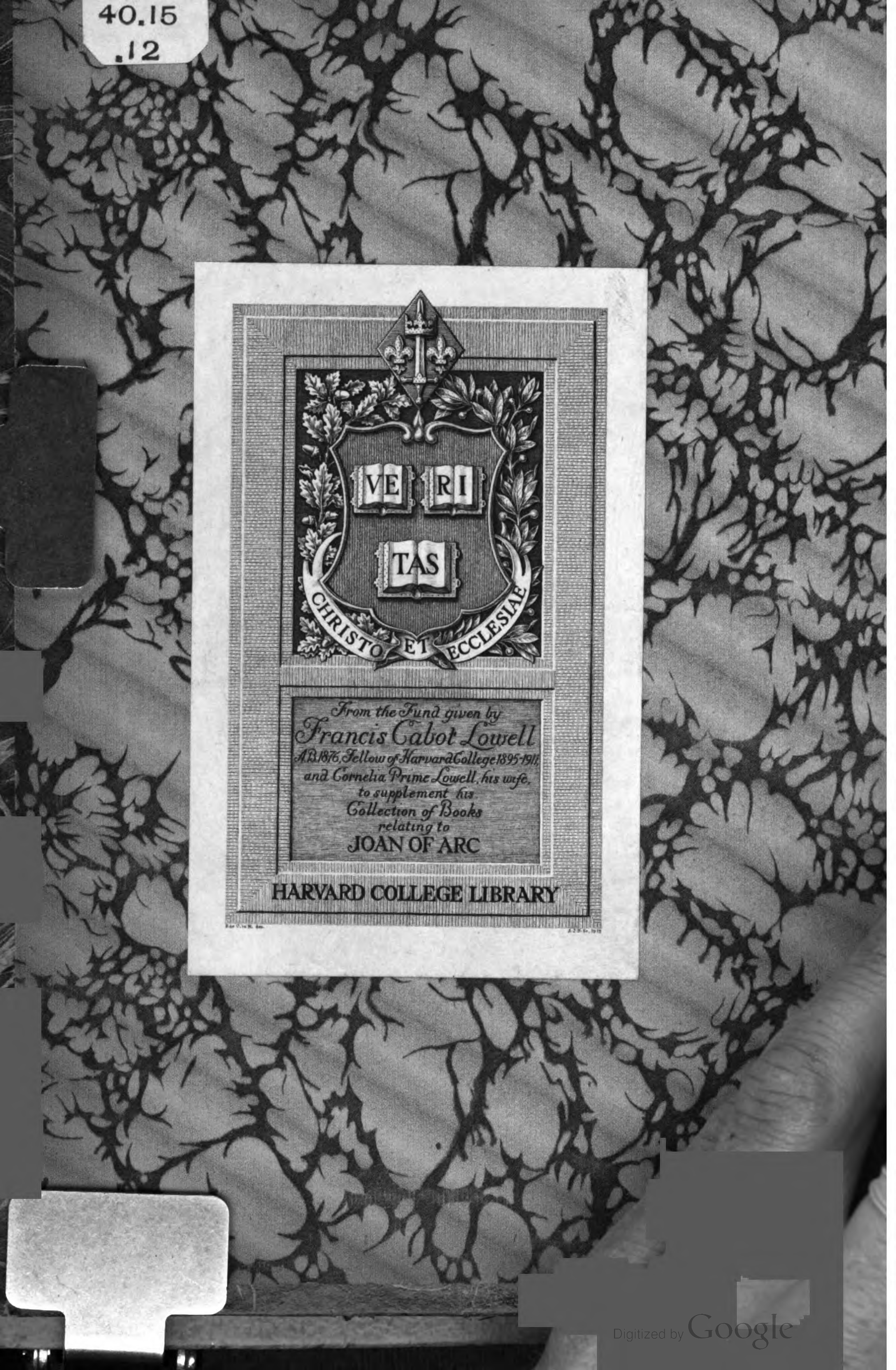
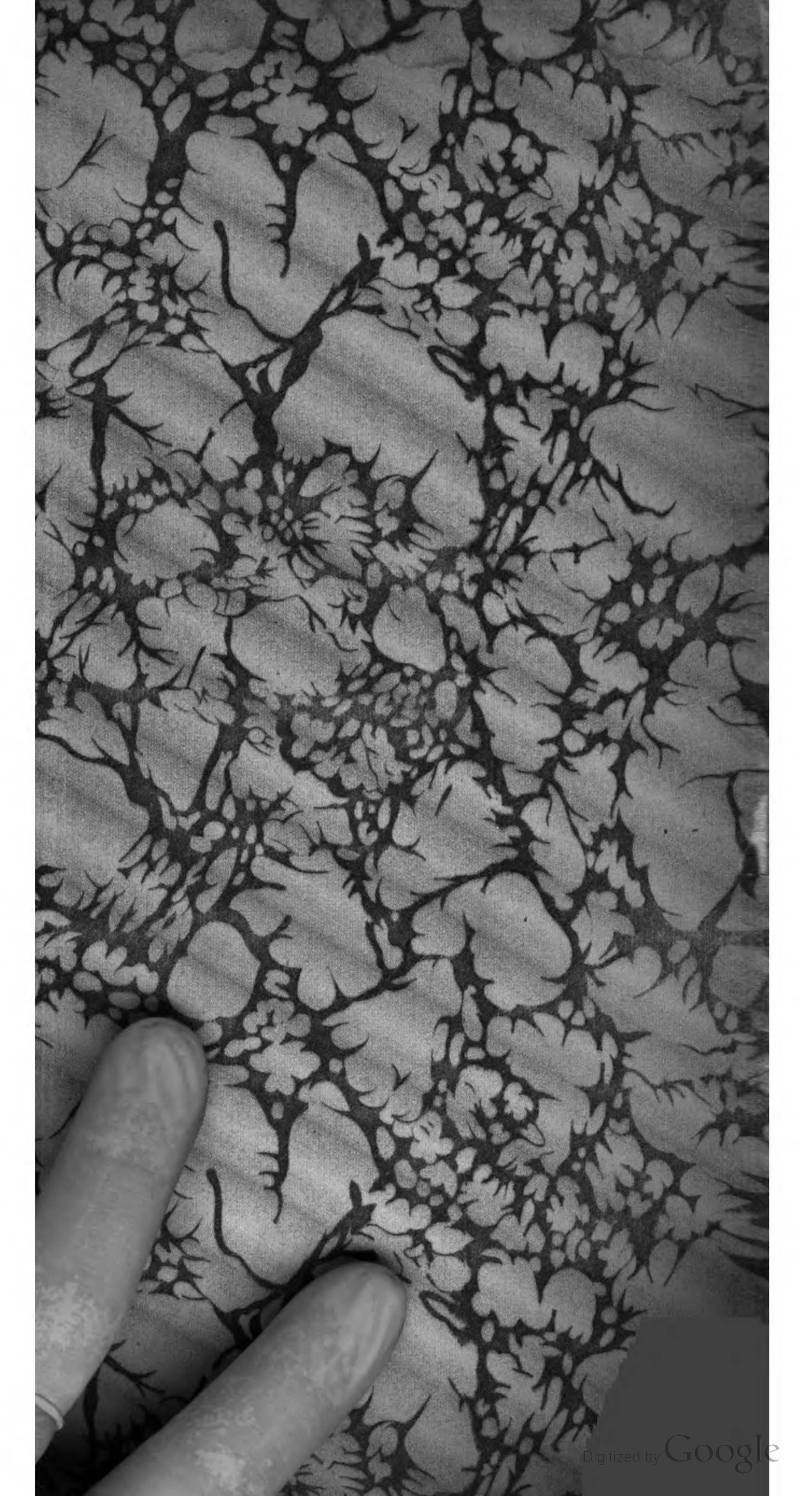
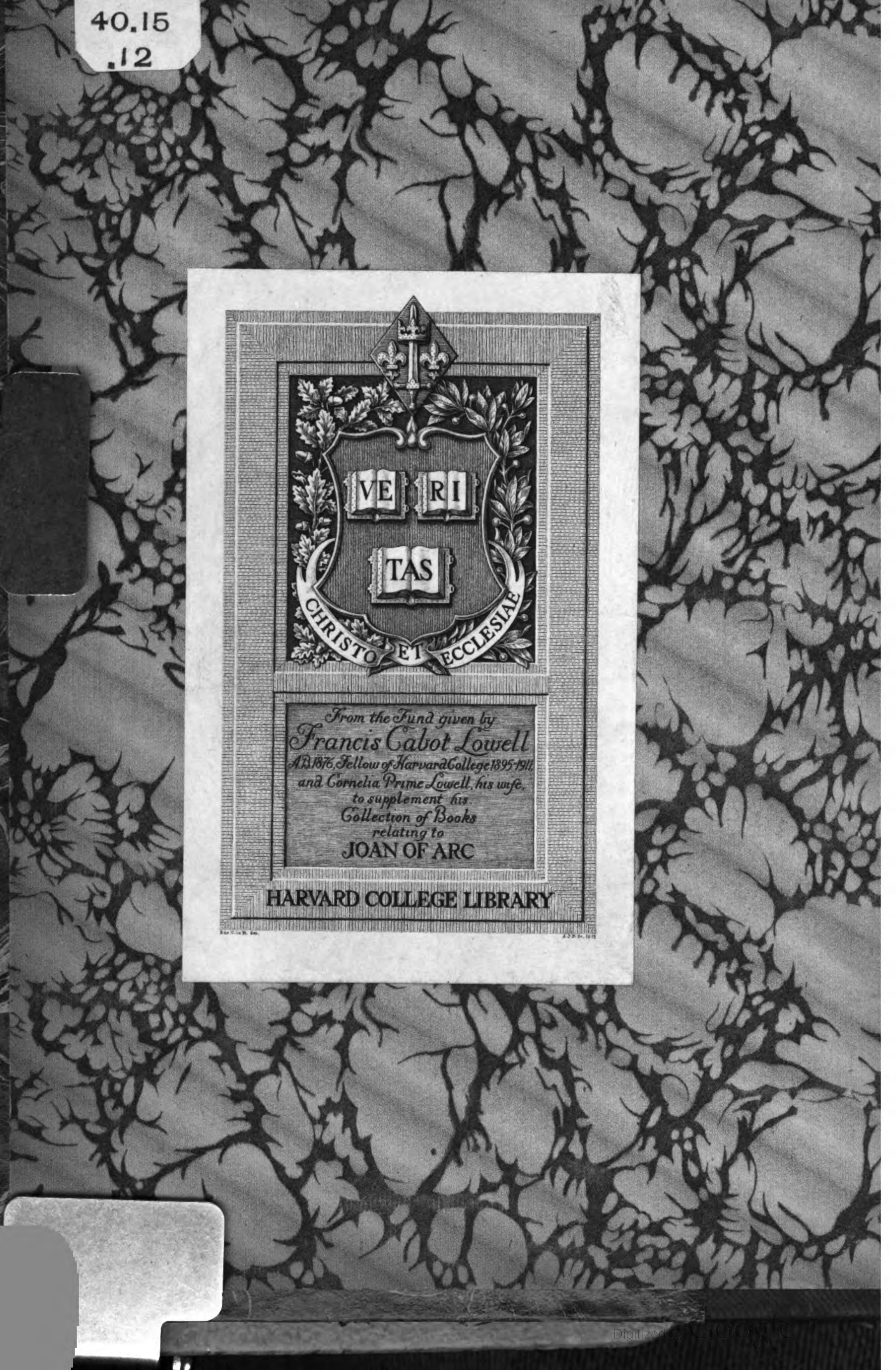
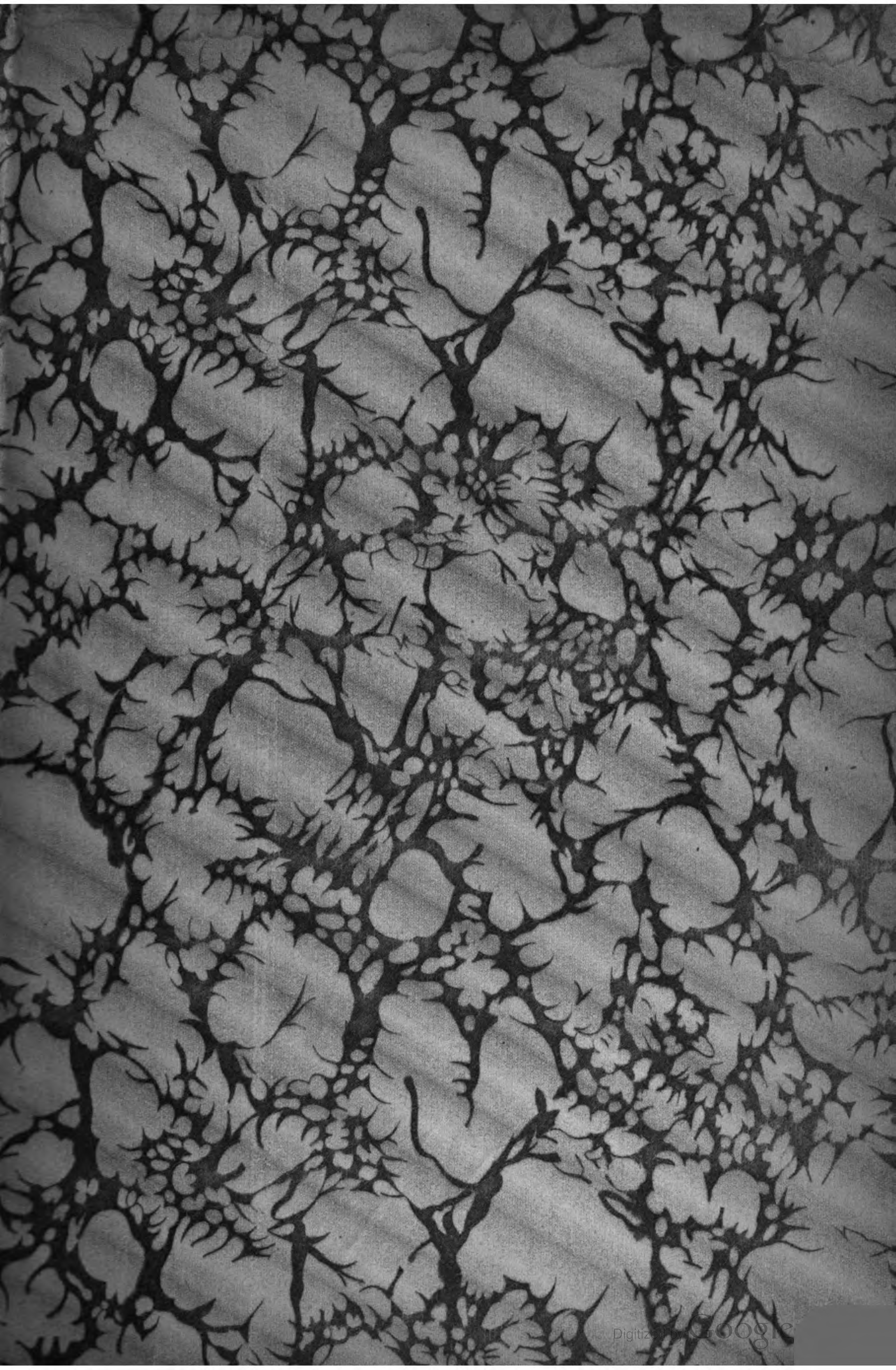



40.15
.12
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Digitized by Google




VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES.

o

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME PREMIER.

NANTES,
A^nd GUÉRAUD ET Cie, IMPRIMERIE-LIBRAIRIE
DU PASSAGE BOUCHAUD.

1859.

AVERTISSEMENT.

En publiant les comptes rendus de ses séances et les travaux les plus importants de ses membres, la Société archéologique se propose de faire connaître le but de ses réunions, la nature des sujets qui s'y traitent, et de provoquer des recherches et des découvertes dont le défaut de publicité a jusqu'ici neutralisé l'intérêt. Depuis sa fondation, la plupart des mémoires lus dans son sein sont restés inédits, et ses archives offrent, par cela même, une mine féconde dont l'exploitation ne pourra qu'être profitable; aussi le *Bulletin* contiendra non-seulement les procès-verbaux des séances depuis le 1er janvier 1859, dans lesquels on mentionnera les dons faits à la Société, mais encore un extrait de ceux des années antérieures, depuis 1846, et des mémoires choisis parmi ceux que renferment les archives, quelle que soit la date de leur composition.

Le *Bulletin de la Société archéologique* paraîtra trimestriellement. Chaque numéro contiendra les procès-verbaux

des trois séances mensuelles, un ou plusieurs des mémoires que le Comité de Rédaction jugera convenable d'y insérer, et une chronique dans laquelle seront relatées les recherches, découvertes et publications relatives à l'archéologie.

La première livraison de 1859, n'étant publiée qu'au mois d'août, contiendra la matière de deux numéros trimestriels, ainsi que le règlement de la Société et la liste des membres qui la composent. Chacun d'eux recevra un exemplaire du *Bulletin,* et les personnes qui n'en font pas partie pourront se le procurer, au prix de *cinq francs* par an, au siége de la Société, à l'Oratoire, ou chez MM. Armand Guéraud et Cie, imprimeurs-libraires à Nantes.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

ÉLU LE 11 JANVIER 1859.

MM.	TH. NAU,	Président.
	BIZEUL (de Blain),	Président d'honneur.
	FOURNIER (l'abbé),	Vice-Président.
	DE KERSABIEC (le Vte Éd.),	Secrétaire général.
	MARTINEAU (J.),	Secrétaires adjoints.
	GAUTIER (É.),	
	HUETTE aîné,	Trésorier.
	PARENTEAU (F.),	Conservateur du Musée.
	VANDIER,	Conservateur honoraire.

Comité central.

MM. Les Membres du Bureau.
PRADAL.
Bon DE WISMES.
GUÉRAUD (Armand).
L'abbé ROUSTEAU.
Bon DE GIRARDOT.
VAN ISEGHEM.

Comité de Rédaction.

MM. Le Président de la Société.
Le Secrétaire général.
Le Conservateur du Musée.
BIZEUL (de Blain).
GAUTIER (É.).
GUÉRAUD (Armand).

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Juillet 1859.

MEMBRES TITULAIRES.

(Les noms des *Membres fondateurs* sont placés, par ordre alphabétique, en tête de la liste; les autres titulaires sont classés suivant la date de leur admission dans la Société.)

1. Allard (Émile), docteur-médecin (9 août 1845).
2. Bizeul (Louis-Jacques-Marie), président d'honneur de la Société, membre du Conseil général, correspondant du ministère de l'Instruction publique (9 août 1845).
3. Bourgerel (Gustave), architecte du département de la Loire-Inférieure (9 août 1845).
4. Commequiers (Charles de) ✻, homme de lettres (9 août 1845).
5. Cornulier-Lucinière (Alphonse-Jean-Claude-Théodore-René de), O. ✻, capitaine de vaisseau (9 août 1845).
6. Delamare (Frédéric-Arthur), professeur à l'École de médecine de Nantes (9 août 1845).
7. Demangeat (Georges), homme de lettres, ancien secrétaire général de la Société archéologique (9 août 1845).
8. Driollet (Théodore-Henri), architecte de la ville de Nantes (9 août 1845).
9. Dugast-Matifeux (Charles), homme de lettres (9 août 1845).
10. Foulon (Joseph-Marie-Esprit), docteur-médecin (9 août 1845).
11. Fournier (Félix) ✻, curé de Saint-Nicolas de Nantes, vice-président de la Société archéologique (9 août 1845).
12. Guéraud (Armand-Laurent), imprimeur-libraire, correspondant du ministère de l'Instruction publique; de la Société impériale des Antiquaires de France (9 août 1845).
13. Hersart (Charles) (9 août 1845).
14. Huette (François-Julien-Frédéric), ancien adjoint du maire de Nantes, membre du Conseil municipal, trésorier de la Société archéologique (9 août 1845).

15. **Izarn** (Bon Charles-Marie-Armand d'), (9 août 1845).

16. **Kergos** (de) ✻, (9 août 1845).

17. **Lemaignan** (9 août 1845).

18. **Le Ray** (Louis-Séraphin), docteur-médecin (9 août 1845).

19. **Ménard** (Anthime), avocat, président de la Commission de la Bibliothèque publique de Nantes (9 août 1845).

20. **Nau** (Théodore-Jacques), président de la Société archéologique, architecte diocésain, correspondant du ministère d'État (9 août 1845).

21. **Pelloutier** (Hippolyte), consul général de Prusse (~~9 août 1845~~).

22. **Phelippes-Beaulieux** père (Louis), avocat (9 août 1845).

23. **Phelippes-Beaulieux** fils (Emmanuel), avocat (9 août 1845).

24. **Pradal** (Émile), naturaliste (9 août 1845).

25. **Rousteau** (l'abbé), chanoine (9 août 1845).

26. **Thibeaud** (Aimé-Julien), professeur à l'École de médecine de Nantes (9 août 1845).

27. **Van Iseghem** (Henri), architecte (9 août 1845).

28. **Wismes** (Bon Jean-Baptiste-Héracle-Olivier de), auteur de *La Vendée pittoresque* et de *Le Maine et l'Anjou pittoresques* (9 août 1845).

---

29. **Aubinais** (Pierre-Honoré) ✻, docteur-médecin, membre du Conseil général du département et du Conseil municipal de Nantes (19 décembre 1845).

30. **Sesmaisons** (Cte Olivier de), ancien directeur de l'Association bretonne, ancien représentant, vice-président de la Société académique de Nantes (19 décembre 1845).

31. **Vandier**, ancien président de la Société académique de Nantes, conservateur honoraire du Musée archéologique (19 décembre 1845).

32. **Verger** (Constant), (19 janvier 1846).

33. **Faucheur** (Henri), architecte (26 février 1846).

34. **Rousseau**, avocat (26 février 1846).

35. **Audap**, ancien notaire (26 février 1846).

36. **Cailliaud** (Frédéric) ✻, conservateur du Muséum d'Histoire naturelle, membre de l'Institut des Provinces, auteur du *Voyage à Méroé* (26 février 1846).

37. **Morinière** (de la), (26 février 1846).

37. Trotreau (Henri), architecte (26 février 1846).

38. De Rostaing de Rivas (Eugène-Pierre), médecin des Hospices, secrétaire général de la Société académique de Nantes (20 mars 1846).

39. Maquillé (Cte de), (6 mai 1846).

40. Raimond (Charles de), architecte (6 mai 1846).

41. Ramet (François), archiviste du département (6 mars 1846).

42. Tour du Pin Chambly de la Charse (Bon Gabriel de la), (6 mars 1846).

43. Hervouet, avocat (3 septembre 1846).

44. Rezé (Alexandre de Monti de), (3 septembre 1846).

45. Bouteiller (Henri de), entreposeur des tabacs à Nantes (15 décembre 1846).

46. Cornulier (Vte Arnaud-René-Victor de), ancien membre du Conseil général du département (15 décembre 1846).

47. Lelasseur (Henri), au château de la Sauzinière (15 décembre 1846).

48. Boquet (François-Louis-Stanislas), peintre et professeur de dessin au Lycée impérial de Nantes (23 janvier 1847).

49. Dubosq, géomètre (23 janvier 1847).

50. Marion de Beaulieu (Bon), C. ✵, général (23 janvier 1847).

51. Béjarry (de), (15 mars 1847).

52. Kersabiec (Vte Édouard Siochan de), conseiller de préfecture, secrétaire général de la Société archéologique (20 avril 1847).

53. Lepré (l'abbé Joseph-Pierre), chanoine honoraire, secrétaire de Mgr l'Évêque (3 décembre 1847).

54. Audouy ✵, vérificateur des poids et mesures (5 février 1848).

55. Anthus (Charles), (5 août 1848).

56. Perrott (Richard), professeur d'anglais (3 novembre 1848).

57. Échappé (René), peintre verrier (5 janvier 1849).

58. Ménard (Charles), sculpteur (3 février 1849).

59. Thibeaud (Louis-Hippolyte), avocat (3 février 1849).

60. Louis (Alexandre), sculpteur (2 mars 1849).

61. Bureau-Rozier, naturaliste (1er juin 1849).

62. Mauduit (Aristide), docteur-médecin (1er juin 1849).

63. Petit (Louis), dessinateur (1er juin 1849).

64. Lorois ✻, ancien préfet (5 janvier 1850).

65. Charpentier, imprimeur-lithographe, éditeur d'ouvrages illustrés (5 janvier 1850).

66. Marchand, professeur à l'École de médecine (5 janvier 1850).

67. Buron, architecte (5 juillet 1850).

68. Mahot, docteur-médecin (4 février 1851).

69. Fleury (Alexandre), ancien adjoint du maire de Nantes (1er avril 1851).

70. Liberge (François-Léon), architecte (27 mai 1851).

71. Cailliaud aîné (1er juillet 1851).

72. Saint-Pern (de), (3 septembre 1851).

73. Sesmaisons (Cte Rogatien de) (3 septembre 1851).

74. Parenteau (Fortuné), numismatiste, conservateur du Musée d'archéologie (3 septembre 1851).

75. Daniel-Lacombe, avocat (3 février 1852).

76. Blanchard-Mervau, avocat (3 février 1852).

77. Pellerin (6 avril 1852).

78. Coispel (6 juillet 1852).

79. Anizon, docteur-médecin (5 octobre 1852).

80. Souriceau (l'abbé), (2 novembre 1852).

81. Ducoudray-Bourgault, ancien président de la Société d'Horticulture (7 décembre 1852).

82. Martineau (Joseph), notaire, secrétaire adjoint de la Société archéologique (3 mai 1853).

83. Rouxeau (Charles), docteur-médecin (7 février 1854).

84. Blanchet, docteur-médecin (7 février 1854).

85. Letenneur, docteur-médecin (7 février 1854).

86. Dague-Dubois, contrôleur de la Garantie (7 février 1854).

87. Leroux, docteur-médecin (7 février 1854).

88. La Borderie (Arthur Le Moyne de), ancien élève de l'École des Chartes, correspondant du ministère de l'Instruction publique (2 juin 1854).

89. Girardot (Bon de) ✻, secrétaire général de la Préfecture, membre non résidant du Comité de l'Histoire et des Sociétés savantes. (5 décembre 1854).

90. Méry (Paul), membre du Conseil municipal de Nantes (6 février 1855).

91. PAILLOUX (6 mars 1855).

92. LELIÈVRE DE LA MORINIÈRE, ancien secrétaire de la Société archéologique du Morbihan (2 octobre 1855).

93. PERTHUIS (Alexandre), numismatiste (2 octobre 1855).

94. HILLEREAU (l'abbé), ancien grand vicaire de Constantinople, curé de Saint-Omer (Loire-Inférieure), (4 mars 1856).

95. BOISMEN (Eugène), architecte (6 mai 1856).

96. COUTANT (Lucien), peintre (6 mai 1856).

97. CITERNE (Paul), docteur-médecin (6 mai 1856).

98. DENYS, peintre verrier (6 mai 1856).

99. HYRVOIX (Jean-Prosper), (1er juillet 1856).

100. GUIGNARD, avocat (membre honoraire, le 6 juillet 1852; titulaire, le 1er juillet 1856).

101. SAY (Gustave), (5 août 1856).

102. LAUBÉPIN (DE), O. ✱, colonel (5 août 1856).

103. HUETTE (Frédéric), architecte (5 août 1856).

104. BACQUA, membre du Conseil général du département (4 novembre 1856).

105. HUBIN DE LA RAIRIE (4 novembre 1856).

106. LEMESLE (3 juin 1856).

107. COUPRIE, avocat, membre du Conseil municipal de Nantes (3 juin 1856).

108. IMPOST, littérateur (3 juin 1856).

109. DUBOIS, chanoine honoraire (3 juin 1856).

110. MARIONNEAU, peintre (3 juin 1856).

111. GILÉE (Henri), architecte (3 février 1857).

112. DUCOMMUN fils (5 mai 1857).

113. GAUTIER (Émile-Auguste-Henri), secrétaire adjoint de la Société archéologique (5 mai 1857).

114. DORIDES (Mis Charles DES), (4 août 1857).

115. LOYER (Charles), ancien curé de Laghouat, à Pontchâteau (Loire-Inférieure), (7 décembre 1858).

116. CAHOUR (l'abbé A.), aumônier au Lycée impérial (5 avril 1859).

MEMBRES HONORAIRES.

1. TRISTAN (Martin), (19 décembre 1845).

2. CHAPER (Pierre-Achille-Marie) ✵, ancien préfet de la Loire-Inférieure (membre titulaire, le 19 décembre 1845; honoraire, en août 1847).

3. FAVRE (Ferdinand), O. ✵, sénateur, maire de Nantes (membre titulaire, le 19 janvier 1846; honoraire, le 8 janvier 1848).

4. BEAUGÉ, curé de Candé (Maine-et-Loire), (8 janvier 1848).

5. ROUILLEAUX-DUGAGE ✵, ancien préfet de la Loire-Inférieure (membre titulaire, le 7 janvier 1848; honoraire, le 5 mars 1848).

6. FILLON (Benjamin), numismatiste, à Fontenay-Vendée (7 janvier 1851).

7. CAILLO, auteur des *Notes sur le Croisic,* au Croisic (Loire-Inférieure), (11 mars 1851).

8. DROUET (Charles), conservateur du Musée des monuments historiques au Mans (Sarthe), (3 février 1852).

9. CAHIER (Auguste), à Douai (7 juin 1853).

10. TALBOT (Eugène), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, à Paris (membre titulaire, le 5 janvier 1849; honoraire, le 3 novembre 1853).

11. CARISSAN (Eugène-Pierre-Vincent), ancien secrétaire de la Société, professeur d'histoire au Prytanée impérial de la Flèche (membre titulaire, le 5 janvier 1849; honoraire, le 3 novembre 1853).

12. SOLAND (Aimé DE), homme de lettres, président de la Société Linnéenne, à Angers (6 juin 1854).

13. RUDBEK (baron DE), à Stockholm (6 février 1855).

14. COUTANT, à Paris (2 octobre 1855).

15. COCHET (l'abbé), auteur de la *Normandie souterraine,* du *Tombeau de Childéric,* etc., à Dieppe (2 octobre 1855).

16. SIVANNE, ancien professeur au Lycée de Nantes, inspecteur d'académie à Auxerre (membre titulaire, le 26 février 1846; honoraire, le 22 mars 1858).

17. GRÉGOIRE (Louis), docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée impérial de Versailles (membre fondateur, le 9 août 1845; honoraire, en juin 1858).

18. DEVERS, peintre de S. M. le roi de Sardaigne, à Paris (3 août 1858).

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS

Depuis sa fondation.

FRUCHARD (Nicolas-Juste), négociant, membre fondateur de la Société, est décédé à Vichy, le 20 août 1846, à l'âge de 44 ans. Il cultivait la peinture; sa veuve possède ses paysages les plus importants.

DUPLESSIX DE GRÉNÉDAN (Hippolyte), membre fondateur de la Société, est décédé à Nantes le 24 avril 1847.

JOURSNAL-BOUQUET, membre titulaire de la Société depuis le 9 novembre 1846, est décédé à Nantes en février 1848.

PECCOT (Antoine), ancien libraire, bibliothécaire de la ville de Nantes depuis 1839, membre fondateur de la Société, est né le 5 août 1809 à Nantes, où il est décédé le 28 juillet 1848.

CHAGNEAU (Louis-Joseph), architecte, reçu membre titulaire de la Société le 20 mars 1846, est décédé à Nantes le 8 mai 1849, à l'âge de 53 ans.

SOUET D'ERMIGNY (Jean-Laurent), né à Chevregny (Aisne), le 11 septembre 1772, est décédé à Nantes le 8 mars 1850. Après avoir exercé pendant de longues années les fonctions de contrôleur de la garantie des matières d'or et d'argent à Nantes, il prit sa retraite en 1834. Il a laissé une collection nombreuse de médailles, de gravures, de pierres gravées, de statuettes et d'autres objets archéologiques. Reçu membre titulaire le 19 janvier 1846, il a lu à la Société, cette même année, un travail sur l'*Origine de la Cordelière* et une *Notice sur le prieuré de Saint-Lucien de Rezé,* laissés manuscrits. On lui doit aussi quelques articles insérés dans le *Lycée armoricain*. Sa nécrologie a été faite par M. le docteur Gély, dans le 21e vol. des *Annales de la Société académique de Nantes* (1850, p. 383 à 386).

LEBERT (Yves), chanoine honoraire, professeur de physique et de mathématiques au Séminaire des Philosophes de Nantes, membre fondateur de la Société, né au bourg de Batz (Loire-Inférieure), est décédé à Nantes le 4 juin 1851, à l'âge de 46 ans.

DELALANDE (l'abbé Jean-Marie), membre fondateur de la Société, professeur d'histoire naturelle au petit Séminaire de Nantes, est décédé dans cette ville le 20 novembre 1851. Il était né à Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure) le 6 février 1807. Membre de la Société académique de Nantes, il a inséré plusieurs travaux dans ses *Annales*. Sa notice sur *Hœdic et Houat* et ses deux *Excursions dans le département de la Charente-Inférieure*, ont été tirées à part. M. de Rostaing de Rivas a publié sa biographie; Nantes, impr. V. Forest, 1852, in-8° de 10 pp.

RATHOUIS (Pierre), membre fondateur de la Société, né le 11 février 1797 à Nantes, où il est décédé le 22 avril 1852. Professeur depuis trente-cinq ans, M. Rathouis comptait parmi ses élèves des noms déjà illustres. A la connaissance des littératures grecque, latine, française, anglaise et italienne, il joignait celle du dessin et de la musique. Ce *Bulletin* (1) contient un article sur l'entrée du roi Henri II à Nantes, qu'il avait lu à la Société en 1851. Une notice a été insérée sur lui dans le journal *l'Alliance* (le 27 avril 1852), par M. le docteur Thibeaud.

GUÉRAUD (Léon-Alexis-Marie), né le 14 mai 1808 à Vieillevigne (Loire-Inférieure), est décédé à Nantes le 13 janvier 1853. Après deux voyages dans les Indes, il fit imprimer à Marseille, en 1839, un petit ouvrage intitulé: L'*Interprète Malais*, le vade-mecum des jeunes gens qui s'embarquent pour l'archipel indien, et publia à Nantes dans *le Breton* (août 1840 à février 1841) une suite de feuilletons sur ses voyages, précédés d'une note de M. Simon, l'un des rédacteurs du journal. En 1843, il succéda à son frère comme libraire à Nantes, et fut nommé imprimeur en 1848. Il était membre fondateur de la Société archéologique et faisait partie de la Société académique du département.

MARESCHAL (Jean-Marie-Auguste), né à Nantes le 26 avril 1786, y est mort le 1er décembre 1853. Docteur-médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu, président du jury de médecine, vice-président de la Société industrielle, deux fois président de la Société académique, membre titulaire de la Société archéologique le 20 mars 1846, il a laissé de nombreux travaux sur l'art de guérir et sur divers autres sujets. Nous citerons seulement: *Rapport sur une momie donnée à la Société académique par M. Cailliaud* (1826); — *Recherches historiques sur les anciens établissements hospitaliers de Nantes* (1844); — *Dissertation sur l'origine des hôpitaux* (1846). Une notice a été insérée sur lui par Év. Colombel, dans les *Annales de la Société académique* (t. XXV, p. 258), et un article nécrologique dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (1re année, p. 230).

---

(1) Voir plus loin, p. 41.

Kersabiec (comte Charles Siochan de), membre fondateur de la Société, est décédé à Nantes le 4 mai 1854, à l'âge de 56 ans. Il avait créé le journal l'*Hermine*, et s'était consacré tout entier à cette publication. Divers articles nécrologiques ont paru sur lui dans les journaux de Nantes et dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (1re année, p. 417).

Cottin de Melville (Jules-Alphonse), ancien inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Nantes le 9 juillet 1854, à l'âge de 68 ans. Après avoir travaillé à la construction du canal de Bretagne, comme ingénieur ordinaire, de 1813 à 1833, il en fut chargé le 28 octobre de cette dernière année, comme ingénieur en chef. Ancien président de la Société académique de Nantes, il a publié d'intéressantes communications dans ses *Annales*, où le président Év. Colombel lui a consacré une notice nécrologique (t. XXV, p. 264). Il avait été reçu membre titulaire de la Société archéologique le 5 janvier 1849.

Bonnet (César), professeur au Lycée de Nantes, reçu membre titulaire de la Société le 5 janvier 1850, est décédé le 1er décembre 1854.

Suc (Étienne-Nicolas-Édouard), né à Lorient, le 10 messidor an X (29 juin 1802), vint à Nantes en 1825, et y est décédé le 16 mars 1855. Il fut reçu membre titulaire de la Société le 3 février 1849. Sculpteur distingué, il a laissé un très-grand nombre d'œuvres, parmi lesquelles nous citerons seulement son *Jeune Pêcheur breton agaçant un crabe au bord de la mer*, sa *Petite Mendiante bretonne*, reproduite en marbre et acquise par M. Bacqua, de Nantes, les bustes de sir John Herschell et du pianiste Listz. Plusieurs biographies de Suc ont été publiées. Les principales se trouvent dans l'*Art en province*, 7e vol., 1843 ; — le *Phare de la Loire*, 19 mars 1855 ; — la *Revue des provinces de l'Ouest*, 3e année, p. 260 ; — *l'Illustration*, t. XXV, 1855, p. 213, article de M. V. Auger, avec quatre bois représentant le *Portrait de Suc*, sa *Petite Mendiante*, *l'Aveugle* et *l'Innocence* ; — la *Biographie bretonne*, 2e vol., p. 878.

Dugué-Brieugne (Matthieu-Pierre-ès-Liens), membre fondateur de la Société, né à Saintes (Charente-Inférieure), est décédé à Nantes le 11 juin 1856. Il était directeur et l'un des professeurs de l'École industrielle de Nantes.

Louis (Michel-Thomas), né à Poitiers en 1792, est décédé à Nantes le 6 février 1856. Il avait été admis comme membre titulaire dans la Société le 26 février 1846. Sculpteur distingué, il a laissé des œuvres nombreuses, parmi lesquelles nous remarquons surtout les statues et les bas-reliefs qui décorent les piliers de l'entrée de la cathédrale de Nantes. Il s'occupait aussi d'astronomie dans ses moments de loisirs, et a publié, à ce sujet, un feuilleton

dans l'*Espérance du peuple*, reproduit dans le journal la *Guienne* du 12 août 1852, signé des initiales : T. L.

Boissy (Ange-Bernard Mercier de), membre titulaire de la Société depuis le 15 mars 1847, membre de la Société géologique de France, de la Société académique de Nantes, né à Pithiviers (Loiret), est décédé à Nantes, le 16 mars 1856, à l'âge de 54 ans.

Vanackere (Constant), fils d'un imprimeur distingué de Lille qui s'est beaucoup occupé d'archéologie, était secrétaire particulier de M. Henri Chevreau, préfet de la Loire-Inférieure. Il avait été reçu membre titulaire de la Société le 23 novembre 1853, et il est décédé à Paris en février 1856.

Houdet, négociant, membre fondateur de la Société, né en 1782 à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), où il est décédé. Il avait formé une galerie de tableaux, qui a été vendue après sa mort, et possédait les statues de marbre du château de Richelieu, qui avaient été recueillies par l'architecte Seheult dit le Romain.

Rabineau (Jean-Émile), né à Brest en 1814, architecte et inspecteur voyer, professeur en chef à l'École de la Société industrielle de Nantes, est décédé dans cette ville le 6 août 1856. Il est auteur d'une *Arithmétique;* Nantes, impr. veuve Mellinet, 1847, in-12 de 104 pp. Il avait été reçu membre titulaire le 3 septembre 1846.

Sabot (Auguste) est décédé à Nantes le 16 octobre 1856. Il avait été reçu membre honoraire de la Société le 7 juin 1853. Agent voyer à Rezé, près Nantes, il avait surveillé avec intelligence des fouilles gallo-romaines exécutées dans cette localité, qui ont fourni divers objets curieux au Musée.

Colombel (Évariste), avocat, ancien député, ancien maire de Nantes, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, chevalier de la Légion d'honneur, deux fois président de la Société Académique, membre titulaire de la Société archéologique le 26 février 1846, est né le 1er janvier 1814 à Nantes, où il est décédé le 22 novembre 1856. Il a publié des études nombreuses et diverses sur l'économie politique, l'histoire et la littérature. M. Bobierre a prononcé son éloge à la Société académique, éloge inséré dans les *Annales* (t. XXVIIIe, p. 179), et a publié de plus une Notice très-étendue, dans laquelle il énumère exactement toutes ses publications. Les journaux de la ville et la *Revue des provinces de l'Ouest* (4e année, p. 254), dont il a été l'un des collaborateurs les plus actifs, ont publié sur lui des articles nécrologiques.

Biré (Henri-Marie-Ambroise de), né à Nantes, où il est décédé le 23

septembre 1857, à 49 ans, était membre de la Société depuis le 27 mai 1846. Il s'occupait de dessin, et reproduisait avec autant d'élégance que d'exactitude les monuments.

Lagrange (l'abbé Jules), ancien missionnaire diocésain, aumônier de l'École impériale de Grand-Jouan (Loire-Inférieure), y est décédé le 9 mars 1858, à l'âge de 40 ans. Il avait été reçu membre titulaire de la Société le 7 février 1854 et est auteur d'un volume intitulé : *Manuel pour la Neuvaine de Notre-Dame-de-Bon-Secours dans l'Église de Sainte-Croix*. Nantes, Charpentier, 1853, un vol. in-18 de 256 pp. Il avait recueilli des notes pour écrire la vie de Françoise d'Amboise.

Seheult (Saint-Félix), architecte du département depuis 1827, reçu membre titulaire le 20 mars 1846, est né le 7 mars 1793 à Nantes, où il est décédé le 25 mars 1858, à l'âge de 65 ans. Son cabinet de tableaux, dessins et gravures, ainsi que sa bibliothèque, riche d'ouvrages sur l'architecture, ont été vendus en novembre 1858. Le catalogue qui en a été dressé à cette époque (Nantes, Petitpas, in-8° de VIII et 112 pp.), contient sur Seheult un article nécrologique.

Meuret (François-Claude), membre fondateur de la Société, né à Strasbourg, est décédé à Nantes en avril 1858, dans sa 89e année. Il a pris une part active pendant plusieurs années à la rédaction du journal de Nantes *l'Hermine*, a publié les *Annales de Nantes*, impr. de Merson, 1837, 2 vol. in-8°, et a laissé en manuscrit une *Histoire de Bretagne*.

Amouroux (Louis), architecte, chevalier de la Légion d'honneur, ancien lieutenant-colonel de la garde nationale, ancien membre du Conseil municipal, né le 20 juillet 1795 à Nantes, où il est décédé le 12 mars 1859, à l'âge de 63 ans. Il faisait partie de la Société depuis le 6 mai 1846, et est auteur d'un Plan de Nantes.

Arondel (Alfred-Victor-Benjamin) est décédé à Nantes le 8 avril 1859, à l'âge de 37 ans. Membre fondateur de la Société, il y avait lu en 1846 une *Notice sur Rezé*, restée manuscrite.

LISTE

DES PERSONNES QUI ONT FAIT DES DONS

AU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES,

Jusqu'au 1er Juillet 1859.

MM.

ADMINISTRATEURS (les) de l'Hôtel-Dieu à Nantes.
AIROLES (Jules DE LIRON D'), à Nantes.
AMOUROUX, architecte à Nantes.
ARTAULT (Mme), à Rezé (Loire-Inférieure).
ATHÉNAS fils, économe de l'hospice général à Nantes.
AUBINAIS, docteur-médecin, membre du Conseil général, à Nantes.
AUBRON, attaché au cabinet du Préfet à Nantes.
AUDÉ (Léon), secrétaire général à Napoléon-Vendée.
AUGER, ancien notaire à Paimbœuf.
AULNETTE DU VAUTENET.
BACQUA, conseiller général, à Nantes.
BARBIER, conservateur de la Bibliothèque du Louvre, à Paris.
BEAUNEZ, chirurgien militaire, à Nantes.
BECDELIÈVRE (Louis DE), à Nantes.
BÉDERT, ancien conservateur du Musée des tableaux à Nantes.
BÉJARY (DE), à Nantes.
BÉLAVOINE, à Nantes.
BERNARD DES ESSARTS.
BERRUYER (Camille), à Nantes.
BERRYER fils, à Nantes.
BERTRAND-GESLIN (baron), membre du Conseil général, à Nantes.
BEZEAU, capitaine au long cours.
BILIAIS (DE LA), à Nantes.
BIZEUL (de Blain), membre du Conseil général.
BIZEUL fils, docteur-médecin à Nantes.
BLANCHARDIÈRE (Mme DE LA), à Nantes.
BLANCHARD-MERVAU, avocat à Nantes.
BLANCHET, docteur-médecin à Nantes.

Boismen, architecte à Nantes.
Boisselot, à Nantes.
Boissière (Aristide).
Bonelet, à Nantes.
Bonfils, à Pornic.
Bonnet (César), professeur au Lycée de Nantes.
Boquet, professeur de dessin au Lycée impérial à Nantes.
Borderie (Arthur **Lemoyne de la**), à Nantes.
Bornigal (Mme veuve), à Nantes.
Bouhier, curé d'Arthon (Loire-Inférieure).
Bourelle-Roncière, à Nantes.
Bourgerel, architecte du département, à Nantes.
Bourmont (Cte Louis **de**).
Bousseton, peintre-photographe à Nantes.
Broussard, à la Chapelle-des-Marais (Loire-Inférieure).
Buron, architecte à Nantes.
Cahier, à Douai.
Cailliaud, conservateur du Muséum à Nantes.
Carissan (Eugène), professeur d'histoire au Prytanée impérial, à la Flèche.
Cartier, serrurier à Nantes.
Cassard, à Nantes.
Cassard père, à Nantes.
Caumont (**de**), correspondant de l'Institut de France, à Caen.
Chaper, ancien préfet de la Loire-Inférieure.
Cheguillaume, à Nantes.
Chenantais, architecte à Nantes.
Chené, à Nantes.
Chergé (**de**), à Poitiers.
Chérubini Francheschi, à Nantes.
Chevalier, à Nantes.
Clochet, à Nantes.
Cordé, plâtrier à Nantes.
Cornulier (René **de**), capitaine de vaisseau, à Nantes.
Cottineau (l'abbé François), à Nantes.
Courtus (**de**), à Nantes.
Courgeon, curé à Clisson.
Coutant, de Paris.
Coutant (Lucien), peintre à Nantes.
Cribier, à Nantes.
Cussonneau, entrepreneur à Nantes.
Dague-Dubois, contrôleur de la Garantie, à Nantes.
Dambroisse (Henri), à Nantes.

DANSO, à Blain.
DEGOUT, à Nantes.
DELCOL (Mme), à Frossay (Loire-Inférieure).
DIDION, directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.
DRIOLLET, architecte voyer en chef de la ville de Nantes.
DROUET (Charles), conservateur du Musée d'antiquités au Mans.
DUBOCHET, ancien négociant à Nantes.
DUBOSC, géomètre à Nantes.
DUCOMMUN fils, horloger à Nantes.
DUFOU (Cte Jules), à Nantes.
DUGAST-MATIFEUX, à Nantes.
DURAND (Mme), à Nantes.
ÉCHAPPÉ, peintre verrier à Nantes.
FAUCHEUR, architecte à Nantes.
FILLON (Benjamin), numismatiste à Fontenay (Vendée).
FLEURY (Mme Alphonse), à Nantes.
FOULON, docteur-médecin à Nantes.
FOURNIER, curé de Saint-Nicolas à Nantes.
GALBAUD-DUFORT, ancien conseiller de préfecture, à Nantes.
GAUJA, ancien préfet de la Loire-Inférieure.
GAUTIER, vicaire à Moisdon (Loire-Inférieure).
GAUTIER, menuisier à Nantes.
GAUTIER-BLANCHARDIÈRE, à Nantes.
GERMAIN, commissaire de police à Nantes.
GILLES, à Carhaix (Finistère).
GIRARDOT (Bon DE), secrétaire général de la Loire-Inférieure.
GIROUX, ancien chef du cabinet du Préfet M. Chaper.
GLAISE, à Belle-Ile-en-Mer (Finistère).
GODET DE LA RIBOULERIE (Bon).
GOT, capitaine d'artillerie à Nantes.
GOURAY, curé de Pontchâteau (Loire-Inférieure).
GUÉPIN, docteur-médecin à Nantes.
GUÉRAUD, Armand, imprimeur-libraire à Nantes.
GUYOT DE SALINS, avocat à Nantes.
HALLEGUEN, docteur-médecin à Châteaulin.
HÉLIE, docteur-médecin à Nantes.
HERVÉ, à Nantes.
HOUDET-NEVEU, à Nantes.
HUBIN DE LA RAIRIE, à Nantes.
HUETTE aîné, membre du Conseil municipal à Nantes.
HUETTE fils, à Nantes.
HYRVOIX, à Nantes.

Jagu (Jérôme), à Nantes.
Jaguenеau, maître maçon à Nantes.
Janzé (comte de), à Paris.
Jaunet, armurier à Nantes.
Jégou, ingénieur en chef à Nantes.
Jollan de Clairville, à Blain.
Kerarmel (Philippe de), juge de paix à Lorient.
Kerdrel (Vincent de), à Rennes.
Kergorlay (Louis de), à Paris.
Lagrange (l'abbé), à Nantes.
Landais père, à Brest.
Landeau, curé de Missillac (Loire-Inférieure).
Lassus, architecte du gouvernement, à Paris.
Lauriston (de), capitaine de frégate, à Nantes.
Lebon, négociant à Nantes.
Lechat, curé de Saint-Viaud (Loire-Inférieure).
Le Court de la Ville-Thassetz, à Dinan (Côtes-du-Nord).
Legal, curé de Saint-Sébastien (Loire-Inférieure).
Leglas) Maurice), à Nantes.
Lelièvre, marchand d'antiquités à Nantes.
Lemesle, à Nantes.
Le Pot, à Nantes.
Lepré (l'abbé), secrétaire de Mgr l'Évêque de Nantes.
Lequerré, docteur-médecin à Nantes.
Le Ray, docteur-médecin à Nantes.
Le Roy.
Le Sant, pharmacien à Nantes.
Le Saulx, à Morlaix (Finistère).
Liégeard, à Nantes.
Limiot aîné, de Combresol.
Litoux, chanoine à Nantes.
Longpérier (Adrien de), conservateur des antiques du Louvre, à Paris.
Lorgeril (Alphonse de).
Lotz (Henri), menuisier-modeleur à Nantes.
Loyer, ancien curé de Laghouat, à Pontchâteau.
Lusson (l'abbé), à Nantes.
Maguero, à Nantes.
Maillard, entrepreneur à Nantes.
Maillard, notaire à Ancenis.
Maille, concierge à Nantes.
Malherbe, docteur-médecin à Nantes.
Mareschal, docteur-médecin à Nantes.

Marion de Beaulieu, général, à Nantes.
Marionneau (Charles), peintre à Nantes.
Marot, curé de Rochefort-en-Terre.
Martillière, à Nantes.
Mauduit, docteur-médecin à Nantes.
Ménard (Anthime), avocat à Nantes.
Merlin.
Métois (famille), à Nantes.
Miteau, à Nantes.
Mollat, avocat à Nantes.
Moncousu, percepteur à Chantenay.
Montaigu (de), au château de la Bretesche (Loire-Inférieure).
Moriceau, entrepreneur à Nantes.
Moulins (des).
Moutié.
Nascimento, consul de Portugal à Nantes.
Nau (Th.), architecte diocésain à Nantes.
Nouvel, concierge à Nantes.
Noyrit, maître de pension à Nantes.
Odorici (Luigi), conservateur du Musée de Dinan.
Olliveau, maire de Montoir (Loire-Inférieure).
Oudin (l'abbé), à Saint-Herblain (Loire-Inférieure).
Pailloux, à Nantes.
Parenteau, numismatiste à Nantes.
Paviot (Stanislas), à Clisson.
Pellerin, à Nantes.
Perotty, commissaire de marine.
Perraudeau (Alphonse), à Nantes.
Perrocheau, entrepreneur à Nantes.
Perrott (Richard), à Nantes.
Person, à Nantes.
Perthuis (Alexandre), à Nantes.
Petit, à Nantes.
Phelippes-Beaulieux, avocat, à Nantes.
Picart père, prote à Nantes.
Picolièrière, vicaire à Noyal-Muzillac (Morbihan).
Pillet (Mlle), à Nantes.
Pimodan (Comte de), à Nantes.
Pironneau, à Nantes.
Plauzoles (Jules), agent administratif principal à Indret.
Pouzet, à Nantes.
Pradal, naturaliste à Nantes.

PRÉVEL, pharmacien des hospices à Nantes.
PRIOU, docteur-médecin à Nantes.
PUIZOT, à Nantes.
RAMET, archiviste du département, à Nantes.
RAIMOND (DE), architecte à Nantes.
RASCAS (B^on DE), à Nantes).
RATHOUIS, maître de pension à Nantes.
REIGNIER, charpentier à Nantes.
RENAUDIN, comptable de la direction d'artillerie à Nantes.
REZÉ (la commune de).
RIVET, entrepreneur à Nantes.
ROBLOT, bijoutier à Nantes.
ROSTAING DE RIVAS (DE), docteur médecin, à Nantes.
ROUSTEAU (l'abbé), professeur d'archéologie à Nantes.
RUDBECK (B^on DE) à Stochkolm.
SABOT, agent voyer à Rezé (Loire-Inférieure).
SAINT-HERBLAIN (commune de).
SALOT, charpentier à Nantes.
SALUDEM, à Landerneau (Finistère).
SAUVAGE, avocat.
SELLIER.
SIOCHAN DE KERSABIEC (Vte Édouard), à Nantes.
TALBOT, professeur au Lycée Louis-le-Grand, à Paris.
THIOLLET, conservateur du Musée d'artillerie à Paris.
THOMAS (Louis), sculpteur à Nantes.
THOMAS, concierge à Nantes.
TOUR DU PIN CHAMBLY (B^on DE LA), à Nantes.
TRICOU, officier comptable.
TRISTAN (Martin), propriétaire en Maine-et-Loire.
TROTREAU, architecte à Nantes.
TUAL, à Nantes.
VANDIER, conservateur honoraire du Musée archéologique, à Nantes.
VANDIER (Mme), à Nantes.
VAN ISEGHEM, architecte à Nantes.
VELLAR DE KERSALAUN, à Carhaix (Finistère).
VERGER fils, à Nantes.
WILLEAUME, à Ancenis.
WISMES (B^on DE), à Nantes.

RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

ET

DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De la Société.

ARTICLE 1er. — La Société archéologique se compose :

1° De membres titulaires;

2° De membres honoraires.

La qualité de membre honoraire n'impose aucune charge; elle est conférée par la Société en reconnaissance de services rendus.

La Société a son siége à Nantes, où elle tient ses séances chaque mois, sauf dérogation à cette règle si les circonstances l'exigent.

Elle a un *Bureau* et un *Comité central*.

Du Bureau.

ART. 2. — Le Bureau se compose ainsi :

1° Un Président;

2° Un Vice-Président;

3° Un Secrétaire général;

4° Deux Secrétaires adjoints;

5° Un Trésorier;

6° Un Conservateur des Archives et du Musée.

Il pourra être élu un ou plusieurs Présidents d'honneur.

Si M. le Préfet, M. le Général commandant la Division, Mgr l'Évêque et M. le Maire de Nantes sont membres de la Société, ils prendront aux séances le même rang que les Présidents d'honneur.

Les titulaires sont nommés pour quatre ans.

Du Président.

Art. 3. — Le Président maintient l'ordre dans les séances et dirige les délibérations.

Il est suppléé par le Vice-Président, en cas d'absence; et si l'un et l'autre sont absents, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres présents.

La correspondance est confiée au Président.

Il nomme les commissions, signe les diplômes, et mandate les dépenses.

Du Secrétariat.

Art. 4. — Le Secrétaire général rédige les procès-verbaux des séances générales et des séances du Comité central.

Il conserve les registres et en a la responsabilité jusqu'à l'époque de leur dépôt aux Archives.

Il est chargé de toutes les convocations, et de l'expédition des diplômes aux membres nouvellement admis.

Il peut déléguer une partie de ses fonctions aux deux Secrétaires adjoints. Ceux-ci le remplacent en cas d'absence, et suivant l'ordre de leur nomination.

Si les trois Secrétaires sont absents, le procès-verbal de la séance est rédigé par le plus jeune des membres présents.

Du Trésorier.

Art. 5. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations ou annuels;

Des subventions qui pourront être accordées à la Société;

Et de toute autre somme, à quelque titre que ce soit.

Il acquittera, sur mandats visés par le Président, les dépenses portées au budget, ou autorisées, en dehors du budget, par le Comité central.

Le Trésorier présente le compte de sa gestion annuelle à la séance du Comité central tenue dans le mois de juin qui suit la clôture de chaque exercice.

Du Conservateur.

Art. 6. — Le Conservateur des Archives et du Musée est chargé de la garde des objets d'antiquités, des médailles, des livres, des mémoires imprimés ou manuscrits, et de tous les papiers quelconques appartenant à la Société.

Il tient à jour les registres d'entrée des objets ci-dessus spécifiés.

Ceux de ces objets qui sont déposés au Musée, ne pourront être déplacés sous aucun prétexte.

Quant aux pièces des Archives, elles ne pourront être données en communication qu'aux membres de la Société, et sous l'obligation, par ceux-ci, de les rendre dans le délai d'un mois.

Du Comité central.

Art. 7. — Le Comité central se compose :

1° Du Président de la Société, Président du Comité;

2° Des membres titulaires du Bureau;

3° De six membres élus en assemblée générale, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages exprimés;

4° Du plus ancien Président d'honneur;

5° Du Président sortant.

Les membres du Comité sont nommés pour quatre ans.

Art. 8. — Les réunions du Comité central ont lieu chaque mois, ou plus souvent, s'il est nécessaire. Les décisions du Comité ne sont valables qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Tout membre qui n'aura pas répondu à trois convocations consécutives, perdra le droit d'assister aux séances du Comité, s'il n'a pas justifié son absence.

Le Comité est chargé :

1° De dresser le budget annuel ;

D'apurer les comptes du Trésorier pour chaque exercice ;

De régler les dépenses imprévues, non comprises au budget ;

2° De rédiger l'ordre du jour des séances, et de déterminer le nombre de ces séances ;

3° De voter l'admission provisoire, s'il y a lieu, des candidats au titre de membres titulaires ou de membres honoraires ;

4° D'agir activement dans l'intérêt de la science et de la Société :

Par des démarches individuelles ou collectives ;

Par la nomination de Commissaires ou de Commissions ;

Par des visites locales ou des fouilles ;

Par l'établissement, autant que la chose sera possible, d'un Cours public et gratuit d'Archéologie ;

5° Enfin de donner aux travaux de la Société, par les moyens les plus efficaces, la publicité propre à ajouter à l'utilité de ces travaux.

Des Présentations et des Réceptions.

ART. 9. — Tout Candidat au titre de *titulaire* ou d'*honoraire*, devra être présenté au Comité central, par deux membres titulaires qui signeront le bulletin de présentation.

ART. 10. — Si le Candidat est admis provisoirement, au scrutin secret et à la majorité absolue, il sera présenté à la Société dans la séance suivante ; et s'il obtient également la majorité absolue des suffrages exprimés, et au scrutin secret, il sera immédiatement proclamé membre de la Société, et un *Diplôme* lui sera envoyé.

Des Élections générales.

ART. 11. — Tous les quatre ans, au mois de décembre, la Société procédera, en assemblée générale, au renouvellement du *Bureau* et du *Comité central*.

Les membres en exercice pourront être réélus.

Le mode d'élection sera le même que celui prescrit à l'article précédent.

De la Cotisation annuelle.

ART. 12. — Chaque membre titulaire de la Société paiera une cotisation ou annuel de CINQ FRANCS.

Il ne sera rien dû pour la délivrance du diplôme.

Les membres honoraires ne seront passibles d'aucun droit.

Tout membre titulaire qui n'aura pas acquitté son annuel six mois après l'expiration de l'année, sera réputé démissionnaire.

Tableau des Membres de la Société.

ART. 13. — Le *Tableau* nominatif des membres de la Société, inscrits selon l'ordre de leur admission, sera affiché dans le lieu le plus apparent du siége de la Société.

Il sera tenu une *Liste* particulière des membres honoraires; et il sera dressé un *État* spécial de tous les noms des membres décédés.

Le Comité central désignera l'un de ses membres ou tout autre membre de la Société, pour tenir au courant la Liste, le Tableau et l'État, lesquels lui seront présentés dans la séance du mois de mars de chaque année.

Du Musée archéologique.

ART. 14. — Le Conservateur du Musée sera assisté, dans ses fonctions, par une Commission permanente de trois membres.

Cette Commission sera nommée par le Comité central, dans la séance de ce Comité qui suivra les élections générales.

A la fin de chaque année, le Conservateur rendra compte des objets entrés au Musée dans le courant de l'année expirée.

Nantes, en assemblée générale, le 7 novembre 1854.

Le Président,
Th. Nau.

Certifié conforme :
Le Rapporteur du Comité central,
Vandier.

Vu et approuvé :
Le Préfet de la Loire-Inférieure;
Pour le Préfet empêché, absent,
Le Secrétaire général délégué,
Bon de Girardot.

Nantes, le 15 mai 1855.

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES.

Au début d'une publication nouvelle, relative aux études sur l'archéologie, on se demandera peut-être quel est le but réel de cette science et son utilité. Nous répondrons : L'Archéologie a pour but d'étudier dans le détail tout ce qui se rattache au passé, monuments écrits sur le sol ou dans les chartes, produits de l'art ou legs de l'histoire : son utilité résulte de cette définition.

On voit déjà quel vaste champ s'ouvre devant celui qui s'engage dans cette voie, et quel charme ces recherches répandent sur sa vie. Toutes les nobles facultés de l'homme y sont attirées par un intérêt puissant, soit que, l'imagination aidant, il médite en face d'un tumulus, d'un dolmen ou d'une pierre sacrée et commémorative, sur les mœurs des Celtes et des peuples primitifs dont les souvenirs se confondent avec les récits d'Homère et les traditions bibliques, soit que la réflexion le conduise à suivre par la pensée, avec les débris romains qu'il extrait du sol, les luttes des Gaulois et de César, l'assimilation du vaincu par le vainqueur, toute la politique des maîtres du monde, soit enfin que, lisant dans les faits plus rapprochés de notre âge, il y rencontre les précieux indices qui lui font mieux saisir les usages de nos ancêtres et les passions qui les firent agir ; ou bien que, bornant sa pensée et lui donnant un but plus pratique, il se contente de contempler

ce qui nous reste d'autrefois, dans les formes ou bizarres ou charmantes que l'art sut lui donner, simple collectionneur ou artiste y cherchant des inspirations et des modèles pour sa propre utilité.

Mais le but de l'Archéologie est non-seulement agréable et utile, il est surtout moral, et voilà pourquoi c'est véritablement une science. Habitué de vivre par la pensée avec les anciens, l'archéologue les aime, et alors non-seulement il s'applique à sauver de la ruine les restes matériels de leur vie, mais il entoure du même respect leurs traditions, qui sont les sources intimes de notre histoire. Avec quel orgueil légitime il met en lumière tout ce qui s'y trouve de bon et de bien! et si parfois il y découvre matière à blâme, avec quel respect et quelle modération il le révèle, unissant ainsi à l'impartialité du narrateur cette piété, cette pudeur dont un fils ne se départ jamais quand il est obligé d'avouer les erreurs de ses pères. — Or, nous sommes les fils des siècles qui nous ont précédés.

L'Archéologie est une science toute moderne. Sans doute, au dernier siècle, les travaux des bénédictins et surtout ceux de Montfaucon, ainsi que ceux du chanoine d'Auxerre Jean Lebeuf, du comte de Caylus, et de Millin, jetèrent un grand éclat et posèrent d'une manière solide les fondements du nouvel édifice : mais il nous était réservé, à nous justement effrayés des débris qui jonchaient notre sol, de réparer autant que possible les désastres dont nous gémissions; en un mot, de conserver ce qui menaçait ruine, et de faire revivre, au moins par la mémoire et le souvenir, ce qui n'était plus.

Ce sentiment était partout; mais, l'impulsion donnée, il fallait quelqu'un qui la réglât et proposât un plan nécessaire pour arriver à un résultat satisfaisant. M. de Caumont s'en chargea, et, comme tous les vrais organisateurs, le premier il mit la main à l'œuvre. — La Bretagne, qui est faite pour comprendre et ressentir toutes les bonnes inspirations, et dont le génie est essentiellement conservateur, ne pouvait manquer de répondre à cet appel. Elle avait déjà une institution tout agricole, connue sous le nom d'Associa-

tion bretonne, — dont le premier congrès général s'ouvrit à Vannes, le 3 mai 1843. — Une Société archéologique se forma aussitôt sur ce modèle, et, le 23 septembre suivant, elle s'unit à l'Association bretonne, qui dès lors compta deux classes : celle d'Agriculture et celle d'Archéologie. Le premier congrès de l'Association ainsi organisée eut lieu à Rennes le 5 octobre 1844; depuis, quatorze congrès les ont réunies à Nantes, Saint-Brieuc, Quimper, Lorient, Saint-Malo, Morlaix, Nantes, Saint-Brieuc, Vannes, Redon et Quimper (1858). Une décision ministérielle a dissous l'Association bretonne, en 1859.

Nous devons ajouter ici que quoique restant toujours unie à l'Association bretonne, la Société de la Loire-Inférieure, en 1855, modifia ses statuts de façon à lui procurer, avec une indépendance propre, la protection de l'Autorité supérieure. Ces nouveaux statuts furent approuvés par le Préfet, le 15 mai 1855.

La classe d'Archéologie de l'Association bretonne se subdivisa naturellement par sections ou Sociétés départementales : celle de la Loire-Inférieure fut créée le samedi 9 août 1845, dans une réunion présidée par M. Aymar de Blois, président de la classe d'Archéologie de l'Association bretonne, dont le congrès se tenait alors à Nantes.

Ici, nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à M. Vandier, qui a longtemps rempli, et chacun sait avec quel zèle et quelle exactitude, les fonctions d'archiviste; il nous donne ainsi l'organisation intérieure de la Société, dans une Notice publiée par lui en 1854 :

« Son Bureau fut ainsi composé :

Un président (M. Th. Nau);
Un ou plusieurs présidents d'honneur (M. Bizeul);
Un vice-président (M. l'abbé Fournier);
Un secrétaire (M. Georges Demangeat);
Un secrétaire adjoint (M. l'abbé Rousteau);
Un trésorier (M. Huette aîné);
tous élus pour quatre ans.

« Dans la suite, on ajouta au Bureau deux autres titulaires savoir :

« Un archiviste, le 7 janvier 1848 (M. Vandier) ;

« Un second secrétaire adjoint, le 3 février 1852 (M. Fabré).

« Enfin, l'article 2 du règlement de la Société, qui n'est autre que l'acte de sa fondation (9 août 1845), porte que tous les membres de la Société font de droit partie de l'Association bretonne.

« Pour ne pas revenir sur l'organisation de la Société, je dirai tout de suite que, le 5 juillet 1850, il fut créé un *Comité central*, présidé par le Vice-Président de la Société, et ayant pour secrétaire le Secrétaire adjoint, qui alors était seul.

« Le Comité central fut composé des membres du Bureau et de six membres élus en assemblée générale, à la majorité absolue des suffrages exprimés (MM. Le Ray, A^nd^ Guéraud, l'abbé Delalande remplacé par M. Driollet, Bon de Wismes, d'Izarn et Pradal).

« Le règlement du Comité central est du même jour que sa création, 5 juillet 1850.

« Les attributions du Comité central consistent : 1° à dresser le budget annuel ; — 2° à préparer les affaires de toutes natures ; — 3° à nommer des commissions quand les circonstances l'exigent ; — 4° à régler les ordres du jour pour les séances générales de la Société ; — 5° à présenter les candidats au titre de sociétaires ; — 6° enfin, à s'occuper de tout ce qui peut intéresser la science archéologique en général.

« Telle est l'origine de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

« Elle se composa d'abord de 51 membres ; ce nombre augmenta d'année en année ; et encore bien que la mort et l'absence lui aient enlevé 42 de ses affiliés, le tableau de ses sociétaires présente en ce moment (janvier 1854) 133 noms inscrits, noms appartenant à des ecclésiastiques, à des magistrats, à des artistes, à des médecins, des avocats, des littérateurs, des hommes éminents par leur position sociale, qui se font un devoir de contribuer au progrès de l'art.

« Dans le principe de sa création, la Société vit ses ressources pécuniaires bornées au produit de la faible cotisation annuelle et individuelle de ses membres ; mais le Conseil général, en 1849, et le Conseil municipal, en 1850, lui assignèrent une place dans leurs budgets respectifs, et, en 1852, l'allocation départementale fut doublée, ce qui prouve que le Conseil général avait apprécié à sa valeur l'importance de la nouvelle institution.

« Il manquait un local à la Société pour ses réunions mensuelles. La Préfecture lui donna l'hospitalité dès le commencement ; plus tard, l'Hôtel de Ville lui ouvrit les portes de la salle du Conseil municipal; et, dans la suite, M. le Maire lui accorda la disposition d'une vaste pièce située dans un bâtiment appartenant à la ville, rue du Moulin, nº 18. »

Depuis, grâce à la bienveillante autorisation de M. Henri Chevreau, préfet de la Loire-Inférieure, la Société a pu transporter ses réunions dans l'ancienne sacristie des Oratoriens, dont la charmante chapelle, ainsi préservée de la destruction, est devenue le lieu de dépôt de ses collections, — son Musée.

Nous avons dit un Musée : en effet, pour qu'une Société qui se fonde ait des chances de vie et de durée, il faut qu'elle travaille; or, le travail demande à la fois des matériaux et une récompense, d'où la nécessité des collections et d'une publicité. C'est ce que la Société archéologique comprit dès sa formation ; aussi la voyons-nous, dans sa première séance, demander au Préfet de lui concéder la jouissance de cette chapelle de l'Oratoire où elle est enfin établie aujourd'hui...; mais que de soins et de temps il a fallu pour en arriver là !

Le Préfet ne peut se rendre à ce vœu; on s'adresse au Maire de Nantes, qui fait des démarches pour acquérir la chapelle de Notre-Dame, ce délicieux reste de la collégiale si chère aux Nantais; mais cela ne réussit point. Alors on pense au cloître et à l'église des Minimes, puis on revient à l'Oratoire : vains efforts, vaines prières, toutes les portes demeurèrent fermées, jusqu'à ce qu'enfin l'Administration municipale mit obligeamment à la disposition de la Société une vaste salle de son hôtel de la rue du

Moulin. Le Musée put donc s'y abriter, se compter, se former : il fut ouvert au public, le 1er mai 1849.

Mais bientôt ce qu'on avait prévu arriva : les dons abondèrent, et en peu de temps le local concédé fut rempli ; c'est alors qu'ainsi que nous l'avons dit plus haut, M. le Préfet de la Loire-Inférieure, par un acte spontané de sa bienveillance, que le Conseil général s'empressa de sanctionner, nous ouvrit enfin les portes de l'Oratoire [1]. L'inauguration du nouveau Musée eut lieu solennellement en présence de ce haut fonctionnaire, le 10 juin 1856, jour de l'ouverture à Nantes du XXIIIe congrès de la Société française pour la conservation des monuments historiques [2].

Nous étions donc possesseurs d'un Musée archéologique, c'était le premier point acquis ! — Aujourd'hui, nous venons réaliser le second, et nous ne doutons point que le succès ne vienne couronner nos efforts : quand on compte sur les connaissances sérieuses et sur les travaux consciencieux d'un grand nombre, et sur le bon vouloir de tous, on ne saurait être déçu.

---

(1) Dans la *Bibliothèque historique du Poitou,* de Dreux du Radier, t. V, p. 382, il est dit que le modèle de l'église de l'Oratoire de Nantes fut fait par Abel-Louis de Sainte-Marthe, né à Paris le 12 août 1621, et mort à Saint-Paul-aux-Bois, diocèse de Soissons, le 7 avril 1697. Entré dans l'ordre de l'Oratoire, il fut envoyé à Nantes à l'âge de 24 ans, et y enseigna la théologie à ses confrères. Si c'est alors qu'il fit le plan de l'église, cette construction remonterait de 1645 à 1650. C'est un des auteurs du 1er *Gallia Christiana.*

(2) A la même époque, il a été publié un *Catalogue et Description des Objets d'art du Musée archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.* — Nantes, impr. And Guéraud et Cie, 1856, in-8° de 108 pages. — Prix : 50 centimes.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 11 Janvier 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

Divers objets sont déposés sur le bureau : ce sont trois fragments de sculpture provenant de l'église Saint-Clément de Nantes, actuellement en démolition ;

Un vitrail représentant le Christ entre la Vierge et saint Jean, trouvé dans une maison récemment démolie pour l'agrandissement du Jardin des Plantes de Nantes. On présume que ce vitrail a appartenu à la famille de Rohan.

La Société a reçu un numéro de la Revue anglaise intitulée *Archæologia Cambrensis,* et un exemplaire de la *Description du Plan en relief de la ville de Nantes du* XIIIe *au* XVe *siècle, par M. Guilbaud.*

L'ordre du jour appelle les membres présents à procéder aux élections générales, à la suite desquelles sont nommés :

MM. Nau, président.
Fournier (l'abbé), vice-président.
Vte de Kersabiec, secrétaire général.
Martineau, secrétaire adjoint.
Gautier (É.), secrétaire adjoint.
Huette aîné, trésorier.
Parenteau, conservateur du Musée.

Membres du Comité central.

MM. Pradal, Bon de Wismes, And Guéraud, abbé Rousteau, Bon de Girardot et Van Iseghem.

Sur la proposition du Président, la Société décerne à l'unanimité, à M. Vandier, ancien conservateur, le titre de conservateur honoraire, en

reconnaissance du dévouement et du zèle intelligent qu'il a constamment montrés pour l'accroissement et la prospérité du Musée.

M. de Wismes continue la lecture, commencée à la dernière séance, du savant travail de M. Marchegay sur le château du Plessis-Macé et ses seigneurs.

Séance du 1er Février 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

M. Lemesle offre, pour le Musée, une petite figure, style xvie siècle, provenant de la démolition des Cordeliers.

M. Pailloux fait don de deux jetons : l'un, des maires de Nantes; l'autre, des échevins.

M. Laurency met à la disposition de la Société les poteaux corniers de la maison des Enfants-Nantais, actuellement en démolition, rue de la Poissonnerie.

M. Didion, directeur général de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, envoie divers objets de haut intérêt trouvés dans les communes de Savenay et de Montoir, à l'occasion des travaux de déblais du chemin de fer. Ce sont : un tronc d'arbre creusé en forme de pirogue, une amphore gallo-romaine, une massue celtique, deux fragments d'épée, trois vases gallo-romains et divers fragments de vases antiques.

M. Parenteau explique la provenance de ces objets, et signale l'analogie que présentent plusieurs d'entre eux avec ceux qui ont été découverts en Suisse, dans le lac de Zurich, en 1854.

M. le docteur Le Ray fait observer que l'un des trois vases, d'une forme tout à fait insolite pour un vase gallo-romain, lui semble plutôt provenir des colonies, où il en existe d'identiques.

M. Parenteau annonce qu'il a recueilli à Rezé divers fragments romains ou gallo-romains, notamment une médaille de Crispine; et M. de Wismes invite la Société à visiter, à Mauves, les lieux d'où il a lui-même rapporté nombre de briques et de fragments de poterie d'origine gallo-romaine, dont il gratifie le Musée.

M. Marionneau prend la parole, et captive longtemps l'attention de la Société en rendant compte du Congrès tenu à Périgueux le 29 mai 1858; et, après cette communication, M. de Wismes continue et achève la lecture de la notice de M. Marchegay sur le Plessis-Macé et ses seigneurs.

Séance du 1er Mars 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

Depuis la dernière séance, le Musée s'est enrichi de divers objets, savoir :

D'un jeton en nacre armorié, offert par M. Van Iseghem ;

D'un moyen bronze de Commode, assez rare, donné par M. Parenteau, à qui l'on doit également un fragment de vase en terre grise, de l'époque mérovingienne, représentant une chasse au cerf ;

De carrelages en briques émaillées du XVIe siècle, donnés par M. Ch. de Raimond, architecte à Nantes ;

Enfin d'un fragment de rétable en pierre, du XVe siècle, représentant la Trinité et provenant de l'ancien chœur de l'église de Moisdon, arrondissement de Châteaubriant, offert par M. Gautier.

Plusieurs documents imprimés sont déposés sur le bureau : le programme du Congrès archéologique de France, qui s'ouvrira à Strasbourg, le 22 août 1859 ; un exemplaire des *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne* (livraison d'octobre 1858), et aussi le Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Paulin Paris, dans lequel est cité avec éloge le remarquable ouvrage de M. L. Grégoire, ancien professeur d'histoire au Lycée de Nantes, et intitulé : *La Ligue en Bretagne*.

Le travail inscrit à l'ordre du jour est une *Note sur le colonel du génie Boutin*, par M. le Dr Mauduit, et sur une statuette funéraire égyptienne qui fait partie de sa collection, et dont il offre à la Société un moulage parfaitement exécuté. Le travail de M. Mauduit est divisé en deux parties : la première traite de la sculpture égyptienne sous les diverses dynasties, et explique l'usage des statuettes du genre de celle qu'il possède, et qui n'est autre chose que l'image du génie tutélaire qu'on plaçait ordinairement auprès des momies, image accompagnée sur les deux faces d'inscriptions dont M. Théodule Devéria, membre de la Société des Antiquaires de France et conservateur adjoint du Musée égyptien au Louvre, a donné l'explication. La seconde partie du travail de M. Mauduit est une biographie du colonel au souvenir de qui se rattache la statuette dont il vient d'être parlé. Les curieux documents manuscrits et entièrement inédits que l'auteur possède, lui permettent de donner sur la vie de Boutin des détails aussi neufs qu'intéressants, et cette communication est complétée par la lecture de plusieurs lettres autographes de lady Stanhope, la célèbre nièce de Pitt, relatives au colonel, lecture faite par un neveu de celui-ci, présent à la séance.

Séance du 5 Avril 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

M. l'abbé Cahour, aumônier du Lycée, est reçu à l'unanimité membre de la Société.

Une lettre du Maire de Nantes annonce l'envoi à la Société du portrait en pied de Gelée de Prémion, ancien maire de cette ville, qui faisait partie de la collection de portraits des Maires conservés à l'Hôtel de Ville avant la Révolution, et dont le Musée archéologique renferme déjà un certain nombre. Ce portrait lui est offert par M. Giraud-Duplessis, descendant de ce magistrat.

Un moyen bronze d'Antonin est offert à la Société.

La Société archéologique de Maine-et-Loire demande à celle de la Loire-Inférieure l'échange entre les deux compagnies de leurs publications respectives.

Le Président fait connaître que les fouilles faites à la Cathédrale ont amené la découverte du mur de l'ancienne enceinte, qui ne présente d'ailleurs aucune particularité digne d'être signalée, et il mentionne aussi la mise à nu du parement intérieur de la tour du Mûrier.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Guéraud, de la préface du *Recueil des Chants et Chansons populaires de la Bretagne et du Poitou*, qu'il se propose de publier. Elle contient le plan de l'ouvrage, et suffit pour faire apprécier tout l'intérêt qu'il présentera.

Après la lecture de cette Introduction et celle de deux chants pris au hasard dans le Recueil dont il vient d'être fait mention, la séance est levée.

Séance du 3 Mai 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

M. Moncousu, percepteur à Chantenay, fait don au Musée archéologique d'un tableau allégorique sur bois, qui appartenait aux Oratoriens avant la Révolution. Il est accompagné d'une lettre de M. le Dr Le Ray, qui donne des détails sur les différentes phases par lesquelles a passé ce tableau avant de revenir prendre place dans le local où il était autrefois placé.

M. Parenteau présente un grand bronze de Caligula trouvé dans la commune de Maisdon. Il dépose encore sur le bureau un règlement pour la milice bourgeoise imprimé à Nantes en 1749, offert par M. Pradal.

Le Président informe la Société de la demande qui lui est faite par M. le Ministre de l'Instruction publique, de la collaboration de ses membres à un

répertoire archéologique de la France, et le Secrétaire donne lecture tant de la lettre du Ministre que du programme qui y est annexé.

Après ces communications, on passe à l'ordre du jour.

M. l'abbé Cahour prend la parole pour lire à la Société des fragments de son intéressant travail sur saint Émilien. Il fait circuler une carte qui sert à donner l'intelligence de l'expédition du saint évêque, et des dessins des monuments qui subsistent encore. Son récit est précédé de détails topographiques sur Autun, et il passe en revue tous les événements auxquels prit part saint Émilien, depuis son départ à la tête de ses braves compagnons jusqu'à sa mort à Saint-Jean-de-Luz (1).

M. Driollet signale la découverte dans les fouilles faites à Sainte-Croix, à l'occasion de l'érection du beffroy communal, d'un hypocauste en briques, mis à nu sur une longueur de trois mètres, et dont il a dressé des plans et coupes, dont il fait hommage à la Société.

Séance du 7 Juin 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

Le Président fait connaître qu'un des membres correspondants de la Société, M. Coutant, lui offre, par l'intermédiaire de M. Dague-Dubois, onze clichés, parfaitement exécutés, de jetons dont plusieurs se rattachent à la Bretagne.

Conformément à l'ordre du jour, M. Guéraud, au nom d'une commission dont il fait partie avec MM. Bizeul, de Kersabiec, Parenteau et Gautier, lit un rapport sur le projet de publication d'un Bulletin trimestriel. Il s'attache à démontrer l'utilité d'une semblable publication, qui doit donner à la Société une vie nouvelle, la faire connaître, propager le goût des études archéologiques et provoquer des dons qui enrichiront le Musée. Ce Bulletin serait tiré à 200 exemplaires, nombre qui paraît suffisant pour sa distribution aux membres de la Société et son envoi aux autres Sociétés savantes; et pour couvrir la dépense, la Commission dont M. Guéraud est l'organe, propose de porter l'annuité de chacun des membres de cinq à dix francs.

Une discussion s'engage à ce sujet, et plusieurs membres émettent l'avis que cette proposition soit renvoyée à la séance prochaine, afin que ceux qui ne sont pas présents à celle de ce jour puissent connaître, à l'aide d'une

---

(1) Ce travail a été publié sous le titre suivant : *Notice historique et critique sur saint Émilien, évêque de Nantes, mort à Autun au VIIIe siècle*, par M. l'abbé Cahour, aumônier du Lycée de Nantes, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. — Nantes, Mazeau, 1859, 1 vol. in-18, fig.



mention spéciale sur les lettres de convocation, qu'ils auront à voter sur cette augmentation.

M. Bizeul présente un compte rendu du Congrès des délégués des Sociétés savantes tenu à Paris le 25 avril, et aussi du Congrès de Quimper; après cette double communication, il annonce la lecture, pour l'une des prochaines séances, d'un mémoire qu'il a composé dès longtemps sur l'inscription de l'Hôtel de Ville de Nantes, et dans lequel il combat l'opinion de MM. Fillon et Dugast sur la lecture de cette inscription.

La séance est levée.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU 9 AOUT 1845 AU 7 DÉCEMBRE 1858.

Séance du 9 Août 1845. — *Présidence de M. le Cte Aymar de Blois.* — La classe d'Archéologie de l'Association bretonne se trouvant à Nantes au moment du Congrès, et ayant émis le vœu qu'il se formât pour le département de la Loire-Inférieure une Société d'Archéologie qui serait membre de l'Association, ainsi que cela existait déjà pour les départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, cette idée fut très-favorablement accueillie, et immédiatement de nombreuses adhésions vinrent donner naissance à la Société archéologique de la Loire-Inférieure. — Dans cette première séance, présidée par M. A. de Blois, les statuts des deux Sociétés sœurs d'Ille-et-Vilaine et du Finistère furent lues et adoptées, sauf ces deux modifications, toutefois : que les votes seront secrets, et qu'outre le secrétaire il y aura un secrétaire adjoint. On procéda ensuite aux nominations des membres du Bureau (1), et la séance se termina par des remerciements votés à M. Aymar de Blois.

Séance du 19 Novembre 1845. — *Présidence de M. Th. Nau.* — On se réunit le 19 novembre suivant; la liste des membres fondateurs fut dressée, et se composa de MM. Émile Allard, Alfred d'Arondel, F. Benoist, Bizeul (de Blain), Bourgerel, Chevas, de Commequiers, René de Cornulier, l'abbé Delalande, Delamare, Georges Demangeat, Demangeat fils, Driollet, Dugast-Matifeux, Dugué-Brieugne, Duplessix de Grénédan, Foulon, Fourmont, l'abbé Fournier, Juste Fruchard, Eugène de la Gournerie, Grandsire, Louis Grégoire, Léon Guéraud, Armand Guéraud, Charles Hersart, Houdet, Huette aîné, Armand d'Izarn, de Kergos, Charles de Kersabiec, l'abbé Lebert, Lemaignan, Le Ray, Anthime Ménard, Meuret père, Th. Nau, Antoine Peccot, Pelloutier, Phelippes-Beaulieux père, Phelippes-Beaulieux fils, Pradal, Praud de la Nicolière, Priou, Rathouis, l'abbé Rousteau, le docteur Thibeaud, Van Iseghem, François Verger, Bon de Wismes.

---

(1) Voir page 27.

On propose de formuler un plan d'études; puis, la discussion s'étant engagée sur le point de savoir si les travaux devront s'étendre à des localités situées hors du département, il est résolu que tous les pays peuvent fournir d'intéressants sujets d'études, ne fût-ce que comme points de comparaison.

Un membre parle de l'église de Saint-Herblain, et signale cette particularité qu'elle a une cheminée dans les fonts baptismaux; on ne cite dans le département que l'église d'Assérac qui soit dans ce cas.—Quelqu'un dit qu'on en trouve des exemples en Maine-et-Loire. Il nomme la chapelle de la Bourgonnière. Mais on lui fait observer qu'il n'y a pas identité, puisqu'il ne s'agit pas de fonts baptismaux.—Au reste, on ne saurait assez déplorer le malheureux empressement qu'ont mis la plupart des fabriques à démolir d'anciens fonts, souvent fort remarquables, pour les remplacer par d'insignifiantes coquilles. — M. Nau, président, appelle l'attention de l'assemblée sur le château du Bouffay, que l'on va démolir; il demande qu'un membre se charge de faire une notice sur ce vieux et intéressant monument.—Il annonce qu'on a démoli la chapelle de Saint-Michel, commune du Pallet, et qu'on en a retiré une statue de la Trinité, probablement du XVIe siècle, mais sans intérêt. Il termine en lisant une notice sur l'église de la Trinité de Clisson, qui doit être réparée; il souhaite qu'on en use envers ce monument avec le même goût, la même sollicitude dont M. le baron Lemot fit preuve pour le vieux château du connétable.... M. l'abbé Rousteau est invité à écrire officieusement à ce sujet à M. le curé de la Trinité. — Deux commissions sont nommées, une pour formuler un plan d'étude, l'autre pour former une statistique archéologique, de manière à relier ensemble les travaux qui seront présentés sur le département. — M. Nau annonce en outre qu'on a découvert de nombreux débris romains en creusant sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Pontual ou de Saint-Aignan, rue de Beau-Soleil; on y a trouvé, entre autres choses, deux médailles, une de Claude et l'autre d'Adrien. Puis il informe que le Conseil général a refusé d'accorder la jouissance de la chapelle de l'Oratoire, pour l'établissement d'un musée. Mais la ville de Nantes est disposée, dit-on, à acheter la chapelle de la rue Notre-Dame, pour l'affecter à cet objet. — Ici se présente une objection. Ce musée, au lieu d'être départemental, ne deviendrait-il pas, par ce fait, communal? — On se décide à accepter provisoirement l'offre du Maire, mais en réservant la qualité du musée, qui sera, bien entendu, départemental. — M. Rousteau termine par une lecture de M. Bizeul sur les voies romaines.—M. Thibeaud fait une motion; il demande que les autorités compétentes, évêque, préfet ou maire, soient priées, toutes les fois que des restaurations de monuments devront avoir lieu, de ne pas permettre que rien ne soit fait qui puisse en changer le caractère quel qu'il soit. — Enfin la Société émet le vœu que la tour du beffroi au Bouffay soit conservée.... La séance est remise au 19 décembre prochain.

Séance du 19 Décembre 1845. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Au commencement de la réunion, M. A. d'Arondel annonce que M. l'abbé Vrignaud invite la Société à venir visiter les travaux de reconstruction qui se font à la Cathédrale. Jour est pris pour répondre à cette offre : ce sera le 22 du mois. — Puis M. Bizeul a la parole pour faire son rapport au nom de la commission nommée pour dresser un plan d'études. Il commence par se féliciter de voir la Société bretonne enfin constituée! C'est la réalisation d'une pensée commune : faire connaître la Bretagne! Mais, pour en arriver là, il faut travailler; et pour bien travailler, il faut diviser la besogne. Il propose donc de diviser la science, et de trouver dans le nom de chacune des parties qu'elle embrasse, la tête d'une colonne où viendront s'inscrire un certain nombre de noms. « Que ceux donc, dit-il, qui dans la science archéologique se sentent entraînés par un genre particulier de recherches, se fassent connaître, afin que d'autres qui partagent leur goût puissent se réunir à eux et former ainsi le faisceau, symbole de la force et du succès. » Il conclut en proposant la division par périodes : Celtique, Romaine, Moyen-âge, et il termine en recommandant le zèle pour la conservation des monuments. — Cette dernière pensée amène une question incidente : on parle de la démolition du chevet de la Cathédrale, et de la nécessité qu'il y a de nommer une commission (1) pour veiller à ce que rien de curieux ou d'intéressant ne vienne à disparaître ou à se perdre dans ces débris. — Puis M. Demangeat prend la parole sur le rapport de M. Bizeul. — Il pense que la première chose à faire serait de former la statistique archéologique de chaque commune, et il croit qu'il vaut mieux laisser chacun libre du choix de ses études. — M. le Président pense qu'il faut accepter l'idée des sections, car personne par cela ne sera gêné dans ses études, nul ne voulant river chaque membre à un seul genre de travail. C'est uniquement une mesure d'ordre; seulement, il propose cette autre division : 1° histoire et géographie; 2° archéologie monumentale; 3° numismatique, inscriptions et archives. — M. le Préfet, qui depuis quelque temps honore l'assemblée de sa présence, fait valoir tout ce que ce plan a de rationnel. Il est mis aux voix et adopté. Les listes se forment séance tenante, et l'on se sépare en se donnant rendez-vous pour le 19 janvier suivant.

Séance du 19 Janvier 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — La Société, qui jusqu'alors avait siégé à la Préfecture, ouvre ses séances de l'année dans la salle des séances du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, que M. le Maire de Nantes a gracieusement mise à sa disposition. — M. le Maire est reçu par acclamation membre de la Société; il en avait été

(1) MM. Verger, Hersart et Rousteau.

fait ainsi précédemment pour le Préfet. — M. Verger dépose une note sur des médailles en or trouvées près de Bourgneuf. L'une est d'Honorius; l'autre est mérovingienne, elle porte le nom du monétaire et au revers : *Vidua, vico, fit.* M. de la Saulzaie, consulté, a pensé que vidua veut dire *Veuves,* bourg de Touraine, entre Amboise et Blois. — M. Verger lit en second lieu une note sur une entreprise de bateaux-coches de Nantes à Orléans en 1780, et une copie de lettres patentes de 1650 qui autorisent la restauration des tombeaux de Jean II et Jean III à Ploërmel. — M. d'Arondel dit que M. de Chambellé possède des lettres autographes de la duchesse Anne de Bretagne. M. de Wismes se charge de s'enquérir de ce trésor et d'en rendre compte. — M. l'abbé Rousteau lit une notice sur Saint-Julien de Vouvantes [1] — M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Maire de Nantes qui met à la disposition de la Société, pour en faire un musée, la chapelle de l'ancienne Collégiale. Des remerciements sont votés. — Puis M. de Wismes demande qu'un cours d'archéologie monumentale soit fait par un des membres; il désigne M. l'abbé Rousteau. Cette proposition est prise en considération. Et la séance est levée après la lecture d'une lettre de M. de Blois, relative à la borne à élever à l'intersection des deux voies romaines auprès de Blain.

(*La suite prochainement.*)

---

(1) Publiée depuis dans *Nantes et la Loire-Inférieure.*

ENTRÉE

DU

ROI HENRI II A NANTES,

LE 12 JUILLET 1551.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT INÉDIT

Lu à la séance du 4 février 1851,

PAR M. RATHOUIS.

La relation qui va suivre est extraite d'un manuscrit composé par Claude Juchault, sieur du Perron, un des échevins de Nantes en 1645, 1646 et 1647, et sous-maire de la ville en 1648, étant maire Jacques de Bourgues, sieur de la Jaunais. En tête du volume sont peintes les armes des Juchault, qui sont d'azur à la face d'or, accompagnées de trois coquilles d'argent, deux en chef et une en pointe; et, au premier feuillet, on trouve ce titre :

« Livre contenant les matières les plus notables des registres et papiers « du greffe de la ville et communauté de Nantes, depuis le 24ᵉ jour de « février 1562 jusques au huitième jour de juillet 1648. Auquel du depuis a « esté adjousté l'extrait d'autre livre commençant le 27ᵉ aoust 1555, finis- « sant le neuvième février 1562, et du premier livre commençant au mois de « juillet 1465, finissant le 24ᵉ aoust 1488. »

« Dédié à Messieurs les maire et eschevins de la ville de Nantes. »

« Fait par moy Claude Juchault, conseiller du Roy, secretaire et auditeur « ordinaire de ses comptes en Bretagne, sous-maire de la ville de Nantes « en l'année 1648. Et depuis continué jusques au 5 aoust 1665.

« JUCHAULT, sieur DU PERRON. »

L'analyse de ce curieux manuscrit faite par M. Rathouis, qui l'a eu entre les mains et que la mort a enlevé à la Société archéologique, suffira pour en faire apprécier l'importance.

Il commence, dit-il, par l'entrée du duc de Mercœur en la ville de Nantes, le 1er septembre 1583, et celle du duc de Vendôme, le 17 octobre 1608, y est ensuite relatée. Ces deux pièces sont suivies d'un règlement fait par le maréchal de la Meilleraye, le 17 février 1647, pour la distribution des compagnies bourgeoises aux différents postes, et cet article est plein d'intérêt, en ce que l'enceinte fortifiée y est déterminée de la manière la plus précise, ainsi que les différents points où se plaçait la garde.

Les extraits des registres de la ville sont précédés de la mention suivante : « Extrait du premier registre de la ville et communauté de Nantes, cotté au « premier inventaire des chartres de la dite ville de la lettre P 1. Commen- « çant au moys de juillet de l'année 1465 et finissant le 24e jour d'aoust « 1488, contenant 115 feilletz écrits. Lequel livre ne contient que les choses « concernant le fait de la guerre. »

Cette première partie comprend treize feuilles du manuscrit, et est suivie d'une table alphabétique de deux feuilles.

Deux autres feuillets non chiffrés contiennent le récit de la cérémonie du baptême de Marie de Luxembourg, fille unique de Sébastien de Luxembourg, sgr de Martigues, qui épousa depuis le duc de Mercœur. Cette cérémonie eut lieu le 16 juillet 1562.

Deux feuillets blancs précèdent une préface assez courte, dans laquelle Juchault du Perron fait connaître le but qu'il s'est proposé en colligeant ces extraits, ce qu'il a cru devoir y insérer et la marche qu'il a suivie. Il s'exprime ainsi : « Plusieurs difficultés se sont souvent meues au sujet des cérémonies « et autres affaires où la communauté avoist quelque intérest, dont les « décisions ont toujours été douteuses par le peu de congnoissance que « l'on a eu des résolutions autrefois prises en semblables matières. J'ay donc « pensé estre de la bienséance, pour relever de doute ceux qui se voudront « servir de ce labeur et éclaircir la ville de quelques droitz qu'elle a aultres « que ceux dont il est fait mention par les actes qui ont esté inventariez et « mis aux archives de la ville, de faire ce recueil, lequel comprend succinc- « tement, et en peu de temps fait congnoistre par quelles personnes la ville « estoit gouvernée auparavant la création du maire et des eschevins, les « oppositions formées à son establissement, les procès qu'ilz ont eu touchant « leur maintien, police et consulat, mesme en plusieurs aultres matières, « le temps que les ouvrages publicqs ont esté entrepris; les règlements faitz « pour l'économie des deniers; mal contagieux, et l'ordre observé en la « cherté et dizette du bled; l'établissement des ordres des religieux et « religieuses en la ville et forsbourgs; les receptions et entrées faictes aux « Roys et aux gouverneurs de la province, et les honneurs qui leur ont été « rendus aux occurrances; bref, les délibérations les plus considérables « depuis le vingt-septme du moys d'aoust de l'année mil cinq cent cinquante-

« cinq jusques au huit^me du moys de juillet mil six cent quarante-huit,
« que j'ai sorty de charge d'eschevin et sous-maire de la ville. Une table
« alphabétique mise à la fin du présent livre servira de soulagement pour
« la recherche des matières y contenues. Ensuitte est adjousté le catalogue
« des maires et eschevins qui ont esté jusques à présent et les droitz qu'ilz
« ont et reçoivent par chacun an, mesmes ceux attribués aux miseurs, con-
« trolleurs et aultres officiers de la ville. — *Signé* JUCHAULT, conseiller du
« Roy. »

Ces extraits contiennent 285 feuillets à partir de celui qui suit la préface, et qui est coté 1. Parmi les notes qu'ils renferment, les plus curieuses sont celles qui concernent le duc et la duchesse de Mercœur. Bien étudiées, elles pourraient servir à redresser les fausses idées qu'on s'est faites de ces nobles personnages, et apprendre à bien des gens que la vraie fraternité était exercée de la manière la plus large par un des plus grands seigneurs du royaume, qu'on a trop souvent dépeint comme un ambitieux vulgaire cherchant à ravir à la couronne de France son plus beau duché. Certes, en apprenant que la duchesse faisait tenir ses enfants sur les fonts de baptême par des pauvres de l'hospice, que le duc était avec empressement le parrain des plus humbles nouveaux-nés de la ville, qu'il ne faisait rien sans consulter les notables bourgeois, qu'il voulait qu'on lui donnât le titre de citoyen de Nantes, on s'étonnerait peut-être qu'il y eût un libéralisme si généreux et si franc à une époque encore si féodale. Cela s'explique facilement : Mercœur était un sincère catholique.

Après la liste des maires et eschevins et l'énumération des dons faits aux maires et officiers de la ville, se trouvent les lettres du Roy du 30 janvier 1646 pour l'établissement du commerce et compagnie de Nantes, avec les articles et statuts faits par ladite compagnie. Les relations de l'entrée de François Ier à Nantes, de Henri II et de Louis XIV terminent le volume. Les deux premières sont extrêmement curieuses par les détails de lieux, de noms propres, de costumes, etc., qu'on y trouve en abondance. La dernière fournit la date et l'heure précises de l'arrestation du surintendant Fouquet, 5 septembre 1661, 11 heures du matin.

La très-heureuse et agréable Entrée du magnanime et puissant Roi Henri de Valois en son noble pays et duché de Bretagne, et spécialement en la plaisante et forte ville de Nantes, le dimanche 12e *jour de juillet* 1551.

A MM. de Nantes.

Afin qu'on entende comment
Vous avez fait vostre devoir
Au très-beau advenement
Du Roy qui vous est venu voir,
J'en ay icy à mon pouvoir
Escrit au vray tout le discours.
Qui donques le voudra savoir,
Qu'il aist à cet escrit recours.

Considérant le bon zèle et affection que chacun doit naturellement porter au lieu de sa naissance et amiable éducation, à l'exemple d'autres vrais amateurs de l'honneur et décoration de leur pays, m'a semblé chose décente et favorable d'emploier quelque temps à rediger par escrit le très-heureux advenement, et très-agréable entrée du Roy Henry par la grace de Dieu roy de France, second de ce nom, et de très-illustre Catherine la Royne nos souverains seigneur et dame en leur noble pays et duché de Bretagne, et principalement en leur belle et forte ville de Nantes, estant induit à ce faire pour deux causes et raisons principales. La première pour donner à entendre à un chacun le bon vouloir, amour et cordiale observance que les Bretons portent à leur Roy et prince naturel. La seconde pour retirer d'oubliance et revoquer à la mémoire des postérieurs les dites choses qui prendront plaisir à lire les bienfaits de leurs prédécesseurs et seront animés à les ensuivre. Par quoy faut entendre que les seigneurs, gardes et gouverneurs de la dite ville de Nantes, gens sages et prudents bien advertis de la délibération qu'avoit le Roy de visiter son dit pays de Bretagne, et principalement de venir à Nantes, commencèrent en diligence à donner ordre de tous côtés et mettre

police que les dits seigneur et dame avec leur cour fussent reçus le plus honorablement qu'il leur seroit possible. Firent incontinent préparer et ordonner ce qui étoit requis pour décorer le château du dit Nantes, maison royalle autant belle et forte qu'il y ait deça les monts. Firent refaire ponts, reparer pavés, dresser chemins, nettoier et embellir toute la face de la ville et du château, chacun en son endroit s'aquittant selon le deu de son estat et office. Font assembler des principaux du corps politique et conseil de la ville pour disposer du surplus des choses hônestes et requises à la réception des dits seigneur et dame. Et entr'autres, considérans le plaisir que prend le Roy aux hommes de deffences comme soigneux de la garde de ses pays, pour lui faire entendre qu'il y avoit dans la dite ville gens de valeur et de mise pour la conserve et garde, choisirent et esleurent en icelle quatre capitaines gentilshommes duits aux armes, pour lever, dresser et mettre en équipage de guerre certain nombre de bons compagnons de la ditte ville, habilles à porter et manier les armes. Et furent les dits capitaines les seigneurs de l'Eraudière, de la Tour, de Livernière et de la Presse. Lesquels capitaines attendant l'entrée faisoient de jour en autre, montres et reveues sur leurs dits soldats, chacun en sa charge, tant pour l'estat des livrées et accoutrement de leurs gens, que pour les adapter à la forme de guerre, faisans limassons, donnans assauts, prenans bastillons et forts tant par eau que par terre. Afin que s'il eust pleu au Roy on lui eust donné le passe temps de la chose fainte, comme si c'eust été au naturel, et en vraye ordonnance de guerre. Bref un chacun s'efforça de sy bien faire son devoir et se préparer à cette très-heureuse vesnue qu'il n'y aura celui qui ne confesse qu'ils ont très-bien fait leur devoir. Sy de cas d'aventure ne se trouvait quelque calumniateur, comme le monde ne sera jamais dégarny de telles gens envieux et ennemys de l'honneur et gloire britonique, devant les yeux duquel rien ne se trouvast jamais bien fait, tant fut-il aux autres agréable, plaisant et honorable. Et pour déclarer par le menu à la vérité comme les choses se sont comportées, il est à savoir que le Roy, à son partement d'Angers

vint droit à Chateau Briand en la maison de haut et puissant sgr Mgr le duc de Montmorancy, connestable de France, auquel lieu séjournant l'espace de trois semaines, tantost se contenoit et départoit à l'assistance de son très-équitable conseil privé, tantost prenoit son déduit au plaisir de la chasse, à quoy la ditte maison est fort commode, au moyen des forêts et gros buissons proche d'icelle. Et comme cependant que ce temps coulloit, le haut et puissant sgr de Rohan, prince breton très-illustre, faisoit grand appareil pour dignement recevoir le Roy eu ses maisons de Blain et Fresnay, ce qu'il fist très-honorablement tenant en grande libéralité maison ouverte à toute la noble suite du Roy par l'espace de dix ou douze jours; durant lequel temps le Roy, la Royne, les princes et gentilshommes prenoient leur plaisir et exercice ordinaire au mesme déduit de la chasse, à quoy les terres du dit sgr de Rohan sont pareillement fort aptes et convenables. Et de là délibéra le Roy de faire sa dite entrée à Nantes, et de bon gré prendre et recevoir les honneurs, foy et hommages de ses très-fidèles et obéissants serviteurs les Nantois. Sy que le samedy onzième jour de juillet, le Roy partit de Héric et dressa son chemin vers la ditte ville; où le dit sgr et Roy avec toute sa belle compagnie approchant, commencèrent les Nantois à le saluer en déchargeant l'artillerie tant de la ville que du château en façon merveilleuse, de manière qu'il sembloit que ciel et terre s'assemblassent, et sans cesser jusques à tant que le dit sgr entrast au château par la poterne qui repond hors la ville sur la motte St-Pierre, où grande multitude de monde l'attendoit en très-grand désir de voir leur désiré seigneur naturel.

Le dimanche au matin, jour de l'entrée, environ les neuf heures, le Roy sortit du château par la fausse porte dessus la rivière de Loire, avec la Royne, les cardinaux, princes, gentilshommes, dames et damoiselles, et s'embarquèrent chacun en sa galiotte, celle du Roy estant peinte en blanc et noir, et celle de la Royne de blanc et vert, pour dessendre et aller disner à la Fosse forebourg du dit Nantes, où le disner leur avoit esté apareillé

au cail du dit lieu de la Fosse. En ce lieu est une belle et ample plate forme quarrée de sa nature, où furent faites galleries de dix pieds de large des quatre côtés du dit carré, et aux quatre coins des dites galleries quatre tourelles de belle façon et antique, lesquelles galleries et tourelles estoient couvertes de toilles cirées pour les deffendre du chaut et de la pluie. En outre estoient revestues tant par haut par les côtés que par terre de très-belles et riches tapisseries. Davantage les costés ornés et enrichis d'escussons et armories du Roy, de la Royne, et de M[gr] le Dauphin en grands chapeaux de triumphe. En laquelle plate forme estoit un échafaut de deux pieds et demy de haut vers la rue auquel le Roy et la Royne devoient disner comme dit est et voir passer les bandes, ouyr les oraisons et requestes et recevoir les honneurs ordonnez en ce dit lieu. Et au devant de celuy échafaut devers le pavé estoit un enrichissement de beauté de trois termes, et au dedans garnis de chaires et sieges revestuz de fort riches tapisseries. Et au haut par dessus la ditte tapisserie estoit un ciel de toilles d'or. En outre un petit ciel de toille d'argent fait à broderie de soye noire. Et tous les parterres d'iceluy revestus de tapis veloutéz. Et en la frize estoient par le dedans seméez et apozées diverses poésies tant en latin qu'en françois, escrites en tables d'attente en bonne et grosse lettre, entre autre ce qui s'en suit : *Nobis primus ades, Francis Henrice secundus; utrisque at primus, atque secundus ades. Adventu que beas hoc nos primo atque secundo; vive igitur felix, vive secunde diu.* Lequel tetrastique pour les amateurs de poésie françoise fut tourné comme ensuit :

Tu viens le promis très-puissant
Qui ait ici porté couronne;
Du nom de Henry florissant
Qui la France second ordonne,
Aux deux païs vient la personne
La principale et plus heureuse,
Ta première entrée amoureuse
Nous bénit très-heureusement.
Vy donc Majesté précieuse
Vy heureux Henry longuement.

La Bretagne a son peuple.

Bien soit venu m$_{gr}$ honnoré,
Mon duc, mon Roy le plus grand de ce monde,
Son sceptre fort en vertu décoré
Mérite bien régir la terre ronde.
Sus chers amis que de cœur on se fonde
A le chérir; il est tant gracieux,
Qu'à sa personne il n'en est de seconde;
C'est le plus beau qui soit dessous les cieux!

Nantes au Roy.

Bonjour mon seigneur et mon Roy!
Bonjour lui soit qui me le donne!
Bonjour le noble sang de toy!
Bonjour tout le soulas de moy!
Bonjour ma plus chère personne!

Le Peuple nantois a la Royne.

Calisto belle avec toutes ses sœurs,
Est que je crois en ce lieu descendue.
Et n'en déplaise à nos prédécesseurs,
Jamais icy n'ont telle dame veue;
Car en beauté elle passe la nue,
Et en bonté aux anges elle attouche;
Sy que je vis ce doux parler en bouche,
Ce vif esprit, sa grace qui attire,
Bref ces vertus dont est la vive touche,
Nous font penser ce qu'on ne peut escrire.

Bretagne a chacun.

Charles huitième de ce nom,
Remply d'amoureuse entreprise,
Pourchassa Dame de renom,
Anne, ma maîtresse requise.
La pourchassant il l'a requise
Et puis Royne la couronna,
Dont a sorty la perle exquise
Monseigneur qui la couronne ha.

Bretagne par prosopée a la feue royne Anne.

Anne, ma dame, il me souvient,
Qu'à l'heure que tu t'en allas,
Je dis cinquante fois, Hélas!
Mais puisque de toy fruit revient,
Toute suis plaine de soulas.

Et pour ce que le Roy faisoit premier son entrée en Nantes, qu'en autre ville de Bretagne, disoit Bretagne à Nantes :

Fille de beauté,
Suy ta loyauté
Entière et parfaite.
Voy la primauté
Que la privauté
De ton Roy t'a faite.

Toutes lesquelles compositions furent leues à loisir du Roy, de la Royne, des princes, seigneurs et Dames, et partie d'icelles portées au château comme chose historialle et digne de mémoire. Et outre du côté de la rivière en la ditte plate forme estoit un échafaut de même hauteur que celui de devers le pavé, tapissé de mesme, et couvert d'un ciel de toille d'argent, le fond à broderie de soye noire fort richement étoffé; et au milieu estoit une fontaine d'assez bonne hauteur, jettant très-bon vin de trois sortes à qui boire en vouloit. Toutefois combien que ce dit lieu feust bien couvert, et qu'il eust pu garentir de la pluie qui fit ce matin là, le Roy n'y voulut disner, mais disna vis-à-vis, au logis du s^gr^ Julien Motay. Et incontinant après le disner le temps se trouva cler et beau, et le Roy, la Royne, les princes, gentilshommes et damoiselles entrèrent en ce dit cail ainsi préparé, pour s'apareiller et voir, recevoir et entendre le très-affectueux zèle et bonne volonté que les Nantois avoient de faire apparoir à cette bienheureuse venue. Et bien tost après que le Roy fut entré, voicy venir mess^rs^ de l'Université de Nantes, le Recteur, docteurs, régens, licentiez et bacheliers des cinq facultés, les procureurs et autres suppotz de la ditte Université, fort bien en ordre, vêtuz par sus leurs beaux et riches accoutrements, de chappes de

satin, Damas et taffetas cramoisy, leurs bedeaux devant eulx : savoir le bedeau général avec les dix bedeaux des dittes facultés, et les deux libraires jurez et parcheminiers portans grosses et riches masses d'argent. Lesquelz s'adressans au Roy ou ilz firent une très-belle oraison pour la conservation des droitz et privileiges de la ditte Université; puis à la Royne pareillement, et furent ecoutez en toutte humanité et bénévolance. Puys après voicy arrivés et passés par devant le Roy en fort bel équipage et délectable ordonnance: le capiteine la Presse venant et tenant son chemin de devers le bas de la Fosse, où touttes les bandes et s^grs^ de la ville estoient assemblez pour marcher chacun en son rang et ordonnance, et marchant vers la porte Saint-Nicolas, salua le Roy bien honorablement. Lequel capitaine portoit la livrée du Roy, blanc et noir, étant luy et sa compagnie équipé en la sorte qui s'ensuit. C'est à savoir quand à luy, ayant le pourpoint de satin noir découppé à feuillage et fait à broderie de fil d'argent boufant, la toille d'argent le plus richement qu'il eust été possible selon sa livrée, les chausses de velours noir, couvertes de cordons et toilles d'argent fine et exquize, la botine noire bien faitte à quatre doigtz de rebras brodés de fil d'argent, le collet de velours noir couver bien près à près des dits cordons d'argent aussi bouffant la toille d'argent, passemanté à l'entour de passement d'argent par toutes ses decoupeures, semé et garny de boutons d'or, et par dessous la bonne cotte de maille, le bonnet de velours noir garny magnifiquement de fers d'or esmaillé, l'espée au costé ayant la garniture d'argent, avec une dague de mesme garniture, tenant le javelot en main et marchant de très-bonne grace. Après lequel marchoient deux soldats l'un portant son animé et sa pique, l'autre son morion, pennage et ganteletz. Après marchoient 522 soldats de belle ordonnance et équipage. C'est à savoir marchans cinq à cinq de front portans tous mesme livrée et bravement accoutrez de soye et velours pour la plus part. Toute laquelle bande estoit de cette sorte ordonnée : Premier marchoient trois rangs de piquiers avec leurs fifres et tabourins. Après marchoit le lieutenant dud^t^ capitaine, habillé et équipé de mesme que son capi-

taine, fors qu'il portoit satin blanc en lieu de toille d'argent. Après suivoient dix-neuf rangs d'arquebusiers chargeans et déchargeans sans cesse. Puis 22 rangs de piquiers en bonne et belle aparence. Après 2 rangs de pertuisaniers bien braves ayans pertuisanes dorées. Après marchoit le portenseigne habillé de mesme que le dit lieutenant, l'enseigne de taffetas blanc et noir semée à la devise du Roy de 3 grands croissans et de H. H. couronnées à l'impérialle, avec petits croissans semés parmy, le tout fait define broderie de soye noire el fil d'argent. Après le dit portenseigne suivoient encore deux rangs de pertuisaniers en mesme équipage que les précédans. Après suivoient 17 rangs de piquiers bien en ordre et faisant grand monstre. En après suivoient 3 rangs de piquiers marchans en grande asseurance et hardiesse. Si que il faisoit fort beau les voir ainsi ordonnez avec leurs quatre sergents de bande bien instruitz marchans au dernier rang de cette très-belle ordonnance. Après marchoit le capitaine La Tour en telle belle ordonnance et équipage de guerre comme s'ensuit. Le dit capitaine ayant pour ses couleurs la livrée de la Royne, blanc et vert, portant sur soy le beau et puissant corselet doré avec ses avant-bras, ganteletz et cuissotz, l'armet doré en teste; et au-dessous de son animé les chausses de velours vert bordées et enrichies d'orfavrie d'argent. Le pourpoint de satin vert de mesme enrichissement, et marchoit de très-bonne grace, ayant le javelot en main. Après lequel suivoient cinq rangs de piquiers trois à trois de front, ayant chacun l'animé bien brave. Puis suivoient quatorze rangs d'arquebuziers ayans le morion en teste. Après suivoient trois rangs de piquiers portans le corselet sur le dos et la bourguenotte en teste; puis neuf rangs de piquiers ayans leurs bonnetz verds et plumes blanches. En après suivoient cinq rangs de pertuisaniers portant le pourpoint de satin verd et le collet de de velours blanc. Après marchoit le portenseigne richement accoutré de la ditte livrée, couvert de chesne d'or et perleries, l'enseigne blanc et verd, en laquelle estoit pour devise un arc-en-ciel, une nue menassant de la tempeste et tonnere. Et suivoient la ditte enseigne cinq autres rangs de pertuizaniers de

mesme parrure et équipage que les précédentz. Après suivoient quinze rangs de piquiers qui faisoient grand montre et apparance. Outre suivoient trois autres rangs de piquiers portans le corselet sur le dos. En après treize rangs d'arquebuziers ayans tous le morion en teste, menez et conduitz par le lieutenant de la dite compagnie; le dit lieutenant ayant le collet de velours blanc fait à broderie de fil d'argent, les chausses de velours verd doublées de toille d'argent. Lequel suivoient trois rangs de piquiers ayans le corselet sur le dos. Finablement suivoient pour l'adresse de la ditte compagnie, quatre sergents de bande bravement accoutrez et gens de bonne conduitte. Tous lesquels faisoit bon voyr estans de nombre 228.

En tierce ordonnance marchoit le capitaine Leraudière en moult belle ordre et delectable conduitte, ayant soubs sa charge le plus riche quanton de la ville et la plus aparente compagnie, taut à cause de leur livrée qui estoit rouge, blanc et verd, la livrée de Mgr le Dauphin, que pour ce qu'ilz étoient esleuz des plus grosses maisons des bourgeois et marchans de la ville. Le dit capitaine avoit le pourpoint de satin cramoisy rouge, les chausses rouges de velours cramoisy doublées de toille d'argent, passementées de cordons de soye verde, le collet pareillement de velours cramoisy brodé et passementé de mesmes cordons d'argent à passe poil de fil d'argent et soye verde bien garny de toutes ses decoupeures de beaux et riches boutons d'or; les botines blanches à quatre doibtz de rebraz brodé à pareil fil d'argent et soye verde; le bonnet de velours cramoisy garny richement de fers d'or. Au costé duquel, un peu en arrière marchoit son page portant sa pique et habillé de sa livrée. Après lui marchoient cinq rangs de piquiers bien braves, ayant les colletz de velours cramoisy et les chausses de mesme, bouffantes de taffetas blanc. Et marchoient en leur ordonnance, trois à trois de front. En après suivoient vingt rangs d'arquebusiers, lesquels faisoit bon voir en ordre. Après suivoient trante rangs de piquiers en grande apparence. Puis quatre rangs de pertuisaniers bien braves en soye et velours. En après marchoit le porte enseigne en très beaux et riches ac-

coultemens que je n'escritz à cause de breveté; l'enseigne rouge, blanc et verd, ayant pour devise un dauphin couronné fait à broderie et orfaverie bien richement. Après suivoient quatre autres rangs de pertuisaniers de mesme parure que les précédens. En après suivoient en très belle montre et apparence vingt cinq rangs de piquiers, puis vingt rangs d'arquebuziers faisant tonner le ciel à force de tirer. Après marchoit le lieutenant du dit capitaine très magnifiquement accoutré de la ditte livrée avec son page portant sa pique. Après suivoient cinq rangs de piquiers habillés en satin et velours. Pour l'adresse de laquelle compagnie plaisante et délectable avoient été esleus huit sergentz de bande braves hommes et richement accoutrez, lesquels suivoient la ditte compagnie, tous en nombre de 351.

Et pour ce qu'on pourroit sembler par trop ennuieux au lecteur de la presente de ainsy particulariser et d'escrire le tout par le menu, pour cause de redittes et semblables répétitions qu'on fait en chacune des dittes compagnies, je suivray autre stille d'escrire. Cette 4e et dernière compagnie dont le capitaine estoit le s^gr de Livernière Compludo, duquel est à noter qu'il estoit autant richement accoutré qu'il eust esté possible d'estre. Il portoit la livrée de la ville, blanc et noir; le collet et chausses de velours noir, le pourpoint de satin noir, le tout fait très richement, à fine broderie et orfavrie, couvert de perles exquises et pierreries très magnifiquement. Et avoit peu de différence quand aux habitz entre lui, son lieutenant et porte enseigne : car ils estoient pareillement fort magnifiquement accoutrez. L'enseigne estoit blanc et noir, ayant pour devise les armoiries de la ville qu'est un navire et semé de plusieurs petits croissans avec H H couronnées à l'impérialle. Et marchoient soubz ce dit capitaine 356 soldats ayant plusieurs d'iceux les colletz de velours noir. Les autres les colletz de cuir velouté, le pourpoint de satin blanc, et tous chausses blanches de velours ou fin drap blanc, bouffantes le taffetas noir, marchans trois à trois de front en mesme ordonnance que les précédentes compagnies, tant piquiers, arquebuziers, pertuysoniers que sergens de bande. Tous lesquelz faisoit autant bon

voir que les précédens. Et en général furent toutes icelles bandes en grande admiration et plaisir aux regardans, tant à cause de la diversité de leurs accoutremens que pour la grande numérosité des soldatz. En après marchoient les gentilhommes de la retenue et garde ordinaire de la ville, portans pareillement la livrée de la ville, ayans les colletz de velours noir et le pourpoint de satin blanc, le tout bien fait et enrichi de broderie et passemens divers. Après marchoit M. le connestable de la ville, le sieur de L'Archatz accompagné de six archers tous à cheval portans la livrée de la ville, ayans les casaquins de velours blanc et noir my partis; au devant duquel marchoient deux héraux d'armes portans la dite livrée et armes de la ville, tenans au poing chacun une masse d'argent. Après marchoient les nobles bourgeois de la dite ville en bonne troupe, ayans grandes robes de fin drap noir doublées de velours, et bien montez sur bons et beaux chevaux. Après marchoient les loyaulx sergentz de Nantes ayans les casaquins de fin drap rouge à manches perdues, le pourpoint de satin rouge, les chausses de mesme, bouffantes de taffetas rouge, le bonnet rouge, la plume blanche dessus, marchans trois à trois, ayans tous la javeline de barde sur l'espaule, l'espée et la dague au costé. Et en leurs ditz casaquins, devant et derrière les armes du roy, estans en nombre quatre-vingtz ou environ. En après marchoient les procureurs et notaires du ressort de Nantes bien montez, ayans les bonnets carrés, grandes robes de fin noir, doublées de velours, à collet rabatu, et pardessous les casaquins de satin. Après marchoient MM. les avocats du dit ressort et justice ordinaire du dit Nantes, bien montez et richement vêtus de grandes robes de taffetas et damas; et par dessous de casaquins de velours, ayans monstre et signifiance d'estre en vérité par le dedans mieux armez de sciance et vertu, qu'ilz n'estoient par le dehors apparens en leurs beaux et riches accoutremens. Après marchoient MM. le Sénéchal, Alloué, Prevost, Lieutenant et procureur du roy à Nantes, bien montez et richement vestuz en grandes robes de satin et casaquins de velours; devant lesquelz marchoient les greffiers criminel et civil. Tous lesquels seigneurs

et gens de justice descendirent de cheval et se présentèrent à genoux devant le roy : où mondit sieur Sénéchal, homme très prudent et sage, fist magnifique oraison au Roy et autre à la Royne. Lesquelles furent receues et escouttées du Roy, de la Royne, des princes et cardinaux très-attentivement.

Puis après voicy venir MM. de la Chambre des comptes avec eulx M. le trésorier de Bretagne, de laquelle compagnie et collège marchoient les derniers MM. les présidents des ditz comptes dont le premier fit pareillement oraison au Roy et eut bonne audience, et chacun d'iceulx pour la conservation de la justice en leur ressortz, assises et juridictions, et pour la recommandation de toute la république Nantoize; tous lesquels estoient tant bien montez et accoutrez qu'il eust été impossible de mieux. Puis après marchoit le sieur de Buchillon lieutenant du capitaine du château, M. Dubois dauphin avec ses archiers, mortepayes ayans pour livrée jaune, blanc et rouge, la livrée de Mgr le duc de Montmorency, capitaine en chef du dit Nantes. Et marchoient en bon ordre, la hallebarde sur l'espaule; le dit lieutenant bien monté et richement accoutré ayant representation avec l'effet de capitaine prudent et fidèle. Après marchoit le prevost de l'hostel avec ses archiers. Finalement la garde ordinaire du Roy, qui est de Suisses et Ecossois. Toutes lesquelles bandes, seigneurs et gentilhommes passés, oraisons et recommendations humblement et honorablement faites au contentement du Roy (comme on pouvoit juger), le Roy s'apareilla avec ses princes, seigneurs et gentilhommes; et monté à cheval, commença à marcher vers la ville, pour y faire son entrée par son bel aspect rejouissant tout le peuple à l'environ, non moins que le cler Phœbus, quand se levant au matin, collustre et embellit toute la face de la terre. Et luy estant arrivé à la porte Saint-Nicolas, M. le connestable de Nantes, le dit sieur de Larchaz bailla les clefz de la ville à Mgr le connestable de France; lequel, comme capitaine en chef de la ditte ville et château, les présenta au Roy, et receut de luy le serment qu'ont accoutumé de faire et prester les princes aux entrées des villes, pour la conservation de leurs immunitez, privilèges et franchises. Et à

cette porte estoient les armoiries du Roy toutes ploines, et aussy du Roy et de la Royne miparties; et au dessous celle de la ville, en grand chapeaux de triomphe, avec ses épigrammes ensuivans:

Le Peuple nantois au Roy.

Vive le Roy en bonté florissant,
Issu du sang de France et de Bretagne,
Qui par vertu va toujours en croissant,
De près suivant Artus et Charlemagne,
Portant de foy et justice l'enseigne.
Bening sur tous, sy qu'en cet heur prospère,
Nommé seras de ton peuple le père,
Qui est un los d'immortelle excellence.
Et dirons-nous comme chacun espère:
Vive Henri le grand Roy de la France.

Nantes de soy.

Je suis petite ville et forte,
Assise en lieu plaisant et beau;
D'epesse muraille et de porte
Munie à point et autour d'eau.
D'estrange païs maint bateau
M'amène riche marchandise;
Mais mon Roy venant de nouveau
Sur tout l'honore, loue et prise.

Bretagne.

Autrefois me suis préparée
A recevoir princes et roys;
Mais oncques n'eu, ni ne saurois
Avoir seigneur qui mieux m'agrée,
La raison en est assurée.
Sy demandez pourquoy, comment,
Je respondz qu'il est proprement
Mon Roy issu de ma lignée.

Il ne faut demander sy en cet endroit l'artillerie tant de la ville que du château faisoit merveille de sonner et descharger;

car on ne vist jamais mieux cannoner, tant que les vitres des maisons en tomboient par terre; et sy plusieurs se donnèrent merveilles de la forteresse de cette dite porte, et de la puissance du boulevart y estant.

Et alors entra le Roy en sa ditte ville de Nantes. A l'entrée de laquelle l'attendoient entre autres quatre nobles bourgeois de la ville tenans un poele haut eslevé en l'air qui estoit de satin cramoisy semé des armoiries du Roy, lequel ilz posèrent sur luy; et commença le Roy à marcher le long de la grande rue accompagné de maintz gros seigneurs, princes, cardinaux et gentilhommes, entr'autres de Mgr le prince de la Roche sur Yon, Mgr le connestable, MMgrs les cardinaux de Loraine et de Chatillon, Mgr de Rohan et plusieurs autres que je n'escry à cause de breveté. Et marchoit un peu devant le Roy Mgr de Boisy grand escuyer de France, portant la cotte d'armes et l'espée du Roy; et devant luy deux trompettes. Il est à savoir que tout du long de la ditte grand rue par où le Roy devoit passer, estoient establitz et ordonnez maintz beaux théatres et eschafaux bien moralysés de statues et devises honorables et significations propres et très-bien adoptées. En outre plusieurs beaux et excellans arcs triumphans où estoient les armoiries du Roy, de la Royne, de Mgr le Dauphin et de la ville. Et estoit la dite rue bien tendue de belles et riches tapisseries par les costés, et par devant de fins draps de lin. Au commencement de laquelle rue estoit l'un des dits arcs de triomphe en forme d'hemisphère revestu de verd lierre et boys semé parmy de plusieurs soleils, croissans et étoilles d'or et d'argent representant mieux un ciel astré qu'une chose fainte et simulée. Et procédant outre le Roy arriva au carrefour Saint-Nicolas au quel lieu estoit dressé un des susditz eschafaux, composé de trois statues de hauteur d'homme parfait en belle monstre comme en suit : Un Salomon roy de Bretagne duquel est fait mention au decret : *Trigesimâ questione quintâ*, au chapitre : *Hæc quippe est ordinatio dei*, tenant en main un sceptre et deux clefz, estant du costé dextre du dit eschafaut, et comme proférant ces paroles escrittes en une table d'attente posée à son

estomac : *Qui regis Israel intende,* qui signifie autant que : O d'Israel gouvernement, entends à nous humainement. En outre estoit escrit au dit tableau ce huitain :

Salomon suis qui posay loy
En ce pays de bonne part;
Mais je voy cy venir un Roy
Plus grand que moy de plus de quart.
Sy chacun honneurs lui depart,
C'est très-bien fait pour sa value;
Car je lui cède de ma part
Tout mon royaume à sa venue.

Et du costé gauche dudit échafaut estoit un prophète estendant la main et monstrant le Roy de l'indice; et parlant à celui du milieu qui estoit une personne representant le peuple Nantois, et disoit ces mots en latin et grec : *Ecce rex tuus venit mansuetus;* et Εσται παντα καλῶς. Ce qui a esté ainsy traduit et translaté :

Voici ton Roy benin et mansuète,
Tout ira bien, ce nous dit le prophète.

Le dit peuple Nantois disoit : *Expectavi dominum et intendit mihi,* qui signifie :

Sy j'ay mon seigneur attendu,
Il a, à mon bien, entendu.

Puis passa outre le Roy entendant le contenu du dit théatre, et suivant le long de la ditte grand rue, entra en la rue du pont d'Erdre, où estoient trois autres arcs triumphans qui enrichissoient la dite rue en égalle distance les uns des autres. En outre estoit à l'entrée du caroy des Changes un autre bel arc triumphant préparé et revestu de même manière que les précédens. Puis en la place des ditz Changes, sus le chemin estoit un théâtre pareillement à trois personnages qui estoient Hélène, Œnone et au milieu d'elles un Pâris, lesquelles figures dénotoient tant par leurs accoutremens que leur décente accomodation, le Roy, France et Bretagne; et afin que mieux et en plus belle déclaration on entendist cecy, fut apposé à la dite Œnone cest huitain en une table d'attente :

Œnone suis non la Phrygique
Que Paris leissa pour Hélène;
Mais suis Œnone l'Armorique
En mon amitié plus certaine :
Car ja çoit que mon Paris meine
Autre Dame de plus haut prix;
Plustôt pour me voir me l'ameine
Qu'en oubly me mettre ou mespris.

En outre estoit escrit pareillement en une table d'attente sus l'estomac dudit Paris cest hémistique de Virgile : *Agnosco veteris vestigia flammæ.* Qui est à dire :

Je recongnois la flamme ardante
Du vieil amour qui me contante.

Lequel théâtre fut par les doctes hommes de la maison du Roy trouvé de bonne invention et propre selon l'exigence des choses.

D'icy le Roy marcha plus outre, et vint à la place vulgairement appellée le Pilory, et passa sous trois autres beaux arcs triumphans enrichiz de mesme que les précédens; auquel lieu estoit une haute piramide surpassant les batimens de ce lieu, sur la pointe de laquelle estoit un grand croissant, et en icelluy deux statues de grandeur d'homme parfait, l'une de Vertu et l'autre de Fortune conjointes ensemble. Et pour la déclaration de leur signification estoit escrit en une table d'attente, en la baze de la ditte piramide ce qu'ensuit :

Quand la vertu est conjointe à fortune,
On peust juger que bientost le croissant
Se remplira jusques à pleine lune,
Au gré de tous son lustre éclarsissant.

Et sur la baze de laditte piramide faite en mode de motte verde semée de fleurs de lis, estoit une hermine en bosse semblant vivre qui fut trouvée sy agréable, que ledit s^gr^ prince de la Roche sur Yon la voulust avoir. Sous laquelle estoit cest huitain :

Je suis l'hermine blanche et belle,
Très plaisante œuvre de Nature,
Qui le serpent chasse et debelle
Et qui guéris de sa morsure;

Je suis petite sans laidure,
Des Roys et des princes chérie,
Leur servant de panne et fourure
Et de blason en armoyrie.

En après, le Roy suivant outre et passant encore par sous trois autres arcs triumphans pareilz aux précédens, parvint au carrefour S[t]-Denys, où estoit un autre échaffaut de très-belle devise et favorable. C'est à savoir une Rhéa ou Cybèle, déesse de la terre, et un Roy l'embrassant, signifiant le Roy obtenir le très-bon consentement et faveur d'icelle Dame, quant à l'administration et régence de toutte la ronde machine. Et disoit la dite déesse ce que s'ensuit au Roy :

Puisque par tes vertus les vices tu dechasses
Et que les autres roys préfères en prouesse,
Tu obtiendras de moy faveur, port et adresse,
Et enfin permettrai que toy seul tu m'embrasses.

Finalement le Roy aprochant de l'églize S[t]-Pierre qui est la cathédrale, passa encore par soubz un bel arc triumphant; et arrivé à la dite églize descendit de cheval. A l'entrée de laquelle M[gr] le doyen et tout le clergé du dit Nantes l'attendoient, revestuz de fort beaux et riches ornemens d'eglize. Lequel doyen, pour son eglize, fist une belle oraison au Roy, et fut écouté gratieusement. Puis entra le Roy en la dite églize où il oyt vespres, durant lesquelles MM. de la ville, les bandes et gens de guerre se rallièrent incontinent pour aller querir la Royne, qui estoit demeurée au dit cail, avec compagnie de Princes, s[grs], gentilhommes et Damoiselles. Mais quand la Royne entendit ce, elle leur fist dire qu'elle les remercioit, et se contentoit très-bien de leur bon vouloir, et de ce que jà ils avoient fait en sa présence. Puis monta en sa litière, et poursuivant le mesme chemin que le Roy avait tins, vint et arriva à la dite porte de la ville, où quatre bourgeois de la ville qui l'attendoient posèrent sus elle un poele de satin blanc enrichy de ses armoyries, et accompagnée des dits princes, seigneurs, dames et damoiselles, commença à marcher tout le long de la dite Grand Rue jusques à la dite église de S[t]-Pierre, où elle dessendit et fut

receue par le clergé et gens d'églize, tout ainsy qu'ils avoient receu le Roy. Et après avoir oy vespres, alla au château, et par devant l'églize Ste-Radegonde, comme aussy avoit fait le Roy, combien que la rue St-Guedas eust esté tendue en espérant qu'ilz y eussent passé. A l'entrée que le Roy fist au château, le sr de Bouchillon, lieutenant fidèle, comme dit est, à la garde d'icelluy, en bailla les clefs à Mgr le duc de Montmorency, qui les présenta et bailla au Roy. Et le Roy les rendit et commist à la garde du dit sgr de Bouchillon.

Le lundy matin, les seigneurs et bourgeois de la ville se disposèrent pour aller remercier le Roy et la Royne de l'honneur qu'ilz leur avoient fait de les venir visiter, et pour les prier de prendre en gré le bon zelé appareil et reception de leurs très obéissans serviteurs les Nantois; et firent présent au Roy d'un navire d'argent doré au desir des armoiries de la ville, ayant trois hunes avec son mast, voiles et antennes et plusieurs personnages gouvernans le dit navire, montans et dessendans les ditz cordages, muny d'artillerie et porté par quatre dauphins d'argent. Au dedans de laquelle estoit un homme armé aussy d'argent de hauteur de demy pied, tenant un cœur en main, le tout massif et bien doré par toutes ses garnitures èt enrichy des armoiries et devise du Roy. Et à la Royne firent présent d'une hermine d'argent au desir des armoiries de Bretagne, non dorée afin de plus près rendre le naturel de la bestelette jolye et plaisante, ayant un collier et fanon d'argent, volant au col, semé d'hermines. Et estoit montée la dite hermine sur un pied d'estal, ou platte forme creuse faisant un coffret qui estoit porté par quatre centaures, et décoré de plusieurs masques, festonés et antiques; ayant quatre testes de béliers aux quatre coings, fermant et ouvrant par tel artifice qu'il estoit impossible à l'œil d'en juger. Lequel pied d'estal estoit assis et posé sus une autre platte forme d'argent ayant pareillement aux coings quatre tasses portans bouquetz de fruitage. Le tout bien doré par toutes ses garnitures et enrichy des armoiries du Roy et de la Royne. Lesquelz présens, offres et libéralités, bien que fussent petitz eu esgard à la grandeur des donataires, furent toutefois acceptez en

grande spéciauté et singulière recommendation de l'ouvrage et allusion des choses, se contentans ainsy que l'on pouvoit juger des Nantois, comme ayans jusques icy très-bien fait leur devoir.

Ce dit matin, le Roy alla à la messe aux Carmes, et après la messe voulut voir la sépulture où le cœur de la feue Royne Anne son ayeule avoit esté mis. Pour la décoration et ornement de laquelle sépulture, ordonna aux ditz Carmes certains deniers estre délivrez. Je laisse à dire les propos vertueux que tint le Roy en cet endroit de la dite feue Royne Anne, autant plaisans et agréables à tous et spécialement aux Bretons, comme elle leur avoit esté princesse honorable et bénéfique.

L'on ne trouvera, comme je croy, indécent en cest endroit de toucher deux ou trois points de la beauté, antiquité, excellence et noblesse de l'hermine, qui de tout temps a esté aux Bretons peculière et familière en armoiries. Et ce plus par raisons et intelligences divines qu'humaines, comme l'on pourra, par ce qu'en suit appercevoir : il est certains qu'entre tous les animaux de la terre aucun n'est qui ait tant d'excellance, dignité et propriété quant aux armoiries que l'hermine; car ainsy comme de six couleurs deux métaux sont blasonnées les armoiries, aussy de deux pannes sont constituées et se blasonnent en un seul mot, à savoir d'hermine et vair, de manière qu'en dizant : le Duc de Bretagne porte d'hermine, on entend : argent et sable. Et le seigneur de Rieux porte de vair, on entend en un seul mot : azur et argent. Et par tout le monde univers on uze de telle propriété. Si qu'en parlant choses honnorables de l'hermine, on porte honneur à tous princes et seigneurs du monde auxquelz appartient en avoir écussons et armoiries. Et entre autre chose est à savoir que l'hermine est le plus beau et plaisant animal qu'on puisse trouver; veu et considéré sa stature tant petite et bien proportionnée, avec sa couleur aussy blanche que neige, hormis la mouche de l'estomach et ses extrémités qui sont noires. Et diroit-on facilement que nature ne la fit jamais que pour servir à l'honneur et décoration des armoiries et ornemens des Roys, princes et seigneurs. Car de l'hermine se font les plus riches et honorables foureures que l'on

pouroit trouver. Outre les magistratz et plus doctes hommes du monde sont communément distinguez et recongneus d'entre tous autres par le port de l'hermine. Qui pouroit être ditte de *hermès,* terme grec signifiant Mercure, le messager et interprète des Dieux, et Science. Et par ce est évident qu'elle a propriété et consonance aux choses très dignes et vertueuses. Aussy est l'hermine de tant noble nature qu'elle a continuelle guerre avec le serpent, ennemy de l'homme. Davantage n'est permis qu'aux princes et princesses de porter fourures d'hermine mouchettées, naturelles ou artificielles : s'estant les dits princes et princesses réservé ce seul ornement propre et péculier pour soy, comme par une promte inclination à l'excellence et propriété de l'hermine. Et quand est des armoiries de Bretagne, on trouve aux annales, chroniques et histoires antiques que les hermines furent jadis envoyées et données du ciel au Roy Artus de Bretagne armorique, lequel combatant Flollo le géant de l'isle Notredame à Paris, lors du combat fut miraculeusement couvert d'un manteau semé d'hermines, et obtint victoire. On trouve en outre que auparavant, dès le temps de Brutus le Troyen, luy estant en Angleterre, fut trouvé une hermine gésir et reposer dessus sa targe, et le dit Brutus la trouvant belle à son gré la fist peindre dès lors pour ses armes en sa dite targe. On trouve davantage qu'au temps de Conan Meriadec, un jour après souper, luy prenant son plaisir avec la Royne hors le château du Croisic ainsy appelé à présent par le vulgaire, combien que nommé se devroit à la vérité le Troisic, nom diminutif de la grand Troye, dont estoit issu le dit Brutus dénominateur de Bretagne, deux petits chiens boutèrent une hermine d'un buisson, laquelle cuidant se sauver se lança au giron de la Royne, qui la prit et la donna au Roy, lequel la fist peindre en forme de panne : car la dite panne de l'hermine constitue à plain les armoiries de Bretagne. Aucuns dizent que le dit Conan ne prist de l'hermine que l'extrémité de la queue noire. Et pour ce qu'il estoit chrestien du temps de Constantin empereur reporteur de la Vraye Croix, fist mettre sur la dite queue arrachée, un peu estendue en large, une croix, en forme et manière

que nous voyons aujourd'huy cette figure croizée de sable en champ d'argent, ce qu'il prist pour ses armoiries. Quoy-qu'il en soit, pour les causes et raisons précédentes, soit de Brutus, Conan Meriadec ou Artus, on maintient qu'à très bon droit les Bretons retiennent de toute antiquité l'hermine pour leurs armoiries, soit qu'ilz en prennent la panne seulement constituante plaines armoiries, ou la queue croisée en champ d'argent, soit qu'ilz en prennent le corps tout entier, comme nous voyons encor aujourd'huy en certaines monnoyes de Bretagne. Ces choses donc raisonablement entendues, on pourra facilement juger de l'impéritie et bêtize d'aucuns envieux et malicieux qui voyans les armes de Bretagne ou partans de l'hermine, la comparent à un chat, lesquelz pour ce peut estre qu'ilz ne virent jamais que leur fenis, pensant qu'il n'y a en la nature des choses, plus excellante beste que leur chat. Mais telles gens doivent entendre qu'il n'y a propriété ny aproche entre ces deux animaux, non plus que d'un veau à un cigne, ou d'un asne à un lyon, ou que ces gens ignares ont à gens de savoir et de bon jugement. Et pour ce estant content pour le présent d'avoir en brèves paroles touché en vérité et descrit le naturel de l'hermine, ce que j'en ay pensé agréable et plaisant à gens de bien et d'honneur, je suivray le reste de mon entreprise.

Le mardy matin, le Roy alla à la messe aux Jacobins, et après le disner prist son passe temps avec ses princes et gentilhommes au très antique, industrieux et plaisant exercice de l'arc. Et là ainsy qu'avoit fait à Chateaubrient fist congnoistre aux ambassadeurs d'Angleterre que les François en ce ne cedoient en rien aux Anglois, encor que cet exercice soit propre et comme naturel aux ditz Anglois. Puis attendant le souper, vist le combat du taureau et de dogues d'Angleterre; puis des ditz dogues avec des ours. Quel passetemps luy donna Mgr le Vidame de Chartres. Ce qui, pour la rareté de la chose, fut en grande admiration et plaisir aux regardans.

Après souper le Roy délibéra d'aller voir un autre combat sur l'eau audit lieu de la Fosse. Pour lequel faire, avoient à grands

fraiz et mises les ditz Nantois evoqué et appelé du Croisic quelques capitaines de guerre, et avoient fait bastir et équipper trois fustes bien étoffées, munies et fretées d'artillerie, lances, javelotz, dards, targes et rondelles, et de toutes munitions de guerre navale, quelles les ditz capitaines devoient fournir et garnir d'hommes de nation étrangère, comme Mores. Outre garnir une Nau à la françoise au secours de laquelle devoient venir les Bretons en une autre, et faire en sorte que la dite Nau françoise eut raporté victoire des ditz Mores et nations étranges qui estoit l'intention de l'ordonnance des seigneurs et gouverneurs de la ville.

Donques le Roy, yssant du château par la dite fausse porte de devers la rivière, monta en sa galliote, et la Royne en la sienne, et dessendirent incontinent au dit lieu de la Fosse; puis montèrent au cail cy dessus mentionné, revestu et orné comme auparavant. Et lors commencèrent les ditz combatans au premier son des trompettes, voltiger et courir sus les uns aux autres, decharger l'artillerie, et à force de rames s'entre accoster, cramponer et donner assautz et alarmes, jetter dardz, allumer lances à feu vif et gregeois, lequel ardoit et brusloit aussy bien en l'eau qu'il eust fait en paille sèche, non sans le péril et danger des ditz combatans. Et pour ce que les eaux se trouvèrent basses et petites, aussy que la nuit estoit prochaine, n'accomplirent du tout à gré ce dit combat.

D'autre part estoient tout vis à vis du Roy, de l'autre côté de l'eau en la prée, les quatre capitaines cy dessus mentionnez, avecques toutes leurs bandes ayans leurs précédentes livrées, armes et equipage qu'ils avoient à l'entrée, sonnans fiffres et tabourins, deschargeans haquebutes, faissans limassons, jettans fuzées en l'air et en l'eau, tenans et desserans lances ardentes. Lesquelles choses faisoit fort bon à voir et oyr. Mais en ces entrefaites, à cause du jour défaillant, le Roy remonta incontinent sur l'eau, et se retira avec la Royne au château.

Le mercredy matin, le Roy sans plus long sejour, délibéra de partir de Nantes; et ne sauroit on dire combien leur fut ennuieuse

et moleste la nouvelle de son tant prochain département; et croy fermement qu'il estoit avis à un chacun que le Roy n'avoit point esté dix bonnes heures entières au dit Nantes, à cause du grand plaisir qu'ilz prenoient en la grande humanité, bonheur, très-gracieuse présence de leur tant désiré seigneur et dame. Car, comme par une manière d'invitation et sermon tacite, les ditz Nantois prévoyans toutte paix, bon ordre, équité et justice regner où est le Roy, et finalement toutte liesse y abonder, avoient fait gros appareilz et provisions de touttes choses nécessaires, afin que s'il eust plu au Roy d'y habiter plus longtemps, il eust par ce moyen entendu le grand désir qu'ilz avoient de sa présence et longue résidence ou dit pays. Mais le bon Roy estant distrait et revoqué pour plus grandes et nécessaires affaires de son royaume, aussy que la Royne désiroit accoucher à Fontainebleau, auquel lieu est depuis accouchée d'un beau filz, voulant donner ordre à toutes ces choses, partit ce dit matin avec la Royne, les princes seigneurs, gentilhommes et damoiselles, dudit lieu de Nantes, et vont disner à Thouairé, deux petites lieues lez Nantes, chez M. le vicomte de Guygnen, s^{gr} du dit lieu de Thouairé, lequel receut le Roy et la Royne en grande magnificence et tint maison ouverte à tous venans pour ce jour là.

Ainsy ce partirent notre bon Roy et Royne, que Dieu garde, de leur païs et duché de Bretaigne, laissans le regret à leurs fidèlz sujetz les Nantois de leur tant soudain département. Au partir du dit lieu de Thouairé fut présenté à la Royne en forme de très humble recommendation ce petit épigramme ensuivant.

BRETAGNE A LA ROYNE SA DAME.

Quand Anne partit de ce monde,
Madame, point n'en mentiray,
Plus de dix fois j'en soupiray :
Mais le droit point où je me fonde,
Vous me serez Anne seconde;
Lors mes regretz j'assoupiray,
Et s'il vous plaist vous nommeray
Ma Royne où tout mon bien abonde.

Outre fut présenté au dit lieu de Thouairé à Mgr le connestable capitaine de la ville et château du dit Nantes cest autre épigramme :

Comme le cèdre en sa hauteur surpasse
Tout arbre beau de la terre produit,
Ainsy M^{r} en vertu l'outrepasse ;
Tu es sur touts de prudence conduit.
Le Roy aussy te congnoissant très duit,
Comme un Nestor au conseil équitable,
Utille au peuple et non moins profitable
Qu'Agamemnon aux Grecs père et pasteur,
T'a ordonné régent et connestable,
Et de son pays seur administrateur.

Pour ce que par la bonne police et providence de MM. de Nantes, et principalement de MM. de la justice, hommes doctes et prudens, furent ordonnez et établiz les triumphes de la dite entrée, ont esté icy apposez à l'honneur des ditz seigneurs, certains épigrammes par celuy qui a rédigé la dite entrée par escrit, leur très-humble et obéissant serviteur Bonaventure de Maubreil Nantois.

A M. le sénéchal de Nantes M. Charles Le Frère, conseiller du Roy en la Cour du Parlement de Bretagne.

Charles est nom d'Empereur et de Roy,
Corroborant ta dignité royalle
Donné de Dieu exprès comme je voy
Pour conserver une justice égalle.
Le Frère est nom de la bonté loyalle
Qui est en toy. O très-heureux accords,
O divins noms imposez à ton corps!
Qui font l'esprit droit à justice rendre
Dont l'un aux bons te rend misericords,
L'autre aux mauvais ta rigueur vient estendre.

A M. l'alloué de Nantes M. Hervé Lyrot, conseiller du Roy en la Cour de Parlement en Bretagne.

Jamais musique en accordante lyre
N'accorda mieux sons plaisans et divers,
Que sait messire Hervé Lyrot bien dire,

Selon le droit de ses livres ouvertz ;
Et sy, dit-on, que si de l'univers
Les loix étoient quant aux livres perdues,
Que par Lyrot elles seroient rendues
En leur entier, tant il est savant.
Pour de luy donc dire louanges deues,
Nommer le faut Balde dorésnavant.

A M. le prevost de Nantes M. Robert du Hardaz, conseiller du Roy en la Cour de Parlement en Bretagne.

Œconomique on pourra bien te dire
Veu que tu as femme honeste et maison ;
Mais beaucoup plus au vray te fait reluire
La politic en tout temps et saison ;
Car elle estant traitée par raison,
Comme de faire as de bonne coutume,
A l'honorer le peuple elle accoutume,
Ayant toujours mémoire du bienfait.
Si que le temps qui tout mine et consume
Jamais l'honneur du Hardaz ne déffait.

Autre a mon dit s^r le Prevost, touchant le tétrastique latin qu'il fist a l'entrée du Roy.

Tes quatre vers amphibologisans
Tant proprement au Roy Henry tissus
Sy très-bien ont contenté les lizans,
Qu'ils en ont dit, encore sont dizans
Que du savoir d'Apollo sont issus.

A M^r le lieutenant de Nantes Mr Jehan de Langle, s^r du dit lieu.

Quatre vertus jointes en un quadrangle
Sont rondement sises au cœur profond
Du vertueux lieutenant Jean de Langle,
Qui en honneur et bonté le parfond,
De fortitude à Justice le font
Droit cheminer sous vive temperance :
Promt, libéral, gouverné de prudence,
Le font aussy ; ô beau divin quadrangle !
Qui rondement peut faire demourance
Au vertueux lieutenant Jean de Langle.

A Mr le procureur du Roy a Nantes, Mr Gabriel de Juzel, sieur de Bohurel.

Puisque vertu annoblit proprement,
Et que tu es sorty de gentillesse,
On te peut noble appeler doublement
Ayant en toi les deux points de noblesse;
Car en suivant de tout honneur l'adresse,
Tes jeunes ans pleins de maturité
De procureur l'estat ont mérité.
Donc quand seras au temps de plus grand âge,
Chacun maintient et dit en verité
Que tu pourras mériter davantage.

A Mr du Breil, secrétaire du Roy et auditeur des Comptes en Bretagne.

Je n'oubliré l'antique Dessefort
Qui composant en grave et haut stile
Fait que sa plume en sy haut sens distille
Qu'il est cogneu contre rudesse fort.
En inventant prudence le rend fort,
Et par effet de vertu prend l'adresse
Sy qu'on peut dire en un soudain effort,
Que Dessefort est fort contre rudesse.

A Msr de Quermatheras, Msr Fr. de Tregouet, procureur de haut et puissant sgr Msr de Rohan, en son pays et vicomté de Rohan.

Tu as mandé, cher cousin et amy,
Que je te fasse avoir de nos nouvelles.
J'en suis content; car j'en suis bien muny,
Que tu sauras bien bonnes et bien belles,
De maints seigneurs, dames et demoiselles,
Du Roy Henry de Valois valeureux
Qui cy a fait voyage très-heureux,
Dont chacun prend plaisir tant amoureux
Qu'à tout jamais il en sera mémoire.

LE

SONNEUR DE SAINT-AMAND,

LÉGENDE;

PAR M. DE BEJARRY.

Lu a la séance du 4 mars 1856.

C'était au temps que le vénérable Montfort évangélisait les rives de la Sèvre. Son zèle ardent, sa parole entraînante, s'efforçaient de ranimer une foi attiédie et de combattre les désordres qu'amène le relâchement, et qui, cette fois, trouvaient peut-être leur source dans ces longues guerres de la Réforme, qui ont laissé dans notre bas Poitou tant de traces et de souvenirs. Déjà Mallièvre et Châtillon avaient écouté et s'étaient amendés. A son tour, Saint-Amand entendait la divine parole; mais la voix du bon Père luttait avec peine : chaque jour le bon grain qu'il semait était arraché ou dévoré par l'Ennemi. C'est que le diable, lui aussi, avait son apôtre à Saint-Amand; et cet apôtre était un sonneur de *vèze*, c'était un ménétrier. Ami de la bouteille et surtout de la joie, il savait donner à son instrument des accents si vifs, si entraînants, que chaque fois jeunes et vieux, filles et garçons accouraient à sa suite; et souvent, du haut de sa chaire, le pauvre Père entendit résonner le *branle* tentateur.

Pourtant, à force de patience et de prière, le missionnaire triomphait; le diable se voyait enlever bon nombre de ses victimes, et le ménétrier, ne comptant plus à sa suite qu'une douzaine de jeunes étourdis, fut réduit à chercher dans les lieux voisins un refuge pour ses folles veillées.

Un soir, une ferme de la Petite-Boissière accueillit la troupe

joyeuse. On s'installe dans la chambre principale; on jette à la porte les meubles qui gênaient; et, pendant de longues heures, la gavotte, aux allures vives, et la courante, plus passionnée encore, se succédèrent sans interruption.

Cependant, dans un lit près des danseurs, l'aïeul de la maison cherchait auprès d'un jeune enfant un repos qu'il ne trouvait guère. Tout à coup l'enfant s'écrie : « Grand-père, voyez donc; du feu qui sort de la *vèze.* » Le vieillard regarde et ne voit rien; et le musicien souffle toujours plus fort, et son instrument, de plus en plus mordant, entraîne plus vite encore la ronde folâtre. « Grand-père, s'écrie encore l'enfant, le feu sort des yeux du sonneur! » Et la danse allait toujours. « Grand-père! oh! grand-père!.... la flamme sort de sa bouche; le diable est derrière lui. » Et le pauvre enfant effrayé se blottit au fond du lit.

Pourtant la nuit avance vers son terme, et les danseurs haletants, épuisés, songent à rentrer avant l'aube dans le bourg de Saint-Amand, où ils n'osent plus étaler leurs folies au grand jour. On se met en route : le sonneur marche devant, et sa *vèze* continue de faire entendre ses diaboliques accents. On marche, on rit, on danse encore, et bientôt on atteint un vaste carrefour. Là le sonneur s'arrête; les jeunes gens le devançaient de quelques pas, lorsqu'une voix se fait entendre : *Guitte tes bots, qu'I t'avale.* A ces mots, au bruit terrible qui les accompagne, la peur saisit les jeunes gens : ils courent, et tous sans s'arrêter vont se cacher au fond de leurs demeures.

Le jour venu, on chercha le malheureux sonneur, on ne trouva plus que ses sabots : le diable l'avait avalé.

A quelque temps de là, une chapelle s'éleva sur le théâtre de ce tragique événement; le vénérable Montfort la bénit : c'est la chapelle de la Barangerie, sanctuaire encore très-vénéré.

RAPPORT

SUR

LES ANTIQUITÉS DE NANTES,

PAR M. VANDIER.

LU A LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1850.

Par sa lettre du 21 octobre 1850, adressée à M. Nau, président de la Société archéologique, Monsieur le Maire de Nantes invite cette Société à rechercher les objets d'antiquité qui peuvent exister dans la ville, afin de les sauver de la destruction, et les faire servir d'éléments à une histoire locale dont l'absence se fait sentir.

Tout en formulant plusieurs questions, M. le Maire déclare que ces questions ne constituent point un mode rigoureux d'action. Toute liberté est accordée pour les investigations, le point essentiel étant de parvenir au but que l'on se propose d'atteindre.

M. le Maire ne se borne pas à manifester ses sympathies personnelles, il offre de réclamer le concours du Conseil municipal dans le cas où les circonstances rendraient ce concours nécessaire.

La lettre précitée, lue au Comité central dans sa séance du 29 octobre, fut accueillie avec une vive satisfaction. Le Comité y vit un encouragement pour la science archéologique, une nouvelle assurance de protection pour la Société.

Dans cette même séance du 29 octobre, le Comité central, en conformité de l'article 4 de son règlement, nomma une commission de six membres, pris dans le sein de la Société, avec la mission spéciale de se livrer immédiatement aux recherches pour lesquelles elle était instituée.

Cette commission fut composée ainsi :

MM. Bizeul, président de la Commission, président honoraire de la Société;

Nau, président titulaire de la Société;

Huette, trésorier, adjoint à la mairie;

L'abbé Rousteau, professeur d'archéologie, secrétaire de la Société;

Le baron de Wismes;

Vandier, archiviste, rapporteur de la Commission.

Le 31 octobre, deux jours après sa nomination, la Commission se réunit, et traça son plan d'opérations.

Enfin, le 5 novembre suivant, la Société archéologique prit connaissance de la lettre de M. le Maire, et des mesures adoptées pour en assurer et en hâter l'exécution.

La Commission a divisé son Rapport en deux parties; savoir :

1re partie, Époque Romaine;

2e partie, Époque Moyen-âge et Renaissance.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉPOQUE ROMAINE.

Rue du Port-Maillard : Mur romain et colonnes.

I. — La Commission propose de faire une fouille dans la rue du Port-Maillard, en regard de la maison n° 3 de cette rue, maison séparée par une porte cochère de la maison n° 1, appelée la Petite Écurie, dans un point où la rue offre une largeur de 6m,70.

Voici les raisons de la Commission pour conseiller la fouille :

En 1797, on creusa un aqueduc dans la rue du Port-Maillard. Vis-à-vis la maison n° 3, à l'angle de cette maison voisin du n° 1er, on rencontra un mur romain de 3m,66 d'épaisseur, traversant la rue.

On trouva dans ce mur une médaille en cuivre jaune, bien conservée, portant le nom et l'effigie de l'empereur Néron.

En dehors du mur, on remarqua onze colonnes de granit,

d'une seule pièce, d'un mètre de diamètre, engagées par leurs deux extrémités sous les maisons qui bordent les deux côtés de la rue, et rangées parallèlement au mur.

Les faits rapportés ci-dessus sont consignés dans un procès-verbal authentique, daté du 20 mai 1797, rapporté textuellement par Fournier dans son ouvrage manuscrit, à la page 249.

Le procès-verbal du 20 mai 1797, ne mentionne point l'enlèvement des colonnes, mais Fournier dit qu'on les coupa, pour livrer passage à l'aqueduc.

De ce silence de Fournier touchant l'enlèvement des colonnes, on peut inférer qu'elles occupent encore la même place; mais quand bien même elles ne s'y trouveraient plus, on pourrait toujours se proposer d'intéressantes découvertes en exécutant la fouille indiquée par la Commission.

Porte de ville de Saint-Pierre.

II. — Dans le jardin de l'Évêché, côté nord-ouest, on voit l'un des jambages de l'ancienne porte de ville, dite Porte de Saint-Pierre.

Ce fragment de porte, que l'on croit être le jambage sud, semble appartenir au XVe ou au XVIe siècle.

Dans les travaux exécutés sous cette porte en 1805, on découvrit plusieurs pierres portant des inscriptions romaines, et plusieurs pierres funéraires. Ces pierres furent recueillies par Fournier; mais l'une d'elles, portant également une inscription, ne fut pas enlevée, parce qu'elle était engagée sous le jambage sud. On ne la vit du reste que par l'une de ses extrémités, qui fut brisée et détachée. (Fournier, page 261.)

Une fouille faite dans ce lieu n'offrirait ni difficulté ni danger. Elle amènerait probablement la découverte de la pierre en question. Si l'on s'attache à l'opinion de Fournier, cette fouille aurait d'heureux résultats.

En 1805, on creusait pour travailler; aujourd'hui, on creuserait pour observer. La situation n'est plus la même, le but est différent. De ce qu'on n'a pas enlevé, en 1805, la pierre qui nous occupe, en doit-on conclure qu'on ne pourrait pas l'enlever

maintenant? La conclusion serait au moins hasardée. En 1805, on pouvait n'avoir ni le temps ni la volonté d'agir; dans la circonstance actuelle, on a la volonté et le temps, deux éléments de succès.

Mais en admettant l'impossibilité d'arracher la pierre, ne serait-on pas suffisamment soutenu par l'espoir de découvrir soit d'autres inscriptions, soit des médailles ou monnaies, soit d'autres objets antiques?

Ces motifs ont paru assez graves à la Commission pour l'engager à conseiller une fouille dans un espace rétréci du jardin de l'Évêché, d'autant plus que l'endroit où l'on creuserait n'est ni cultivé ni planté.

Deux murs romains près la cathédrale.

III. — En creusant les fondations de l'abside de Saint-Pierre, on a mis à nu un mur romain ou que du moins on a jugé tel.

La partie apparente de ce mur se trouve dans les excavations près l'angle sud de la sacristie.

A environ 75 mètres de distance, dans la direction du château, vers le milieu du quinconce du cours Saint-Pierre, dans la ligne des murs de clôture de plusieurs jardins, se voit un mur qui a tous les caractères de la construction romaine.

Ce mur s'élève de $2^m,20$ au-dessus du sol. On le distingue clairement dans une étendue de $1^m,40$. Il est formé de quatre couches de petit appareil, alternant avec quatre rangs de briques d'une dimension de 25 à 30 centimètres, chaque rang composé de trois briques superposées.

Si ces deux murs étaient jadis reliés, c'était par une courbe légère, l'un étant un peu en avant de l'autre.

On s'est demandé si le mur romain du quinconce n'avait pas été fait avec les matériaux du mur romain de l'abside. Cette supposition paraît sans valeur, si l'on s'arrête à cette simple réflexion, que, même dans l'hypothèse d'un emprunt de matériaux romains, il n'y a nulle probabilité que des ouvriers de notre époque eussent observé aussi exactement les règles de la construction romaine.

En proposant des fouilles au pied des deux murs romains dont il vient d'être parlé, la Commission ne saurait assigner à ces fouilles un but déterminé comme dans la rue du Port-Maillard, comme à la porte Saint-Pierre; mais elle ne leur en reconnaît pas moins une double utilité, savoir :

Lever toute incertitude sur l'origine de ces deux murs ;

Amener peut-être la découverte d'inscriptions ou d'objets précieux d'antiquité.

Dans l'un comme dans l'autre cas, on se procurerait d'utiles documents pour préciser la direction de l'enceinte romaine, que l'on ne peut encore tracer que sous la réserve de quelques inéxactitudes possibles.

Deux murs romains aux Cordeliers, et dans la rue du Refuge.

IV. — La rue du Refuge offre, en face de l'église des Cordeliers, les traces visibles d'un mur romain de 2m d'épaisseur.

Un autre mur romain se fait remarquer dans une cour intérieure de la maison du Refuge, cour dite du Sacré-Cœur.

Selon toute apparence, ces deux murs n'en formaient qu'un jadis.

Une fouille faite dans la cour, une démolition complète du mur dans la largeur de la rue, pourraient lever les incertitudes, et amener la découverte d'objets curieux.

Dans l'esprit de la Commission, les recherches projetées doivent avoir un autre but que la découverte d'inscriptions, de colonnes, de statues, de sculptures, de monnaies, de médailles, d'ustensiles, de poteries, d'armes, de bijoux; elles doivent aider à préciser l'étendue et la direction du périmètre de la cité romaine de Nantes. On ne saurait planter trop de jalons pour déterminer positivemeut ce périmètre. Ce sera, pour le futur historien de la ville, la matière d'un chapitre intéressant.

Ces motifs, dont le côté sérieux et important se montre de lui-même, ont engagé la Commission à demander la démolition et la fouille dont il vient d'être parlé.

Tour et mur rue Garde-Dieu.

V. — L'exploration de la rue Garde-Dieu avait pour objet de

rechercher dans le côté de cette rue qui touche le jardin de l'Hôtel-de-Ville :

1° La continuation du mur romain observé dans la rue du Refuge, et dans l'intérieur du couvent de ce nom; mur qui, selon toute apparence, se prolongeait jusqu'à la rue Saint-Léonard, dans la direction de la petite porte du jardin de la Mairie;

2° Le point précis où existait, il y a une trentaine d'années, une tour antique sur laquelle, ou près de laquelle, des habitations ont été construites; point que l'on suppose devoir se retrouver dans l'intervalle des maisons n° 3 et n° 7.

Cet intervalle est occupé par un chantier d'une superficie de 105 mètres. Une partie est couverte, l'autre ne l'est pas.

Dans la partie couverte du chantier, on voit un vieux mur sur lequel repose l'un des côtés d'une cheminée moderne. Ce mur ne porte aucun caractère romain. On ne voit pas l'utilité d'une fouille en ce point.

Il en est autrement dans la partie découverte. A l'angle d'un mur nouveau, au fond du chantier, à droite en entrant, on remarque un fragment de mur antique, construit avec le ciment romain.

C'est là que la Commission propose une fouille. Cette fouille pourra amener la découverte soit du mur romain d'enceinte, soit de la tour antique dont il vient d'être parlé, soit peut-être de l'un et de l'autre.

La maison voisine, construite en 1824 par M. Hydriau, contient une cave au fond de laquelle on distingue un vieux mur masqué en partie par un mur moderne, et dont la portion apparente a 0m,50 de développement.

Ce vieux mur ressemble par sa construction au vieux mur de la partie couverte du chantier. Il ne présente aucun caractère romain : ni ciment, ni petit appareil, ni briques à rangs alternatifs.

La Commission ne propose point de fouille dans cette cave; mais elle a cru, dans l'intérêt d'un avenir possible, devoir parler et de ce vieux mur de la cave, et du vieux mur du chantier couvert. C'est une simple note, qui plus tard pourra avoir son utilité.

Autel romain, ou cippe funéraire, rue du Marchix.

VI. — Au fond d'une allée dépendant de la maison n° 7 de la rue du Marchix, maison appartenant à Mme Durand, se voyait, il y a peu de jours, un autel romain ou cippe funéraire en granit, d'une seule pièce, de 1m,25 de longueur, sur 0m,60 de largeur, et 0m,40 d'épaisseur.

Les deux principales faces de cet autel ou cippe portent chacune une tête, entourée d'une auréole, que plusieurs personnes ont prise pour une tête d'Apollon, mais sans certitude.

Disposé en auge, cet autel ou cippe est resté plus de quarante ans dans une cour, exposé aux injures de l'air, que toutefois la dureté de sa matière lui a fait braver impunément.

La Commission avait signalé cet objet d'antiquité comme très-remarquable; mais, depuis, M. Huette l'a obtenu gratuitement. Il figure maintenant au Musée d'archéologie.

Mur romain, fossé du Château.

VII. — Dans le fossé du château, côté de la rue, on remarque un mur romain qui devait se relier aux deux autres murs romains de l'abside et du cours.

La Commission ne demande point de fouille au pied de ce mur; elle n'en signale l'existence que comme preuve nouvelle de la direction de l'enceinte romaine.

Enceinte romaine.

VIII. — En rapprochant les notions précédemment acquises, des notions que la Commission doit à ses recherches, il devient possible de décrire l'enceinte romaine.

La vieille tour romaine du Bouffai, qui se voyait encore en 1847, en face du pont d'Aiguillon, à l'angle de la rue de la Poissonnerie, a été prise par la Commission pour point de départ, et pour point d'arrivée de cette enceinte.

Partant de cette vieille tour, remontant la Seil ou la Loire, vers l'est, la ligne d'enceinte se prolongeait jusqu'au château, où elle pénétrait entre le bastion de Mercœur et la tour voisine de ce bastion.

Du château, la ligne tournait à gauche, vers le nord, longeant le chevet de la cathédrale, la porte Saint-Pierre, et, inclinant au nord-ouest, elle rejoignait la tour et l'ancienne porte du Trépied, à peu de distance de la place du Département.

De la porte du Trépied, l'enceinte romaine longeait les murs de l'église des Cordeliers, la porte occidentale de cette même église, et se continuait jusqu'à l'église Saint-Léonard.

A l'église Saint-Léonard, la ligne formait un angle droit, tournait à gauche vers le sud, appuyant à l'est le jardin de l'Hôtel-de-Ville, les maisons du même côté des rues Saint-Léonard, des Carmes, de la Poissonnerie, et venait se terminer au point de départ, c'est-à-dire à la vieille tour romaine, en face du pont d'Aiguillon.

Si maintenant on trace cette enceinte sur la carte de Nantes, si on la mesure avec l'échelle qui a servi à la construction de cette carte, voici les résultats que l'on obtiendra :

Périmètre ou pourtour de l'enceinte. . . . . 1,665 mètres, un peu plus d'un kilomètre et demi;

Superficie. 188,591 mètres carrés, à peu près 19 hectares.

Quelques courbures ignorées de la ligne ne permettent pas de donner comme parfaitement exacts les deux calculs qui précèdent. Malgré cela, il est probable que s'il y a erreur, cette erreur doit être peu importante, les courbures, si elles existent, pouvant d'ailleurs se compenser.

En reportant sur le plan de la ville, dans les parties habitées seulement, une figure calquée sur l'enceinte romaine, on voit que cette enceinte formait à peu près la 34e partie de ce qu'est Nantes aujourd'hui, en ne comptant que l'emplacement des maisons, rues et places. Cette appréciation, on le conçoit, ne peut être accueillie qu'avec réserve.

Si l'on compare le périmètre de l'enceinte romaine avec le périmètre des petites places fortes de notre époque, on trouvera que l'enceinte romaine était encore plus petite que l'une d'elles.

En effet, une petite place forte moderne a au moins six fronts de 350 mètres de développement chacun, soit 2,100 mètres.

Or, l'enceinte romaine n'ayant que 1665 mètres, elle n'aurait présenté que quatre fronts 2/3 environ.

Disparition d'Objets antiques.

IX. — Avant de clore cette première partie de son travail, la Commission exprime son regret bien senti de la disparition d'une foule d'objets appartenant à l'époque romaine, trouvés dans les fouilles faites à Nantes en 1805, 1806, 1807, déposés, dans le temps, à la Bibliothèque publique et au Muséum d'histoire naturelle.

Les objets disparus, indiqués ou décrits par Fournier, consistaient en sculptures, ustensiles, briques, tuiles, poteries, meules en basatte, monnaies et médailles en or, en argent, en bronze.

Peut-être, avec de nouvelles recherches, pourrait-on retrouver quelques-uns de ces objets.

Quoi qu'il en soit, la Commission en prendra occasion de faire ressortir l'utilité d'un Musée d'archéologie, où toutes choses sont cataloguées, numérotées, placées sous une surveillance incessante. Sans cette mesure conservatrice, les antiquités seront dégradées, mutilées, détruites, détournées, perdues pour l'histoire et pour l'art.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉPOQUE MOYEN-AGE ET RENAISSANCE.

Rue de la Juiverie : Maison et porte sculptée.

I. — On remarque dans la rue de la Juiverie, au n° 9, une maison dont la porte est sculptée. La porte et la maison appartiennent au xve siècle.

La Commission demande que l'une et l'autre soient dessinées. C'est le seul moyen de conserver un type de l'art il y a 400 ans.

Rue de la Juiverie : Deux Bas-reliefs.

II. — Il existe à la façade de la maison n° 11, rue de la Juiverie, deux bas-reliefs que le crayon pourrait reproduire dans un but historique.

Un troisième bas-relief existait jadis ; il servait sans doute de

complément à la pensée symbolique qu'exprimaient les trois inscriptions qui accompagnaient les trois bas-reliefs.

Peut-être obtiendrait-on quelques notions sur ce troisième bas-relief manquant, en interrogeant le propriétaire de la maison.

Quoique les inscriptions soient généralement connues, la Commission les rapporte, pour compléter son travail.

La première est :

A
O QUÆRENDA EST.

La seconde :

EXPECTO DONEC VENIAT.

Quelques personnes pensent que les bas-reliefs étaient placés autrefois dans l'intérieur de la maison, et qu'ils ne figurent à sa façade que depuis sa reconstruction.

Rue Jussieu : Porte sculptée.

III. — La maison nº 10 de la rue Jussieu a une porte sculptée du XVIe siècle, portant un chiffre que l'on suppose être celui de Diane de Poitiers, composé de deux D entrelacés avec un N et un P.

La Commission, en considération de la délicatesse des ornements de cette porte, demande qu'il en soit fait un dessin, ainsi que de la maison à laquelle elle appartient, maison que l'on prétend avoir servi d'habitation à un conseiller ou à un président du parlement de Bretagne.

Chaussée de la Madelaine : Grotte de la Vierge.

IV. — La grotte de la Vierge est un monument expiatoire de Gilles de Retz.

L'action destructive du temps s'est exercée sur les débris d'architecture de cette grotte, privée de ses statues, et de la plupart de ses ornements de détail.

Cependant ce qui en reste offre encore assez d'intérêt pour en faire désirer la conservation.

La Commission ira plus loin; elle sollicitera la réparation du petit édifice comme devant perpétuer la mémoire d'un fait historique important.

Si cette réparation ne pouvait pas se faire, si l'on ne pouvait voir s'élever de nouveau les statues de la Vierge, de Saint-Lô, de Saint-Gilles, dans ce cas, la Commission demanderait le dessin de la restauration de la grotte, pour la reproduire, non telle qu'elle est, mais telle qu'elle a été.

Hôtel-Dieu : Vaisseau ponté.

V. — Un vaisseau ponté, ayant son château de poupe très-élevé, sa proue très-saillante, surmonte le clocher de l'Hôtel-Dieu.

Au premier coup d'œil, ce petit objet semble dénué d'intérêt; mais il en acquiert en considérant qu'il appartient à une époque reculée.

En effet, tout peut servir la science archéologique. Ce vaisseau ponté expliquerait peut-être quelques points obscurs de l'ancienne architecture navale.

La Commission ne réclame ni l'enlèvement de l'objet, ni sa reproduction par le crayon. Elle fait seulement observer que dans le cas de démolition du clocher, conséquence possible de l'exécution des nouveaux plans touchant l'Hôtel-Dieu, le vaisseau ponté dont on parle trouverait naturellement sa place au Musée d'archéologie.

Rue Richebourg : Inscription.

VI. — La maison de la rue Richebourg qui porte le n° 21, est appelée : *Maison des trois Pendus;* elle présente à sa façade une pierre carrée entourée d'une guirlande de petits cercles ressemblant à des oves. Au milieu de cette pierre se lit l'inscription suivante :

INTELLIGE PRIUSQUAM DISCUTIAS,

avec la date 1595 mise en dessous.

On croit voir dans cette inscription une allusion à une erreur de la justice criminelle dont trois habitants de la maison furent victimes; telle est la tradition du quartier.

En recueillant l'inscription, il sera facile de dessiner les ornements de la pierre, de s'assurer de ce qu'il y a dans l'intérieur

des petits cercles ou oves : de la rue, on n'aperçoit qu'indistinctement les détails.

Petit Séminaire : Fragments de Vitraux antiques.

VII.—La chapelle du Petit Séminaire possède de fort beaux fragments de vitraux antiques provenant de la collégiale Notre-Dame.

Ces fragments occupent les quatre fenêtres les plus voisines de l'autel, deux de chaque côté.

Couleurs, personnages, sujets, groupes, dispositions d'ensemble et de détail, tout, dans ces remarquables fragments, présente un type de l'art au xvie siècle.

Leur possession enrichirait le Musée d'archéologie. Ils tiendraient un rang distingué parmi les objets les plus précieux que possède déjà cet établissement naissant.

M. le Supérieur du Petit Séminaire comprend l'importance des collections, qui, en tout temps, servent à tous.

Sans rien affirmer, la Commission a quelque raison de penser qu'une négociation au sujet de ces fragments de vitraux pourrait avoir une heureuse issue. Peut-être même ne s'agirait-il que de remplacer les verres peints par des verres blancs, ou des verres simplement coloriés.

La Commission appelle d'une manière toute spéciale l'attention de l'Autorité municipale sur ce point intéressant.

Cloître des Carmélites : Plusieurs inscriptions.

VIII. — Le cloître des Carmélites subsiste encore en partie, mais avec des changements appropriés à sa destination actuelle.

Les fenêtres au-dessus du cloître, fenêtres que l'on aperçoit de la cour, offrent toutes ou presque toutes des inscriptions dont quelques-unes se lisent imparfaitement, à cause de l'élévation à laquelle elles sont placées.

Il se pourrait que ces inscriptions eussent de l'intérêt au point de vue de l'histoire religieuse de la ville.

Ce motif a engagé la Commission à demander que ces inscriptions fussent copiées; et que les ornements qui peut-être les accompagnent, fussent dessinés.

Sceaux de l'abbaye des Couëts.

IX. — La Commission a été informée que M. Berthou de la Galissonnière, absent de Nantes en ce moment, possédait deux sceaux de l'abbaye des Couëts.

Rien ne fait présumer que M. Berthou veuille se dessaisir de ces deux objets, qui, sans doute, ont du prix à ses yeux; mais tout porte à croire qu'il en donnerait des empreintes, si elles lui étaient demandées par M. le Maire.

Les sceaux, les cachets, les inscriptions, de même que les actes, sont les meilleurs documents pour écrire l'histoire, ou pour rectifier les erreurs qu'elle ne contient que trop souvent.

Ceci explique le soin constant de l'archéologie de recueillir tous les objets qui ont, ou qui peuvent avoir, soit une utilité dans le présent, soit une utilité dans l'avenir.

Objets divers provenant de Saint-Pierre.

X. — Des pierres antiques de formes diverses, de natures différentes, avec ou sans inscriptions, présentant des modèles de moulures, de sculptures, d'ornements d'architecture, trouvées dans la démolition d'une crypte de Saint-Pierre et dans d'autres parties de cet édifice, sont actuellement sous le scellé.

Nul doute que le Ministre des travaux publics n'en accorde la propriété au Musée d'archéologie. Une assurance verbale a même été donnée à cet égard; mais cette assurance n'est pas suffisante, il faut une autorisation écrite. Le premier magistrat de la ville est plus propre que qui que ce soit à la solliciter.

Les pierres dont il s'agit, sont sous un hangar mal clos, au milieu du chantier de la cathédrale. La pluie, l'humidité, la gelée les détériorent. On préviendrait leur dégradation, en obtenant la levée du scellé, mesure qui, sans préjudicier à personne, servirait les intérêts de l'art.

Collégiale.

XI. — La Collégiale, devenue propriété privée, peut offrir, dans les débris qui en restent, l'un des plus beaux types du style de la Renaissance. On croit reconnaître, dans la chapelle Saint-

Thomas, l'habile ciseau de Michel Colombe, l'auteur admiré du tombeau de François II, le chef-d'œuvre de cet artiste.

La chapelle Saint-Claude se recommande aussi par ses écussons, notamment par sa clef de voûte travaillée avec un art remarquable. Cette clef de voûte pourrait s'enlever sans causer aucun préjudice.

L'administration municipale pourrait peut-être obtenir la cession des objets curieux que contiennent ces chapelles, particulièrement la clef de voûte.

La Commission a cru devoir appeler sur ce point l'attention de M. le Maire.

Chartreuse de Nantes.

XII. — L'ancienne Chartreuse de Nantes était située à l'endroit où est aujourd'hui la Visitation. Ses dépendances occupaient un espace considérable.

Il existe, à la Grande Chartreuse de Grenoble, une vue à vol d'oiseau de la Chartreuse nantaise.

En se procurant une copie de cette vue, on pourrait peut-être reconstruire le quartier de Saint-Donatien tel qu'il était dans les temps reculés.

La connaissance de ce fait ne serait pas sans importance pour l'histoire locale de la ville. La Commission, du moins, en a jugé ainsi; c'est par cette raison qu'elle signale à M. le Maire l'existence de la vue en question, en faisant remarquer que, selon toute probabilité, on en obtiendrait une copie en la demandant au supérieur de la Grande Chartreuse de Grenoble.

Écussons aux Cordeliers.

XIII. — Sur le mur de l'église des Cordeliers ou du Refuge, du côté qui fait face à la cour plantée dite du Sacré-Cœur, on voit trois écussons assez bien conservés.

Deux d'entre eux sont : « Écartelés de Rieux et de Bretagne,
« avec un écusson en abyme d'azur aux trois fasces d'or, brochant
« sur le tout. »

Le troisième écusson est : « Rieux plein. »

Ces trois écussons forment une litre.

La Commission signale ces trois écussons comme méritant d'être dessinés et recueillis. Ils doivent témoigner d'une alliance et d'une fondation. Sous ce double rapport, ils peuvent avoir leur utilité.

Église Saint-Vincent.

XIV. — De même que la Collégiale, l'église Saint-Vincent est sortie du domaine public pour entrer dans le domaine privé.

Ce que le sanctuaire de cette église offre d'intéressant pourrait être reproduit par le dessin.

Cloître des Saintes-Claires.

XV. — La Commission n'a pas d'indications spéciales à donner sur le cloître des Saintes-Claires; mais elle le signale à l'Administration municipale, en la priant d'en faire dessiner les parties importantes avant que les derniers vestiges de ce monument ne disparaissent pour toujours.

Chapelle des Irlandais.

XVI. — La chapelle des Irlandais, gracieux spécimen de l'architecture du xve siècle, a autant de droits à être conservée par le dessin, que les autres monuments dont il a été parlé dans ce rapport.

Château de Nantes.

XVII. — Après Saint-Pierre, le château de Nantes est l'édifice le plus intéressant, et le moins connu.

Son aspect imposant s'accorde avec son ancienne destination. Sa vue rappelle des souvenirs historiques; son ensemble, ses détails, révèlent sa splendeur passée.

Le rez-de-chaussée, à droite, en entrant, offre deux salles aux voûtes à croisées d'ogive, aux moulures ondulées du xve siècle; travail simple et noble, élégant et solide.

La tour, élancée, gracieuse, domine au loin, comme signe de la puissance de ses anciens maîtres.

Le vieux logis, qui se distingue en particulier par sa belle façade sur la cour, peut se considérer comme une sorte de chef-d'œuvre de l'architecture du xve siècle.

La tour du Fer-à-Cheval, plus connue sous le nom de Poudrière, de Chapelle, renferme une salle dont les voûtes sont semblables à celles dont il a été parlé.

En contemplant cette vieille demeure des ducs de Bretagne, on regrette qu'un voile couvre son histoire; on voudrait connaître ses distributions intérieures, l'usage de ses principales divisions, le nom des lieux où se sont accomplis de mémorables événements, le nom de ceux où tant d'hôtes illustres ont reçu l'hospitalité.

On voudrait connaître toutes les phases d'existence du château ducal, ses agrandissements, ses changements, ses fortifications successivement élevées.

On voudrait ne plus demander où se maria la duchesse Anne, où Henri IV signa l'édit de Nantes, où le cardinal de Retz passa le temps de sa captivité. Une monographie du château remplacerait le doute par la certitude.

En obtenant une monographie du Comité historique des Arts et Monuments, M. le Maire satisferait au vœu de tous, tous apprécieraient le service rendu.

RÉSUMÉ.

La Commission demande :

1° *Sept Fouilles; savoir :*

1. Rue du Port-Maillard;
2. Porte de ville de Saint-Pierre;
3. Excavation de l'abside;
4. Cours Saint-Pierre;
5. Rue du Refuge, avec démolition complète du mur dans la largeur de la rue;
6. Dans l'intérieur des Cordeliers,
7. Rue Garde-Dieu, chantier Larré.

De ces sept fouilles, celles qui semblent présenter le plus d'intérêt, sont les fouilles Nos 1, 2, 5, 7.

2° *Dix Dessins, ou Inscriptions; savoir :*

1. Rue de la Juiverie, maison et porte n° 9;
2. Rue de la Juiverie, n° 11, deux bas-reliefs;

3. Rue Jussieu, n° 10, maison et porte;
4. Chaussée de la Madeleine, grotte de la Vierge si elle n'est pas réparée;
5. Pierre de la maison des Trois-Pendus, rue Richebourg, 21;
6. Cloître des Carmélites;
7. Trois écussons aux Cordeliers;
8. Église Saint-Vincent;
9. Cloître des Saintes-Claires;
10. Chapelle des Irlandais.

3° Une Empreinte; savoir :

Celle des sceaux de l'abbaye des Couëts.

4° Des démarches pour les objets suivants :

1. Réserver le vaisseau ponté de l'Hôtel-Dieu;
2. Réclamer les fragments de vitraux du Petit séminaire;
3. Solliciter la levée du scellé sur les pierres de Saint-Pierre;
4. Demander la clef de voûte de la chapelle Saint-Claude à la Collégiale;
5. Se procurer à Grenoble la Vue ou Plan de la Chartreuse de Nantes;
6. Obtenir du Comité historique des Arts et Monuments une *Monographie du Château de Nantes*.

Pour répondre à l'une des questions de M. le Maire, la Commission fera observer que les objets d'antiquité qui pourraient être recueillis, soit dans les fouilles, soit par d'autres voies, auraient un lieu sûr de dépôt au Musée d'archéologie.

Ici se termine l'œuvre de la Commission. Son rapport sera adressé à M. le Maire dès qu'il aura obtenu l'approbation de l'Assemblée générale, à laquelle il sera soumis dans sa réunion du 3 décembre 1850.

Nantes, le 29 novembre 1850.

Th. Nau, Bizeul, le Bon de Wismes, Rousteau, F. Huette, Vandier, *rapporteur*.

CHRONIQUE.

Le 20 mai 1859 est mort à Paris un des plus célèbres bibliophiles de France, M. Armand-Bernard Cigongne, ancien agent de change, né à Nantes en 1790. Tout jeune, il quitta cette ville, et alla se fixer à la Capitale, où il put satisfaire par lui-même le goût éclairé qu'il professa toute sa vie pour les beaux livres, dont il forma une admirable collection que M. le duc d'Aumale vient d'acquérir au prix de 375,000 francs.

Cette somme énorme donnée pour un cabinet qui n'est pas très-considérable, est une preuve de l'intelligence et du savoir avec lesquels son possesseur l'a exclusivement composé de livres rares et d'exemplaires uniques, de manuscrits précieux exécutés en France, en Flandre ou en Italie, de volumes imprimés chez Vérard sur un vélin et avec une encre qui ont défié le temps, d'Aldes et d'Elzevirs non rognés; enfin de livres dont les reliures anciennes portent les armes de Longepierre, de De Thou, de Colbert, du comte d'Hoym, ou que Bauzonnet, Duru, Niédrée ou Capé ont recouvert de chefs-d'œuvre (1).

M. Cigongne était membre de la Société des bibliophiles françois depuis le 3 mai 1843, équque à laquelle il succéda à M. le chevalier Artaud de Montor. Toujours attaché à Nantes, sa ville natale, il ne manquait jamais d'offrir à la Bibliothèque publique les ouvrages publiés par cette société, et tout récemment encore il lui envoyait un exemplaire du Plan de Paris, de Gomboust. Enfin, en mourant, il lui a légué un livre d'Heures, manuscrit sur vélin, enrichi de miniatures, qu'on suppose avoir appartenu à Anne de Bretagne. Les pauvres de la ville n'ont pas été mis en oubli, et M. Cigongne a donné 1000 francs aux hospices et pareille somme au bureau de bienfaisance.

— A propos d'Anne de Bretagne, l'éditeur Curmer a entrepris la publication du fameux manuscrit connu sous le nom d'*Heures d'Anne de Bretagne*, et conservé au Musée des Souverains, au Louvre. On sait que ce manuscrit est, de l'avis de tous les connaisseurs, le plus beau témoignage que les artistes inconnus du moyen-âge aient légué de leurs talents. Quarante-neuf miniatures et 395 pages richement ornées composent ce livre précieux, pour la reproduction duquel M. Curmer n'a rien épargné. Il a fait photographier les miniatures; un artiste éminent a gouaché les épreuves, et la chromolithographie les reproduit.

Les premières livraisons ont paru, et leur exécution surpasse tout ce qui, dans le même genre, a été fait jusqu'ici.

(1) Voir, sur la Bibliothèque de M. Cigongne, l'article *Visite bibliographique faite à quelques cabinets de Paris*, inséré dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1842, pages 210 et suiv.

— Le Congrès scientifique de France ouvrira à Limoges sa vingt-sixième session, le 12 septembre 1859. Nous extrayons du programme de la session quelques-unes des questions les plus intéressantes qui y seront traitées :

Quels ont été l'origine, le développement et les progrès de l'industrie céramique dans la Haute-Vienne et les départements du centre de la France? Quel doit être l'avenir de cette industrie? Quel est l'état de la peinture sur porcelaine à Limoges? L'art décoratif peut-il donner lieu à un enseignement artistique régulier?

L'art des émailleurs est-il né sur le sol Limousin? Byzance le reçut-elle comme un hôte qu'on fête ou comme un fils qu'on protége?

Est-ce aux migrations des émailleurs, sollicitées par le négoce, que se rattache la fondation d'une école d'architecture qui a fleuri autour de Limoges? Quelle est l'origine de cette architecture grandiose, mais exceptionnelle?

Quelles sont les églises les plus remarquables du Limousin, appartenant soit à la période romane, soit à l'époque ogivale? Quels sont les caractères spéciaux de l'architecture limousine au moyen-âge, etc.?

La ville de Limoges se propose de faire à ses visiteurs un accueil digne des représentants de l'art et de la science.

— Une société de bibliophiles vient de se former à Tours, dans le but de publier des ouvrages rares ou inédits, littéraires ou historiques, relatifs à la Touraine. Elle est composée de vingt-cinq membres titulaires et de membres adhérents en nombre illimité. Les premiers sont déjà réunis, les autres sont nombreux; les matériaux ne manquent pas, et la nouvelle Société a dès-lors sa place marquée auprès de celles des Bibliophiles françois et des Bibliophiles de Reims et de Lyon.

— M. Armand Guéraud, correspondant du ministère de l'Instruction publique, va publier en 2 vol. gr. in-12 le Recueil des Chants populaires, en français et en patois, de la Bretagne et du Poitou, auquel la Société académique de la Loire-Inférieure a décerné, l'année dernière, une médaille d'or.

C'est une bonne fortune pour nos contrées que la publication de ces chants, qui sont l'appendice indispensable de leur histoire, qui éveillent tour à tour des sentiments de religion et de patriotisme, comme aussi des souvenirs de plaisirs et de regrets, et c'est en même temps une pierre apportée à l'édifice national que M. Fortoul projeta d'élever, en faisant décréter, le 13 septembre 1852, la formation d'un *Recueil des chants populaires de la France*.

On peut lire dans les *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*, 1er semestre de 1859, une étude assez étendue, par M. Émile Gautier, sur cet important travail.

Nantes, Imprimerie Ard Guéraud et Cie.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

La Société a reçu les objets suivants, qui prendront place dans le Musée ou dans les Archives :

Une médaille du Concours régional agricole de Nantes, en 1859, offerte par M. le baron de Girardot.

Un fragment de tête en terre cuite, trouvé à Blain, donné par M. le comte de Janzé.

Des fers antiques et différents fragments gallo-romains trouvés à Blain, remis par M. Bizeul.

Un blanc de Jean IV de Bretagne.

Six médailles romaines provenant de Guérande, envoyées par M. Méresse.

Des fragments de coupes gallo-romaines, en verre, trouvés à Nantes, rue de Briord.

Deux livraisons de la *Revue des provinces de l'Ouest.*

Un numéro de *l'Archæologia Cambrensis.*

Un Mémoire pour la conservation du Château d'Angoulême, par M. Gigon, membre de la Société archéologique de cette ville.

Un voyage fait en Bretagne par M. Parenteau, lui fournit l'occasion de relater la découverte qu'il a faite à Redon, dans la maison de campagne du collége de cette ville, de constructions gallo-romaines parfaitement conservées, dont il présente le plan, et dans lesquelles il a reconnu un four à cuire les briques. La disposition des lieux et la vue d'un grand nombre de fragments de briques difformées qui couvrent le sol en cet endroit, le confirment dans cette opinion, que M. Bizeul, de Blain, ne peut admettre. Ce n'est, selon lui, qu'un hypocauste, comme on en rencontre fréquemment. M. Parenteau persiste dans sa première opinion, et, en combattant celle de M. Bizeul, il réfute en même temps celle de M. de Blois, qui n'a vu là qu'un

conduit destiné à l'écoulement des eaux, mais alors que les fouilles étaient à peine commencées.

Continuant la relation de sa tournée en Bretagne, M. Parenteau donne la description d'une cheminée immense, supportée par quatre colonnes, qu'il a remarquée à Fougères, dans la cour d'une ancienne chapelle attenant à un hôpital dont l'origine remonte au XIIe siècle. Elle était destinée à chauffer en même temps la salle de l'hôpital et la chapelle placée à côté.

M. Nau fait observer que cette cheminée pourrait bien être une cuisine du genre de celle de l'ancienne abbaye de Fontevrault, et M. Guéraud, appuyant cette opinion, rappelle que les ruines de Maillezais (Vendée) renferment une construction analogue.

Conformément à l'ordre du jour, les membres présents sont appelés à voter sur l'augmentation de l'annuel proposée par la Commission dont M. Guéraud était le rapporteur, et dont il a été fait mention au procès-verbal de la précédente séance. La Société, adoptant à l'unanimité les conclusions du rapport, décide que la cotisation de chacun de ses membres sera élevée à dix francs à partir du 1er janvier 1860.

M. l'abbé Cahour reprend et achève la lecture de son mémoire sur saint Émilien, sa mort à Saint-Jean-de-Luz, les monuments élevés en son honneur, le culte dont sa mémoire est l'objet en Bourgogne et la translation de ses reliques.

SÉANCE DU 2 AOUT 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

Diverses médailles et un numéro de la *Revue des provinces de l'Ouest* sont déposés sur le bureau et offerts à la Société, qui reçoit également le don, par M. l'abbé Cahour, d'un exemplaire de sa Notice sur saint Émilien.

M. Accard, architecte, fait connaître, par lettre, qu'il ne compte plus faire partie de la Société.

M. Parenteau donne lecture d'une note qui lui a été remise par M. Dague-Dubois, sur les médailles qui ont été adressées à la Société par M. Coutant, l'un de ses membres correspondants.

M. Van Iseghem lit ensuite le rapport qu'il a été chargé de faire sur un mémoire pour la conservation du château d'Angoulême, publié par M. Gigon, en réponse à un article de M. Abadie, architecte diocésain, en faveur de la démolition d'une partie de l'ancien château, pour la construction du nouvel hôtel de ville d'Angoulême.

Le rapport de M. Van Iseghem contient l'examen détaillé du travail de M. Gigon et des plans dont il est accompagné, et la Société en décide le dépôt dans ses archives.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU 9 AOUT 1845 AU 7 DÉCEMBRE 1858.

(*Suite. — Voir ci-dessus, p. 37.*)

Séance du 26 Février 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le baron de Wismes, chargé d'aller voir M. de Chambellé, annonce que sa visite a été sans résultat. M. de Chambellé a eu, en effet, entre les mains des lettres de la reine Anne d'Autriche et non Anne de Bretagne, mais elles lui ont été soustraites.

M. l'abbé Rousteau reprend et termine la lecture d'un mémoire sur l'église de Saint-Julien-de-Vouvantes, à la suite de laquelle M. Nau demande à l'auteur ce qu'il entend bien précisément par ces jours de fond, dont il attribue l'invention au xve siècle. M. Nau fait observer que les fenêtres ont existé dès le principe; que ce fut la première modification que l'art chrétien fit subir à l'édifice païen, quand il l'eut adopté pour son culte; que les fenêtres même développées se retrouvent dès le xiiie siècle, et enfin il cite comme exemple la grande fenêtre de fond de la cathédrale de Dol.

M. l'abbé Rousteau déclare qu'il n'a prétendu entendre par là, que les fenêtres de grandes dimensions percées dans un chevet plat, se posant comme objet principal du fond et en même temps comme décoration d'autel, et situées à une très-petite élévation au-dessus du sol. — Ce genre de fenêtre ne se rencontre évidemment, selon lui, qu'au xve siècle.

L'incident terminé, M. Chevas commence la lecture d'un travail considérable sur le Bouffai. Il détermine le périmètre primitif de ce château, et il raconte, suivant l'ordre chronologique, les faits qui s'y sont passés ou qui y ont quelques rapports. — Une discussion s'engage sur le point de savoir si l'Erdre baignait les murailles du Bouffai. — M. Bizeul pense que le pont de la Poissonnerie annonce qu'il devait y avoir une chaussée qui longeait les murs du château; d'autres membres disent qu'il existait un marais entre le mur d'enceinte et le chenal, marais qu'on a retrouvé en creusant les fon-

dations des maisons construites nouvellement du côté ouest de la rue de la Poissonnerie. — La Société ira visiter les lieux.

M. Demangeat lit un mémoire sur la géographie de la France et des Gaules. — Ce travail est suivi d'une communication de M. Martin sur *la Ségourie* en Anjou, que l'on croit être la station *Segora* indiquée sur la carte de Peutinger. — La séance est levée, et remise au lendemain 27.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Alf. d'Arondel rend un compte sommaire de la visite au Bouffai qui a eu lieu dans la journée. — La discussion s'engage sur ce point : Y avait-il, avant la construction du quai de la Tremperie, une rue entre le Bouffai et le mur de ville? — M. Driollet apporte un plan de Nantes dressé en 1761 par M. Ceinerai; il est reconnu qu'à l'époque où l'on a abattu le mur de ville qui touchait la rivière, il y avait une rue de la Tremperie entre ce mur et le château. Cette rue, au reste, n'avait pas toujours existé, car les cheminées et les fenêtres que l'on apercevait dans le mur du Bouffai, avant sa récente démolition, indiquent que les appartements de l'ancien château étaient où est maintenant le quai.

M. Nau demande quelle est l'intention de l'Assemblée relativement à l'appropriation de la chapelle de Notre-Dame, dont la jouissance lui a été concédée par la Mairie? Après une assez longue discussion, il est décidé que le Bureau s'entendra, à ce sujet, avec l'Administration municipale. — La séance est levée.

SÉANCE DU 30 MARS 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le Dr Priou donne lecture d'une notice sur Anne de Bretagne. — Cette notice fait partie d'un ouvrage sur les personnages célèbres de Bretagne, auquel M. Priou travaille depuis longtemps.

Diverses communications sont faites sur la chapelle de Bethléem, sur l'église de Prigni, celle de Saint-Viaud, et sur le monument connu sous le nom de Lanterne des Morts qui existe dans le cimetière des Moutiers.

M. Demangeat pense que les procès-verbaux des archidiacres dont les cahiers existent aux archives de la Préfecture, seraient une mine précieuse de renseignements, surtout pour les travaux de statistique dont on doit s'occuper.

M. Dugast dit que M. Raulin, commandant du château, s'était occupé d'une histoire de ce monument; que la mort l'a empêché d'entreprendre son œuvre, mais que les matériaux considérables qu'il avait réunis sont en sa possession; seulement, il ne prévoit pas avoir le temps de les inventorier, et il demande si l'un des membres de l'Assemblée veut se charger de ce travail. M. Chevas se propose pour cela. — La conversation s'étant portée sur la Cathédrale, M. Nau fait observer que c'est par erreur que plusieurs

personnes pensent que les portes actuelles ne sont point celles qui existaient avant la Révolution. A cette époque, on s'est contenté d'enlever les panneaux de bronze qui les décoraient et qui représentaient en haut-relief les statues de saint René et de saint Paul, dont le travail était fort remarquable ; ils furent déposés à l'Hôtel de Ville, et détruits plus tard. M. Nau fait également observer que les historiens de Nantes qui relatent l'inscription suivante comme existant avant la Révolution, n'ont pas fait remarquer qu'elle se voit toujours à la même place, derrière la porte principale :

L'an mil quatre cent trente-quatre,
A mie avril sans moult rabattre,
Au portail de ceste église
Fut la première pierre assise.

M. l'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre, dit qu'il existe dans la salle du Chapitre un tableau représentant les funérailles de Mgr Frétat de Sarra, évêque de Nantes, et qu'on y peut voir ce que devait être la Cathédrale avant la Révolution. La flèche de Notre-Dame y est aussi représentée.

M. Guéraud dit qu'en fait de souvenirs locaux, il possède des dessins faits par Sablé, peintre à Nantes, des personnages qui ont assisté à l'entrée de Napoléon en notre ville. — M. Martin prend la parole, pour dire qu'il a été trouvé de nombreuses antiquités à la *Ségourie,* qui est bien, selon lui, la station *Segora* de la carte de Peutinger, indiquée comme distante de 18 lieues gauloises, c'est-à-dire de 10 ou 11 de nos lieues modernes, du Portus-Nannetum. M. Martin dépose vingt médailles trouvées en ce lieu. — Une commission est nommée pour faire un rapport sur ces médailles. — La séance est levée.

Séance du 6 mai 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Au commencement de cette séance, M. Demangeat annonce que les travaux de déblai du nouveau Palais de Justice ont mis à jour le mur de la contrescarpe des fossés de Mercœur. Ce mur est placé sur la ligne séparative de la tenue Bruneau, d'une part, et des propriétés Lafond et Vallet, de l'autre.—M. Pradal lit son rapport sur les médailles déposées par M. Martin.

M. Nau engage les membres de l'Assemblée à s'occuper des châteaux et églises, ou autres monuments remarquables qui peuvent exister dans le département. Il provoque des travaux sur ces sujets intéressants, notamment sur les châteaux de Nantes, du Bouffai, de Blain, de la Motte-Glain, de Clisson, de Goulaines, sur les églises de Saint-Viaud, Vertou, Bethléem, la Trinité de Clisson, dont M. Olier, fondateur des Sulpiciens, a été prieur, et sur la jolie chapelle du xve siècle de l'Espronnière, aujourd'hui le Sacré-Cœur. — M. Nau demande, en outre, si quelqu'un a connaissance d'un château roman nommé le Halgouël, situé dans la commune de Guémené. Il termine

en appuyant sur la nécessité de ces travaux, au moment où tant de restaurations maladroites tendent à enlever aux monuments leurs véritables caractères. — M. Rathouys, à ce propos, parle de peintures murales du XIIIe siècle, retrouvées sous le badigeon de la chapelle de la Vierge, dans la cathédrale du Mans. — M. Rousteau dit qu'une semblable découverte a eu lieu à Saint-Gildas-des-Bois, et depuis à Bourgneuf, où l'inscription de l'église a été mise à jour. — M. Nau indique l'église de Sainte-Marie de Pornic comme un sujet d'étude d'autant plus intéressant qu'elle est la seule qui ait des colonnes en zig-zag, caractère en général fort rare. — M. de Kersabiec demande si les fouilles commencées par MM. Charpentier, de Sesmaisons et Verger, des monuments druidiques de Pornic, ont été continuées. — La discussion s'engage sur l'âge de la Tour d'Oudon. Sa construction paraît être de la fin du XIVe siècle. — Après diverses autres communications, M. Cailliaud raconte qu'il a vu avant la Révolution la verrière de Saint-Nicolas, qui était le plus beau vitrail de Bretagne. Elle représentait la Passion de Notre-Seigneur. — Les personnages avaient près de trois pieds de hauteur. Cette verrière fut détruite et remplacée par du verre blanc, lorsque l'on fit de Saint-Nicolas une manufacture d'armes. Ce vitrail blanc fut détruit à son tour par l'explosion du château, et remplacé par une vitre beaucoup plus petite. — La séance est levée.

(La suite prochainement.)

NOTES

SUR LE

COLONEL DU GÉNIE BOUTIN

(DE NANTES)

ET SUR

UNE STATUETTE FUNÉRAIRE ÉGYPTIENNE,

Lues à la séance du 1er mars 1859;

PAR M. Ad MAUDUIT,

D.-M. P.

Dans ces derniers siècles, des voyageurs intrépides de presque toutes les nations, rivalisant de science et de zèle, entreprirent de soulever le voile qui couvrait depuis quatre mille ans les imposants vestiges de la haute civilisation égyptienne.

Plus tard, la grande expédition d'Égypte, aurore radieuse de la gloire de Napoléon, ouvrit aux savants qui en faisaient partie une voie plus sûre et plus étendue pour les explorations scientifiques de toute espèce. L'Europe fut frappée d'admiration quand, à l'aide de l'ouvrage de Denon, publié par les ordres du Gouvernement, sur cette immortelle campagne, elle put considérer les gigantesques monuments de la terre des anciens Pharaons, et étudier même tous les détails de la vie commune de ces générations dont l'origine remonte au berceau du genre humain.

Pendant près de 500 ans, cette malheureuse contrée eut à supporter l'invasion et la terrible oppression des peuples nomades venus des plateaux de l'Asie. Cette longue période est encore enveloppée d'épaisses ténèbres pour sa partie historique.

Les villes, les temples, les monuments d'art, tout fut détruit

dans la vallée du Nil; et, dans les âges suivants, l'on n'y rencontra plus que d'immenses ruines et des tombeaux. Par suite, il existe maintenant bien peu de documents antérieurs à cette époque désastreuse et appartenant à la première monarchie égyptienne. Ceux qui ont échappé à cette destruction presque générale, attestent, par la hardiesse et la grandeur de leurs formes, combien les arts et la civilisation étaient déjà avancés sous les premières dynasties.

Ces hordes d'Arabes pasteurs furent enfin chassées par *Amosis*, chef de la 18e dynastie (15 siècles avant notre ère), et les Aménophis, les Toutmès, les Ramsès, firent naître les beaux jours de la sculpture, en s'en servant pour embellir les magnifiques palais qui les immortalisèrent.

Les monuments élevés par les derniers de ces rois sont regardés comme contemporains du séjour des Hébreux en Égypte; ils étaient l'expression de l'art dans toute sa pureté, et la limite de la perfection qu'ils pouvaient atteindre à cette époque.

Malgré les colosses de pierre exécutés par Ramsès II, son règne fut le signal de la décadence de la sculpture. Elle ne se releva que sous les grands prêtres d'Ammon (21e dynastie) et sous la dynastie bubastite (22e dynastie, 9 siècles avant Jésus-Christ).

L'ère saïte s'annonça avec le roi Psammitik de la 26e dynastie; elle fut brillante, et ses progrès nous sont révélés par le Nectanebo et les quatre statues si remarquables que l'on admire au Musée du Louvre et à la Bibliothèque impériale.

Enfin, les périodes grecque et romaine vinrent plus tard modifier le style égyptien primitif, en le confondant peu à peu avec le leur. La grandeur, le caractère énergique qui en étaient le cachet, disparurent sous ces dominations successives, jusqu'à ce que le sabre turc acheva de détruire ce que le temps et les révolutions avaient respecté.

Je vais mettre sous vos yeux la copie exacte et moulée en plâtre, sur l'original, d'une statuette de l'époque bubastite : c'est un précieux fragment échappé aux ravages des siècles, des Arabes et des voyageurs. Elle fut trouvée dans les hypogées de Memphis

par le colonel du génie Boutin, pendant un de ses voyages en Orient. Il comptait sans doute la rapporter en France avec beaucoup d'autres antiquités recueillies par lui, quand il fut assassiné en Syrie, en 1815.

Je reviendrai tout à l'heure sur le compte de M. Boutin, en vous lisant quelques notes inédites sur cette illustration de notre Bretagne.

L'original de la statuette en question est en basalte noir, d'une dureté extrême. C'est un produit volcanique; les anciens le faisaient venir des carrières de l'Éthiopie, où il se trouve en nappes horizontales : ils le nommaient *lapis Ethiopius*, et s'en servaient pour faire des statues, des vases, et une partie de ces édifices imposants que l'on retrouve encore intacts.

Les croyances religieuses des Égyptiens leur faisaient adresser aux divinités adorées dans chaque localité, de nombreuses prières pour l'âme des défunts. Cette coutume existait déjà sous les premières dynasties.

La statuette que j'ai l'honneur de vous présenter, nous fournit un double exemple de ces prières : c'est l'image funéraire d'un défunt; il est accroupi, les bras croisés et appliqués sur les genoux : sur le devant de ses jambes repliées, se voit une sorte de stèle carrée, sur laquelle est gravée une prière en caractères hiéroglyphiques; sur la face postérieure, une légende, à peu près semblable, intercède pour l'âme du mort, qui s'appelait *Cheb-en-hor* (?).

La pose, quoique peu gracieuse au premier abord, exprime cependant un sentiment de repos répandu sur tout l'ensemble du sujet. La figure est d'une grande correction, finement exécutée, et respire particulièrement une expression de douceur et de calme inaltérables.

L'on est vraiment étonné, en examinant cette pièce avec attention et sous divers aspects, d'y trouver un fini et une délicatesse de travail que devaient exclure l'époque reculée où elle fut sculptée et la nature de la pierre; surtout, si l'on se rappelle que ce n'était qu'avec des outils de bronze ou d'airain que les anciens taillaient

le beau granit rose (syénite) et ces basaltes d'Éthiopie contre lesquels nos aciers les mieux trempés viennent s'émousser ou se briser.

Dans ces temps primitifs, les Égyptiens étaient déjà très-avancés dans les arts, et possédaient au plus haut degré le talent de forger le bronze. Par des cuites et des martelages successifs et gradués, ils en rapprochaient les molécules et donnaient au métal un degré de force et de cohésion inconnu de nos jours.

M. Th. Dévéria ([1]) ayant eu occasion de visiter notre Exposition archéologique, y remarqua la statuette, ainsi que quelques papyrus qui l'accompagnaient. Il se présenta chez moi, pour étudier ces divers objets, m'assura de leur authenticité et de l'intérêt historique qu'ils présentaient; surtout les fragments de papyrus, qui sont antérieurs à Moïse. Il eut en même temps la complaisance de traduire les deux inscriptions hiéroglyphiques de la statuette.

Voici le sens de celle qui est devant :

« Proseynême à Osiris, Dieu grand, et à Pacht (déesse) la « très-grande dame du Bubastis! qu'elle donne des mets dans la « terre du Midi, et des approvisionnements dans la terre du « Nord, à la personne du dévôt, auprès de Toum, seigneur de « Ka-her-ef, Cheb-en-hor, le justifié (c'est-à-dire, le mort), fils « du..... Hâp-ar-ban (?), enfanté de . . . . . Ah. . . . . (?) »

Celle qui est derrière la statuette est ainsi conçue :

« Proseynême à la déesse Pacht, la très-grande dame de Bu- « bastis! qu'elle donne l'offrande de mets, des aliments, des bois- « sons, des bestiaux et des volailles, des pains et toute chose « bonne, à la personne du dévôt, auprès du Dieu Toum, seigneur « de Ka-her-ef, Cheb-en-hor, le justifié. »

Ces deux légendes et le style de la sculpture permettent d'attribuer cette statuette à l'époque bubastite, ou à celle du Psammitik, lorsque l'ère saïte rendit à la sculpture égyptienne la supériorité qui avait été en s'affaiblissant sous les rois précédents.

---

(1) Membre de la Société des Antiquaires de France, attaché à la Conservation des monuments égyptiens du Musée du Louvre, un de nos plus savants égyptologues.

Exempte, d'ailleurs, de la plus légère altération, grâce à la dureté de sa matière, elle est haute de 0,26 cent.; large, aux épaules, de 0,12 cent., et à sa base, de 0,15 cent. C'est une des pièces les plus précieuses parmi les antiquités que l'infortuné colonel Boutin réunissait depuis son séjour en Égypte, et dont il avait fait le dépôt à l'Attaquié, dans les mains de M. Henry Guis, vice-consul de France. Cette précaution, qui sauva ses plans, ses cartes, ses manuscrits et ses collections, le laissa, par malheur, libre d'entreprendre le fatal voyage où il perdit la vie.

On connaît peu exactement les détails de la vie si courte, et cependant si remplie, de cet officier, enfant du comté Nantais, et l'un des plus remarquables de l'ancienne armée.

J'ai cru qu'il vous serait peut-être agréable d'entendre quelques documents inédits, extraits de ceux que je m'occupe de réunir pour former un article biographique sur le colonel Boutin, désirant tirer de l'oubli la mémoire d'un homme modeste, qui a rendu d'éminents services à son pays, en accomplissant avec dévouement et talent les hautes missions dont la confiance de Napoléon Ier l'avait honoré.

D'ailleurs, le lieu où nous sommes réunis semble aussi m'inviter à vous parler de lui; car ce fut dans les salles de l'Oratoire que le jeune Yves-Vincent Boutin, né au Loroux-Bottereau, en 1772, commença les solides études bases de son instruction, et qui, jointes à son mérite personnel, le firent arriver à un haut grade dans le génie militaire.

En 1807, les Anglais, espérant surprendre Constantinople sans défense, forcèrent les Dardanelles, et arrivèrent en peu de jours devant le sérail. Ils trouvèrent tous les points vulnérables tellement fortifiés, qu'ils n'eurent plus qu'un parti à prendre, la retraite. Qu'était-il donc survenu? Le général Horace Sébastiani l'explique ainsi, dans une lettre adressée au ministre de la guerre :

« Je prie Votre Excellence de vouloir bien mettre sous les yeux de Sa Majesté la demande que j'ai faite du grade de chef de bataillon, pour M. Boutin, capitaine du génie. M. Boutin a rendu de longs et utiles services; il jouit dans son corps d'une estime particulière.

« Il est arrivé à Constantinople le jour de l'apparition des Anglais, et il n'a pas peu contribué, par son zèle et son activité, à relever le courage du peuple. Il a construit la plupart des batteries qui défendent la pointe du sérail.

« Le sultan Sélim, qui avait remarqué son dévouement, lui a conféré l'Ordre du Croissant, dont Sa Majesté lui a permis de porter la décoration. Depuis, M. Boutin a passé six mois au camp du grand vizir, sur le Danube, pour l'instruction des troupes, et il a rempli cette mission pénible et difficile avec toute la mesure et le zèle qui le distinguent.

« J'ai plusieurs fois entretenu Sa Majesté des services qu'a rendus M. Boutin.

« Je prie Votre Excellence d'appuyer ma demande de sa puissante intervention.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« H. SÉBASTIANI. »

Je possède aussi la traduction d'une lettre du grand vizir au ministre des affaires étrangères, par laquelle il appelle la bienveillance et les récompenses de Sa Majesté sur le commandant Boutin, pour son dévouement, sa fidélité, et ses travaux si utiles pendant son séjour à Constantinople et au milieu de l'armée turque.

Voici sur le même sujet deux lettres de M. Boutin à son frère, à Nantes. Il y donne, sur ce fait d'armes, quelques détails plus précis et plus intéressants que le document qui précède.

Malgré sa modestie, on y voit facilement le rôle remarquable qu'il y a joué, puisque le grand sultan Selim lui adresse la parole directement; honneur presque sans précédents, à cette époque, pour tout officier qui n'était pas musulman.

Dans sa première lettre, datée de Spalatro, le 7 janvier 1807, armée de Dalmatie, il informe son frère de sa captivité chez les Russes pendant trois mois. Pris contre le droit des gens, pendant un armistice, en allant de Raguse vieux à Raguse neuf, il dut son prompt retour à l'armée au général Marmont.

« Le général en chef Marmont m'a donné, dit-il, dans cette circonstance,
« une bien grande preuve de bienveillance; il m'a échangé le premier, sur
« près de vingt officiers que nous étions au pouvoir des Russes. . . . . .
« . . . . . . Mon cher ami, il est dans ma destinée de courir sans
« cesse; j'arrive de Corfou, et je pars après demain, tu ne devinerais jamais

« pour où; . . . . je vais à Constantinople. Le général en chef m'y envoie « auprès de notre ambassadeur, le général Hce Sébastiani; c'est une « preuve d'estime et de confiance.

« Il vient avec moi un officier d'artillerie et un aide de camp du général en « chef. Ce dernier reviendra sous peu; l'officier d'artillerie et moi resterons « plus longtemps, selon les circonstances.

« La distance qui nous sépare va encore s'augmenter de trois cents lieues, « *que je dois faire à cheval.* Ainsi, nous pourrons moins souvent encore nous « donner de nos nouvelles. »

La deuxième lettre annonce son arrivée à Constantinople. Il avait franchi en trente-cinq jours cette énorme distance, toujours à cheval. Il donne des détails des plus intéressants sur ce qui se passa à cette époque, où l'armée anglaise croyait encore s'emparer de Constantinople.

« Constantinople, le 6 mars 1807.

« Mon cher ami,

« Je suis arrivé ici en bonne santé, à un rhume près. Nous avons mis trente-cinq jours à faire le voyage. Le manque de chevaux et quelques autres circonstances nous ont retardés de près d'une semaine. La route la plus courte, c'est-à-dire celle par *Sophia* et *Andrinople,* n'étant pas sûre, à ce qu'on nous a dit, nous avons été obligés d'en prendre une plus longue; de plus, nous avons été retenus quatre jours à *Klivno* (à deux jours du lieu de notre départ), parce que le commandant de cette prétendue ville ne se croyait pas autorisé à nous laisser passer, bien que nous eussions des pièces en règle. Il a fallu attendre un nouveau passeport du pacha de *Traunitz,* c'est-à-dire du gouverneur général de la *Bosnie.*

« Ce pays, en un mot, ne ressemble à aucun autre en tout ce qui tient aux hommes; langage, costumes, manière de vivre, maisons, meubles, ustensiles, tout est différent. On court la poste en faisant 8, 12 et 16 lieues avec les mêmes chevaux, sans les faire ni manger ni boire, et même sans les débrider; seulement, on les laisse souffler quelques minutes, à deux ou trois reprises. Du reste, les chemins sont en général si raboteux, étroits, etc., qu'il s'en faut bien qu'on aille toujours au galop.

« Nous avons passé par *Klivno, Traunitz, Seraia, Nivobusar, Sérès, Salonico, Zimurgina* et *Cilivria.* On trouve la plus grande partie de ces endroits sur les cartes ordinaires.

« Nous sommes arrivés on ne peut plus à propos : la flotte anglaise, après avoir forcé le passage des Dardanelles, nous avait précédés de 12 heures. Elle était à deux portées de canon de Constantinople quand nous sommes

entrés dans cette ville. La consternation la plus générale y était répandue; toutes les boutiques étaient fermées.

« Les Anglais avaient fait une sommation pleine d'arrogance, dans laquelle ils demandaient au Grand Seigneur, qu'il souscrivît un traité d'alliance avec eux et avec les Russes, qu'il renvoyât l'ambassadeur français, qu'il livrât uinze vaisseaux de ligne, qu'il leur permît de mettre garnison à Alexandrie, dans les châteaux des Dardanelles et du canal de la mer Noire, etc.

« Notre ambassadeur, le général Sébastiani, se conduisit avec tant d'énergie et d'adresse, qu'il détermina la Porte à ne pas se livrer.

« Dès le moment même de notre arrivée, nous allâmes faire mettre la main à l'œuvre, et dans trois jours nous avons couvert l'entrée du canal et du port de Constantinople de batteries qui sont armées de 300 pièces de canons.

« Les Turcs, qui, seulement avec nous, résistaient d'abord et qui ne croyaient pas pouvoir se défendre, s'y sont enfin prêtés de bonne grâce, et actuellement ils sont enchantés de voir combien leur situation est améliorée. Ils n'ont plus rien à craindre pour leur capitale et leur flotte, et, il y a peu de jours, ils tremblaient d'être réduits en cendres; rien, en effet, ne pouvait les en préserver.

« Le Grand Seigneur est venu plusieurs fois sur les travaux : il m'a adressé la parole directement, honneur presque sans exemple; il m'a dit les choses les plus flatteuses. Ses compliments ont été accompagnés de petites pièces d'or, que j'ai prises, parce que je n'aurais pu les refuser sans offenser Sa Hautesse; le général Sébastiani m'en avait prévenu. J'esquiverai pourtant la 3e distribution, si elle se présentait.

« Le général Sébastiani joue ici le plus grand rôle; Constantinople lui doit son salut : le Grand Seigneur le lui a dit lui-même publiquement avant-hier en visitant les travaux. Sans ce général, les Anglais auraient pris la flotte, brûlé la ville; les Russes seraient entrés en Turquie, etc.; enfin, il en serait résulté les choses les plus fâcheuses, les plus graves, les plus contraires aux intérêts de la France.

« Le général Sébastiani a rendu compte à l'Empereur de ce que mes camarades et moi avons fait dans cette circonstance; il s'intéresse pour moi et a envoyé une espèce de petit mémoire, que je crois fait sur l'objet de ces travaux. (Tout ça pour toi seulement.)

« Le général me traite avec beaucoup de bonté et d'intérêt. Les Anglais sont repartis, et ils ont bien fait; s'ils eussent tardé douze à quinze jours, ils auraient été pris comme dans une souricière, car on travaille aux Dardanelles. »

Parmi les nombreux travaux du colonel Boutin, il en est un

dont la portée et l'importance doivent lui mériter la reconnaissance éternelle de notre pays. Je veux parler de ses cartes et plans détaillés de la régence d'Alger, et du savant mémoire qui les accompagne. On y trouve tous les matériaux politiques et militaires sur Alger, les ressources diverses qu'on y rencontre, les maladies qui y règnent, l'instruction, l'esprit et le nombre des troupes; la description stratégiques de tous les forts, de leurs batteries, des points faciles à attaquer.

A force de patience et de fatigues, M. Boutin était parvenu à sonder le port et le môle, ainsi que divers atterrages voisins. Pour ne point éveiller les soupçons des Algériens, il feignait de s'amuser à pêcher, et mettait une sonde au lieu d'hameçon au bout de sa ligne. Rentré chez lui, il notait soigneusement les distances et les diverses profondeurs de la mer; et telle était sa mémoire, qu'il ne se trompait jamais dans ses calculs.

Malgré ses précautions, il fut découvert et menacé d'être brûlé vif, s'il restait un jour de plus dans la ville. Il lui fallut, quoiqu'à regret, quitter la régence; mais, heureusement, il avait déjà acquis toutes les notions, levé tous les plans nécessaires pour que la France, en les utilisant, vint, plus tard, détruire cet ancien nid de pirates.

Ces précieux documents, enfouis pendant plus de vingt ans dans les cartons du ministère de la guerre, en furent enfin exhumés en 1830; ils guidèrent l'expédition d'Alger, et lui assurèrent la victoire.

Une feuille de l'époque, le *Courrier français*, s'exprimait ainsi, le 29 avril 1830, au sujet de ces mêmes documents :

« C'est, jusqu'à présent, sur les notes du colonel Boutin, et d'après ses « dessins, qu'on a arrêté le plan de débarquement et d'attaque contre Alger.

« Si l'on obtient des succès dans cette campagne, ses talents et son « dévouement n'y auront pas peu contribué. »

Si nous arrivons à une époque plus avancée, en 1810, nous trouvons dans un ordre de service de l'Empereur au colonel Boutin, la preuve de sa grande confiance dans les talents de cet officier.

« MONSIEUR,

« Je vous préviens que l'intention de S. M. l'Empereur est que vous partiez de suite, pour vous rendre en Égypte et en Syrie.

« L'objet de votre mission est de reconnaître la situation politique et militaire de ces contrées.

« Il importe surtout de bien examiner les places et citadelles du Caire, d'Alexandrie, de Damiette, de Saint-Jean-d'Acre, d'Alice, de Damas, d'Alexandrette, et de constater les travaux exécutés dans ces places depuis le départ de l'armée française.

« Vous devez vous mettre en mesure de répondre à toutes les questions que S. M. jugera convenable de vous adresser sur les troupes, le commerce et l'esprit du pays que vous devez parcourir, et dans lequel vous séjournerez tout l'hiver et une partie de l'été.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

« DUC DE FELTRE.

« Paris, 28 novembre 1810. »

On comprend de suite toute la portée d'un pareil ordre, et de quelle vaste instruction, de quelle prudence et de quelle énergie devait être doué l'officier chargé de l'exécuter.

Une *Visite à Lady Stanhope* (fragment inédit d'un voyage en Syrie, par M. Damoiseau), nous donne des détails circonstanciés sur la mort du colonel et sur la vengeance terrible que l'on en tira; je n'en citerai qu'une partie.

« VISITE A LADY STANHOPE.

« Fragment inédit d'un voyage en Syrie, par M. DAMOISEAU.

« . . . . . Au retour de milady dans sa résidence, le colonel Boutin, qui en était connu, vint lui demander une hospitalité de quelques jours. Elle estimait infiniment le caractère et le savoir de ce Français; aussi l'accueillit-elle avec toutes les démonstrations de l'attachement et de l'intérêt.

« Il avait longtemps vécu au sein des tribus du désert, afin d'en étudier les mœurs et de gagner leur confiance; parlant facilement l'arabe, imposant la vénération par ses lumières et son intrépidité, il explorait tous les points de la Syrie parmi les Arabes, dont il s'était fait des amis et des admirateurs.

« Enfin, chargé des documents précieux qu'il avait recueillis pour enrichir la science, heureux d'avoir triomphé de tous les obstacles, il s'apprêtait à revoir sa patrie, quand les assassins vinrent le frapper.

« Ayant fait à l'Attaquié le dépôt des antiquités qu'il possédait, et de ses manuscrits sur tout ce qui avait mérité ses observations, le colonel, après s'être un peu reposé de ses fatigues, poussé, je ne sais par quel destin fatal, à revoir certains lieux dont il voulait garder le souvenir, prit momentanément congé de milady, et, suivi du domestique brave et fidèle qui l'avait partout accompagné, se mit en route pour les ruines de Balbec. Son absence ne devait être que de courte durée; mais elle se prolongea tellement, que lady Stanhope en conçut des alarmes. Elle envoya des émissaires à sa recherche; ils revinrent avec la triste nouvelle que les cadavres mutilés des deux voyageurs étaient gisants et abandonnés non loin d'un village qu'ils désignèrent aux environs de Nar et Kell.

« L'indignation et la douleur de milady en apprenant cette catastrophe, éclatèrent dans une lettre qu'elle écrivit à Soliman, pacha d'Acre, pour lui demander vengeance du crime; mais, ne recevant pas une réponse assez prompte, et voulant, par tous les moyens, obtenir le châtiment des coupables, elle fit préparer ses meilleurs chevaux, s'arma de toutes pièces, et, prenant pour la suivre une troupe nombreuse de gens dévoués, quitta le monastère pour aller demander elle-même au pacha la justice qu'on tardait à rendre.

« Pour donner à sa caravane un air plus imposant, lady Stanhope déploya dans cette circonstance tout le luxe que ses richesses lui permettaient. Son entrée dans Acre, à la tête de tant d'hommes couverts d'armures éblouissantes et de vêtements précieux, excitait l'étonnement général.

« Arrivée devant le palais de Soliman, elle s'en fit ouvrir les portes, et pénétra jusqu'à l'appartement où le pacha tenait conseil avec ses officiers principaux. Elle perce la foule, réclame le silence, et, par un discours animé, fait connaître le sujet qui l'amène. Cette fois, l'éloquence de lady Stanhope n'eut pas tout le succès qu'on pouvait en espérer. Le pacha prodigua les marques d'une considération flatteuses, mais ne voulut rien lui promettre sans réflexions. Il offrit des présents, mais ils furent méprisés.

« Milady le menaça de la colère du Sultan et se retira, laissant plongés dans la stupéfaction tous ceux qui venaient d'être témoins de cette scène.

« Le consul d'Autriche ayant offert sa maison à lady Stanhope, pour tout le temps qu'elle séjournerait à Saint-Jean-d'Acre, celle-ci, le lendemain de son arrivée et de son audience, y reçut un message du pacha, dans lequel il la priait de l'admettre à lui faire visite et de ne pas lui garder rancune pour avoir craint de se prononcer inconsidérément. On ne voulut ni le voir ni l'entendre : sa résistance était une déloyauté qui devait être punie, et le Grand Seigneur ne tarderait pas à la connaître.

« Soliman n'insista pas davantage, il ne s'émut ni de l'offense ni des menaces; mais, plus tard, quand milady fut de retour au couvent d'Abra, il lui fit apprendre que ses vœux étaient satisfaits.

« Le village voisin du crime avait été détruit par les flammes et ses habitants massacrés, forme de justice à la turque, dont Soliman ne donna pas souvent d'exemples, car personne plus que lui, dans sa position, ne fit preuve d'humanité. Peut-être craignait-il, à la cour, l'influence qu'y pouvait exercer milady pour le perdre. Une semblable cause était seule capable de le faire agir avec tant de brutale cruauté. »

Telle fut l'épouvantable justice turque dans ce drame déplorable, et la part énergique qu'y prit lady Stanhope. C'est peut-être à l'initiative prise par l'illustre nièce de Pitt, lors de ce triste événement, qu'elle dut le trône de Palmyre, que lui offrirent, en 1821, les peuplades de cette partie de la Syrie.

Je ne puis résister au désir de vous donner communication de la lettre qu'elle écrivait à Nantes, à cette occasion, au frère du malheureux colonel. J'ai dû respecter les légères imperfections du style et de l'orthographe d'une personne qui écrit dans une langue étrangère.

« Mont Liban, Mar Elias Abra (le 4 décembre 1817).

« . . . . . . Je blâmerai M. Régnault d'avoir blessé votre sensibilité, en hasardant une expression qui ne veut rien dire, mais qui fait beaucoup sous-entendre; pourquoi n'a-t-il pas monté son cheval et ne s'est-il pas rendu au camp du gouverneur de Tripoly, pendant que l'on faisait la guerre aux Ansériès? comme j'ai envoyé un homme qui a 10 enfants, et un de mes petits élèves de 12 ans, pour avoir une conversation avec Barbar, et qu'ils ont été obligés de faire 36 heures de marche de suite, n'osant s'arrêter nulle part, quoique accompagnés de beaucoup de cavaliers. Alors il aurait pu hasarder une opinion et ne pas se fier seulement sur des rapports de bazar, parce que, sans que l'on soit dans la confiance du gouvernement ou que l'on voie par soi-même, l'on ne peut rien apprendre de juste dans ce pays-ci.

« Il faut à présent que je vous explique la situation de ces montagnes, et vous donner quelques idées des habitants. Où finit le mont Liban, à Tripoly, commencent les montagnes des Ansériès (où il y a une route entre les deux, pour passer à Hums et à Hama), et ces montagnes-là s'étendent le long de la côte jusqu'à *Antioche*. Il y a une route assez sûre de *Hama* à *Tripoly;* une autre de *Hama* à *Jesser* et *Chourt,* et de *Jesser* et *Chourt* à l'*Attaquié* et à *Antioche,* et une autre route depuis *Tripoly* jusqu'à l'*Attaquié,* sur la côte de la mer. Ces montagnes-là sont habitées par des gens les plus féroces, qui

ont une religion scandaleuse. Aussi ennemis des Turcs que des chrétiens, aucun voyageur n'a jamais passé sur ces montagnes qui sont inconnues, excepté aux troupes qui vont ramasser les contributions du Grand Seigneur.

« Le pauvre colonel, contre tous les conseils qu'on lui a donnés à Hama, voulut absolument passer dans le milieu de ces montagnes, avec une jument qui lui appartenait et un cheval à son domestique, sans aucun bagage que ce qu'ils avaient dans leur bissac.

« Ces montagnes, moins élevées que le mont Liban, ont des lieux plus escarpés, et encore elles sont couvertes de broussailles dans lesquelles les habitants se cachent. C'est impossible de leur faire la guerre, excepté en brûlant leurs villages et en fusillant de droite et de gauche ; il paraît que le beau-fils du cheik, accusé de ce crime, a été fusillé, parce que l'on ne pouvait pas l'attraper, pour le porter enchaîné au pacha.

« Personne, plus que moi, n'admire la sensibilité de votre cœur, et je ne veux pas augmenter les réflexions douloureuses que vous avez faites, en vous détaillant ce qui m'en a coûté de décider sur cette affaire. Je savais bien que des Turcs, une fois lancés, ne temporisent pas ; mais il ne fallait pas, dans des circonstances pareilles, se laisser accabler par la sensibilité, dont j'ai beaucoup trop pour mon bonheur ; mais il fallait prendre un parti comme votre frère. Je vois toujours les choses en grand, et l'amitié que j'ai toujours portée à votre nation et l'admiration que m'a inspirée un homme qui avait toutes les vertus et la fermeté d'un ancien Romain, les talents et l'honneur d'un Français, ne permettaient point que j'envisageasse le sort des innocents plus que la juste punition des criminels ; parce que vous devez bien penser qu'ils étaient ligués ensemble pour n'avoir pas rendu l'assassin aux mains de la justice qui le demandait.

« Ainsi, Monsieur, je vous conjure de ne plus vous affliger sur ce sujet ; l'Être suprême ne demande de nous d'agir que par nos faibles lumières, et lorsque l'on fait de son mieux, l'on ne mérite pas ni les reproches des vivants ni ceux des morts.

« J'ai fait des recherches sans cesse sur tout ce qui concernait le colonel, sans pouvoir rien débrouiller de plus que ce que je vous ai marqué.

« Rendez justice à notre excellent pacha, qui a fait plus que jamais un Turc n'a encore fait pour un Européen, et que sa popularité l'a mis dans le cas d'être obéi par ses troupes et ses gouverneurs ; parce que ce n'est pas très-facile, comme vous pouvez bien le concevoir, d'intéresser des musulmans dans la cause des Francs. M. Régnault veut toujours croire que votre frère s'est brûlé la cervelle de désespoir des malheurs arrivés à la France. Cela prouve qu'il ne l'avait jamais connu ; parce que, quoiqu'il eût toutes les raisons de s'affliger sur les outrages commis sur son beau pays et sur le peuple le plus éclairé du monde, il avait une âme trop forte pour commettre une pareille

action. Il est vrai qu'il aurait subi mille morts cruelles pour venger la cause de la belle France, mais cela est autre chose. Il n'y a rien de si naturel que vous ou moi, ou qui que ce soit, passant ces montagnes-là, ne fût assassiné; et même on a raisonné beaucoup avec moi sur le risque que je courrais en me mettant dans le cas de mériter la vengeance d'un peuple aussi barbare : mais j'ai la même confiance au Destin que les Turcs; ainsi cela ne me fait aucun effet, que de me mettre en colère avec les lâches qui m'ont parlé ainsi.

« J'espère qu'un de ces jours j'aurai le bonheur de faire votre connaissance et celle de votre famille, et de vous faire de vive voix l'éloge d'un homme qui mérite tout ce que l'on pourrait dire de bien de lui.

Signé « HESTER LADY STANHOPE. »

Une femme aussi remarquable que lady Stanhope ne pouvait estimer et admirer qu'un homme vraiment supérieur; aussi son opinion sur M. Boutin vient mettre le sceau à la noblesse du caractère de cet officier. Il fut un de ceux que le mérite seul éleva au rang où la mort vint le surprendre. Né dans un bourg aux environs de Nantes, sorti d'une classe modeste et laborieuse, il eut le bonheur de voir autour de lui ces grands modèles qui guident la jeunesse dans les premiers pas si difficiles de la vie; il sut en profiter, sans avoir besoin de protecteurs puissants pour le soutenir et l'encourager.

C'est au sein d'une famille patriarcale qu'il se forma aux principes de la droiture, de la fermeté, règles inflexibles de sa conduite pendant toute sa vie.

Le colonel Boutin était doué d'une nature vigoureuse, qu'aucun excès n'avait altéré; d'un physique agréable; ses manières étaient réservées, sévères même au premier aspect. Sa conversation, brève lorsqu'il ne s'agissait que de lui, s'animait et devenait au plus haut point intéressante quand il parlait des faits d'armes de ses camarades.

Il s'indignait des bassesses, ne courbait jamais la tête devant des exigences indignes de lui ou de sa profession, et ne connaissait que la ligne rigide du devoir, dont il ne s'écarta jamais à aucun prix, même au détriment de son avenir.

D'une bravoure et d'un sang-froid à toute épreuve, le colonel

Boutin, chargé, au blocus d'Ulm, de reconnaître les ponts sur le Danube, suivit pendant deux à trois cents toises droites, la contrescarpe de la place, à six ou huit toises seulement du corps de garde de l'ennemi, qui fit sur lui un feu très-vif, ce qui ne l'empêcha pas d'exécuter ponctuellement sa reconnaissance. (Extrait d'un rapport du maréchal duc de Raguse, gouverneur général des provinces Illyriennes. Layback, 28 juillet 1810.)

M. Boutin, continuellement en rapport avec les grands généraux de cette brillante époque, était estimé, honoré par eux; car ils avaient su apprécier son instruction militaire, profonde et solide à la fois, son caractère franc, et son coup d'œil pratique.

Il sut mériter la confiance de l'Empereur, qui, d'une extrémité de la France à l'autre, l'appelait près de lui, pour le charger de lointaines et importantes missions.

Sa ténacité n'était point un entêtement irréfléchi, mais bien le résultat des savantes et sérieuses réflexions auxquelles il se livrait avant de se décider à entrer en action.

La brièveté de ces notes m'empêche d'entrer dans des explications plus circonstanciées; elles seraient les preuves évidentes de toute l'exactitude des qualités ci-dessus accumulées, et qui forment chacune un trait de la vie du colonel, d'après les pièces manuscrites en ma possession.

Une manifestation publique de la reconnaissance nationale existe à Alger; une rue y porte le nom de celui qui ouvrit à la France le chemin de l'Algérie.

L'*Akhbar*, journal publié à Alger, nous donne, dans son n° du 19 juin 1856, un feuilleton intéressant sur la rue Boutin.

Après avoir fait intervenir un curieux qui demande si cette rue ne doit pas son nom à un marchand de bestiaux qui y demeurait jadis, l'auteur s'indigne de ce blasphème et continue ainsi :

« *La rue Boutin.* — En 1830, on donna ce nom à une rue d'Alger, mais à une rue très-secondaire. L'honneur était bien petit, en comparaison du service rendu ! Il aurait fallu, pour être juste, appeler, plus tard, *Boutinville* le village de Sidi Ferruche; et, dès le principe, *rue Boutin* la voie qui conduit de la porte de la Marine à la grande place. Alors, nul n'aurait pu visiter

la presqu'île historique, ni pénétrer dans Alger, l'ancien nid de pirates, sans penser au colonel du génie Boutin, cet homme habile et dévoué à qui, on peut bien le dire, la France doit d'avoir pu fonder un empire en Afrique (1).

. . . .

« Les écrivains qui ont traité de l'histoire africaine depuis le commencement du XIXe siècle, placent son voyage à Alger en 1806 et 1807. Sa biographie, comparée à la date de son mémoire, qui est du troisième trimestre 1808, prouve qu'il dut visiter la Barbarie dans le courant de cette dernière année.

« Le colonel Boutin avait trop de sagacité, un coup d'œil militaire trop sûr, pour ne pas s'apercevoir, au premier examen, qu'il serait imprudent de tenter un débarquement dans la rade d'Alger, alors très-bien fortifiée, quand de formidables expéditions espagnoles y avaient échoué, à des époques où les défenses étaient loin d'être aussi imposantes. Il porta donc son attention d'un autre côté. La presqu'île de Sidi Ferruche, avec ses deux mouillages et la saillie très-prononcée qu'elle fait au nord, et qui la rend une place d'armes très-facile à isoler au moyen d'une coupure, lui parut tout d'abord le point vraiment vulnérable. Mais une circonstance bizarre l'empêcha d'en faire une étude aussi complète qu'il l'aurait voulu. Comme il se dirigeait vers la petite butte qui domine le cap, il fut arrêté par l'oukil préposé à la garde du tombeau de *Sidi Feredj* (2), qui l'engagea à ne pas aller plus loin.

« On n'a pu aller jusqu'au bout (de la presqu'île), — dit le colonel « Boutin dans son mémoire, en parlant de lui-même. — Le gardien du « tombeau ayant fait des observations, tirées de la sainteté du lieu, aux- « quelles il convenait tout à fait de se rendre; d'autant plus qu'on n'est « point accoutumé à voir des chrétiens à une pareille distance de la ville. »

« A quoi tiennent pourtant les destinées d'un empire! Si le brave oukil avait rencontré notre voyageur à un kilomètre de là, il est très-probable qu'il l'eût arrêté dès lors, afin de préserver le saint territoire de la presqu'île de la visite d'un infidèle. Le seul lieu praticable de débarquement fût demeuré inconnu pendant longtemps peut-être; et le colonel Boutin serait retourné en France avec l'opinion qu'Alger était partout inattaquable. Heureusement, quand cet incident eut lieu, l'explorateur avait déjà recueilli les observations les plus essentielles.

« Mais ce ne fut pas la seule mauvaise chance qu'eut à courir un renseignement si utile à la France et à la civilisation. Le mémoire du colonel Boutin, déposé aux archives du ministère de la guerre, avait eu le sort de

(1) Nous passons ici des détails biographiques puisés par l'auteur dans le supplément de la *Biographie universelle* et dans l'*Histoire de la Conquête d'Alger* de M. Nettement.

(2) Santon musulman dont nous avons fait *Sidi Ferruch;* comme si c'eût été un de ces *nomina ineffabilia* dont parle Pline, et qu'il est impossible de prononcer sans altération!

plusieurs travaux estimables qui vont s'ensevelir périodiquement dans les cartons administratifs. Il était complétement oublié dans sa tombe officielle, lorsque survint la rupture de 1827. Heureusement, le consul général Deval avait entendu parler ici du colonel Boutin et de son travail; il en fit mention dans une note datée du 1er juillet 1827 et adressée au ministère des affaires étrangères. Presque à la même époque (le 10 août suivant), le capitaine de vaisseau Collet, commandant la station navale à Alger, en parla aussi, de son côté, dans une lettre au Ministre de la marine. Mis sur la trace par ces diverses indications, on retrouva bientôt le plan de débarquement et d'attaque indiqué dès 1808.

« C'est en suivant de point en point les instructions du colonel Boutin, quant au chiffre des troupes à employer, au choix du lieu de débarquement, à la nature et à la série des opérations consécutives qui devaient conduire au but final, qu'on réussit complétement dans une entreprise si souvent tentée en vain, quoique avec de très-puissants moyens d'action. Une seule fois, dans la journée du 29 juin, on crut devoir mettre de côté ce guide si précieux : un général — qui n'avait jamais vu le terrain — imagina le mieux connaître que l'explorateur consciencieux qui l'avait étudié pas à pas. Il en résulta une confusion de marches et de contre-marches qui retardèrent l'investissement du fort l'Empereur, et qui auraient pu compromettre le succès même de l'expédition, si on avait eu affaire à des ennemis plus habiles à profiter des fautes de leurs adversaires.

« On voit que le colonel Boutin méritait mieux que l'honneur trop banal de nommer une rue secondaire; et que c'est justice de le donner pour parrain — comme on l'a demandé précédemment — au village de Sidi Ferruche et à la rue principale que l'on foule la première lorsqu'on vient d'Europe en Algérie.

« En attendant cette réparation bien tardive, ne pourrait-on pas, dès aujourd'hui, appeler la rue Boutin *rue du colonel Boutin*, afin d'éviter du moins toute chance d'un quiproquo analogue à celui qui a été raconté au début de cet article? »

Je regrette, Messieurs, de ne vous avoir donné que quelques notions bien imparfaites sur cet homme si distingué, enlevé par une mort cruelle, à l'âge de 43 ans, au moment où il allait rentrer en France et retrouver au sein de sa famille, et au milieu de ses concitoyens, le repos et la considération que lui avaient si bien mérités ses nombreuses campagnes et les fatigues de la guerre et des voyages.

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE,

PAR

L.-J.-M. BIZEUL (de Blain),
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président d'honneur
de la Société archéologique de Nantes, etc., etc.

IIe PARTIE.
ÉPOQUE ROMAINE (1).

LIVRE Ier.
GÉOGRAPHIE ANCIENNE.

CHAPITRE Ier.
LES NANNÈTES NOMMÉS PAR LES HISTORIENS ET GÉOGRAPHES ANCIENS, SANS AUCUNE MENTION DE LEUR CAPITALE.

C'est par la conquête que cette époque a commencé. César est le premier des historiens qui ait nommé les Nannètes. Il les compte parmi les peuplades gauloises qui prirent parti pour les Venètes, dans la guerre que leur suscita, de la part du conquérant, la rébellion dont ils s'étaient rendus coupables, et qui devint la cause ou le prétexte de la ruine de leur pays. « Socios, dit-il, sibi « ad id bellum Osisinos, Lexiobios, Nannetas, Ambiliates, Mori- « nos, Diablintres, Menapios adsciscunt (Veneti). » *De Bello gall.*, l. III. — Traduction : « Les Venètes s'associent pour cette guerre

(1) La Ire partie, Époque celtique, a été publiée dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 1re, 2e et 3e année, 1853-56.

les Osisini ou Osismiens, les Lexobii, les NANNÈTES, les Ambiliates, les Morins, les Diablintes, les Ménapes. »

Nous apprenons aussi qu'à la même occasion, César fit construire sur la rivière de Loire, *in flumine Ligeri, quod influit Oceanum*, de longs navires, qui, réunis à ceux qu'il avait fait venir de Saintonge et de Poitou, formèrent la flotte qu'on opposa aux Venètes, sous le commandement de Decimus Brutus. On a supposé que ces navires avaient été construits en Anjou, *in Andibus*, parce que c'était là que le jeune Publ. Crassus avait passé l'hiver avec la septième légion. C'est une conjecture que l'on peut admettre comme telle, mais qu'on ne devrait pas transformer en affirmation, comme l'ont fait quelques historiens. On peut croire aussi que ce dut être là que se rendit César, lorsqu'il vint pour commander en personne l'expédition contre les Venètes : *ipse... ad exercitum contendit*, et, de plus, que, pour se porter avec ses troupes vers le Morbihan, il traversa le pays des Nannètes.

Ceux-ci, alliés des Venètes, opposèrent-ils quelque résistance à la marche de César? Celui-ci n'en dit rien, et il paraîtrait qu'il ne rencontra aucun obstacle pour son armée ni pour sa flotte. Cependant, si cette flotte avait été construite en Anjou, il fallait qu'en descendant la Loire, pour gagner son embouchure, elle passât devant le port des Nannètes, ou entre les nombreuses îles qui divisaient peut-être déjà le cours du fleuve. Ce port et ces îles, occupés par les forces navales que devait posséder une peuplade maritime, présentaient de grands moyens pour intercepter le passage aux vaisseaux de César. Ce défaut de résistance, dans ce cas tout spécial, donnerait à penser que la capitale des Nannètes n'existait pas sur l'emplacement actuel de la ville de Nantes, et que l'établissement qui pouvait s'y trouver, et qui, alors comme depuis, fut le port de la peuplade, était encore peu considérable, à cette même époque.

S'il fallait en croire le bon père Albert le Grand, les Nantais, qui n'avaient présenté aucun obstacle au passage du conquérant sur leur territoire, n'en furent pas moins punis par celui-ci, du secours porté par eux aux Venètes, « et se ressentirent de la fureur de

« ce grand capitaine, lequel, ayant rompu l'armée navale desdits
« Vennetois et rendu leur ville tributaire, entra avec son armée
« victorieuse dans la Loyre, et se vint présenter devant Nantes, dont
« la ville qui estoit vers le nord, se rendit; mais ceux du costé du
« midi, craignans sa fureur, ne l'osèrent attendre et se sauvèrent
« plus avant dans le pays, emportans le plus beau et le meilleur
« de leur bien, et se cachèrent dans les marais que faisoit la petite
« rivière de Bologne, se tenans à couvert parmi les joncs, pavots
« et autres herbes de marais, sans s'oser trouver à la campagne
« qui estoit couverte de soldats romains, lesquels ayans pillé cette
« Nantes méridionale, y mirent le feu et abattirent ses murs,
« tours, portaux et édifices publics, dont on voit encore quelques
« vestiges au bourg qui, de cette aventure, s'appelle encore Rezay,
« *comme qui diroit* RAZÉ. Et depuis, Paulus Æmilius, proconsul des
« Armoriques pour les Romains, voulut rebastir ce costé méridio-
« nal de Nantes, mais en deçà de la Sèvre, au lieu où aboutissent
« les magnifiques ponts de Nantes, lequel, encore aujourd'hui,
« s'appelle le bourg de Piremil, *voulans dire de Paul Emile.* »

Voilà certes un important et curieux supplément aux *Commentaires* de César; il est digne de la légende de saint Martin, dans laquelle il est encadré, légende que l'hagiographe breton adopte tout entière, avec l'engloutissement de la ville d'Herbauge et tout ce qui s'ensuit.

On ne devait guère, à la vérité, s'attendre à rencontrer la moindre critique dans l'œuvre du P. Albert; c'était chose assez rare de son temps. Mais on peut témoigner quelque surprise de voir, au XVIIIe siècle, l'abbé Travers combattre très-faiblement de pareilles élucubrations, et le savant président de Robien les adopter, en parlant des Nannètes, au chap. XII de son manuscrit sur la Bretagne. Je cite, afin d'être cru : « Le nom que la capitale du diocèse de Nantes porte aujourd'hui, est parfaitement analogue à celui de ses peuples; mais ce n'est pas une preuve que la nouvelle ville soit édifiée sur les ruines de l'ancienne... Les uns ont prétendu que cette ville était située à Ancenis, d'autres à Couëron, d'autres au bourg de Rezé, qui, selon eux, conserve encore le nom de l'an-

cienne ville qui avait été *rasée* par les troupes de César. Toutes ces conjectures sont bien faibles, et ont peu de fondement et de solidité. Pour moi, *je crois volontiers* qu'elle était située de l'*autre côté de la Loire*, où est actuellement Pilmil, ou du moins qu'*elle y fut transportée après la conquête des Romains*. Le seul monument que l'on trouve et que l'on puisse attribuer à ces conquérants est la Tour de Pilmil, qu'*on croit être un ouvrage de Paul-Emile, proconsul des Armoriquains*. L'*ancienneté* de l'édifice et l'*analogie* du nom sont tout ce qu'on peut apporter de preuves, soutenues d'une *tradition* qui s'est perpétuée jusqu'à nous. »

Et c'est le savant président de Robien, ce premier collecteur des antiquités de la Bretagne, le correspondant de l'illustre comte de Caylus, qui donne dans toutes les rêveries du P. Albert; qui ne trouve pas absolument absurde le *Rezay-Rasé;* qui adopte une ville de Nantes *méridionale;* qui, enfin, dans la tour de Pirmil, édifice à date certaine du XIVe siècle, reconnaît *l'ouvrage des Romains*, et admet *l'analogie* des noms de Pil-mil et de Paul-Émile, et même le proconsulat de celui-ci!

Le nom des Nannètes ne se représente plus dans les *Commentaires*, pas même dans cette liste de cités armoricaines qui fournirent à la ligue gauloise pour la défense d'Alexia, un contingent de six mille hommes chacune. On y remarque les Redones et les Venètes, peuples voisins, et on se demande pourquoi les Nannètes, qui avaient précédemment secouru ces derniers, ne se retrouvent plus au nombre des défenseurs de la grande cause nationale, parmi ces peuplades qui se réunirent pour tenter un suprême effort en faveur de la liberté du pays.

Strabon, qui florissait sous Auguste, fait mention des Nannètes sous le nom de Ναμνιται, *Namnitæ*. « La Loire, dit-il, se décharge « entre les Pictones et les Namnètes (1). » C'est à la suite de ce passage que, seul entre tous les anciens géographes, Strabon nomme Corbilon, cet antique comptoir de commerce, *emporium*, sur lequel on a tant disserté, et dont j'ai parlé assez longuement dans

(1) Ὁ δὲ Λείγηρ μεταξὺ Πικτόνων τε καὶ Ναμνιτων ἐκβάλλει.

la première partie de cet ouvrage, comme appartenant à l'époque celtique. Ici, le nom des Nannètes se reconnaît facilement. L'orthographe d'une similitude presque parfaite, la position près de la Loire, ne permettent pas le moindre doute. Il n'en est pas ainsi d'un autre passage du même Strabon, diversement interprété par les commentateurs. Le voici : « Dans l'Océan, en face de l'embouchure de la Loire et non loin de la côte, il existe, dit-on, une île habitée par les femmes des Samnites. Inspirées par Bacchus, ces femmes cherchent, par des cérémonies et des sacrifices, à se rendre ce Dieu propice. Il n'est permis à aucun homme de mettre le pied dans l'île. Ce sont elles qui, à l'aide de bateaux, vont trouver leurs maris et s'en retournent ensuite. Elles ont la coutume de défaire une fois par an le toit de leur temple, et de le reconstruire le même jour, avant le coucher du soleil, avec les matériaux que chacune d'elles apporte. Celle qui laisse tomber son fardeau est mise en pièces par les autres, qui portent au temple ses membres palpitants, en jetant des cris de joie, qui ne finissent qu'avec l'accès de leur rage. Il y en a toujours quelqu'une à qui ce malheur arrive. » (1) — Trad. de Coray.

Strabon cite ce trait à la suite d'autres exemples de la férocité des Gaulois dans leurs sacrifices. Mais il ne paraît pas y attacher grande confiance, et regarde même toute cette historiette comme fabuleuse. Quoi qu'il en soit, il a fallu expliquer ce qu'étaient ces Samnites : notre vieux d'Argentré a dit le premier, en parlant d'Ancenis, que « Ptolomée appelle ce lieu et habitants *Samnitæ,* qui « estoit une communauté et peuples, qui estoient anciennement « seigneurs de certaines isles qui sont à la coste de Bretagne, au

(1) Ἐν δὲ τῷ Ὠκεανῷ φασιν εἶναι νῆσον μικρὰν, οὐ πάνυ πελαγίαν, προκειμένην τῆς ἐκβολῆς τοῦ Λείγηρος ποτάμου, οἰκεῖν δὲ ταύτην τὰς τῶν Ναμνιτῶν γυναῖκας, Διονύσῳ κατεχομένας· καὶ ἱλασκομένας τὸν θεὸν τοῦτον [illegible] καὶ ἄλλαις ἱεροποιΐαις ἐξιλεουμένας· οὐκ ἐπιβαίνειν δὲ [illegible] γυναῖκας αὐτὰς πλεούσας κοινωνεῖν τοῖς ἀνδράσι, καὶ [illegible] κατ' ἐνιαυτὸν ἅπαξ τὸ ἱερὸν ἀποστεγάζεσθαι, καὶ στεγά[illegible] δύσεως, ἑκάστης φορτίον ἐπιφερούσης· ἧς δ' ἂν ἐκ[illegible] ταύτην ὑπὸ τῶν ἄλλων· φερούσας δὲ τὰ μέρη [illegible] παύεσθαι πρότερον, πρὶν παύσωνται τῆς λύττη[illegible] ἐμπίπτειν τὴν τοῦτο πεισομένην.

« dessoubz de l'entrée et embouchement de la Loire. » On voit de suite que l'interprétation du savant historien vient de l'analogie qu'il a trouvée entre les mots *Samnitæ* et *Ancenis*. C'était ainsi que de son temps on traitait de la géographie historique. Les premières éditions du Moréri disent qu'Ancenis est l'*Ancenisium* ou *Angenisium*, capitale des Amnites, peuple d'autour de l'embouchure de la Loire, et ceci a été répété dans la dernière édition de 1759. Enfin, l'abbé Travers, *Hist. des Évêques de Nantes*, Introd., p. 3., sans parler d'Ancenis, dit que les Samnites habitaient le pays qui se trouve entre l'Anjou au septentrion en tirant vers *la mer, en approchant de la Loire*. Autant aurait valu dire tout simplement qu'ils habitaient le pays des Nannètes, avec lesquels ils ne formaient qu'un seul et même peuple. Mais cette idée était trop naturelle pour l'historien nantais; il aime mieux nous dire, par belle conjecture, que « les Romains, vers l'an 150 de J.-C., « incorporèrent les Samnites à notre communauté, pour ne faire « plus qu'un peuple avec la cité de Nantes, comme, encore « aujourd'hui, ils font le même diocèse. » Le même auteur, fort riche en conjectures, mais bien pauvre, comme on voit, en matière de critique, ajoute qu'il est vraisemblable que « les Samnites de « Nantes, ayant pénétré par mer ou autrement dans le Latium, « *firent les commencéments du peuple des Samnites en Italie*. » Ogée, *Dict. de Br.*, v° *Ancenis*, prend l'inverse, et, sur l'autorité de M. *de* Corneille (Thomas Corneille, dans son Dictionnaire géographique), Denys le Périégète et autres, fait arriver à Ancenis une colonie d'Amnites, ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelait *Samnium*. Au milieu de toutes ces stupéfiantes élucubrations, de tous ces burlesques rapprochements, on ne sait vraiment plus d'où on en est. J'ai dû les mentionner ici pour donner une idée de la manière dont on a, pendant trop longtemps, étudié et compris notre géographie ancienne.

Une opinion qui me semble beaucoup plus raisonnable que toutes ces suppositions gratuites, est celle du savant critique anglais Thomas Tyrwhitt, qui croit que, au lieu de Σαμνιτων, il convient de lire Ναμνιτων. (*Conjecturæ in Strabonem*, VXI, 1783; Erlang, 1788,

in- 8°.) Cette correction a été adoptée par Siebenkees dans le texte de son édition de Strabon, Leips., 1796, ainsi que par Coray, tant dans sa traduction du 4e livre (Paris, 1805-1819), que dans l'édition grecque qu'il a donnée du même auteur, Paris, 1818-1819, in-8°. M. Amédée Thierry approuve cette rectification dans son *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 34. — En effet, le Σ (*sigma* majuscule) a pu fort aisément être substitué au N (*nu* majuscule) par les plus anciens copistes, auxquels une petite peuplade gauloise nommée une seule fois par César, était très-probablement inconnue. Ceci n'est qu'une présomption; mais ce qui équivaut presque à une preuve complète, c'est que Denys le Périégète, contemporain de Strabon, et parlant comme lui de femmes vouées au culte de Bacchus et habitant une île, les désigne sous le nom d'épouses des Amnites(1), et que son commentateur Eustathe, reproduisant à l'occasion de ce passage celui de Strabon, paraît avoir lu dans ce dernier, comme dans Denys, Αμνιτων et nom Σαμνιτων. On sait qu'Eustathe, archevêque de Thessalonique, s'est rendu célèbre, dans le XIIe siècle, par ses Commentaires d'Homère et de Denys le Périégète; commentaires auxquels il donna le titre de *Parecbolæ* ou Extraits, parce qu'ils n'étaient guère, en effet, que des extraits des anciens scoliastes: circonstance qui doit augmenter leur autorité et nous porter à croire qu'on a raison d'élever des doutes sur l'exactitude de la leçon Σαμνιτων.

Mais ce qui me paraît encore plus certain, c'est que les Namnites, les Samnites et les Amnites étant tous placés vers l'embouchure de la Loire, on peut, sans outrer la conjecture, s'aider de l'analogie évidente de ces trois noms réunis sur le même point, et en conclure qu'ils appartiennent à un seul et même peuple.

Pomponius Méla, qui, au jugement des meilleurs critiques, écrivait sous Claude et Néron, a décrit la côte de la Gaule depuis

---

(1) Ἄγχι δὲ Νησιάδων ἕτερος πόρος, ἔνθα γυναῖκες
Ἀνδρῶν ἀντιπόρηθεν ἀγαυῶν Ἀμνιτάων,
Ὀρνύμεναι τελέοισι κατὰ νόμον ἱερὰ Βάκχῳ,
Στεψάμεναι κισσοῖο μελαμφύλλοιο κορύμβοις,
Ἐννυχίαι· κ. τ. λ. Dionys. Περὶ οἰκουμέν. V. 570.
(Edd. J. Lectius; Aurel. Allob. 1606.)

la Garonne jusqu'au pays des Osismiens, qui occupaient la pointe de notre Basse-Bretagne, et, dans cette description, il ne fait aucune mention des Nannètes. Il s'exprime ainsi, l. III, c. 2 : « A Garumnæ exitu, latus illud incipit terræ procurrentis in pelagus et oræ Cantabricis adversa littoribus, aliis populis media ejus habitantibus, ab Santonis ad Osismios usque deflexa. » — Trad. « C'est à l'embouchure de la Garonne que les rivages de la Gaule commencent à s'avancer dans la mer, et à décrire cette grande courbe qui s'étend vis-à-vis la côte des Cantabres, depuis le pays des Santons jusqu'à celui des Osismiens. Le milieu de cette côte est occupé par d'autres peuples. » (Trad. de Fradin, 1805.)

Parmi ces *autres peuples* que Mela n'a pas cru devoir nommer, étaient évidemment les Nannètes. Ce silence est d'autant plus surprenant, que ce peuple était déjà devenu une cité romaine, et que la localité actuelle de la ville de Nantes était occupée par un établissement romain d'une certaine importance, à l'époque même où écrivait l'auteur, ainsi que le prouvent trois inscriptions, l'une de Claude, les deux autres de Néron, dont nous parlerons plus en détail en leur lieu, ainsi que de deux médailles monumentaires de ce dernier empereur, trouvées, en place ménagée, dans deux murailles antiques, à Nantes.

Pline le Naturaliste, contemporain de Pomponius Méla, mais qui vécut jusqu'à la fameuse éruption du Vésuve, l'an 79, sous Vespasien, ne fait que nommer les Nannètes. Quelques éditions portent *Vannetes*, mais le texte indique bien leur position géographique, et ne permet pas d'admettre une autre leçon que *Nannetes*. Voici ce texte, l. IV, c. 18 :

« Lugdunensis Gallia habet
Lexovios,
Vellocasses,
Galletos,
Venetos,
Abrincatuos,
Osismios,
Flumen clarum Ligerim.

Sed peninsulam spectatiorem excurrentem in Oceanum, à fine Osismiorum circuitu D. C. XXV. m. pass.; cervice in latitudinem C. XXV. m. Ultrà eam Vannetes. » Cette presqu'île qui s'avance dans l'Océan est bien la Bretagne armorique, et la situation des Nannètes au delà, c'est-à-dire de l'autre côté de la presqu'île par rapport aux peuples qui viennent d'être nommés, est parfaitement indiquée.

En rangeant dans un ordre chronologique favorable à la clarté de la discussion, les documents historiques et géographiques que fournissent les auteurs anciens sur le pays des Nannètes, j'arrive à ce qu'en a dit le géographe Ptolémée. Le chapitre dans lequel il décrit la Celto-Galatie-Lyonnaise a été torturé par les commentateurs de manière à le rendre inintelligible, et qu'il soit impossible, en suivant leurs conjectures, d'en faire, en plusieurs parties, au pays qu'il a eu pour objet, une raisonnable application. Je vais tâcher, après l'avoir étudié attentivement, de rendre le plus clairement et le plus fidèlement que je pourrai, ce que ce chapitre me paraît contenir, non-seulement quant à ce qui concerne le pays des Nannètes, objet spécial de ce travail, mais encore quant aux autres parties de la Lyonnaise. C'est par l'étude de l'ensemble que j'ai cru pouvoir arriver assez sûrement à des conclusions nouvelles et satisfaisantes.

Le chapitre que je vais analyser et presque traduire, est le 8e du livre IIe. Dans le précédent, l'auteur, après avoir divisé la Celto-Galatie ou Gaule celtique en quatre parties : l'Aquitaine, la Lyonnaise, la Belgique et la Narbonnaise; après avoir donné la position géométrique de divers points de la côte d'Aquitaine, arrive à l'embouchure de la Loire, Λίγειρος, *Ligiris fluvii ostia,* qu'il place au 48e degré 30' de latitude. Sur la rive gauche de ce fleuve, qui sert de limite septentrionale à l'Aquitaine, et sur le bord de l'Océan, il trouve les Pictones ou Poitevins : *Quæ autem Aquitaniæ maximè septentrionalia sunt et penes mare et penes fluvium (Ligirim) tenent Pictones.*

Il commence le chapitre 8 par le débornement occidental de la Celtique lyonnaise. Il part de l'embouchure de la Loire, et suit la

côte de Bretagne et de Normandie jusqu'à la Seine. Il nomme successivement :

Le port Brivates (Βριουατὴς).	48°	45'
L'embouchure du fleuve Erius (Ἡρίος).	49	15
Le port Vindana (Οὐίνδανα).	49	40
Le promontoire Gobée (Γόβαιον).	49	45
Le port Staliocan (Σταλιοκανὸς).	50	
L'embouchure du fleuve Titus (Τίτος).	50	20
Arigenus des *Biducasii* (Ἀριγένους).	50	30
Crociatonum, port des Veneli (Κροκιάτονον λιμὴν Οὐενελῶν).	50	20
L'embouchure du fleuve Olina (Ὀλίνα).	51	
Neomagus, port des Lexubii (Νοιόμαγος λιμὴν Ληξουβίων).	51	10
L'embouchure du fleuve *Sequana* (Σηκοάνα).	51	30

L'auteur nous dit ensuite que la Seine sépare, à l'orient, la Lyonnaise de la Belgique.

Au midi, la Lyonnaise touche en partie la Narbonnaise, les monts Cévennes et l'Aquitaine.

Au nord, c'est encore la Seine, auprès de laquelle se trouvent les Calètes, dont la ville est Julio-bona (Ἰουλιόβονα), Lillebonne.

Après le débornement, vient la mention des peuples et des villes de l'intérieur. L'auteur commence par une ligne descendant du nord au midi, en suivant la côte. Il a nommé les Calètes du bord de la Seine ; après eux, dit-il, viennent :

Les Lexubii,

Les Veneli,

Les Biducasii,

Et les Osismii, les derniers jusqu'au promontoire Gobæum, et dont la ville est Vorganium (Οὐοργάνιον).

Sous les Osismiens, les Veneti, dont la ville est *Dariorigum* (Δαριόριγον).

Sous ceux-ci (les Veneti), les Samnitæ (Σαμνῖται) qui s'étendent jusqu'au fleuve Liger (la Loire) (ὑφ' οὓς Σαμνῖται πλησιάζοντες τῷ Λίγειρι ποταμῷ).

Nous retrouvons ici ces Samnites de la Loire, nommés par Strabon et Denys le Périégète, et nous les retrouvons bien certainement dans le pays Nantais.

9

L'expression n'est pas équivoque : *sous* les Venètes, c'est-à-dire, géographiquement parlant, *au midi* des Venètes, et près de la Loire, et je puis ajouter près de l'Océan, puisque Ptolémée vient de suivre la côte du nord au midi. Ces Samnites, que pourraient-ils être, sinon les Namnites, les Amnites, les Namnètes ou Nannètes? Mais suivons notre auteur.

Une fois arrivé à la Loire, limite méridionale de la Celtique lyonnaise, il prend sa ligne vers l'orient, et pour cela il remonte à la latitude des Venètes.

Dans l'intérieur, dit-il, Εν τῇ μεσογεία, à l'orient des Venètes, sont les *Aulircii Diabolitæ,* Αὐλίρκιοι Διαϐλιται, dont la ville est *Noeodunum,* Νοιόδουνον.

Après lesquels sont les *Arvii,* Αρουιοι, dont la ville est *Vagoritum,* Οὐαγόριτον.

Et après les *Arvii,* jusqu'au fleuve *Sequana,* les *Venelio Casii,* dont la ville est *Ratomagus,* Ῥατόμαγος, Rouen.

Ne voulant pas franchir la Seine, limite de la Lyonnaise et de la Belgique, l'auteur recommence une ligne nouvelle, qui, cette fois, va complétement du midi au nord, en partant de la Loire. Il nomme d'abord,

Les Ondicavæ ou Andicavi, Ὠνδικαοὑαι, à l'orient des *Samnitæ,* και παλιν των Σαμνιτων ανατολικωτεροι Ὠνδικαοῦοι. et dont la ville est *Juliomagus,* Ἰουλιόμαγος.

Après ceux-ci, vers l'orient, πρὸς Ἀνατολὰς, habitent les *Aulircii-Cenomanni,* dont la ville est *Vindinum,* Οὐίνδινον;

Puis, les Namnetæ, Ναμνῆται, dont la ville est *Condevincum,* Κονδηουιγκον, au 50e degré de latitude.

Ensuite, jusqu'au fleuve *Sequana,* les Abrincatui, Ἀϐριγκατοῦοι, dont la ville est *Ingena,* Ἴνγενα.

Après avoir conduit cette ligne de la Loire à la Seine, l'auteur ajoute : Au-dessous de tous les peuples que nous venons de mentionner depuis le fleuve Liger jusqu'au fleuve Sequana, s'étendent les *Aulircii Eburaïci,* qui ont pour ville *Mediolanum.*

Au-dessous de ceux-ci, sur les bords du Liger, les Rhedones, dont la ville est *Condate,* au 47e degré 10' de latitude.

Plus, à l'orient de ceux-ci, les *Senones,* dont la ville est *Agedicum.*

Puis, près du fleuve *Sequana,* les *Carnutæ,* dont les villes sont *Autricum* et *Cenabum.*

Au-dessous d'eux, les *Parisii,* dont la ville est *Lucotecia.*

Et au-dessous de ceux-ci les *Tricasii,* dont la ville est *Augustobona.*

Au-dessous encore de tous les peuples que nous venons de mentionner, sur les bords du Liger, se trouvent les *Turonienses,* qui ont pour ville *Cæsarodunum.*

Et au-dessous de ceux-ci, près des Arverni, qui habitent les monts Cemmeni, les Segusiavi, dont les villes sont *Rhodumna* et *Forum-Segusiavorum.*

A l'orient de tous ces peuples sont les *Meldæ,* qui ont pour ville *Iatinum.*

Puis, près de la Belgique, les *Vadicasii,* qui ont pour ville *Neomagus.*

Enfin, à l'orient des *Arverni,* jusqu'à cette rivière, qui, venant du nord, se jette dans le *Rhodanus,* s'étend la nation des Ædui, chez lesquels sont les villes d'Augustodunum, Cabyllinum, et Lugdunum la métropole.

Tel est ce chapitre, qui a donné lieu parmi nous à tant de dissertations, si diverses dans leurs résultats et dans les conjectures auxquelles on s'est livré. Je répète que je l'ai analysé ou plutôt traduit, à l'aide de l'excellent travail de M. Léon Renier, afin qu'en le jugeant dans son ensemble, on ne soit pas trop surpris des conséquences que je vais en tirer, pour ce qui concerne, suivant moi, le pays des Nannètes.

Ptolémée nomme deux fois les Samnites, Σαμνιται; la première, il les place au-dessous, c'est-à-dire au midi des Venètes et près de la Loire; la seconde, au sud-ouest des Andegaves. Ces Samnites occupaient donc incontestablement le pays de Nantes, au nord du fleuve. C'est une preuve de plus qu'ils étaient les mêmes que les Namnites et les Samnites de Strabon, les Amnites de Denys et les Nannètes de César.

Quant aux Namnetæ, Ναμνηται, nommés dans le même chapitre et auxquels on donne *Condevincum* pour capitale, il me paraît très-probable qu'ils n'habitaient point vers l'embouchure de la Loire. Ptolémée les place au troisième rang, sur une ligne allant du midi au nord, après avoir nommé avant eux les Andegaves ou Angevins, et les Cenomans, entre ces derniers et les *Abrincatui*, qui, suivant notre géographe, s'étendaient jusqu'à la Seine, μεχρι τοῦ Σηκοάνα ποταμου. Comment faire concorder cette position avec celle des véritables Nannètes? On me dira qu'il y a erreur dans le texte ou dans les copies de Ptolémée : c'est possible; toutefois, je crois que la principale erreur vient de ceux qui n'ont cherché dans les auteurs anciens qu'une vaine similitude de noms, et qui n'en ont pas demandé davantage. Il me semble qu'il faut prendre ces auteurs tels qu'ils sont, et non les arranger à notre guise pour soutenir tel ou tel système. Ainsi, prenant de Ptolémée ce que j'y trouve, j'en conclus que les *Namnetæ* de *Condevincum*, placés au nord-est, par delà le Maine, ne sont point et ne peuvent être nos *Nannetes* de la Loire, que Ptolémée n'eût point nommés deux fois, en les plaçant dans des positions si différentes; positions qu'il a indiquées de manière qu'on ne puisse s'y méprendre. En effet, en disant que les Samnites sont au-dessous, c'est-à-dire au midi des Venètes et près de la Loire; en ajoutant que les Andegaves les touchent à l'orient; en donnant le nombre 48° 45' pour latitude et 17° 40' pour longitude du *Portus Brivates*, placé près de l'embouchure de la Loire, il n'a plus laissé, sur le territoire nantais, aucune place pour ces *Namnetæ* et leur ville de *Condevincum*, situés entre les Cenomanni et la Seine au 50° de latitude, et au 21° 15' de longitude. Je crois difficile de répondre à cette double mention des *Samnites* occupant l'emplacement précis des Nannètes de César, et des *Namnetæ* rejetés fort loin au nord-est, et tout cela dans le même chapitre et par le même géographe. Si l'on objectait contre les conséquences que je tire de cet éloignement des Namnetæ, que ce n'est qu'un déplacement, qu'une confusion faite par Ptolémée, et qu'on peut citer plusieurs erreurs de ce genre semées çà et là dans son ouvrage, et entre autres celles

concernant les *Rhedones* et les *Abrincatui*, je répondrai qu'en effet, ces deux peuples ne sont pas placés sur leur véritable territoire, mais que ce territoire n'est pas occupé par un autre peuple d'un nom presque identique : comme celui qu'on voudrait attribuer aux *Namnetæ*, qui ne peuvent l'habiter en même temps que les Namnites, les Samnites, les Amnites, qu'on y trouvait incontestablement et avec lesquels il est impossible de les confondre, ainsi que nous croyons l'avoir suffisamment prouvé (1).

Il en résulte que toutes les dissertations sur Condivic, Condivicnum, Condivincum, Cantiguic, Quentovic, etc., que l'on prenait pour Nantes, sont sans objet, et qu'à l'époque où écrivait Ptolémée, c'est-à-dire dans la première moitié du IIe siècle, nous voyons bien qu'il existait dans le pays Nantais, des Nannètes, des Namnites, des Samnites ou des Amnites, mais que rien ne nous apprend quelle était leur capitale.

Ptolémée, qui mourut en l'an 139, nous conduit au règne d'Antonin le Pieux. On a trouvé à Nantes, dans une muraille romaine, deux monnaies soigneusement placées dans la maçonnerie, et qu'on peut considérer comme médailles monumentaires. L'une est un bronze neuf d'Annia-Faustina, femme d'Antonin. L'autre, en argent, est de Lucilla, fille de Marc-Aurèle. Nous reviendrons sur ces monnaies.

C'est aussi à l'époque des Antonin que j'ai fait remonter l'inscription de Volianus qui existe à Nantes. Bien que cette célèbre inscription, trouvée en 1580, ait été l'objet d'un grand nombre de dissertations, je me propose d'en joindre une nouvelle à ce présent travail. Ce n'est point ici sa place.

Mais de cette inscription et de deux autres qui lui sont analogues, exhumées en 1805, il ressort un nom topographique que je dois recueillir, c'est celui de *Vicus-Portûs*. Nous trou-

(1) Malte-Brun, t. I, avait senti la difficulté, quand il dit que Ptolémée place très-loin de Nantes et au nord-est des Cenomans, une autre nation des Namnètes avec la ville de Condivicnum. Il est donc incertain, ajoute-t-il, si ce nom convient à Nantes, indiquée d'une manière plus certaine sous celui de *Portus Namnetum*. Son annotateur, M. Huot, ne résout pas la question.

vons, dans la première, Secundus et Fleurus qualifiés *Actores Vicanorum Portensium.* La seconde est un vœu pour le salut des *Vicani Portenses,* et des nautonniers de la Loire. ‖ DEO VOLiano ‖ PRO SALVTE ‖ VICanorum PORtensium ET NAVtarum ‖ LIGericorum. ‖ Enfin, la troisième rappelle une concession faite par L. Martinus et M. Lucceius Genialis aux *Vicani-Portenses,* VICANIS PORTENSIBVS.

Vicus est un bourg. *Vicani* sont les habitants du bourg. *Vicani Portenses* sont les habitants du bourg du Port. Je développerai ces propositions dans ma dissertation. La ville de Nantes actuelle n'était donc encore, au second siècle, que le *Vicus-Portûs,* le bourg du Port. Il n'y avait point là de municipe; ce n'était point le chef-lieu de la cité, car, dans ce cas, comme nous l'apprennent de nombreuses inscriptions, les mots de *Vicani Portenses* auraient été remplacés par ceux d'*Ordo Nannetum.* Le Port des Nannètes ne peut donc être rangé, à la fin du IIe siècle, ou même, si l'on veut, au commencement du IIIe, parmi les villes importantes, malgré l'établissement assez considérable qui s'y était formé dès les premiers temps de la conquête, et que, comme nous l'avons vu, Claude et Néron embellissaient déjà de monuments publics.

Que l'itinéraire d'Antonin remonte, comme quelques-uns l'ont pensé, au temps de l'empereur dont il porte le nom, sauf des additions postérieures, l'état très-incomplet dans lequel nous est parvenu cette sorte de livre de poste, fait que nous n'en pouvons tirer autre chose que la remarque d'un silence absolu sur le pays des Nannètes, et même sur toute la Péninsule Armorique, s'il n'avait pas nommé *Condate,* qu'on croit être Rennes, dans la ligne itinéraire d'*Alaunium* à cette ville. Nous n'argumenterons donc point de ce silence, qui pourtant a une certaine portée.

Nous arrivons à un autre document analogue, la carte de Peutinger ou table Théodosienne. Les opinions sont très-partagées sur l'époque de sa confection. Le nom de *Théodosienne* a fait croire à Scheyb qu'elle avait été tracée en 393, par l'ordre de l'empereur Théodose. D'autres critiques l'ont ramenée jusque

vers le milieu du ve siècle. Mais le savant géographe allemand Mannert, dans une dissertation insérée au 3e vol. des *Annales des Voyages*, l'a fait remonter jusqu'au règne de Septime-Sévère, entre l'an 202 et l'an 211, date de la mort de ce prince.

En adoptant cette date et en rappelant celle que nous avons donnée aux inscriptions de Volianus, nous trouverons dans ces monuments contemporains un singulier rapprochement, ce nom de *Portus*, donné aussi par la carte à l'emplacement de la ville de Nantes. En effet, on lit le nom de *Portus Nannetum* sur une ligne itinéraire de *Lemunum*, Poictiers, à *Gesocribate*, passant par *Segora*, *Portus-Nannetum*, *Duretie*, *Dartoritum*, *Sulim*, *Vorgium*, et paraissant se diriger, par le nord-ouest, sur l'extrémité de la Péninsule Armorique. La place de ce *Portus Nannetum* n'est marquée sur la carte que par un crochet formé dans la ligne indicative, comme pour les plus simples mansions, et on n'y remarque point les deux tours, annonçant presque partout une ville municipale, une capitale de la cité. Nantes n'était donc encore, à l'époque de la carte, que le simple bourg du Port des Nannètes, et non leur ville municipe.

Ce serait le cas de revenir à la question que nous avons ébauchée en analysant le chapitre de Ptolémée sur la Celto-Galatie, et de demander pourquoi le prétendu Condevincum ne se retrouve pas sur la carte de Peutinger, au lieu et place du *Portus Nannetum*, quand la plus grande partie des capitales nommées par ce même Ptolémée y sont désignées et s'y reconnaissent facilement. Je ne mentionnerai ici que celles qui sont les plus voisines de Nantes : *Condate*, *Dartoritum* ou *Dariorigum*, *Vorgium* ou *Vorganium*, *Julio-Magus*, *Subdinum* ou *Vindinum*, *Lemunum* ou *Limonum*, etc. Et ce qu'il y a de plus fâcheux pour les partisans du *Condevincum*, c'est qu'on le cherche en vain sur toute la carte; ce qui peut faire penser, avec assez de raison, qu'il y a eu erreur de la part de Ptolémée ou de ses copistes.

Dion Cassius florissait dans les premières années du IIIe siècle. Au 39e livre de son Histoire, il rapporte l'expédition de César

contre les Venètes, en reproduisant à peu près ce qu'en avait dit le troisième livre des Commentaires. On y remarque ce passage : « César partit pour aller contre les Venètes ; on avait préparé dans l'intérieur du pays ce genre de navires propres à résister à la violence de la mer. *On les amena par le fleuve de Loire*, ce qui employa inutilement presque tout l'été [1]. » Voici encore, comme nous l'avons fait remarquer en commençant, cette flotte de César qui descend la Loire et passe devant le port des Nannètes, et en même temps un pareil silence sur les Nannètes, leur port ou leur ville, gardé par un auteur qui écrit à plus de deux siècles de distance du premier narrateur. Ce peuple, ce port des Nannètes étaient-ils restés inconnus à Dion Cassius ? On pourrait peut-être en tirer la conséquence que, de son temps, il n'y avait encore en ce lieu qu'un simple *port*, comme le disent la carte de Peutinger et les inscriptions locales.

On a pu remarquer que jusqu'ici nous n'avons trouvé sur le pays Nantais que quelques noms sans aucun texte historique. Nous voici arrivés au IIIe siècle, et non-seulement ces textes nous manqueront encore, mais aussi ces noms, assez stériles peut-être, mais qui pourtant nous ont servi de jalons dans ces siècles inexplorés pour nous et restés dans un inexplicable mutisme depuis la conquête, quant à toute la partie armorique des Gaules. Deux inscriptions, l'une du jeune Tetricus, l'autre de l'empereur Tacite, gravées sur des colonnes milliaires en granit et enfouies à une grande profondeur dans l'une des plus vieilles rues de Nantes, sont venues, en 1851, ne nous apprendre guère autre chose que l'hommage rendu par nos ancêtres à ces deux personnages. Nous les décrirons avec toutes les inscriptions impériales découvertes dans le *Tractus Armoricanus*, dans un chapitre qui ouvrira le second livre de cet ouvrage.

Nous terminerons la recherche de ce que les anciens auteurs

---

(1) Ipse (Cæsar) in Venetos profectus est, præparatis, in mediterraneis regionibus, id genus navigiis, quæ ad æstum maris ferendum essent idonea. His per Ligerim fluvium deductis, totam propè modum æstatem frustra absumpsit.

ont dit sur les Nannètes, par l'examen du géographe grec Marcian d'Héraclée. En décrivant la côte occidentale de la Gaule, il nomme encore Samnites, comme son prédécesseur Ptolémée, les Nannètes des bords de la Loire, et ne fait, non plus que lui, aucune mention ni de leur ville ni de leur port. Voici ce passage dans la traduction latine :

« Ab ostiis autem Canenteli fluvii ad Pictonum Promontorium. Stadia 210, stadia 150.

« A Pictonio Promontorio ad Portum Sicor, stadia 300. Stadia 290.

« A Portu autem Sicor ad ostia Ligeris fluvii (maximi quidem et in latitudinem patentis), stadia 185. Stadia 155.

« Fluvium Verò accolit gens Samnitarum. Παροικοῦσι δὲ τῷ ποτάμῳ Σαμνιταὶ τὸ ἔθνος. »

On ne peut douter ici plus qu'on l'a fait précédemment que le nom de *Samnites* s'applique évidemment aux Nannètes, et l'on remarquera cette persistance chez les écrivains grecs à nommer ainsi ces derniers. Les commentateurs de Marcian, et entre autres dom Bouquet, se sont tous accordés à reconnaître les Nannètes dans les Σαμνιταὶ de ce géographe. Son silence sur le port des Nannètes a lieu de surprendre, quand on le voit se complaire à rappeler la grandeur et la largeur de la Loire à son embouchure; mais surtout quand on songe que cet établissement romain remontait déjà à plus de trois siècles.

Jusqu'ici, aucune mention de la ville de Nantes, et pourtant nous sommes arrivés à une époque où le *Portus Nannetum*, nécessairement accru par le commerce, a subi d'heureuses et importantes transformations. A la vérité, l'histoire politique nous fait défaut et l'histoire religieuse est fort loin d'être complète; mais on peut, appuyé sur les grands événements qui s'accomplirent dans la dernière moitié du IIIe siècle et dans le suivant, édifier quelques conjectures que des faits généraux incontestables viendront confirmer. Nous mettons en première ligne l'introduction du christianisme dans la IIIe Lyonnaise, et l'apostolat de saint Gatien, considéré comme le premier évêque de la métropole

de Tours. Sans croire que cet apostolat produisit promptement de grands résultats, on peut penser du moins que les Nannètes reçurent quelques saintes semences, qui se développèrent sous la protection de Constantin, et contribuèrent, dans le IVe siècle, à une date qu'on ne peut pas bien préciser, à ériger un siége épiscopal dans le pays de Nantes. Les noms de saint Clair et de saint Similien sont attachés à ce premier épiscopat nantais.

Le martyre de saint Donatien et de saint Rogatien est une glorieuse conséquence des progrès encore assez lents de la religion chrétienne dans notre pays. Si les actes de ces saints ne présentent pas toute l'authenticité désirable, la fondation d'une église en leur honneur, remontant au moins au Ve siècle, est attestée par Grégoire de Tours, en même temps que l'existence d'une autre église dédiée à saint Similien; et ces deux édifices, reconstruits plusieurs fois, sont arrivés jusqu'à nous sur leur primitif emplacement.

Cette construction de deux églises sans compter la cathédrale, dont personne n'a parlé, mais qui devait remonter au même temps que les deux autres, puisqu'il devint nécessaire que saint Félix la rebâtît au VIe siècle, ces édifices, dis-je, annoncent pour l'établissement du *Portus Nannetum* un accroissement considérable, que prouve mieux encore l'enceinte murale à petit appareil romain et à cordons de briques, dont on reconnaît encore les vestiges et la direction, et que Nantes reçut comme toutes les capitales des cités gallo-romaines. En décrivant cette enceinte, je traiterai la question de savoir quand toutes ces murailles d'une maçonnerie identique, tant pour leurs fondements que pour leur élévation, ont été construites, et quelles raisons me portent à croire que cette construction a dû être simultanée et concorder avec l'époque du vrai triomphe du christianisme dans la Gaule.

De cette enceinte murale dut naître à Nantes le régime municipal. Je reviendrai plus tard sur cette matière.

Ce fut donc au IVe siècle que le *Portus Nannetum* a dû devenir la ville de Nantes, et que cette ville prit ce nom, à l'imitation d'un grand nombre d'autres cités, qui substituèrent à leur ancien

nom le nom du peuple ou de la cité, ainsi que l'a fait remarquer, des premiers, le savant Pelloutier, dans son *Histoire des Celtes*, t. II, p. 122, et que l'a confirmé, par de nombreux exemples, M. de Caumont, *Cours d'Antiq. mon.*, *Ère rom.*, t. I, p. 87. Ce changement paraît avoir été adopté à l'époque où fut rédigée la Notice des Provinces et des Cités de la Gaule, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle, du temps d'Honorius et du pape Zozyme. Ce doit être encore là une suite de l'affermissement de la religion chrétienne dans le pays. On n'aura pas voulu que le nom des villes rappelât une sorte de dédicace qu'on en avait faite aux Césars et aux Augustes, divinisés par les païens, ainsi que le prouve la formule si commune dans les inscriptions, NVMINI AVGVSTORVM.

Cette Notice des Provinces et des Cités est l'un des documents les plus précieux de notre géographie gallo-romaine; c'est avec raison que le savant et si regrettable M. d'Ozouville lui reconnaît un caractère essentiellement ecclésiastique, quoique les divisions épiscopales aient été évidemment calquées sur le cadre de l'administration civile; et il en voit la preuve en ce qu'elle a toujours conservé ce caractère, même après que la chute de l'Empire romain eut amené des formes administratives et des divisions de territoire toutes nouvelles. Ç'a été enfin, jusqu'en 1790, le Pouillé épiscopal de la Gaule.

Il en résulte que la *civitas Nannetum* étant inscrite au nombre des neuf cités de la métropole de Tours, formant la troisième Lyonnaise, il est incontestable qu'il existait un évêché chez les Nannètes, à l'époque de la rédaction de la Notice, et l'on peut présumer qu'à la même époque le siége épiscopal était établi à Nantes.

Quand cet évêché avait-il été érigé? C'est ce qu'on ignore; et lorsque les bénédictins dom Morice et dom Taillandier viennent affirmer qu'Eumelius est le premier évêque de Nantes *à date certaine*, pour avoir souscrit les actes du concile de Valence en 374, ils ne nous donnent qu'une conjecture; car la signature d'Eumelius ou plutôt d'Eumerius, ainsi que le porte le texte de Sirmond, n'est suivie d'aucune indication de lieu, mais seulement

du mot *episcopus*, avec la formule ordinaire : *Opto vos, fratres, in domino benè valere.*

Il est un autre document du même temps que la Notice des Provinces, c'est la Notice des Dignités de l'Empire, qu'on croit avoir été faite aussi sous Honorius; elle désigne plusieurs villes sous le nom des peuples : *Osismiis, Venetis, Abrincatis, Redonas*, mais ne fait aucune mention de la ville de Nantes, à moins qu'on ne veuille reconnaître, comme l'ont fait quelques-uns, le nom des *Nannetes* dans le nom inconnu de *Mannatias*, qui aurait été défiguré par les copistes. Je suis loin d'admettre cette conjecture.

Je crois avoir rassemblé, par ordre chronologique, tous les documents véritablement historiques qu'on peut appliquer aux Nannètes, depuis la conquête jusqu'au commencement du ve siècle. Le résultat de ces recherches ne nous a donné autre chose que la certitude du nom de *Portus Nannetum* appliqué à la première ébauche de la ville actuelle de Nantes, et des conjectures assez probables sur sa transformation en cité épiscopale et municipale dans le cours du IVe siècle. Quelle était donc, avant la conquête et pendant les trois siècles qui l'ont suivie, la capitale des Nannètes? C'est ce que nous allons examiner dans le chapitre suivant.

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE.

— Dans sa dernière session, le Conseil général de la Loire-Inférieure a élevé à 1000 fr. l'allocation de 600 fr. accordée chaque année à la Société archéologique. Les membres du Conseil n'ont pu s'empêcher d'être frappés par les considérations que l'honorable rapporteur de la Commission des affaires diverses, M. Bacqua, a mises sous leurs yeux. Comment, en effet, ne pas faire le plus possible en faveur de cette foule de « curieux de tout âge et de toutes conditions qui viennent avec une persévérance qui a sûrement son enseignement, disait M. Bacqua à ses collègues, visiter le Musée archéologique, qui est à vous à tout jamais, qui sera à vos enfants, où ils iront, où ils vont déjà étudier, au lieu de mal faire peut-être; qui est aussi, ne l'oublions pas, à la population tout entière, qui y trouve instruction et plaisir, qui y apprend à conserver, au lieu de cette tendance à aimer toujours stupidement détruire. » Et, d'un autre côté, pourquoi faire moins que « l'ouvrier lui-même qui, par un amour-propre bien entendu et de bon augure, nous donne ce qu'il trouve dans nos champs, dans nos vieilles murailles, sous le pavé de nos villes? »

— Des travaux de restauration sont entrepris à l'église Saint-Aubin de Guérande; ils comportent le déblaiement du sol de l'église, le chœur excepté, jusqu'aux bases des piliers romans, c'est-à-dire à $1^{m},60$ de profondeur. Ces travaux mettent à découvert le banc en pierre adossé aux murs des collatéraux.

Le bas de l'église reprend donc sa première physionomie romane; car les colonnes monocylindriques alternant avec les faisceaux de colonnes, se voient déjà dans toute leur hauteur, et le nouveau dallage est en place là où devait être le dallage primitif; toute cette partie de l'église a beaucoup gagné à cette opération. Il est à désirer qu'elle soit complétée autant que possible dans les travaux qui consisteront à raccorder le nouveau sol à l'extérieur et au chœur et ses collatéraux.

Dans le transept, les choses n'ont pas marché aussi couramment. Là, il s'agissait de raccorder la construction du XVe siècle à celle de la fin du XIIe. Il fallait déchausser les fondations, pour mettre au niveau adopté des constructions élégies $1^{m},60$ plus haut.

Les deux piliers ouest du transept s'élégissaient par un autel surmonté de son retable mouluré et sans doute orné de peintures. La table de l'autel avait disparu, mais il était facile de le restaurer par la pensée; le prisme du pilier

ne commençait qu'au-dessus du retable. Tout cela se trouve relevé désormais de $1^m,60$, et devient méconnaissable.

Que dire des autels, avec grands retables du XVIIe siècle, situés dans les chapelles du transept? Ils sont aussi perchés à $1^m,60$ d'élévation. Mais, enfin, tout ne peut se faire à la fois; et ce qui n'est pas possible maintenant le sera plus tard, car il en faudra venir à baisser ces retables : jusque-là le transept aura plutôt perdu que gagné. Mais, au demeurant, l'opération est bonne dans son ensemble.

Nous croyons que l'extérieur de l'église sera bientôt transformé, et que les deux clochers sans nom que l'on voit maintenant, feront place à deux flèches élégantes qui ajouteront beaucoup à l'aspect de l'église. Nous parlons d'une flèche en pierre sur la façade, et d'une flèche en bois sur le transept.

— Dans le courant du mois de juillet dernier, des ouvriers occupés à enlever des terres jectisses dans le jardin de M. P.-M. Benoist, au Gâvre, ont trouvé, à la profondeur de 50 à 60 centimètres, quatre vases ou plats d'argent.

Le premier, à peu près intact, a environ 18 centimètres de diamètre et quatre centimètres de hauteur. Le fond, de neuf centimètres de diamètre, présente une convexité prononcée, sur laquelle on remarque un fort beau dessin gravé au pointillé, et représentant un animal fantastique dont la queue recourbée se termine en plusieurs branches feuillées. Ce dessin porte incontestablement le cachet du XIIIe siècle. Les rebords de ce plat offrent un travail au repoussé représentant des feuilles de deux variétés alternant et séparées par des pois en relief. Ce travail, moins précieux, semble appartenir à une époque plus moderne.

Le second plat, beaucoup plus endommagé que le premier, est cependant assez intact pour que la forme primitive soit facile à comprendre : elle est d'une grande élégance; les dimensions sont à peu près les mêmes; un cercle avec filets et petite pointe forme le pied du vase, tandis qu'au milieu un émail champlevé n'a conservé à peu près que le cuivre finement travaillé et quelques émaux de l'arbre qui forme le centre du sujet. La surface intérieure est striée, et était peut-être également émaillée; au revers et dans la partie concave est une sorte de poinçon représentant l'Agneau nimbé portant la croix ornée d'une flamme.

Le même signe se retrouve sur un autre fragment, mais cette fois au milieu d'un émail vert à feuillages sur fond d'argent.

Le quatrième plat n'offre qu'un travail au repoussé moins précieux.

Le château du Gâvre fut bâti en 1225 par Pierre de Dreux; il est donc permis de croire que les plats dont nous parlons purent appartenir au mobilier primitif du château du duc de Bretagne.

Avant la fondation du château, le Gâvre n'avait d'autres antiquités que la

voie romaine de Blain à Rennes, qui y passait et qui forme encore une longue et large rue. La *ville* s'est formée peu à peu, à raison des franchises accordées aux habitants et qui ont subsisté pleines et entières jusqu'en 1789.

— L'archéologie vient de s'enrichir d'un livre des plus importants, dû à M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, et que la Société archéologique de Nantes se flatte de compter au nombre de ses membres honoraires. Il a pour titre : *Le Tombeau de Childéric Ier, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre*, et comprend 510 pages de texte, ornées de 487 gravures. Ce livre, fruit de vingt ans de recherches et de découvertes dans le sol de la Normandie, n'est pas seulement consacré à la description des objets exhumés du tombeau du roi franc; c'est tout un tableau de l'histoire mérovingienne, qui sert à élucider nombre de points obscurs de cette époque, et à reconstruire le passé archéologique des contrées qui nous avoisinent. Ce travail, divisé en cinq parties, est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur explique les motifs qui le lui ont fait entreprendre, et d'une notice abrégée des principaux auteurs qui ont traité du tombeau de Childéric.

— M. Mourain de Sourdeval a publié, chez Aubry, à Paris, les *Œuvres poétiques d'André de Rivaudeau, gentilhomme du Bas-Poitou* (1), d'après l'exemplaire que possède la Bibliothèque publique de Nantes. Celui-ci et un autre qui se trouve dans la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, sont les seuls connus.

Le bagage poétique de l'auteur, qui le dédie à la postérité par ces deux vers :

Or reçois mon labeur, sainte postérité,
Et me rends quelques los si je l'ai mérité,

se compose d'une tragédie en cinq actes, *Aman*, qui a pour donnée l'épisode d'Esther, et de deux livres d'élégies. Ce n'est pas la faute de M. de Sourdeval si André de Rivaudeau a attendu pendant trois siècles le souvenir de la sainte postérité. Le voilà sauvé de l'oubli, admirablement réimprimé; et si ses vers ne sont pas toujours parfaits, l'élégant volume qui les reproduit n'a pas moins sa place marquée dans toute bibliothèque d'amateur.

— Parmi les ouvrages qui viennent de paraître, nous signalerons :

Les Romans de la Table ronde et les Contes des anciens Bretons, par le vicomte Hersart de La Villemarqué, membre de l'Institut. 3e édition, revue et considérablement modifiée. In-18 jésus, XXXI-448 pp.; Paris, libr. Didier : 5 fr.

---

(1) Vol. pet. in-8°, tiré à 300 exemplaires.

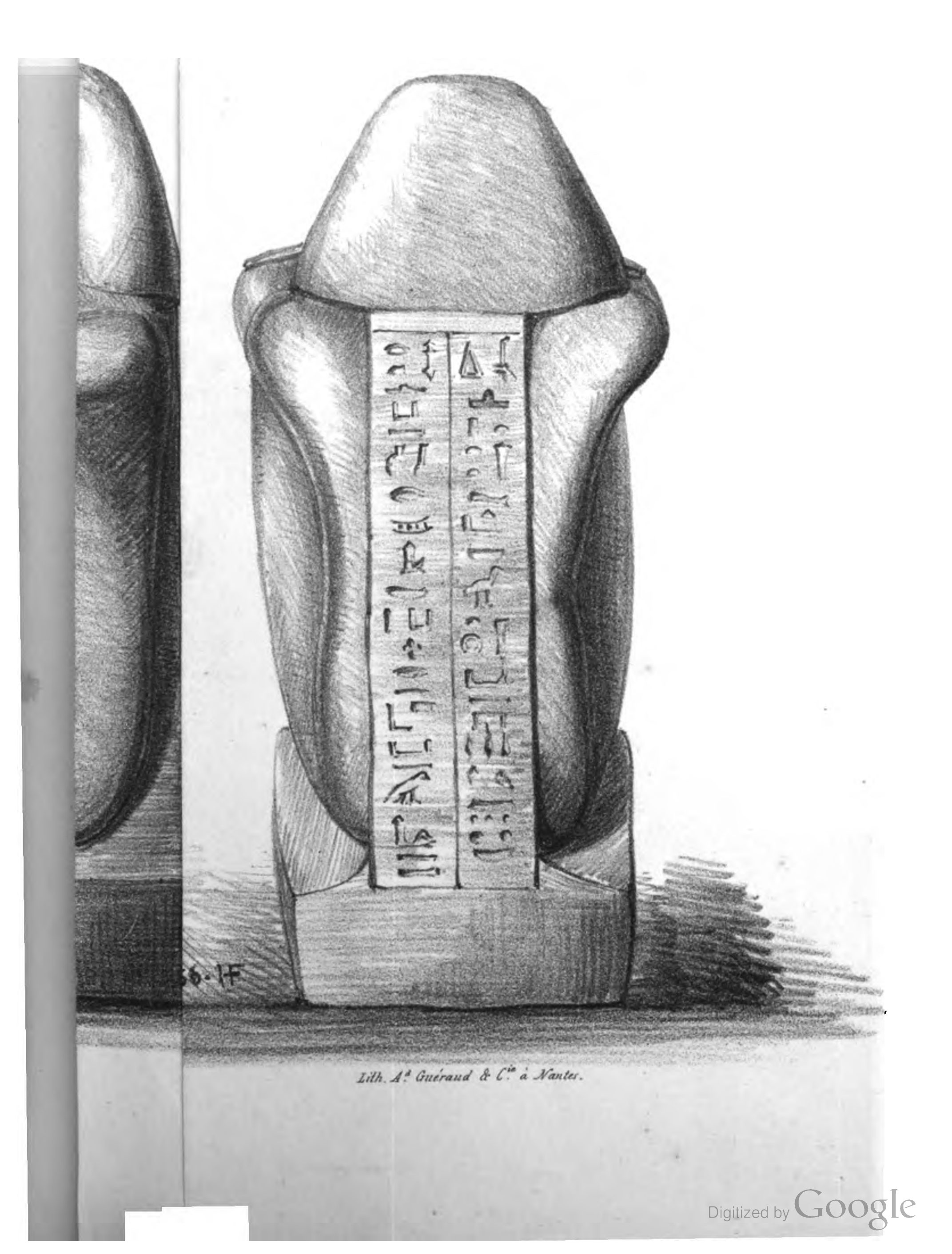
Cet ouvrage se divise en deux parties : dans l'une, l'auteur étudie les origines d'une portion considérable de la poésie chevaleresque; il analyse les poèmes les plus remarquables de la Table ronde, et en recherche les éléments dans des monuments celtiques d'une date plus ancienne. La seconde partie contient la traduction de trois contes du *Livre rouge* d'Oxford. Un appendice renferme six fragments poétiques originaux, tirés des anciens manuscrits ou de la tradition orale des deux Bretagnes.

L'Alsace romaine. Études archéologiques; par A. Coste, juge au tribunal civil de Schlestadt; avec une carte de l'Alsace romaine et une autre de l'arrondissement actuel de Schlestadt. In-8°, 134 pp.; Mulhouse, impr. Risler: 5 fr.

Voici les divisions de l'ouvrage : 1° L'Alsace immédiatement avant la conquête romaine. Des peuples qui l'habitaient et de ceux qui l'ont occupée jusqu'à la chute de l'Empire romain. — 2° L'Alsace entière comprise dans la Germanie supérieure. — Création des grandes voies militaires ou consulaires. — Villes de l'Alsace sous l'Empire romain. — Voies publiques vicinales. — Itinéraires. — Les voies publiques vicinales peuvent être retrouvées dans quelques routes du moyen-âge. — 3° Argentouaria, station gallo-romaine de l'Alsace. Olino, résidence du duc de Séquanie.

Nantes, impr. A. Guéraud et Cie.

UR.



Lith. Aᵈ Guéraud & Cⁱᵉ à Nantes.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 10 Novembre 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

La Société reçoit un exemplaire du rapport du Préfet de la Loire-Inférieure au Conseil général, pendant sa session de 1859;

Deux briques à fleurs de lis et hermines, provenant d'un couvent près la Flèche, offertes par M. Hyrvoix, qui fait également le don du buste en terre cuite d'un personnage inconnu du siècle dernier.

M. Nau fait connaître la découverte, faite au Gâvre, de quatre vases ou plats d'argent qui sont déposés sur le bureau, et dont le comité central, dans sa dernière séance, a décidé l'acquisition pour le Musée. Il y a lieu de croire que ces vases sont de l'époque du château du Gâvre, bâti en 1225 par Pierre de Dreux (*voir page 136*).

M. Guéraud prend la parole pour raconter un voyage qu'il a fait au mois d'août, en Vendée et en Poitou, et qu'il compte d'ailleurs publier. Le récit des excursions auxquelles il s'est livré, la description des monuments qui lui ont paru dignes de remarque, les découvertes qu'il a faites dans les collections particulières qu'il a été admis à visiter, forment le fond de cette relation, que chacun écoute avec intérêt. — La séance est ensuite levée.

Séance du 6 Décembre 1859.

Présidence de M. Th. Nau.

M. Boquet fait connaître que ses nombreuses occupations l'empêchent de continuer à faire partie de la Société.

M. Dague-Dubois fait hommage au Musée, au nom de M. Brisebarre, d'une quinzaine de monnaies, médailles et poids de différentes époques. On peut citer : une obole de Charles le Chauve, frappée à Melle ; une de Henri de Na-

varre; des doubles tournois de Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, du prince de Bourbon-Conti, de François de Bourbon, etc.

M. Lelièvre de la Morinière, inscrit à l'ordre du jour, lit un mémoire intéressant sur la fondation et les travaux de la Société archéologique du Morbihan. Il passe en revue les différents sujets qui y ont été traités, et il termine en émettant le vœu que les deux Sociétés de la Loire-Inférieure et du Morbihan resserrent les liens de voisinage et de confraternité par l'échange de leurs publications. Le Président, se rendant l'interprète de la pensée de la Société, exprime le désir de voir se réaliser le vœu de M. de la Morinière.

M. Gautier, au nom de M. Bizeul (de Blain), reprend la lecture du travail du savant archéologue sur l'enceinte romaine de Nantes, dans sa partie est, à partir du château et en suivant le mur qui se retrouve encore aux limites de la propriété de M. le général Marion de Beaulieu; c'est sur cette face qu'existaient les tours du Doyenné, de Saint-Laurent et du Mûrier.

M. le général Marion de Beaulieu fait observer que les débris des deux premières sont encore sur sa propriété, et qu'on peut les étudier, ainsi que le mur d'enceinte, qui n'a pas été détruit. M. Nau, de son côté, rappelle qu'il a retrouvé dans les travaux qu'ont nécessités les déblais pour la construction du chœur de la Cathédrale, les restes de la tour du Mûrier.

M. le baron de Wismes lit une intéressante notice sur l'abbaye d'Asnières et l'ermitage des Gardelles, en Anjou. Elle est due à la plume facile de M. Berger, et fait partie d'un travail depuis longtemps en voie d'exécution, *le Maine et l'Anjou pittoresques.*

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU 9 AOUT 1845 AU 7 DÉCEMBRE 1858.

(*Suite. — Voir ci-dessus, p. 93.*)

SÉANCE DU 27 MAI 1846. — *Présidence de M. le comte de Blois.* — Cet honorable président du Congrès breton assistant à la séance, M. Nau s'empresse de lui céder le fauteuil.

M. Souët lit un *Mémoire sur l'origine de l'ordre de la Cordelière.* — M. d'Arondel commence une notice sur Rezé. — La discussion s'engage sur l'époque de la destruction de cette ville. Est-ce au IVe ou au Xe siècle que cette catastrophe a eu lieu? — MM. d'Arondel et Demangeat prétendent que ce n'est qu'au Xe siècle, et ils donnent pour raison qu'il est rapporté dans les Bollandistes qu'au IXe siècle une dame Reinilde s'embarqua au Mans pour aller visiter le tombeau de Saint-Philbert, et qu'elle prit terre à Rezé. Donc Rezé existait au IXe siècle. On donne encore pour raison qu'il est généralement reconnu que les Francs ne firent que se substituer au pouvoir des empereurs, lorsque celui-ci cessa, et qu'il n'y eut pas de conquête violente; enfin, le grand nombre de monastères impériaux dont il est parlé dans les capitulaires de Louis le Débonnaire, et qu'on ne retrouve plus après lui, prouve que ce sont les ravages des Normands qui ont couvert la France de ruines. — Mais l'art romain n'a-t-il pas survécu? M. de Blois pense qu'en effet, dans quelques villes l'art et les institutions romaines ont pu subsister jusqu'au XIe siècle. Il cite pour exemple la cité d'Angers. Au reste, les Francs et les Normands ne sont pas les seuls barbares qui aient détruit la civilisation romaine : les Sarrasins et les Bretons ont aussi pris part à cette œuvre. — Quant aux Bretons, M. Fabré pense qu'ils étaient fort avancés dans la civilisation romaine. — M. de Blois dit qu'ils ne l'étaient pas au même point que les Gaulois, puisque ceux-ci ne parlaient plus qu'un latin rustique, tandis que les premiers avaient conservé leur langue. Il dit, en outre, qu'en Bretagne, sauf à Locmariaker, où se trouve un amphithéâtre, on chercherait vainement les ruines d'un grand établissement romain, tandis que les Gaules en sont couvertes. — M. Fabré cite encore en faveur de son opinion la Notice des provinces de l'Empire, où l'on trouve la division de la Bretagne insulaire en cinq provinces et un grand nombre de corps de troupes

bretonnes. — M. Demangeat lui répond qu'il n'y avait que la partie orientale et méridionale que les Romains avaient divisée en provinces. Quant aux corps de troupes, ils prouvent justement que les Bretons n'étaient que des auxiliaires à la solde de Rome ; car s'ils eussent été tout à fait citoyens romains, ils eussent été incorporés dans les légions de l'empire et eussent perdu leur nom. Dès lors donc que la Notice le leur conserve, on doit conclure qu'ils n'étaient que des auxiliaires de Rome et non des Romains. — M. Bizeul propose une série de questions sur Bouguenais et Bégon. La discussion est remise à une autre séance.

Séance du 29 juin 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — A la lecture du procès-verbal, M. Fabré fait observer qu'il n'a pas prétendu que tous les Bretons fussent aussi romanisés que les Gaulois, il a voulu parler des chefs seulement. — M. de Kersabiec lit une lettre de M. Martin contenant des détails intéressants sur une voie romaine allant du Fief-Sauvin à Saint-Georges-de-Montaigu ; il parle aussi de quelques médailles, et il dépose, toujours de la part de M. Martin, une brique remarquable par des lignes qui se croisent perpendiculairement, mais où il est impossible de distinguer des caractères. — M. Chevas continue la lecture de son intéressant mémoire sur le Bouffai. — A ce propos, M. Nau émet le vœu que la tour de l'Horloge soit sauvée de la destruction, et qu'on y rétablisse les ornements qui en ont été enlevés en 1832. — M. Pradal présente à la Société un cachet qui a été trouvé dans la tour d'Oudon. — M. Cailliaud a trouvé dans sa propriété du Douet-Garnier des médailles qui sont remises à la commission chargée de faire un rapport sur celles déjà déposées par M. Martin. — M. d'Arondel lit une note de M. l'abbé Delalande sur un fragment bien conservé de l'aqueduc d'Arthon ; ce fragment a été détaché de la butte calcaire qu'il traversait. La Société pourra facilement se le procurer. — Puis le même membre donne quelques détails sur une visite faite à Rezé. Il a remarqué l'écusson du prieuré de Saint-Lucien, où se lit cet exergue : *Patientia prima virtus, patientia maxima virtus ;* il se rappelle, en outre, avoir lu dans la lettre d'érection de la terre de Rezé en comté, que le château de la Jaguère, dont il ne reste plus qu'une motte au milieu d'un pré, était l'ancien château de Bégon. M. Rathouis lit des extraits des actes de Bretagne concernant Bégon ; il en résulte que Bégon avait construit un château non loin de Nantes et de la Loire, ce qui s'accorderait assez avec la position dont on parle. — M. Huette a eu connaissance d'une statue d'environ cinq pieds de haut qu'on voyait dans le cimetière de Rezé, et qui a disparu depuis. — La Société regrette vivement cette perte, ainsi que les démolitions de la chapelle de la Trocardière et de la tour de Prigni ; elle déplore aussi l'état de dégradation dans lequel se trouve la jolie fenêtre de la chapelle de Saint-Lucien, en Rezé. — La séance est levée.

Séance du 3 septembre 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Souët lit une notice sur Saint-Lucien, et particulièrement sur les armoiries qu'on y remarque : selon lui, Saint-Lucien n'était point un prieuré, mais bien un doyenné ; quant à l'écusson, à qui appartient-il ? au doyenné ou à quelque ecclésiastique qui en fut bénéficiaire ? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Il termine son travail par quelques considérations sur l'architecture de la chapelle en question. — M. de la Nicollière lit son rapport sur les médailles trouvées par M. Cailliaud : la plus remarquable est une pièce en or à l'effigie d'Arcadius. — M. le docteur Foulon communique à l'assemblée un travail très-intéressant sur un canton peu connu de la Bretagne, qui a pour centre le bourg de Mauron ; les détails d'art et d'histoire abondent dans cet exposé, où l'on passe en revue Gaël, Saint-Lery, et Saint-Méen, si célèbre autrefois par ses pèlerinages. A ce propos, M. Mareschal dit qu'en faisant des recherches sur les hôpitaux de Nantes, il a trouvé les traces du passage de nombreux malades qui venaient du Midi pour chercher du soulagement à la fontaine de Monseigneur Saint-Méen-des-Bois. — M. Foulon continuera sa lecture ; mais, en attendant, il tient à indiquer l'existence d'une Danse macabre dans une des églises de Josselin. — M. le Secrétaire lit une lettre adressée à MM. les membres du Conseil général, à l'effet d'obtenir la chapelle de l'Oratoire pour en faire un musée d'archéologie. Cette pétition sera signée par tous les membres, autant que possible. — Il est également décidé que des extraits des procès-verbaux seront, à l'avenir, communiqués aux divers journaux de Nantes. — La séance est levée.

Séance du 6 octobre 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le docteur Foulon continue sa lecture sur le canton de Mauron. La petite paroisse de Saint-Lery est décrite dans ce qu'elle a de plus remarquable, et l'auteur s'arrête au moment où il va entrer dans celle de Mauron, laquelle sera l'objet d'une troisième lecture. M. le Président a le regret d'annoncer que la demande faite par la Société au Conseil général, à l'effet d'obtenir l'affectation de la chapelle de l'Oratoire au musée d'archéologie, n'a pas été favorablement accueillie. — Une commission de cinq membres est nommée pour arriver à trouver un moyen d'établir ce musée. — M. Foulon pense que le cloître et l'église des Minimes pourraient convenir. Il est décidé qu'on ira visiter les lieux, et qu'ensuite on se transportera chez M. Pincé, marbrier, qui s'est rendu acquéreur de statues de marbre provenant des Montis, et originairement du château de *Richelieu*. — M. Nau demande si quelqu'un est dans l'intention de se rendre au congrès de Saint-Brieuc ; il donne lecture des questions qui y seront traitées. Ces questions amènent diverses discussions : 1° sur un monument celtique près de Pornic, où l'on a cru trouver des sculptures ; 2° sur un second monument identique, au port Fessant, en la commune de Sainte-Pazanne ; 3° sur le point de savoir s'il existe des dolmens composés de trois pierres seulement. — Après quoi, la séance est levée.

Séance du 9 novembre 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Driollet lit le rapport de la commission relative au musée. — Cette lecture amène une discussion à laquelle prennent part MM. Nau, de Wismes et Huette. Ce dernier demande qu'avant d'aller plus loin, il soit nommé une commission spéciale des finances, chargée de voir si la Société est en mesure de payer un loyer d'au moins 400 francs, ainsi que le propose le rapport de M. Driollet. Cette motion est adoptée à l'unanimité, et une commission de sept membres est nommée. — M. de Wismes lit deux notices, l'une sur Béhuard, l'autre sur Saint-Florent. — M. Foulon continue son travail sur Mauron et Josselin. — M. Nau rend compte de la visite faite chez M. Pincé. — M. Louis, chargé du rapport sur les statues, propose à la Société de faire l'acquisition de quelques-unes d'entre elles; mais l'assemblée se voit obligée d'y renoncer, et passe à l'ordre du jour. — Il en est ainsi pour un canon à trois bouches provenant du château des Rohan, à Pontivy, et que M. Foulon proposait d'acheter. — M. Louis parle de trois pierres curieuses qui sont déposées sous le porche de l'église de Héric, et sur lesquelles il compte fournir de plus amples renseignements. — M. Pradal communique un dessin représentant la Sainte-Trinité, qui a été pris sur un monument gothique en pierre qui se trouve dans l'église de Maxent, près Plélan. — La séance est levée.

Séance du 15 décembre 1846. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Bizeul rend compte du congrès de Saint-Brieuc; il donne surtout des détails sur les médailles gauloises de la collection de M. le comte de Kergariou : elles sont au nombre de 800, tandis que les collections de Paris n'en comptent guère que 120. — M. Priou lit une notice sur Ginguené, de Rennes, auteur de l'*Histoire littéraire d'Italie*. — M. Driollet lit, pour la seconde fois, le rapport de la commission chargée de voir si la situation financière de la Société lui permet, dès à présent, de prendre à sa charge les frais de location d'un musée.— Ce rapport soulevant des questions importantes, et, entre autres, celle d'une augmentation de l'annuel, il est décidé que le vote est remis à la prochaine séance. M. Pradal fait observer qu'au musée de peinture il y a une salle qui contient déjà plusieurs objets d'antiquité; la Société ne pourrait-elle y déposer ceux qui lui seront remis ? — M. l'abbé Fournier appuie cette proposition : peu importe, selon lui, qui crée le musée, pourvu que le musée soit créé. — Plusieurs membres demandent à qui appartiendront, dès lors, les objets que la Société aurait déposés au musée de la ville ? — M. Douillard, membre de la commission de surveillance de cet établissement, est invité à donner quelques éclaircissements sur ce point. Il en ressort que le musée appartient à la ville, que la commission de surveillance est choisie par le Maire, et, qu'en effet, il y a une salle où ont été déposés les objets d'antiquité recueillis jusqu'à ce jour. — M. Bizeul propose d'aller visiter les lieux, et de demander au conservateur du musée les autres explications dont on pourrait

avoir besoin. Cette proposition est adoptée. — M. l'abbé Fournier donne une relation intéressante et rapide d'un voyage qu'il a fait en Belgique et sur les bords du Rhin. La cathédrale d'Amiens, Saint-Jean-de-Bruges, Aix-la-Chapelle, Anvers, lui ont laissé de profondes impressions; mais nulle n'a été plus forte que celle qu'a produite en lui la vue de la cathédrale d'Amiens. Ce qui est surtout remarquable en Belgique, c'est le soin et le fini avec lequel sont traités les confessionnaux et les chaires à prêcher; quant aux édifices, ils sont plus remarquables par la richesse et la variété de l'ornementation, que par le goût qui y a présidé. Au reste, M. le curé de Saint-Nicolas se propose de rédiger par écrit les souvenirs de voyage qu'il ébauche en ce moment. — La séance est levée.

Séance du 25 Janvier 1847. — *Présidence de M. l'abbé Fournier, vice-président.* — M. Faucheur lit le commencement d'une notice sur Sainte-Marie de Pornic. — M. l'abbé Fournier analyse pour messieurs les membres de la Société qui n'en auraient pas eu connaissance, le rapport de M. Vandier relatif à la création d'un musée aux frais de la Société. A ce propos, M. Douillard, un des membres qui ont assisté à la visite faite le 16 décembre dernier au musée des tableaux, annonce qu'il ne s'y trouve point de local disponible, et que, par conséquent, il faut renoncer à trouver asile de ce côté. — M. de Wismes, membre de la commission dont M. Vandier a rédigé le rapport, résume en peu de mots tous les motifs qu'on peut donner en faveur des diverses propositions de cette commission. — M. le Président les met successivement aux voix. — Sur la première, ainsi conçue : Ajournera-t-on l'établissement du musée dans les annexes de la chapelle Notre-Dame, tout en conservant la jouissance de la chapelle proprement dite, local que l'Administration municipale nous a concédé gratuitement, et que l'on utilisera aussitôt que faire se pourra? L'ajournement est prononcé. — Sur la seconde, relative à l'augmentation de l'annuité, la majorité s'étant trouvée opposée à cette mesure, il n'y a pas lieu à voter sur les autres propositions, qui se trouvent écartées par ce fait. — La séance est levée.

Séance du 15 Mars 1847. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Tristan Martin donne de vive voix des renseignements sur les découvertes qu'il a faites à la Ségourie, commune du Fief-Sauvin, en Maine-et-Loire, et sur les différentes voies romaines qui partaient de ce point. Les premières découvertes datent de 1812, et depuis lors chaque année en amène de nouvelles. Déjà il a eu occasion de déposer plusieurs médailles antiques trouvées sur les lieux; aujourd'hui encore, il en apporte d'autres : il y en a de romaines, il y en a aussi un certain nombre qui appartiennent aux Mérovingiens. M. Tristan Martin s'engage, d'ailleurs, à mettre par écrit les communications diverses qu'il a eu occasion de faire à ce sujet.

M. le Préfet de la Loire-Inférieure, présent à la séance, appelle l'attention

de la Société sur la démolition du Bouffay; il demande qu'une commission soit nommée, afin que, suivant attentivement cette opération, rien ne puisse échapper de ce qui peut intéresser la science. — Déjà des ordres ont été donnés par lui, afin que les ouvriers obéissent à l'impulsion qui leur viendra de la Société archéologique. La Société, par l'organe de son Président, remercie M. le Préfet, et, pour répondre aux vues de ce haut fonctionnaire, s'empresse de nommer une commission, composée de seize membres : MM. Castagnet, Foulon, de Wismes, Vandier, Amouroux, Rathouis, Le Ray, d'Arondel, Marion de Beaulieu, Bourgerel, Trotreau, Nau, Pradal, Demangeat, Grandsire, Huette.

M. de Wismes fait part à l'assemblée de ses impressions de voyage dans les Vosges. Il y a découvert une enceinte circulaire formée de plusieurs rangs de pierres énormes, et occupant toute une montagne; il ne doute pas que ce ne soit un monument celtique, et n'a rien vu dans ses voyages d'aussi remarquable en ce genre. — La séance est levée.

Séance du 20 Avril 1847. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le général Marion de Beaulieu communique à la Société un cachet qui a été trouvé dans les fondations de sa maison, près du cours Saint-Pierre. Sur ce cachet les uns lisent *Vidame;* les autres, *Vidant.* M. Soüet, qui a déjà étudié ce cachet, pense que c'est Vidame, et il promet de développer son opinion à la prochaine séance. — Tout le monde, du reste, s'accorde à reconnaître que ce cachet est du XIVe siècle.

M. Guéraud lit une intéressante notice sur le portail de Saint-Gilles sur le Rhône, en Languedoc. Ce portail est généralement regardé comme un chef-d'œuvre du style byzantin.

M. Vandier fait un rapport détaillé sur les travaux de la commission du Bouffay. La commission recueille tous les jours des documents intéressants; mais, la moisson n'étant pas terminée, elle ne peut encore présenter son rapport définitif. — La séance est levée.

Séance du 16 Juin 1847. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Kerdrel annonçant l'envoi de programmes pour le Congrès de Quimper, qui aura lieu le 19 septembre. — Ces programmes sont distribués à MM. les membres présents.

M. Soüet lit le mémoire qu'il avait promis sur la bague présentée à la dernière séance. — Il y trouve l'occasion de faire une intéressante digression sur les vidames et leurs fonctions.

M. Marion de Beaulieu annonce qu'il a reçu de son beau-frère M. de Lauriston, lieutenant de vaisseau, une caisse venant de la Grèce, et contenant le résultat de fouilles opérées à Corinthe, Égine et Sicyone. M. Marion invite les membres de l'assemblée à venir voir chez lui ces objets; puis il demande où il pourra les déposer. — L'assemblée, à ce propos, renouvelle ses do-

léances sur le défaut d'un musée d'antiquités. — Il est décidé que la Société tentera les deux démarches suivantes : 1° M. le Préfet sera invité à demander une allocation en argent au Conseil général, dans la réunion de septembre ; 2° Une demande sera adressée au Maire de Nantes, pour obtenir provisoirement un local dans la rue du Moulin.

M. Bizeul fait lire un travail qu'il a fait sur les monuments de Nantes ; il voudrait que chaque membre s'occupât spécialement d'étudier un de nos monuments. De cette façon, on arriverait à un résultat heureux. M. Bizeul est prié d'apporter à la prochaine séance une table qu'il a composée pour l'ouvrage de Travers. — Il serait à désirer que l'on eût une table complète de cet ouvrage ; faute de quoi il est presque impossible de trouver ce qui concerne tel ou tel monument.

On rappelle à M. Verger qu'il s'est chargé d'une notice sur le château de Clisson. M. Verger demande, à son tour, si quelqu'un peut lui fournir la preuve qu'un Clisson soit allé aux croisades. — M. Bizeul, à propos des croisades, demande à M. de Kersabiec comment s'est faite la découverte des titres relatifs à ces expéditions. M. de Kersabiec répond : M. Courtois, conventionnel, chargé d'examiner les archives des anciens monastères, avait recueilli une masse considérable de titres, qui à sa mort passèrent en la possession de son frère, et, à la mort de celui-ci, à un neveu. Ce dernier ayant jeté, par hasard, les yeux sur une des liasses, s'aperçut qu'elle contenait des papiers très-intéressants pour la famille de Mornay. Il fit part de sa découverte à M. Letellier, lequel s'adjoignit son beau-frère, M. Hagler, pour dépouiller la masse entière. Le tout fut ensuite soumis à M. de la Cabane, qui trouva les titres très-exacts.

M. Bizeul propose qu'à partir de la séance prochaine, il y ait une réunion du lendemain ; ce qui est adopté.

M. le Président annonce que le Congrès scientifique de France aura lieu à Tours, le 1er septembre. — Il invite des membres de la Société à s'y rendre. — La séance est levée.

Séance du 20 Aout 1847. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Van Iseghem demande qu'afin de prévenir grand nombre d'inconvénients qui résultent de l'état actuel des choses, le jour des séances soit toujours fixé à l'avance. M. Bizeul appuie cette motion, et il est d'avis que les réunions aient lieu désormais à jour fixe. — L'assemblée, consultée, admet cette proposition à l'unanimité, et fixe ce jour de séance au 1er vendredi de chaque mois.

M. le général Marion de Beaulieu a mis à la disposition de la Société les objets d'antiquité grecque dont il a été parlé dans la précédente séance ; il désire en faire le dépôt le plus tôt possible. La Société a grand intérêt à ce que ce soit elle qui profite de ces bonnes dispositions ; mais, en l'absence d'un musée, où les déposer? — Une commission, composée de trois membres :

MM. Bizeul, Priou et Pradal, est nommée, pour s'entendre avec le général Marion.

M. Pradal a la parole, pour lire un mémoire sur différentes monnaies et médailles : les premières ont été trouvées près d'un tombeau au bord de l'étier de Vert, dans la commune de Couëron; les secondes sont des *agnels,* ainsi appelées parce qu'elles portent la figure d'un *agnus,* avec cet exergue : *Agnus Dei, miserere nobis.* Elles proviennent d'un ancien cimetière près de Savenay, et semblent remonter à Philippe-Auguste; les autres, enfin, ont été trouvées à Château-Thébaud. — A propos de ces découvertes, M. Bizeul et d'autres membres insistent sur l'importance qu'il y a d'indiquer soigneusement l'époque et la provenance de ces heureuses trouvailles.

M. le docteur Foulon présente une pièce assez moderne, puisqu'elle porte la date de 1627, mais qu'il croit cependant des plus intéressantes. Elle porte inscrits ces mots, autour de l'effigie couronnée : *Henricus Pius Dei gratiâ Francorum Rex.* — M. Foulon pense que c'est une pièce protestante, et qu'elle reproduit probablement l'effigie d'un Rohan, encore bien qu'aucun fait de l'histoire ne rappelle le souvenir de cette royauté d'un jour. Passant au chapitre du Vandalisme, M. Foulon se désole sur l'état de plus en plus alarmant où se trouve la *Danse macabre* de l'église de Josselin, et sur la restauration très-malheureuse dont les vitraux si remarquables de Locminé ont été récemment victimes. — M. Mareschal, à son tour, signale le mépris outrageant avec lequel sont traités les tombeaux des Beaumanoir; mais M. Bizeul rassure la Société, en lui apprenant que cet état a cessé, et que désormais ils se trouvent en lieu de sûreté et d'honneur, grâce au zèle éclairé de la ville de Dinan, qui a su fonder un très-intéressant musée; ce qui doit nous faire sentir plus amèrement ce qui nous manque. — Quelqu'un, à son tour, parle du projet malheureux qu'on aurait de transporter la charmante chapelle de Notre-Dame-du-Mûrier du bourg de Batz au Pouliguen. — C'est une idée dangereuse, selon lui, et qui peut amener des modifications dans le style si pur de cette gracieuse création de l'art du XVe siècle. — M. Nau parle de quelques inscriptions de l'église paroissiale de Vue, et de quelques débris dignes de conservation qui gisent sur le sol de l'ancienne église de l'abbaye de Buzay. — M. Foulon fait la même observation sur des sculptures en bois jetées au rebut dans les bâtiments existants de l'abbaye de Blanche-Couronne, et qu'on obtiendrait probablement du propriétaire actuel, en les lui demandant.

M. Bizeul demande des documents sur le fameux Landais, ministre et favori de François II, qu'il se propose de réhabiliter. — Il fait lire, en outre, un très-remarquable mémoire sur les Beaumanoir. — La séance est levée.

(*La suite prochainement.*)

NOTE

SUR

LE CHATEAU D'ALON,

Lue à la séance du 4 août 1848,

Par M. Ernest DE CORNULIER.

Le château d'Alon, situé commune de Joué, sur la rive gauche de l'Erdre, près des métairies du même nom, dépendantes de la terre de Lucinière, mérite de fixer l'attention des antiquaires.

Il ne paraît pas que nos histoires de Bretagne en fassent mention nulle part, mais ce ne dut pas moins être une place de quelque importance. Ce territoire d'Alon, connu anciennement sous le nom de masure d'Alon (le mot masure était synonyme de tenue dans les anciens aveux), relevait de la baronnie de Vioreau, membre de Châteaubriant, et ne fut annexé à Lucinière qu'en 1622, par divers acquêts séparés.

On ignore absolument depuis combien de temps le château d'Alon est détruit; ses restes sont aujourd'hui recouverts par un bois taillis, dit la *Taille du Château*, et il commande un passage de l'Erdre nommé le Gué du Château. On n'aperçoit plus de vestiges de maçonnerie : peut-être en découvrirait-on en faisant des fouilles; mais le fossé, en partie taillé dans le roc vif, est encore bien conservé et règne tout alentour.

Autant qu'on peut juger de son genre de construction par les apparences qui subsistent, il semble avoir été une simple tour ronde, sans ouvrages flanquants; ce qui reporterait sa construc-

tion à une haute antiquité, ce genre de fortifications, le plus simple de tous, ayant constitué la première architecture des forteresses féodales aux IXe et Xe siècles.

Les tours de ce genre, bâties sur le bord des rivières, avaient ordinairement pour objet d'arrêter les invasions des Normands, qui pénétraient dans l'intérieur du pays par cette voie, au moyen de leurs légers canots d'osier recouverts en cuir; dans le IXe siècle, ces barbares s'emparèrent de Nantes plusieurs fois, et c'est près de là, à Trans, qu'ils furent défaits dans une célèbre bataille, en 931.

Ces indices pourraient faire remonter la construction du château d'Alon à Alain le Grand, mort en 907.

La position du château d'Alon est fort belle; il domine tout le pays. Du côté de la rivière, il repose sur un roc escarpé dont le pied est baigné par la rivière; cet escarpement porte le nom de *Saut de la Fille*. Les paysans des environs prétendent que ces ruines sont habitées par des fées, dont ils racontent mille histoires extravagantes.

Le château d'Alon pourrait être pris pour un tumulus, s'il n'avait le sommet aplati et s'il n'était environné d'un fossé en partie taillé dans le roc, ce qui lui assigne le caractère d'une forteresse; il peut avoir environ 60 mètres de diamètre, y compris le fossé.

Ces renseignements incomplets résultent de souvenirs déjà anciens; il y aurait lieu de les vérifier et de les compléter sur place: cet examen appartient à quelque membre de notre Société d'archéologie.

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

PAR

L.-J.-M. BIZEUL (de Blain),
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président d'honneur de la Société archéologique de Nantes, etc., etc.

IIe PARTIE.

ÉPOQUE ROMAINE.

LIVRE Ier.

GÉOGRAPHIE ANCIENNE.

(*Suite.* — Voir p. 114.)

CHAPITRE II.

BLAIN ANCIENNE CAPITALE DES NANNÈTES-GAULOIS ET PREMIÈRE CAPITALE DES NANNÈTES-GALLO-ROMAINS.

§ Ier. — ÉTABLISSEMENT GAULOIS.

Les Nannètes, comme les autres nations gauloises et germaines, n'avaient pas de villes. Leur chef-lieu devait être un village composé de huttes rondes, formées de branchages et de terre battue, couvertes de roseaux et de feuillages : toutes posées séparément et sans aucun ordre de rue. Les divers ouvriers de nos forêts nous en ont conservé le modèle. De tous ces édifices, qui n'avaient pas même de fondations, il n'a dû rien rester après la guerre et l'incendie.

Aussi ce ne sont pas leurs vestiges qu'on doit rechercher, mais bien leur emplacement. Mais ce n'est pas sur des documents gaulois qu'on peut réussir dans cette recherche, puisque ces documents nous font défaut; et c'est là le motif pour lequel je ne m'en suis pas occupé dans la première partie de cet ouvrage. J'ai pensé, et avec raison, je crois, que la capitale des Nannètes avait dû, comme toutes les autres, être transformée en ville romaine, et que les débris répandus sur une vaste superficie, pourraient en indiquer l'emplacement d'une manière assez certaine.

Nantes présentait cet indice, mais dans un espace assez resserré; et, d'ailleurs, nous avons prouvé assez bien, dans le chapitre précédent, que là n'était point le chef-lieu des Nannètes, mais leur port, *Portus Nannetum, Vicus-Portus*. Il fallait donc chercher ailleurs.

Nous avons vu, dans la première partie, que le territoire des Nannètes était borné au midi par la Loire; au nord, par la Vilaine et son affluent le Semenon; à l'ouest, par l'Océan, et à l'est, par le pays des Andégaves. A peu près au centre de ce territoire, à la distance de 10 lieues de la Vilaine et de la Loire, de 14 à 15 lieues de l'Océan et de l'Anjou, est un point situé sur la rivière d'Isar, au milieu d'un vallon qui s'élargit tellement en cet endroit, que, d'un sommet à l'autre, c'est-à-dire du Temple à Nozay, on peut mesurer plus de sept lieues, sur une longueur de plus de six lieues de Saffré à Guenrouet. Ces dimensions sont énormes pour une aussi petite rivière que l'Isar. Aussi les deux côtés de ce vallon descendent-ils en pente très-douce vers cette rivière, dans laquelle ils versent leurs nombreux affluents, et forment ainsi une sorte de plaine, reposant sur le gneiss au midi, sur des dépôts tertiaires au nord, et qui, convenablement arrosée, offre un terrain parfaitement sain et tous les éléments d'une grande fertilité, soit pour le labour, soit pour l'élève du bétail. Les détails que nous avons donnés dans la première partie, sur les forêts qui, à l'époque celtique, couronnaient le sommet de toutes nos collines, nous démontrent que le vallon dont nous parlons était abrité au nord par les forêts de Plessé, du Gâvre, de Nozay et de Saffré; au

midi, par celles de Vigneuc, du Temple, de Maleville, de Bouvron et de Saint-Gildas. Ces forêts étaient une sorte de défense naturelle pour le vallon de l'Isar. On voit donc que, sous tous les rapports, ce vallon, on pourrait dire cette oasis, a dû attirer dès les siècles les plus reculés, dès l'agrégation originaire de la peuplade nannète, une population nombreuse, tant la situation était, dans ces premiers âges, appropriée à des peuples chasseurs, pasteurs et, dans la suite, laboureurs, sans compter le grand avantage de sa position au centre du pays. Certes, si les Nannètes ont eu alors un chef-lieu, une capitale, c'est dans le vallon de l'Isar qu'elle a dû être placée, c'est au point même que nous avons indiqué.

L'existence sur ce point d'un *burgus de Bleign*, d'un *Blanii-Vicus*, d'un *castrum Blaen*, nous a été révélée historiquement par les chroniques bretonnes et le cartulaire de Redon, documents ne remontant pas plus haut que le XIIe siècle, mais rapportant un fait qui se passa au IXe, c'est-à-dire la défaite de Rainauld, comte de Poitou, par Lambert, comte de Nantes, dans une bataille qui se donna à Blain, *super Isarni ripam fluminis, in herbis pratorum virentibus*, l'an 843.

Ceci nous apprend seulement qu'au IXe siècle, Bleïgn, ou, comme on l'écrit aujourd'hui, Blain était un bourg, et que, dans les premières années du XIIe, on y construisit un château, dont quelques parties existent encore. Mais nous ignorons ce que pouvait être cette bourgade du temps de Nominoé, et bien plus encore dans les temps antérieurs, et surtout à l'époque gallo-romaine.

§ II. — ÉTABLISSEMENT ROMAIN. — SA SUPÉRIORITÉ SUR NANTES. — SA DÉCADENCE.

Blain n'a donc eu aucune histoire antérieurement au IXe siècle; et ce n'a été que vers 1818 qu'on a songé à en faire la recherche, non pas dans les livres, mais dans le sol, suivant cet axiome si vrai, que le savant M. de Petigny n'avait pas encore écrit : « L'histoire de la Gaule n'est pas dans les bibliothèques; *elle est* « *dans le sol.* » Édouard Richer, écrivain trop loué de son temps

à Nantes par un petit cercle d'amis, mais auquel il ne faut pas refuser certain mérite, vint à Blain me demander des notes sur les antiquités du pays. Je m'en occupais fort peu alors; non pas que je n'en eusse déjà le goût, mais parce que ma profession de notaire me laissait peu de loisirs. J'en savais donc fort peu, et Richer moins encore; car, dans son *Voyage pittoresque de la Loire-Inférieure*, dont il amassait les matériaux, il n'a dépassé en rien la portée des notes qui lui ont été fournies. Quoi qu'il en soit, je lui indiquai cinq vieilles routes ferrées, qui toutes arrivaient à Blain, venant de Nantes, d'Arzal sur la Vilaine, de Rieux, de Rennes et de l'Anjou. Je ne connaissais pas encore l'embranchement partant de celle de Rennes, et allant de Pont-Veix vers le Maine, en passant près de Châteaubriant. Il en était ainsi de la voie de Blain vers Saint-Nazaire, et l'étude des cinq premières était même fort incomplète. Je lui parlai de quelques tuiles à rebords et de fragments de poterie en terre rouge et fine, avec moulures, que j'avais vu déterrer dans les jardins de la localité : je lui communiquai enfin ma pensée que ces chemins et ces débris appartenaient à l'époque romaine. Richer l'adopta vivement, en fit l'objet d'une assez longue note de son *Voyage au Gâvre*, 1821, p. 81-83, et en a reparlé depuis dans plusieurs de ses nombreux écrits.

Dès lors, l'étude de l'époque romaine devint l'objet de mes préoccupations, et l'application que j'en fis, particulièrement au bourg de Blain, a produit les résultats suivants.

Les débris romains s'exhument à Blain tant dans le bourg que dans les terrains adjacents, sur une superficie calculée, d'après les plans du cadastre, devoir s'élever à un total de 69 hectares. Cette étendue exclut toute idée d'une simple *villa*, quelque considérable qu'on la suppose. Elle prouve manifestement, au contraire, que là fut fondé et exista longtemps un vaste établissement romain, et son importance est attestée, mieux encore peut-être, par les sept voies qu'on y amena, et qui mettaient cet établissement en communication directe :

1° avec Nantes, le port des Nannètes, *Portus Nannetum, Vicus Portûs*, et, au delà de la Loire, avec les localités romaines du Poitou;

2° Avec l'Anjou;

3° Avec le Maine;

4° Avec Rennes, capitale des Redones;

5° Avec Vennes, capitale des Venètes;

6° Avec Vennes encore, et de plus avec les ports de la presqu'île de Rhuis;

7° Avec un port de l'embouchure de la Loire, vers Saint-Nazaire, peut-être le *Brivates-Portus*.

Nous reviendrons sur les vestiges romains trouvés à Blain, et que la moindre fouille amène encore chaque jour; et bien que j'aie déjà décrit, dans un travail particulier, les voies sortant de Blain, je reproduirai ce travail amélioré par un grand nombre d'observations que j'ai faites depuis, et augmenté de la description de plusieurs voies qui parcouraient le pays des Nannètes, sans passer à Blain.

Ces débris et ces voies me semblent prouver, de la manière la plus évidente, que ce point du vallon de l'Isar, où les uns se trouvent et où les autres arrivent, ce point connu depuis le IXe siècle sous le nom de *Blain*, a été, dans l'origine, la capitale ou chef-lieu des Nannètes. En effet, il était tout naturel que les Romains, s'implantant en vainqueurs dans le pays, occupassent le point le plus important, le plus habité, en un mot la capitale du peuple vaincu, et que par suite ils la transformassent en ville romaine. Les chaumières gauloises ont dû promptement disparaître, pour faire place à des constructions plus solides, telles que les Romains savaient les élever; et si nous ne retrouvons pas à Blain, comme en tant d'autres lieux, comme à Corseult par exemple, une énorme quantité de maçonneries antiques, cela s'explique par la rareté de la pierre dans cette localité, et par l'abondance des bois d'œuvre que présentaient les immenses forêts du pays. Les maisons durent se bâtir non plus en branchages tressés et garnis d'argile, comme avant la conquête, mais en forts madriers, parfaitement charpentés, et appuyés sur des substructions en excellente maçonnerie à mortier de chaux et de sable, que nous retrouvons encore en beaucoup d'endroits, quoiqu'il soit évident que la pénurie de

pierres de moellon les a fait successivement fouiller et démolir, jusqu'au fond des assises, pour en employer les pierres à d'autres ouvrages. Ces bâtisses en bois de charpente ne présentent rien d'extraordinaire. On sait que ce genre de construction s'est continué dans le moyen âge, et, en certains lieux, jusqu'à nos jours; et ce n'est que depuis une époque assez récente que, dans des villes telles que Nantes et Angers, où la pierre de toute qualité a toujours été abondante, on a cessé de bâtir en bois. Les couvertures de chaume avaient disparu, et il fallait de toute nécessité les plus fortes pièces de charpente pour supporter le poids considérable des tuiles à rebords et des faîtières, dont les Romains introduisirent l'usage dans la Gaule; usage si généralement répandu, qu'aujourd'hui encore les fragments de ces lourdes couvertures servent à reconnaître l'emplacement des maisons gallo-romaines, dont ils sont l'indice le plus certain.

Ces fragments ont bravé toutes les causes de destruction. Tombés d'un toit embrasé, brisés dans leur chute, ils ont non-seulement résisté à la violence de l'incendie, mais aussi à un agent plus destructeur encore pour les produits céramiques, à l'humidité de certains sols, et cela pendant 15 à 18 siècles. C'est vraiment merveille de les voir sortant de terre aussi sains, aussi sonores que des mains du fabricant, lorsque quelques années suffisent pour décomposer la plupart des produits de nos briqueteries actuelles.

L'incendie a été à Blain une cause principale de destruction. Sous une couche de terre végétale épaisse d'environ un pied, on trouve partout une seconde couche noirâtre d'une épaisseur inégale de 2 à 3 pieds, formée de détritus de toute sorte, mais principalement de charbon, provenant généralement de grosses pièces de bois. C'est dans cette couche que se trouvent les morceaux de briques à hypocaustes, les tuiles à rebords, les goulots et les queues d'amphores de la plus grande dimension; quelques monnaies du Haut-Empire, des tessons de poterie de toute espèce, etc., etc. Nous en donnerons par la suite le détail.

Ce que je viens de dire prouve assez bien, ce me semble, que

partout à Blain on marche sur un sol romain, où a prospéré un établissement de grande importance; et nous répétons que les sept voies romaines qui y arrivaient prouvent encore mieux et cette origine et cette importance.

Nous avons déjà dit que, comme partout ailleurs, les Romains avaient transformé le principal village, le chef-lieu des Nannètes, en ville romaine, et nous l'avons prouvé par les débris qu'on en retrouve. Mais les sept voies construites pour mettre en communication ce chef-lieu avec les chefs-lieux des peuples voisins, ces travaux gigantesques de voirie que nous avons si longtemps admirés sans les imiter, prouvent manifestement que le point sur lequel on les a dirigés, était pour les Romains du plus grand intérêt, et que, pour eux conquérants, cet intérêt avait à leurs yeux un long avenir. Nous ne pouvons plus en apprécier les avantages : le temps les a fait disparaître et les documents nous manquent; mais nous pouvons conjecturer que ces avantages ne se trouvaient pas à Nantes, qui n'était, comme nous l'avons vu, que le *Vicus Portûs*, et était fort loin, quant à la superficie, de présenter une agrégation d'habitations telle qu'il s'en trouvait à Blain. Deux seules voies sortaient de Nantes sur la rive droite de la Loire : l'une se dirigeait, en longeant cette rive, sur *Julio-Magus*, Angers, capitale des Andégaves; l'autre venait de Blain; elle mettait la capitale des Nannètes en communication avec son port, et, traversant les ponts de Nantes, seul passage qui existât alors entre les ponts de Sé et l'Océan, elle se divisait, sur l'autre rive, en un certain nombre de branches, dont nous ne connaissons bien que deux ou trois, pour aller chercher dans le haut et bas Poitou et jusque dans le Limousin, l'Angoumois et la Saintonge, d'autres établissements romains. Cette voie ne faisait donc, pour ainsi dire, que passer à Nantes. Or, il est sensible que si Nantes avait été la capitale des Nannètes, elle aurait reçu directement toutes les voies qui affluaient à Blain. Il faut donc, nous le répétons, que ce dernier point, si insignifiant aujourd'hui, présentât alors de bien graves motifs d'intérêt, pour déterminer les Romains à y bâtir une ville considérable, et à y ouvrir d'aussi nombreuses communications.

Une dernière considération qui nous semble aider à prouver qu'à Blain était la capitale des Nannètes, c'est qu'au joignant de ce que je nomme le terrain romain, c'est-à-dire le terrain que de nombreux débris indiquent avoir été bâti, on remarque les vestiges d'un camp ou *oppidum*, marqués en quelques endroits par de profonds fossés, dont les rejets ou retranchements ont été aplanis par la culture. Le pays peu accidenté ne présentant pas de positions fortifiées naturellement par des pentes abruptes, le camp dont nous parlons n'avait d'autre défense que la profondeur de ses fossés, que venait remplir l'eau d'un affluent de la rivière d'Isar, qui, coulant elle-même à quelques pas du camp, en arrière d'une sorte de contrescarpe, contribuait aussi à la défense de cet ouvrage stratégique, dont l'étendue était d'environ 2 hectares et demi.

On a dit, avec quelque raison, que les Gaulois n'avaient pas de villes fortifiées, mais bien des lieux de refuge, assis sur des hauteurs de difficile accès, dans lesquels, en cas de danger, ils renfermaient tout leur avoir, et où ils se retiraient eux-mêmes, avec leurs femmes et leurs enfants. Il en résulte la conséquence que leurs villes ou plutôt leurs villages étaient ouverts de toutes parts. Cet état de choses s'est continué sous l'occupation romaine, même après que des murailles d'enceinte ont été construites du IIIe au IVe siècle, pour la défense des cités gallo-romaines. Je puis citer les villes de Rennes et de Vennes, dont les enceintes, d'une très-petite superficie, ont laissé en dehors une sorte de ville champêtre d'une très-grande étendue. Ces enceintes n'étaient donc, par rapport à ces agglomérations non défendues, que des *oppida* ou citadelles, places de sûreté, où les Gallo-Romains, comme leurs ancêtres gaulois, trouvaient un refuge et un moyen de résistance. Je n'ai rencontré nulle part de remarque analogue à celle que je viens de faire relativement à la partie non fermée des villes de Rennes et de Vennes; mais je suis persuadé que plusieurs des villes romaines de la Gaule présenteraient une observation parfaitement identique.

Il ne reste à Blain aucun vestige de fortifications avec muraille.

La ville romaine était assise au pied et sur la pente très-douce d'un coteau peu élevé descendant vers midi à la rivière d'Isar, au delà de laquelle existait tout un quartier ou faubourg romain remplacé aujourd'hui par le village du Gravier. Cette situation avait beaucoup de charme et de commodité, garantie qu'elle était, par d'épaisses futaies, du souffle des vents du nord et de l'ouest. On sait que cette préservation du froid était un avantage fort recherché par les Romains. Cet avantage existe encore, mais un peu moins pourtant, par la disparition des forêts de Bouvron et de Saint-Gildas, qui a laissé un large passage aux vents de mer. Mais le vallon de Blain est toujours enrichi de luxuriants bocages; un épais gazon couvre ses prairies, et ses terres labourables se chargent d'abondantes moissons. On voit partout aisément que cette terre a été très-anciennement remuée : mais le touriste antiquaire y passerait vingt fois sans se douter que sous le sol qu'il foule aux pieds, sont enfouies des antiquités romaines; sans pouvoir reconnaître aucun vestige des sept voies qui arrivaient à Blain. Une assez notable quantité de tuiles à rebords et de poteries antiques exhumées de ce sol sont allées meubler les tablettes du Musée archéologique fondé à Nantes, et y témoigneront longtemps, il faut l'espérer, de l'antiquité du point d'où elles sont sorties. Il n'en sera pas de même, malheureusement, des voies que les nombreux défrichements exécutés dans les environs de Blain ont fait presque entièrement disparaître. Quand je les ai décrites, il y a trente ans, il en restait encore intactes des portions considérables. Il était temps de les observer. Toutefois, avec ce que j'en ai dit, et les directions que j'en ai tracées sur des calques de la carte de Cassini, on pourra, avec quelque attention, les suivre sur le terrain, et s'assurer que je ne les ai pas inventées, comme quelques personnes obligeantes ont voulu l'insinuer.

La suprématie originaire de Blain sur Nantes que j'établis ici et qui forme le fondement de la thèse que je soutiens, surprendra probablement aussi ceux qui n'ont pas fait une étude assez approfondie de la géographie ancienne de la Gaule. Je crois pourtant avoir assez bien démontré, dans le précédent chapitre, que jusque vers

la fin du IIIe siècle, Nantes n'avait été autre chose que le port des Nannètes, et que la bourgade qui existait près de ce port, bien que Claude, Néron, Trajan, les Antonins l'eussent enrichie de monuments publics, n'était encore, du temps de ces derniers empereurs, que le *Vicus Portûs*, le bourg du port, sans aucune apparence du titre de cité ni de municipe : titre qui, n'existant pas pour Nantes, devait nécessairement appartenir à Blain, la ville gallo-romaine aux sept voies. Mon savant et très-honorable ami M. Léon Renier, membre de l'Académie des Inscriptions, m'a fait l'honneur d'adopter ces considérations dans une note, p. 109, de l'excellente édition des *Itinéraires romains* qu'il a donnée; Paris, Crapelet, 1850, in-12. Une telle autorité me rassure pleinement contre toute critique.

§ III. — ÉTAT ANALOGUE DE PLUSIEURS ANCIENNES CITÉS DE LA GAULE.

Magnæ quondam urbis tenue vestigium.
PLIN.

Au surplus, Blain n'est pas la seule cité antique qui soit aujourd'hui réduite à l'état de bourgade. Je puis citer en Bretagne :

1° CORSEULT, capitale des Curiosolites;
2° CARHAIX, capitale des Osismii;
3° ALET, forteresse romaine près de Saint-Servan.

En Normandie :

1° LILLEBONE, capitale des Caletes;
2° Le VIEIL-ÉVREUX, capitale des Aulerci-Eburovici;
3° VIEUX, capitale des Viducasses;
4° ALLEAUME, capitale des Unelli.

Dans le Maine :

JUBLAINS, capitale des Diablintes.

En Flandre :

1° BAVAY;
2° TEROUANE;
3° TONGRES.

En Lorraine :

NAIS.

En Bourgogne :

ALISE ou ALÈSE.

Dans le Forez :

FEURS.

En Suisse :

1° AUGST, capitale des *Rauraci;*

2° AVENCHES, *Aventicum;*

3° NYON, *Nevi-dunum;*

4° VINDISCH, *Vindonissa.*

En Languedoc :

1° MAGUELONE;

2° EAUSE, aujourd'hui la Ciotat, *Elusa.*

En Roussillon :

ELNE, *Elna.*

En Gévaudan :

JAVOULX, capitale des Gabali, *Anderitum.*

En Velay :

SAINT-PAULIAN, capitale des Vellavi.

Voilà ce qu'une courte recherche m'a procuré d'exemples analogues à l'état actuel de Blain, et je les crois concluants. Toutes ces bourgades ont complétement perdu leur antique illustration, et quelques-unes leur siége épiscopal. Ainsi, l'évêché des Osismii, *civitas Osismiorum* de la Notice des Provinces, n'est pas resté à Carhaix : à une époque inconnue, mais postérieure à l'an 400, date admise de la Notice, il a été partagé entre Saint-Pol-de-Léon et Quimper.

L'évêché des Curiosolites, *civitas Coriosolitum, Coriosopitum,* de la Notice, a été successivement transféré, après l'an 400, à Alet, et, au XIIe siècle, à Saint-Malo.

L'évêché de Jublains, *civitas Diablintum* de la Notice, a été réuni à celui du Mans.

L'évêché de Tongres, *civitas Tongrorum,* a été transféré à Liége.

L'évêché d'Augst, *civitas Rauracensis,* a été transféré à Basle.

L'évêché d'Avenches, *civitas Helvetiorum,* a été transféré d'abord à Lausanne, puis à Fribourg.

L'évêché de Nyon, *civitas Equestrium*, a été transféré à Belley.

L'évêché de Vindisch, en Souabe, *civitas Vindonicensis*, a été transféré à Constance.

L'archevêché d'Eause devint celui d'Auch. C'était la *metropolis civitas Elusatium* de la Notice.

L'évêché de Javoulx, *civitas Gabalitanorum*, fut transféré à Mende.

L'évêché de Saint-Paulian, *civitas Vellavorum*, fut transféré au Puy.

L'évêché d'Elne a été transféré à Perpignan.

L'évêché d'*Alba Helviorum*, *civitas Albensium* de la Notice, a été transféré à Viviers.

L'évêché de Vermand, *civitas Veromanduorum*, a été transféré à Noyon.

Ces nombreux exemples m'avaient porté à penser que le premier siége épiscopal érigé chez les Nannètes, avait pu être établi à Blain. Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que l'époque de cette érection devait être antérieure à la date de la Notice des Provinces, placée à l'an 400, sous Honorius. Nous avons même émis l'opinion que c'était pendant l'apostolat de saint Martin que la religion chrétienne avait définitivement été établie à Nantes, et qu'un évêque y avait été placé. Ces grands événements durent avoir lieu vers la fin du IVe siècle; et à cette époque il devient difficile de placer le siége épiscopal à Blain, car dès lors Nantes avait pris un accroissement considérable. L'ancien *Vicus Portûs* avait été clos d'une muraille à petit appareil romain et cordons de brique, dans les fondations de laquelle avaient été jetés pêle-mêle tous les cippes votifs ou funéraires portant des inscriptions païennes, tous les bas-reliefs et statues qui ornaient les temples des faux dieux, et même des fragments d'architecture sans caractère religieux, mais provenant de ces mêmes temples. Or, cette enceinte murale annonce non-seulement, à Nantes comme ailleurs, un éclatant triomphe du christianisme, mais aussi que le corps de la cité des Nannètes, que leur municipe a été transféré au *Vicus Portûs*, qui, à l'imitation de tant d'autres villes gauloises, com-

mence à délaisser son ancien nom pour prendre celui de la peuplade. Nantes triomphe. L'antique chef-lieu des Nannètes gaulois, la ville principale des Nannètes gallo-romains, Blain a désormais perdu sa supériorité. Son ère de décadence est commencée. Toutefois, je me suis demandé si un très-ancien usage conservé dans l'église paroissiale de Blain, ne rappellerait pas un reste de sa suprématie ecclésiastique. On sait que toutes les autres paroisses du diocèse font porter aux processions une bannière carrée, suspendue au bout d'une hampe et ornée ordinairement de la figure du saint patron. A Blain, il n'en était pas ainsi. Un véritable drapeau remplaçait la bannière, et ce drapeau, de velours ou autre étoffe de soie, était de couleur rouge, sans aucunes figures ni ornements. A la différence de la bannière, il était cloué à la hampe dans toute la longueur de l'un de ses côtés. En 1807, ce drapeau a été modifié, au grand déplaisir des anciens de la paroisse. C'est encore un drapeau rouge, mais réduit dans sa hauteur, et s'allongeant en flamme, avec deux lambeaux, à la pointe desquels est attaché un gland d'or; puis, dans le champ, sont d'un côté l'image de la sainte Vierge, et, de l'autre, celle de saint Laurent, patron de la paroisse. J'ai vainement cherché quelque chose d'analogue à ce drapeau remplaçant la bannière.

Si nous n'avons pu expliquer d'une manière complète les véritables motifs qui portèrent les Romains à fonder à Blain un grand établissement, et à y amener sept routes, qui mettaient cet établissement en communication directe avec les chefs-lieux de toutes les cités voisines, nous ne pouvons guère davantage expliquer les motifs de sa décadence. A la suite de la conquête, deux points furent principalement choisis et occupés par les Romains : Blain et Nantes. Ceci n'est point une conjecture : les débris le prouvent, et nulle part, sur le territoire des Nannètes, ces débris ne se sont rencontrés sur une plus grande superficie; et nous avons déjà dit combien Blain l'emportait sur Nantes sous ce dernier rapport, et que tout annonçait que là était la capitale, tandis que Nantes était le port, le *Vicus Portûs* des inscriptions et de la carte de Peutinger.

Mais ce port, moins d'un siècle après la conquête, sous les

règnes de Claude et de Néron, paraît prendre une certaine importance commerciale, et ces inscriptions, qui ne lui donnaient encore, vers la fin du IIe siècle, que le titre modeste de *Vicus Portûs*, nous apprennent en même temps que les empereurs y faisaient élever déjà des édifices publics, soit religieux, soit civils. Son heureuse position sur la Loire offrait à ce port tous les avantages; la population dut naturellement s'y accroître. La complication des intérêts et des affaires de toutes sortes nécessita bientôt la présence des magistrats, et peu à peu la ville terrienne, la cité administrative se vit abandonnée, et son heureuse rivale acquit, surtout à la fin du IVe siècle, une supériorité qu'elle n'a plus perdue.

On peut donc calculer que Blain prospéra à peu près pendant trois siècles sous la domination romaine, siècles que le silence de l'histoire pour nos contrées occidentales peut faire croire avoir été pacifiques, jusqu'aux incursions des hommes du Nord sur les côtes de la Gaule, vers les dernières années du IIIe siècle, et peut-être jusqu'à l'insurrection des Bagaudes. Alors vinrent la guerre, ses dévastations, ses incendies, dont le stigmate très-apparent se montre aussitôt que la moindre fouille a dépassé la couche cultivable du sol. Les notables habitants du plat pays ne trouvèrent plus de sûreté dans les campagnes pour leurs personnes et leurs richesses, et tout alla bientôt se réfugier dans l'enceinte murale du *Vicus Portûs*.

§ IV. — ANCIEN NOM DE BLAIN. — ANALOGIES. — ÉTYMOLOGIES.

Quel était le nom porté par la capitale des Nannètes-Gaulois, par la capitale des Nannètes-Gallo-Romains? Nous l'ignorons complétement. Cette localité nous est apparue, fort déchue de son ancienne splendeur, sous le nom de *Burgus de Bleign*, au IXe siècle, comme nous l'avons déjà dit. Les chroniques et les chartes bretonnes modifient ce nom en Blaign, Bleing, Blaing, Blein, et enfin l'usage actuel a adopté Blain. *Blanium* est une mauvaise traduction du moyen âge. Elle est relativement moderne.

Les dictionnaires géographiques donnent quelques noms d'une parfaite identité appliqués à des bourgades de l'ancienne Gaule :

Blain. . . . . Saône-et-Loire.
Blain. . . . . Nièvre.
Belin. . . . . Gironde.
Belin. . . . . Sarthe.
Bel—laing . . . . . . Nord.
Blain (Saint-). . . . . Haute-Marne.
Blain (Saint-) collégiale à Quintin (Côtes-du-Nord).

Puis, viennent les noms formés du même radical avec les désinences en *ville :*

Blain—ville . . . . Eure.
Blain—ville . . . . Manche.
Blain—ville . . . . Seine-Inférieure.
Blain—ville . . . . Meurthe.
Blain—ville-la-Petite. . . . Meurthe.
Blain—ville . . . . Calvados.

En *court :*

Belen — court . . . . . . Somme.
Blaigni— court . . . . . . Haute-Marne.
Bligni — court . . . . . . Aube.
Blin — court . . . . . . Oise.

Puis une modification plus grande, mais dans laquelle le radical se reconnaît toujours :

Bel—ignat. . . . . Ain.
Bel—igné . . . . Loire-Inférieure.
Bel—ignies . . . . Nord.
Bel—igny . . . . Rhône.
Blagny. . . . . Ardennes.
Blagny-sur-Vingeanne . . . Côte-d'Or.
Blagny (Saint-Martin-de-). . Calvados.
Blaignac. . . . . Haute-Garonne.
Blaignac. . . . . Gironde.
Blaigny. . . . . Marne.
Blaigny-le-Carreau. . . . . Yonne.
Blenay. . . . . Yonne.
Bligny. . . . . Aube.

Bligny. . . . . Marne.
Bligny-en-Othe. . . . . . . Yonne.
Bligny-le-Sec.. . . . . Côte-d'Or.
Bligny-sur-Teaune. . . . . Côte-d'Or.
Bligny-sur-Ouche.. . . . . Côte-d'Or.

De ces trois modifications, la première, Blain-ville, est traduite généralement par *Beleni-villa;* la seconde, Belen-court, Blin-court, par *Beleni-curtis;* la troisième, dans toutes ses variantes, par *Beleniacum* ou *Beliniacum.*

Nous trouvons encore :

Bel (Saint-). . . . . Rhône.
Belan-sur-Ource. . . . . . Côte-d'Or.
Bellange. . . . . Meurthe.
Blenod. . . . . Meurthe.
Blenod-lès-Toul.. . . . . . . Meurthe.
Blingel. . . . . Pas-de-Calais.
Chastel—belin. . . . . Doubs.
Dam—blain . . . . Haute-Marne.
Ha—blain—ville. . . . . . Meurthe.
Montaigu-le-Blain. . . . . . Allier.

Dans tous ces noms ressort celui de *Belenus,* cette divinité gauloise par excellence. On est allé jusqu'à traduire le Blenod-lès-Toul par *Beleno-divum.* Les *Beleni-villa, Beleni-curtis, Beleniacum* ou *Beliniacum* que nous venons de rappeler, prouvent aussi que le nom de *Belenus* s'est présenté à la pensée de tous ceux qui ont voulu donner une forme latine aux divers noms de lieux qui avaient quelque analogie avec ce nom, et il ne serait pas impossible que cette traduction retrouvât sa source dans une tradition des plus anciennes.

Je me garderai de m'étendre ici sur ce dieu Belenus. On trouvera dans Selden, *de Diis Syris,* dans Elias Schedius, *de Diis Germanis,* dans le P. Jacques Martin, *de la Religion des Gaulois,* dans le Moréri, dans l'*Encyclopédie méthodique,* de longues et savantes explications à cet égard. Vossius et Selden confondent Belenus avec Bel, Belus ou Baal. Tous s'accordent, d'après les

textes d'Hérodien et d'Ausone, à adopter l'identité de Belenus et d'Apollon ou le soleil. On y a même trouvé le blond Phœbus, au moyen de la langue bretonne, qui se sert du mot *Melen,* pour dire jaune, blond; or, comme *Melen* et *Belen* c'est tout un, il est évident que Belenus est le Dieu Blond, et que le Dieu Blond n'est autre qu'Apollon, le blond Phœbus. Au reste, deux des inscriptions d'Aquilée, si souvent citées à cette occasion et portant ces mots : APOLLINI BELENO, prouvent parfaitement cette identité.

On a aussi trouvé des rapports entre Belenus et Belatucadrus, le Dieu-soleil des Bretons insulaires; l'*Abellio* et la *Belisama* des inscriptions du Comminges et de Conserans. Le P. Jacques Martin, *Relig. des Gaul.,* I, 384, a soutenu que le nom de *Belinuncia* donné à la jusquiame, venait directement de Belenus, étymologie conservée par les Espagnols, qui nomment cette plante *Veleno,* et par les Hongrois dans le mot *Belend.* Enfin on est allé si loin, que je ne vois pas pourquoi je n'essaierais pas de rattacher aussi mon *Blain* au dieu *Belenus,* et d'en faire ainsi le *Ker-belen* ou la ville de *Belen.*

J'ai prouvé, dans ma première partie, ère celtique, qu'il restait encore dans le pays des Nannètes un assez grand nombre de noms de lieux tirés du plus pur bas-breton, et la paroisse de Blain en offre une vingtaine d'exemples, tels que *Coët-meur, Magoüet, Mez-pras,* etc., etc. Cela prouve que la langue celtique a été parlée dans ce pays, et que le nom de Blain, Blaing, Bleign, Blein, n'a pas toujours eu la forme française et syncopée qu'on lui a donnée au moyen âge, mais que ce nom, aux époques celtique et gallo-romaine, a dû être *Belen* ou quelque chose d'approchant; ce qui s'identifiait avec Belenus, qui, en celtique, n'avait point la désinence en VS ou en ΟΣ qu'il a reçue des Latins et des Grecs, et devait se nommer *Belen.* Ce n'est pas tout : un nom breton et parfaitement significatif a été donné à un manoir et à l'un de ces champs, divisé en un nombre infini de parcelles, et que nous nommons *gagneries,* situés tout auprès du bourg de Blain; c'est le nom de *Bel-run,* signifiant à la lettre le *Tertre de Bel,* et s'appliquant en effet à un coteau formant le grand bord à gauche du ruisseau

de Courgeon, l'un des affluents de la rivière d'Isar. De deux choses l'une: *Bel* se rapporte au dieu Belenus, ou au nom antique de Blain. J'aurais quelque préférence pour cette dernière supposition, et de même que j'ai presque adopté ci-dessus *Ker-belen*, je ne répugnerais pas trop à lui donner *Ker-bel* pour compagnon. Je pourrais, tout comme un autre, élever un temple à Belenus sur l'antique emplacement du manoir de Bel-run; mais on a tant parlé de temples et d'autels druidiques, que l'honnête lecteur en est, je le suppose, quelque peu rebattu. Le tertre de *Bel* est donc pour moi le tertre du village, de la ville principale, de la capitale des Nannètes, dont le nom était *Bel* ou *Belen*.

Puisque je suis en si beau chemin étymologique, il faut aller jusqu'au bout et vider le fond du sac. On se rappelle peut-être que, dans la première partie, j'ai rassemblé tout ce que les auteurs anciens et les modernes ont dit de la ville commerciale que Strabon, d'après le géographe Pythéas, a nommée Κορβιλων, Κορβηλων, Κοριβηλων, Corbilon, Corbêlon, Coribêlon, et dont il a indiqué la situation sur la Loire, après avoir dit que cette rivière se décharge (dans l'Océan) entre les Pictones et les Nannètes. Nous avons repoussé par des considérations critiques les emplacements que des hommes fort savants ont voulu lui donner à Nantes, à Couëron, à Rezay, à Montoir, à Corsept. Nous avons nous-même recherché cet emplacement sur les deux rives de la basse Loire, depuis Ingrande jusqu'à la mer, mais sans aucun succès, et nous sommes presque allé jusqu'à douter de l'existence de cette ville introuvable. Toutefois, il est bon de se raviser. Les belles déductions que vient de m'inspirer le dieu Belenus, m'ont doublé le courage, et de même que pour placer *Cor-bilon* à Montoir, le vénérable M. Poignand a découvert un *Ker-bilo*, je puis bien, je crois, m'aider d'un *Ker-bel* ou d'un *Kerbelen* pour le placer à Blain. Le digne magistrat avait suivi la leçon de d'Anville, qui avait fautivement lu *Corbilo*, lorsque tous les textes de Strabon portent *Corbilôn*, et, du nom d'un banc de sable placé en Loire vis-à-vis mais à près d'une lieue de Montoir, et nommé, dit-on, *Bilo* ou *Bilho*, il avait fait de ce dernier bourg la ville de *Bilo*,

Ker-bilo, Corbilo. Je serre un peu plus le texte que mon respectable prédécesseur. J'y lis Κορϐιλων, *Corbilon*, mais aussi Κορϐηλων et même Κοριϐηλων, *Corbêlon* et *Coribêlon*. Or, si l'on me concède que le *Kor* grec est identique au *Ker* breton, j'aurai bientôt changé le *Bilôn* et surtout le *Bêlôn* en *Belen*, et je défie tous les savants du monde de me contester l'identité de *Ker-belen* et de *Kor-bêlôn*, et que Blain ne soit pas l'*emporium* nommé par Pythéas. De bonne foi, je préfère ma trouvaille à celles d'Hadrien de Valois pour *Coeron* et de Walckenaer pour *Corsep;* car, indépendamment du peu d'analogie (et on l'a pourtant cherchée) entre ces noms et celui de *Corbilôn* ou *Corbêlôn*, il ne me paraît pas de toute nécessité de placer cet *emporium* sur le bord même de la Loire. Il y a, ce me semble, certaine élasticité dans la phrase de Strabon : Ἐπι τουτῳ τῳ ποταμῳ, et Blain étant placé à sept lieues du fleuve, on peut fort bien dire qu'il est *sur* la Loire; et c'était ainsi que devaient parler des géographes aussi étrangers au pays et écrivant à si grande distance que Pythéas et Strabon.

Au reste,

Si quid novisti rectiùs istis,
Candidus imperti : si non, his utere mecûm.

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE.

Dans sa séance du 2 décembre 1859, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une médaille à M. Bizeul (de Blain) pour les différents Mémoires qu'il a composés sur les *Antiquités romaines de la Bretagne*. Voici en quels termes M. Léon Renier, au nom de la Commission des antiquités de la France, apprécie, dans son rapport, les travaux du président d'honneur de la Société archéologique de la Loire-Inférieure :

« M. Bizeul est un des vétérans de ces concours, dans lesquels il a obtenu « plusieurs mentions très-honorables. Depuis plus de vingt ans, il emploie « tout son temps, tous ses soins, toute l'activité de son intelligence, à étudier « et à nous faire connaître les antiquités romaines de la Bretagne. Treize « Mémoires, formant un ensemble de près de mille pages in-8° (1), ont été « jusqu'ici les fruits de ces études si persévérantes. L'auteur y décrit avec « le plus grand soin, et sans négliger aucun détail, toutes les traces de « voies romaines qui subsistent encore dans cette province; il les décrit *de* « *visu,* après les avoir parcourues de sa personne, et non-seulement il nous « fait connaître ce qu'il a vu, il y joint encore tous les renseignements « qu'il a pu recueillir, soit dans les textes anciens imprimés ou manuscrits, « soit dans les traditions du pays. Enfin ces renseignements sont discutés, « dans ces Mémoires, avec une critique à laquelle on désirerait peut-être « quelquefois un peu plus de concision, mais dont la sévérité et la justesse « méritent d'autant plus d'être remarquées, que ce sont des qualités qui se « rencontrent moins fréquemment chez les antiquaires des départements.

« Il serait impossible de consigner dans un rapport comme celui-ci, « même les principaux résultats d'un aussi grand nombre de travaux; nous « nous contenterons d'en mentionner un seul, et de rappeler que M. Bizeul « est le premier qui ait émis l'opinion et démontré par de solides arguments « que Nantes n'occupe pas la place de l'ancienne capitale des *Namnetes,* « nommée *Condevicnon* par Ptolémée, et que cette capitale doit être cher- « chée dans une autre localité du département de la Loire-Inférieure. C'est « là une découverte plus importante qu'il ne semble au premier abord, non- « seulement pour l'histoire de la Bretagne à l'époque romaine, mais pour « celle de la Gaule tout entière; car elle jette un jour nouveau sur une des « questions les plus obscures et les plus controversées de cette histoire. »

(1) Trois de ces Mémoires ont été envoyés à ce concours; ils sont intitulés : *De Resay et du pays de Rais; Des murailles romaines du château de Brest; Des Curiosolites et de l'importance de Corseult au temps de la domination romaine.*

Nantes, Impr. A^{nd} Guéraud et Cie.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 3 Janvier 1860.

Présidence de M. l'abbé Fournier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. — M. le général Marion de Beaulieu dépose sur le bureau une médaille de bronze représentant l'effigie de Manuel, Esgonnière et Perreau, députés de la Vendée en 1818. Il en fait don au Musée; puis il demande la parole, pour rappeler que dans une de ses séances, la Société, prenant en considération les observations qu'il avait présentées au sujet de la devise qui entoure les armoiries de la ville, devise toute moderne selon lui, l'avait chargé, ainsi que M. Guéraud, d'en vérifier l'origine. Des recherches faites dans ce but, il résulte qu'en 1814, le maire de Nantes, M. Dufou, demanda au préfet de la Loire-Inférieure, M. de Barante, le rétablissement de l'ancienne devise : *Oculi omnium in te sperant Domine*. Celui-ci en référa au ministre : seulement, il paraît qu'il fit confusion, ou qu'il ne connaissait point l'ancienne devise, et il demanda purement et simplement le rétablissement dans les armes de Nantes du *Favet Neptunus eunti*; ce qu'il obtint, avec réserve expresse, toutefois, en cas d'erreur. « Or, dit M. le général Marion de Beaulieu, l'erreur est manifeste, puisque, dans des sceaux qui remontent au XVIe siècle, on voit, non pas sur une bande à l'extérieur de l'écu, mais bien dans l'écu lui-même, sur les voiles du vaisseau, les mots *Oculi omnium*; mais, ajoute-t-il, l'occasion se présente de réparer cette erreur, et la Société peut et doit en profiter : les armoiries de Nantes vont figurer sur le beffroi qu'on élève sur l'église Sainte-Croix, et il faut avouer qu'il serait quelque peu ridicule de voir le nom de Neptune au fronton d'un temple chrétien, soutenu d'un côté par la Foi, de l'autre par la Charité, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en consultant les plans de l'architecte qui construit le beffroi. » M. Marion conclut en lisant un projet de lettre à M. le Maire de Nantes, qu'il propose à l'adoption de la Société.

Les discussions s'engagent à propos de cette motion. M. Van Iseghem

12

pense que la devise *Favet Neptunus eunti* convient à une ville commerciale, et il en souhaite le maintien. M. de Wismes ajoute qu'on a tort de vouloir ainsi démolir la mythologie, sans espérance raisonnable d'y parvenir. Comme chrétien, il proposerait la déchéance de Neptune; comme archéologue, il tient à le conserver. M. le Président clôt la discussion en demandant s'il est dans le rôle et les devoirs d'une société d'archéologie de provoquer le redressement d'une erreur reconnue en cette matière, et s'il y a lieu, par suite, d'adopter le projet de lettre de M. le général Marion? La Société se prononce, à l'unanimité, pour l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. Lelièvre de la Morinière, intitulé : *Les Rois à Vannes*. Cette étude sur les mœurs naïves de la Bretagne captive vivement l'attention. Des recherches sur l'origine des mystères et leur introduction dans nos contrées, sur les entraves suscitées par les arrêts des parlements à ces représentations moitié pieuses, moitié bouffonnes, sur le caractère que ces farces empruntaient aux différentes classes d'hommes devant lesquelles elles étaient jouées, servent d'avant-propos au récit de ce qui se passe encore de nos jours au pays de Vannes ou de Léon. Si elles sont aujourd'hui bien déchues de leur splendeur, elles n'en frappent pas moins vivement l'esprit des spectateurs. Depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, la troupe des acteurs parcourt les campagnes et les rues des villes, en faisant résonner une clochette et en annonçant la naissance du Sauveur, l'adoration des Mages ou le massacre des Innocents; les personnages sont traditionnels : la Vierge, saint Joseph, les trois Mages, le roi Hérode, son officier, et le diable, dont le rôle est dévolu au comique de la bande, qui ne se borne pas à paraître en scène, mais qui a toute licence pour tourmenter les spectateurs, le tout à leur grande joie et édification. En 1660, Galles, libraire à Vannes, réunit en un volume les paroles de ces sortes de moralités, qui ne sont assurément que la tradition ou le développement de paroles plus anciennes. La pièce se termine par le massacre des Innocents, la mort d'Hérode, que le diable emporte aux enfers, après avoir fait ce souhait aux assistants :

Le Dieu des Dieux en Trinité
Sauve et gard' la compagnie,
Tous ceux qui sont ici présents
Dieu leur donne bonne vie!

Après cette communication, M. de Kersabiec lit un long et intéressant travail de M. de la Borderie sur la révolte de 1675 en Bretagne, occasionnée par l'impôt du papier timbré. Avant de publier ce travail dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, M. de la Borderie a tenu à en faire hommage à la Société, dont il est membre.

M. le Président fait connaître à la Société l'accueil bienveillant et sympathique que les membres du bureau ont reçu de M. le Préfet lors de la visite du 1er janvier. Ce haut fonctionnaire s'est enquis avec un vif intérêt du Musée,

et a parlé de la nécessité de le restaurer et de proposer au Conseil général le vote des fonds nécessaires pour cette restauration.

M. Parenteau prend ensuite la parole pour demander que des démarches soient faites auprès de l'administration militaire, pour que la Société soit autorisée à voir si, parmi les vieilles armes dont la vente doit être faite au château, il n'y aurait pas quelque pièce intéressante au point de vue de l'histoire ou de l'archéologie. M. Ménard fait observer que la vente est consommée, mais qu'il connaît l'acquéreur, et qu'il serait facile d'en obtenir les objets qui pourraient offrir de l'intérêt pour le Musée.

La séance est levée.

Séance du 7 Février 1860.

Présidence de M. Biseul.

Adoption du procès-verbal de la séance du mois de janvier.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. l'abbé Rousteau donne sa démission de membre de la Société d'archéologie; puis il dépose sur le bureau l'extrait d'un jugement rendu à Rennes, dans l'affaire relative à la plainte que les membres de la Section d'archéologie de l'Association bretonne ont intentée à un journal de Vannes qui, en parlant de la protestation de ces membres contre la prétendue démission qu'ils auraient donnée, avait refusé de reproduire les rectifications nécessitées par une semblable allégation. Le jugement dont il vient d'être parlé, a condamné le journal de Vannes.

La Société reçoit un exemplaire des mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne pour 1859, et M. le général Marion de Beaulieu fait don au Musée de deux petits cubes de mosaïque provenant du pavé de Sainte-Sophie de Constantinople et rapportés par M. de Lauriston, son beau-frère.

Les objets gaulois trouvés à Plessé et récemment acquis par la Société, sont déposés sur le bureau et remis à M. le conservateur du Musée.

M. Parenteau a la parole sur l'ordre du jour. Il lit un mémoire aussi savant que curieux sur des fouilles qu'il a faites à Pouzauges (Vendée), et qui ont produit une abondante récolte d'objets antiques appartenant à l'époque gauloise : épées, poignards, fers de chevaux, anneaux de jade, lampes d'argile, etc.

Cette description, où l'étude s'unit à la science pour en augmenter l'intérêt, sera, selon le vœu unanimement exprimé par la Société, insérée dans son Bulletin. (*V. p. 191.*)

Après la lecture de ce travail, la séance est levée, et la suite de l'ordre du jour renvoyée à la réunion suivante.

Séance du 6 Mars 1860.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

On procède à l'élection de M. Laurant comme membre résidant; il est admis à l'unanimité.

M. Parenteau dépose sur le bureau un vase gallo-romain trouvé en 1858 dans un puits antique à Rezé, et dont M. Hubin de la Rairie, son propriétaire, fait don au Musée.

Après avoir exprimé à M. Hubin les remerciements de la Société, le Président fait savoir que les travaux de pavage qui s'exécutent dans la rue des Pénitentes, sur l'emplacement de l'ancienne commanderie de Saint-Jean, ont permis de fouiller le terrain et de mettre à découvert le mur de l'enceinte romaine qui coupait la rue en cet endroit. On a trouvé là, comme toujours, des substructions composées de gros blocs de pierres provenant de démolitions et posées les unes sur les autres, sans mortier, mais se soutenant par leur masse. De ces pierres, trois seulement ont été travaillées et portent des moulures. Elles proviennent sans doute d'une corniche, et seront déposées au Musée.

M. Bizeul applaudit à ces fouilles, et demande qu'on soit toujours à l'affût des occasions qui se peuvent présenter de renouveler ces précieuses recherches. Il ajoute que le résultat est tel qu'on le devait supposer d'après les observations faites dans d'autres circonstances analogues. Toutes les enceintes gallo-romaines ont présenté, à Tours, à Sens, au Mans, le même mode de construction : partout le mur romain posait sur des substructions composées de débris de monuments plus anciens, assemblés avec assez peu de soin, et dénotant une construction hâtée par quelque cause pressante. Quelle était cette cause et à quelle époque eut lieu ce mouvement? M. Bizeul pense que cette destruction systématique eut lieu sous Constantin, lors du triomphe du christianisme. A cette époque, on rasa les temples des idoles et tout ce qui pouvait servir à entretenir et à rappeler le culte proscrit. Les débris que possède le Musée et qui proviennent des fouilles du Bouffay, confirment cette opinion : ce sont des sculptures païennes qui devaient faire partie de quelque temple ou d'un arc de triomphe. Toutes les inscriptions enfouies ne sont-elles pas d'ailleurs consacrées à la divinité des empereurs : *Numinibus Augustorum?*

M. Nau demande à quel événement historique on peut rattacher ces constructions d'enceintes faites partout de la même manière, et M. Bizeul ne leur assigne pas d'autre cause que les envahissements des premiers barbares. — M. Parenteau partage cet avis, et il ajoute qu'il vient de lire dans la *Revue archéologique* un travail fort intéressant, dont le but est de développer et de corroborer cette idée.

M. Van Iseghem pense, au contraire, que, loin d'appartenir à des débris de monuments, ces pierres, qu'il a soigneusement examinées, sont encore telles que la carrière les a fournies. Il en donne pour preuves les traces des outils qui ont servi à les extraire, et qui sont encore apparentes. — M. Nau répond que les traces d'outils prouvent, selon lui, que l'on a grossièrement travaillé ces pierres provenant de démolitions, afin de leur donner une hauteur égale pour en former des assises, ce qui eût été impossible sans cela; mais que les moulures que portent plusieurs d'entre elles et les queues d'aronde que présentent toutes les autres, indiquent surabondamment leur provenance : qu'au reste, on sait que dans un monument, pour quelques pierres de revêtement qui sont taillées, il entre dans le corps de l'œuvre une foule d'autres qui ne le sont pas.

M. le général Marion demande qu'on fasse un croquis des fouilles, et M. Bizeul se rallie à cette proposition, qui est adoptée.

M. Parenteau annonce qu'il vient d'apprendre qu'on doit enlever d'une maison située dans la petite rue de la Bourse, une imposte en fer travaillé qui est fort remarquable. Il pense qu'on pourrait l'obtenir pour le Musée en s'adressant au propriétaire. M. Nau se charge d'autant plus volontiers de ce soin, qu'il le connaît et ne doute pas de réussir.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. Bizeul sur l'enceinte romaine de Nantes. Cette longue et sérieuse étude devant être insérée dans le Bulletin de la Société archéologique, il devient inutile d'en donner ici une analyse, qui serait forcément imparfaite.

A dix heures, la séance est levée.

Séance du 3 Avril 1860.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Lelièvre de la Morinière adresse à la Société une lettre de M. le Dr Fouquet, relative à l'échange de leurs publications entre les sociétés archéologiques du Morbihan et de la Loire-Inférieure. M. Bizeul se félicite de cet échange, dans lequel il voit un moyen de renouer les liens qui unissaient les diverses sociétés scientifiques de la Bretagne, que la dissolution de l'Association bretonne a si malheureusement disjoints.

Il dépose ensuite sur le bureau un opuscule de M. Lallemand, intitulé : *Vénétie armoricaine, Campagnes de César (l'an 50 avant J.-C.)*, dont l'auteur fait hommage à la Société.

M. le marquis de la Bretesche est admis à l'unanimité comme membre résidant de la Société archéologique.

Après avoir fait connaître que M. Ramé (de Rennes) a découvert une voie romaine partant de Rennes et se dirigeant vers la Normandie, M. Bizeul re-

prend et termine la lecture de son Mémoire sur l'enceinte romaine de Nantes; après quoi, M. Cailliaud lit une note fort intéressante sur un gisement romain à Guillosker, à 1 kilom. 1/2 de Guérande. — M. Bizeul rappelle que depuis longtemps il avait connu par ouï-dire, mais sans renseignements précis, la présence de vestiges romains dans la presqu'île guérandaise; que même on y avait trouvé des médailles dont M. Méresse avait fait le dépôt au Musée, et que le rapport de M. Cailliaud ne laisse plus de doute à cet égard. — Il termine en demandant si la ruine de Guillosker ne présenterait pas les mêmes caractères que ceux qu'on a observés sur la tour de Saint-Gervais en Vendée, et si l'on ne pourrait pas rattacher ces constructions parallèles de côte à quelque système défensif. — Un membre fait remarquer qu'en effet, on trouve non loin de Guérande, sur un point avancé dans la mer, un retranchement et des débris de briques romaines : c'est à Pen-Château, village près du Pouliguen, dont le nom rappelle des fortifications faites en ce lieu, et veut dire la *Pointe du Château*.

M. Perrott demande l'avis de la Société sur des ornements en bronze trouvés à Plouneour (Finistère), et que l'*Archæologia Cambrensis*, qui en rend compte, attribue à l'époque celtique. M. Perrott ajoute qu'il ne partage pas cette opinion, que M. Bizeul, au contraire, croit parfaitement juste.

La séance est ensuite levée.

Séance du 1er Mai 1860.

Présidence de M. le Bon de Wismes.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société reçoit une monnaie de la république romaine de 1849 offerte par M. Le Ray, et un des rares exemplaires de la relation inédite publiée par M. Gautier, d'une émeute arrivée à Nantes en 1560, à l'occasion des protestants. Elle n'est tirée qu'à 25 exemplaires, et a pour titre : *Narration sommaire de ce qui est advenu en la ville de Nantes par ceulx que l'on a prétendu conspirateurs contre la majesté du roy nostre sire et souverain seigneur, 1560.* Grand in-4°.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. de la Nicollière, d'un mémoire sur Olivier de Machecoul et sur la pierre tombale qui recouvrait ses restes dans l'église de l'abbaye de Villeneuve. Cette pierre a été brisée, mais la plus grande partie subsiste encore dans le jardin de l'habitation particulière qui a remplacé l'abbaye, où elle sert de table rustique, dans un berceau de verdure! — M. de la Nicollière a joint à son travail un dessin qui donne une parfaite idée du monument tel qu'il existait, et la Société exprime le désir de voir reproduire dans son Bulletin le dessin et le mémoire de M. de la Nicollière.

Après cette lecture, une conversation s'engage entre M. l'abbé Cahour et plusieurs membres relativement à saint Émilien. M. Cahour pense que l'église

de Nantes a dû ce grand évêque à l'influence du célèbre abbé d'Aindre saint Hermeland, à la cour de Neustrie. — L'église de Nantes ayant été usurpée par le comte Agathée et celui-ci ayant molesté l'abbé d'Aindre, ce dernier eut recours à Childebert III et en obtint une charte, ce qui amena entre le comte et l'abbé une entrevue dont on ignore le résultat. — Seulement, Agathée étant mort, et peu après Amelon, son successeur, il est fort croyable que saint Hermeland disposa les événements qui amenèrent l'élection d'Émilien comme évêque. Il fut, en effet, un évêque de transition, si l'on peut ainsi parler, propre à concilier tout le monde : laïc jusqu'au moment de son élection, mais entrant ensuite dans l'esprit de son saint état. C'est ce qui explique son attitude lors de l'invasion sarrazine. Il n'eut qu'à reprendre l'épée qu'il avait déjà portée. Et si l'on se demande à quel propos un évêque de Nantes s'est levé pour aller secourir Autun, pourquoi cette ardeur à l'égard d'une province aussi éloignée que la Bourgogne? il est permis de croire que son but n'était pas de secourir Autun en particulier, mais que probablement les peuples, émus à la nouvelle de l'invasion des Sarrazins en Septimanie, ne tinrent plus lorsqu'ils virent Sens assiégé; Paris leur dut paraître menacé, et c'est au secours de cette dernière ville que couraient Émilien et ses fidèles Bretons, lorsque, les infidèles ayant levé le siége de Sens, ce fut à Autun qu'on se rencontra. — M. Cahour pense encore que ces Bretons prirent leur route, non pas par la rive gauche de la Loire, alors occupée par les Aquitains, peu favorables aux Neustriens et à ceux qui tenaient pour eux, mais qu'ils gagnèrent par la rive droite la voie Agrippa et la suivirent pour descendre en Bourgogne. Il a remarqué qu'en sortant de Sens, cette voie romaine est connue sous le nom de *Chemin Breton,* et il pense que c'est une tradition populaire du grand fait qui s'est passé là au VIIIe siècle; car si Émilien tomba victime de son zèle, il n'en brisa pas moins l'effort de l'invasion, qui ne dépassa pas Autun, mais qui, une fois cette ville prise, ne se trouva plus en force pour marcher en avant, et dut se hâter d'abandonner une conquête qu'elle ne pouvait plus conserver.

Après cette conversation, la séance est levée.

SÉANCE DU 5 JUIN 1860.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président donne lecture de deux lettres par lesquelles MM. Bureau et Dague-Dubois, qui quittent Nantes, donnent leur démission de membres de la Société, puis d'une circulaire du ministre de l'instruction publique et des cultes qui réclame la collaboration de la Société pour la description géographique, physique, zoologique, etc., de la France, publiée sous ses auspices. Le but et les études de la Société ne tendant point vers de semblables travaux, il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du ministre.

Sont déposés sur le bureau les volumes qui ont paru du Bulletin du Comité des Sociétés savantes, donnés par le ministère de l'instruction publique, et deux numéros du Bulletin de la Société archéologique du Morbihan, apportés par M. Bizeul, qui se rend l'interprète de la demande de cette société, en désirant qu'elle reçoive en échange de ses publications le Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.

Enfin, M. Paillous fait don de l'empreinte d'un sceau de la famille de Sérent.

L'ordre du jour appelle les membres présents à élire un membre du Comité central en remplacement de M. l'abbé Rousteau, démissionnaire. Au premier tour de scrutin, les voix se partagent entre MM. Mauduit et Lelièvre de la Morinière. Au second tour, M. Lelièvre, ayant obtenu la majorité, est nommé membre du Comité.

La Société délibère ensuite sur le projet de former une demande près de l'autorité compétente, pour faire reconnaître le Musée archéologique comme musée départemental.

Le Président rappelle quelles furent les origines de la Société, et ses vicissitudes avant de venir occuper le local qui renferme son Musée, et dont on ne saurait regarder la possession comme définitive tant que ce musée ne sera considéré que comme une collection privée, que nul n'a intérêt à protéger et à développer. Il invite en conséquence ses collègues à examiner s'il ne conviendrait pas de faire auprès de l'Administration une démarche tendant à ce que le Musée soit considéré comme une propriété du département.

La Société, considérant tout l'avantage qui en résulterait pour l'accroissement du Musée, et la possibilité de revendiquer dès lors une foule d'objets curieux qui tendent à disparaître;

Considérant encore qu'une fois en possession du Musée, le département ne pourra manquer de prendre à tâche sa restauration et son développement;

Émet, à l'unanimité, le vœu que M. le Préfet accueille favorablement la demande qui va lui être adressée de considérer le Musée comme musée départemental, et lui en accorde le titre;

Décide que cette demande ne sera pas seulement formulée par le Comité central, mais par la Société tout entière, comme une preuve de l'importance qu'elle attache à l'obtention, pour son Musée, du titre qu'elle va solliciter.

M. Gouté, présent à la séance, donne communication de fouilles faites en Vendée, dans la chapelle de Fossé-Châlons, ancienne commanderie de l'ordre de Malte, située commune de la Boissière-des-Landes, près des Moutiers-les-Maufaits, fouilles qui ont amené la découverte à $0^{m},50$ du sol, d'abord d'un tombeau formé d'une seule pierre blanche, rempli de terre et

d'ossements, puis d'un autre composé de plusieurs pierres plates et renfermant des médailles, quelques ossements et des fragments de vases.

Sur la question de savoir à quelle époque il est permis de faire remonter l'origine de ces sépultures, M. Parenteau fait remarquer que l'âge en est fort difficile à constater. Les vases en terre qu'elles renferment généralement permettent à peu près seuls de l'indiquer. Les uns, percés de petits trous, se remplissaient de charbons incandescents et de parfums; les autres, non percés, contenaient de l'eau bénite; d'autres encore, et ceux-là sont antérieurs, étaient privés de vernis, tel que celui provenant de la fouille faite par M. Gouté et qui pourrait très-bien appartenir à une sépulture romane. Quant aux médailles, au nombre de 12 ou 15, ce sont de petites oboles frappées en Portugal ou en Flandre. Une d'elles l'a été en France, sous Charles VII.

Après cette communication, M. Bizeul prend la parole. Il expose que la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces, commune de Guenrouet, va être démolie, et signale un retable des plus curieux dont la destruction serait vraiment regrettable. Il ornait autrefois un autel du XIIIe siècle ayant la forme d'une table soutenue par deux piliers. Le dessous de cette table, formé d'une grande pierre calcaire de plus de deux mètres de long, avait été laissé vide, ainsi qu'il était d'usage au XIIIe siècle, puis avait été rempli par une maçonnerie grossière. Sous prétexte de l'embellir, on a malheureusement tout gâté : les petits piliers qui supportaient la table ont été brisés et jetés; les statuettes du retable auraient eu le même sort, si M. Bizeul n'eût obtenu, à force d'instances, qu'elles fussent encastrées dans le mur de la sacristie, et cependant, ajoute-t-il, en comparant les sculptures du retable de Notre-Dame-de-Grâces avec celles du retable conservé au Musée de Cluny et qui ont rapport à la légende de Saint-Germer, elles ne lui paraissent pas inférieures à ces sculptures si précieuses et si souvent décrites.

Les figures du retable de Notre-Dame-de-Grâces sont au nombre de sept, et ont toutes 50 centimètres de hauteur. M. Bizeul engage instamment la Société à faire tout ce qu'elle pourra pour en éviter la destruction, et il est décidé qu'on priera M. le Préfet et Mgr l'Évêque de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour leur conservation.

Après avoir donné une description du village de Rozet sur la route de Blain à Redon, et fait circuler des dessins reproduisant de grossières peintures qui ornent la chambre dans laquelle on suppose que couchèrent Louis XI, puis Henri IV, M. Bizeul rappelle que maintes fois il a signalé tout l'avantage qu'on retirerait d'excursions archéologiques. Aussi, prenant en considération l'utilité que présente un voyage à Plessé et au château de Fresnaie, la Société s'ajourne au jeudi 7 juin pour s'entendre sur les moyens de l'effectuer.

La séance est ensuite levée.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU 9 AOUT 1845 AU 7 DÉCEMBRE 1858.

(*Suite. — Voir ci-dessus, p. 141.*)

SÉANCE DU 21 AOUT 1847. — *Présidence de M. Nau.* — M. d'Izarn lit un très-intéressant rapport sur Guérande et ses environs. — Cette lecture est interrompue de temps à autres par des discussions qu'elle soulève ; ainsi, à propos des monuments celtiques de Saint-Nazaire, M. d'Izarn ayant exprimé les différentes opinions que l'on a eues sur la réalité des bassins et rigoles que l'on croit retrouver sur les pierres des dolmens, plusieurs membres prennent la parole pour repousser l'idée que ces particularités ne seraient que le résultat, insignifiant au point de vue historique, de l'action du temps et des différents accidents qu'il amène. Ils citent à l'appui de leur opinion des noms traditionnels qui, à raison de leur antiquité, deviennent des preuves presque sans réplique. — Ils rappellent que quelques rigoles sont intérieures à la pierre ; et en particulier M. d'Arondel fait mention d'un petit cromlech existant près de Bouin, dont une des pierres verticales, moins élevée que les autres, offre, dans la plate-forme horizontale supérieure, un bassin auquel se joint un canal intérieur descendant, de trois pieds de long. — M. d'Izarn continue sa lecture : il décrit les murailles de la ville, les tours, et l'église Saint-Aubin. MM. Faucheur et Rousteau prétendent qu'on devrait signaler dans cette église cette particularité qu'elle a un double transept. — MM. Nau et d'Izarn combattent cette manière de voir ; selon eux, ce double transept n'est dû qu'à deux chapelles profondes accolées à la nef principale. — M. d'Izarn termine par la description de la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche. — M. Bizeul se fait répéter l'article qui traite de l'étymologie du nom *Guérande*. Il n'en admet pas l'origine latine ; il la croit celtique, et la trouve dans des pièces anciennes qu'il cite sous cette forme, toute semblable à son orthographe d'autrefois, *Wen-rann,* qui signifie blanc héritage, par allusion sans doute au sel, richesse propre du pays. — M. Nau lit une lettre de M. de Kerdrel proposant l'impression en un bulletin périodique des mémoires et travaux de la Société ; à cette question se rattache celle des archives, et l'on pense qu'il serait bon qu'un des secrétaires fût chargé de les conserver en bon état et de communiquer au besoin les manuscrits à ceux des membres de la Société qui voudraient en prendre connaissance. — Quelques questions de circonstance sont posées ; on demande, entre autres choses, ce que pense la

Société de la proposition émise par M. Didron, que, dans les églises que les siècles passés nous ont léguées, on ne devrait admettre que la représentation des saints contemporains ou antérieurs à la construction, à l'exclusion des autres. — Cette opinion soulève les plus vives réclamations : ce serait faire de l'accessoire le principal, et dire que la religion est faite pour l'art; tandis qu'au contraire l'art n'est fait que pour concourir à la gloire de Dieu, et aider à la religion et aux splendeurs du culte. — M. Bizeul demande à M. de la Nicollière s'il pourrait lui donner quelques renseignements sur les frères Guillery, héros d'une chanson populaire fort répandue, qui au moyen âge exerçaient leurs brigandages dans la forêt de Machecoul. — M. de la Nicollière indique M. Fleury comme pouvant mieux que lui satisfaire sa curiosité. — M. Bizeul signale à l'attention des archéologues l'autel de la nouvelle paroisse de N.-D.-de-Grâce, et la chapelle ornée de peintures de voûtes du XVe siècle du château de Fresnay. — M. d'Arondel propose d'acquérir pour le Musée futur un curieux sarcophage en pierre, situé dans l'île d'Her, près de Donges. — La séance est levée.

Séance du 1er Octobre 1847. — *Présidence de M. l'abbé Fournier.* — M. Fournier, qui n'avait point assisté à la dernière séance, fait seulement observer que l'opinion de M. Didron est une opinion de réaction qu'il s'est bien gardé d'admettre dans la reconstruction de l'église de Saint-Nicolas. — A propos des bassins et rigoles des pierres celtiques, M. Hersart raconte qu'il a vu, à une lieue et demie de Pontaven (Finistère), sur le bord de la rivière, un dolmen de 52 pieds de long, 30 pieds de large et 15 d'épaisseur, dont les bassins lui ont paru évidemment faits de main d'homme. Ce qui le prouve sans réplique, selon lui, c'est que l'on retrouvait ces mêmes bassins absolument pareils et notamment orientés de la même manière sur une autre pierre située non loin sur une éminence. M. Hersart a vu aussi sur une lande, auprès d'Aurai, des pierres ayant des bassins de 3 pieds 1/2 de diamètre; il s'en rappelle un particulièrement qui avait 3 pieds de profondeur, et se terminait en cône. — M. l'abbé Fournier demande si l'on a renoncé au projet de transporter la chapelle de Batz au Pouliguen. — Il raconte à ce sujet que pour une somme minime, 2 mille et quelques cents francs, on a transporté ainsi un clocher aux environs de Saint-Pol-de-Léon. — — M. Hersart ne peut entendre parler de Saint-Pol sans laisser échapper son admiration pour le Kreisker : son style très-pur du XIVe siècle, sa hauteur prodigieuse, la hardiesse de sa construction, tout concourt à en faire un des plus beaux monuments qu'il y ait. — M. de Wismes présente deux vues, l'une extérieure, l'autre intérieure, de la chapelle de la Bourgonnière (Maine-et-Loire) : il fait remarquer les croix en forme de T qui ornent les murs au dehors; cette croix est celle de saint Antoine, dont la statue se voit dans la chapelle. M. de Wismes présente aussi le frontispice de son bel ouvrage sur la Vendée. Ce frontispice se compose des armoiries des trois

provinces du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne, ainsi que de celles des familles qui se sont le plus distinguées dans chacune de ces provinces. A ce sujet, il lit deux intéressantes lettres de M. de Chergé, de Poitiers, sur les armoiries anciennes du Poitou et sur celles de Mme de Maintenon. — La séance est levée.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1847. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. l'abbé Delalande rend compte de la fouille d'un tumulus à Touvois. — M. l'abbé Rousteau parle de la découverte qu'on a faite à Prigny, non loin des ruines de la Tour, dans un champ, d'une grotte en plein cintre, creusée dans le roc et ornée d'une petite niche rectangulaire. — Mais à quoi pouvait servir ce petit monument? — M. Bizeul prend occasion de cette communication pour parler de curieux souterrains qui existent en ce lieu; puis il invite M. Rousteau à rendre compte d'une visite qu'ils ont faite ensemble aux antiquités de la commune d'Arthon. La première à signaler, est l'aqueduc dont il a été question précédemment. M. Bizeul le reconnaît comme un des monuments de l'époque romaine les plus importants que possède la Bretagne. Il peut avoir une étendue de 3/4 de lieue, et paraît avoir abouti, dans le principe, à une fontaine intarissable, nommée la fontaine de Bonnet, située un peu au delà du village de la Poitevinière, au nord du bourg. L'aqueduc fait deux coudes; tantôt il est souterrain, tantôt à fleur de terre, quelquefois un peu élevé au dessus du sol, sur un mur, d'autres fois suspendu et soutenu par 48 piliers. La largeur de ces constructions est de 95 centimètres; elle se compose de petits moëllons équarris arrangés par lignes régulières formant des assises de 11 centimètres de hauteur, dont les pierres sont de largeur variable. Les intermèdes des pierres sont remplis de ciment, sur lequel l'ouvrier a tracé en creux, avec une remarquable précision, des lignes de séparation imitant un petit appareil régulier allongé. — Un autre monument remarquable est connu sous le nom de *Souterrains de la Meule;* ces souterrains sont creusés dans le calcaire du pays, appelé pierre de chaume, et l'un deux, celui qui s'offre aux explorations, peut avoir une vingtaine de pieds de profondeur. — M. Bizeul a cru retrouver là les *latebræ* celtiques dont les analogues sont mentionnés par Tacite dans ses *Mœurs des Germains.* M. Bizeul se trouve amené à parler d'un curieux dolmen qui existe au Port-Fessant, dans la commune de Sainte-Pazanne. Ce monument a beaucoup souffert, mais du moins la particularité qui le recommande à l'attention existe-t-elle encore. Ce sont des sculptures dont l'origine et la signification sont des problèmes, et qui représentent une figure d'homme colossale, qui se termine brusquement au buste, et qui, dans ses mains, tient une autre tête. M. Bizeul a visité lui-même ce monument, et a reconnu l'existence de ces sculptures singulières. Il a écrit à ce sujet un rapport publié dans le 8e tome de la 2e série des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* et dont il fait donner lecture. — M. de Wismes parle d'un masque de

théâtre en bronze, découvert à Nantes, et possédé par M. Mauduit. Cet objet de haute antiquité, déjà très-rare par lui-même, devient d'autant plus précieux qu'il a été trouvé dans notre pays. — M. Guéraud déplore la perte du sceau de l'université de Nantes, qu'un Anglais a récemment acheté à Rouen et emporté dans son pays. — M. de Wismes donne des détails sur une île de Saint-Denys située dans l'Erdre, en la commune de Sucé. Cette île fut autrefois une succursale importante de l'abbaye de Saint-Gildas; l'abbé Jean la céda à Galerand, évêque de Nantes en 1253, pour l'église, le cimetière et les maisons que les frères mineurs tenaient de l'évêque et dans son fief, rue des Cordeliers; des traditions au sujet des cloches qu'on entend, dit-on, aux grandes fêtes, semblent attester ce passé. Depuis, au XVIe siècle, elle servit de cimetière aux protestants. On y trouve encore de nombreuses tombes, dont les bières en ardoises sont formées de six pierres, dans l'une desquelles on a trouvé un anneau passé au doigt d'un squelette. — La séance est levée.

Séance du 3 Décembre 1847. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le docteur Aubinais fait quelques observations relativement à l'aqueduc d'Arthon. Il croit : 1° que les eaux de la fontaine Bonnet n'étaient pas suffisantes pour l'alimenter; et 2° que, cela fût-il, il y aurait eu impossibilité par ailleurs, cette fontaine se trouvant en contre-bas du bourg. — A cela M. Bizeul répond que la fontaine a pu être plus abondante qu'elle n'est actuellement, mais qu'elle est encore intarissable; — et qu'ensuite, l'aqueduc, pour entrer à Arthon, devenait souterrain, ce qui s'accorde parfaitement avec la disposition des lieux. — Puis, appelant à son secours les traditions locales, il parle de la légende bien connue qui raconte qu'un seigneur, au temps jadis, poursuivant de ses obsessions une jeune fille du pays, celle-ci promit de céder à ses désirs, s'il parvenait à conduire les eaux de la fontaine Bonnet au milieu du bourg d'Arthon, ce qui fut fait dans une nuit, l'amoureux s'étant adressé au diable. Tout dans le faux souvent n'est pas faux, ajoute M. Bizeul; il s'y mêle quelquefois du vrai. — Cette légende est un témoignage en faveur de ce qu'il avance, et prouve, jusqu'à démonstration du contraire, que les eaux de la fontaine Bonnet étaient conduites jusqu'au bourg d'Arthon. — Cette discussion épuisée, M. Vandier lit un rapport détaillé sur le Bouffay. — Il passe en revue l'histoire de ce monument, et termine par la relation des découvertes faites dans la démolition qui vient de s'accomplir. — Ce travail remarquable a été écouté avec la plus vive attention, et reçoit les applaudissements de l'assemblée. M. le Président le réclame au nom de la Société, et annonce qu'une copie en sera faite et adressée à M. le Préfet de la Loire-Inférieure. — Mais, auparavant, il demande s'il y a quelques observations à faire. Aucune ne s'étant produite relativement au fond, M. le Président fait ressortir la nécessité qu'il y a de procéder à la nomination d'un archiviste chargé de recueillir et de conserver les mémoires remis à la Société. — Il est convenu que cette élection aura lieu à la prochaine séance de janvier. —

M. Pradal, chargé de recevoir des mains du général Marion les antiquités grecques qui nous sont destinées, annonce qu'il va se présenter dans quelques jours chez le généreux donateur. — A ce propos, M. Huette dit que, grâce à la bienveillance du Maire de Nantes, une salle va être provisoirement affectée par l'administration municipale à notre usage, pour y établir un Musée provisoire. — M. Pradal pense alors qu'il vaut mieux attendre encore avant d'aller exécuter sa mission, ce qui est adopté. — La séance est levée.

Séance du 4 Décembre 1847. — *Présidence de M. Nau.* — M. de Wismes lit un mémoire sur l'*Hermine* héraldique. — Ce travail se divise en six points : 1° Nature de la fourrure qu'on appelle hermine, peau d'un petit animal que les anciens rangeaient dans l'espèce des rats et qu'ils appelaient rat du *Pont* ou d'*Arménie*, mais que les modernes ont classé parmi les belettes. Le poil de l'hermine étant blanc et l'extrémité de la queue noire, ces peaux unies donnent la fourrure tachetée que l'on connaît. 2° Origine du mot hermine, provenant d'Arménie, pays connu sous le nom d'Herminie en français du moyen âge. 3° Emploi particulier qu'a fait de ce mot la langue héraldique pour désigner non cette fourrure, mais les taches de forme particulière dont elle est semée. 4° Raison de la forme donnée à ces taches; il cite à ce sujet l'opinion de ceux qui croient la trouver dans la forme même de l'animal, dont la tête et les deux pattes de devant motiveraient les trois branches de la partie supérieure, et les deux autres pattes et la queue les trois pointes de la partie inférieure de la moucheture. 5° Explication de leur adoption comme signe féodal et national à la Bretagne. Deux versions, l'une légendaire, l'autre historique, mais encore peu satisfaisante. 6° Mobilité de la forme héraldique en elle-même, sans que rien vienne l'expliquer.

M. Dugast lit un fragment de lettre de M. B. Fillon, qui lui annonce la découverte faite à Fontenay-le-Comte, d'un tombeau d'artiste de l'époque gallo-romaine. « Figurez-vous, lui écrit-il, une fosse carrée de six mètres de côté et de deux mètres de profondeur, sans aucune maçonnerie, au fond de laquelle on avait placé le cadavre d'une femme jeune; je dis une *femme jeune*, parce que les médecins présents à la trouvaille ont déclaré que le squelette était celui d'une personne du sexe féminin, et que le peu de matière calcaire dont les os étaient remplis indiquait l'âge du sujet. A la gauche étaient rangés environ 50 vases en verre. Quelques-uns étaient brisés. Parmi ceux qui sont intacts, il y en a de remplis d'une matière résineuse ou de cire. Sur la poitrine on avait placé deux dents de sanglier percées ayant la destination d'amulettes, signe caractéristique d'une origine gauloise. Aux pieds, nous avons trouvé six grands vases en terre qui se sont brisés au moindre contact. Les deux autres angles de la fosse étaient occupés, l'un par un mortier et son broyon en cristal, plusieurs vases, divers objets en fer oxydés; un couteau dont le manche, chose merveilleuse, est conservé, tandis que la lame est presque disparue, et un pot en terre noire rempli de bleu d'outremer préparé

à la cire. Le dernier angle contenait plusieurs autres vases de verre, un plat de terre et un coffre de fer duquel j'ai retiré :

« 1° Une boîte à couleurs en bronze, à fermoirs d'argent, remplie encore de tablettes ou plutôt de pains de couleurs; 2° un étui de bronze contenant deux charmantes petites cuillers de même métal; 3° un godet en bronze; 4° deux objets en cristal de roche taillé qui avaient la destination de nos coquilles de moules à dorer, et remplis encore d'or en poudre; 5° une palette en marbre noir. — Tout cela est d'une admirable conservation, et sera déposé à l'hôtel de ville de Fontenay (1). » — A la suite de cette lecture, M. Dugast fait circuler un dessin des deux petites cuillers et de l'étui qui les contenait. — La séance est levée.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Nau donne lecture d'une lettre de M. d'Arondel, laquelle est accompagnée de trois envois de médailles : les premières provenant de M. Baugé, curé de Candé (Maine-et-Loire); les secondes, de M. de la Ferrière, de Pouancé, et parmi celles-ci les unes ont été trouvées à Pouancé même, les autres à Jublains; les troisièmes, enfin, ont été trouvées dans les fouilles du chemin de fer à Oudon. — M. le curé de Caudé signale en Maine-et-Loire une paroisse de Pirmil, dont l'église est entièrement semblable à celle de Saint-Jacques de Nantes; elle est sous le vocable de Saint-Jouin. Ces circonstances ont conduit M. Baugé, d'inductions en inductions, à reconstituer toute l'histoire généalogique de cette petite paroisse. On sait, en effet, que le prieuré des bénédictins de Saint-Jacques était uni à la prévôté de Saint-Martin de Vertou, laquelle était elle-même unie à l'abbaye de Saint-Jouin de Marne, en Poitou. De son côté, Pirmil au Maine dépendait de la même abbaye de Saint-Jouin de Marne; d'où il suit la preuve que Pirmil au Maine est fille de Saint-Jacques de Pirmil de Nantes. — M. Nau dépose le cartulaire de Bois-Grolland, ancienne abbaye du Poitou, dont M. Verger fait hommage à la Société. — M. Verger commence la lecture de son mémoire sur Clisson. Cette première partie, qui captive l'attention de la Société, s'arrête au milieu de la vie du connétable. — M. Bizeul fait de vive voix l'analyse d'un mémoire de M. Martin sur les Mauges. Ce mémoire sera lu en entier à la prochaine séance. — Sur l'observation de M. de Wismes qu'il serait à désirer que la Société eût une publication périodique pour y insérer les divers mémoires composés par ses membres, M. Nau rappelle que la classe d'archéologie de l'Association bretonne a décidé qu'elle publierait tous les trois mois des *Annales*. — Quant au Musée, il rappelle encore que M. le Maire de Nantes offre de mettre à notre disposition une salle du bâtiment communal de la rue du Moulin. — La Société procède à la nomi-

(1) Cette découverte a fourni à M. B. Fillon le sujet d'un remarquable mémoire intitulé : *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine*. — 1849. In-4°, avec planches.



nation d'un archiviste. — M. Vandier, ayant obtenu la majorité, est élu. — M. Roulleaux-Dugage, préfet de la Loire-Inférieure, a manifesté le désir de faire partie de la Société d'archéologie; il est nommé sans scrutin, ainsi que cela avait déjà eu lieu précédemment pour M. Chaper. — La séance est levée et remise au lendemain.

Séance du 8 Janvier 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. And Guéraud met sous les yeux de la Société des débris d'antiquités trouvés dans la commune de Touvois et envoyés par M. Musseau. Ils seront déposés dans la chapelle Notre-Dame. — Une discussion s'engage sur une charte de Quiriac de 1063. — Les résultats de cette discussion, dans laquelle M. Bizeul a lu un grand nombre de passages de Travers et autres relatifs à la porte Charrière et à l'église de Sainte-Marie hors murs, sont: 1° la détermination de la porte Charrière, qui devait être la continuation de l'impasse Saint-Laurent; 2° la fixation de l'église ou aumônerie de Sainte-Marie auprès de l'église Saint-Clément, à laquelle elle était réunie; 3° enfin, la détermination des limites des divers territoires dont il est fait mention dans cette charte. — La séance est levée.

Séance du 4 Février 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Pradal lit une note sur les médailles trouvées à Pouancé et à Jublains, et déposées par M. d'Arondel à la dernière séance. — M. Bizeul apporte le mémoire manuscrit de M. Tristan Martin, dont il a été parlé précédemment. Cet ouvrage, intitulé *Antiquités des Mauges et du bas Anjou,* est divisé en plusieurs chapitres: dans l'introduction, l'auteur nous apprend qu'il décrira d'abord les monuments druidiques avec leur destination; qu'il redira les mœurs et les usages des populations des Mauges, et leurs affinités avec les coutumes des populations celtiques; qu'enfin, il établira des rapports linguistiques avec le celte-breton. Qu'ensuite, arrivant à la période romaine, il indiquera le passage des conquérants, et prouvera d'une manière irrécusable que, pendant six cents ans, le pays de Mauges et les marches angevines, Cholet, Châteauceaulx, furent occupés par les Romains, et que dans ces pays le polythéisme lutta contre le druidisme. — M. Vandier lit une notice sur un monument celtique qu'il a observé et mesuré avec soin dans la commune de Commequiers (Vendée). Ce monument se compose, selon lui, de deux dolmens et de douze pierres renversées. Sur l'une d'elles on remarque deux empreintes, l'une blanche et l'autre noire — le pied de la sainte Vierge et celui du diable, à n'en pas douter; — et de là une légende naïve que M. Vandier tient des paysans mêmes voisins des *Pierres-Folles*. A ce mot de Pierres-Folles, plusieurs membres de la Société se rappellent avoir rencontré cette dénomination appliquée à des pierres celtiques. On cherche l'étymologie de ce nom, et l'on arrive au mot *fée,* qui devient l'objet d'une discussion. Selon M. Demangeat, fée vient de *vates;* selon M. Foulon, de *fatum*. M. Rathouis cherche à

prouver que l'on peut facilement concilier ces deux opinions; mais M. Bizeul trouve dans le mot *fée* une nuance qui n'est pas suffisamment rendue par *vates* ou par *fata*. Il y voit quelque chose de plus fantastique, et veut qu'il dérive de *fatua*. Il se propose, le mois prochain, de donner quelques preuves à l'appui de son opinion. — M. Le Ray a la parole, pour communiquer le fruit de ses observations nombreuses au sujet des dolmens. Il a cru remarquer, boussole en main, que tous ces monuments étaient invariablement dirigés du N.-O. au S.-E. Peut-être, ajoute M. Le Ray, M. Vandier s'est-il trop hâté en croyant trouver deux dolmens et des pierres renversées, qu'il croit ne pas dépendre du même monument. M. Le Ray raconte que dans tout dolmen bien conservé, il a trouvé une chambre, une table pour le sacrifice et un corridor pour y conduire; à son avis, les pierres renversées sont des débris de dolmen. Enfin, il parle de la différence de ces monuments en Anjou et en Bretagne. — M. le Président prie M. Le Ray de mettre ses observations par écrit, ce qu'il promet de faire. — M. Verger continue la lecture de ses *Notes historiques sur la ville et le château de Clisson*. Cette lecture étant suspendue à cause de l'heure avancée, M. Bizeul demande quelle est la source historique de cette scène, à la vérité souvent racontée par les historiens, dans laquelle Marguerite de Blois, venant demander à son père la mort des enfants de Jean IV, est précipitée par celui-ci du haut de l'escalier. — M. Foulon répond que cette légende est invariablement répétée aux personnes qui vont visiter le château de Josselin, et qu'elle est populaire dans le pays. — M. Bizeul relève une erreur dans le travail de M. Verger : d'après les *Notes historiques*, dit-il, le monument funèbre de Clisson aurait été rétabli et restauré par M. de Chazelles, préfet du Morbihan sous la Restauration; tandis qu'au contraire, M. de Chazelles aurait mis à la place de l'ancien monument, qui est toujours à Rennes dans la cour de M. Barré, sculpteur, où il se détériore de jour en jour, un ridicule tombeau moderne. — M. Verger remercie M. Bizeul de cette indication précieuse; il en fera, dit-il, son profit. — MM. Pradal et Verger, l'un bibliothécaire et l'autre commissaire de la section d'archéologie à la Société des Beaux-Arts, invitent MM. les membres de la Société à venir visiter les médailles et les objets d'antiquité qui y sont déposés pour quelques jours seulement. — La séance est levée.

Séance du 5 Février 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Les membres de la Société qui se sont rendus en grand nombre à l'invitation de MM. Pradal et Verger, ont visité avec un vif intérêt les riches ouvrages d'archéologie et les collections de médailles et d'objets d'art qui leur ont été présentés. — Ils ont surtout distingué douze émaux espagnols représentant les principales scènes de la vie de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge. — Ils remercient MM. Pradal et Verger de la bonne fortune qu'ils leur ont procurée. — Comme supplément à la notice lue par M. Verger sur le connétable de Clisson, M. Bi-

zeul lit un article relatif à son tombeau, qu'il a déjà communiqué au Congrès breton de Vannes en 1843, et qui a été imprimé dans le *Bulletin monumental*. — Qu'est devenu le tombeau de Jean IV, jadis à Saint-Pierre de Nantes? M. Meuret dit qu'il a été démoli vers 1730, pour agrandir le chœur de la cathédrale. — M. Bizeul, comme préface au travail de M. Martin, lit une notice sur une voie romaine qui se dirigeait de Nantes vers Tours, par la rive gauche de la Loire. — M. Demangeat continue la lecture du travail de M. Martin. — M. Bizeul prouve, en apportant les Œuvres de Fortunat, que c'est à tort que, dans une précédente séance, on avait lu *Portus adiit* dans une pièce de vers de ce poète sur le nom de saint Félix. Le texte porte: *Naufragium prohibes hic ubi portus ades*, et cette expression est évidemment prise dans le sens métaphorique; on ne peut donc l'appliquer aux travaux de saint Félix.

Séance du 4 Aout 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Verger continue la lecture de son mémoire sur Clisson. Il trace l'histoire de ses possesseurs depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, et donne la description du monument dans son état passé et dans le présent. — M. Bizeul croit pouvoir laver la mémoire d'Olivier de Clisson du reproche d'avarice qu'on lui fait. Le soin qu'il prend d'entretenir son trésor n'était point une spéculation sans autre motif que le contentement de posséder et de contempler beaucoup d'or. Il amassait beaucoup, parce que le soin de sa puissance exigeait qu'il dépensât beaucoup. Olivier était un très-grand seigneur, une espèce de souverain dont relevaient de nombreux vassaux, gentilshommes eux-mêmes, qui avaient leurs troupes, et qu'il devait entretenir au moins en partie: d'où l'on comprend la nécessité de nombreuses ressources et d'un trésor bien rempli. — M. Mareschal a remarqué que dans le mémoire qu'on vient de lire, il est fait mention d'inscriptions gothiques qu'on considère comme des *lais d'amour*: il s'étonne que, tandis qu'on recueille les vers modernes écrits de tous côtés, on ne s'occupe pas de déchiffrer ces vieilles inscriptions qui auraient beaucoup plus d'intérêt. Il est vrai que l'auteur du mémoire avoue que ces dernières sont presque indéchiffrables, et que, quand il s'est permis de dire que ce pouvaient être des vers, il n'a fait qu'une supposition. — M. Bizeul, à propos de l'erreur reprochée à M. Thiers, qui attribue la propriété du château de Clisson en 93 à Lescure, fait observer qu'il y a en Vendée deux Clisson, celui dont on vient de parler et un autre situé près de Bressuire, et que ce dernier, en effet, appartenait en 93 au général de Lescure. — M. Bizeul parle ensuite de la nécessité qu'il y aurait de dresser des cartes archéologiques du département répondant aux grandes époques celtiques, gallo-romaines, féodales; on y indiquerait, au fur et à mesure des observations faites, les monuments et indications, et cela formerait un très-intéressant et très-utile travail. Les cartes de Cassini pourraient être d'une grande utilité. — M. le Président donne lecture d'une note de M. Ernest de Cornulier sur le château d'Alon (*V. p. 149.*), situé sur la terre de Lucinière,

près de Nort. Cette note est déposée aux archives. — M. Bizeul lit une dissertation sur la situation du *Brivates Portus* de Ptolémée. Il met à la disposition de qui en aura besoin une analyse des ouvrages de MM. Athénas et Fournier. Il prend de là occasion de regretter la disparition dans les bibliothèques de Paris d'un manuscrit très-soigné du dernier auteur, et ce sort est aussi celui d'une infinité d'autres travaux; d'où il croit pouvoir tirer cette conclusion pratique, qu'il ne faut rien envoyer à Paris: tout s'y perd, oublié, par le haut dédain qu'on y professe pour la province.—A propos des sculptures monumentales trouvées dans les fouilles du Bouffay et qui faisaient partie des murailles, on se demande comment les Romains ont pu professer un tel mépris de leur œuvre, à ce point de transformer ces sculptures en vils matériaux de construction. On présume que ces sculptures, façonnées d'abord par l'art d'un siècle antérieur au quatrième pour quelque temple des idoles, ont été renversées dans l'ardeur de la conversion à la foi nouvelle, et employées à construire des murailles que les invasions incessantes des Barbares rendaient nécessaires. Ces débris et ce mode de leur enfouissement dans les murailles urbaines s'est observé presque partout. — M. Mareschal parle de découvertes du même genre faites dans les fouilles entreprises pour la construction de la maison Polo, sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Saturnin. Ces restes intéressants, demeurés enfouis, consistaient en tronçons de colonnes cannelées en creux. — M. Bizeul, qui reconnaît dans cette direction le trajet de l'enceinte romaine, pense que si l'on continuait les fouilles en ce sens, on arriverait à de précieuses découvertes. — La séance est levée.

Séance du 5 Aout 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — On dépose sur le bureau le dessin exécuté par M. Lemoine d'une crosse abbatiale découverte en juin dernier dans la cathédrale de Luçon. Elle est en cuivre doré et émaillé, et d'une très-remarquable composition. Elle présente les caractères du XIIe siècle. — A propos des fragments de sculpture trouvés sur l'emplacement du Bouffay, M. Mareschal remet une note ainsi conçue sur les débris identiques trouvés lors de la construction de la maison de M. Polo, en janvier 1834. « Dans la profonde excavation remplie de déblais où devait s'élever la maison de M. Polo, j'ai trouvé des débris de tuiles et du ciment romain. Ce qu'il y avait de plus remarquable, c'est que sous les fondations de l'ancien mur de ville, lequel soutenait l'église Saint-Saturnin, il y avait pour premières assises une vingtaine de pierres de granit ayant de cinq à six pieds de longueur sur deux ou trois de largeur, et 18 pouces d'épaisseur; ces pierres étaient creusées dans toute leur longueur d'une gouttière assez profonde: parmi elles je vis cinq à six fûts de colonnes ciselées en pierre blanche qui me parut d'un beau grain et fort dure. Je remarquai surtout un chapiteau qui me parut d'ordre dorique. Le fragment dont j'ai pris la mesure, les autres ayant été employés par les ouvriers, avait deux pieds et demi de hauteur. La courbure de ce qui restait de surface pouvait faire

supposer une circonférence ayant 40 pouces de diamètre. Les cannelures avaient environ 4 pouces de largeur sur deux de profondeur. » — A la suite de cette communication, on annonce que les débris du Bouffay ont été recueillis et sont en lieu de sûreté.— A ce propos, revient la question du Musée. L'ancienne administration municipale avait bien offert un local, mais cette salle est peu appropriée à la destination qu'on lui réserve, et surtout ne nous serait pas exclusivement destinée. La chapelle N.-D. est toujours à notre disposition, mais elle est insuffisante. Ne pourrait-on songer à l'Oratoire? — Quelques personnes connaissant le préfet pensent qu'il est fort bien disposé pour la Société. — On décide qu'une députation l'ira trouver le samedi suivant. — M. Thomas Louis avait demandé des renseignements sur la chapelle de N.-D.-de-Miséricorde, dont il existe des dessins par M. Blond, architecte, dessins apparemment égarés. M. Meuret lit à ce sujet la note suivante : « La première construction de cette chapelle remonte à l'an 1026, à l'occasion d'un événement extraordinaire consigné dans de vieilles légendes. Il existait alors une forêt qui s'étendait depuis le château de Sesmaisons jusqu'à Sautron. Un serpent monstrueux y avait, dit-on, élu domicile et dévorait les passants. Trois chevaliers, dont les noms ne nous sont pas venus, attaquèrent le monstre ; l'un d'eux fut tué, mais les autres furent vainqueurs. On rapporta le serpent en triomphe ; l'évêque fit détacher la mâchoire inférieure, et la fit placer dans une boîte d'argent, que l'on déposa dans le trésor de la cathédrale. C'est en mémoire de cet événement que les habitants de Nantes firent bâtir la chapelle de Miséricorde, sur l'emplacement même du combat. On retraça cette histoire sur les vitraux, où on lisait cette inscription rimée :

Ung roi dessus un blanc cheval
Tire l'arc pour faire mal;
Un autre sur un cheval roux
Tire l'épée tout en courroux;
L'autre sur un cheval noir
Vit la mort et l'infernal manoir.

Cette chapelle a existé jusqu'en 1626, époque où les habitants de Nantes la firent rebâtir sur une plus grande échelle. C'est en 1644 que fut fondée la dévotion qui s'y pratiquait, et y a eu son siége jusqu'à la fermeture des églises. » Ces détails et bien d'autres relatifs aux antiquités de la paroisse Saint-Similien se trouvent dans un rare et intéressant ouvrage intitulé : *Manuel ou livre contenant différentes prières, instructions, la Vie et les Litanies de saint Similien, par messire René Lebreton de Gaubert, curé de Saint-Similien, etc.* — On revient sur la question des cartes archéologiques, et il est convenu qu'on priera M. Castagnet de faire les cartes blanches sur lesquelles on pourra tracer ce travail. — On termine par une lecture du travail de M. Tristan Martin sur Ségora (la Ségourie). — La séance est levée.

(*La suite prochainement.*)

FOUILLES DE POUZAUGES

(VENDÉE).

ATTRIBUTIONS GAULOISES.

LU A LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1859;

Par M. F[s] PARENTEAU.

Les découvertes archéologiques se multiplient chaque jour en France : les grands travaux d'utilité publique et les besoins sans cesse renaissants de l'agriculture, en bouleversant profondément le sol, mettent à découvert des richesses nouvelles. Cette mine féconde, et pour longtemps encore inépuisée, est due, en grande partie du moins, à une coutume pieuse généralement répandue dans l'antiquité, à l'usage de déposer dans la tombe tout un mobilier funèbre : les parents, les amis du mort plaçaient dans sa sépulture, ses armes, ses bijoux précieux, tous les objets d'affection; comme une mère attentive pose sur le berceau de son fils endormi ses jouets favoris, afin de lui procurer de doux songes et de le voir sourire à son réveil. La religion consacrait cette coutume, qui prenait sa source dans la croyance profonde au dogme de l'immortalité de l'âme et aux existences successives plus ou moins corporelles.

Les sépultures découvertes à Pouzauges sont curieuses à étudier, non parce qu'elles apportent des preuves nouvelles à un fait historique qui n'en a pas besoin, mais parce qu'elles nous font connaître et, pour ainsi dire, toucher du doigt, les mœurs in-

times de nos aïeux à l'époque de la conquête romaine. La tombe ne sait pas mentir, les témoins qu'elle fournit sont irrécusables; et ces infimes débris, véritables fossiles historiques, permettent à ceux qui savent les interroger de reconstituer avec certitude tout un monde depuis longtemps évanoui.

« *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa; omnia quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia.* » (J. C., *de Bello Gall.*, lib. VI, page 125.)

« *Funerum nulla ambitio. Id solum observatur, ut corpora clarorum vivorum certis lignis crementur. Struem rogi nec vestibus, nec odoribus cumulant. Sua cuique arma, quorumdam igni et equus adjicitur. Sepulcrum cespes erigit.* » (C. Tacitus, *de Morib. Germ.*, page 328.)

C'est entre le luxe des Gaulois et la simplicité des Germains que se placent les sépultures de Pouzauges; Tacite est pour nous bien plus exact et plus vrai que l'historien de la conquête.

Au mois de novembre dernier, des ouvriers terrassiers travaillant à des remblais sous la direction de M. Henry Brunet, maire de Pouzauges, vinrent me prévenir qu'ils rencontraient dans leurs fouilles des *ponnes* pleines de cendres et de charbon.

On appelle *ponnes*, en Vendée, des vases de terre destinés à contenir le lait, et d'énormes cuves dont on se sert pour lessiver le linge. Souvent, pour empêcher la déperdition de la chaleur ou augmenter la solidité de ces cuves, on les revêt d'une maçonnerie légère, et on les enterre alors, plus ou moins profondément, dans le sol. Par analogie, ou par extension, on a donné ce nom de *ponnes* à des bourbiers que les anciens chemins du Bocage présentaient en grand nombre : une branche d'arbre fichée dans la croute solidifiée, engageait le voyageur à être prudent et à égrener avec soin le chapelet tracé par le pied des bœufs. Aujourd'hui, grâce aux routes qui sillonnent en tout sens la Vendée, les ponnes sont beaucoup plus rares, et il faut aller les chercher dans les chemins de traverse et d'exploitation; mais, si la chose a disparu, le nom est resté dans la langue usuelle de nos contrées.

Lorsqu'on vint me prévenir de la découverte d'une ponne, je compris parfaitement ce dont il s'agissait : je l'attendais avec impatience, et depuis longtemps *j'étais aux aguets*. Je me rendis aussitôt sur les lieux, et, grâce à l'obligeance de mon beau-père, je pris la direction des travaux et fouillai moi-même le sol. Mes peines ne furent pas perdues, et la moisson fut heureuse.

Le terrain fouillé est le versant méridional du coteau qui s'étend du bois de la Folie au vieux donjon de Pouzauges. Sa petite futaie couronne un des points les plus élevés de toute la chaîne de montagnes qui traverse le Bocage de la Vendée; des roches moussues et probablement druidiques gisent renversées sur le sol : de ce point, l'œil embrasse un horizon immense, qui s'étend au sud à plus de 80 kilomètres, avec l'Océan pour limite; à l'ouest, c'est le Boupère; plus au nord, Saint-Michel-Mont-Mercure; à l'est, le Chatelier, et plus loin encore, la Sèvre nantaise; au midi, c'est le château, dont la triple enceinte se devine, et que domine la masse imposante du donjon, belle ruine féodale, qui, malgré les injures du temps, porte encore noblement une vieillesse de sept siècles. Le cimetière qui nous occupe, exposé au levant comme tous les cimetières antiques, est situé non loin de l'enceinte du château, sur le revers du fossé, à vingt mètres de la tour de Bretagne; sa longueur bien constatée est de près de cinq cents mètres, sur une largeur de cinquante : une voie antique le traverse dans toute son étendue, suivant presque parallèlement la route actuelle qui du faubourg de *Blanchin* conduit à la borderie de la *Ragoille;* route coupée à angle droit par le chemin de *Bournigal,* qui se dirige vers Pouzauges. A droite et à gauche sont des prés connus sous le nom des *Nouhes,* arrosés par des sources abondantes sortant des coteaux de *Pan de Chien* et du bois de la Folie. Ces prés sont d'une fertilité prodigieuse; l'herbe y croît en tout temps, on la coupe même sous la neige : ce sont les prés de Bournigal, où s'opèrent nos fouilles.

Les sépultures sont disposées sans ordre, des deux côtés de la voie que je vais décrire, à deux ou trois mètres de distance. Le sol est parfaitement nivelé, et rien d'apparent n'indique leur gise-

ment. Aucune n'a été découverte dans l'axe de la route, sur tous les points où l'enlèvement des terres en a nécessité la destruction : je crois qu'on peut en déduire son antériorité. J'en donne au n° 2 de la planche Ire une coupe exacte.

A. Le *pavimentum*, ou base, est composé de sable de carrière mêlé de tessons de poterie grossière : largeur, 4^m,37 ; épaisseur, 0^m,20. A droite et à gauche, avec épatement à la base, s'élèvent deux petits murs de soutenement, D. D., construits en moellons irréguliers ajustés, mais sans chaux ni ciment ; ils mesurent 0^m,25 de largeur et autant en hauteur. Ils renferment et maintiennent un second lit, B., blocage composé de petites pierres concassées, sorte de béton de 0^m,06 d'épaisseur. Le 3e lit, C., est formé de sable, comme la base ; son épaisseur est de 0^m,10 : il supporte le *summum, dorsum*, ou *crusta*, F., composé de larges pierres plates formant une chaussée légèrement arrondie, pour l'écoulement des eaux pluviales, et limitée des deux côtés par les murs de soutenement dont j'ai déjà parlé. Deux parties latérales, E. E., un peu plus basses, *margines*, servaient sans doute pour le passage des piétons, le milieu de la chaussée étant réservé pour les chars et les animaux. La largeur totale de la voie, dans l'état actuel, est de 4^m,37, sur une épaisseur moyenne de 0^m,46 ; ce n'était qu'une voie vicinale, ressemblant bien peu aux voies romaines : sa construction est plus grossière et bien plus primitive ; elle est aussi beaucoup plus petite, la largeur des voies romaines pouvant varier de cinq à vingt mètres.

M. Bizeul, notre excellent collègue à la Société archéologique de Nantes, a bien voulu me communiquer les coupes et profils de deux routes gallo-romaines observées par lui à Blain (Loire-Inférieure) : l'une mesure 36 mètres de largeur, et l'autre, de Blain à Noyalo, traversant les landes de Pellan, 38 mètres ; mais ces dimensions sont exceptionnelles, dans les landes on taillait en plein drap.

Le terrain qui renferme nos sépultures est un sol schisteux, sur lequel s'étend une épaisse couche d'argile renfermant de nombreux filons, ou bancs de sable de carrière : c'est à cette

circonstance heureuse que j'ai dû les observations exactes que j'ai pu faire. La première sépulture (pl. Ire, n° 1), la plus importante de toutes, mérite d'être décrite avec soin. Qu'on se figure une fosse circulaire d'un mètre cinq centimètres de diamètre et de deux mètres dix centimètres de profondeur, creusée avec une régularité parfaite dans un sable très-résistant; l'ouvrier qui la fit dut y apporter tous ses soins : une légère infiltration permettait aux matières renfermées dans la fosse de se détacher circulairement, en dessinant la forme ovoïde de la sépulture; on eût dit un vase plein. Elle renfermait, à l'ouverture, cinquante centimètres de terre végétale empruntée au sol voisin, d'une couleur différente de celle du sable où la fosse avait été creusée; mais, à cela près, n'offrant rien de particulier. Immédiatement au-dessous, je fis extraire une vingtaine de gros moellons schisteux ou granitiques de forme irrégulière, et ayant tous été soumis à l'action d'un feu très-violent : ils avaient dû servir à former le foyer de l'*ustrinum*. Puis je rencontrai quarante ou cinquante morceaux de silex blancs, cassés, de la grosseur d'un œuf. Le silex ne se rencontre pas ordinairement dans le sol de Pouzauges; en revanche, il est très-commun dans celui du Boupère : cette localité lui doit son nom primitif *(Alba Petra)*. Nos cailloux n'avaient point été rougis par le feu; on les rencontrait mêlés à quelques fragments de poterie. Venait ensuite une masse de tessons de vases pilés très-fin; cette poussière était devenue légèrement adhérente, par suite d'une nouvelle exposition au feu, et avait dû servir de base au bûcher, en empêchant le contact des cendres avec la terre végétale. Le reste de la fosse était complétement rempli de cendres mêlées de charbon d'if et de hêtre, mélangées de nombreuses esquilles d'os blanchis et rendus poreux par l'action du feu. Dans cette masse de cendre d'un mètre 45 de hauteur, j'ai recueilli :

1° — N° 1er, pl. IV. — Un dolium en terre grise légèrement rosée, à large panse, à goulot rétréci, sans anses, à fond plat, portant autour du cou un ornement cordonné, obtenu au moyen de pres-

sions alternatives faites par le pouce sur l'argile non cuite. Hauteur, un mètre; diamètre, $0^m,60^c$; épaisseur, $0^m,03$. — Fragmenté.

2° Une vingtaine de vases, tous brisés, mais dont les formes sont faciles à rétablir au moyen des fragments recueillis; ce sont : des *prefericulum*, ou vases à libations, sortes d'aiguières, avec brocs et anses (pl. IV, n° 8); de petites cruches (pl. IV, n° 9), avec leurs goulots; un biberon, avec sa tétine et son anse (pl. IV, n° 7); plusieurs vases pommiformes (pl. IV, n°s 4 et 5); une petite assiette, ou patère très-grossière en terre rouge (pl. IV, n° 2); un vase percé de six trous (pl. IV, n° 3), analogue à ceux dont on se sert dans nos campagnes pour la fabrication du fromage *(recens fera, aut lac concretum)* : Tacite, *de Mor. Germ.*, p. 324.

Tous ces vases ont été faits sur le tour. Les terres employées sont grossières, brunes, blanches et rouges; la première domine. Les Germains tenaient beaucoup à leurs vases d'argile. *Est videre apud illos argentea vasa, legatis et principibus eorum muneri data, non in alia vilitate, quàm quæ humo finguntur.* (C. T., *de Moribus Germ.*, page 288.)

Les moulures anguleuses du vase n° 4, pl. IV, sont faites avec une régularité telle, que l'ouvrier a dû se servir d'un calibre. M. Al^dre^ Brongniart, l'habile directeur de la manufacture de Sèvres, dans son *Traité des Arts céramiques*, Paris, 1844, t. Ier, p. 483, dit en parlant des poteries gauloises : « On en trouve un grand nombre qui ont été faites sur le tour et quelquefois même avec une grande pureté de contour et de détails; elles appartiennent probablement à une époque plus récente que les autres, bien qu'antérieures toutefois aux influences romaines. » Plus loin il reconnaît l'emploi du charbon comme principe colorant et base de la plupart des couvertes noires; or, je dois faire observer que plusieurs des vases recueillis par moi dans les sépultures de Pouzauges, s'ils n'étaient pas complétement noirs, avaient au moins des bandes de cette couleur : les moulures du vase pommiforme, pl. IV, n° 4, étaient noires; la charmante petite urne, n° 6, *ibid.*, était recouverte de trois bandes noires et de deux

bandes jaunes alternant sur la surface extérieure et la recouvrant en entier; ces couvertes adhéraient peu et s'enlevaient aisément par le lavage et le frottement léger d'une brosse, on eût dit une peinture en détrempe.

Avant de terminer ce qui touche à la céramique dans nos fouilles, je ne dois pas oublier de mentionner, pl. III, n° 3, une petite rondelle en terre blanche percée d'un trou au centre, trouvée en deux exemplaires, dans deux sépultures différentes, 0m,03 de diamètre et 5 millim. d'épaisseur.—Une rondelle en pierre verte, n° 9, pl. III, a été trouvée dans une autre partie de notre cimetière; elle est aussi percée, et porte une rainure à la circonférence. Une autre rouelle en pierre verte aussi a été ramassée il y a quelques années dans les fossés du château, au sud; je n'ai pas cru devoir la reproduire.

Une rondelle semblable aux nôtres, mais en pierre blanche et portant encore un fil de laiton destiné à la suspendre, a été rencontrée dans un tombeau d'enfant à Échiré, Deux-Sèvres, *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre 1851. On en rencontre souvent d'analogues, dans les fouilles de la Suisse. M. Fréd. Troyon, qui, dans la *Revue archéologique*, janvier 1860, rend compte des découvertes de Concise, décrit plusieurs rouelles en terre, en pierre et en bois; il y voit des pesons de fuseaux. Le peu d'épaisseur de nos disques en terre s'oppose, je crois, à cet usage, et le fil de laiton du tombeau d'Échiré en fait une amulette, ou mieux encore un bouton.

Le costume des Gaulois est connu, une saie et des braies. La Fontaine, qui possédait ses auteurs, dit du paysan du Danube, qu'il portait :

Sayon de poil de chèvre
Et ceinture de veau marin.

Tacite, en parlant des Germains :

Tegumen omnibus sagum fibulâ, aut, si desit, spinâ consertum. (C. T., *de Moribus Germ.*, p. 310.)

Cela a dû être vrai pour les habitants du vicus de Pouzauges,

du podalgium antique. Pour la saie, nul doute n'est possible; le ceinturon a dû exister aussi, pour placer le poignard et suspendre les couteaux, etc.... Mais, chose étrange, la fibule, si commune dans toutes les sépultures gallo-romaines, ne s'est pas présentée une seule fois dans nos fouilles; les épines ou les buchettes absentes aussi, on le comprendra sans peine, ont dû être remplacées très-avantageusement par nos boutons en terre ou en serpentine.

Nos 7 et 8, pl. III. Deux petites lampes, à suif, recueillies dans nos sépultures. Leur forme est identique, ce sont deux godets en terre blanche, ayant une petite queue à la base, qui a dû servir à les fixer sur le bois d'une table, ou mieux sur un pied à ce destiné; leurs lèvres, légèrement évasées, sont encore noircies par la fumée. Ces lampes, bien primitives et bien grossières, ne ressemblent guère aux lampes romaines recueillies dans nos collections; c'est la première fois que je les rencontre, et n'ai pas souvenance de les avoir vues décrites jusqu'à ce jour.

Pl. Ire, nos 3 et 4. Large brique en terre blanche avec épatement à la base. Elle est symétriquement percée de quatre trous de 0m,04; elle n'a point été moulée, mais préparée à la main et est recouverte sur les deux faces de dessins faits à la pointe sèche: ces dessins, formés de lignes droites et inclinées, ressemblent à des feuilles de fougère, ou à l'*opus spicatum* des constructions romaines. Cette brique a été découverte, en mon absence, au pied d'un large mur bâti à pierres froides, sans ciment ni mortier; les intailles assez profondes, n'ont conservé aucune trace d'enduit : je crois qu'elles n'ont point été faites dans ce but, mais que ce sont des essais grossiers d'ornementation. M. Brongniart parle de briques semblables aux nôtres trouvées en Angleterre; il les nomme *Bipeda;* elles étaient moulées et couvertes d'ornements estampés : il ne parle point des trous *(Traité des Arts céramiques*, tome Ier, p. 367). Nos briques percées ont pu servir à éclairer ou à aérer les habitations primitives, les cabanes de nos Gaulois : les bas-reliefs de la colonne Trajane nous les mon-

trent avec des fenêtres ou lucarnes percées de petits trous ronds. Peut-être servaient-elles pour les hypocaustes. « *Lavantur sæpius callida,* » dit Tacite, *de Mor. Germ.,* page 322; et il ajoute : parce que les hivers sont longs en Germanie. Ceux de la Gaule, à une époque où le pays était couvert de forêts et de sources abondantes, devaient beaucoup ressembler aux hivers des bords du Rhin.

Je suis obligé de suivre pas à pas le texte de Tacite, et plus j'avance dans cette étude, plus j'acquiers la conviction de la véracité et de l'exactitude de ce grand écrivain. Ce qu'il dit des Germains, on peut le dire sans crainte des populations gauloises de l'Aquitaine, et en particulier du Poitou; mêmes mœurs et mêmes usages. « *Vicos locant,* » dit toujours notre auteur, et leurs villages ne sont pas des assemblages de maisons contiguës; chacun laisse un espace autour de la sienne, soit pour prévenir les incendies, soit faute de savoir bâtir : « *materia ad omnia utuntur informi.* » Point de pierres taillées, point de ciment, point de tuiles.

On a remué à Pouzauges, dans nos fouilles, plus de vingt mille mètres cubes de terre renfermant bien des débris antiques; je n'ai pas vu un seul fragment de tuile à rebords ou à crochet, pas une monnaie romaine, pas un tesson de vase rouge à figures, pas une seule inscription en caractères cursifs sur la panse d'un vase, pas un nom de potier, pas un morceau de verre : ceci bien constaté, on comprendra sans peine que nous avons affaire à une civilisation primitive antérieure à toute influence romaine; nous ne sommes plus à Saint-Médard, au Bernard, ni à Rezé.

J'ai aussi ramassé dans notre sépulture trente ou quarante petits tessons de poterie arrondis sur la meule, mais non percés, de 3 ou 4 centimètres de diamètre. Sont-ce des tessères, les pions d'un jeu de dames ou de marelle? je l'ignore, et ne me chargerai pas de décider cette question. « *Aleam (quod mirêre) sobrii inter seria exercent, etc.* » (Tacite, *de Mor. Germ.,* p. 324.)

ARMES ET USTENSILES EN FER.

Le fer n'est pas commun en Germanie, si l'on en juge par leurs armes. « *Rari gladiis, aut majoribus lanceis utuntur. Hastas, vel ipsorum vocabulo frameas gerunt.* » (Tacite, *de Mor. Germ.*, p. 288.) — Dans les sépultures de Pouzauges, le fer s'est montré abondant : « *Quod apud eos magnæ sunt ferrariæ,* » (J. C., *de Bello Gallico,* lib. VII, p. 30); le bronze très-rarement : j'ai rencontré une épée, pl. III, nº 4, tranchante des deux côtés; la soie est percée à l'extrémité, pour recevoir un bouton, ou peut-être deux antennes, comme celles qui décorent la poignée du magnifique spécimen du Musée de Nantes, nº 251 du Catalogue. Cette belle épée, terminée en pointe aiguë, mesure près de 95 centimètres : celle de Pouzauges étant brisée, je ne puis déterminer ni sa longueur, ni la forme du bout; la lame est épaisse, et a $0^m,04$ de largeur.

Pl. III, nº 1er. — Fer de lance, ou framée très-lourde. « *Angusto et brevi ferro* » (Tacite, *de Mor. Germ.*, p. 288). Ces caractères répondent aux nôtres : $0^m,14$ de long, $0^m,04$ de largeur, $0^m,02$ d'épaisseur.

Pl. II, nº 1er. — Poignard à lame plate, très-mince, pointue et tranchante des deux côtés; la soie est petite et anguleuse; la gaîne devait être en bois recouvert de cuir, garni de clous de cuivre : l'un d'eux est encore en place, sous l'oxide de fer qui recouvre toute la lame. Longueur totale, $0^m,22$, y compris la soie; largeur, $0^m,03$.

Pl. II, nº 3. — Bouton quadrangulaire en fer creux; il a conservé de fortes traces d'argenture. On sait combien les ouvriers gaulois étaient habiles dans l'art d'étamer et d'argenter lés métaux (Pline, liv. XXXIII, chap. XVII). Il devait terminer, je le présume, le manche de notre poignard.

Pl. III, nº 11. — Un autre poignard est dessiné sous ce numéro; il a été trouvé dans une fosse voisine. Comme le premier, il est

brisé en trois morceaux; à cela près, il n'offre rien de particulier. Diodore de Sicile parle du poignard en fer que le guerrier celtibérien portait à la ceinture, et dont il se servait quand il avait à combattre corps à corps.

Dans les fouilles pratiquées sur l'ancien emplacement d'Alisia, fouilles qui, soit dit en passant, offrent tant d'analogie avec les nôtres, M. A. Castan a découvert plusieurs poignards en fer. (*Revue archéologique*, janvier 1859, planche 348, n° 2.)

Pl. II, n° 5. — Couteau. La lame est pointue, et ne se ferme pas; elle se prolonge dans toute la longueur du manche, et se termine par un trou rond destiné à le suspendre à la ceinture par une chaînette ou une courroie. La garniture en bois d'if du manche, fixée par des clous, était encore en place lors de la découverte, et s'est conservée plusieurs jours après. La présence de cette garniture dans une sépulture à ustion, s'oppose à ce que notre couteau ait été déposé dans le bûcher incandescent; il a pu y être placé les cendres refroidies. Longueur, 0m,22; larg., 0m,022. M. Benjamin Fillon a trouvé un charmant couteau, avec un manche en bois de cèdre, dans son tombeau de Saint-Médard-des-Prés. (*Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine*, 1849, p. 36, vignette.)

Un second couteau a été trouvé dans une sépulture voisine; la lame était plus large et plus forte.

Pl. II, n° 4. — Fer de flèche, avec douille; sa forme est celle d'une feuille de laurier. Il a conservé la forme du fer de flèche en silex ramassé par moi il y a quelques années, dans les anciennes douves du château de Pouzauges; bien qu'appartenant à deux civilisations différentes, cette persistance de type est remarquable. Long., 0m,06.

Pl. II, n° 2. — Petit poinçon en fer. La pointe est brisée, et le manche en bois est encore en place dans la douille. Même observation que pour le n° 5, même planche.

Pl. II, n° 10. — Petite lime ou style. Fragment peu facile à déterminer. Long., 0m,09.

N° 9, pl. II. — Cuiller en fer. Le manche porte un bouton et un anneau. M. l'abbé Cochet, le savant et spirituel auteur de *la Normandie souterraine*, a publié une cuiller semblable à la nôtre, provenant du cimetière d'Envermeu. (*Sépult. gaul., rom., etc.*, p. 196.)

Pl. II, n° 6. — Éperon en fer à branches très-fortes. La pointe a une base triangulaire puissante : un petit cercle de fer le fixait sur le pied, et une courroie l'attachait en-dessous; le tout maintenu par deux boutons placés à l'extrémité des branches. J'ai ramassé moi-même et déposé dans les vitrines du Musée de Nantes, un éperon semblable au nôtre, trouvé dans le cimetière gallo-romain de Rezé. — Il existe à Nantes, dans la collection de M. le marquis de la Bretesche, un magnifique statère d'or gaulois, trouvé dans les environs de Tiffauges (Vendée), portant au droit la tête laurée d'Apollon et au revers un cavalier nu galopant à gauche et placé sur un foudre, un bouclier rond dans la main gauche et une épée dans la droite; le pied gauche porte un éperon avec pointe sans molette, parfaitement caractérisé.

Pl. II, n° 8. — Fer de cheval à bords ondulés, ayant encore conservé en place cinq clous, sur sept qu'il devait avoir primitivement; ces clous sont remarquables : leur tête est aplatie sur les côtés, et arrondie à la partie supérieure; leur base, rectangulaire, s'insère dans une étampure oblongue, la pointe du clou pénétrant le fer par un trou carré; la tête fait saillie sur le fer de près de neuf millimètres. Cette forme anormale et primitive des clous devait avoir pour but d'assurer la marche du cheval sur un sol montueux et souvent dénudé par les pluies, ou sur les larges pavés de la voie que nous avons décrite. Le relief de nos clous pouvait, jusqu'à un certain point, remplacer les crochets, et empêcher l'usure du fer, à une époque où la matière première devait être relativement beaucoup plus rare que de nos jours. Nos fers, très-plats, très-minces, sont admirablement forgés; leur forme est excellente, et pour que le fer n'ait pas éclaté sous une étampure aussi forte, il a fallu un fer très-doux et une grande

habileté de main de la part de l'ouvrier. Il est très-petit; et cette remarque s'applique aux douze ou quinze fers antiques que possède le Musée de Nantes, provenant des tourbières de Montoir, du canal de l'Erdre, et en dernier lieu des fouilles récentes dirigées par notre savant collègue M. Bizeul de Blain, sur l'emplacement du Castrum-Seium (Château-Sé). Tous indiquent de petits chevaux. « *Equi non forma, non velocitate conspicui* » (Tacite, *de Mor. Germ.*, p. 290). Les chevaux des Poitevins, *Pictones*, petits, mais énergiques, devaient être de bons bidets de chasse, de vrais chevaux bretons.

Childéric Ier fut enterré à Tournai, avec son cheval; sa sépulture fut découverte en 1653. Le docteur Chifflet s'en fit l'éditeur, et publia un fragment du fer du cheval, en faisant la même réflexion que nous : suivant lui, la monture royale était très-petite..., etc. M. l'abbé Cochet, en 1859, reprit en sous-œuvre cette magnifique sépulture; il porta la lumière sur plusieurs points restés obscurs et mal expliqués; mais, suivant nous, il se trompa en voulant contester la découverte du fer. Il croit aux hipposandales : « Nous possédons, dit-il, beaucoup de fers, disons mieux, beaucoup de sabots en fer pour chevaux et mulets, appartenant à ces deux périodes antiques que l'on désigne communément sous le nom de franque et de romaine; pas un seul, jusqu'ici, n'a été trouvé ressemblant à celui-là. »

Le Musée archéologique de Nantes possède neuf fers de cheval « à bords ondulés, dont deux ont été trouvés dans la Loire en 1827, lors de la construction du Pont d'Orléans à Nantes. » Aucune autre indication n'est donnée par le Catalogue de MM. Guéraud et Parenteau.

M. l'abbé Cochet nous adresse un reproche mérité. A l'époque où nous rédigeâmes rapidement, M. Armand Guéraud et moi, le Catalogue du Musée, nous indiquâmes la forme ondulée des fers et la provenance; nous ne savions rien de plus. Aujourd'hui, nous pourrions affirmer, grâce à la découverte de Château-Sé, et surtout à celle de Pouzauges, que ces fers appartiennent, pour la plupart, à l'industrie des derniers temps de l'indépendance

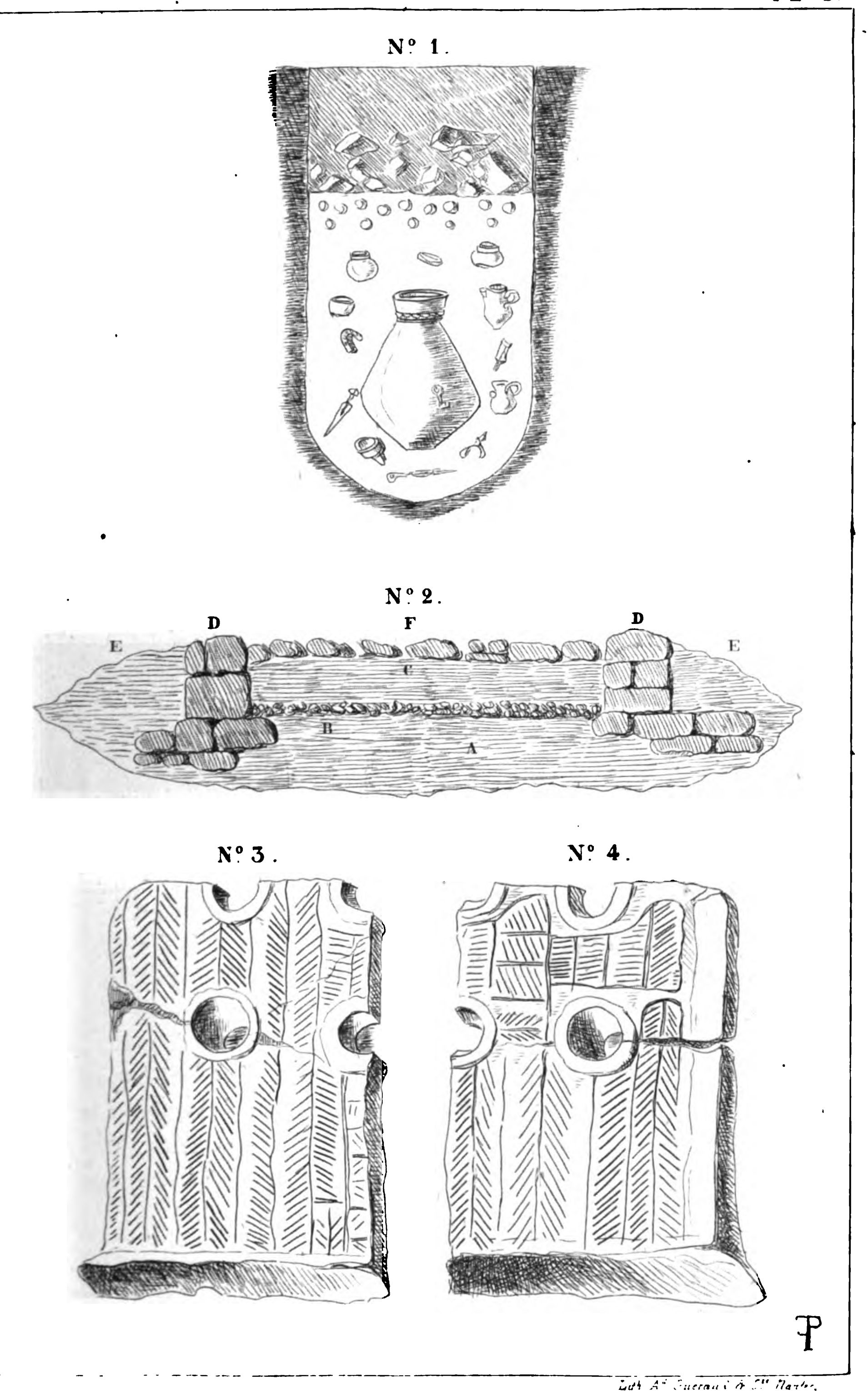
gauloise, et conclure que si les Gaulois ferraient leurs chevaux avec des fers à rainures capables de soutenir la comparaison avec les meilleurs fers dits anglais de nos jours, au v[e] siècle de notre ère on devait employer des fers semblables à ceux de Pouzauges, et que le bon Chifflet a eu, cette fois, raison contre M. l'abbé Cochet.

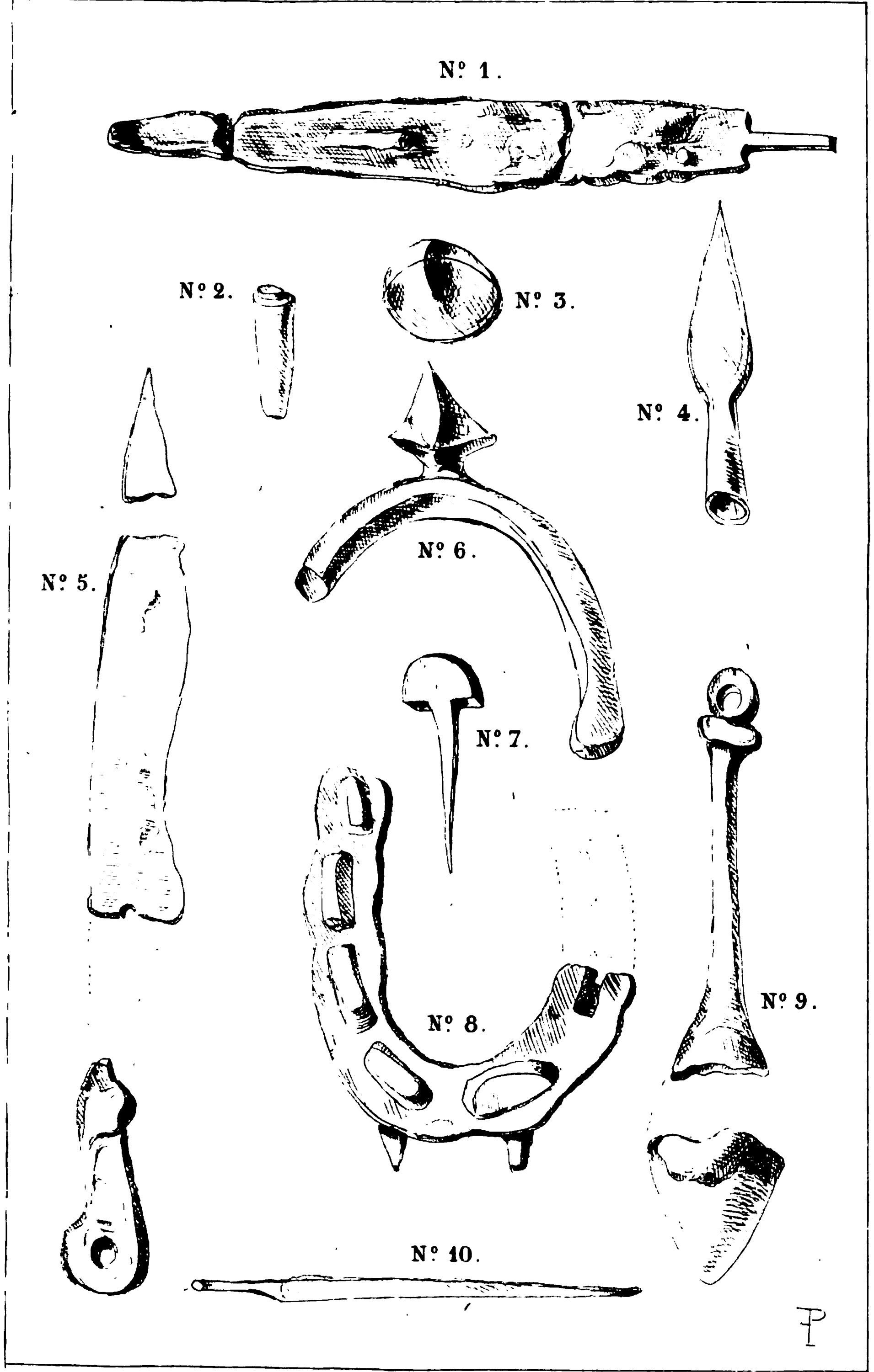
Pl. III, n[os] 5 et 6. — Deux pierres à aiguiser. L'une est percée d'un trou, pour être suspendue; l'autre, très-évidée au centre, ce qui indique un long usage. Ce sont des grès schistoïdes analogues à ceux qu'on exploite de nos jours sur les côtes de Bretagne dans la baie de Douarnenez; nos paysans les connaissent sous le nom de *caux*. Pline, *Histoire naturelle*, liv. XVIII, chap. XXVIII, parle de pierre à huile dont le grain était très-fin; elles venaient de Crète : il les désigne par « *cotibus notis;* » mais, dit-il, depuis quelque temps on vient d'en découvrir en Italie, qu'on emploie avec de l'eau, « *aquarias cotes.* » Les paysans s'en servent pour aiguiser leurs faulx, et elles mordent le fer comme une lime : « *limæ vicem imperantes ferro.* » Nos pierres de Pouzauges sont d'excellente qualité, et ont le grain très-fin; ce sont aussi des pierres à eau.

J'ai recueilli dans la même sépulture un bouton rond formé par une feuille de cuivre estampé et plein de pâte ou de mastic à l'intérieur (il était presque rongé par l'oxyde); puis plusieurs fragments en fer faisant partie soit de l'équipement d'un cheval, soit de la garniture d'une ceinture, mais je ne puis rien affirmer de positif à cet égard.

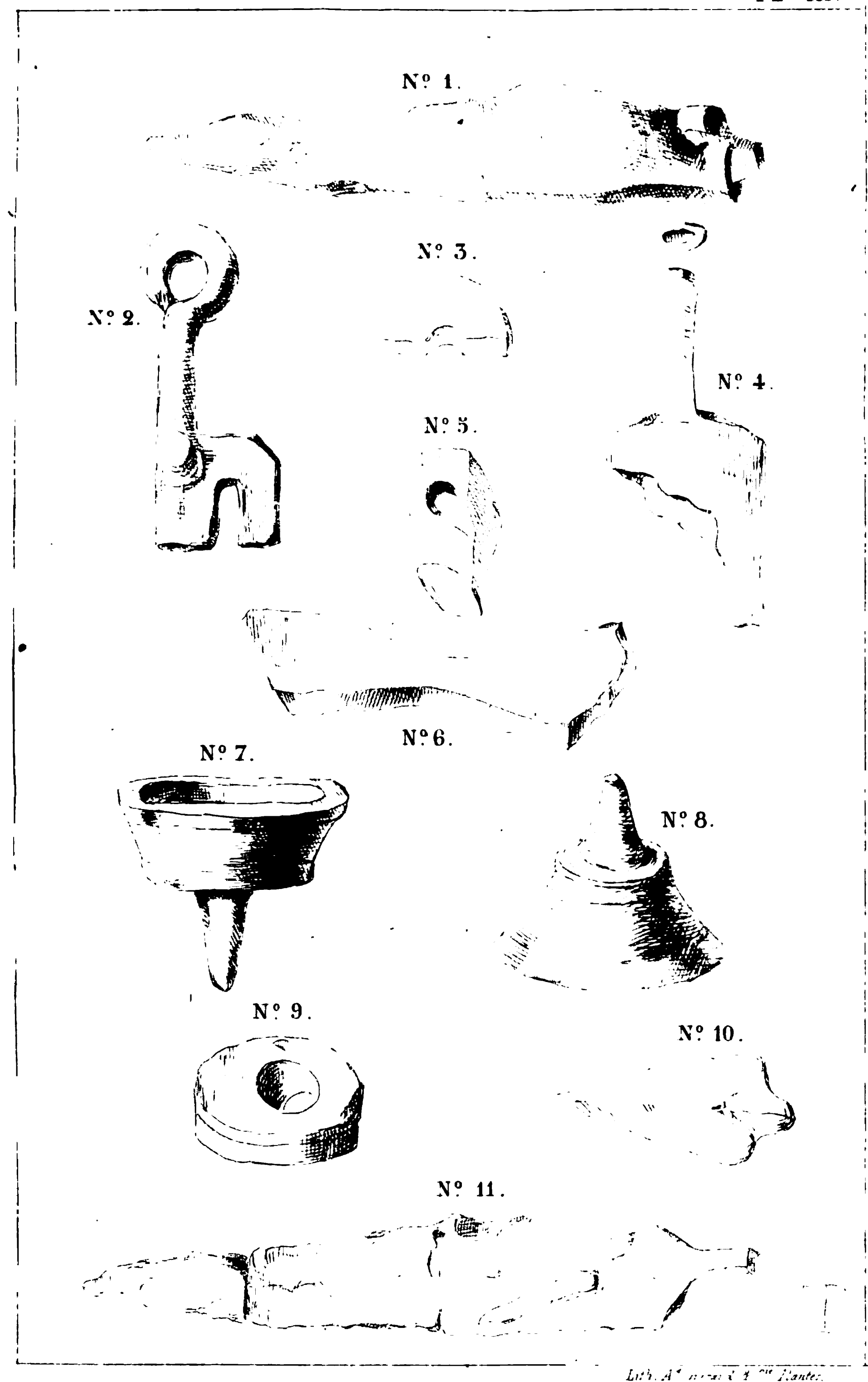
Pl. III, n° 2. — Clef en fer, très-grossière, sans doute celle d'un coffret. L'anneau est formé par le fer retourné sans soudure. (Voir, à ce sujet, la découverte de Saint-Médard de M. Benjamin Fillon.)

Vingt-cinq ou trente clous, pl. II, n° 7, de même forme, mais différents de taille et de grosseur, la plupart ayant dû servir à la ferrure du cheval, les autres au coffret dont la clef vient d'être décrite; un morceau de cristal de roche, cabochon non poli, non

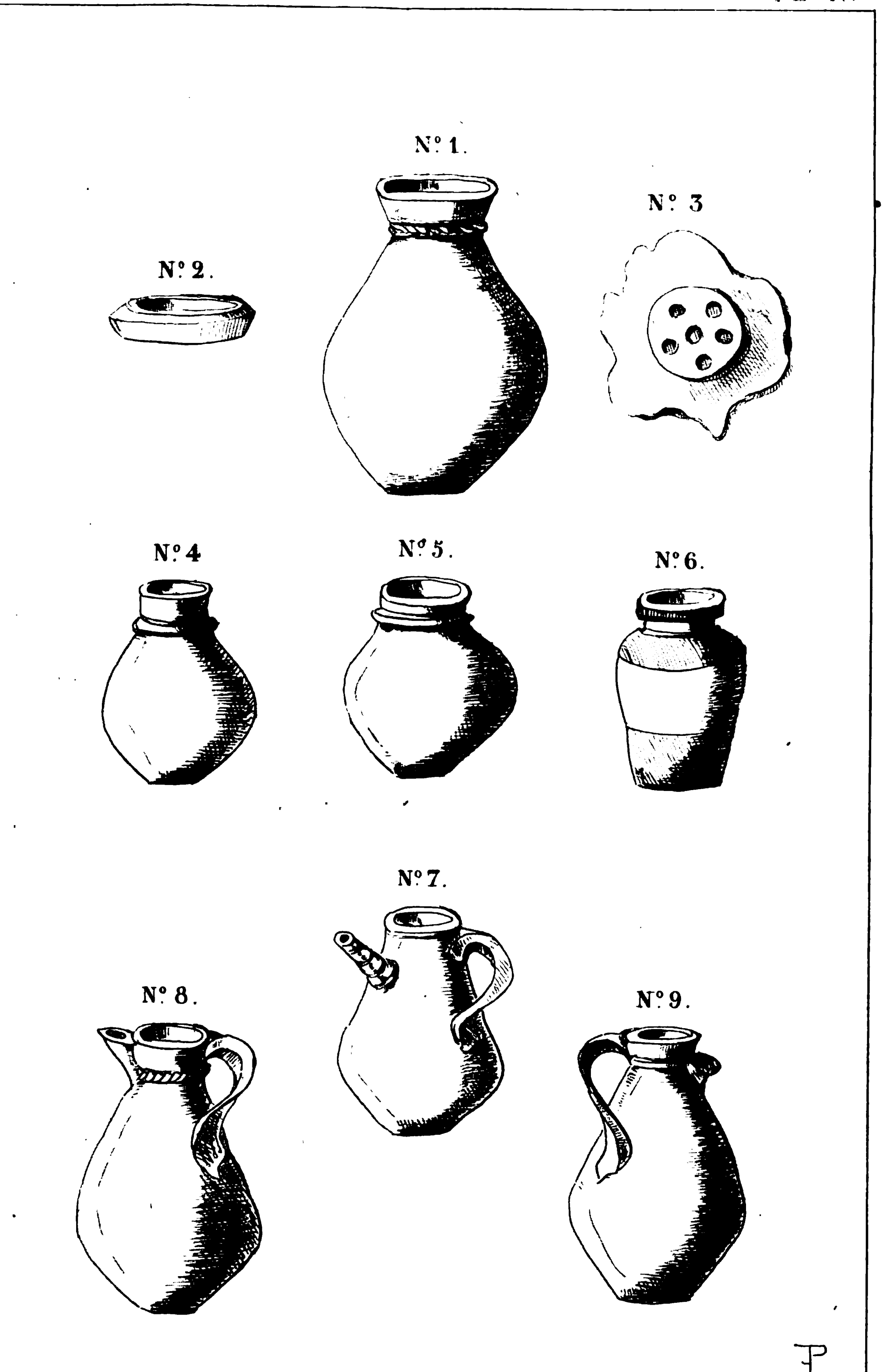

N° 1.
N° 2.
D
F
D
E
E
C
B
A
N° 3.
N° 4.



Lith. Ad. Guéraud & Cie Nantes.



Lith. Ae ...e Nantes.



Lith. Ad Guéraud & Cie Nantes

taillé, de la grosseur d'une noix (le cristal de roche se rencontre souvent dans la commune de Chambreteau, à quelque distance de Pouzauges).

Une seconde fosse voisine de celle-ci, et distante de trois mètres, renfermait un dolium, trois ou quatre vases, un poignard, un couteau, un fragment de tôle portant une pointe au centre, et que l'on pourrait prendre pour l'ombilic d'un bouclier, et la framée décrite ci-dessus; elle était moins profonde que la première, bien qu'elle fût aussi creusée dans le sable à un mètre cinquante de profondeur.

En résumé, une trentaine de fosses ont été explorées; plusieurs ne renfermaient qu'un vase, de la cendre et du charbon : leur profondeur dans le sol variait alors de cinquante centimètres à un mètre au plus. A quoi bon creuser profondément le sol, pour y déposer des cendres? De nos jours, on se contente d'une fosse d'un mètre 50 centimètres pour nos inhumations; cela suffit pour préserver les vivants des émanations de la tombe : mais, avec un bûcher, y brûlât-on un cheval, on n'a rien de semblable à redouter.

Arrivé à la fin de cette énumération funèbre, de ce long inventaire, avant de terminer cette étude, je dois entrer encore dans quelques développements.

Le *vicus* de Pouzauges s'étendait sur tout le coteau dont nous avons déjà parlé; c'étaient des maisons non agglomérées, répandues à l'aventure suivant le caprice de chaque habitant : qu'on se figure des cabanes en bois et en argile, peintes, et couvertes en chaume, aux toits pointus; les bas-reliefs de la colonne Trajane et celui du musée du Louvre nous en donnent des représentations fidèles. Puis, un vaste champ de sépultures, dont les dimensions peuvent nous faire apprécier l'importance de notre colonie; une voie bien pavée se dirigeant de Saint-Pierre-du-Chemin à Saint-Michel-Mont-Mercure, et de là, par les Herbiers, vers Saint-Georges-de-Montaigu (Durinum). Une seconde voie, j'en ai la certitude, devait couper la première à Saint-Michel, et se diriger, par Chantonnay, vers Talmont, et, de Mauléon, par Argenton-Château,

vers Doué. Cette seconde voie, en quittant Saint-Michel, devait traverser le Boupère : ce point est un des plus anciens du pays; son nom (de Pierre blanche), dans une contrée où le calcaire manque, lui vient d'une roche ou d'un monument druidique en silex, ou caillou blanc. Le caillou est la pierre sacrée par excellence, celle qui renferme le feu; c'est à ce titre que nous les trouvons dans les sépultures de Pouzauges, et qu'on les retrouvera dans celles du Boupère, car des *ponnes* semblables à celles de Pouzauges y ont été découvertes il y a quelques années. J'ai acquis un beau statère d'or gaulois, trouvé dans cette commune il y a six ans : il répond à la plus belle époque de l'art, au moment où, secouant l'imitation servile des monnaies grecques, il essaie son indépendance : il fait le plus grand honneur aux artistes de nos contrées; l'or est très-pur, et le poids très-élevé, 7 grammes, 85. — Un *oppidum* ou lieu de refuge devait exister sur l'emplacement actuel du château; il fut occupé jusqu'à l'époque mérovingienne : des sépultures franques, bien caractérisées, renfermant des sabres cannelés, des agrafes de bronze, etc., ont été découvertes dans les fossés mêmes, au midi de la place. — A l'époque carlovingienne, la population du vicus de Pouzauges, par suite d'un événement resté inconnu, fut refoulée vers le bourg du vieux Pouzauges; ce fut le siége d'un prieuré. Dans le XIIe siècle, on y éleva une charmante église romane, qui s'est conservée intacte jusqu'à nos jours. Au moment d'épanouissement de la féodalité, à la fin du XIIe siècle, le seigneur possesseur des deux Pouzauges, voulant construire une puissante forteresse, jeta les fondements du château, qu'il édifia sur les ruines de l'oppidum, à deux pas de nos sépultures. Une remarquable église romane aussi, mais où l'ogive se devine, fut construite en dehors de la seconde enceinte, de manière à dominer sa rivale du bourg. Dans l'acte de fondation de l'hôpital du vieux Pouzauges, document que vient de publier M. Paul Marchegay, les deux Pouzauges sont désignés sous les noms de *Puzaugiis novis et veteribus :* chose étrange, le *novus* est l'ancien vicus; on comprendra aisément que cette antériorité n'est que relative.

C'est avec un sentiment de respect et avec une émotion sérieuse que j'ai répandu sur le sol la cendre vingt fois séculaire des aïeux. Je dois l'avouer, je n'ai pas cru commettre une profanation. J'avais, en agissant de la sorte, la conviction d'un devoir à accomplir : dans cette poussière depuis longtemps refroidie, j'allais chercher, il faut bien le dire, la pensée des temps antiques; j'ai cru la saisir, et de cette étude j'ai rapporté la conviction profonde que les populations primitives de la Gaule étaient essentiellement religieuses, que leur religion avait pour base le déisme presque pur, et reposait sur le dogme de l'immortalité de l'âme et la certitude d'une vie future plus ou moins matérielle, mais plus complète et plus heureuse que celle de la terre. De là leur peu d'attachement à la vie. Ils n'ont presque pas de dieux, dit Jules César en parlant des Germains, et ils ne reconnaisent pour tels que ceux dont ils ressentent les effets immédiats : « *Solem et Vulcanum et lunam* » (J.-C., *de Bello Gall.*, p. 262). Le polithéisme romain se trouve dépaysé, il faut le reconnaître, et cherche en vain des analogies. « *Deum maximè Mercurium colunt*, » dit-il en parlant des Gaulois. Tacite en dit autant des Germains; mais ni l'un ni l'autre ne comprennent que Mercure n'a dû son importance qu'à son rôle de génie funèbre : c'est lui qui présidait à la mort, et qui, touchant le corps de son caducée, recueillait l'âme, l'emportait dans des régions nouvelles, et assistait au jugement en tenant lui-même les balances d'or : « *Hujus sunt plurima simulacra.* » Les *tumuli* lui étaient consacrés, on lui élevait de nombreuses statues, et on l'adorait sur les hauts lieux, à Saint-Michel-Mont-Mercure (*Ecclesia sancti Michaelis de Monte-Mercurio.* — Bulles de 1123-1158), à deux pas de Pouzauges. Tout le monde sait que, lors de l'introduction du christianisme, saint Michel remplaça partout le fils de Maia; leurs fonctions furent les mêmes : les scènes de psycostasies peintes sur les vases étrusques, ou sculptées sous les porches de nos églises, en font foi; le rapprochement de leurs deux noms à Saint-Michel-Mont-Mercure est un fait curieux.

Sans doute les hommes de cet âge avaient les mêmes passions que ceux de nos jours; mais, dans leur simplicité et loin des

entraînements de la vie actuelle, ils avaient conservé le respect de la famille et le culte des aïeux. Aujourd'hui, on oublie vite, beaucoup trop vite; on a hâte d'essuyer ses larmes, elles sèchent souvent avant d'être répandues, et Tacite pourrait bien nous faire le même reproche qu'il adressait aux Romains ses compatriotes, en exaltant les mœurs des barbares Germains : Chez eux, disait-il, tout signe extérieur de deuil, les cris et les sanglots disparaissent promptement, mais la douleur persiste et dure longtemps; les femmes croient s'honorer en pleurant, les hommes en se souvenant, « *feminis lugere honestum est; viris meminisse.* » *(De Mor. Germ.,* p. 330.*)*

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

PAR

L.-J.-M. BIZEUL (de Blain),

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président d'honneur de la Société archéologique de Nantes, etc., etc.

IIe PARTIE.

ÉPOQUE ROMAINE.

(*Suite.* — Voir p. 150.)

§ V. — TOPOGRAPHIE ROMAINE A BLAIN.

Ce que je nomme à Blain *terrain romain,* à raison des nombreux débris de l'époque romaine qu'il renferme, s'étend d'abord au nord de la grande route n° 164, depuis cette route jusqu'où le coteau commence une plus grande déclivité, sur une largeur moyenne de 150 mètres, et une longueur de l'est à l'ouest d'à peu près un kilomètre. Les fouilles faites depuis quelques années dans les jardins de la Goupillais, de l'Ormais, de l'Épine, de la Fontaine et de Bottier, jusqu'aux Foulardais, ont prouvé que cette longue bande, placée à la base du coteau, et aspectée au midi, a été couverte de maisons romaines.

Une seconde bande de même largeur que la précédente, mais longue seulement de sept cents mètres, placée entre la grande route n° 164 au nord, le chemin de la Paudais, la place et la moitié méridionale du pré Mortier, comprend : les terrains de l'hôpital et du presbytère, dans lesquels les débris sont beaucoup moins abondants; le centre du bourg, l'église et l'ancien cimetière qui l'entourait, où l'on trouve beaucoup de fragments de

tuiles à rebords et quelques monnaies du Haut-Empire; enfin, la partie septentrionale du pré Mortier, dans laquelle on a établi, en 1856, un nouveau champ de foire. Des rigoles d'un mètre de profondeur sur deux de largeur, qui y ont été pratiquées pour planter des allées d'arbres, m'ont mis à même d'observer assez bien ce terrain, qui, au-dessous d'une couche d'humus d'à peu près un pied d'épaisseur, est complétement occupé par une seconde couche de dix-huit pouces à trois pieds de profondeur, formée de détritus animaux et végétaux, et mêlée d'une quantité considérable de cendres et de charbon, qui lui a donné une couleur noire très-prononcée, à l'aide de laquelle on distingue facilement cette couche de la couche supérieure et du sol naturel sur lequel elle repose. On reconnaît là les traces d'un incendie considérable, qui s'est étendu sur une grande surface. Les morceaux de tuiles à rebords y sont assez communs, ainsi que ceux d'amphores de la plus grande dimension. Les poteries y sont rares. On y a rencontré deux puits antiques, que je décrirai ci-après. Au delà du chemin des Rigondais, qui sépare le pré Mortier d'autres prés tombant vers l'est sur un ancien étang, qu'alimentait le ruisseau de Courgeon, les débris romains sont très-abondants vis-à-vis de la maison et des jardins de la Goupillais, et deviennent plus rares en descendant à l'est.

Au midi de cette seconde bande, s'étend sur la dernière pente descendant jusqu'à la rivière d'Isar, un vaste quadrilatère borné à l'est par le chemin des Rigondais, au sud par le canal, à l'ouest par la route départementale nº 11, dans la partie de cette route connue sous le nom de rue du Château et de chemin de la Croix-Rouge. Sous toutes les maisons de cette rue, dans leurs jardins, dans tout l'ancien pré Violaye, dans le champ des Pressoirs, se trouvent abondamment les débris romains et quelques restes de substructions. Il en est à peu près ainsi dans les chantiers qui bordent le canal de Nantes à Brest et ont remplacé les prairies dans lesquelles on a creusé pour donner à ce canal toute sa largeur. Lors de ces travaux de terrassement, on découvrit l'emplacement et les ruines fort reconnaissables de trois maisons,

manifestement détruites par le feu, et dont les couches charbonneuses n'avaient pas été dérangées depuis l'incendie. Dans le pré Violaye, on a trouvé une chambre où les briques du pavé étaient encore en place. Ces briques avaient 0,44 centimètres de longueur et 0,30 cent. 50 de largeur. Elles étaient toutes fendillées. J'en fis enlever une avec précaution, on en rejoignit les morceaux avec du plâtre, et je l'envoyai au Musée archéologique de Nantes.

Au delà du canal, sur la rive gauche de la rivière d'Isar, le village du Gravier, dont une partie s'appelait, au XVII[e] siècle, le Tertre et les Clinais, paraît avoir remplacé, comme nous l'avons déjà dit, une sorte de faubourg romain. Son sol, celui de ses jardins, des prés et des champs qui le touchent vers le nord, est rempli de débris antiques. J'estime que le tout peut contenir 4 à 5 hectares, qui ne sont point compris dans le chiffre total du terrain romain à Blain que j'ai donné ci-dessus. On a trouvé, dans le pré Thomas, les ruines d'une maison romaine, formant un monticule qui renfermait beaucoup de tuiles à rebords.

Le camp ou *oppidum* dont nous avons parlé, touche dans sa partie nord les champs des Pressoirs et des Garennes. Les diverses pièces situées dans son enceinte portent aussi le nom de grandes et petites Garennes. Sa forme a dû être irrégulièrement elliptique. Le grand axe était d'à peu près 300 mètres, et le petit de 130. Le périmètre mesure 720 mètres. Les fossés existent encore en deux endroits différents : au nord, dans une longueur de 220 mètres; au midi, dans une longueur de 80 mètres, sur une largeur de 15 mètres et une profondeur de 5 à 6. Ailleurs il a été à peu près comblé, mais on peut encore en suivre facilement la trace. Les rejets de terre qui ont dû provenir du déblai des fossés et former des remparts tout autour du camp et en augmenter singulièrement la force défensive, ont complétement disparu à la suite de la culture, qui, depuis longtemps déjà, a fortement attaqué en tous sens cette enceinte fortifiée. Ces fossés paraissent avoir été disposés de manière à être constamment remplis par les eaux du ruisseau de Courgeon, dont le lit défend

encore aujourd'hui le camp dans une longueur de plus de 100 mètres. Au midi et au joignant du fossé, existait une seconde enceinte de forme triangulaire, nommée anciennement le clos Moncelet, d'une contenance superficielle d'environ 70 ares. Elle se trouvait défendue à l'est, dans une longueur de 100 mètres, par le ruisseau de Courgeon et son embouchure dans l'Isar; au midi et dans une longueur de 140 mètres, par cette même rivière, à laquelle aboutissait en même temps la partie occidentale des fossés du camp. Des briques d'un mètre carré et de 0^{m},10 à 12 centimètres d'épaisseur ont été exhumées de cette seconde enceinte, ainsi que des objets en terre cuite portant au sommet une tête de bélier, et dont la destination n'est pas encore bien apprise. Nous reviendrons ci-après sur ces diverses antiquités. L'ancien chemin de Blain au château coupe en écharpe la première enceinte ou oppidum.

Après avoir indiqué la conformation topographique du terrain qui, à Blain, renferme des débris romains, il est à propos, je crois, de marquer d'une manière précise les endroits par où y arrivaient les voies romaines dont nous avons parlé. Quatre seulement aboutissaient à la cité : 1° la route de Nantes arrivait de la chapelle Saint-Roch par le coin du parc, descendait au Gravier après avoir reçu la voie venant de Saint-Nazaire, en suivant le chemin de grande communication n° 15 de Fay à Blain, traversait la rivière à quelques mètres en amont du Pont-Neuf, sur un pont de bois dont on voit encore au fond du canal les pilotis brisés; de là il entrait dans le bourg par le chemin de la Croix-Rouge et la rue du Château.

2° La voie venant de l'Anjou passait à la Mazounais, et suivait jusqu'au bourg la route n° 164.

3° Celle de Rennes, après avoir traversé la bourgade du Gâvre d'un bout à l'autre, entre à Blain par le Grand-Moulin et l'Ormais. A trois ou quatre lieues de Blain, au passage de Pont-Veix, elle reçoit une autre voie arrivant du Maine par Châteaubriant.

4° Les deux voies venant de Vennes, l'une par Arzal et l'autre par Rieux, où elles traversent la Vilaine, se confondent sur la

route n° 164 de Blain à Redon, entre la 55e et la 56e borne, et arrivent à Blain par le village de la Chaussée et la rue de l'École.

Ainsi, voilà quatre issues qui devaient être et qui étaient réellement garnies de maisons, comme le prouvent encore les nombreux débris romains qu'on rencontre de chaque côté des chemins ou rues qui se sont toujours conservées dans la direction des voies antiques.

§ VI. — ANTIQUITÉS TROUVÉES A BLAIN.

MURAILLES.

J'ai déjà dit que les substructions en maçonnerie sont peu communes à Blain, et j'ai pensé que la cause en devait être attribuée à l'extrême rareté des pierres dans le pays, rareté qui aura fait fouiller jusqu'au dernier fondement la majeure partie des substructions antiques. Je ne puis donc présenter à cet égard qu'un petit nombre d'observations.

La plus ancienne remonte au mois de février 1832. M. Amand Chiron faisait creuser une cave pour une maison qu'il voulait bâtir dans la rue au nord de l'église, c'est-à-dire au centre du bourg. Cette fouille, poussée à la profondeur de six à sept pieds, rencontra le sol naturel à quatre pieds. C'est une argile tenace, fortement colorée en jaune brun par une teinture ferrugineuse. Au-dessus de cette couche d'argile, on remarquait un blocage de gravois en quartz roulé d'environ 18 pouces d'épaisseur et d'une largeur de 15 à 20 pieds, qui me parut avoir été le *rez-de-chaussée* d'une maison antérieure, dont la ruine était assez clairement prouvée par un mélange confus de débris de toutes sortes, dans lesquels on découvrait des traces d'incendie, des ossements humains, des briques et des tuiles romaines, recouvrant toute la couche de pierrailles. Ces débris avaient formé un humus très-gras, qui fut enlevé par un laboureur pour amender ses terres.

Dans la partie orientale du terrain fouillé, on a trouvé deux murailles faites à mortier de chaux et sable, et en pierres de grès quartzeux, sorte de roche la plus rapprochée de Blain, où elle

forme le grand bord méridional de la rivière d'Isar, par un long sillon marqué par les rochers proéminents de la Roche-Aubry, de Saint-Roch, de Maledent, de Ravily et du moulin de la Roche. C'est la seule qu'on trouve dans le terrain romain. Ces pierres étaient à petit appareil, sans cordons de briques, et encadrées dans de légères rainures tracées horizontalement et perpendiculairement dans le mortier, avec une pointe fine en bois ou en fer. On croit ces rainures antérieures au système de maçonnerie à cordons de briques, dans lequel on ne les retrouve plus.

Ces murs, très-rapprochés, étaient divergents dans leur direction. Ce qui fait présumer qu'ils n'appartenaient pas au même édifice, bien que, près de la rue, il y eut à peine quatre pieds de distance entre eux, et sept ou huit à l'autre côté des fondations. L'un d'eux, tracé dans la direction du nord au sud, avait trois pieds de largeur. On n'a pu voir où il aboutit. En le coupant à la demande des dimensions de la cave, on a acquis la preuve qu'il subsiste encore sous les vieilles ménageries, au nord de la maison neuve, et sous le pavé de la rue, au midi.

L'autre mur, plus large d'un pied que le précédent, coupe l'angle oriental et méridional de la cave, dans la direction du N.-E. au S.-O, s'enfonce aussi sous la rue, et, dans la direction opposée, se prolonge, en traversant la ruelle, sous la maison Benoist. On n'a point vidé les fondations de ces murs, et l'on ignore conséquemment à quelle profondeur elles descendent.

A l'ouest, et presque au joignant du premier, sur le bord de la rue, on a remarqué un ancien affouillement comblé de pierres et de terres jetées en désordre. Cet affouillement pénètre profondément dans le sol argileux, et on a pensé que c'était un ancien puits, dont la maçonnerie supérieure avait été enlevée. Une grande quantité d'eau pluviale qui était restée sur une partie de la cave, déjà à profondeur suffisante, et qui gênait les travailleurs, fut dirigée dans ce puits et s'y absorba en entier.

Nous mentionnerons ci-après, à leur ordre, les autres objets antiques qui furent trouvés dans cette fouille.

Quelque temps auparavant, ayant fait enlever, à la profondeur

de deux pieds, la terre végétale et très-grasse d'un petit pré herbier situé sur le côté oriental du *chemin de la Croix-Rouge*, c'est-à-dire de la voie de Blain à Nantes, à la sortie du bourg, je trouvai, à cette profondeur, les fondements d'une maison antique, formant un trapèze régulier de 30 pieds de long et 22 de large. C'étaient d'assez gros blocs de ce même grès quartzeux dont nous venons de parler, parfaitement appareillés dans leur état brut, mais sans aucun mortier. L'intérieur de la maison était remblayé, à la profondeur de deux pieds, d'une couche compacte de cailloux de quartz roulés, dont nous avons à Blain d'immenses dépôts, et dont on a récemment ferré nos routes, à l'imitation des Romains. Ce remblai était un véritable *rez-de-chaussée*, dans toute l'acception du mot; car on sait qu'à l'époque romaine, on construisait les maisons sur une chaussée d'une certaine élévation, comme les voies, et avec les mêmes matériaux que ces voies elles-mêmes, le tout pour préserver le bas étage de l'humidité, et par conséquent l'assainir. On a trouvé de pareils remblais dans les jardins de la Goupillais, et dans celui de M. Benoist, au centre du bourg, et on les a pris pour des tronçons de voie. Ce sont très-probablement des *rez-de-chaussée*.

Au mois de mars dernier (1857), François Orain, charron, fit creuser, sous sa maison, une cave. Cette maison, placée à l'encoignure de la rue par laquelle passait autrefois la grande route de Nantes et la rue des Noyers, présente, vers le carrefour formé par la réunion de ces deux rues, une façade de 6 mètres, qui, il y a une cinquantaine d'années, a été bâtie, dans toute sa longueur, sur une partie de la largeur d'un mur romain. Ce mur a été retrouvé en creusant la cave, et à une telle profondeur qu'il a pu servir de paroi, sans qu'il ait été besoin d'aucune reprise en sous-œuvre comme dans les autres côtés de la cave. La fouille ne m'a pas paru avoir atteint les plus profondes fondations, formées de grosses pierres brutes, et desquelles j'ai mesuré un mètre 20 centimètres en hauteur, dans une longueur de 5 mètres 10. Sur cette base s'élève encore, à la hauteur de 0,46 centimètres, un mur parfaitement maçonné à mortier de chaux et sable et à petit

appareil sans cordons de briques. Les assises ont toutes 0,10 centimètres de hauteur, et chaque pierre est encadrée à angle droit dans ces rainures tracées sur le mortier, dont nous avons parlé ci-dessus. Ce mur romain doit avoir au moins un mètre d'épaisseur, car il m'a été facile de voir que la muraille de la maison Orain, dont la largeur est d'au moins 0,60 centimètres, n'occupe point toute cette épaisseur. Il serait, au reste, très-facile de s'en assurer en fouillant la traverse des rues latérales dans lesquelles le mur romain se prolonge évidemment au nord et au sud. Cette fouille serait surtout à faire au nord de la rue des Noyers, parce qu'on pourrait la continuer, sans empêchement sérieux, dans le chantier de charronnage de François Orain, et dans le pré de la Cour-Mortier, dont ce chantier fait partie. Malheureusement, à Blain, comme à peu près partout, les fouilles ne s'opèrent que par des motifs d'intérêt privé, et n'ont point les résultats complets et importants qu'on en pourrait attendre.

PUITS.

L'année dernière (1856), il a été trouvé à Blain, dans le terrain romain, cinq puits à très-petite distance les uns des autres, et dont il ne restait extérieurement aucune apparence. Comme quelques personnes ont semblé vouloir élever des doûtes sur l'antiquité de ces ouvrages, à raison de leur peu de perfection, s'imaginant apparemment que tout ce qu'ont fait les Romains devait être rangé parmi les chefs-d'œuvre de l'art, je rapporterai ici des observations faites il y a soixante ans sur des monuments analogues à Néris, dans le Bourbonnais, ancienne cité romaine, réduite aujourd'hui, comme Blain, à l'état de bourgade.

« La multitude des puits qu'on trouve entre ces cases et l'amphithéâtre (de Néris), annonce celle des habitants. Dans l'espace de 29 mètres, il en a été découvert trois. Tous affectent la *forme ronde*, *et sont revêtus de grosses pierres. Ils paraissent avoir été construits à la hâte ou par de mauvais ouvriers. Ils ne présentent pas cet uni*, *cette perfection qu'ont coutume d'offrir les ouvrages vraiment romains. On n'y voit pas ces pierres carrées qui*

distinguent partout leur maçonnerie. A les considérer de près, on pourrait les croire de beaucoup postérieurs à l'existence des édifices environnants; cependant, le besoin défend même de le supposer. *Il faut en conclure que c'était le mode adopté pour ces sortes d'ouvrages.*

« Le décombrement de l'un de ces puits a procuré :

« 1° Une grande quantité de tuiles à rebords, de briques et de carreaux de différentes époques.

« 2° Les cornes d'un bouc qui ont deux décimètres de circonférence à leur base, et plus de trois de longueur.

« 3° Le bois d'un jeune cerf.

« 4° Une patère de fer battu.

« 5° Un gril sous cette forme : ⬭.

« 6° Les restes d'un couteau propre aux sacrifices.

« 7° Un verre à boire.

« 8° Cinq morceaux de verres à vitre.

« 9° Trois vases de terre de diverses sortes.

« 10° Des débris de vases étrusques et de *terra campana.*

« 11° Deux clefs antiques.

« 12° Des clous anciens.

« Le verre à boire rond, uni, sans couleur, parfaitement conservé, est peu épais et d'un verre très-transparent. Il a cependant deux taches blanches. Sa hauteur est de 7 centimètres; son siége a 27 et son ouverture 80 millimètres.

« Le verre à vitre est épais de 4 millimètres, de couleur verte et tel que celui de nos plus mauvaises vitres. » (Barailon, *Recherch., etc.,* 1806, p. 131 et suiv.)

« Nous terminerons ces recherches en invitant les propriétaires de Néris à faire des fouilles profondes. Je les engage aussi, lorsqu'ils trouveront des puits, à les décombrer, et à les puiser avec adresse, pour ménager les pièces de fine poterie; car il me paraît bien prouvé que, lors du renversement de la ville, on y précipita tout ce que l'on avait de plus précieux. » (*Ibid.,* p. 195.)

Il y a complète analogie avec les observations faites à Néris sur la construction des puits dans cette localité toute romaine et

celles que j'ai pu faire à Blain. Les puits y sont aussi fort nombreux, et tout porte à croire que beaucoup de ceux qui servent encore aujourd'hui remontent à l'époque romaine. Le premier des cinq découverts récemment se présenta dans la tranchée faite pour la plantation du champ de foire, au mois de janvier 1856. Nous avons dit précédemment que ce champ de foire avait été tracé dans le *pré Mortier*, qui, à peu près dans toute son étendue, nous avait offert un terrain romain de 18 pouces à 3 pieds d'épaisseur. L'ouverture du puits était bouchée à 0,50 centimètres au-dessous du sol par deux grosses pierres de grès quartzeux. Elle est circulaire et a, comme le puits lui-même, 0,65 centimètres de diamètre. Au-dessous de ces grosses pierres qui formaient une sorte de couvercle, existait un espace vide d'un mètre 87 centimètres qui descendait jusqu'à un amas de pierres, de terre et d'eau, qu'on a enlevé jusqu'à la profondeur approximative d'un mètre 60 centimètres; la rencontre d'une grosse pierre de grès quartzeux qui s'est arrêtée à cette profondeur, en bouchant irrégulièrement le puits, a, jusqu'à présent, interrompu les fouilles. L'introduction d'une sonde a donné la certitude qu'on n'a point atteint le fond du puits, qui, comme tous ceux de Blain, doit avoir une vingtaine de pieds de creux. C'est dans ce fond que doivent être les débris romains les plus importants. Dans les onze à douze pieds fouillés, on n'a trouvé que quelques tessons d'amphores de grande dimension, et un assez grand nombre de morceaux de tuiles à rebords.

La forme circulaire semble avoir été adoptée pour les puits romains, et surtout pour les puits rustiques, dans la classe desquels doivent être rangés les puits de Blain. Leur maçonnerie est, en effet, grossière et sans mortier, même dans la partie supérieure.

Un second puits a été trouvé à quelques mètres du précédent dans le jardin de la maison que M. Pierre-Marie Benoist a fait bâtir en 1857.

Un troisième, dans le jardin de l'ancien prieuré de la Houetterie, au nord de la grande route, toujours dans le même quartier que les précédents.

La source de tous ces puits est abondante, et celles du premier et du troisième se sont maintenues à hauteur d'eau complète pendant l'excessive sécheresse de cette année 1857.

Le puits du jardin de M. Benoist a été comblé après une fouille de dix pieds seulement, dans laquelle on n'a trouvé qu'un amoncellement de pierres de grès quartzeux, à la grosseur de petits pavés. Jusque-là, il ne s'est présenté aucun fragment de poterie; mais une grande quantité de morceaux de tuiles à rebords. Les débris de vases devaient se trouver dans la partie inférieure, et je regrette beaucoup que la fouille n'ait pas été poussée plus loin.

La fouille du puits de la Houetterie a été aussi fort incomplète.

Un quatrième puits s'est rencontré à quelques pas du précédent, dans le terrain Chef-d'Orge, sur le bord oriental de la rue Neuve, en creusant les fondations d'une écurie. On l'a bouché aussitôt sans le fouiller, attendu qu'il occupait l'emplacement de la porte de ce bâtiment.

Au mois de mars 1859, on a trouvé un cinquième puits, en défonçant un ancien pré, dans sa partie septentrionale, joignant la grande route n° 164. Ce pré est rempli de débris romains. Aussi, le puits, fouillé seulement à une profondeur de 3 à 4 mètres, a-t-il offert une prodigieuse quantité de tuiles à rebords, mêlées d'abord à des pierres de grès quartzeux de diverses grosseurs, provenant en partie de la muraille même du puits; mais, à la profondeur de deux à trois mètres, on n'a plus trouvé que des tuiles, presque toutes brisées en deux par la moitié, et conservant leurs deux rebords avec les coches des extrémités.

CÉRAMIQUE.

Poteries.

Poteries rouges et fines.

La plus ancienne découverte faite à Blain, à ma connaissance, de ce genre de poterie, remonte à 1802 ou 1803. C'était un vase presque entier, d'environ 7 à 8 pouces de hauteur, à panse assez

grosse et arrondie, ornée de reliefs et portant dans un médaillon une inscription de trois ou quatre courtes lignes. Il fut trouvé sur la limite de mon jardin et d'un terrain appartenant à M. Jeffredo, alors maire et notaire à Blain, en creusant les fondations d'une écurie qu'il faisait bâtir au bout septentrional de sa maison. Ce vase a été longtemps conservé à la mairie; il a fini par être complétement brisé, et a disparu. J'y ai toujours attaché un triste souvenir. Je finissais alors mes études classiques, dans lesquelles n'était nullement entrée celle de l'archéologie, et je n'eus pas même l'idée de copier l'inscription.

Depuis, beaucoup de tessons de la même espèce sont sortis du jardin de M. Jeffredo et du mien; mais ils sont loin d'égaler en intérêt archéologique le vase que je rappelle ici en première ligne. Leur grand nombre prouve seulement que sur l'emplacement que je signale existait la maison de quelque riche Gallo-Romain.

Tous les terrains du bas de la rue du Château, au midi et au joignant du même emplacement, en ont aussi offert, mais en moindre quantité, ainsi que toute la bande de terrain romain régnant au nord du bourg, depuis l'hôpital jusqu'à la Goupillais.

Je ne veux point disserter ici sur cette jolie poterie, aux formes si élégantes et si diverses, au vernis si brillant, aux ornements en reliefs si remarquables; on trouvera de quoi se satisfaire pleinement dans la 1re partie du *Cours d'antiquités* de l'illustre M. de Caumont. Je me bornerai à quelques courtes observations purement locales.

Il est très rare partout de rencontrer entiers des vases de cette nature. Nous n'en avons pas trouvé un seul à Blain; mais les fragments portent presque tous des reliefs, et on y retrouve « les personnages, les masques scéniques, les rinceaux, les guirlandes de feuillages, les animaux, cerfs, lièvres, lions, etc.; les chasses, les gladiateurs, etc., etc., » et, enfin, tous les personnages mentionnés par M. de Caumont, *Ibid.*, p. 187-188.

N° 1.

Trois fragments m'ont offert les détails que ce savant maître a remarqués sur un vase de la collection du Mans, et qu'il a figuré

de grandeur naturelle dans son Atlas, pl. XXIII : c'est-à-dire, « une frise ornée d'un rang d'oves, séparés les uns des autres par un cordon pendant et terminé d'un gland; genre de moulure qui est extrêmement commun sur les poteries. » Je remarque que la frise est de hauteur inégale sur les trois fragments que j'ai recueillis. L'un a, comme le vase du Mans, de 10 à 12 millimètres; l'autre, de 9 à 10, et le troisième, de 5 à 6 : mais la forme est exactement la même. La pâte, la cuite et la décoration de ces trois vases ne laissent rien à désirer. Ils sont sortis de la terre aussi sains qu'ils y avaient été enfouis.

N° 2 et 3.
Cette perfection ne se rencontre pas sur tous les fragments. Il en est dont l'ornementation est fort inférieure pour le dessin, et qui sont devenus très-frustes; quelques-uns ont même complétement perdu leur brillante couverte, soit que la cuite en ait été manquée, soit qu'ils aient rencontré dans leur enfouissement des sels qui l'ont attaquée et détruite à tel point qu'il ne reste que l'argile, qui s'attache facilement aux doigts et les colore en jaune rougeâtre. J'ai remarqué que les tessons d'un rouge plus vif avaient généralement conservé leur éclat, leur dureté et la cassure vitreuse. Il est probable que les argiles employées par les potiers romains n'étaient pas toutes d'une même qualité.

N° 4.
Un fragment d'une espèce de compotier, dont le rebord un peu évasé n'a que 2 centimètres de hauteur, peut être rangé parmi les terres fines de couleur rougeâtre. Mais je ne le cite ici que comme une preuve qu'il y avait aussi une moindre qualité dans la couverte comme dans l'argile. Dans l'échantillon dont je parle, la couverte et l'argile sont d'un rouge pâle, et ne paraissent avoir été attaquées par aucun sel. La forme de ce vase ne manquait pas d'élégance. Son épaisseur était de 3 à 4 millim.

N° 5.
Un autre fragment d'une sorte d'assiette ou de plat, de 22 centimètres de diamètre et de 3 centimètres de rebord évasé, a été formé d'une argile rougeâtre demi-fine, puis revêtue évidemment au pinceau de la belle couverte fine et brillante dont nous

avons parlé. Des causes, que nous n'apprécions pas bien, ont fait disparaître à l'intérieur à peu près toute la couverte; mais il en reste assez à l'extérieur, par longues plaques, pour la faire parfaitement reconnaître. Cette remarque aidera peut-être à la solution des questions qui se sont élevées sur les moyens employés pour produire cette belle couverte : question que M. de Caumont a si bien exposée dans son *Cours d'antiquités*, époque romaine, 1re partie, p. 205.

Poterie noire fine.

N° 6.

La plupart des poteries noires qu'on trouve à Blain en assez grand nombre, peuvent être rangées parmi les poteries fines. Je n'en ai pas vu portant des ornements en relief. Elles sont généralement formées d'une argile blanchâtre ou grise, moins malaxée et conséquemment moins compacte que dans les belles poteries rouges, et revêtues à l'extérieur comme à l'intérieur d'une belle couverte noire parfaitement appliquée. L'un de mes échantillons présente, dans la couverte, d'assez nombreux points brillants qui me semblent être du mica. Il y en a aussi quelques-uns, mais en bien moindre quantité, dans l'argile blanchâtre.

Je dois mentionner ici quatre fragments d'un vase en terre rouge fine, revêtu d'une couverte de couleur noire. C'est le seul de ce genre qui ait été trouvé à Blain, et je le crois assez rare, car je ne me rappelle pas en avoir vu d'analogue dans les divers musées que j'ai visités, ni qu'aucun céramiste en ait parlé. Je l'ai déposé au Musée archéologique de Nantes. L'extérieur est orné de moulures délicatement tracées, représentant une plante à feuilles triangulaires et à long pétiole, et portant une fructification en forme d'épi très-allongé.

Poterie grise fine.

N° 7.

Cette poterie, assez commune à Blain, est parfaitement travaillée. Sa pâte égale presque en finesse celle des belles poteries rouges. Sa couleur est d'un gris brun à l'intérieur comme à l'extérieur, et quoiqu'elle n'ait pas de couverte, le poli de ses parois,

obtenu je ne sais comment, lui en tient lieu, pour satisfaire à la fois la vue et l'art. Je l'ai toujours rencontrée sous la forme de bols dont le plus grand diamètre a été de 0,18 centimètres et la plus grande hauteur de 8 à 9. Le premier vase de cette espèce que j'ai observé n'avait guère que la dimension d'une tasse à thé, 0m,15 d'ouverture, hauteur 0m,06. Il est presque entier. Au fond se trouvait une matière grasse et très-noire, dont j'eus beaucoup de peine à le débarrasser sans pouvoir enlever la couleur noire qui s'était imprégnée dans l'argile. Il est au Musée de Nantes. Je crois que l'argile de ce genre de poterie est un peu gréseuse, soit naturellement, soit par l'immixtion d'une certaine quantité de silice. On y aperçoit aussi du mica. J'ai trouvé sur un fragment de cette même poterie, faisant partie du contour d'un bol de même dimension que celui que j'ai cité ci-dessus, le nom d'une femme, écrit en lettres majuscules, avec une pointe métallique, peut-être celle d'un couteau : NIIRVINE, Nervine, diminutif féminin de Nerva. J'en reparlerai à l'article où je réunirai tous les tessons inscrits qui auront été trouvés à Blain.

J'ai pareillement trouvé à Blain deux autres espèces de poterie grise et fine, assez semblable à la précédente et gréseuse comme elle. Mais ici la couverte est très-apparente. Elle est d'un gris blanc dans l'une, et d'un gris bleu pâle dans l'autre. Je ne sais si cette couverte est appliquée, ou si elle est le résultat d'un coup de feu plus ou moins intense dans la cuite.

Poterie blanche fine.

N° 8.

Je réunis sous le n° 8 deux très-petits tessons d'un bol d'assez faible dimension. Ils portent tous deux une couverte blanche qui semble avoir été posée au pinceau, dans l'un, sur une argile jaunâtre; dans l'autre, sur une argile d'un noir foncé.

J'y joins de plus un fragment d'anse et du goulot d'un vase de grande dimension, peut-être d'une amphore, en terre rouge grossière, sur lequel on voit les restes d'une couverte d'un blanc mat. On le croirait blanchi à la chaux, si la chaux avait pu supporter un enfouissement aussi long.

Poterie grossière.

On la trouve en très-grande quantité à Blain, de toutes grandeurs et de toutes formes. Elle est formée de terre rouge pâle, jaunâtre ou grise, plus ou moins gréseuse. On peut la diviser en deux classes : 1° les vases à large ouverture, dont on retrouve les rebords plus ou moins épais, plus ou moins ornés de rainures ou de cordons; 2° les vases à ouverture étroite, figurée par un goulot toujours proportionné à leur contenance. Ces goulots se sont rencontrés à Blain en quantité considérable; j'en ai envoyé au Musée de Nantes plus de deux cents, dans lesquels on aurait vainement cherché une identité de grandeur ou de forme. Il en est quelques-uns de forme très-élégante. Je crois qu'il n'en faut négliger aucun, et que leur collection, de plus en plus nombreuse, doit présenter un curieux intérêt dans la partie céramique d'un musée d'antiquités.

Il n'est guère possible, et il serait peu intéressant, d'entrer dans le détail minutieux de toutes ces poteries grossières. Aussi, je me bornerai à quelques observations sur un petit nombre d'entre elles.

1. — Amphores.

N° 9.

On a trouvé presque partout des pieds d'amphore à pointe arrondie et très-émoussée, quelques larges morceaux du ventre, mais pas un seul vase entier. Les anses sont aussi très-communes et très-diversifiées dans leurs formes. Quelques-unes tiennent encore aux goulots, qui sont aussi fort nombreux. L'argile dont on s'est servi pour confectionner ces grands vases, est généralement de couleur rouge pâle. Il en est pourtant quelques-uns qui sont d'une argile blanchâtre. Le pied d'une amphore de cette dernière espèce m'a présenté une particularité que je crois devoir faire remarquer ici. Ces pieds sont ordinairement pleins dans toute leur longueur, c'est-à-dire depuis le point où ils sont attachés au ventre du vase jusqu'à leur extrémité inférieure. C'est précisément ce qui les a conservés en si grand nombre, parce que, une fois qu'ils étaient détachés de l'amphore, ils devenaient des

cylindres d'argile assez difficiles à briser. Il s'en est pourtant rencontré un, en terre blanchâtre, que je ne crois pas exister dans le pays, et qui est creux jusqu'à son extrémité inférieure, à l'épaisseur régulière d'un centimètre, et présentant dans son état actuel l'aspect d'un gobelet dont la base serait arrondie.

II. — Terrines.

N° 10.
On trouve à Blain un assez grand nombre de fragments d'un vase, dont M. de Caumont a donné la figure à la planche XXVIII de son Atlas, 1re partie de l'époque romaine, nos 3 et 4, et qu'il compare, avec raison, à nos terrines. Elles sont toutes ici en terre blanchâtre, avec un gros rebord se renversant à l'extérieur, sur lequel j'ai trouvé deux cachets de potier portant, l'un, REGENVS, et l'autre, SAMIVS. J'en reparlerai à l'article des tessons inscrits trouvés à Blain. Dans ce rebord est toujours pratiqué un déversoir pour vider le contenu plus facilement. Ces vases, quoique communs et grossiers, ont attiré l'attention des antiquaires. L'*Archæologia Britannica*, t. XII, p. 413, offre trois dessins de l'une de ces terrines, trouvée à 10 pieds anglais sous terre, et portant sur le bord le nom du potier, O. COIEI. Dans un article très-bien fait sur la poterie gallo-romaine, *Mém. des Antiq. de Fr.*, t. XVI, p. 1, M. Lemaistre, de l'Aisne, s'en est pareillement occupé. Il en a trouvé plusieurs en terre rougeâtre, et un autre d'une pâte très-blanche, comme notre terre à pipe. Ces vases ne lui paraissent avoir reçu aucun vernis. « Tous, dit-il, « ont à leur bord un bec comme nos *terrines*. Ils ont de 32 à 35 « centimètres de diamètre, sur 15 à 18 de hauteur. Leur pâte « n'est pas très-fine, happe à la langue, et, étant haleinée, exhale « une forte odeur d'argile, indice d'une cuisson imparfaite. »

M. Sirand, *Journal de la Société d'Émulation de l'Ain*, 1846, p. 107, a trouvé à Saint-André, près de Bourg, l'un de ces vases presque entier, avec le nom du potier, *en belles lettres romaines*, mais qu'il ne donne pas.

III. — Vases cinéraires.

N° 11.
Vers 1816 ou 1818, en creusant le canal de Nantes à Brest,

dans la partie des prairies du château de Blain nommée la Prée du Pont, parce que, de son bout occidental, elle touchait à l'ancien grand pont détruit vers 1840, on trouva, sur la rive droite de la rivière d'Isar, une très-grande quantité d'urnes cinéraires en argile grossière, de couleur noirâtre et de 8 à 10 pouces de hauteur sur 3 ou 4 de diamètre. Ils contenaient de la cendre, dans laquelle on remarquait des esquilles d'ossements humains ayant évidemment subi l'action du feu. Ils étaient enfouis à un ou tout au plus deux pieds de profondeur, dans un sol d'alluvion, régulièrement inondé chaque année par les eaux hivernales de la rivière. Cette sorte de cimetière me paraît avoir été singulièrement placé, et rien n'annonçait assurément son existence, car le terrain qu'il occupait, indépendamment de sa nature aquatique, quoique non marécageuse, était situé à 4 ou 500 mètres du terrain romain que nous avons décrit ci-dessus, et au moins à 200 des fossés de l'oppidum des Garennes. J'ai déposé au Musée treize fragments de ces vases, contenant encore de la cendre et quelques restes d'ossements. Voir le Catalogue manuscrit du Musée arch. de Nantes, par M. Vandier, n° 259.

Poterie noire grossière.

N° 12.
Je crois devoir noter ici un fragment du bord d'une sorte d'écuelle de 0,16 centimètres d'ouverture, formée d'une argile complétement noire, dont je n'ai vu aucun autre échantillon. La couverte, polie à l'extérieur et à l'intérieur par la main de l'ouvrier, s'est maintenue noire à la cuite.

Poterie à couverte rouge, grossière.

N° 13.
Ce tesson, provenu du ventre d'un vase de certaine dimension, m'a paru curieux en ce que, formé d'abord d'une argile grise à l'épaisseur de 0,004 millimètres, il a été revêtu d'une couverte rouge jaunâtre, aussi grossière peut-être que la pâte grise, et épaisse d'un millimètre.

J'ajoute à ce numéro, un fragment du fond d'un fort grand saladier en argile gréseuse et blanche, d'une grande finesse, revêtue à l'extérieur d'une couleur rouge qui a dû être appliquée

au pinceau, car cette couverte n'est pas perceptible à la cassure. La cuite en paraît avoir été excellente; mais, malgré cela, le temps et l'enfouissement ont grandement détérioré la couverte.

Poterie grise grossière.

N° 14.
Un petit vase d'argile grise et gréseuse de 0,16 centimètres de diamètre, avec un rebord d'un centimètre et demi de hauteur, m'a paru mériter d'avoir ici sa place, à raison d'un pied formé en pointe de la même matière et long de 12 à 13 millimètres, restant au fragment que j'ai recueilli, et en faisant supposer deux autres pour former le trépied, et servir à poser le vase sur la braise. C'est le seul de ce genre que je connaisse. M. de Caumont en mentionne un analogue de plus grande dimension. (*Ibid.*, p. 217 et pl. XXVIII, fig. 5.)

Lampes rustiques.

(V. nos 179, 180, 544 du *Cat. du Musée arch. de Nantes*, p. 52.)

N° 15.
Je range parmi les poteries grossières quatre fragments en terre cuite, dont trois en argile grisâtre micacé, et le dernier en argile rouge. Ils ont la forme d'un chandelier, et je les crois des lampes rustiques. L'un de ces fragments, numéroté 34-A, me paraît être la partie inférieure. La base ou *patte* est circulaire, et a 10 centimètres de diamètre. Le pied, de forme cylindrique et orné d'annelures en bourrelets, a un diamètre d'environ 6 centimètres. Il a été brisé, et il n'en reste plus que 7 centimètres de hauteur. — Le n° 34-B est, au contraire, la partie supérieure, mais sans avoir fait partie du morceau précédent. Il reste 10 centimètres du pied, dont le diamètre est de 4 cent., 50. La base est perdue, et, dans ce fragment comme dans le précédent, il est impossible de connaître quelle a été la hauteur du pied dans son intégralité. A la partie supérieure de ce pied se trouve une tablette circulaire tout à fait semblable à la patte ou base du n° précédent, mais qui en diffère pourtant en un point essentiel, c'est qu'elle porte à son centre un trou circulaire de 4 centimètres d'ouverture et de 5 de profondeur, de forme conique. C'est ce trou que j'ai pris pour le réceptacle de l'huile, et qui m'a fait croire que ces grossiers

ustensiles de terre cuite étaient des lampes à l'usage du pauvre. — Le n° 34-C est une tablette supérieure qui a été détachée du pied. Elle a aussi 10 centimètres de diamètre et un centim. 50 d'épaisseur. L'ouverture n'a pas tout à fait 4 centimètres. Il lui reste 2 centimètres 50 de profondeur, accusant la forme conique. — Enfin, le n° 34-D est la partie supérieure du pied, dont la tablette a été brisée circulairement. Le trou conique y existe en son entier; il a un peu moins de 5 centimètres de profondeur, et à peu près 2 centim. 50 de diamètre, à l'ouverture. Le diamètre du pied est de 4 centim. 50. Ce fragment n'a que 7 centimètres de longueur.

Poterie peinte et fine.

N° 16.
Un tout petit tesson trouvé à Blain prouve que cette belle poterie n'était pas tout à fait étrangère à cette localité. La pâte en est rouge et très-fine, avec une couverte à fond jaune, jaspé de rouge produisant un très-joli effet, à l'extérieur comme à l'intérieur. Le fragment que je décris est une partie du bord du vase, et il régnait tout autour une frise de 2 centimètres de hauteur, formant une suite d'oves comme sur les poteries rouges et fines dont nous avons parlé ci-dessus. Au-dessous, on voit encore trois têtes de pavot accompagnées d'un enroulement sur lequel est posé un oiseau, et il est à croire que tout l'extérieur du vase avait reçu une pareille ornementation. A l'intérieur, à 3 centimètres du bord, est une cannelure circulaire. Ce fragment est déposé au Musée dans l'une des vitrines. Je le crois curieux comme échantillon d'une poterie très-rare. Voici la note catalogale que le savant conservateur des antiquités romaines du Louvre a bien voulu rédiger pour ce morceau, qui lui fut communiqué au mois de juillet 1860 : « Fragment d'un vase vernissé, dont la couverte imite le « jaspé des vases en pâte de verre. Extrêmement rare. Un autre « morceau est au Louvre, provenant de Lyon. »

Poterie en verre.

N° 17.
La poterie en verre n'est pas fort commune à Blain. Tout ce que j'ai pu en réunir se réduit à cinq petits fragments.

1° Le haut de l'anse d'une sorte de bouteille, portant encore une partie du contour du goulot. Cette anse est large d'un peu plus de 3 centimètres, et se replie à angle aigu, à 5 centimètres du goulot. Elle est ornée extérieurement de cannelures ou stries très-rapprochées. Le verre en paraît fin, et il est d'une très-jolie couleur verte, qu'un enfouissement prolongé n'a nullement altérée. Je crois que cette anse appartenait à un vase pareil à celui que M. de Caumont a reproduit au n° 10 de la planche XXIX de l'Atlas de la 1re partie de l'époque romaine, et dont il parle à la page 252 du second volume de son *Cours d'antiquités*, en disant que « les urnes de verre, beaucoup plus rares que les urnes en « terre, ont dû être employées pour des personnes riches; qu'elles « affectent quelquefois la forme des urnes en terre, mais plus « ordinairement celle d'un grand flacon à cou rond, muni d'une « ou deux anses (pl. XXIX, fig. 10), dont le corps est tantôt « rond (fig. 10), tantôt carré (fig. 11). »

2° Un fragment d'une bouteille dont la forme devait être carrée, en verre vert, dont un long enfouissement a commencé à dépolir les surfaces intérieure et extérieure. L'épaisseur en est de 2 à 3 millimètres.

3° Une très-petite partie du fond d'un verre à boire, en verre blanc, fortement irisé, d'un diamètre de 5 centimètres. Le fond en était orné de stries convergeant au centre, et la surface extérieure de pans de 4 millimètres de largeur.

4° Le goulot d'une petite fiole à parfums, pareille à celles qu'on a longtemps prises pour des vases lacrymatoires. Ce goulot a 2 centim. 50, y compris son bourrelet, et 8 millimètres de diamètre. Le verre en est blanc, un peu verdâtre, et d'un millimètre d'épaisseur. Ce petit vase paraît avoir subi l'action du feu, et le goulot s'en trouve bouché à une très-petite épaisseur, par une coulure de verre fondu.

5° Un fragment d'un fond de bouteille en verre noir, à peu près pareil à celui dont on se sert encore pour les bouteilles à parois épaisses; les parois de celle-ci, dans leur partie inférieure, n'ont pas moins de 8 millimètres, et le diamètre du fond était de 8 centi-

mètres. Le fond est beaucoup moins repoussé que dans les bouteilles modernes, et la convexité, s'étendant d'une manière égale sur tout le fond, n'a pas plus de 2 centimètres d'élévation.

Autres Ouvrages en terre cuite.

Briques.

N° 18.
On trouve à Blain à peu près toutes les espèces de briques connues comme appartenant à l'époque gallo-romaine.

1° Celles de la plus grande dimension ont à peu près un mètre carré sur 0,08 centimètres d'épaisseur. On les appuyait sur les colonnettes des hypocaustes, et elles formaient ainsi le pavé de la chambre chauffée. On en remarque de nombreux fragments dans le mur méridional de la nef et du clocher de l'église de Blain.

2° En nivelant une partie du pré Violaye, tout près du bourg, et l'une des principales parties du terrain romain à Blain, on trouva le pavé en briques d'une chambre au rez-de-chaussée. Ce pavé était encore en place. Les briques avaient 0^{m},44 centimètres de longueur, 30 centimètres 50 de largeur et 0^{m},04 centimètres 50 d'épaisseur. J'en ai déposé une au Musée archéologique de Nantes.

3° — *Briques à demi et au quart circulaires.*

C'était avec ces briques qu'on formait les colonnettes des hypocaustes. « Les piliers des hypocaustes étaient ordinairement car-
« rés, dit M. de Caumont (*Cours d'Antiq.*, époq. rom., 1re partie,
« p. 171), composés de briques de sept, huit et dix pouces de dia-
« mètre, placées les unes sur les autres, ayant une couche de
« mortier entre chacune d'elles. Dans quelques hypocaustes, les
« piliers étaient ronds, au lieu d'être carrés, tantôt composés
« de briques d'un seul morceau, tantôt de briques semi-circu-
« laires, dont deux formaient une assise; et, dans ce dernier
« cas, les lignes de jonction se croisaient dans chaque assise de
« briques. Les piliers de l'hypocauste supportaient de grandes
« briques de 18 à 22 pouces en carré, qui formaient la base du
« pavé des appartements. »

Nous n'avons trouvé à Blain que des briques demi et quart-circulaires, de 06 et 08 centimètres d'épaisseur et devant former

des piliers circulaires de $0^m,33$ centimètres de diamètre. M. Sirand, de Bourg-en-Bresse, donne le même diamètre pour une colonnette observée par lui à Saint-André, et une épaisseur de $0^m,04$ centimètres pour les briques « *triangulaires arrondies d'un* « *côté*, dit-il, dont deux ou quatre parties formaient un rond « parfait. » (*Soc. d'Émul. de l'Ain*, 1846, p. 107.) Les piliers de la villa du Lodo, en Aradon, près de Vannes, étaient et sont encore de forme circulaire. Cette forme n'était donc pas aussi rare que le dit Batissier (*Élém. d'Arch.*, p. 228), puisqu'elle se rencontre à l'est et à l'ouest, aux deux extrémités du territoire gaulois.

Tuiles.

N° 19.
La légèreté de nos matériaux actuels de couverture, tuiles et surtout ardoises, porte naturellement à douter que des briques de 40 à 50 centimètres de longueur, de 25 à 37 de largeur, et de 20 à 35 millimètres d'épaisseur, pesant de 6 à 7 kilogrammes, aient jamais pu être destinées à couvrir des édifices quelconques. C'est pourtant un fait qu'on ne peut contester. « Les toits des « maisons romaines, dit M. de Caumont, étaient formés de tuiles « plates d'une grande dimension, plus longues que larges, mu- « nies de rebords sur deux côtés, et de tuiles courbes semblables « à nos faîtures. Les premières s'adaptaient les unes aux autres « par leurs extrémités non bordées. Les secondes ne servaient « qu'à lier ensemble, dans le sens de l'inclinaison du toit, les « rangs parallèles des tuiles plates, et à recouvrir les jointures « qui existaient entre eux, afin d'empêcher l'infiltration des eaux « pluviales. Les grandes tuiles à rebords s'engageaient les unes « dans les autres, et, pour cette raison, l'une de leurs extrémités « est toujours plus étroite que l'autre. On y remarque, près de « l'extrémité la moins large, des entailles qui servaient de point « d'arrêt et empêchaient les tuiles de descendre trop bas les « unes sur les autres... Les débris de tuiles à rebords ont résisté « depuis quatorze siècles à l'action destructive des éléments et « de la charrue. On les retrouve répandus et enfouis en grand « nombre dans presque tous les lieux où il a existé des con-

« structions couvertes de cette manière... En un mot, ces débris « sont l'indice le meilleur dont on puisse se servir pour recon- « naître les lieux anciennement habités. Au milieu des terres « labourées, la couleur rouge de ces fragments de terre cuite « les fait distinguer sans difficulté, et m'a souvent révélé la pré- « sence de constructions romaines enfouies dans des lieux où je « ne les aurais point cherchées. »

J'ai cru devoir répéter ici cette parole du maître, parce que des gens qui n'ont jamais pris la peine d'examiner une seule de ces tuiles, n'en ont pas moins contesté et leur antiquité et leur signification.

Je répéterai aussi que ce sont elles principalement qui m'ont fait reconnaître à Blain les 69 hectares du terrain romain, dans lequel on ne peut pas faire une fouille sans les exhumer en grand nombre.

Les divers auteurs qui en ont parlé ne s'accordent pas sur les dimensions de ces tuiles, qui variaient suivant chaque localité, mais, à vrai dire, de fort peu de chose. Quant à la forme et aux moyens d'agencement, ils étaient partout les mêmes. Je ne m'occuperai point ici d'en établir la comparaison. Je me bornerai à donner les mesures moyennes des tuiles romaines à Blain.

Leur longueur est de $0^m,40$ centimètres, leur largeur totale de 30 centimètres, et, entre les deux rebords, de 23. L'épaisseur de chaque rebord, à sa base, est de 3 centimètres, et sa saillie de 2 centimètres 50. L'épaisseur de la tuile est de 2 à 3 centimètres. Les coches ou entailles, à chaque bout, ont 5 centimètres de longueur, et sont taillées dans le rebord. Je crois devoir faire remarquer ici que le nom de *brique à crochet* qu'on a fort souvent donné à la tuile romaine, ne lui est applicable sous aucun rapport. Bien que formée d'argile briquée au feu, la *tuile* n'est pas une *brique* dans la signification précise que nous donnons à ce mot. En second lieu, la tuile n'a pas de *crochet* au moyen duquel elle puisse être *accrochée*, et elle n'avait pas besoin de l'être. Ses rebords et ses entailles ne sont point des *crochets*.

Je dois ajouter cependant que la tuile à rebords a été quel-

quefois employée en guise de brique dans les doubles et triples cordons placés horizontalement dans le petit appareil romain. J'en citerai un exemple dans les murailles de la chapelle existant encore dans l'ancien cimetière qui entourait l'église de la paroisse de Langon (Ille-et-Vilaine).

J'ai dit ci-dessus que le village actuel du Gravier, sur la rive gauche de l'Isar, recouvre une sorte de faubourg de la ville romaine de Blain. En effet, les fouilles faites dans ce village, dans les jardins, les prés, et même les champs qui l'avoisinent, amènent constamment des tuiles à rebords; mais j'ai remarqué, sur la partie la plus élevée du coteau, que celles que la charrue fait sortir d'une terre labourée, sont beaucoup moins épaisses que celles qu'on trouve généralement à Blain. Je n'ai pu vérifier les autres dimensions, n'en ayant pas trouvé d'entières.

Quant à cette tuile courbée exactement comme nos faîtières actuelles, et à laquelle on a donné si improprement le nom de tuile et même de brique *creuse*, sa longueur est, à Blain, de 0m,30 centimètres, et sa largeur, en suivant la courbe, de 20. Son épaisseur est de 2 centimètres, et son évasement varie de 13 à 15 (1). On a fortement saupoudré l'argile encore molle de quartz broyé, et cette sorte de produit céramique, enfouie pendant tant de siècles dans un sol humide, s'est conservée, comme les briques et les tuiles, aussi dure et aussi sonore qu'en sortant du four.

Je reproduirai ici, à cette occasion, une observation de M. de Caumont, qui doit être prise en grande considération : « Un « caractère, dit-il, qui, dans nos contrées, est particulier aux « briques et aux tuiles romaines, et qui peut encore servir à les « faire reconnaître, c'est de présenter souvent des grains de « sable quartzeux qui ont été introduits à dessein dans la pâte, « sans doute pour lui donner plus de solidité. » Cette obser-

(1) J'ai vu dans le cabinet du vénérable curé de Rochefort (Morbihan), M. Marot, une faîtière antique trouvée à la Ville-Julo, paroisse de Pluherlin, ayant 33 centimètres et demi de longueur et 15 centimètres d'ouverture ou évasement.

vation s'applique parfaitement à tous les objets céramiques en argile grossière trouvés à Blain, non-seulement aux briques et aux tuiles, mais encore aux grosses poteries, dont la parfaite conservation n'est pas moins étonnante. Cependant, en parlant de certaines poteries, j'ai mentionné une argile gréseuse dont elles sont formées, et dans laquelle se trouve la quantité de silice suffisante pour donner aux vases manufacturés une indestructible solidité. Cette sorte d'argile n'est pas rare en Bretagne, où elle produit une excellente poterie, fort connue à Nantes pour le lait, et à Rennes pour le beurre. Nous avons vu aussi, parmi les poteries fines, que les Romains s'en étaient servi pour des bols d'une certaine élégance, et j'ai recueilli à Blain et à Corseult plusieurs échantillons de tuiles à rebords formées de la même argile gréseuse, qui prouvent qu'ils l'employaient pareillement pour ce genre de produits. L'un de ces fragments trouvés à Blain présente, à l'extérieur, une sorte de couverte brunâtre, à la surface unie comme à la surface rugueuse, fort peu perceptible à la cassure, tandis que tout l'intérieur offre une couleur bleue que l'argile a probablement reçue au four. Deux traits concentriques de 5 millimètres de largeur, séparés par un espace d'un centimètre, tracés peu profondément sur ce fragment, me font regretter de n'avoir pas la tuile entière de laquelle il faisait partie.

Petites Pyramides quadrilatères.

N° 20.

Le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, t. V, p. 276, paraît avoir le premier parlé de cet objet céramique, qu'il prend pour un poids destiné à peser les matières grossières. MM. de Caumont et Batissier l'ont oublié dans le détail des divers objets qu'on trouve dans les ruines romaines, où pourtant ce petit monument apparaît en grand nombre. Les fouilles faites à Blain en ont produit beaucoup, ainsi que celles de Rezay. On a donc pu, au Musée de Nantes, établir entre toutes ces petites pyramides des comparaisons, d'où il est résulté que, si leur base a généralement $0^{m},08$ centimètres, elles varient presque toutes dans leur hauteur de 11 à 17 centimètres, et conséquemment dans

leur poids, ce qui s'oppose formellement à ce qu'elles soient prises pour des instruments de pesage.

Elles portent généralement à la tête un trou traversant, dans lequel on pouvait passer facilement une ficelle et en faire ainsi un contre-poids de tisserand ou autre métier. C'était là, à mon sens, leur véritable usage.

Leur couleur est ordinairement rouge. L'extérieur en est poli; mais, dans celles qui sont cassées, on remarque qu'à l'intérieur l'argile qui les forme est souvent mal préparée et grossière. Je crois que la forme leur était donnée dans un moule, et que leur petit trou se forait au moyen d'un bois enfoncé et laissé dans la pâte, puis carbonisé dans la cuite.

Petits Palets.

N° 21.

Je nomme ainsi, ne sachant mieux faire, deux petits objets en terre cuite de 3 à 4 centimètres de diamètre et d'un centimètre d'épaisseur. Leur forme est circulaire, et ils sont percés au centre d'un trou d'un centimètre de diamètre. L'argile en est rouge et grossière. Je ne m'en explique pas l'usage. Ce sont les seuls objets de ce genre qui ont été trouvés à Blain.

L'*Archeologia Cambrensis* d'octobre 1859, p. 260, en donne un dessin fort exact en parlant de poids romains recueillis dans les fouilles de Wroxeter, au pays de Galles. Mais le texte ne dit pas précisément que cet objet soit en terre cuite : ..... « Number of weights of different sizes of *metal and stones*, some with Roman numerals upon them were ticked-up in this part of the excavations. »

Têtes de bélier en terre cuite.

N° 22.

Nous avons trouvé à Blain deux blocs en terre cuite ayant une analogie complète avec trois autres trouvés à Nantes en 1827, et dont le caractère distinctif était une tête de bélier. Ceux de Blain sont loin d'être conservés comme ces derniers; mais nous devons en faire note ici, parce qu'ils appartiennent à un genre d'antiquité peu commun, ayant donné lieu à un grand nombre d'interprétations, et sur lequel nous disserterons nous-même en nous occupant des antiquités trouvées à Nantes.

Figurines.

N° 23.
« Les petites statues en terre cuite blanchâtre, dit M. de Caumont (*Cours d'antiq.*, II, 219), accompagnent assez souvent les « débris qui signalent l'emplacement des constructions gallo-« romaines. » J'ai donc lieu d'être surpris de n'en avoir rencontré aucune à Blain. Dans cette pénurie, je n'ai pas dédaigné un morceau d'argile-terre de pipe, blanchâtre, qui m'a paru être un fragment d'un moulage de figurine en demi-relief. Il est à remarquer qu'avant la cuisson on a enfoncé dans la pâte un clou neuf de trois millimètres d'épaisseur, qui y a laissé un trou vertical dont je ne m'explique pas l'emploi.

Passoires ou Passouers.

N° 24.
Je ne sais trop pourquoi nos dictionnaires ont féminisé cet instrument de cuisine. L'ancien nom *passouer* était évidemment masculin, et nos paysans, qui l'emploient toujours, lui ont conservé ce genre. Un tout petit morceau percé d'une dizaine de trous fort rapprochés et de 4 millimètres de diamètre, a été recueilli, parmi beaucoup de fragments de poteries romaines, dans un pré qu'on a défoncé près de la Goupillais, et qui nous a fourni déjà un puits romain et un assez grand nombre d'antiquités. Cette simultanéité de position m'a porté à croire que ce fragment devait avoir la même origine que les autres débris de poterie. Cependant, j'hésitais à me prononcer, quand j'ai trouvé dans l'*Archeologia Cambrensis* du mois d'octobre 1859, p. 265, le dessin d'un vase de forme circulaire, avec rebord et une panse très-prononcée, percée, à partir de sa moitié, dans toute la partie inférieure, d'un nombre considérable de petits trous assez régulièrement posés, et qui me paraissent avoir la plus complète similitude avec ceux du petit fragment trouvé à Blain. Les savants auteurs de l'article consacré aux fouilles de Wroxeter, l'antique *Uriconium*, nous apprennent qu'on a rencontré plusieurs autres fragments de ce genre de vases, qui, suivant leur avis, ont évidemment servi de *passouers*. « Several vessels, made of this « ware found in the excavations, which are pierced with small « holes, and have evidently served the purpose of *colanders*. »

Il est impossible, sur le morceau que nous possédons, de déterminer les dimensions du vase dont il a fait partie. Son épaisseur était d'à peu près un centimètre. Il était formé d'une argile rougeâtre, légèrement micacée, et dont la cuite et la malaxation ne laissent rien à désirer.

Cachets de Potier.

N° 25.

Je termine le chapitre de la céramique antique trouvée à Blain, par un petit nombre de cachets de potier. Ce détail est toujours intéressant, puisque mon tribut, tout exigu qu'il est, concourt à compléter la liste des noms de potier répandus dans la Gaule romaine, et qu'aujourd'hui on recueille partout avec empressement.

1° Sur un fragment de poterie rouge et fine, on ne peut distinguer que deux lettres finales : ..... VD.

2° Sur un autre fragment de même poterie, cinq lettres finales seulement : .... VIIOD.F., à raison de la cassure du cachet, large de 5 lignes. Il contenait deux lignes de légende, dont la 2e a été indéchiffrable pour moi.

3° Sur le fond intérieur d'un vase d'argile demi-fine : SPICELI.O. Lecture douteuse.

4° Sur la partie supérieure de l'anse d'une grande amphore, le cachet du potier est très-bien marqué sur une longueur de 4 centimètres, et une largeur d'un centimètre, mais on a quelque peine à y lire : CARI.O.

5° Sur le fond intérieur d'un bol en terre rouge et fine, on distingue une petite partie du cachet, portant la seule lettre I.

6° Sur le fond intérieur d'un petit bol de la même terre, le cachet du potier n'est pas entier, et l'on n'y distingue que les lettres finales : ..... FVI.

7° Sur le gros rebord d'une sorte de terrine dont j'ai parlé ci-dessus, n° 11, on lit : REGENVS.F.

8° Sur le rebord d'un vase de la même espèce que le précédent, on lit : ·) SAMIVS (· Les lettres ont un centimètre de hauteur et sont parfaitement formées.

9° Sur le fond intérieur d'un petit bol en terre rouge et fine,

la cassure coupe un cercle de 2 centimètres de diamètre, au milieu duquel sont les lettres finales : ....ENO. On croit que la lettre qui précède l'E, est un S.

10° Un fragment inscrit au Catalogue du Musée de Nantes, n° 594, porte : MARCIILIA.

OBJETS DIVERS.

Fers de cheval.

N° 26.

On reçoit comme antiques, dans presque tous les musées, cette sorte de fers de cheval, dont le bord extérieur est festonné par le renflement produit sur le fer encore rouge, en perçant avec un poinçon les trous destinés aux clous d'attache : renflement que le maréchal ne rabattait pas au marteau, comme on le fait aujourd'hui. On en a trouvé un certain nombre à Blain, mais ils ont tous été dispersés ou brisés, à l'exception de celui dont je vais rendre compte, trouvé récemment dans le canal de Nantes à Brest, à peu près vers l'emplacement du pont de charpente établi sur la rivière d'Isar, pour le passage de la voie romaine de Blain à Nantes. Ce fer est fortement oxidé, mais ses formes originaires sont parfaitement conservées. A son sommet, c'est-à-dire dans sa partie la plus large, il mesure 3 centimètres, qui, avec 8 centimètres à partir du fond jusqu'à la hauteur des deux ailes, donnent une longueur totale de 11 centimètres : dimensions qui prouvent qu'il a servi à un cheval de moyenne taille. On voit facilement qu'il porte un commencement d'usure à la pince. Le poinçon qui a servi à percer les trous, portait non-seulement la pointe d'acier destinée à cet effet, mais encore une forme carrée longue de 2 centimètres, sur 8 millimètres, qui, sous le coup de marteau, produisait une dépression destinée à recevoir la tête du clou, en sorte qu'elle ne dépassait pas la surface du fer, et s'usait conséquemment avec lui, en lui donnant une grande solidité.

Moulins à bras.

N° 27.

Tournefort, dans son *Voyage du Levant*, lett. IX, dit qu'on ne

se sert dans l'île de Nicaria que de moulins à bras, et en donne la description suivante, qui est d'une parfaite exactitude et peut s'appliquer à tous les moulins de ce genre, anciens et modernes. « Ces moulins, consistent, dit-il, en deux pierres plates et rondes d'environ deux pieds de diamètre, que l'on fait rouler l'une sur l'autre par le moyen d'un bâton, qui tient lieu de manivelle. Le blé tombe sur la pierre inférieure par un trou qui est au milieu de la meule supérieure, laquelle par son mouvement circulaire le répand sur la meule inférieure, où il est écrasé et réduit en farine. Cette farine, s'échappant par le bord des meules, tombe sur une planche où on la ramasse. » Ces moulins étaient peu coûteux, et conséquemment fort communs. Aussi se trouvent-ils en assez grand nombre dans tous les emplacements romains, d'où ils viennent assez généralement garnir nos musées. Ils ont tous le même système rotatoire, mais la forme des meules diffère quelquefois beaucoup en convexité. Il en est ainsi de la roche dans laquelle elles ont été taillées. La plupart de celles qui sont au musée de Nantes sont en lave poreuse d'Auvergne. La meule supérieure qui a été trouvée à Blain et qui donne lieu au présent article, est en granit : son diamètre est de 0m,42 centimètres; l'épaisseur des côtés, de 0m,10 centimètres; le diamètre du trou circulaire au centre, de 0m,18 centimètres.

Plomb.

N° 28.
On a trouvé récemment à Blain, en fouillant un puits romain dont j'ai parlé précédemment, et parmi une très-grande quantité de tuiles à rebords, une lame de plomb de 30 centimètres de longueur moyenne, et de 18 centimètres dans sa plus grande largeur. On peut dire que l'oxide a rongé cette lame, évidemment aplatie dans l'origine à l'épaisseur de 2 millimètres. Découpée très-inégalement sur ses bords et jusque dans son milieu, elle ne présente plus qu'un objet informe, et la main de l'homme ne s'y fait voir que dans une sorte de gorge de 12 à 15 millimètres de large, sur à peu près 5 millimètres de profondeur, pratiquée par un repli demi-circulaire de la lame, dont la convexité est très-apparente à l'autre surface. Qu'indique cette gorge, qui devait se

prolonger d'un bout à l'autre de la lame entière? d'où vient cette lame elle-même? Je n'en sais rien. Son aspect est celui des châsses de plomb trouvées à Angers, dans les fouilles du chemin de fer, et dont M. Godard-Faultrier a rendu compte. Il se pourrait que ce morceau de plomb fût le reste d'un monument analogue (1). Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir le recueillir et le classer au nombre des débris romains au milieu desquels il a été rencontré.

Bois de cerf.

N° 29.

Défenses de sanglier.

N° 30.

Il est rare qu'on fouille parmi des débris romains sans y rencontrer des défenses de sanglier. Rezay en a offert au musée de Nantes une parfaitement conservée et de la plus étonnante grandeur. C'est le reste de trente pareilles trouvées dans un jardin, et que l'horticulteur jeta par-dessus son mur dans la rue. Les deux fragments que j'ai trouvés moi-même en faisant défoncer une salle basse de ma maison, avec une grande quantité de tuiles et de poteries romaines, sont loin d'égaler en beauté la défense venue de Rezay. Mais ils doivent figurer parmi les antiquités de Blain.

Écailles d'Huîtres.

N° 31.

On a remarqué dans beaucoup d'emplacements occupés par des ruines gallo-romaines, une telle quantité d'écailles d'huîtres, que la cause de l'entassement en certains lieux de cet excellent bivalve est devenue une question archéologique. Aussitôt ont été émises des opinions tellement diversifiées, qu'en exagérant quelque

(1) Fournier a consigné dans son rapport sur les fouilles faites à Nantes en 1808, p. 11, la rencontre faite dans le jardin du presbytère de Saint-Donatien, de deux cercueils en pierre coquillière, revêtus intérieurement en plomb, passé en partie à l'état de plomb carbonaté terreux. Il ne paraît pas que Fournier se soit inquiété le moins du monde de la conservation de ces deux pièces, extrêmement curieuses par leur rareté. Nous en reparlerons en décrivant les antiquités trouvées à Nantes.

peu, on pourrait dire que leur nombre égale celui des coquilles. Un gastronome a fini par dire que les Romains aimant beaucoup les huîtres, ces amas d'écailles n'étaient autre chose que des débris de cuisine. Ce serait assez mon avis, surtout sur nos côtes armoricaines, et en se rappelant le vers d'Ausone.

Sunt et Armorici qui laudent ostrea ponti.

Blain a aussi fourni son tribut d'écailles; mais, il faut l'avouer, en bien moindre quantité qu'en d'autres endroits. De temps immémorial, nous augmentons la force fécondante de nos fumiers en y jetant nos coquilles, et cette habitude assez bonne nous vient probablement de nos grands-pères gallo-romains.

Quoi qu'il en soit, j'ai choisi, dans un nombre assez respectable, trois de nos plus belles écailles, comme pièces justificatives, et je leur ai imposé le n° 31.

Toutefois, comme on ne peut guère couler en bronze une infinité de solutions archéologiques, et qu'il vaut beaucoup mieux se réserver le *sic et non* du pays de Sapience, je crois à propos de consigner ici une observation faite il y a un siècle par un savant suisse, George-Louis Schmidt, qui écrivait au comte de Caylus le résultat de ses recherches d'antiquités dans la localité romaine de Coulm en Argovie. Voici un passage de sa lettre faisant partie d'un recueil publié en 1802 par Serieys, sous le titre assez singulier de *Lettres inédites d'Henri IV*. « J'ai été bien surpris de trouver un appartement avec des coquilles de mer incrustées de la façon que cela se pratique encore dans nos grottes. Les parois sont peintes en fresque bleue, et, de distance en distance, ces différents coquillages blancs, qui sont de la classe des cœurs, peignes, *huîtres* et chames, sont placés sous une agréable proportion. Il ne me souvient pas d'avoir lu dans les anciens quelque chose qui vienne à ce sujet. »

MONNAIES ROMAINES.

On devrait croire, après le détail que nous venons de donner des antiquités trouvées à Blain, que les monnaies romaines y seraient communes. Il n'en est pas ainsi. Les pièces d'or et d'ar-

gent y sont rares comme partout, et les pièces de bronze ont une cause particulière de rareté, en ce que presque toutes sont rongées par l'oxide, de telle manière qu'il est impossible de les reconnaître. Cependant, on va voir, par le catalogue que j'en ai rédigé, en les offrant au Musée archéologique de Nantes, que nous avons rencontré quelques bonnes pièces, qui ne seraient dédaignées dans aucun cabinet.

AVGVSTE.

1. — Moyen bronze; très-fruste. M. Duchalais y a reconnu Auguste.

2. — Moyen bronze, un peu moins fruste que le précédent. Tête laurée; légende illisible. — ℟. Autel de Lyon. — Exergue : ROM . ET . AVG.

TIBÈRE.

3. — Moyen bronze; très-fruste. Il a fallu l'œil exercé de M. Duchalais pour y reconnaître un Tibère, et au — ℟. L'autel de Lyon.

CLAVDE.

4. — Moyen bronze; fruste. — .....DIVS . CAES . AVG...... Tête tournée à gauche. — ℟. Légende illisible. — Dans le champ : S . C. Guerrier debout : le bras droit brandissant l'épée; le gauche portant un bouclier.

5. — Moyen bronze. — TI . CLAVDIVS CAESAR AVG . P . M . TRI . P . M. Tête à gauche, imberbe; col allongé d'une manière disproportionnée. — ℟. LIBERTAS . AVGVSTA. — Dans le champ : S . C. Personnage debout, femme? étendant le bras droit et tenant le simpulum?

Ce moyen bronze est estimé 7 francs. — *Rev. numism.*, 1849.

5bis. — Moyen bronze de Claude, très-fruste.

ANTONIA.

6. — Moyen bronze. — ANTONIA AVGVSTA. Tête à droite; chevelure sans ornements. — ℟. TI . CLAVDIVS .... VG . P . M . TR . P . IMP. — Dans le champ : S . C. « *Figura sacerdotis*

« *velata, stans, dextrâ simpulum gerens.* » Vaillant, *Numism. imp. rom. praest.,* 1682, I, 13. Charles Patin pense que c'est l'empereur en habit de pontife : « *Imperator stans habitu pontificali.* » *Imp. rom. Num. ex aere mediæ et minimæ formæ,* 1697, p. 63.

7. — Or. — ANTONIA AVGVSTA. Tête à droite, couronnée d'épis. — ℞. SACERDOS DIVI AVGVSTI. Deux torches allumées. « *Duæ toedae cum corollis.* » Vaillant, *Ib.*, II, 28.

Vaillant donne le moyen bronze comme la seule pièce de ce module qui ait été frappée en l'honneur d'Antonia, et ajoute qu'elle est assez commune, *frequens et vulgaris*. Cependant, je ne l'ai point trouvée dans beaucoup de catalogues locaux de monnaies romaines qui m'ont passé sous les yeux, et, entre autres, dans celui de ces monnaies qui ont été trouvées à Nantes par Fournier, au commencement de ce siècle. Aussi la *Revue numismatique,* 1849, la porte au prix de 7 francs.

Elle a été trouvée en 1825.

Quant à la monnaie d'or, tous les auteurs s'accordent à lui reconnaître une grande rareté. Vaillant, *Ibid.,* 28, dit que les médailles d'Antonia, femme de Drusus, ne sont pas communes, soit en argent, soit en or. *Antoniæ Drusi nummi ex argento et auro non obvii sunt.* On la trouve encore moins que la précédente dans les catalogues locaux. M. Jouannet-Vatar, dans un rapport à la Société académique de Bordeaux, en mentionne un exemplaire trouvé par un laboureur, sur la côte de Cenon, en face du port de cette ville, et ajoute qu'elle est classée parmi les médailles rares.

La pièce trouvée à Blain pèse 148 grains, et a conséquemment une valeur intrinsèque de 24 fr. 75. On l'a estimée au Cab. des Méd., en 1833, 40 fr.; Mionnet la porte à 60 fr. Trouvée vers 1824.

NÉRON.

8. — Moyen bronze; fruste; patine. — . . . . . . CAESAR AVG . P . MAX . TR . P . . . . . . (Néron, suivant M. Duchalais. — ℞. Entièrement fruste.

VESPASIEN.

9. — Grand bronze, couvert d'une belle patine, mais brisé

sur les bords. — . . . . . VESPASIAN . . . . Tête à droite, imberbe, laurée. — ℞. Fruste. La comparaison d'un exemplaire mieux conservé y pourra faire reconnaître quelque chose. J'ai cru y voir l'empereur faisant un sacrifice.

10. — Argent. Denier. — IMP CAES . VESPASIANVS. Tête à droite, imberbe, laurée. — ℞. TRP COS $\overline{V}$ PON . MAX. Personnage (l'empereur?) assis : appuyé de la main droite sur une lance; le sceptre dans la main gauche.

DOMITIEN.

11. — Denier fourré d'argent. — IMP . CAES . DOMIT . A . V . G. Tête à droite, imberbe, laurée. — ℞. IMP XXI . COS . XV . CENS . P . P . P. Personnage debout, tenant une lance verticale de la main gauche.

11bis. — Denier fourré d'argent — . . . . DOMIT . AVG . GERM . P . M . TR . P . VI. Tête de Domitian, tournée à droite, imberbe, laurée. — ℞. IMP . XIIII . . . . . II . CENS . P . P. Guerrier debout, appuyé sur une lance de la main droite.

12. Denier fourré d'argent. — IMP . CAES. DOMIT . AVG . GERM . TR . P . XI. Tête tournée à droite, jeune, imberbe, laurée; chevelure cachée sous plusieurs rangs de perles. — ℞. IMP . XXII . COS . XVI . CENS . P . P . P. Minerve, le bouclier au bras gauche, lançant le javelot de la main droite.

13. — Denier fourré d'argent. — Domitien. — Exemplaire exactement pareil au n° 12; moins bien conservé.

13bis. — Moyen bronze de Domitien; très-fruste.

NERVA.

14. — Argent. Quinaire. — IMP . NERVA . CAES . AVG . P . M . TR . P . COS . III . P . P . Tête à droite, imberbe, laurée. — ℞. AEQVITAS AVGVSTI. Femme, ayant de la main gauche des balances, et supportant du bras gauche une corne d'abondance.

TRAJAN.

15. — Argent. Quinaire. — IMP . CAES . NERVA TRAIAN . AVG . GERM . Tête à droite, imberbe, laurée. — ℞. P . M . TR .

P . COS . IIII . P . P . La Victoire, ailée, une palme dans la main gauche et une couronne dans la droite.

16. — Argent. Quinaire. — IMP . CAES . NERVA . TRAIAN . AVG . GERM. Tête à droite, imberbe, laurée. — ℟. P . M . TR . P . . . . III . P . M. Femme debout, les bras élevés.

17. — Argent. Quinaire. — IMP . TRAIANO . AVG . GER . DAC . P . M . TR . P . COS . V . P . P. Tête à droite, imberbe, laurée. — ℟. S . P . Q . R . OPTIMO PRINCIPI. Femme assise, tenant sur le bras gauche une corne d'abondance.

18. — Quinaire fourré d'argent; fragment. — IMP . . . . . NO . AVG . GER . DA . . . (Trajan). Tête à droite, imberbe, laurée. — ℟. . . . . M . T. Figure jeune et belle, portant la couronne radiale. Ce fragment, très-fruste, est remarquable par les deux têtes.

19. — Quinaire fourré d'argent; fragment. — . . . . C . P . M . TR . P . COS . V. Tête de Trajan, à droite, imberbe, laurée. — ℟. . . . . . P . . . P . COS . II . . . . . Autre tête tournée à droite. Figure jeune, sans couronne.

20. — Quinaire fourré d'argent; fragment. — IMP . TRAIANO . AVG . G . . . . Tête de Trajan, à droite, imberbe, laurée. — ℟. S . P . Q . R . OPT . . . . . . Figure indéchiffrable. Ce fragment a beaucoup de rapports avec le n° 17; mais le monnayage en est tout différent.

21. — Petit bronze, très-fruste. La tête à droite, imberbe, laurée, se distingue fort bien. C'est Trajan, selon M. Duchalais. — Au revers, également fruste, on peut lire . . . . COS . III. Trouvé sur la voie romaine de Blain à Nantes, en face de la chapelle Saint-Roch.

MARCIANA.

22. — Quinaire fourré d'argent. — DIVA AVGVSTA MARCIANA. Tête de Marciana, sœur de Trajan; tournée à droite. — La couverte d'argent a été emportée sur la majeure partie de la tête, ce qui ôte à cette pièce une forte partie du haut prix auquel elle est cotée. Comme R . R . R., suivant Mongez. —

℞. . . . . . VS . AVG . GIRMA . DAC . COS . VI . P . P. Femme assise. — Exergue : . . TIDIA . AVG . F . . Matidia, fille de Marciana, dont les médailles en argent sont R . R . R. — Voir les nos 25, 27.

HADRIEN.

23. — Moyen bronze, très-fruste. Tête de Hadrian, selon M. Duchalais. — Légende effacée. — Au Revers, guerrier debout.

24. — Quinaire fourré d'argent. — IMP . CAES . TRAIAN . HADRIANO . AVG . DIVI . TR. Tête de Hadrian tournée à droite; barbe fournie et très-frisée; laurée. — ℞. Parfaitement semblable à celui de MARCIANA, no 22. — L'exergue y est complet, et on lit fort bien : VATIDIA . AVG . F. Le V est ici à la place de l'M, dans MATIDIA. — Voir le no 27.

25. — Quinaire fourré d'argent. — IMP . CAES . T . . . AN . HADRIANO . AVG . DIVI . TR. Tête à droite; barbe fournie et frisée; laurée. — ℞. PARTHIC . DIVI . NER . . NEP . P . M . TR . P . COS. Dans le champ : PIETAS, coupé en deux par la *Piété* debout.

26. — Quinaire fourré d'argent, parfaitement semblable au no 25.

26bis. }
26ter. } Deux fragments de pièces identiques.

27. — Quinaire fourré d'argent, brisé en partie. Tête de Hadrian, tournée à droite; barbe; laurée. — . . . . RIANO . AVG . DIVI . TR. — ℞. . . . . . ES . AVG . GIRM . DAC . COS . VI . P . P . — Exergue : . . . . . A . AVG . F. Cette pièce est le double du no 24.

ANTONIN.

28. — Grand bronze, très-fruste. — Légende effacée. Tête d'Antonin, selon M. Duchalais. — ℞. Complétement fruste.

28bis. Grand bronze. — M. AVREL ANTONINVS . . . . . . Tête laurée, à droite. — ℞. Entièrement fruste.

29. Moyen bronze, rongé aux bords. . . . . . REL . ANTONIN. Tête de Marc-Aurèle, couronne radiale; barbiche au menton. —

℞. Légende rongée. — Dans le champ : S. C. Victoire ailée, ayant une couronne de la main droite et une palme de la gauche.

FAVSTINA.

30. — Grand bronze. . . FAVSTINA . AVGVSTA. Tête de Faustine, tournée à droite. — ℞. Légende effacée. Femme debout, appuyée de la main gauche sur une lance, ayant à la main droite une couronne. — Dans le champ : S. C.

30bis. Fragment de grand bronze d'Alexandre Sévère; très-fruste. Tête laurée, à droite. — ℞. Très-fruste. Guerrier debout.

VALERIAN.

31. — Quinaire fourré d'argent. — IMP . CP . LIC . VALERIANVS . AVG. Tête de Valerian, tournée à droite, sans barbe; couronne radiale. — ℞. C . . CORDIA . EXERCIT. La Fortune, tenant de la main gauche une couronne d'abondance; de la droite, la Phiale.

MAXIMIAN.

32. — Moyen bronze. — IMP MAXIMIANUS P F AVG . . . Tête laurée, à droite. — ℞. Fruste . . . . GENIO POP . . .

33. — Moyen bronze. — MAXIMIANVS NOB CAES. Tête à droite; fruste. — ℞. S . C . . . MO . . . AUGG . . . . Personnage debout, à la main droite duquel pend un triangle (peut-être la Monnaie). — Exergue douteux : OP?

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE.

Il y a quelques mois, mourait à Nantes un homme pour qui l'affection d'un grand nombre et l'estime de tous avaient rendu singulièrement courte une existence de plus de quatre-vingts ans, constamment occupée par des goûts littéraires et artistiques que tenait sans cesse en éveil le désir de collectionner.

M. Prosper-Isidore Tampon Lajarriette, ancien percepteur et receveur municipal de la ville de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur, s'occupa toute sa vie de réunir des livres, des estampes et des autographes, pour lesquels il n'épargna ni recherches ni dépenses, et qui furent jusqu'à son dernier jour l'objet constant de sa sollicitude. Sa mort, arrivée le 17 novembre 1859, devait en amener la dispersion : la bibliothèque seule est restée entière, et est devenue la propriété de la ville de Nantes, qui en a fait l'acquisition.

Si l'on doit regretter l'absence dans cette collection d'un nombre assez considérable d'ouvrages qu'il ne se souciait plus de conserver et qu'il vendit en 1834 (1), on doit reconnaître que ceux dont elle se compose aujourd'hui ont sur les autres, pour la plupart, le mérite de la rareté et de la beauté des exemplaires. Sans en faire ici le catalogue, nous pouvons citer, pour en donner un aperçu, quelques-uns des articles les plus précieux, et mentionner parmi les éditions du XVe et du XVIe siècle les *Constitutions de Clément V* de 1467, superbe exemplaire sur vélin avec les initiales peintes; *Roderici episcopi zamorensis speculum vitæ humanæ* de 1468; *Quintus Curtius* de Vindelin de Spire, s. d. (1470), très-rare; *Petrus de Crescentiis* de 1471; *Avicenna* de 1476, extrêmement rare; *Hrosvitæ opera saxonica* de 1501; puis encore l'*Herodote* des Aldes de 1502, le *Xenophon* des Junte de 1527, l'*Archimède* de 1544, les *Poëtes grecs d'Estienne* de 1566, le *Térence* et le *Virgile* d'Elzevier de 1635 et 1636.

Les vieux poëtes français, aujourd'hui si recherchés, sont représentés dans

(1) Parmi les ouvrages vendus en 1834, quelques-uns avaient une véritable importance, et il eût été désirable que M. Lajariette les réservât. On remarquait les premières productions typographiques de plus de quinze villes de l'Allemagne, entre autres le *Catholicon de Janua, etc.*, excessivement rare, de grands ouvrages sur les sciences naturelles et les beaux-arts, des traités fort rares sur les dialectes de l'Espagne, des éditions sorties des presses de Bodoni et de Didot, parmi lesquelles l'*Horace*, le *Virgile* et le *Camoëns*, publiés par le second de ces célèbres imprimeurs. Dans l'histoire, on rencontrait un superbe exemplaire en mar. rouge de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, l'*Histoire du Dauphiné* de Nicolas Chorier, les *Monnaies de France* de Cl. Bouteroue, en grand papier, et l'ouvrage de Tobiesen Duby sur le même sujet, puis enfin nombre de chroniques espagnoles et portugaises et de livres curieux sur les pays du Nord.

cette collection par Meschinot, Gringore, Molinet, Jehan Bouchet, Marot et quelques anonymes, dont les curieux écrits ne se rencontrent guère dans nos bibliothèques de province. Une édition à peine connue des *Lunettes des Princes,* donnée par Treperel en 1499, a sa place à côté des *Contredicts de Songe-creux*, édition de Galliot-Dupré, 1530, et les *Faicts et dicts de Jehan Molinet* publiés en 1537, avoisinent le rarissime *Débat du vin et de l'eau*, exemplaire du banquier bibliophile Audenet. Les *Œuvres de Clément Marot augmentées d'un grand nombre de ses compositions nouvelles, Lyon, Est. Dolet, 1543,* accompagnent le *Jean Marot de Caen sur les deux heureux voyages de Gênes et Venise, Paris, 1532*, superbe exemplaire de cette relation qui appartient aussi bien à l'histoire qu'à la poésie, à raison des détails de mœurs et de costumes qu'elle renferme et qu'on chercherait vainement ailleurs. Disons en passant, pour les profanes, que le premier de ces ouvrages s'est vendu 300 francs, il n'y a pas longtemps, chez Veinant, et que le second n'a guère paru dans les ventes depuis celle de Cailhava, où il fut payé 80 francs par un bibliophile du Mans.

Ces prix donnés comme échantillons de ce que coûtent les livres rares, nous mentionnerons, avant d'aborder l'histoire, un des deux exemplaires sur vélin du *Combat de trente Bretons contre trente Anglais* publié en 1827 par Crapelet, puis encore les *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*. On sait que de ce livre, qui renferme des fragments scolastiques et des lettres du duc du Maine, imprimé vers 1678 par les soins de Mme de Maintenon, sa gouvernante, et de Ragois, son précepteur, il n'a été tiré qu'un petit nombre d'exemplaires, sept ou huit, dit-on.

Nous nous garderons bien d'indiquer, dans l'histoire, tous les volumes qui mériteraient d'être distingués, car cette classe renferme une foule de traités sur les protestants, la Ligue, etc.; mais nous ne pouvons omettre trois ou quatre volumes d'intérêt local, dont on doit regarder comme une bonne fortune la rencontre dans la bibliothèque de M. Lajarriette; c'est d'abord la *Commémoration de la mort de la royne Anne*, in-4°, mar. bleu, manuscrit sur vélin enrichi de miniatures représentant les cérémonies qui eurent lieu à l'occasion des funérailles de cette princesse. Ce précieux volume est vraisemblablement l'une des copies de la relation composée par Pierre Choque, roi d'armes de Bretagne, par ordre de Louis XII, pour être distribuées aux principaux seigneurs de la cour. La Bibliothèque impériale, les Archives de l'empire et quelques autres dépôts publics en possèdent, et elle vient d'être publiée avec une introduction et des notes par MM. Merlet et Max. de Gombert (1).

(1) Récit des funérailles d'Anne de Bretagne précédé d'une complainte sur la mort de cette rincesse et de sa généalogie, le tout composé par Bretaigne, son héraut d'armes. *Paris, Aug. Aubry*, 1858, *in*-12.

De ces copies, quelques-unes ont pour titre le *Trespas de l'Hermine regrettée*, et c'est sous ce titre que doit paraître une autre édition de ce récit, d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque du chancelier d'Aguesseau.

Indiquons encore les *Trois devis d'un catholique par J. Le Bossu, Nantes, 1589,* recueil excessivement rare, mais auquel manque un quatrième devis dont un bibliophile de notre ville possède le seul exemplaire connu, puis l'*Episemasie ou relation d'Aletin le martyr, par P. Biré, Nantes, 1637,* volume que l'on croit unique, et encore le *Discours de la prise et ruine de Blein advenue en novembre 1591,* petit in-8°, très-bel exemplaire d'une pièce fort rare.

Grâce à l'acquisition de ce cabinet, la bibliothèque de Nantes pourra montrer aux étrangers des livres qu'on n'est guère habitué à rencontrer dans des dépôts publics dont les ressources ne permettent pas l'achat de ces curiosités bibliographiques. C'est une occasion que la ville a sagement fait de ne pas laisser échapper; mais c'est en même temps une bonne aubaine enlevée aux convoitises des bibliophiles, qui ne pourront manquer de regretter l'enfouissement dans une bibliothèque publique, d'où ils ne sortiront jamais, de livres qui ont appartenu à Pixérécourt, à Audenet, à Nodier, au marquis de Coislin et à d'autres amateurs célèbres de notre époque.

Ils auront comme dédommagement la vente qui aura lieu l'hiver prochain, des douze mille estampes réunies par notre compatriote, et ceux qui ne sont pas iconophiles pourront se rabattre sur les quinze mille autographes dont M. Charavay prépare le catalogue, et qui, eux aussi, subiront la chance des enchères.

ÉMILE GAUTIER.

Nantes, Impr. A^{nd} GUÉRAUD et Cie.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1860.
Présidence de M. Th. Nau.

Adoption du Procès-verbal de la séance précédente.

M. le docteur Foulon fait don au Musée d'une thèse de philosophie, ornée d'un curieux frontispice, et imprimée par André Querro, soutenue à Nantes dans l'Église de la Madeleine, en 1738, par François Busson de la Marrière, sous la présidence de M. Piau de la Cossonnière; puis d'un fragment de brique à rebord trouvé à Pen-Château, près le Pouliguen.

M. Lecomte, de Pont-Rousseau, offre également à la Société divers fragments d'un vase rouge, un fragment de mosaïque et deux poids de forme pyramidale.

A propos de ce don, M. Bizeul fait remarquer que ces poids se retrouvent souvent en Bretagne, tandis qu'on n'en a pas découvert ailleurs; et il combat l'opinion de M. Parenteau, qui pense que ces poids, trouvés à l'approche des rivières, étaient employés par les pêcheurs pour faire atteindre le fond de l'eau à leurs filets.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Bizeul, de son travail sur les moules monétaires. Il présente à l'appui quelques spécimens de ces moules qui lui sont parvenus par l'intermédiaire de M. Rolland-Delisle, et ont été découverts dans la forêt d'Andaine (Orne), avec une grande quantité de débris romains. Il pense qu'ils proviennent d'un atelier existant en cet endroit, et fait remarquer leur netteté et la finesse de l'argile rouge ou grisâtre qui a servi à les fabriquer. Trois personnages sont représentés par ces moules, Dioclétien, Maximien et Constance Chlore. Ceux de Dioclétien et de Maximien doivent remonter à l'an 285 ou à l'an 286; ceux de Constance Chlore, à l'an 292, époque où Dioclétien l'associa à l'empire.

Ces moules, si rares au XVIIIe siècle, ne le sont plus aujourd'hui. Le comte de Caylus (*Recueil des Antiquités,* tom. I, p. 286) est le premier qui en ait

décrit quelques-uns, fait connaître leur usage, et ait essayé de reproduire des médailles.

Dans son travail, M. Bizeul s'élève contre l'opinion de ceux qui ont prétendu qu'il n'est sorti des moules que « ces médailles baveuses et irrégu- « lières de la décadence de l'Empire, dans lesquelles l'art est aussi altéré « que le titre; » il rappelle, comme preuve du contraire, que M. de Caylus a obtenu des monnaies *bien exprimées,* à l'aide de moules des figures de Caracalla et de Géta, régnant de l'an 211 à 213, trouvés à Lyon au commencement du dernier siècle, et il ajoute que la découverte faite près du Bernard (Vendée), mais dont les moules sont, il est vrai, antérieurs au IIIe siècle, est venue contredire ou, au moins, atténuer cette accusation de décadence contre la monnaie moulée. Il combat aussi l'opinion de M. Poëy-d'Avant, qui tendrait à attribuer à des faussaires toutes les monnaies moulées, les véritables étant toujours fabriquées au marteau. M. Bizeul admet, avec Beauvais et l'abbé Mongez, de nombreuses exceptions à cette règle, et il cite à l'appui de son sentiment la découverte de tout un atelier monétaire, de 32 moules intacts et de nombreuses médailles faite à Damery, en 1829, c'est-à-dire dans une ville, près de bains publics, dans un endroit enfin où il est impossible de supposer qu'existât un atelier de faussaires.

M. Laurant pense que primitivement toutes les médailles ont du être coulées; mais M. Parenteau discute cette opinion, en s'appuyant sur les découvertes de la science et la connaissance de médailles de la plus haute antiquité. Il pense que le moulage a dû être employé comme mesure préparatoire pour servir à couler la médaille *en flan;* on se servait ensuite du marteau pour les frapper. Le coulage des monnaies a pu cependant avoir lieu à quelques époques exceptionnelles: c'est ainsi qu'en 1793, on en a coulé quelques-unes.

Après cette discussion, M. Bizeul donne lecture d'une notice sur la baronnie, la chapelle et le château de Fresnay. La baronnie appartenait à la famille de Volvire, et fut acquise au commencement du XVIe siècle par Jean de Rohan, mort en 1516. La chapelle, qui n'est plus qu'une ruine, renferme dans différents endroits l'écusson de Rohan mi-parti de Bretagne, par suite de l'alliance de la maison de Rohan avec cette dernière. Quant au château, aujourd'hui fort délabré, c'était une simple maison forte. On y remarquait autrefois, ainsi que dans la chapelle, des peintures représentant des sujets du Nouveau Testament; elles ont presque entièrement disparu.

Après cette communication, le Président fait connaître qu'un bateau creusé dans un seul morceau de bois, et dont l'origine paraît remonter à une haute antiquité, a été découvert à Nantes, au bas de la Fosse, et déposé dans le Musée.

La séance est levée.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU 9 AOUT 1845 AU 7 DÉCEMBRE 1858.

(*Suite. — Voir ci-dessus, p. 180.*)

Séance du 1er Septembre 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le Président soumet à l'examen de l'assemblée une carte dressée par M. Castagnet, pour servir à la formation d'une carte monumentale du département. Cette carte, sur laquelle les cours d'eau sont seuls indiqués, est réconnue répondre au vœu exprimé dans les dernières séances. M. de Wismes pense qu'il serait bon que chaque membre de la Société fût muni d'un ou de deux exemplaires de cette carte, sur lesquels il consignerait ses observations particulières. — Cette ouverture étant appuyée, on décide que M. de Wismes sera chargé de savoir à quels frais entraînerait la réalisation de cette pensée. — M. le Président rend compte des démarches qu'il a faites près du Préfet pour obtenir l'ancienne église de l'Oratoire, afin d'y établir le Musée archéologique. M. le Préfet a paru goûter cette idée, et a promis de l'appuyer chaudement en présentant la demande de la Société au Conseil général dans sa prochaine session. Toute transaction entre l'Évêché et la Préfecture paraît rompue, toute vente dans les circonstances actuelles semble impossible; ainsi donc, l'Oratoire ne saurait être affecté à une destination plus convenable que celle d'un Musée. Cette conclusion, qui est aussi celle du Préfet, est également adoptée par l'Évêché, ainsi qu'il résulte d'une conversation que M. le Président a eue, à ce sujet, avec un de MM. les vicaires généraux auquel il avait cru devoir en parler. — M. le Président, passant à un autre sujet, pense que le défaut d'ordre du jour conduit à une confusion fâcheuse dans nos discussions. S'il en était autrement, et si les sujets à traiter étaient connus quelque temps à l'avance des membres de la Société, on pourrait les étudier et se préparer à prendre part à ces discussions. Nos séances y gagneraient ainsi de toute façon; il y aurait souvent plus de science et plus de profit. Pour arriver à ce résultat, il serait nécessaire que l'on communiquât au Président l'indication des notices que

l'on voudrait lire, quelques jours avant la séance. — Sur des observations de M. Bizeul, l'assemblée décide que désormais on se réunira le premier jeudi de chaque mois et le lendemain. — L'ordre du jour appelle une communication de M. Guéraud sur des observations qu'il a faites dans le midi de la France. — M. Guéraud étant absent, M. de Wismes a la parole pour entretenir l'assemblée d'un voyage qu'il a fait à Blain en compagnie de M. Bizeul. M. de Wismes signale d'abord la bibliothèque de M. Bizeul, fort riche en ouvrages sur la Bretagne, et qui contient, en outre, des manuscrits et notes dont la publication aurait un grand intérêt; il parle de son cabinet, où il a vu de nombreux débris romains, et où il a surtout remarqué un fort beau dais en tapisserie du XVII[e] siècle portant les armes des Rohan-Chabot (1). L'église de Blain, quoique affectant un certain style, ne mérite aucune mention spéciale; ce qui attire toute l'attention, c'est le château, quoique des neuf tours qui le décoraient, il n'en reste plus que deux. Quelques parties des tours sont ornées d'un certain appareil qui imite le petit appareil romain et qui mérite d'être remarqué; mais ce qui est surtout pittoresque dans ces ruines, c'est la chapelle toute chargée de lierres, où l'on remarque encore deux petits tombeaux et une porte ornée de sculptures. M. de Wismes donne quelques détails intéressants sur la chapelle Saint-Roch appartenant à M. Jollan, sur un camp romain, et il arrive à la chapelle de Fresnay, bâtie par Jean de Rohan au XV[e] siècle, et située à deux lieues de Blain, dans la commune de Plessé. Les peintures murales, les clefs de voûte et les consoles qui supportent les colonnettes, ont tout particulièrement excité son admiration; il parle, en outre, du château de Carheil, et il termine en présentant des dessins des différents lieux qu'il vient de décrire. — La séance est levée.

SÉANCE du 3 NOVEMBRE 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — On revient sur une décision prise dans la séance précédente, relative aux jours de réunion. Au lieu de les conserver au premier vendredi de chaque mois, on avait cru devoir anticiper d'un jour et les fixer au jeudi; tout considéré, on remet les choses en leur premier état.— M. le D[r] Le Ray a la parole pour une communication sur le célèbre monument de Carnac. Il fait circuler un plan exact et complet de ces alignements, et il émet cette opinion que ce devait être un assemblage de sépultures, un cimetière celtique. Cette idée est vivement combattue par un des membres présents, qui objecte qu'il est presque inouï que des fouilles faites au pied de ces pierres aient jamais amené la découverte de débris humains, ce qui aurait dû avoir lieu dans cette hypothèse. Il paraîtrait plus facile d'admettre pour ces monuments la destination de sanctuaire pour les grandes assemblées annuelles de la nation celtique : Hérodote, en effet, et Tacite nous apprennent que tous les

(1) Ce dais a été donné au Musée, en 1850, par M. Bizeul.

ans, au mois de mai, les Celtes se réunissaient sur certains points; qu'il était défendu de labourer les lieux où ils s'étaient ainsi rassemblés, et que, pour éviter cette profanation, on y apportait un grand nombre de grosses pierres qui empêchaient que la charrue ou la faux ne pussent y passer. Pour compléter cette discussion, on lit un mémoire de M. Bizeul, et cette lecture donne lieu à une observation de M. Fabré et à une réplique de M. Rathouis. Il s'agirait de savoir quels furent les premiers habitants des Gaules. Sont-ce les Celtes, ou ceux-ci ne furent-ils pas précédés par les Ibères? — M. le général Marion de Beaulieu indique comme sujet d'études intéressantes les tombeaux qui existent encore dans certaines chapelles particulières, et que le temps ou les nouveaux usages auxquels beaucoup d'entre elles sont affectées condamnent à périr sans retour. Il cite entre autres la chapelle de la Gallissonnière. — Mais parmi les monuments qui disparaissent, on voit le vieux Saint-Nicolas tomber pièce à pièce; il serait bon de le dessiner, afin d'en conserver un souvenir : il y a là, surtout à l'intérieur, des détails bons à sauver de la ruine. On cite entre autres les boiseries. Immédiatement l'assurance est donnée par M. Fournier, curé de cette église, que tous les débris intéressants pour l'art seront conservés, pour figurer au musée futur. — A propos de ce musée, M. de Wismes remet courageusement sur le tapis cette question tant de fois agitée avec si peu de succès. Il faut, dit-il, en finir cette fois, et, pour en arriver là, il ne voit pas d'autre moyen que celui d'ouvrir une souscription où chacun s'inscrira pour la somme qu'il lui plaira de donner; jamais, si nous ne prenons ce moyen expéditif, nous n'arriverons à notre but. Cette motion est accueillie : une commission est nommée par acclamation, sur la proposition de M. Houdet; elle se compose de MM. Marion de Beaulieu, de Wismes et Priou. — M. de Wismes s'engage déjà à donner de nombreux et intéressants plâtres de pierres tumulaires et à faire figurer à titre de dépôt parmi nos richesses archéologiques, qui au début auront besoin d'être quelque peu relevées, une foule d'objets qui pourront piquer la curiosité du public. Beaucoup d'autres en feront autant, beaucoup aussi voudront enrichir par des dons généreux notre collection enfin formée. — M. d'Arondel annonce que d'importantes découvertes ont été faites dans la paroisse de Pannecé : les débris sont assez nombreux pour permettre de supposer là un centre gallo-romain considérable; ils se nomment encore *la Ville de la Bourgognière*. Ne serait-ce point la traduction littérale du mot latin *villa?* — On a pareillement découvert à Vouvray un tombeau de l'époque celtique. Les fouilles qu'on y a faites ont donné pour résultat : un squelette debout entouré de douze autres squelettes assis en rond autour de lui, et aux quatre coins quatre autres encore posés debout. Ceci ramène la conversation sur le tombeau gallo-romain de Fontenay. Les vases qu'on y a trouvés étaient au nombre de 300.

Séance du 1er Décembre 1848. — *Présidence de M. Th. Nau.* — La Société a sous les yeux deux vues de l'intérieur de l'église Saint-Nicolas au moment de sa démolition, dessinées et offertes par M. Houdet. Elles sont précieuses, car ce seront peut-être les seuls souvenirs qui nous resteront de ce monument. — M. Priou donne lecture d'un travail sur la *Théologie des Druides,* ainsi que sur leurs monuments et leur culte. — La discussion soulevée dans la dernière séance sur les menhirs et les alignements est reprise, et se termine sans plus de résultat précis. — On revient à la question du musée. Les choses semblent se présenter d'une manière plus favorable. Sans doute il ne peut plus être question de la chapelle de l'Oratoire, qui est dans un état de dégradation affreux, grâce à la ferveur patriotique des clubistes qui ont détruit les lambris, afin d'en enlever les quelques blasons historiques qui avaient échappé aux fureurs de la première révolution; mais on peut espérer de la municipalité un asile dans une pièce de la maison communale de la rue du Moulin. — M. Guéraud lit un manuscrit découvert dans les débris des archives de l'ancienne abbaye royale de l'Ile-Chauvet, commune de Bois-de-Céné (Vendée). Ce manuscrit, qui appartient à M. Auguste de la Brosse, est l'œuvre d'un camaldule religieux de cette maison, et contient les détails les plus curieux et les plus complets sur ce monastère. On y voit l'origine de son nom; on y décrit sa situation, les distributions, embellissements, réparations; on y rapporte la date de sa fondation, son histoire, le vocable sous lequel il fut mis, les droits et prérogatives de l'abbé, etc. — M. de la Tour-du-Pin parle des découvertes d'antiquités romaines qu'il a faites à Saint-Gervais (Vendée) dans un tertre nommé Butte des Huguenots. Ces localités se rattachent au pays de Retz, et M. Bizeul fait remarquer que peu de pays sont plus intéressants à étudier sous ce rapport. — M. de Wismes fait de vive voix un piquant récit des séances du Congrès breton, dont le compte rendu officiel sera distribué à chacun des membres par les soins du comité de rédaction de l'Association bretonne. — La séance est levée.

Séance du 5 Janvier 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le Président rend compte du résultat obtenu par les démarches faites en faveur du Musée archéologique. 300 francs nous sont alloués par le Conseil général, et l'Administration municipale nous donne un local. Toutefois, M. Nau observe qu'il n'a pas cru devoir mettre en avant le mot de *Musée;* il n'a présenté le projet actuel que sous le titre plus modeste de *Dépôt pour la formation d'un musée futur,* d'autant que cette forme n'engage à rien et ne préjudicie en rien au droit que nous fondons sur les promesses qu'on nous a faites de nous donner plus tard dans le Palais de Justice actuel, quand il sera enlevé à sa destination présente, un emplacement convenable et plus digne que celui qui nous est concédé. M. Nau ajoute que déjà il en a fait une prise de possession en y faisant transporter un certain nombre d'objets

provenant des démolitions de Saint-Nicolas. Il y aura également bien des collectes à faire dans les travaux de Saint-Pierre, et peut-être serait-il bon de tenter quelques démarches près de l'autorité préfectorale ; enfin, il termine en rappelant les fouilles du Bouffay, et il pense que si l'on pouvait les compléter, on arriverait à des résultats importants. — Les dépôts allant se multiplier par suite de la création du Musée, le général de Beaulieu pense qu'il serait bon de nommer une commission chargée de recevoir et de classer ces objets. Cette proposition adoptée, on nomme les huit membres dont elle se composera. — M. Priou demande qu'on fixe d'avance l'ordre du jour, afin que chaque membre puisse étudier les questions à traiter. Cette proposition est combattue par MM. Le Ray et Bizeul. — M. Le Ray croit devoir proposer, dans l'intérêt du Musée, l'augmentation de la cotisation annuelle. On renvoie l'examen de cette question à la commission qui vient d'être nommée. — M. Le Ray lit un mémoire sur les pierres de Carnac, les alignements, les dolmens et autres monuments celtiques en général. Il propose des règles pour diriger dans cette étude, il y développe tout un système d'interprétation sur la partie mystique de ces monuments ; c'est dans l'astronomie, dans la signification mystérieuse des nombres, dans les dogmes mythologiques de ces peuples qu'il veut trouver la raison de certaines formes, de certaines dispositions que ne sauraient aucunement motiver les convenances matérielles. — M. de Wismes professe assurément une grande estime pour ce qu'il y a d'ingénieux et de nouveau dans ce système ; mais il ne croit pas devoir l'admettre, et combat en particulier la doctrine du symbolisme des nombres. — On revient encore une fois sur la figure monstrueuse du dolmen du Port-Fessan. Est-elle véritablement sculptée de main d'homme, ou bien n'est-ce qu'un jeu du hasard ? — MM. de Wismes et Bizeul, qui l'ont vue, affirment qu'elle est vraiment sculptée ; M. Van Iseghem, qui l'a également examinée, est pour l'opinion contraire. — Un dessin circule dans l'assemblée, mais on regrette celui qu'en avait fait M. de Wismes ; de la comparaison des deux dessins aurait pu sortir la lumière. — La séance est levée.

Séance du 2 Février 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Le procès-verbal de la dernière séance étant lu, M. de Wismes explique sa pensée dans ce qu'il a dit contre le système de M. Le Ray ; il n'a point, en effet, entendu rejeter en général le symbolisme des nombres, qu'il admet parfaitement au contraire, mais seulement son application conjecturale aux monuments celtiques. — Quelques mots s'échangent encore à propos du dolmen du Port-Fessan, et l'on conclut en disant que pour en juger parfaitement et à loisir, il faudrait en avoir une empreinte en plâtre. — M. le Président lit une lettre de la Mairie qui met la Société en possession du local destiné au dépôt de ses collections. Il en a reçu une autre de la Préfecture,

en réponse à la demande que la Société lui avait adressée relativement au curieux autel du XIII[e] siècle qui se trouve dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce en la commune de Guenrouët. — La Société aurait voulu le posséder dans son musée; mais, à l'Évêché, on a assuré que ce monument était en bon état de conservation, et qu'on veillerait d'ailleurs avec soin à ce qu'il en soit toujours ainsi. — M. Bizeul croit que les autorités civiles et religieuses ont été mal renseignées sur ce point; il a vu les lieux, et, pour lui, cet autel est dans un état désespérant. — M. Thibaut propose, lorsque Mgr Jaquemet sera près de nous, d'attirer sa bienveillante attention sur ce point. — M. Guéraud a, depuis la dernière séance, fait un voyage à l'Ile-Chauvet, pour y étudier par lui-même les curieux débris de l'abbaye. Il lit une note du mémoire du père Arsène, qui consiste en une notice sur trois bons pères qui se sont fait connaître en leur temps par la sainteté de leur vie. Il promet d'ailleurs un travail plus complet sur ce lieu intéressant (1). — M. Priou lit une note sur l'ancien Saint-Nicolas de Nantes; il trace l'historique du monument, rappelle les objets précieux qu'il renfermait autrefois et certains usages particuliers qui y existaient. Il dépose son travail aux archives. — M. de Wismes parle d'un tombeau celtique trouvé dans l'année à Kerhorre, commune de Quéven, près de Lorient. Un certain nombre de ces armes qu'on a appelées à tort ou à raison *matars*, se trouvaient, dit-il, rangées avec une symétrie surprenante, et, selon M. Bizeul, extrêmement rare, peut-être unique. Aussi, M. Bizeul appelle-t-il l'attention toute particulière des membres de l'Assemblée sur ce fait curieux. — M. d'Izarn lit un intéressant travail sur la cathédrale de Cologne. — La séance est levée.

---

(1) Ce travail a été publié, en 1854, dans le tome Ier de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, et a été tiré à part sous ce titre : *Mémoire historique sur l'abbaye de l'Ile-Chauvet, ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon, par le P. Arsène Cochois, ermite camaldule, prieur de cette maison; annoté et suivi de la Description des restes de cette abbaye*, par Armand Guéraud. Grand in-8°.

(*La suite prochainement.*)

UNE

PIERRE TOMBALE

DE

L'ABBAYE DE VILLENEUVE.

OLIVIER DE MACHECOUL.

XIII[e] SIÈCLE.

NOTICE LUE A LA SÉANCE DU 1[er] MAI 1860,

Par Stéphane DE LA NICOLLIÈRE.

Moult ont été noble Barun
Cil de Bretaigne li Bretun.

(Lai de Quitan, sire de Nantes.
Biblioth. Harléienne, n° 978.)

L'abbaye de Notre-Dame de Villeneuve-lez-Nantes, située à 11 kilomètres de cette ville, sur la route des Sables, était jadis aussi célèbre que renommée. En 1153, Hoel, comte de Nantes, fit don aux moines de Buzay du territoire de Villeneuve. Par acte de 1201, la duchesse Constance, dont la vie éprouvée ne fut qu'une longue suite de persécutions et de malheurs, fonda, au lieu dit *Cortmaria*, dans la forêt de Touffou, une communauté pour le salut et la prospérité de son fils Artur, assassiné deux ans plus tard par Jean Sans-Terre son oncle. La concession d'Hoel était, en vertu d'une clause spéciale, affectée au nouveau couvent, qui en conserva le nom. De nombreux ouvriers travaillaient avec activité à la construction des bâtiments, lorsque mourut la duchesse, dont on déposa le corps dans un oratoire jusqu'à leur

entier achèvement (1201). Mais le comte Guy de Thouars prescrivit, en 1205, que le monastère serait définitivement élevé sur un autre emplacement qu'il désigna, comme plus convenable et mieux approprié au séjour des religieux. *Dedimus et concessimus, terram de Botelleria, que dicitur Roborseria ad abbatiam de Villa nova transferendam, cum eadem abbatia constructa esset in loco tali qui abbatie non erat idoneus vel honestus.* (Dom Morice, *Pr.*, t. I, col. 801; *Blancs-Manteaux*, vol. XXXVI, p. 274.)

Le 25 octobre 1224, Jean, second abbé de Villeneuve, en fit faire la dédicace par l'évêque de Nantes, en présence de neuf prélats, douze abbés, et d'une foule considérable de barons, de seigneurs, de personnages de toutes conditions. Cette multitude était accourue de tous les points de la Bretagne, attirée moins par l'éclat d'une belle et imposante cérémonie, que pour rendre un dernier hommage, adresser un dernier adieu, donner un dernier souvenir, à la pieuse fondatrice inhumée ce même jour, ainsi que son troisième mari Guy de Thouars, et leur fille, Alix, femme du duc Pierre de Dreux, morte en 1221.

Suivant l'exemple des souverains bretons, les plus puissantes familles féodales voulurent, à l'envi, inscrire leur nom au chartrier du monastère, qui par ces bienfaits importants et multipliés vit rapidement accroître ses richesses et sa splendeur (1). Parmi elles on remarque principalement la maison de Machecoul, dont l'un des membres, Bernard II de Machecoul, souscrivit la charte de 1201, tandis que plusieurs autres eurent de graves démêlés avec les abbés, au sujet de leurs droits respectifs. Aux XIIIe et

(1) Il était bien déchu en 1683, car on lit dans les procès-verbaux de visite de l'archidiacre de Nantes (*Archives départ.*) :

« L'abbaye de Villeneuve, valant autrefois jusqu'à 20,000 livres de ferme, n'est habitée, aujourd'hui, que par un petit nombre de religieux. Trois prêtres seulement y résident, quoique, par la fondation, il doit y en avoir treize. — La plupart des bâtiments tombent en ruines. »

Dans la déclaration des biens ecclésiastiques de 1790, l'abbaye est inscrite pour un revenu annuel de 16,759l 7s 1d chargé de 3,951l 6s 5d de dépenses, ce qui donne net 12,808l 8d. Le trésor, dit-on, ne contenait de remarquable qu'une grosse crosse en argent massif.

XIVe siècles, les nobles bannerets firent de nombreuses donations, afin d'obtenir une large part dans les prières des religieux, surtout lorsque la mort venait successivement les coucher sous les dalles des chapelles que par leurs libéralités ils avaient acquises dans l'église de l'abbaye (1).

Quand, à une époque de fatale mémoire, on viola les tombes en jetant au vent les cendres qu'elles protégeaient, des monuments curieux pour l'histoire, intéressants pour les arts, furent détruits, leurs débris dispersés, les précieux enseignements qu'ils eussent fournis sur les temps passés, sur les illustres morts qu'abritaient les voûtes du temple, perdus et anéantis (2).

De même qu'à l'ombreuse forêt entourant autrefois cette paisible retraite, ont succédé des champs fertiles et de gais pâturages, de même, aujourd'hui, une coquette et charmante habitation remplace le Moustier, dont le cloître encore existant indique la destination primitive. Dans les jardins se trouve, sous une tonnelle, où elle sert de table et exposée à toutes les injures du temps, une pierre mutilée, dernière épave survivant au naufrage (3). On sent augmenter les regrets pour ce qui n'existe plus, à la vue de ce fragment encore parfaitement conservé de la magnifique dalle recouvrant jadis la tombe d'Olivier, sire de Machecoul, seigneur de la Bénâte, de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, etc.....

Deux familles distinctes, n'ayant entre elles aucun rapport,

---

(1) D'après un petit recueil d'épitaphes communiqué par Mr A. de la Borderie au *Bulletin archéologique* de l'Association bretonne, t. III, p. 258, les Machecoul étaient inhumés dans les chapelles Saint-Jean, Saint-Claude et Saint-Nicolas. C'est de ce document que sont extraites les deux épitaphes d'Olivier et de sa femme, plus complètes que celles des Généalogies de Bretagne par Dupas.

(2) Tel fut le superbe tombeau en cuivre émaillé des duchesses Constance et Alix, reproduisant les statues de ces deux princesses et les armoiries d'une grande partie de la noblesse bretonne.

Plusieurs autres membres de la famille ducale, outre la comtesse de la Marche et d'Angoulême, ensevelie en 1272, reposaient dans cette église.

A la bibliothèque Bodléienne d'Oxfort, dans les volumes de la collection Gaignières, existent les dessins de six pierres tombales de Villeneuve.

(3) Elle est en pierre calcaire employée dans les arts sous le nom de crassanc.

portèrent successivement le nom de Machecoul aux XIIe et XIIIe siècles.

L'une, ainsi que l'a parfaitement démontré M. de la Borderie dans sa Généalogie inédite des premiers sires de Rays, commence au fils puîné du baron RAOUL I, Bernard I de Machecoul, en faveur duquel ce fief fut séparé de la baronnie. Le petit-fils de ce Bernard, Aimeri, que Dupas fait à tort père d'un Olivier I de Machecoul, mourut jeune et sans postérité. En effet, sa sœur Béatrix, la dame des légendes, dont le tombeau existe encore à l'abbaye des Fontenelles, transmit à son second mari, Aimery de Thouars, avec les seigneuries de Luçon et de la Roche-sur-Yon, qu'elle tenait du chef de sa mère, N..... de Taunay, la propriété et le nom de Machecoul, qu'il adopta. Jeanne de Thouars, leur fille, réunissant tous les droits de cette branche, épousa Maurice de Belleville, que nous voyons revendiquer la châtellenie de Machecoul, à laquelle prétendaient également Gérard Chabot et Olivier de Bretagne.

Ce dernier, en 1256, prend la qualification de seigneur de Machecoul et de Saint-Philbert. *Oliverius, FILIUS COMITIS, miles, dominus de Macheco et de Sancto Philiberto de Grandi Loco.* (*Bl.-Mx*, vol. XXXVI, pp. 274 et 280.)

Un texte aussi précis nous porte à croire qu'Olivier de Bretagne fut l'auteur de la seconde maison de Machecoul, et voici un autre témoignage à l'appui de cette opinion. Le P. Anselme (*Hist. gén. de France*, t. I, p. 447) dit : *Olivier de Bretagne, fils de Pierre de Dreux dit de Braine, et de Marguerite, dame de la Garnache et de Montaigu, eut tout ce que sa tante Ysabeau de Dreux possédait à MAREIL et à Ai en Champagne.* Septembre 1242.

Or, une charte des *Blancs-Manteaux*, vol. XXXVI, p. 275, nous apprend qu'*Olivier de Machecou, chevalier, seignor de Sainct-Philibert de Grand-Leu et de la Banaste, ayant doné et octroié à l'abé et au couvent de Vile Naove de l'ordre de Cisteaux de la diocese de Nantes, vint livres de rente checun an de monnoie courante qui estoient assis sus nos cens et sus nos rentes de MARUEL sus Marne en Champeingne, sachent toz que nous leur avons baillé*

et otroié en eschange de ladite rente quarante livres que nous avions acquis au grand marois Berthelot-Fauchier, etc.... Ce fut faict au moys de may en l'an de grace 1272.

Cette double mention de la propriété de la terre de Mareil, à trente ans de distance, ne laisse aucun doute sur l'identité du sire de Machecoul et du neveu d'Ysabeau de Dreux. Citons encore une charte du Cartulaire de Rays, du 10 mars 1258, de Jean, duc de Bretagne et comte de Richemont, contenant une transaction passée entre son frère Olivier, d'une part, et Maurice de Belleville, à cause de sa femme, dame de la Roche-sur-Yon et de Luçon, de l'autre, au sujet des terres de Machecoul, Saint-Philbert et leurs dépendances. Jeanne aura le château de Machecoul et le tiers du revenu desdites châtellenies, et Olivier les deux autres tiers.

Jeanne de Thouars, veuve d'un sire de Maillé, se remaria à Maurice de Belleville, sans avoir de postérité de ces deux mariages. (Anselme, t. IV, p. 193.) Marguerite de Belleville, dame de Montaigu et de la Garnache, sœur de Maurice (*Ibid.*, t. I, p. 447), épousa en secondes noces le duc Pierre Mauclerc, dit de Braine. De leur union naquit Olivier de Bretagne, sire de Machecoul, descendant ainsi en ligne directe, par son père, de Louis VI le Gros, roi de France [1]. Voyant finir en elle sa maison, la fille de Béatrix aura voulu, à l'exemple de la vicomtesse de Mareil, avantager son neveu, qui, tenant à la Bretagne par les liens du sang, aura gardé de préférence aux terres champenoises ces domaines, dont la possession le fixait au centre de sa famille. Par reconnaissance ou par condition expresse, Olivier adopta le nom et les armes de son nouveau fief, faisant revivre une race éteinte, jetant un nouveau lustre sur ce blason, voile héraldique sous lequel disparut bientôt son individualité première [2].

---

(1) Pierre de Dreux, duc de Bretagne, dit de Braine, fils de Robert II le jeune, comte de Dreux, avait pour aïeul, Robert le Grand, 1er comte de Dreux, 5e fils de Louis le Gros.

(2) Ainsi s'explique le silence unanime des historiens et généalogistes de la maison de Dreux-Bretagne, envers Olivier, dont ils mentionnent simplement le nom, sans ajouter aucun détail sur ce personnage, que sa position et sa famille recommandaient à leur attention.



Dupas, que dès 1689 le savant Gaignières voulait rectifier et augmenter, fait d'Olivier trois personnes différentes, trois générations qui se succèdent dans le court espace de 60 ans, 1220-1279. Olivier I, qu'il présente, sans preuve aucune, comme époux de Nicole, mère de Monsour Olivier de Machecoul; Olivier II, qui meurt au mois de décembre ON NE SAIT L'ANNÉE, et Olivier III. Il donne pour femme, au second, une dame nommée Marquise, morte le 25 mars 1264. Mais la charte du 10 mars 1258 (*Cartulaire de Rays*) déjà citée, contenant l'assignation du douaire de Marquise, épouse d'Olivier de Bretagne, au cas qu'il mourût sans enfants d'elle, prouve sans réplique qu'il ne peut être question que de ce dernier, possédant déjà le fief de Machecoul en 1256, mari de Marquise de N.... en 1258, veuf en 1264, et remarié à Eustache de Vitré en 1269.

Tout concourt donc à démontrer qu'il ne faut voir ici qu'un seul et même personnage, né vers 1230 (car en 1229 Marguerite de Montaigu était unie à Pierre de Braine. D. Morice, *Pr.*, t. I, col. 860), et mort en 1279, à l'âge d'environ 50 ans, après avoir été deux fois marié. Cette opinion, au reste, a l'avantage de concilier tous les documents sur lesquels elle repose.

Une étude plus approfondie, une connaissance plus étendue des documents concernant cette maison, conduira à la solution complète de ce point de notre histoire féodale, que personne n'avait encore traité.

La royale origine que nous restituons à cette seconde famille, est assez belle pour l'indemniser largement de la juveigneurie des sires de Rays que la tradition lui attribuait, la confondant avec la première branche. D'ailleurs, les alliances, les relations étroites, les continuels rapports, promptement établis entre les suzerains de Rays et les parents des ducs, devenus leurs sujets par les lois de la féodalité, accréditèrent l'erreur historique admise à cet égard.

Si le sire de Machecoul ne prit pas les armes avec les seigneurs qui accompagnèrent saint Louis à sa seconde croisade, il contribua, du moins, dans une large part, aux frais de la guerre

sainte. On trouve aux comptes du duc Jean I, le Roux, pour les subsides de la Croix, *de denariis Crucis,* Olivier de Machecoul donnant, en 1268, 500 livres, et, en 1270, une autre somme de 3707 livres 13 sols tournois (1) : offrande princière, témoignage de la vive sympathie de son auteur pour les chevaleresques guerriers que des motifs sans doute bien puissants l'avaient empêché d'accompagner.

Au mois d'octobre 1268, après de longs débats, il transigea au sujet de ses domaines avec le sire de Rays, qui eut le château de Machecoul et le tiers de la seigneurie, c'est-à-dire la part de Jeanne, avec la suzeraineté du surplus demeuré à Olivier. Cette convention explique le titre de seigneur de Machecoul que prenaient alors les puissants barons, jaloux, non sans raison, de voir la première ville de leur immense fief aux mains de seigneurs dont l'étroite parenté avec les souverains pouvait un jour contre-balancer leur suprématie sur ces fertiles contrées. Ils tentèrent souvent de les déposséder, et réussirent enfin à s'approprier cette belle châtellenie au décès du petit-fils d'Olivier, tué en 1347, à la bataille de la Roche-Derrien, sans laisser d'héritier de ses domaines, recueillis par la branche cadette de sa maison.

En 1271, Olivier de Machecoul et Gérard Chabot, baron de Rays, avaient formé un projet d'union, entre Jean de Coché, fils du premier, et Eustachie, fille du second, en vue sans doute de concilier leurs prétentions rivales sur le fief de Machecoul et divers autres droits en litige. A cette occasion, la jeune fille avait été livrée au sire de Machecoul, qui, dans le cas où Jean mourrait avant la bénédiction nuptiale, s'engagea, par serment, à la rendre *libre de tout autre lien et obligation matrimoniaux* à son père, ou, en cas de mort de celui-ci, à ses amis les plus rapprochés par le sang.

Ce mariage fut célébré dans le courant de l'année 1276. Ce même Jean, quelques années après, fit irruption sur les terres

(1) Environ 80,000 francs de notre monnaie, d'après l'évaluation approximative de Leblanc, *Traité des Monn.*, et de C. Leber, *Mém. de l'Inst. de France,* 1re série, t. Ier.



de son frère mineur, placé sous la tutelle du sire de Pouancé, et y commit de graves dégâts. Trop faible pour résister, le jeune Olivier eut recours au roi de France. Philippe le Hardi, par un louable sentiment de droit et d'équité, le renvoya à la cour du duc de Bretagne, son juge et son protecteur naturel.

Il se pourrait que Marquise, première femme d'Olivier, mère de Jean, dit de Coché, fût l'héritière de cette maison, vraisemblablement issue des sires de Rays, qui emprunta ou donna son nom à la châtellenie de Coché, maintenant *Souché*, ancienne forteresse, dit Ogée, dont on voit encore les vestiges dans la paroisse de Saint-Aignan. Nous remarquons, en effet, que les principales mentions de cette famille, ne laissant plus aucune trace postérieurement à la première moitié du treizième siècle, sont presque toutes tirées de titres concernant l'île de Bouin. Or, c'est précisément au sujet de droits relatifs à cette île, appartenant *à son fils mineur et en son nom*, qu'Olivier était en discussion au mois de mai 1267. Cette date est encore un argument en faveur d'une première union, puisque le sire de Machecoul n'épousa la damoiselle de Vitré qu'en 1269, et que Jean, qui n'eût eu que six ans lors de son propre mariage en 1276, était chevalier en 1287, dignité qu'on n'obtenait, sauf de rares exceptions, qu'à la majorité.

Héritier des domaines de sa mère, Jean aura d'abord porté le titre de la châtellenie de Coché, qu'il prenait en 1276, 1281, 1285, puis l'aura laissé plus tard pour le nom de son père, suivant l'usage commençant à s'établir à cette époque, où les noms se fixèrent et devinrent la propriété des familles (1).

---

(1) On trouve aux chartes de Buzay. (Arch. départ.)

1206. Jean de Coché, neveu de Guillaume de Clisson, cède à l'abbaye de Buzay xxxv sols à prendre sur les tailles de Frocai (Frossay) et v sur celles de Boig (Bouin), où déjà, par la libéralité de son père, les religieux en possédaient xx autres.

1221. Olivier de Coché abandonne tout ce qui lui est dû sur divers tenements de la paroisse de Bouing, du consentement de son frère Eudon et de sa sœur Agnès.

1224. Il confirme une donation d'Étiennette du Port-Saint-Père (de portu Sancti Petri).

1234. Le même Olivier, chevalier, du consentement de sa femme Peronelle, et

En 1276, le sire de Machecoul approuva le changement de bail en rachapt et apposa son sceau au bas du premier acte d'adhésion souscrit, par plusieurs hauts barons du pays Nantais, à cette mesure de justice et d'humanité (1). L'original de cette charte, indiquée par D. Morice (t. I, *Pr.*, col. 1038), sous le nº 30, arm. B, cass. G, existe encore. Au bas est attaché le sceau d'Olivier, bien conservé et fort différent de celui donné à la fin du même volume de l'*Histoire de Bretagne*, planche 10, nº LXXXX. Cette empreinte de cire verte, sur lac de parchemin, a 22 millimètres de diamètre, et porte l'inscription : S C N S. OLIV. DE MASCHECO. Les premières lettres de la légende offrent quelque difficulté de lecture. Il semble que, de même que sur un assez grand nombre de sceaux bretons, le graveur n'ait pas été bien sûr des caractères qu'il avait à exécuter. Voici, sauf meilleur avis, l'interprétation que nous donnons à cette légende : SIGILLUM CoNSILII OLIVERII DE MASCHECOLI.





SCEAU D'APRÈS L'ORIGINAL.



D'APRÈS LES BÉNÉDICTINS.

de sa fille AMICE, fait une concession de C sols de rente à prendre sur les dîmes de Bouaye, *somme alors nécessaire* pour l'entretien d'un moine, *ad victum unius monachi*, devant prier pour les donataires.

1238. Il est encore nommé dans un acte relatif au port de Bouin; et dans une charte de 1241 citée par dom Fonteneau, tome Ier, page 375, il est question de sa veuve.

Souché, d'après le *Dictionnaire des terres de l'ancien comté Nantais*, par M. E. de Cornulier, passa, par aliénation, de Gilles de Rays aux Le Ferron, de ceux-ci aux Goheau, de Montberon, de la Rochefoucauld et Simon. Il est aujourd'hui la propriété de M. Ch. Chesneau, adjoint du maire de Nantes.

(1) Par le droit de bail, les seigneurs s'emparaient des revenus des mineurs jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge de 20 ans, tandis que par le rachapt, ils ne jouirent plus que du revenu de la première année depuis la mort du père.

En 1278, Olivier régla divers intérêts avec le baron de Rays. Il est encore mentionné dans quelques titres n'offrant que peu d'importance, et mourut le 18 décembre 1279, à l'âge d'environ cinquante ans.

Sa veuve Eustache de Vitré, qu'il avait épousée en 1269, était fille d'André III, baron de Vitré, descendant des anciens princes de Bretagne. Elle eut pour douaire la châtellenie des Huguetières, dont elle prit le nom, confirma, le jour de la Saint-Lucas 1288 (18 octobre), une donation à Villeneuve, faite par Guillaume des Bretesches, chevalier, et décéda la même année, neuf ans après son mari, à côté duquel elle fut inhumée, avec une louangeuse épitaphe latine (1). Eustache ou Étiennette portait, suivant la coutume du temps, le nom de son aïeule, fille d'Arscoïd IV, baron de Rays, troisième femme d'André II, sire de Vitré, mariés à Nantes par l'évêque en personne, le 5 mai 1199. André III, leur fils, s'unit d'abord à la sœur de la duchesse Alix, Catherine de Thouars, morte en 1237, puis en second lieu à Thomase de Mathefelon, qui devint mère d'Eustache. Cette alliance prouve la considération et le haut rang dont jouissait Olivier.

---

(1) ANDREE NATA DE VITRE DORMIT HUMATA,
HIC, QUONDAM DOMINI FELICI DEDITA FINI.
NOBILIS UXOR HERI PRIDEM FUIT HEC OLIVERI
DE MACHECOL, SAPIENS FEMINA, MULTA SCIENS
FEMINA, MOROSA, PRUDENS ET RELIGIOSA
FEMINA, FAMOSA VERBIS GRAVIS ACQUE MOROSA
INTER OPES HUMILIS, DEVOTA DEO, SIBI VILIS,
MEMBRIS EXILIS, CONSTANS ET CORDE VIRILIS,
MENTE VACANS CELIS, VIRTUTUM PREDITA VELIS,
SEPE FUGANS TELIS HOSTEM PRECIS, ORE FIDELIS,
SOBRIA, CASTA, GRAVIS GESTU, SERMONE SUAVIS.
CUNCTIS PAUPERIBUS QUIS FUIT ILLA? CIBUS.
SICUT MENTE PIA COLUIT TE, VIRGO MARIA,
NATI LUCE TUI DA, PIETATE FRUI.
ANNO MILLENO DUCENTIS OCTUAGENO;
OCTAVO CHRISTI, FILUM SCIDIT ATROPOS ISTI.

En lisant cette pompeuse énumération, on remarque surtout le huitième vers, contenant un éloge digne d'une reine, puis l'idée bizarre et bien dans les mœurs du temps, faisant intervenir Atropos en l'ère du Christ, pour couper le fil de la vie de cette pieuse servante de la Vierge.


IOIN TEZ MAINS:
+ CI · GIST · LA · OME

Il laissa pour héritier, de Marquise, *aliàs* Amice de Coché :

1° JEAN de Machecoul, seigneur de Coché, la Bénâte, Bourgneuf, etc., auteur des diverses branches de cette maison ;

D'Eustache de Vitré :

2° ISABELLE, épouse de Geoffroi VI, baron de Châteaubriant;

3° THOMASE, encore existante en 1333.

Dans les conventions d'un futur mariage entre le jeune Olivier nommé ci-après, et Isabelle de Rays, passées en 1284, on remarque le singulier engagement de la dame des Huguetières, laquelle *s'oblige à faire tout ce qui dépendra d'elle afin que sa fille Thomase soit* NONNAIN.

Nous ajouterons à ces trois enfants :

4° OLIVIER de Machecoul, seigneur de.....

C'est lui qui, ayant été attaqué et dépouillé par Jean de Coché, son frère aîné, eut recours à Philippe le Hardi. L'évêque de Dol mit fin en 1280 à une contestation entre l'abbé de Villeneuve et Olivier, à l'occasion des donations de son père. (*Bl.-M*ᵉˢ, vol. 36, p. 280.) Il mourut fort jeune, en 1288.

5° ANNE-LOUISE, mariée à Guillaume, sire de Rieux, fondateurs des Cordeliers de Nantes, où ils furent enterrés.

Dupas ne parle pas de ces deux derniers, et donne à Olivier, pour second fils, Gerard, tige de la deuxième branche de cette maison. Mais un titre tiré des archives de l'Évêché de Nantes, cité par Travers dans l'*Histoire des Conciles de la province de Tours*, nous apprend que Gerard avait pour père Jean de Machecoul, seigneur de Bourgneuf, fils d'Olivier.

Le sire de Machecoul fut inhumé à Villeneuve, *sous un tombeau enlevé;* c'est-à-dire, que la pierre surmontant ses restes était à une certaine distance du sol, indiquant une sépulture plus remarquable, un personnage plus important que ceux dont les dalles gisaient au niveau du pavé. Si les deux espèces de piliers sur lesquels elle repose encore aujourd'hui, sont, comme il est assez probable, les mêmes qui la soutenaient au-dessus de la tombe d'Olivier, elle était élevée de 85 centimètres. Placée dans la chapelle Saint-Jean, elle devait être appuyée au mur de droite,

car les moulures tracées à l'extérieur et au-dessous de cette pierre ne subsistent pas de ce côté, portant les marques évidentes de son contact avec la muraille.

L'artiste a représenté le preux chevalier revêtu et couvert en entier de la chemise de mailles, composée de crochets de fer entrelacés, nommée *hamata vestis*. Ce vêtement, plus moderne que la cotte de mailles de fer plates comme des écailles, *squamata vestis*, allait bientôt, en raison de son énorme pesanteur, céder la place aux armures de fer. Par-dessus est passée la cotte d'armes, sorte de tunique sans manches, tombant aux genoux et rappelant le *paludamentum* des anciens, faite de drap d'or ou d'argent, de fourrures ou de pannes précieuses, chargée des écussons ou des pièces d'armoirie, comme les trois chevrons que l'on voit ici (1). Les pieds, armés des éperons, insignes de l'ordre de chevalerie, sont appuyés sur deux chiens, emblèmes de la fidélité. Au bras gauche, dont la main soutient sa vaillante épée, est suspendu l'écu orné de son blason, tandis que la droite

(1) Chevron, une des pièces honorables ou de premier ordre en blason, faisant partie de la barrière qui fermait le camp des tournois, ainsi que les pals et les jumelles.

Voici comment le président Fauchet (cité par le père Daniel) décrit l'habillement d'un homme de cheval de cette époque. « Ils chaussoient des chausses de mailles, des éperons à molettes aussi larges que la paume de la main; car c'est un vieux mot que le chevalier commence à s'armer par les chausses; puis, endossoient un gobesson ou gambesson, espèce de long pourpoint de taffetas ou de cuir bourré de laine, d'étoupes ou de crin, pour rompre l'effect de la lance. Dessus ce gobesson, ils avoient une chemise de mailles, appelée *aubert* ou *haubert* (affectée aux chevaliers seuls, origine de la dénomination de fief de haubert), du mot *albus*,... pour ce que les mailles de fer, bien polies, forbies et reluisantes, en sembloient plus blanches. A ces chemises estoient cousues les chausses, ce disent les chroniques de France. Un capuchon ou coeffe aussi de mailles y tenoit pour mettre la tête dedans, lequel capuchon se rejettoit derrière après que le guerrier s'étoit ôté le heaulme, et quant ils vouloient se rafraîchir sans ôter tout leur harnois..... Le haubert ceint d'une ceinture en large courroye....., puis, la dernière arme défensive, un elme ou heaulme, fait de plusieurs pièces de fer élevées en pointes, lequel couvroit la tête, le visage et le chignon du cou. Leur cheval étoit volontiers houssé, c'est-à-dire couvert et caparaçonné de soye aux armes et blason du chevalier, et pour la guerre, de cuir bouilli ou de bandes de fer. »

repose sur la poitrine, les deux premiers doigts allongés, les autres ployés.

Les mains sont nues, dégagées de la manchette ou prolongement de la cotte de mailles les recouvrant pendant l'action, et plus tard remplacé par le gantelet. Cette curieuse particularité est reproduite d'une manière dont les divers recueils que nous possédons offrent très-peu d'exemples.

Mesuré du talon au bas de l'épaule, on trouve un mètre 60 centimètres, ce qui donne une taille d'environ 1 mètre 92 centimètres.

Malheureusement la tête manque, ainsi que toute la partie supérieure de la pierre, ayant dans son état actuel 1 mètre 85 centimètres de hauteur, sur 1 mètre 20 de largeur (1). Les extrémités du capuchon de la cotte de mailles sont bien indiquées, de même que les deux têtes de serpent surmontant les chapiteaux, et placées en sens inverse de la courbure destinée à encadrer la tête. Aux épaules, on voit aussi un ornement figurant à peu près l'extrémité de la manche d'une dalmatique. Cependant, sur aucune des statues de ce temps, la cotte d'armes n'a de manches (2).

Deux minces colonnettes, aux chapiteaux gracieusement travaillés, séparent de la double épitaphe qui l'entoure l'image d'Olivier, fort bien gravée, et d'un dessin assez correct, ainsi que les lettres en belles majuscules du XIIIe siècle. Les mots de la première légende, dont les caractères ont 35 millimètres, sont séparés par de petits écussons, probablement comme les chevrons de l'écu, garnis dans le principe de cuivre émaillé, donnant des alliances de familles. Les lettres de la légende extérieure ont 42 millimètres.

---

(1) D'après les statues de Pierre de Roye, chevalier, de Louis de France, comte d'Évreux, de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, données par le père Bernard de Montfaucon, nous avons essayé de rétablir ce qui n'est plus. Les deux anges sont empruntés au monument de Robert de Suzanne, mort en 1260. *Ibidem.*

(2) Il est reproduit sur le dessin, sans avoir été rattaché à l'ensemble général.

Voici l'inscription funéraire, avec son antique et naïve orthographe.

CI GIST LHOME SAGE IVSTICIER [1]
QVI OT NON MON SOVR OLIVIER:
DE MACHECOL, MERCI LI FACE
DIEX IL TRANSIT EN LAN DE GRACE:
M. C. C. QVATRE VINZ, VN MEINS
PRIEZ EN TOVZ A IOINTES MAINS.
TV QVI LIS A MOI DOIZ ENTENDRE.
OI CE QVE IE TE VVEIL APRENDRE:
PENSE QVE BIAVTE NE NOBLECE:
SENS TESOR VERTV NE PROVECE:
OST CHASTEAV TOVR NE FORTERECE:
NE PVEENT NVL DE MORT DEFENDRE:
SE MON CORS GIST ICI EN CENDRE:
AVTRE TEL DOIZ DV TIEN ATENDRE:
LA MORT A SVR TOVS SA DETRECE.

Environ à 350 ans de distance, Malherbe traita le même sujet dans l'*Ode à Duperrier*, sur la mort de sa fille. Malgré l'élégance et la beauté des strophes bien connues du poète qui,

.... le premier en France,
Fit sentir, dans les vers, une juste cadence.......,

contraste faisant naturellement ressortir les progrès de la langue, la simplicité des expressions du modeste trouvère breton, auteur ignoré de ces vers en l'honneur du défunt banneret, a pour nous plus de charme. A coup sûr, nous y trouvons plus d'attrait, comme type local et modèle du style de cette époque, à l'égard de laquelle notre contrée, trop calomniée peut-être, est si pauvre en documents de ce genre.

Sur l'écu, ainsi que sur le sceau de 1276, le chevron supérieur

---

(1) Les mots en MAJUSCULES pleines existent seuls sur le fragment conservé à Villeneuve.

est brisé. Ceci tient à une mauvaise disposition du graveur et non à la reproduction exacte de cette pièce. D'ailleurs, la cotte d'armes portant le troisième chevron dans son entier, devient un témoignage irrécusable.

Dans son *Histoire généalogique*, publiée en 1620, le père Dupas donne les trois chevrons sans brisure, et ne parle pas des émaux. Dans le *Recueil armorial de Bretagne* imprimé à la suite de l'Histoire de Lebaud éditée par d'Hozier en 1633, ainsi que dans l'Armorial de Guy Leborgne de 1681, on lit : MACHECOUL, BANNIÈRE, DE GUEULES A TROIS CHEVRONS D'ARGENT.

La Généalogie manuscrite des Machecoul-Vieillevigne (Biblioth. imp., cabinet des Titres, fonds d'Hozier) blasonne de la même manière ces armoiries, en faisant observer que *d'autres disent le contraire*. Ogée, dans l'ancienne édition, dit au mot Machecoul : « Cette ville porte pour armes, *de gueules à trois chevrons d'argent;* » puis, un peu plus bas, « les armes des seigneurs de Rays (c'est Machecoul qu'il faudrait, comme se bornent simplement à le noter les éditeurs du Nouveau Dictionnaire), étaient TROIS CHEVRONS DE GUEULES EN CHAMP D'ARGENT, telles qu'elles sont sur le tombeau d'Alix de Bretagne à Villeneuve. »

Gabriel Dumoulin, dans son Histoire de Normandie, cite, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Bayeux, au nombre des chevaliers bannerets ou porte-guidons de Bretagne qui prirent part à la première croisade, le sire de Machecoul, *d'argent à trois chevrons de gueules*.

En présence de ces deux opinions, la dernière assertion d'Ogée, appuyée sur un document authentique et d'accord avec Dumoulin, qui servit de guide pour les blasons de la salle des Croisades, au palais de Versailles, devient une preuve devant laquelle l'hésitation n'est plus permise. Cependant, nous ajouterons de nouveaux renseignements servant à confirmer davantage, s'il en était besoin, le dire du chroniqueur normand.

Un armorial de France de la fin du XIV[e] siècle, publié par M. Louis Paris dans la revue intitulée *le Cabinet historique*, année 1860, p. 37, indique, sous le n° 749, « le sire de Machecol, d'argent à trais quevrons de gueules. »

Dans l'église de Saint-Pierre de Bouguenais, seigneurie venue en la possession des sires de Machecoul, au commencement du XVIe siècle, lors de l'union de Jean de la Lande, dit de Machecoul (par substitution de nom et d'armes), seigneur de Vieillevigne, avec l'héritière de Bougon et de la Berlaire, existe un débris de vitrail représentant les armoiries de cette famille. Quoique renversé et posé de travers par un vitrier ignorant et maladroit, l'écusson montre parfaitement les trois chevrons de gueules en champ d'argent. Un second vitrail de la même église, mais plus dégradé, ne permet d'apercevoir que le rouge du chevron du milieu.

L'aveu du 18 février 1580, présenté au roi par Jean de Machecoul, beau volume sur vélin, relié en velours violet, avec attaches en soie de la même couleur, offre sur la première page, très-bien enluminée, l'écu d'argent aux trois chevrons de gueules, entouré d'une double branche d'olivier. (Arch. départ., Loire-Inférieure.)

Enfin, au bas du portrait d'Henriette de Machecoul, dernier rejeton de cette illustre lignée (1), qui, par son mariage avec Jacques Leclerc de Juigné à la fin du XVIIe siècle, porta dans cette maison les riches domaines de ses ancêtres, on retrouve la couleur sanglante des chevrons : ingénieux et héroïque emblème, destiné, sans doute, à perpétuer la mémoire de nobles blessures reçues aux lointaines batailles de Palestine, à l'attaque de quelque retranchement ou pour la défense des droits et immunités du pays de Bretagne.

Nous suivrons donc pour les armes de Machecoul l'opinion de Dumoulin, laissant de côté l'avis erroné de d'Hozier, copié par Guy Leborgne, mentionnant seulement que les supports de l'écu

(1) Henriette, fort jolie personne d'après ce tableau, faisant partie de la riche collection de portraits de famille que M. le marquis de Juigné possède à son château de Juigné (Sarthe), eut quatre sœurs. Les deux dernières moururent sans enfants. L'aînée, Marguerite, avait épousé Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffart, son cousin. Louise, la seconde, Jacques-Antoine de Crux-Courboyer. Mais, par suite de l'extinction de leur descendance, tous les biens des Machecoul revinrent à Henriette.

gravé sur le sceau de Brient de Machecoul, conseiller du roi en 1348, sont deux lions ou léopards.

Puisse cette notice, en rappelant aux membres de la Société archéologique la visite que plusieurs d'entre eux rendirent à ce curieux débris, obtenir de nouvelles démarches plus fructueuses que leur première tentative. Doublement intéressant, au point de vue du dessin, de la gravure, de la paléographie et de la linguistique, ce dernier reste d'une illustre maison nantaise, du second monastère de notre territoire ecclésiastique, doit, afin d'échapper à une destruction plus ou moins imminente, figurer à notre Musée, où il a droit d'asile, comme un noble témoin d'une glorieuse page de notre histoire.

Dumoulin, *Hist. de Normandie.* — Dupas, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bretagne.* — D. Lobineau, D. Morice, *Hist. de Bretagne.* — Anselme, *Hist. généal. de la maison de France.* — Ogée, ancienne et nouvelle édition. — *Le Cartulaire des sires de Rays,* par P. Marchegay. — Archives départ. de la Loire-Inférieure. — Biblioth. imp., manuscrits des *Blancs-Manteaux.* — *Notice* inédite *sur Vieillevigne,* par M. Armand Guéraud. Etc., etc., etc....

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE,

PAR

L.-J.-M. BIZEUL (de Blain),
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président d'honneur
de la Société archéologique de Nantes, etc., etc.

IIe PARTIE.
ÉPOQUE ROMAINE.

(*Suite.* — Voir p. 209.)

CHAPITRE III.
DU PORTUS NANNETUM.

SOUS-CHAPITRE PREMIER.
SON HISTOIRE DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A CONSTANTIN.

C'est ainsi que s'est nommé pendant près de quatre siècles, depuis la conquête, l'emplacement actuel de la ville de Nantes. Nous pensons du moins l'avoir démontré dans notre premier chapitre : nous ne reviendrons pas sur ce sujet ; mais nous croyons devoir remonter aux plus anciens temps de cet établissement romain ; suivre, à l'aide des monuments qui y ont été découverts, son accroissement progressif, et nous efforcer de trouver l'époque où le *Vicus Portûs Nannetum* est devenu tout à la fois ville murée, ville municipale et ville épiscopale.

Une inscription, sur pierre de granit, dédiée à l'empereur Claude, est le premier titre écrit de l'antiquité monumentale du *Portus Nannetum*. Il paraît qu'elle fut trouvée en même temps que deux inscriptions dédiées à Néron. Nous n'en avons plus que le texte, et nous croyons que c'est ici le lieu de raconter com-

ment un heureux hasard nous l'a conservé; comment les trois blocs ont pu être exhumés, et en quel lieu, et comment ils sont à peu près perdus, au moins pour la génération actuelle, et peut-être *in sæcula sæculorum*.

En 1763, la communauté de ville, désirant rendre plus facile l'accès de la rue Saint-Clément à la place Saint-Pierre, acheta le terrain des Régaires, clos à l'est et au nord par la muraille romaine, abandonna à l'évêché la tour et l'emplacement de la porte Saint-Pierre, y joignant, et fit ouvrir la muraille tout près de la seconde tour à gauche, afin d'aligner la rue projetée, qui porte aujourd'hui le nom de *rue de l'Évêché*. Les pierres qui devaient sortir de cette percée, furent données pour la démolition au chirurgien Minée, qui commençait alors des bâtisses considérables dans la rue Saint-Félix.

On conçoit facilement quel énorme remuement de matériaux dut résulter de tous ces travaux; et bien qu'il n'y eût pas nécessité, pour cette opération, de donner à la fouille une grande profondeur, on peut supposer raisonnablement qu'il en sortit beaucoup de morceaux qui auraient mérité d'être recueillis. C'est probablement de là que sont sortis les blocs inscrits, dont Fournier nous a conservé le texte, en même temps qu'il nous a raconté le triste sort réservé à ces malheureux blocs, qui ne sortirent d'un enfouissement que pour retomber dans un autre.

Fournier était ingénieur voyer de la ville de Nantes. Il fit, dans les dernières années du XVIIIe siècle et les premières de celui-ci, creuser, sous beaucoup de rues de la vieille enceinte, des canaux ou toucs pour le dégorgement des immondices dans la Loire, et recueillit de ces fouilles une quantité considérable d'antiquités romaines, et entre autres plusieurs inscriptions. Il a rendu compte de ces opérations dans un manuscrit fort curieux que possède la Bibliothèque de Nantes, et dans lequel il a reproduit le texte des trois inscriptions dont nous parlons.

Ce n'est pas qu'il les eût exhumées des fouilles qu'il faisait exécuter; mais il a voulu, dans son ouvrage, rassembler, autant que possible, toutes les inscriptions trouvées à Nantes, et il les a

réunies à celles dont la découverte était véritablement due à ses soins. Au reste, voici ce qu'il nous en apprend lui-même.

M. Cacault, architecte de la ville, fit transporter l'inscription de Claude et l'une de celles de Néron, toutes deux sur granit, dans la cour de la mairie, où elles sont restées jusqu'en 1790, et la troisième, simple fragment sur pierre calcaire, restait aussi, pendant le même temps, couchée au pied de la caponnière du château, du côté de la Loire. On conçoit que nos trois petits monuments étaient ainsi exposés à toutes les intempéries. On les tira de cette fâcheuse position, et, apparemment pour les mieux conserver, ils furent *employés* (ce mot est remarquable) dans les fondations de la colonne élevée, en 1790, entre les deux cours, par les architectes nantais, en l'honneur de Louis XVI, *le Restaurateur de la liberté*. M. Dobrée considérait ces inscriptions comme très-importantes pour l'histoire de Nantes. Il en parlait souvent à Fournier, qui avait projeté de les relever avec précision, mais qui, empêché par les circonstances, SOLLICITA EN VAIN LEUR CONSERVATION ! Il se plaint de ce que, étranger alors aux travaux publics, ses observations furent NÉGLIGÉES : c'est une bien grave accusation archéologique contre les architectes nantais de l'époque. Apparemment que le moellon manquait à Nantes !

Fournier n'avait point alors copié ces inscriptions. Un heureux hasard lui fit retrouver le texte des deux premières, à la fin d'un exemplaire du *Livre doré* de la mairie de Nantes, édition de 1752, appartenant aux archives de la Mairie. Voici ce texte :

1re inscription.

TIB . CL . CAES
AVG . GER . P . P
IMP . P . . .
SP . CVRA . .

2e inscription.

NERO . CL . CAE
AVG . GERM .
P . P . P . M . . .
. . . .

La troisième, sur un bandeau de pierre calcaire, portait :

NERO . CLAVDIVS . CAES . AVG .

Fournier, qui était fort loin d'être un érudit, se hasarde, dans son zèle pour les antiquités de sa ville d'adoption, à expliquer l'inscription de Claude, et il y trouve que cet empereur fit réparer le port à ses dépens : P[ortum] S[uâ] P[ecuniâ] CVRA[vit]. Ce *Portum* me paraît un peu hardi.

Les deux inscriptions au nom de l'empereur Néron, que nous venons de donner avec celle de Claude, font croire que la reconnaissance des Nannètes dut être excitée envers ce prince à l'occasion de deux monuments publics qu'il fit élever au *Portus Nannetum*, et qu'ils voulurent en consigner le témoignage par deux pierres inscrites qui en décoraient la façade.

Si les inscriptions ne parlent point de constructions considérables ordonnées par Néron, des médailles trouvées en place dans les fondations de deux bâtiments différents, viennent en administrer la preuve. C'est encore à l'ingénieur Fournier que nous devons ces précieuses trouvailles, qu'il a consignées dans son manuscrit déjà cité. Une de ces médailles fut rencontrée dans la rue du Port-Maillard : elle était placée entre deux pierres arrangées avec soin et formant coffret, dans les fondations d'un édifice, que douze colonnes de granit de 22 pieds de longueur, couchées transversalement à la rue, ont fait prendre pour un temple. C'était un grand bronze tout neuf et de la plus grande beauté. Il portait d'un côté la tête de l'empereur, avec cette légende : IMP . NERO CAESAR . AVG . P . MAX . P . P . P . — Au revers : « génie debout, coiffé d'un bonnet phrygien, tenant une palme dans la « main gauche et une couronne de laurier dans la main droite. » (Fournier.) Autant valait dire la *Victoire*. Légende : VICTORIA . AVGVSTI . Et sur le champ : S . C . (*senatus consulto*).

Deux autres médailles de Néron ont aussi été trouvées sous la rue de Verdun, dans un mur qui paraissait avoir appartenu à un ancien édifice public. Elles étaient placées dans le corps de la maçonnerie. C'étaient, comme la précédente, de grands bronzes à fleur de coin. L'une portait la tête de l'empereur, avec cette lé-

gende : NERO . CLAVDIVS . DRVSVS . CAESAR . GERM . IMP . — Au revers : « Génie assis dans une chaise curule, entouré « de boucliers. » (Fournier.) — Légende : TIB . CLAVDIVS . CAES . AVGVSTVS . P . M . TR . P. IMP . — L'autre portait aussi la tête de l'empereur, et pour légende : NERO . CAESAR . AVG . IMP . — Au revers : « Génie debout. » (Fournier.) Sur le champ : S . C . (*senatus consulto.*)

Ces trois monnaies n'ont point été classées par Mionnet parmi les pièces rares ; elles n'en sont pas moins pour nous d'un grand intérêt. Mais malheureusement ces médailles monumentaires ont eu un sort pire encore que les inscriptions enfouies sous la colonne de Louis XVI. Elles ont été *volées*, et sont irrémissiblement perdues. Fournier déclare, dans son manuscrit, qu'il a remis à la Bibliothèque publique de Nantes toutes les médailles sorties de ses fouilles dans la ville, et surtout celles qu'il a trouvées en place ménagée dans un corps ou une fondation de muraille : nous allons en mentionner plusieurs autres tout à l'heure. Ce dépôt fut fait sans catalogue, sans la moindre note. On jeta le tout pêle-mêle dans un tiroir, où, depuis 1809, époque du dépôt, ces braves empereurs étaient censés dormir d'un sommeil tranquille. Mais il n'en était point ainsi. La main alerte de savants amateurs (la tourbe larronne ne s'amuse pas aux gros sous) avait *prestidigité*, et nos belles monnaies monumentaires figurent aujourd'hui dans les *suites* de quelque riche cabinet.

Trajan doit être compté parmi les bienfaiteurs du pays nantais. Une inscription fut érigée en son honneur ; elle a été trouvée, vers 1805, dans la rue du Moulin, et placée sous l'arcade de l'hôtel de ville. En voici les trois premières lignes :

IMP . CAES . NERVA .
TRAIAN . AVG .
GERM . PON . M.

Cette inscription peut remonter à l'année 98, la première du règne de Trajan, quand déjà il avait pris le nom de Germanicus, pour ses guerres en Germanie, avant même qu'il fût empereur ; mais elle est certainement antérieure à son expédition des Daces,

qui eut lieu en l'an 100; car, si cette expédition eût été terminée, on y eût vu le nom de *Dacicus*, comme il est sur les inscriptions et les monnaies postérieures.

En faisant les mêmes fouilles à Nantes, Fournier trouva dans l'épaisseur d'un gros mur de fondation, rue de la Commune ou de Verdun, à 20 mètres de l'ancien portail de l'hôtel de ville, en remontant vers le carrefour Saint-Jean, deux médailles réunies, la première portant la tête de Trajan, avec cette légende : VLP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. — Au revers : « Génie « assis sur des boucliers, et devant lui un trophée militaire » (Fournier), avec ces lettres : S. P. Q. R. — La seconde portant la tête de Trajan, avec cette légende : IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AVG. — Au revers : « Génie assis. » (Fournier.)

Cette dernière pièce doit être de la première année du règne de Trajan, c'est-à-dire de l'an 98 ou 99. L'autre est évidemment postérieure à l'expédition des Daces, et antérieure à celle de l'Arabie, conséquemment de l'année 105.

Ces pièces, comme celles de Néron, ne comptent point parmi les monnaies rares; mais ce qui est très-regrettable pour notre Musée, c'est qu'elles ont suivi les premières.

Nous voici arrivé à la première moitié du IIe siècle. Nous avons vu, dans le 1er chapitre du présent livre, que le géographe Ptolémée, mort en l'an 139, avait mentionné les Nannètes, sous le nom de Samnites; qu'il n'avait nommé ni leur capitale ni leur port, et nous croyons avoir démontré que les *Namnetæ* du même géographe et le *Condévincum* qu'il leur donne pour capitale, n'ont aucun rapport avec les Nannètes des bords de la basse Loire et de son embouchure dans l'Océan. Nous croyons inutile de répéter ici ce que nous en avons dit.

Mais si, dans ce IIe siècle, la géographie ne nous présente aucun renseignement concernant le *Portus Nannetum*, il n'en est pas ainsi de l'épigraphie, qui, par trois inscriptions remontant au moins au temps de Septime-Sévère, sinon à celui de Marc-Aurèle et de Lucius-Verus, constatent la construction, dans cette localité, d'un tribunal et d'un portique, et nous conserve le nom de quatre de ses habitants notables. C'est d'abord la

fameuse inscription trouvée en 1580; puis deux autres analogues, exhumées en 1805, toutes trois célèbres par les interprétations si diverses qu'elles ont reçues des savants, à l'occasion de leur dédicace à une divinité topique du nom de *Volianus*. Comme j'ai disserté moi-même sur ce nom dans une sorte de monographie qu'on trouvera dans la suite de ce chapitre, je ne ferai que citer ici le texte de ces inscriptions, dont les dissertateurs nantais eux-mêmes ne semblent pas avoir compris l'importance topographique, parce que de leur temps, et même à une époque assez récente, les historiens ne s'aidaient nullement des inscriptions, reléguées dans des recueils qu'un *homme de lettres* se serait bien gardé d'ouvrir, et qui n'étaient feuilletés que par ceux qu'on appelait dédaigneusement des érudits. Aujourd'hui les érudits relèvent, à grand nombre, les bévues commises par les *historiens-gens de lettres*, et ont donné à l'histoire un caractère de vérité et de certitude qu'elle n'avait pas auparavant.

Voici les inscriptions :

NVMINIB AVGVSTOR
DEO VOLIANO
M GEMEL SECVNDVS EṬC SEDAT FLORVS
ACTOR VICANOR PORTENS TRIBVNAL CM
LOCIS EX STIPE CONLATA POSVERVNT

*

NVAVG DEO VCL
PORTICVM CVM CAMIO
CONSACRATAM Ls MARTN
M LVCCEIVS GENIALIS
VICANIS PORTENSIB CONCES

*

DEO VOL
PRO SALVTE
VIC POR ET NAV
LIG

*

La première de ces inscriptions nous dit que Marcus Gemellus Secundus et Caius Sedatus Florus, magistrats chargés de l'administration des affaires de la communauté des habitants du bourg du Port des Nannètes, *actores vicanorum Portensium*, ont fait bâtir, des deniers d'une souscription, un tribunal et ses dépendances.

La seconde nous apprend que Lucius Martinus et Marcus Lucceius Genialis ont concédé aux mêmes habitants du bourg du Port des Nannètes, *vicanis Portensibus*, un portique consacré.

Enfin, la troisième rappelle ces mêmes habitants du bourg du Port, *vicani Portenses*, et de plus les Nautes de la Loire, *Nautæ Ligerici*, dans un simple vœu fait pour leur santé, probablement mise en péril par quelque épidémie.

Voilà une page de l'histoire de Nantes écrite sur la pierre au IIe siècle, et qui nous donne, à cette époque, le nom de la première ébauche de cette ville, *vicus Portûs*, et y constate l'existence de deux édifices monumentaux, un tribunal et un portique, ainsi que l'établissement dans ce port d'une confrérie des *Nautes* de la Loire. Il me semble que de pareils blocs inscrits méritent d'être conservés à l'égal des chartes les plus précieuses, et qu'il ne serait pas sans intérêt, sans utilité, de s'efforcer à s'en procurer d'autres par des fouilles intelligentes; car, comme l'a si bien dit le savant et regrettable M. de Petigny, « l'histoire de la Gaule n'est « pas dans les bibliothèques : elle est dans le sol. »

Ces inscriptions ne sont pas les seuls monuments de la fin du IIe siècle qui aient été trouvés au *Portus Nannetum*. Deux médailles monumentaires ont été trouvées, en 1805, par l'ingénieur Fournier, dans les fondations d'un mur de construction romaine, démoli pour construire le mur de clôture de l'hôtel de ville : l'une de Faustine, femme de Marc-Aurèle; l'autre de Lucille, sa fille. La première était un bronze neuf, portant en légende : DIVA FAVSTINA et au revers AETERNITAS. La seconde, en argent, portait en légende : LVCILLA FAV. ANTONINI. AVG. F, et au revers : CONCORDIA. Ces deux monnaies sont considérées comme rares par Mionnet. Leur parfait état de conservation et

l'intérêt topographique qu'elles avaient acquis par leur encastrement dans un mur romain au *vicus Portûs*, leur donnaient pour nous une bien plus grande valeur; mais elles ont subi le sort des monnaies de Néron et de Trajan, dont nous avons parlé ci-dessus : elles ont été volées !

On a fait remonter au temps des Antonins un document considérable dans la science de la géographie ancienne : c'est la table Théodosienne, ou carte de Peutinger. Elle est du plus grand intérêt dans la question du *Portus Nannetum*. Nous en avons déjà parlé au chapitre Ier, en faisant remarquer que cette table avait donné pour la première fois ce nom de *Portus*, qui se trouve en concordance parfaite avec le *vicus Portûs* des inscriptions de la même époque que nous venons de donner ci-dessus; que ce nom s'appliquait de la manière la plus parfaite à l'emplacement actuel de Nantes; qu'au contraire, le nom de *Condivincum* donné par Ptolémée à la capitale d'un peuple de *Namnetæ* placé fort loin de la Loire, ne se retrouve nullement sur la table Théodosienne, tandis que la plupart des noms les plus anciens des capitales de la 3e Lyonnaise, donnés par le même Ptolémée, s'y retrouvent, tels que *Cæsarodunum*, *Subdinum*, *Nudionnum*, *Juliomagus*, *Condate*, *Dartoritum*, *Vorgium*; qu'il devient par là évident que le *Portus Nannetum* était le nom primitif ou au moins très-ancien de la localité actuelle de Nantes, et que ce nom de *Portus*, joint au nom de *vicus Portûs* des inscriptions, complète la démonstration de la thèse que je soutiens, à savoir : que le *Portus* n'a point été, au moins dans les quatre premiers siècles, la capitale des Nannètes; qu'il ne l'est devenu qu'à la suite de la ruine de Blain, vers le IVe siècle, et par son agrandissement dû au commerce et à la centralisation des affaires.

En 1851, on fit une fouille dans l'enceinte romaine de Nantes, vers le bas de la rue du Port-Maillard, et l'on tomba sur plusieurs blocs de granit de forme cylindrique, qui n'étaient autre chose que des colonnes milliaires, dont les unes ne portaient pas ou, pour parler peut-être avec plus d'exactitude, ne portaient plus d'inscription; dont les autres n'en avaient conservé qu'une partie.

Deux seules avaient les inscriptions à peu près entières que nous allons rapporter, la première en l'honneur de Tetricus le jeune, la seconde en l'honneur de l'empereur Tacite.

1.

CAIO
PIO
ESVVIO
TETRICO
NOBILIS
SIMO

2.

CLEMENTIS
SIMO IMPERA
TORI AEM CLA
TACITO PIO FEL
INVICTO AVG
PONTIFICI MACSI
MO TRIBVNICIAE
POTESTATIS ET CO

Les deux blocs de granit ayant été brisés dans leur base, il en résulte que les deux inscriptions sont tronquées. Il manque à celle de Tetricus le mot CAESARI et probablement l'indication de la cité qui lui rendait cet hommage, et à celle de Tacite, la lettre numérale de son consulat, et peut-être le chiffre des lieues, comme dans celle du même empereur trouvée à Rom, *Rauranum,* chez les Pictones, et conservée aujourd'hui au Musée archéologique de Niort. Mais quel que soit leur état de dégradation, ces deux monuments, et surtout l'inscription de Tacite, sont du plus grand intérêt, et doivent être comptés parmi les pièces les plus précieuses du Musée de Nantes, malgré leur peu de rapport direct avec le *Portus Nannetum.*

On conçoit, en effet, que ces colonnes milliaires ont dû être placées en dehors de cette localité, mais toutefois sur une voie

qui aboutissait au *Portus*. La grossièreté de la roche granitique dans laquelle elles ont été taillées, me l'a fait reconnaître pour celle de la Ménardais, en la paroisse de Trelière; et comme la voie de Blain à Nantes passe à un kilomètre à peine de ces vieilles carrières, je crois pouvoir affirmer que nos deux bornes itinéraires proviennent de cette voie. Une autre raison d'adopter cette conjecture, c'est qu'il en existe encore une de même roche et de même forme sur la même voie, à peu de distance, à l'est de la chapelle des Dons, aussi en Trelière. Celle-ci ne porte pas d'inscription; mais, comme le granit de la Ménardais se délite facilement, on peut croire que cette borne, exposée depuis tant de siècles aux intempéries, a bien pu perdre toute trace des lettres qui y auraient été gravées. La conservation, assez médiocre, de celles dont nous venons de parler, est probablement due à leur enfouissement.

Cependant cet enfouissement est lui-même une chose assez extraordinaire. On ne s'explique pas bien comment un certain nombre de colonnes milliaires ont été dérangées de leur place et apportées dans l'enceinte murale pour y être enfouies toutes ensemble, non pas dans les fondations de la même enceinte, comme tant d'autres blocs de fort échantillon, provenant évidemment de la ruine de grands édifices, mais dans le sol même de l'enceinte et à une certaine distance des murailles.

On a trouvé, jusqu'à présent, dans le *Tractus armoricanus*, cinq inscriptions dédiées à Tetricus le jeune : une à Rouen, revendiquée par Bayeux; une à Saint-Gondran, chez les Redones; une à Nantes, et deux à Rom, *Rauranum*, chez les Pictones. Ce nombre d'hommages porterait à croire qu'il administra spécialement ce pays.

Quant à l'empereur Tacite, qui ne régna que sept mois, de l'an 275 à l'an 276, on a de la peine à s'expliquer comment et pourquoi il mérita cet hommage de la part des Nannètes.

Dans la même rue du Moulin où avait été trouvé le fragment d'une inscription de Trajan, dont nous avons parlé ci-dessus, on rencontra aussi un fragment, encore plus incomplet que le pre-

mier, d'une inscription de Constance Chlore, gravée sur pierre calcaire. Transporté dans les arrière-cours de la mairie et probablement jugé indigne d'être encastré, comme son compagnon d'enfouissement, dans le mur de l'arcade, il est aujourd'hui perdu, et il n'en reste plus que le dessin qu'en fit faire Fournier, et sur lequel on lit :

P CAES FLA
L CONSTAN

On peut lire : IMP. CAES. FLAvio vaLerio CONSTANtio, et en conclure que c'est un hommage rendu par les Nannètes à ce prince, qui fut le véritable empereur de la Gaule, et avait aussi lui doté le *Portus Nannetum* de quelque édifice important, à la façade duquel l'inscription avait dû être arrachée. Je sais que ce qui reste de lettres pourrait tout aussi bien s'appliquer au grand Constantin, son fils; mais celui-ci ne fit, à son retour de la Grande-Bretagne, que traverser la Gaule, où il ne revint plus. Ce n'est pas assurément une raison sans réplique, car on a trouvé à Bayeux une fort belle inscription de Constantin.

Nous voici arrivé aux époques de Constance Chlore et de son fils Constantin, époques remarquables sous trois rapports principaux : 1° l'irruption dans la Gaule des peuplades du Nord, tant du côté du Rhin que sur les côtes de l'Océan; 2° l'établissement du christianisme officiellement autorisé par les édits de la souveraineté impériale; 3° la clôture par une enceinte murale fortifiée de la partie la plus défensable des villes romaines, qui avaient remplacé les capitales gauloises, et étaient devenues des cités romaines.

L'irruption des hommes du Nord devint si générale et si dangereuse, qu'elle nécessita cette mesure de sûreté sur toute l'étendue de la Gaule, et l'identité parfaite de la maçonnerie de toutes ces enceintes murées nous amène forcément à conclure que leur construction a été simultanée. C'est, en effet, partout le petit appareil romain posé par lignes horizontales, avec des cordons doubles et triples de briques couchées sur le plat.

Mais un autre point très-remarquable d'identité que l'on rencontre aussi partout, c'est que les fondations de ces murailles sont formées de pierres à gros échantillon. Il en résulte la conséquence qu'au même moment, pour ainsi dire, tous les édifices païens et surtout les temples furent abattus; qu'il en fut ainsi de tous les cippes, itinéraires ou autres, portant des inscriptions où les dieux romains étaient invoqués, et qu'on alla jusqu'à renverser les pierres funéraires portant les sigles D. M. *(Diis Manibus)*, sans respect pour les tombeaux, chose sacrée jusqu'alors. Tout cela fut enfoui dans les fondations des nouvelles murailles de fortification, où nous les retrouvons aujourd'hui, afin d'en faire perdre le souvenir aux sectateurs du paganisme. J'ai déjà dit, et je le répète, que, dans cette destruction simultanée, je vois l'action du christianisme triomphant, qui profite d'une occasion favorable pour faire disparaître à jamais des matériaux qui lui paraissaient souillés par l'usage qu'on en avait fait antérieurement.

L'époque de la construction de l'enceinte romaine du *Portus Nannetum* remonterait donc vers la première moitié du IVe siècle, et nous avons déjà fait remarquer que ce fut alors que commença la prospérité de ce point déjà important et la ruine de la vieille capitale des Nannètes. Cette époque n'avait pas encore été étudiée, de même que l'enceinte romaine, qui n'a été, pour ainsi dire, *découverte* que depuis un petit nombre d'années, grâce aux recherches de la Société archéologique de Nantes. Je crois que la description de ce qui reste de cette enceinte et l'indication certaine du tracé de son périmètre ne paraîtront pas sortir de la spécialité du présent chapitre, puisque c'est à cette enceinte qu'est due la naissance de la ville de Nantes, et sa transformation en ville municipale et en siége épiscopal.

SOUS-CHAPITRE II.

ENCEINTES ROMAINES DANS LA GAULE.

Il paraît que les Gaulois, avant la conquête, n'avaient pas de villes *murées*, dans le sens que nous attachons à ce mot. Une po-

sition fortifiée par la nature, remparée en talus de terre armés de pieux, un *oppidum*, enfin, placé à portée de leurs habitations agglomérées, servait, à l'occasion, à mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens. Ces agglomérations, devenues villes romaines, capitales même de la cité, ne reçurent, pendant longtemps, aucune défense fortifiée, et les savants ont pensé que les murailles formant ce qu'on appelle l'enceinte romaine d'un assez grand nombre de nos villes, n'ont guère été construites qu'à partir de la fin du IIIe siècle jusqu'au milieu du IVe. On en donne pour motif les invasions déjà fréquentes des peuples du Nord, surtout dans la partie armorique de la Gaule. Quelques-unes de ces enceintes rappellent le système des *oppida* gaulois. Ainsi, l'enceinte romaine de la ville de Vannes n'enfermait qu'un terrain très-resserré, et laissait en dehors une ville qu'on peut nommer *champêtre*, dont la superficie dépassait cent hectares, et est encore couverte de débris romains, au milieu des fondations des anciens édifices; fondations maçonnées en pierres et mortier de chaux et de briques concassées, d'une extrême ténacité, qu'on défonce à grand'-peine et qui, plus d'une fois, a fait regretter à l'édilité vannetaise d'avoir placé dans ce terrain son nouveau cimetière. Je ne doute pas que cette observation puisse être faite ailleurs qu'à Vannes, et déjà les enquêtes du Congrès archéologique en ont signalé un bon nombre d'exemples.

Je ne m'arrêterai point à décrire ces murailles, bâties en ce qu'on nomme le petit appareil romain, avec cordons de briques. On commence à les étudier et à les connaître : ce dont on s'était peu inquiété jusqu'à une époque très-rapprochée de nous. Si on doutait de cette inexplicable insouciance, je puis en citer un exemple tout récent, en rappelant que ce n'est qu'au mois d'octobre dernier, de l'an de grâce 1855, qu'on a reconnu, dans deux courtines du château de Brest, le petit appareil romain et ses cordons de briques, et que cette découverte est due à la présence du Congrès breton dans cette ville; et pourtant que de savants, que d'ingénieurs, que de touristes, que d'observateurs ont jeté les yeux sur toutes les parties de la vieille forteresse!

Il reste encore (il faudra bientôt dire *il restait*) dans quelques villes et entre autres au Mans, des parties considérables de ces anciennes murailles. Leur solidité avait bravé les siècles; mais elle a été inutile devant le pic des modernes niveleurs, et chaque jour en voit tomber quelques parties.

On a quelquefois raison de dire qu'il n'est point d'heure malheureuse, et qu'à quelque chose malheur est bon. En effet, l'acte de vandalisme que je signale, a donné lieu aux plus intéressantes découvertes. Il s'est trouvé dans les fondations de ces murailles, et cela dans toutes les localités, une incroyable quantité de blocs de pierre de grand échantillon, et portant des bas-reliefs, des inscriptions, des ornements d'architecture, capables d'enrichir, et même de former de suite, une collection des plus curieuses. A Sens, par exemple, la profusion de ces morceaux d'antiquité a été telle et si remarquable, par l'admirable beauté des sculptures, que le Congrès archéologique, réuni dans cette ville en 1847, lui a consacré un examen attentif, consigné dans le procès-verbal, p. 33. « La Société, y est-il dit, a examiné les murailles ro-
« maines de Sens. Elle a vu, avec le plus grand intérêt, cette
« enceinte que malheureusement on détruit chaque jour, et qui
« se compose, comme dans les villes du Mans, de Tours, de
« Beauvais, et d'une grande quantité d'autres villes, dans la par-
« tie inférieure, de grosses pierres provenant de somptueux édi-
« fices de la ville gallo-romaine, et, dans la partie supérieure,
« d'un petit appareil régulier avec des chaînes de briques. Elle a
« regretté la destruction de ces murs si complets il y a quelques
« années, et a demandé que les parties les plus intéressantes
« fussent rachetées par la ville et conservées.

« Les nombreux débris de pierres sculptées provenant de la
« partie basse des murs, et dont la promenade de Sens est cou-
« verte, l'ont vivement intéressée.... M. de Caumont a rappelé
« combien, en 1838, il fut profondément peiné de voir scier et
« débiter une multitude de pierres sculptées provenant des murs
« et déposées sur la promenade, et les réclamations énergiques
« qu'il fit à ce sujet près du premier magistrat de l'arrondisse-

« ment, qui lui répondit que les architectes et inspecteurs offi-
« ciels avaient vu toutes ces sculptures, qu'ils les avaient regar-
« dées avec indifférence, n'avaient fait aucune réclamation contre
« leur destruction, et qu'on avait conclu de là qu'elles n'avaient
« pas d'intérêt archéologique. Si l'on eût donné asile à tout ce
« qui avait été exhumé de curieux, le Musée de Sens serait déjà
« considérable; et on peut encore former à Sens une des plus
« importantes collections du monde, a dit M. de Caumont, si
« l'on veut recueillir soigneusement ce qui sortira des démoli-
« tions bien regrettables des murailles.... Tous ces morceaux
« sont, en effet, tirés des grands monuments qui ornaient la ville
« à l'époque de sa splendeur. Ils ont été apportés et employés
« pêle-mêle dans les soubassements.

« MM. Vignon, Prou, Lallier, Tarbé, de Cauchy et plusieurs
« autres membres, ont donné des détails intéressants sur l'état
« ancien des murs, et sur les découvertes faites dans les démoli-
« tions *depuis dix ans*. »

On a joint à ce rapport un dessin très-exact d'une portion de la muraille romaine, fait par M. Pernot, et d'autres dessins, par M. Thiollet, de quelques admirables pièces d'architecture.

Je suis entré dans quelques détails sur les découvertes faites dans les vieux murs de Sens, parce que nulle part les résultats de pareilles fouilles n'ont été plus importants, bien que partout ils aient offert un très-grand intérêt local, surtout lorsque des inscriptions sont venues fournir une date, une page historique à des lieux et pour des époques que les historiens ont complétement passés sous silence.

La cause de l'enfouissement de tant de matériaux provenant évidemment de temples, de palais ou tout au moins de riches et somptueux édifices, a été diversement expliquée. On y a vu l christianisme renversant les temples du paganisme; mais je crois qu'il aurait fallu considérer en même temps cette seule et unique *destination* pour tous ces débris, et peut-être une sorte de hâte dans la construction de ces murailles, occasionnée par un danger pressant : cette question ne me semble pas avoir été suffisamment élucidée.

Quoi qu'il en soit, ces matériaux se sont rencontrés à la base de tous les murs d'enceinte gallo-romaine qui ont été démolis par des causes et à des époques diverses. L'observation n'en a certainement pas toujours été faite. Cependant, quelques-unes se trouvent consignées çà et là, et il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en rappeler ici quelques-unes.

Gruter, dans la première édition de son *Recueil d'inscriptions*, en a inséré une douzaine trouvées à Bordeaux, sur des blocs de pierre arrachés des fondations des anciennes murailles de cette ville : *Eruta è fundamentis antiquorum mœnium Burdigalæ*, et il donne en même temps la date de 1594. Élias Vinet, en plaçant dans son *Commentaire d'Ausone*, n° 270, une inscription funéraire, lui assigne une provenance analogue, mais antérieure de plusieurs années, puisque l'édition d'Ausone parut à Bordeaux en 1580, et que le savant commentateur se sert, pour indication d'époque, des mots *nuper effossum :* ce qui semble prouver qu'une première portion de muraille avait été démolie antérieurement à 1594.

Dans l'un des nombreux ouvrages publiés sur les antiquités de Bourges par le savant Catherinot, conseiller et avocat du roi au siége présidial de cette ville, intitulé : *Nouvelles découvertes faites dans la ville de Bourges et dans le Berry, ou Bourges souterrain, 1685*, on lit ce qui suit : « Cette année, 1685, Monsieur (l'archevêque) de Bourges faisait démolir sous son palais archiépiscopal « quelques toises des anciens murs de la ville, *qui sont du siècle* « *d'Auguste*. Il s'y est trouvé plusieurs morceaux d'architecture « *de ce temps là*, comme bases, colonnes cannelées, chapiteaux « à la corinthienne, architraves, frises, entre autres une fort « considérable, avec sa doucine, qui mérite bien d'estre conservée. »

Le Congrès archéologique tenu à Bourges en octobre 1849, s'occupa des murailles gallo-romaines de cette ville, formant encore une enceinte assez bien conservée, à la hauteur de 4 à 5 mètres. M. Thiollet en dessina beaucoup de parties, et ces excellents dessins ont été reproduits dans deux planches lithogra-

phiées, publiées dans le procès-verbal du Congrès, p. 114, avec une savante explication de l'auteur. On retrouve ici beaucoup de beaux morceaux d'architecture analogues à ceux qu'avait observés Catherinot en 1685, et provenant de fouilles plus récentes faites dans les fondations des murailles.

Dans son *Recueil d'antiquités des Gaules*, publié en 1770, M. de la Sauvagère dit qu'en faisant les fondations du nouveau bâtiment de l'archevêché de Tours, on trouva sous le mur d'enceinte de la ville, qui passe en cet endroit, des pierres ornées de moulures et de sculptures, provenant de démolitions d'édifices antiques. Ces murailles ont été, depuis, l'objet de nombreuses observations.

« En 1813, en démolissant, à Angers, la portion de mur de « la cité qui passait entre l'église de Saint-Maurice et celle de « Sainte-Croix, détruite en 1793, on trouva, sous ce même « mur, une énorme quantité de débris de constructions antiques, « qui avaient été jetés à sec dans une fosse large et profonde, « sur laquelle le mur avait été bâti. Parmi ces débris, on distin- « guait divers fragments de corniches, de bases, de chapiteaux « et d'autres restes en pierres de différente nature. Aussitôt, « M. de la Besnardière, maire d'Angers, invita l'architecte voyer « de la ville à faire extraire de ces fouilles tout ce qu'il pourrait y « trouver d'intéressant sous le rapport de l'art et de l'histoire. » M. Bodin, qui nous fournit ces détails, dans ses *Recherch. histor. sur le bas Anjou*, t. I, p. 43, donne ensuite là description de quelques-uns de ces fragments, sur lesquels se sont trouvées deux inscriptions funéraires, dont le texte est cité, mais qui, je crois, n'existent plus.

M. Godard-Faultrier (*Anjou*, t. I, p. 81), après avoir rappelé cette découverte, pense, avec raison, qu'il y a beaucoup d'autres objets analogues enfouis sous le mur de la vieille enceinte, et que là est une mine abondante en statues, en tombeaux; vestiges qui accusent une civilisation romaine déjà avancée dans les deux ou trois premiers siècles.

De pareilles observations ont été faites plus récemment à Poitiers, en 1835 (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. I, p. 49; t. II,

p. 344); à Limoges, en 1847 (*Bull. mon.*, t. XIII, p. 616); à Auxerre, en 1850 (*Ib.*, t. XVI, p. 241); à Périgueux (*Bibl. École des Chart.*, t. IV, p. 46.)

Ces exemples doivent suffire assurément pour autoriser à poser, comme règle générale, que dans les fondations de toutes les enceintes murales gallo-romaines, existent des débris nombreux de grands édifices construits dans les deux premiers siècles de la conquête; que ces débris, mêlés de morceaux d'architecture, de bas-reliefs, de statues, de pierres inscrites, sont du plus grand intérêt pour l'histoire de l'art, comme pour l'histoire politique et la géographie de ces époques reculées. Nous verrons bientôt que les murailles de l'enceinte gallo-romaine de Nantes sont, sous ce dernier rapport, comme sous celui de la construction, en parfaite analogie avec celles dont nous venons de parler.

SOUS-CHAPITRE III.

ENCEINTE ROMAINE DE NANTES.

Nous avons vu dans les chapitres précédents comment l'ancienne capitale gauloise des Nannètes, devenue, pendant les trois premiers siècles de la conquête, une cité romaine d'une assez grande importance, s'était tout à coup arrêtée dans le cours de sa prospérité, et comment au contraire le port des Nannètes, *Portus Nannetum*, avait grandi et progressé, à l'aide d'un commerce rendu florissant par son heureuse position sur la Loire. Ce fut ce port que les commandants romains voulurent munir d'un mur de défense, et ce mur à petit appareil et cordons de briques, et à base de blocs à gros échantillon de pierres sculptées en ornements d'architecture, en cippes avec bas-reliefs et inscriptions, ce mur se trouve en analogie parfaite avec ceux de Sens, d'Auxerre, du Mans, de Tours, de Bourges, d'Angers, dont nous avons parlé plus haut; et, sans qu'on puisse préciser l'époque où il a été élevé, on ne peut s'empêcher de croire que cette époque a été la même pour Nantes que pour toutes ces autres villes: simultanéité merveilleuse, dont le motif ne nous est pas encore connu, et mérite pourtant d'être

recherché avec sollicitude par ceux qui s'occupent de l'époque gallo-romaine.

Nous allons revenir bientôt au détail de tous les objets remarquables exhumés des fondations de l'enceinte romaine de Nantes. Mais, auparavant, il convient de décrire succinctement cette enceinte dans le peu de parties qui en restent, et d'indiquer son périmètre, qui, d'après un calcul approximatif, ne renfermait pas une superficie moindre de 15 à 16 hectares. Cette superficie avait la forme d'un quadrilatère irrégulier, dont les côtés étaient aspectés au nord, au midi, à l'est et à l'ouest. Je vais suivre successivement chacune de ces directions.

Le pourtour de l'enceinte originaire avait à peu près 850 toises, ou 17 à 1800 mètres. Elle subsista, comme seule défense de la ville, jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, où Guy de Thouars et surtout Pierre-Mauclerc y ajoutèrent une nouvelle enceinte, à l'ouest et au nord, par des fortifications, qui n'avaient pas moins de 1500 mètres de développement. Il en résulta que, dans ces deux directions, le mur romain devint à peu près inutile, et ne tarda pas à être entamé dans plusieurs de ses parties, ou au moins couvert de maisons qui s'appuyèrent sur lui de l'un et de l'autre côté.

Il n'en fut pas ainsi au midi et à l'est.

§ Ier — CÔTÉ DU MIDI.

Au midi, le mur romain était baigné par la Loire, au moins dans sa majeure partie. Il régnait depuis le Bouffay jusqu'au château. Le Bouffay occupait l'angle sud-ouest de l'enceinte gallo-romaine, et le château actuel en a fait disparaître l'angle sud-est dans son enceinte particulière. Ces angles étaient fortifiés de tours qui formaient, pour l'ensemble, de petits châteaux, où logeaient probablement les gouverneurs et les généraux. La tour sud-ouest, ou du Bouffay, comme on l'a nommée depuis, avait probablement cette destination; car, en 990, Conan le Tors en fit augmenter les fortifications, ou, comme disent les chroniqueurs, y *fit bâtir un*

château, au moyen duquel et à l'aide de la tour sud-est, devenue le château actuel et dont il était en possession, il tint en bride les Nantais, ses ennemis. Le Bouffay devint, au XVe siècle, le palais de justice et la prison, et a conservé cette destination jusqu'à l'an 1849, qu'il a été démoli, son terrain vendu et aussitôt couvert de maisons particulières. Dans cette démolition, est apparue la tour sud-ouest gallo-romaine, enveloppée jusque-là, à l'extérieur, d'une chemise circulaire en maçonnerie du moyen âge, et éloignée d'environ un mètre de la tour. Cette tour, de forme circulaire, était construite en petit appareil romain, à mortier de chaux et de sable, mais sans cordons de briques, et sans que cet appareil présentât autant de régularité et de solidité que ce genre de maçonnerie en comporte ordinairement. Cette tour avait-elle été reconstruite au moyen âge, à l'imitation du petit appareil romain, qui se retrouve assez souvent dans les murailles de l'époque romane? Ceci ne serait peut-être pas sans probabilité, d'abord, parce qu'aucune autre partie de l'enceinte romaine de Nantes ne nous a présenté une pareille anomalie; en second lieu, que lorsque la démolition de la tour en est arrivée aux fondations, la muraille romaine, épaisse d'un peu plus de 2 mètres, s'est présentée avec ce mortier, ou pour mieux dire avec ce ciment si remarquable par le mélange de tout petits fragments de brique concassée, et par son extrême ténacité. Puis, au-dessous des dernières assises, se sont rencontrés ces blocs sculptés que nous décrirons dans un chapitre particulier. Cette base, évidemment romaine, s'est retrouvée à la même hauteur dans toute la longueur du terrain fouillé, c'est-à-dire environ 60 mètres, depuis la rue de la Poissonnerie jusqu'à la place du Bouffay. On a remarqué entre le mur romain et la rivière, un autre mur d'égale épaisseur, mais d'une maçonnerie relativement bien plus moderne. Les observations ayant été trop hâtées par l'empressement de bâtir, et conséquemment rendues très-incomplètes, il n'a pas été possible de déterminer l'âge de ce mur, qui paraît avoir été lié aux fortifications du moyen âge et destiné peut-être à défendre le mur antique contre l'action corrodante des eaux de la Loire. Le quai de la place du Bouffay n'ayant pas été fouillé, on n'a pu

suivre d'une manière précise la trace de ces deux murs, et s'assurer s'ils continuent à rester séparés jusqu'à la tour des Engins, placée autrefois au coin de la place et du vieil hôtel de la Monnaie, démoli en 1820.

La place du Bouffay fut longtemps bornée au midi par le mur de ville, soit ancien, soit moderne, qui la séparait de la rivière, sans lui en laisser l'accès. Comme cette place était celle du marché de la ville, la Mairie obtint, en 1580, d'établir une halle couverte le long de ce mur; et cet édifice utile y fut bâti, en 1628, sur une longueur de 120 pieds et une largeur de 60. Il a subsisté jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Cette halle touchait à l'est à l'hôtel de la Monnaie et à la tour des Engins, qui en faisait partie. Cet hôtel et cette tour furent démolis en 1820, pour prolonger le quai, et offrir un facile accès de la place du Bouffay à la cale du Port-Maillard. Le surplus du terrain fut vendu, et M. Plumard, riche négociant de Nantes, y fit bâtir, en 1821, une grande et belle maison, dont la façade, allant de la place du Bouffay à la rue du Port-Maillard, reproduit, avec une religieuse exactitude, l'élégant dessin du quai Flesselles, bâti en 1762, et de la maison Morin, bâtie en 1770 et formant le fond de la même place, dus l'un et l'autre au savant crayon de J.-B. Ceinerey. On conçoit que de pareils travaux devaient présenter à l'antiquaire de nombreuses observations : toutes ces démolitions, ce creusement considérable de fondations nouvelles, durent produire au jour une quantité considérable d'objets curieux ; ils durent surtout mettre à découvert le mur gallo-romain, dont il eût été bien facile alors de déterminer géométriquement la direction. Mais le malheur voulut que depuis dix ans l'ingénieur Fournier reposât dans la tombe, et qu'il n'eût pas laissé à Nantes une seule personne capable de lui succéder dans ces persistantes investigations, dont il a laissé tant de preuves. Athénas vieillissait, et ne pouvait surveiller activement des recherches qui auraient pourtant si vivement excité son zèle archéologique. Tellement et si bien que personne ne s'occupa de ces fouilles, ni ne profita d'une occasion de recherches si favorable.

Le résulat en fut complétement nul. Personne n'en dit mot, pas même la Société académique, dans les mémoires de laquelle on cherche en vain quelque chose à cet égard.

La porte gallo-romaine du Port-Maillard a disparu aussi, sans la plus petite observation des antiquaires nantais. En la qualifiant de gallo-romaine, je n'entends pas dire que la porte dont j'ai vu, dans ma jeunesse, les deux jambages, fût de maçonnerie romaine; j'imagine seulement que cette ouverture appartenait à l'enceinte primitive, et qu'on aurait trouvé, qu'on trouverait peut-être encore dans ses fondations, la preuve de son origine romaine.

Cette porte ouvrait sur un terrain assez resserré entre la Loire et les murailles; et comme c'était le seul point où la ville romaine pût commodément communiquer avec le fleuve et les bateaux qu'il amenait à Nantes, je serais fort tenté d'y reconnaître le *Portus Nannetum*. Il porte, depuis le XIIIe siècle, le nom sous lequel il est encore connu aujourd'hui, celui de *Port Maillard;* et, puisque l'occasion s'en présente, j'en profiterai pour relever d'assez grosses erreurs de nos historiens nantais au sujet du personnage qui lui a donné son nom. On a dit pendant longtemps: *Port Briand Maillard*. Le livre censif de l'hôpital Saint-Clément porte, à la date de 1336 : « In parochiâ Sanctæ Crucis, viâ per quam itur de « Piloris ad *portum Briencii Maillardi.* » Briand Maillard florissait en effet dans le premier quart du XIIIe siècle, et on a supposé, sans preuve, à moi connue du moins, qu'il avait ou fait faire ou réparé le port auquel son nom est resté attaché. L'abbé Travers dit (t. I, p. 342) que ce port fut ainsi appelé du nom de celui *qui en eut la conduite*. Ce qu'on peut entendre de cette singulière phrase, c'est que Maillard était une sorte d'entrepreneur ou de piqueur de travaux. Meuret et Mellinet l'ont relevé au rang d'architecte. Ni les uns, ni les autres n'en ont cherché plus long; et pourtant Briand Maillard était l'un des personnages les plus considérables de Nantes à cette époque. Il figure comme témoin, en 1220, dans l'enquête faite à Nantes par le sénéchal de Poictou, des droits du duc Pierre Mauclerc, sur le sel. Dans une charte de 1226, il prend les titres de sénéchal du seigneur comte de Bre-

tagne, du Palais et de Rezay : *senescallus domini comitis Britanie, de Palatio et de Rezayo.* Cette charte est munie du sceau du sénéchal, pendant à une queue de parchemin, portant en légende *S. Briencii Mallart,* et dans le champ une fleur de lis, dont la pointe est en forme d'épi de blé. Sur ma communication, Mellinet a donné, dans sa *Milice de Nantes,* t. II, p. 164, cette pièce jusqu'alors inédite, à l'occasion d'un autre Brient Maillart, membre du corps municipal de Nantes en 1336, que l'auteur croit, avec quelque raison, l'un des descendants du sénéchal du comte Pierre, dont la haute magistrature se serait ainsi continuée dans sa descendance pendant plus d'un siècle. C'est probablement de ce second Brient Maillart que faisait mention une charte de l'abbaye de Villeneuve du 29 avril 1347, mais qui n'existe plus qu'en copie dans la collection manuscrite des Blancs-Manteaux à la Bibliothèque du roi. Elle constate que feu Macé Maillart avait donné par testament une rente de 15 livres à l'abbaye de Villeneuve, « pour faire son anniversaire en la chapelle où gist son père. Gillet Maillart, fils de Brient Maillart l'ainzné, et Guillotte, femme dudit Gillet, promirent de délivrer les hers dou dit Mons[r] Macé. » Un souvenir de cette honorable famille ne serait pas déplacé dans la salle des illustres Nantais, quand son nom vit encore dans toutes les bouches de la cité.

Le Port-Maillard ne dut être, dans l'origine, qu'une grève de sable de petite étendue, accrue peu à peu par les alluvions du fleuve, et, en ces derniers temps, par des travaux considérables. Déjà, vers la fin du XVI[e] siècle, on avait commencé l'établissement d'une cale pour le déchargement des bateaux, et, en 1721, on y construisit un quai derrière l'hôtel de la Monnaie. Ce quai, qui coûta 11,000 livr., fut nommé le quai Mellier, du nom de l'un des plus célèbres maires de Nantes, et c'est ainsi qu'il est désigné sur le plan de Cacault, en 1757. Il n'avait qu'une trentaine de toises de longueur. Le Port-Maillard, à la même époque, s'étendait, à l'est, sur une longueur de 70 toises environ, et sur une largeur moyenne de 20 toises, entre le mur de ville et la Loire, car il faut remarquer qu'il y a moins de cent ans, aucune maison, aucune

clôture n'avait été élevée en dehors de ce mur sur le Port-Maillard, depuis la rue de ce nom jusqu'aux premiers ouvrages du château. Si, aujourd'hui, après avoir reconnu l'emplacement de l'ancienne muraille, on considère la masse de maisons bâties dans cet alignement, avec façade au midi; si l'on jette les yeux sur l'immense cale de débarquement qui s'étend à leur pied, on pourra juger de l'empiétement fait sur le fleuve pour l'accroissement du Port-Maillard, et combien les 20 toises de 1757 ont été dépassées.

Toutes ces maisons dont on s'est empressé de couvrir la partie septentrionale du Port-Maillard, à raison du favorable emplacement qu'elle présentait pour le commerce, toutes ces constructions, rangées d'abord avec peu d'ordre, mais qui depuis se sont régularisées, ont successivement couvert et enfin fait disparaître, en le démolissant, le mur de ville, qui était très-probablement le mur gallo-romain. C'est en vain que nous en avons cherché les vestiges : nous sommes arrivé trop tard de quelques jours seulement; car, en construisant l'une des maisons les plus récentes du quai, on venait d'en démolir le dernier morceau. On me donna quelques détails un peu vagues sur la composition de ce mur, on me parla de l'extrême dureté du mortier : mais ce qui me parut le plus concluant, c'est qu'on n'avait rencontré qu'une *seule* muraille; que, conséquemment, ce doit être la muraille romaine, qui, plus éloignée de la Loire, n'avait pas besoin, comme au Bouffay, d'un second mur de défense.

A l'intérieur et au joignant de la porte du Port-Maillard, existait une maison s'appuyant sur le mur, et ayant 10 toises de longueur. A partir du bout oriental de cette maison jusqu'au fossé du château, tout le terrain clos par la muraille, dans une longueur de 70 toises, appartenait au couvent des religieux Jacobins, autrement dits Dominicains ou Frères Prêcheurs. C'était, au commencement du XIIIe siècle, l'hôtel d'André de Vitré, qui, en 1227, le donna pour établir ces religieux à Nantes. « Il était situé, dit « Albert le Grand, près l'hôpital de la ville et le chasteau, sur le « bord de la Loire, entre les portes nommées alors Drouin-Lillard « et la porte Briand Maillard. » Nous recueillons ces détails topo-

graphiques à défaut du titre de fondation, que les Bénédictins eux-mêmes n'ont pas retrouvé. M. Verger (*Archiv. cur.*, t. III, p. 119) a donné l'analyse de quelques débris du chartrier des Jacobins existant à la préfecture; nous avons eu recours à la même source, et une lettre d'amortissement donnée par Charles de Blois, le 11 août 1357, au profit des pères Jacobins de Nantes, nous fournit les détails suivants :

Il s'agissait d'une maison et *érau* sis près de leur *convent*, « entre « le chemin qui maine de la porte Droin-Lillart à l'aire ou l'aive, « et l'*ereau*, ou fut jadis la vieille Monnoie, d'autre. » Cet amortissement était fait à condition que « le chemin ou voie par où l'on « seult aler a la dite porte Droin-Lillart, ne soit apeticéz, estre- « cez, occupez ne acombrez en aucune manère. »

Le 1er mai 1365, Jean de Montfort, dit Jean IV, par son usurpation du duché de Bretagne, ne fut pas moins généreux que son prédécesseur envers les mêmes religieux. Par acte de ce jour, il leur fit don « d'une certaine place ou éral, sis en nostre dicte ville, où jadis souloit estre la Monnoie, joignant d'une part à un courtil desd. Freres, qui est entre lad. place et la rue qui vet à la porte Droin Hillart et la maison Maceot Bitaut dit des Paleffroiz et les degrez par ou l'on monte sur *le mur de ville jouxte et amprès de la porte Briant Maillard*, devers Loire, d'autre, et entre led. mur d'une part et *les anciens murs de la ville jouxte lesquelx à present est la novelle aumosnerie* ou ospital assise de lautre et que lesd. chouses et chascune nous vuillons de nostre grace et noblece donner en aumosne perpetuelle et amortir afin de croistre leur jardin et lieu, etc. » ..., « lad. place ou eral... entre le jardin ancien desd. Freres et la maison dud. Máceot et lesd. degrez *au dedans de nos murs* esd. bonnes... sauf et excepté *lad. rue qui vet a lad. porte Droin Hillart* ainsi vulgaument appellée en allant à l'ève qui n'est pas en ceste donoison sauve tant qu'ils pourront faire une alée ou autre ediffice par dessus lad. rue en allant de leur jardin à lad. place ou eral *sans empescher lad. rue ne l'alée d'icelle à charrettes et autrement ne l'eschale de lad. porte qui vet sur lesd. murs de la ville.* »

En 1478 et 1480, on prit et mesura un emplacement et fonds de la terre des Jacobins, « depuis leur ancienne closture jucques au Palys et a esté trouvé en longueur entre le Palys et la closture du chasteau *y comprins ce qui en est en la tour,* IIII^{xx} piez, et de travers entre la muraille de la ville et le pavé de la rue, sans y comprendre le mur de lour closture, a esté trouvé six vingtz piez. »

C'était le cimetière des Jacobins, alors placé au pignon oriental de leur église, et qui fut pris pour creuser la douve du château.

On remesura ce terrain en 1485, et l'on trouva 111 pieds « dempuys une poterne clouse au front de la tour et prés du pavé ouquel lieu souloit estre le grant portal dud. lieu des Jacobins, et dempuys la rue tirant dud. convent jucques *au mur de ville* en allant de travers, a esté trouvé six vingt cinq piez. »

31 décembre 1493. — Les Jacobins remontrent au roi « comme le cymitaire dud. convent avoit esté advant ces heures prins et desmoli pour les tours, murailles et fossez du chasteau de Nantes tant du vivant de feu prince de bonne recordation le duc derrein decedé que Dieu absolve (François II), que par le roy nostre dict sire..., ouquel (cymitaire) une grande partie de la grousse tour dud. chasteau, du costé devers lesd. Jacobins, est assise, et depuis icelle et tout au long de la muraille dud. chasteau d'icelluy cousté des Jacobins en tirant devers le pignon de l'eglise dud. convent des Jacobins estoit led. cymetaire qui estoit bel et grant, et cloux de murailles, et y avoit un bel portal, et ou vivant dud. feu Duc avoit esté iceluy cimetaire gaulléé et mesuré et sellon qu'ils en avoient memoire, et que a present a esté mesuré... contient en longueur *depuis led. chasteau jusques aud. pignon de l'eglise six vingt cinq piez* et en largeur depuis la muraille de la ville du cousté devers la rivière de Loyre jusques à la rue et pavé six vintz piez, non compris le mur de la closture dud. cymetaire qui contenoit 2 piez, dont ce que en a esté prins pour lesd. tours, murailles et douves et ce qu'est encore à prendre pour l'elargissement d'icelles douves, savoir jusqu'à une croix et merche mise en la muraille d'icelluy cimetaire devers lad. rue et pavé, tirant jus-

ques a une raye et merche faicte o le marteau, en la muraille du corps de maison desdiz Jacobins devers lad. rivière de Loire, monte en longueur 96 piez. Ainsy demeure encores esdiz Jacobins de leur dit cymetaire qui est en estrainczant savoir du costé et bout devers lad. rue depuis le pignon de lad. église jusques à lad. crouez 14 piez et de l'autre bout devers lad. rivière de Loyre, depuis l'entrée de leur cloaistre jusques a lad. raye 45 piez. »

On manque de renseignements sur la manière dont le terrain des Jacobins joignait ce qu'on nommait la *Tour-Neuve*, avant que François II et sa fille Anne en eussent fait un château de premier ordre, capable d'exciter et la surprise et le jurement gascon de Henri IV. Une assertion de Mellinet, que je n'ai pu vérifier, porte : « 1499. Don aux Jacobins par la reine Anne de l'hôpital et mai« son de Dieu joignant leur couvent. — 1499. Agrandissement du « château par la duchesse Anne sur le terrain des Jacobins. » Nous expliquerons ci-après comment nous concevons cet agrandissement.

Ces bons pères avaient bien soin de ne donner rien pour rien, qu'ils eussent affaire à une tête couronnée ou à une simple communauté de ville. Ils firent, au XVIIIe siècle, ce qu'ils avaient fait au XVe. « La rue nommée des États, qui prend de la porte du « château à rendre au quai des Jacobins, fut ouverte en cette « année 1760. Il fallut pour cela renverser plusieurs petites mai« sons, mais surtout l'infirmerie des Jacobins. On leur donna « pour dédommagement des avances considérables le long du « quai du Port-Maillard. » (Proust, *Chroniq. manusc.)* On dut, en même temps, démolir le mur de ville, qui, fermant l'enclos des Jacobins, se prolongeait jusqu'au bord du fossé du château. On en pourrait, peut-être avec succès, fouiller les fondations, qu'on retrouverait dans la traverse de la rue des États, en mesurant 22 toises à partir de la porte du château et en suivant la murette de la douve.

Cette concession faite aux Jacobins, en 1760, d'*avances considérables le long du quai du Port-Maillard*, a été la cause de cet encombrement de bâtisses près du mur de ville, qui ont fini,

comme nous l'avons dit précédemment, par en amener la destruction.

Nous voici rendu, avec le mur romain, au fossé oriental du château actuel de Nantes. Ce mur devait s'avancer dans ce fossé, ou plutôt dans le terrain cédé, pour son creusement, à la duchesse Anne, par les Jacobins. De là il pénétrait dans le château, et s'y arrêtait au point précis où y arrivait, du nord au sud, la ligne orientale de l'enceinte romaine. La réunion de ces deux lignes formait un angle d'environ 100 degrés, au sommet duquel a dû exister une tour, correspondant à celle du Bouffay, toutes deux destinées à défendre le cours de la Loire, ou à repousser les attaques qui pouvaient en provenir. Ce point serait très-important à fixer d'une manière certaine; mais cette opération offre beaucoup de difficulté, à raison du changement survenu, dans l'aspect des lieux, à la suite des immenses constructions du xve siècle, qui ont certainement doublé la superficie du château originaire.

Qu'était ce premier château, cette première ébauche de celui que nous voyons aujourd'hui? Nous le savons mal, pour ne pas dire point du tout. L'abbé Travers a essayé de donner une explication topographique des fortifications élevées, près de la cathédrale, par l'évêque Foulcher, à la fin du ixe siècle. Mellinet a voulu expliquer le système de l'abbé Travers. De tout cela, il est résulté un *imbroglio* inextricable, qu'il ne faut pas essayer d'éclaircir. Il vaut mieux faire ce que ces auteurs n'ont pas fait; c'est de remonter aux sources, quelques faibles qu'elles soient, et de ne présenter que ce qu'elles nous offrent, sauf à en tirer quelques inductions, qu'on se gardera de donner pour des certitudes.

Nous lisons dans la Chronique de Nantes le passage suivant, que je vais traduire à raison de sa longueur. « Foulcher... s'appliqua « bien et honorablement à refaire son église, et à la rendre ma- « gnifique. Il fit aussi, *autour d'elle*, élever *un château, muni* « *d'un mur*, dans lequel les clercs et les laïques, pourraient se « mettre en sûreté, si besoin était, et se défendre des Normands. « Car la ville de Nantes était grande, et avait déjà été prise

« souvent par ces anciens assiégeants, ruinée par parties, comme « on le voit encore aujourd'hui, et ses citoyens, tant de fois pris « par les Normands, ne pouvaient aucunement la défendre. — Fulcherius... studiit benè et honorificè ecclesiam suam reficere et magnificare, ac etiam *castrum muro factum circa eam componere*, in quo clerici et laïci ad tutamentum, si necessitas fuerit, fugientes se à Normannis, defendere possent. Civitas enim Nannetis magna erat, et ab antiquis expugnatoribus jam sæpè capta, et per partes, sicut usque hodiè demonstratur, ab illis diruta, nec non et cives, tantis vicibus à Normannis capti, minimè eam defendere valebant. (Dom Mor., *Pr.*, t. I, p. 144.)

Voilà le premier document annonçant une fortification toute spéciale à l'évêque Foulcher, qui espérait mieux défendre ce petit château, que les Nantais ne le faisaient pour l'ensemble de leur ville. Ce château avoisinait l'église de l'évêque, c'est-à-dire la cathédrale; il l'entourait, *circa eam :* mais ces deux mots ne disent pas grand chose, et on ne croirait jamais, sans les lire, tout le parti que Travers et Mellinet en ont tiré.

Quoi qu'il en soit, ce château, d'après la même Chronique, servit de refuge aux habitants de Nantes, qui, le premier jour, y résistèrent aux Normands, maîtres du surplus de la ville; mais, voyant que, le lendemain, leur forteresse allait être prise, ils s'enfuirent pendant la nuit, chacun où il put. Les Normands brûlèrent l'église « et aussi *desrompirent les murs du chasteau.* »

Il resta dans cet état jusqu'à la victoire d'Alain Barbe-Torte, ce prince illustre, qui, ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs et ne cesserai de le répéter, attend encore sa statue dans la ville qu'il a sauvée, arrachée d'une ruine trentenaire, et dont il a été en quelque sorte le véritable fondateur!

Alain Barbe-Torte choisit Nantes pour son séjour habituel. « Il « commanda, disent les Chroniques de Nantes et de Saint-Brieuc, « d'élever un grand rempart en terre (*terrarium*) autour de « l'église, dans la même place où était le mur du premier châ- « teau. Après quoi, refaisant la *tour principale*, il y établit sa « demeure. » Texte : Præcepitque terrarium magnum *in circuitu*

ecclesiæ facere, sicut murus prioris castri. Quo facto, *turrem principalem* reficiens, in eâ domum suam constituit. (D. Mor., *Pr.*, t. I, p. 146.)

Ici, c'est un talus ou rempart en terre qui entoure aussi l'église, *in circuitu ecclesiæ*. Rien ne peut encore nous aider à tracer, sur un plan de Nantes, la configuration de cette forteresse. Nous ne pouvons y préciser le point occupé par cette *tour principale*, où Alain Barbe-Torte se logea. La même Chronique de Nantes parle encore du même château, à l'époque simultanée de Gaultier, évêque, et de Budic, comte de Nantes, c'est-à-dire dans les premières années du XIe siècle, et à l'occasion des querelles survenues entre ces deux personnages. Voici ce qu'elle en dit : « Gaultier « commença par *construire près des murailles de l'église, sur le* « *talus en terre que Alain Barbe-Torte avait fait tout autour* « contre les Normands, une maison *propre à recevoir une gar-* « *nison*, et au moyen de laquelle il pût combattre et chasser le « comte Budic. Il la remplit de ses parents et de tous les Nan- « tais qu'il put séduire par dons et par promesses ; de telle sorte « que, de jour ou de nuit, Budic, retenu par la crainte, n'osât « sortir du château qu'on appelle Boffred. » Texte : Construxit enim ipse Walterius primum *juxta parietes ecclesiæ, super terraculum quod Alanus Barba-Torta in circuitu* propter metum Normannorum fecerat, *domum in præsidio munitam*, per quam Budicum comitem expugnaret et ab omni honore projiceret. Hanc autem sic de parentibus suis et de Namnetensibus quos donis et promissis potuit habere, armavit, ut die nocteq. propter formidinem ejus, Budicus de castello, quod appellatur *Boffredum* exire non auderet. (D. Mor., *Pr.*, t. I, p. 149.)

Point encore de désignation précise du terrain fortifié : *Juxta parietes ecclesiæ — in circuitu.* — Ceci ne nous apprend qu'une chose, c'est que c'était tout près, au joignant même de la cathédrale, et que successivement les ouvrages de défense avaient été relevés sur le premier plan tracé par l'évêque Foulcher. Quel était ce plan ? Voilà la question.

Pour essayer de la résoudre, il faut d'abord effacer du terrain

de la vieille cité nantaise, toutes ces tours, toutes ces courtines, tous ces compartiments stratégiques qui forment, depuis la fin du xv[e] siècle, le château actuel de Nantes. Il faut revenir à l'enceinte gallo-romaine que nous y avons amenée du Bouffay, chercher le point où cette première ligne rencontre celle arrivant du nord au sud, et forme avec elle un angle que nous avons supposé devoir être armé d'une tour, correspondant à celle du Bouffay. Il faut ensuite remarquer, comme nous l'expliquerons ci-après, que cette dernière ligne formant le côté oriental de l'enceinte gallo-romaine, va passer au joignant du chevet de la cathédrale, et s'arrête à l'angle N.-E. de cette enceinte, qui, là, incline à l'ouest, pour commencer le côté nord, à 75 mètres au nord de la cathédrale. Ce dernier angle et l'angle S.-E. réunis par le côté oriental, défendant l'église au sud, à l'est et au nord, ont dû donner à l'évêque Foulcher l'idée d'en compléter la défense par un rempart tracé vers l'ouest. Cette circonvallation formait donc une petite enceinte, sous la figure d'un quadrilatère allongé, ayant environ 200 toises de longueur sur 50 de largeur. L'évêque Foulcher n'eut autre chose à faire que le côté ouest, car la muraille gallo-romaine existait dès lors, puisque, par suite de nos observations, nous pouvons dire qu'elle existe encore aujourd'hui. C'est donc seulement à l'ouest que fut élevé ce rempart en terre, *terrarium, terraculum,* de la Chronique, qui, pour enceindre la cathédrale, devait partir à peu près de la tour du Trépied (maison Bessard du Parc, rue Royale, n° 7), enclore le terrain des Regaires, la place (alors cimetière) (1) de Saint-Pierre, puis descendre au mur gallo-romain méridional par la rue Haute et la douve occidentale du Château, qui, comme nous allons le voir tout à l'heure, n'existait point encore.

Le terrain au nord de la cathédrale appartenait aux Regaires, ou, du moins, leur a appartenu depuis jusqu'en 1790. Au midi, c'était le verger (*virgultum*) de l'évêque, le fief des chanoines (*feodum*

---

(1) Le grand cimetière occupait tout le terrain sur lequel on a bâti la nouvelle Psalette et élevé d'autres maisons jusqu'à la rue Saint-Laurent, et occupait une partie de la place : il fut aplani l'an 1617. (Trav., t. I, p. 206.)

canonicorum), et probablement aussi celui de l'évêque. Nous sommes si pauvres en renseignements topographiques sur tout le terrain qui descendait de la cathédrale au mur méridional de l'enceinte romaine, que nous ne savons ni quand ni comment l'église paroissiale de Saint-Laurent y a été bâtie. Lieu de réunion d'évêques et d'abbés qui confirmèrent, en 1105, l'institution des chanoines réguliers à Doulon; délabrée en 1356, et réparée par Charles de Blois (1): voilà tout ce que nous en savons (2).

Ce que nous venons de dire du *fief des chanoines* et du *verger de l'évêque*, nous est fourni par une charte de Guy de Thouars, datée de 1207, et dont voici un extrait: « Nous assignons au seigneur évêque de Nantes sept livres de monnoie courante, en réparation du dommage qu'il a éprouvé *pour cette douve qui fut faite dans le fief des chanoines*, par le creusement de laquelle *il avait perdu son verger.* » Texte: Nos in recompensationem dampni illius quod domnus episcopus Nannetensis percepit *pro doha illa quæ facta est in feodo canonicorum, in cujus structura virgultum suum amiserat*, assignamus ei VII libros currentis monetæ. (D. Mor., *Pr.*, t. I, p. 809.)

Nous trouvons encore dans une sentence rendue contre les ducs Pierre et Jean, son fils, en faveur de l'évêque de Nantes, l'an 1248, que celui-ci se plaignait de ce que le duc détient contre la justice *le fonds dans lequel est situé le château qui est appelé la Tour Neuve, en dedans des murs de la ville*, fonds *appartenant à l'évêque*. Et *fundum in quo situm est castrum* quod dicitur *Turris Nova* infrà (*intrà*) *muros civitatis, ad ipsum episcopum* Nannet. *pertinentem*, contrà justitiam detinet. Mais le juge, croyant qu'il y a doute à ce sujet, en réserve la décision au pape.

(1) « Ad reedificandam S. Laurentii ecclesiam Nannet. dedit de nemoribus suis usque ad valorem LXXX regalium auri. » Enquête pour la canon. (D. Mor., *Pr.*, t. II, p. 9.

(2) L'église de Saint-Laurent, dont l'emplacement est aujourd'hui complétement effacé, était bornée à l'orient et au septentrion par son presbytère et dépendances, au midi par la chantrerie de Saint-Pierre, à l'occident par la rue, sur laquelle elle avait une façade de 29 pieds. Sa profondeur était de 84 pieds.

Super articulis autem *de fundo in quo est Turris nova* quia dubitabitur de ipso, domino papæ, de ipsius mandato, sententiam reservamus. (D. Mor., *Pr.*, t. I, pp. 937 et 939.) Ce ne fut point le pape, mais deux arbitres qui décidèrent la question de la Tour Neuve. Comme le fonds en restait au comte avec sa clôture, celui-ci s'obligea de payer, aux évêques de Nantes, une rente perpétuelle de 55 sols par an, en sus des sept livres que Guy de Thouars avait consenti de payer annuellement aux mêmes évêques, pour la destruction de leur verger. « Super articulo de *Turre Novâ*, quod dicto comiti et successoribus ejus remanente *dicta Turre cum clausurâ suâ*, dictus comes et successores sui solvent in perpetuum episcopo Nannet. et successoribus suis LV sol. annui redditus; super portione quam idem comes perceperit in esmagio Nannet. super VII lib. annui redditus quas dictus episcopus petebat in dicto esmagio *pro destructione viridarii sui pro faciendis fossatis circà civitatem Nannet.* et super arreragiis earumdem, de quibus idem episcopus habebat litteras Guidonis comitis, dictus comes et successores sui solvent, etc. » (D. Mor., *Pr.*, t. I, p. 972.

L'enceinte épiscopale que nous venons d'indiquer, paraît avoir existé jusqu'au XIIe siècle. Une charte de Marmoustier, donnée par D. Morice, *Pr.*, t. I, p. 468, sous la date approximative de 1090, et contenant une cession aux moines de cette abbaye, par le chapitre de Nantes, de l'église de Sainte-Radégonde, fait mention de cette église comme étant située *près de la Porte de l'Évêque*.... « ...illud ecclesiæ Sanctæ Radegundis quæ est *juxtà Por-« tam Episcopi*, quod presbyter ibi habebat. » Or, il est bien évident que cette porte placée près de l'église de Sainte-Radégonde, ne pouvait avoir reçu ce nom de porte de l'Évêque, que parce qu'elle desservait le terrain, le fonds ou le fief de l'évêque; fonds envahi par Guy de Thouars quand il voulut augmenter les fortifications de la Tour Neuve.

On a dit, on a répété que c'était Guy de Thouars qui avait bâti la Tour Neuve; aucune preuve ne vient à l'appui de cette assertion. Qu'il l'ait fait réparer et qu'elle ait reçu ensuite le nom de *Tour Neuve*, c'est tout ce qu'on peut accorder. L'évêque Foulcher ni

Alain Barbe-Torte ne peuvent pas même revendiquer ce monument. L'évêque entoura la cathédrale d'un rempart, *castrum muro factum circà eam componere;* et nous avons vu ci-dessus que ce rempart n'avait servi qu'à clore le côté ouest, puisque les trois autres côtés étaient défendus par la muraille romaine, bien antérieure au IXe siècle. Il n'est nullement parlé de la construction d'une tour; et cependant, lorsque Alain Barbe-Torte veut rétablir la forteresse de l'évêque Foulcher, il s'occupe d'abord de relever le grand rempart en terre, *magnum terrarium,* au contour de l'église, *in circuitu ecclesiæ.* Puis, il refait, il répare la Tour principale, *Turrem principalem reficiens.* Or, qu'était la *Tour principale* que n'avait point bâtie l'évêque Foulcher, et que *réparait* Alain Barbe-Torte, sinon cette tour placée à l'angle S.-E. de l'enceinte romaine, comme la tour du Bouffay l'était à l'angle S.-O., et qui, comme cette dernière, formait une pièce importante dans le système général de la fortification originaire. De là ce nom de *principale,* qu'on ne saurait autrement expliquer.

Nous avons dit que le nom de *Tour Neuve* lui venait peut-être d'une réparation qu'aurait faite Guy de Thouars dans les premières années du XIIIe siècle. Ce n'est qu'une simple conjecture. Ce que la charte de 1207 citée plus haut nous apprend, c'est que Guy avait creusé une douve dans le *fief des chanoines,* et que, par suite de cette opération, l'évêque avait *perdu son verger.* La sentence de 1248 nous apprend aussi que la Tour Neuve était dans le *fonds,* c'est-à-dire le domaine de l'évêque, *et fundum in quo situm est castrum quod dicitur Turris Nova... ad ipsum episcopum pertinentem.* Donc tout le terrain enclos par l'évêque Foulcher, depuis la cathédrale jusqu'au mur méridional de l'enceinte romaine, en suivant le mur oriental de cette même enceinte, était devenu la propriété des évêques et du chapitre, en même temps qu'ils y avaient établi leur place de sûreté. Nous avons vu que Alain Barbe-Torte s'était logé dans la *Tour principale,* devenue par la suite la *Tour Neuve;* mais cette sorte d'usurpation n'eut pas de suite, puisque, dès le commencement du XIe siècle, nous voyons l'évêque Gaultier en faire sa place d'armes contre

Budic, comte de Nantes, réduit à n'occuper que le château du Bouffay.

Deux siècles s'écoulent, pendant lesquels nous ignorons complétement entre les mains de qui, des évêques ou des comtes de Nantes, fut la Tour Neuve. Ce qui nous paraît ressortir des derniers actes que nous avons cités, c'est que Guy de Thouars n'eut pas plutôt épousé Constance, l'héritière de la Bretagne, qu'il continua ou commença la possession de la Tour Neuve; qu'il voulut en augmenter les fortifications et la séparer, par un fossé, de la partie septentrionale du terrain originairement enclos par l'évêque Foulcher. Qu'il dut creuser ce fossé ou, comme dit la charte, cette douve, *doha*, au bas du coteau sur lequel s'étendait ce terrain, afin d'y faire entrer les eaux de la Loire, qui battaient le pied de la tour et de la muraille gallo-romaine. Nous ne pouvons dire aujourd'hui quel fut le tracé de cette douve, dont les fossés actuels ne nous représentent aucunement l'image, puisque ceux du nord du château furent pris, en 1480, par François II, sur le fief de l'évêque, et ceux de l'ouest, en 1499, par Anne de Bretagne, sur le terrain des Jacobins. L'enceinte close par Guy de Thouars devait être extrêmement resserrée, si on la compare à celle tracée par François II et sa fille, à la fin du xve siècle, et qui est encore exactement celle que nous avons sous les yeux.

A dater de Guy de Thouars, la *Tour Neuve* n'est plus sortie de la main des souverains de la province. C'était la demeure de Jean II. On y fit l'inventaire de ses meubles en 1306. D. Morice a recueilli, parmi les *Preuves* de son Histoire, t. I, p. 1201, cet acte, qui commence ainsi : « C'est l'inventoire des biens qui furent trouez en la Tour Neuve de Nantes emprès la mort de Monseignour (le comte Jean II). » Cette tour a gardé son nom jusqu'aux accroissements considérables dus au dernier des ducs de Bretagne, et même, au xviie siècle, la rue Basse-du-Château était encore connue sous son ancien nom de rue de la *Tour-Neuve*.

Nous terminerons ce que nous venons de dire sur les premières origines du château de Nantes, en donnant l'extrait suivant d'un procès-verbal rapporté le 11 août 1506, et constatant les terrains

pris pour l'accroissement de ce château, à l'intérieur de l'enceinte romaine, dans les vingt dernières années du xve siècle : « .... Et « avons trouvé qu'il a esté mys et employé aux accroissements « dudict chasteau, au dedans de la dicte ville esdictes douves et « fossez et aux places, chemins et ysseues d'iceulx entre la rivière « de Loire, le convent des Jacobins, les maisons de Richart « Le Conte et de feu Olivier Le Tailleur, a présent estant les « prouchaines dudict chasteau, l'église Saincte Aragonde et le « *chemin qui descend de vers Sainct Pierre à la dicte église*, la « maison et jardrin du Doyenné, et le mur de la ville du costé « devers Richebourg, le nombre de vingt-trois maisons, qui « estoient de la paroisse de Saincte Aragonde et plusieurs jar- « drins, le tout fyé (fief) et estaige dudict evesque. »

Nous avons vu ci-dessus que Guy de Thouars, pour accroître les fortifications de la Tour Neuve, avait empiété sur le fief de l'évêque, et s'était clos d'un fossé ou douve, *doha*. Ce dernier document nous apprend que François II franchit cette douve, dont nous ne pouvons plus reconnaître l'emplacement, et empiéta de nouveau sur ce même fief de l'évêque, qui n'était plus, comme au xiie siècle, un verger, *virgultum*, mais qui, successivement concédé à féage, était devenu un quartier bâti de maisons, dont vingt-trois furent emportées par les ingénieurs du Duc, tant pour l'accroissement du château que pour le creusement des fossés actuels. En sorte qu'on peut dire que, depuis 1506, l'état des lieux est resté le même, sauf l'ouverture de la rue de Prémion en 1759, sur un jardin bordant ces fossés, et dépendant des deux premières maisons du côté oriental, en prenant par le bas, de la rue Haute-du-Château.

Ce même document de 1506 nous apprend encore que, à cette époque, cette rue n'était autre chose que « le *chemin* qui descend « de vers Sainct Pierre à la dicte église (de Sainte-Radégonde). » Mais, en même temps, nous y trouvons que la seconde, à partir du bas de la rue actuelle, des maisons que nous venons de mentionner, y était déjà bâtie et connue sous le nom de *Maison du Doyenné*. Nous verrons, dans le paragraphe suivant, que son jar-

din allait, à l'est, toucher le mur romain. Ces deux maisons, appartenant au général Marion de Beaulieu, n'en forment plus qu'une, dont le Cercle du Château occupe une partie.

Cette église de Sainte-Radégonde, dont nous ignorons l'époque de fondation et sur laquelle nous n'avons pas de titre plus ancien que cette cession à Marmoutier, de la fin du XIe siècle, se trouva, pour ainsi dire et quant à son abside, suspendue sur le bord du fossé du château, que François II ou sa fille avaient fait pousser jusque-là. Il en résulta que le passage pour aller du château à Saint-Pierre fut intercepté; on y construisit un mauvais pont de bois, qu'il fallut réparer, en 1532, pour que la reine Éléonore, deuxième femme de François Ier, pût se rendre du château, où elle était logée, à la cathédrale. Ces réparations revenant trop souvent, la mairie prit, en 1578, le parti de le reconstruire en pierre, par arcades qu'on aperçoit encore aujourd'hui dans le mur de la contrescarpe du fossé.

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE.

La Société des Bibliophiles français vient de réimprimer les *Nouelz que composa Maistre Lucas Le Moigne, en son vivant curé de Sainct-George du Puys la Garde, au diocesze de Poitou,* d'après le seul exemplaire qu'on connaisse aujourd'hui de l'édition originale, et que possède M. le duc d'Aumale. Il faisait partie de la bibliothèque du duc de la Vallière vendue en 1784, passa depuis en plusieurs mains, et M. Cigongne, son dernier propriétaire, se disposait à le publier, quand la mort l'a empêché de mettre ce projet à exécution. Acquéreur de sa précieuse bibliothèque, M. le duc d'Aumale a gracieusement offert à la Société des Bibliophiles de faire réimprimer les Noëls du curé poitevin, et cette réimpression doit elle-même être rangée dans la catégorie des livres rares, puisqu'elle n'a été tirée qu'à vingt-neuf exemplaires.

Le recueil des Noëls de Lucas Le Moigne le dispute en naïveté aux recueils du même genre et aux livres pieux du XVIe siècle, et l'on ne sait comment interpréter la vraie piété que reflètent quelques-uns de ses cantiques, tels que celui d'*Or nous dictes, Marie, etc.,* et le style trivial et même impie de *Tire toy là, Colin Greguille* ou de *Trenassés-vous, trenassés, etc.*

Dans l'avertissement dont il a fait précéder cette publication, M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles, explique parfaitement ce bizarre assemblage de foi naïve et d'expressions grossières : c'est le naturel uni à la ferveur, qui l'emporte assurément sur l'indifférence et la sécheresse de cœur d'une époque « où la religion a été tant subtilisée qu'elle s'est presque évaporée, et où on respecte tant les choses saintes, qu'on s'en occupe assez peu. »

Puisque nous parlons de livres, disons que l'éditeur des *Heures d'Anne de Bretagne* vient de mettre en vente le premier volume de la vie de cette princesse due à la plume de M. Leroux de Lincy. L'ouvrage, qui comprendra quatre tomes ornés de dix-sept photographies reproduisant l'effigie de la bonne duchesse d'après des monuments authentiques, sera le complément indispensable de la belle publication que nous venons de citer.

E. G.

Nantes, Impr. Ant Guéraud et Cie.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1860.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société archéologique, voulant donner à M. le Préfet un témoignage de sa gratitude pour tout ce qu'il a fait dans l'intérêt du Musée et de la Société elle-même, lors de la session du Conseil général et de la discussion qui eut lieu à propos de l'acceptation du Musée et de la restauration de la chapelle de l'Oratoire, le nomme par acclamation membre de la Société.

On procède ensuite au vote sur l'admission de M. Roy, membre du Conseil général et du Conseil municipal, présenté par MM. Bizeul et Bacqua, de M. Alfred Chesneau, présenté par MM. Nau et Guéraud, et de M. Prin, négociant, présenté par MM. Nau et Lelièvre de la Morinière.

Ils sont élus tous trois, à l'unanimité, membres de la Société.

Après cette élection, le Président fait connaître que la Société a reçu les publications suivantes : 1° un numéro de l'*Archæologia Cambrensis;* 2° une relation en italien des fouilles faites aux environs de Rome, sur la voie latine, en 1857 et 1858, offerte par M. Garreau; 3° deux numéros du *Bulletin* de la Société académique de Brest; 4° le *Catalogue* de la collection d'autographes de M. Lajarriette.

Le Musée s'est aussi enrichi de deux vases découverts dans l'ancienne église des Carmes.

M. de la Nicollière, inscrit à l'ordre du jour pour un travail sur le Collier d'Antoinette de Magnelais, donne lecture de ce curieux document, complétement inédit. Antoinette de Magnelais, dame de Villequier, cousine d'Agnès Sorel, fut la maîtresse du duc de Bretagne François II, dont elle eut quatre enfants, et mourut en 1474. L'histoire fait connaître son dévouement à la cause ducale, lors de la guerre du Bien public. Le titre qu'a trouvé M. de la Nicollière est de 1468, et il en résulte que François II reconnaît avoir reçu de la dame de Villequier un collier valant 18000 écus d'or neuf, et hypothèque pour sûreté de sa restitution le comté de Vertus et la baronnie de Chantocé. (*Voir p. 330.*)

Cette communication achevée, M. Guéraud rend compte d'une excursion qu'il a faite au Petit-Luc, près les Lucs (Vendée), en compagnie de MM. Quicherat, Fillon, Marchegay et Dugast-Matifeux, et de la découverte des restes d'un oppidum gaulois, au confluent de la Boulogne et du ruisseau le Marnay. M. Rousseau, conseiller de préfecture sous la Restauration, avait déjà constaté la découverte en cet endroit de morceaux ou lingots d'or qui semblent être plutôt des colliers et bracelets gaulois. Ce qui confirme M. Quicherat dans cette opinion, c'est qu'en ce lieu existe une pierre dégrossie qui doit être une pierre levée, et qui représente quelque divinité celtique, et que nombre des noms des localités voisines sont d'origine gauloise. Les visiteurs n'ont d'ailleurs constaté dans ce lieu même aucun vestige du passage des Romains.

M. Bizeul prend la parole : il pense que l'oppidum dont on vient de parler est le reste d'une fortification du moyen âge, bâtie par un seigneur qui aura profité des travaux d'un ancien camp romain ; car il est certain que la voie romaine venant de *Durinum* (Saint-Georges de *Montaigu*), passait près de cet endroit, et il est probable qu'en cherchant, on trouverait là des débris romains. Quant aux prétendues dénominations celtiques, elles se retrouvent dans certains lieux d'origine bien récente, et si l'on admet l'existence de l'oppidum gaulois, on doit croire qu'il a été remplacé lui-même par une fortification romaine, sur laquelle a été construit quelque château au moyen âge. M. Dugast, se rapprochant de l'opinion de M. Bizeul, rappelle qu'à peu de distance, dans un lieu appelé *l'Hôpitau,* on a trouvé des débris romains. M. Guéraud prétend qu'il est impossible de voir, dans ces restes du Petit-Luc, les vestiges d'une construction moyen âge et que, en ce qui touche la voie romaine venant de *Durinum,* elle passait à une certaine distance de l'oppidum.

Après cette discussion, M. de la Nicollière lit une notice sur une pierre tombale de l'époque mérovingienne découverte dans une propriété appartenant à M. Hermann, sur la colline d'Indre et sur l'emplacement de l'abbaye fondée à la fin du VIIe siècle par saint Hermeland. Il est probable que cette pierre, sur laquelle on lit, en caractères de l'époque mérovingienne, *S. R. E. Hic requiescit,* recouvrait la sépulture d'un personnage important. (*Voir p. 323.*)

Avant de clore la séance, le Président annonce à la Société que le Conseil général, dans sa session du mois d'août, a accepté le don du Musée d'archéologie, qui devient par suite Musée départemental, et a voté les fonds nécessaires à la restauration de la façade de la chapelle de l'Oratoire.

Séance du 4 Décembre 1860.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Après cette lecture, le Président fait connaître que MM. Charpentier et

Daniel-Lacombe donnent leur démission de membres de la Société, et que M. Henri Baudoux, conservateur du Musée de Tableaux, demande à en faire partie. Son admission, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

Depuis la dernière séance, la Bibliothèque de la Société et le Musée se sont enrichis de diverses publications et objets curieux. Ce sont : 1° une livraison du *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, envoyée par le Ministre de l'instruction publique, et complétant le tome IV de cet intéressant recueil ; 2° l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée* pour 1860 ; 3° une tenture en cuir, du XVIIIe siècle, portant une bande de fleurs de lis d'or sur fond azur et une bande d'hermines ; 4° un sabre ayant appartenu au général vendéen Athanase de Charette, et donné au Musée, avec la tenture dont il vient d'être parlé, par M. Morillon, qui les a eus de succession.

A propos de cette tenture, M. Parenteau fait observer que dans la gravure qu'on trouve en tête de la *Vie des Saints de Bretagne*, par dom Lobineau, et qui représente la tenue des États de la province, le tapis couvrant le bureau est précisément mi-parti de fleurs de lis et d'hermines en bandes, et dans la disposition de celles de la tenture offerte au Musée ; c'est un rapprochement curieux, qui pourrait peut-être servir à en déterminer la provenance. Quant au sabre du général Charette, à la question de savoir s'il a réellement appartenu au célèbre chef vendéen, M. Nau répond que le père du donateur, M. Morillon, le tenait de M. Freneau, colonel de la garde nationale, dont il a été le secrétaire, et que M. Morillon doit donner par écrit tous les renseignements désirables.

M. le docteur Mauduit lit une lettre qu'il a reçue d'Édimbourg. Le docteur Simpson, inventeur du chloroforme, aussi docte antiquaire que savant médecin, a trouvé une inscription en langue celtique gravée sur la base d'une croix très-ornée, extraite d'un cimetière, et qui a trait à Drosten, dernier roi picte de ces contrées. Le savant antiquaire demande si quelque linguiste breton ne pourrait l'aider dans la détermination d'un mot de cette légende. La Société pense qu'en s'adressant à MM. de la Villemarqué ou Aurélien de Courson, qui se sont spécialement occupés de cette partie de la science, on aurait chance de réussir, à la condition toutefois de fournir le dessin de l'inscription.

M. Mauduit demande s'il n'y aurait pas lieu, pour la Société, de faire une démarche soit pour s'affilier à la grande Société des antiquaires d'Édimbourg, soit pour s'assurer la collaboration du docteur Simpson comme membre correspondant. Le Président fait observer que cette demande, pour être régulièrement introduite près de la Société, doit d'abord être soumise au Comité central, qui en délibérera.

M. Mauduit, continuant ses communications, croit devoir faire une obser-

vation sur l'assertion de M. Bizeul dans son travail inséré dans le dernier numéro du *Bulletin de la Société*, et dans lequel il dit, à propos de fers de cheval gaulois, que les clous entraient dans les rainures pratiquées dans ces fers et s'usaient avec eux; tandis que, selon M. Mauduit, la tête du clou dépassait le fer, de manière à empêcher le cheval de glisser sur les routes. M. Parenteau se range à l'opinion de M. Mauduit; il est constant pour lui que, dès le commencement de notre ère, dans notre pays au moins, les chevaux ont été ferrés, et avec habileté, car des fers qu'il a trouvés à Pouzauges et qu'il a soumis à un homme capable d'en apprécier le travail, ont été reconnus aussi excellents que les meilleurs fers anglais.

M. Nau, après avoir rappelé les importantes découvertes faites à Rezé près de l'église, annonce que les travaux de reconstruction de cette église vont être entrepris, ainsi que le percement d'une nouvelle route, et il y a lieu d'espérer, lors des fouilles, une abondante moisson de curieux débris. — Le passé répond de l'avenir. — Il fait connaître aussi que, dans la chapelle du château de la Chauvellière, commune de Joué-sur-Erdre, il y a une statue tombale et armoriée, représentant une femme, et qui a tous les caractères d'une œuvre du XIVe siècle. Les armoiries sont : une croix pattée d'or, cantonnée 1, 3 et 4 de gueules à la main senestre et ouverte d'or et 2 d'azur aux fleurs de lis d'or. M. de Kersabiec dit que cette statue doit être celle qu'on connaît sous le nom de *Dame de Vioreau*, et il raconte la légende qui a cours dans le pays; il ajoute qu'il croit avoir entendu dire qu'elle fut transportée du chœur de l'église paroissiale, où elle se trouvait précédemment, dans le lieu où elle est aujourd'hui déposée. M. Nau affirme qu'elle provient d'une chapelle actuellement en ruine, dans la commune de Trans, mais qui dépend de la Chauvellière. M. de Kersabiec pense que ce doit être alors la chapelle de Saint-Jean, servant maintenant de grange, et qui aurait été construite par la dame de Vioreau elle-même, en mémoire de sa guérison.

La séance se termine par la lecture de quelques pages des mémoires de l'Académie celtique, où il est question de routes gauloises. M. Nau semble hésiter beaucoup à croire à l'existence de ces routes; mais MM. Parenteau, de la Nicollière et de Kersabiec sont plus affirmatifs, et pensent que la civilisation antérieure à la conquête était trop avancée pour que nos ancêtres fussent privés de voies de communication : ils voient dans le mot *lieue* comme mesure itinéraire uniquement employée chez les peuples d'origine celtique, une indication importante pour la question qui les occupe; car, s'il y avait besoin de mesurer les distances sur les routes, il fallait qu'il en existât.

La séance est levée.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU 9 AOUT 1845 AU 7 DÉCEMBRE 1858.

(*Suite.* — *Voir ci-dessus, p. 253.*)

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Verger lit la suite de son mémoire sur Clisson. Il s'étend particulièrement, dans cette seconde partie, sur l'époque moderne et contemporaine de la ville et du château, époque qui se résume surtout dans les souvenirs du sénateur Cacault et du baron Lemot. Le narrateur donne d'intéressants détails sur la vie, les œuvres et les projets à la fois magnifiques et bienfaisants qu'avaient formés pour Clisson ces deux hommes si honorables. Il n'a garde d'oublier la collection du sénateur Cacault, devenue le noyau du Musée de Peinture de Nantes. — Cette lecture donne lieu à des observations et à des questions d'un vif intérêt. — Tout d'abord, M. Nau rappelle que le baron Lemot était auteur des sculptures qui ornaient le fronton du Panthéon, sculptures qui ont été détruites pour faire place à des reliefs qui sont loin de les remplacer avantageusement. Il paraît qu'avant la Révolution, le château possédait encore une foule d'armures anciennes : c'est ce qu'affirme M. Dubouix, qui a toujours habité Clisson; mais que sont-elles devenues? En attendant la lumière sur ce point, on peut aller voir chez M. Aubron, armurier, un fusil ancien fort curieux. Or, M. Aubron étant originaire de Clisson, ne serait-ce point de l'ancien arsenal de cette ville que provient cette arme singulière? — M. Carissan demande où M. Verger a trouvé le chiffre 164 relatif au nombre de volumes d'estampes qu'aurait contenu la collection Cacault. — M. Guéraud cite une pièce qui existe dans un des cartons de la Bibliothèque, où la collection telle qu'elle la possède est dite complète. Or, l'erreur est manifeste et a pu d'ailleurs facilement se produire. On a, en effet, ajouté, par inadvertance, un 1 au chiffre réel, qui est 64. — M. Nau, à ce propos, rappelle, et rappelle avec regret, la vente qui eut lieu de plus de 400 tableaux de la collection Cacault; il y avait parmi ces peintures ainsi vendues de fort belles choses, et il demande aux membres présents si, parmi eux, il n'y aurait pas quelque heureux acquéreur. Il les invite à faire part de leur bonne fortune. — M. Houdet prend la parole et raconte qu'en 1830, à une époque

où les connaisseurs étaient rares, on décida qu'on ferait une vente d'un certain nombre de tableaux de la collection Cacault. On fit donc des lots, et il fut appelé à visiter ces objets, qui étaient nombreux et parmi lesquels beaucoup avaient de la valeur. Parmi les peintures qu'il acheta, il cite en particulier une *Éruption du Vésuve,* par Joseph Vernet, dont on se défit, tandis qu'on conservait le même sujet traité par le chevalier Volaire, élève du précédent et d'un bien moindre talent. Il dit avoir acheté également un Murillo, un Jules Romain. Un fripier eut dans son lot plusieurs bons tableaux. —M.Van Iseghem dit qu'il en acheta dix pour la modique somme de 30 francs. —M. de Wismes, tout en rendant justice à la collection de M. Houdet, qu'il trouve fort belle, croit cependant que les œuvres dont il parle n'ont pas toute la valeur exceptionnelle qu'il suppose; mais, en tout cas, M. Cacault était un juge éclairé, il avait passé la plus grande partie de sa vie dans la patrie des arts, il les cultivait, et c'est au milieu des chefs-d'œuvre qu'il avait formé sa collection et fait ses choix : il est donc raisonnable de préjuger du prix des objets disparus, et bien juste de les regretter.

M. Bizeul offre à la Société deux cartes de la Bretagne au moyen âge. Elles ont été dessinées par M. Le Jean, qui nous a devancés dans cette œuvre. — M. Le Jean, d'ailleurs, soumet son travail à notre critique, et demande nos observations. Ces deux cartes donnent l'état géographique de notre pays : la première, à l'époque des croisades; la seconde, au XIVe siècle. Les noms y sont exacts, l'effet général est satisfaisant; mais M. Bizeul émet quelques doutes sur la vérité des circonscriptions particulières : ainsi, par exemple, il s'étonne de ne trouver ni sur l'une ni sur l'autre carte, dans les limites de *l'agger nannetensis,* le pays de Châteaubriant. Il demande qu'une commission soit nommée pour l'étude et la critique de ces cartes : elle est composée de MM. Demangeat, d'Izarn, Bourgerel, Guéraud, Grégoire, Carissan, Dugast-Matifeux. M. Bizeul recommande à l'étude des membres de la Société deux époques surtout, l'époque celtique et l'époque romaine. — A ce propos, on rapporte que M. Aubron, à Rezé, vient de découvrir dans son jardin une médaille dont un des revers représente la louve romaine allaitant les deux futurs fondateurs de Rome, Romulus et Rémus. Cette médaille a un grand intérêt local. — M. Carissan dépose, au nom de la Bibliothèque, de nombreux débris de poteries romaines. Ce sont ceux qui proviennent de l'ingénieur Fournier. — La séance est levée.

SÉANCE DU 2 MARS 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Ramé, trésorier général de l'Association bretonne, qui réclame, en vertu des règlements, que 5 francs lui soient remis par chaque membre dont se compose chaque société partielle. M. Nau fait observer qu'en effet les règlements sont précis sur ce point; mais qu'alors, nous serons obligés d'augmenter d'autant la cotisation annuelle,

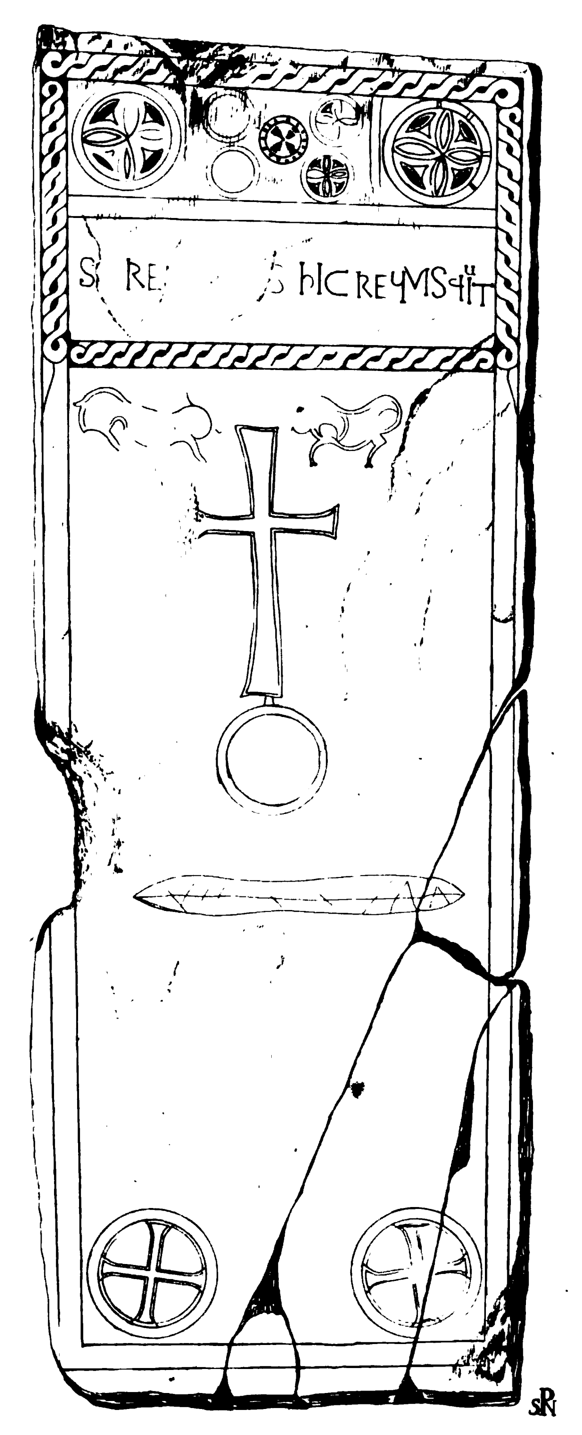
puisque autrement il serait impossible de subvenir aux dépenses propres à la Société de la Loire-Inférieure : ou bien il faut déclarer notre impuissance et faire nos réserves; d'autant mieux que, lors de son passage à Nantes, M. Aymar de Blois nous a fait officieusement cette concession de garder une certaine somme pour les besoins de la Société locale. Le dernier parti brise nos constitutions; le premier, il est vrai, donne une solution à la difficulté, mais en augmentant la cotisation annuelle, et n'est-il pas à craindre que cette nouvelle charge ne décourage plusieurs membres et ne les détermine à se retirer? — M. de Wismes s'attache à cette observation, il croit qu'elle est de nature à toucher le Bureau général de l'Association, qui comprendra, sans doute, qu'en voulant être trop exigeant, il perdra plus qu'il ne gagnera. Il propose d'entamer une négociation sur cette base, et de leur faire agréer le *statu quo*. C'est le parti qu'adopte la Société. — M. d'Izarn propose la création d'une salle où seraient recueillis les portraits, et conservés d'une manière ou d'autre les souvenirs des hommes qui ont illustré notre ville. Cette proposition est accueillie avec faveur, et une commission, composée de MM. d'Izarn, de Wismes, Prion, Le Ray et Vandier, est nommée pour s'en occuper. — M. de Wismes parle de différents tableaux et dessins représentant le château de Clisson et de quelques vues de Nantes ou d'Ancenis, qui n'ont pas de valeur artistique, mais qui, au point de vue de l'archéologie et des souvenirs, sont intéressants. On pourrait, à l'occasion, s'en procurer plusieurs. — M. Le Ray termine la séance par quelques détails sur l'iconographie du XIIe siècle de l'église de Saint-Aubin de Guérande.

Séance du 5 Avril 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Houdet fait hommage à la Société de différents dessins et tableaux relatifs aux démolitions de Saint-Nicolas et aux anciens moulins de Barbin. — M. Carissan lit la première partie d'un mémoire sur les Chants populaires des différents peuples de l'Europe, comparés aux chants populaires bretons. — M. Vandier fait son rapport sur la proposition de M. d'Izarn, relative à la création d'une salle des illustrations du pays Nantais. Les conclusions sont adoptées. — M. le général Marion dit qu'il existe chez M. Malary un portrait du sénateur Cacault qu'on pourrait se procurer. — M. Nau lit une lettre de M. le Préfet annonçant la découverte à Muzillac de tombeaux antiques. M. Bizeul a été chargé de les examiner, il fera son rapport. — La séance est levée.

Séance du 1er Mai 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le général Marion de Beaulieu lit une lettre de M. Malary, ancien secrétaire du sénateur Cacault, qui renferme des détails biographiques fort curieux sur ce personnage et des notes intéressantes sur le musée qu'il avait fondé à Clisson. — M. de La Borderie fait hommage à la Société, par l'entremise de M. de Wismes, de trois notices, extraites de la *Biographie bretonne*, consacrées à Conan

Mériadec, à Conan le Tort, et à Conober, chefs bretons. M. de Wismes analyse de vive voix ces notices, et combat les opinions de l'auteur, qui ne partage pas celles de l'abbé Gallet, relativement à l'authenticité ou au rôle qu'ont joué ces personnages. — M. Nau met sous les yeux de l'assemblée un plan de grande dimension des alignements de Carnac, appartenant à M. Dufort. — M. le docteur Le Ray fait remarquer que plusieurs alignements de pierres druidiques qui se trouvent çà et là aux environs de Carnac, n'ont été mentionnés nulle part, et que beaucoup de menhirs ont disparu pour faire du mac-adam ; actes de vandalisme contre lesquels M. le préfet Lorois a dû prendre un arrêté. — M. Carissan pense que beaucoup de monuments celtiques ont encore échappé aux investigations ; il nomme particulièrement ceux de la presqu'île de Quibéron, qui est beaucoup plus riche qu'on ne le croit. — M. Bizeul lit un mémoire plein d'érudition sur les origines de Nantes, origines qu'il éclaire à l'aide des nombreuses inscriptions qui ont été trouvées éparses sur notre sol. Il dit, en outre, qu'il a remarqué à Savenay un tombeau en granit dont les autorités de la ville sont fort disposées à faire don au Musée archéologique. — M. de Wismes demande ce que deviennent les fouilles du Bouffay, si on les continuera, et si ce sera la Société archéologique ou l'autorité municipale qui s'en chargera ? On décide qu'on se rendra sur les lieux, pour aviser. — M. Nau dit que l'on a découvert dans la rue Dubois deux statues représentant, l'une, une Vierge, l'autre, un ange, qui proviennent de l'ancienne église des Jacobins. Des démarches seront faites près du propriétaire, afin qu'il veuille bien les donner au Musée, où elles figureraient avec avantage. — La séance est levée.

(*La suite prochainement.*)



Pierre tombale du VIIIe. siècle.

Ancienne Abbaye d'Aindre (Loire-Inférieure) 1/10 de la Grandeur.

Lith. A. Guéraud & Cie. Nantes

RAPPORT

SUR UNE

PIERRE TOMBALE MÉROVINGIENNE

DU VIIIe SIÈCLE

DE L'ABBAYE D'AINDRE (Loire-Inférieure).

Lu a la séance du 6 novembre 1860

Par Stéphane DE LA NICOLLIÈRE.

Les découvertes historiques, assez fréquentes à notre époque, contribuent à jeter un nouveau jour sur les pages de nos annales, qu'elles rectifient ou confirment de leurs irrécusables témoignages. L'archiviste retrouve avec joie, dans une poudreuse armoire, le vieux parchemin oublié, le sceau féodal, révélant à son appréciation la date précise d'un fait, l'emblème héraldique de telle famille, la participation plus ou moins grande de tel personnage à un acte honorable ou glorieux. Avec quel plaisir le numismatiste, l'archéologue, ne rencontrent-ils pas, en fouillant le sol, la monnaie appartenant à telle peuplade celtique ou gauloise, les débris gallo-romains, les vestiges de la lourde architecture romane, de l'élégant type ogival. Le bibliophile, l'amateur d'autographes, n'ont de repos qu'après avoir placé dans leur cabinet, celui-ci, l'édition longtemps convoitée; celui-là, cette lettre, cette signature, qu'il tremblait de voir passer dans d'autres mains que les siennes.

Cependant, pour réaliser le *querite et invenietis*, il ne suffit pas seulement de se donner la peine et de vouloir, il faut encore qu'un heureux concours de circonstances, une chance particulière vienne favoriser le chercheur privilégié et le mettre sur la

voie d'une bonne rencontre. C'est, en effet, une véritable bonne fortune pour celui auquel il arrive de pouvoir signaler des documents importants, des pièces d'une valeur relative ou générale. Aussi avons-nous lieu de nous applaudir d'avoir à rendre compte aujourd'hui du hasard, qu'on peut sans crainte qualifier de providentiel, qui a fait découvrir dans notre département, il y a environ six semaines, une pierre tombale, dont l'ornementation, la forme des lettres, l'ensemble général, accusent d'une manière évidente les temps mérovingiens.

En faisant reconstruire le portail de sa propriété, située sur le point culminant de la colline d'Indre, ancienne assiette d'une abbaye, remplacée plus tard par le prieuré qui en conserva le souvenir, M. Herrmann, honorable négociant de notre ville, a rencontré et exhumé ce curieux débris (1).

Aindre (Antrum, antre, retraite), maintenant Basse-Indre, chef-lieu d'une commune située à 10 kilomètres au-dessous de Nantes, sur la Loire, doit ses commencements à saint Hermeland. Ce pieux abbé, sorti du couvent des Fontenelles (pays de Caux), fonda, à la fin du VIIe siècle (695), sur les instances de l'évêque de Nantes saint Pasquaire, un célèbre monastère que le roi Childebert III prit sous sa protection. Des édifices élevés par le saint abbé, et bientôt après détruits par les terribles pirates normands, il ne reste rien. Nul n'aurait eu la pensée d'y chercher quelques

---

(1) Aux archives départementales il existe, sous la cote 674bis des anciens aveux, un hommage rendu au duc de Bretagne, le 4 mai 1462, par Denis de la Loherie (d'une riche famille de noblesse d'arrière-fief du pays de Rays), évêque de Laodicée, prieur commendataire des prieurés d'Aindre et de Frossay.

Le fonds du prieuré d'Indre contient deux pièces : l'une est l'aveu présenté au roi le 18 novembre 1658 par le prieur Jean Blanchard, titre intéressant sous le rapport des droits et prérogatives de ce fief ecclésiastique; l'autre est l'inventaire fait à l'époque de la Révolution des papiers du prieuré, dans lequel ne sont relatés que des arrentements et afféagements.

Les archives du greffe civil de Nantes et de la mairie de Basse-Indre contiennent, dit-on, plusieurs pièces concernant ce domaine.

Pour plus de détails sur l'abbaye d'Aindre, on peut consulter la notice faite, à l'occasion de la translation des reliques de saint Hermeland, par le regrettable abbé Le Mortellec, mort vicaire général du diocèse.

traces de ces temps reculés, lorsque surgit tout à coup la curieuse dalle funéraire que nous allons essayer de décrire.

Elle est en schiste ardoisier, et mesure un mètre 81c, sur une largeur à la tête de 66c, et aux pieds de 64. Gravée en creux, l'ouvrier ne s'est pas donné la peine de niveler la surface peu plane qui devait recevoir son travail, dans l'exécution duquel il n'a pas toujours observé la ligne droite ou la perpendiculaire. Quoique brisée par une ligne diagonale partant du milieu du côté gauche pour aller aux deux tiers de l'extrémité inférieure, les morceaux facilement rajustés lui conservent sa physionomie entière [1].

Le milieu est occupé par la croix pommetée, c'est-à-dire reposant sur une boule, parfaitement identique à celle que présentent quelques monnaies contemporaines. Au-dessus de chacun des bras de la croix apparaissent, tracés par une double ligne, deux de ces animaux dont on retrouve les bizarres contours sur les rares ornements de ce temps, et transformés un peu plus tard en monstres décorant les chapiteaux romans. Les symboliques et remarquables figures qui rendent cette dalle si intéressante, après un sérieux examen et une attentive comparaison, semblent être d'espèce différente. Malgré son état de dégradation, nous croyons dans l'animal placé à droite reconnaître un cerf, à la forme de l'arrière-train, à la petitesse de la queue bien apparente, à l'aspect allongé du corps. Allusion transparente à la foi profonde du défunt, recherchant avec ardeur les voies du ciel, comme le cerf altéré désire l'eau vive des fontaines : *Quemadmodum desiderat cervus, etc.* (*Ps.* XLI, 2). L'autre à gauche, trapu, massif, ramassé, est un lion; image sensible de celui dont le grand cœur s'est reposé là, ainsi que le lion fort et puissant qui ne craint rien de la part de ses ennemis vaincus et terrassés : *Cujus cor est quasi leonis* (II *Reg.*, XVII, 20), *quasi leo requievit* (*Deut.*, XXXIII, 20). Au-dessous du globe de la croix existe une barre transversale

(1) Nous saisissons avec empressement l'occasion de rendre un juste hommage au zèle du conservateur du Musée archéologique, M. Parenteau, qui déploie dans ses fonctions une activité au-dessus de tout éloge.

formée par trois traits : les deux extérieurs affectent une forme ellipsoïde irrégulière, très-aplatie et pointue à ses extrémités; ils sont reliés entre eux par des zigzags formant dentelure.

Deux lignes parallèles, distantes de 35 à 40 millimètres, dessinent un encadrement complet. Chaque angle intérieur du bas est orné d'une croix grecque circonscrite dans un cercle.

Au quart de la pierre, du côté de la tête, les deux lignes de cet encadrement sont remplies par un ornement figurant une corde roulée en torsade, comme on en remarque sur le tombeau d'Honorius à Ravenne (1). La partie ainsi distinguée est divisée en deux compartiments. Le premier, ou supérieur, contient des croix pattées également inscrites dans des cercles de différentes grandeurs, au nombre de sept, l'un desquels, celui du milieu, présente à son pourtour des points régulièrement creusés, semblables au perlé du style roman secondaire (2). Les branches de ces croix, ou mieux, l'intervalle de ces quatre-feuilles, décrits au compas, qu'on rencontre fréquemment à l'âge mérovingien, sont décorés, par la fantaisie de l'ouvrier, d'un petit sujet élégant et gracieux qui semble reproduire la fleur du volubilis, et ne doit probablement être pris que comme détail d'ornementation. Le second compartiment renferme la légende, en lettres capitales

---

(1) De Caumont, *Abécédaire d'Archéologie religieuse,* page 40.

(2) A la 3e séance du 14 juin 1856 de la 23e session du Congrès archéologique de France, tenue à Nantes (voir page 57), la parole fut donnée à M. de Keranflech sur la XVIIIe question, ainsi conçue : *Signaler et décrire les monuments et les inscriptions lapidaires des époques mérovingienne et carlovingienne existant en Bretagne et en Poitou.*

L'auteur du savant mémoire sur les pierres prétendues celtiques, dit combien les monuments et les inscriptions de ces deux époques sont rares en Bretagne, ce qu'il attribue aux invasions successives qui ont ravagé cette province. Cependant, il croit avoir trouvé des monuments antérieurs au XIe siècle, qui, à son avis, devaient recouvrir des sépultures. Après avoir communiqué une série de curieux dessins, cercueils et menhirs à croix pattées, M. de Keranflech réfute l'opinion attribuant exclusivement l'usage de ces croix à l'ordre du Temple.

M. de Caumont demande si l'on n'a pas trouvé d'autres inscriptions antérieures au XIe siècle. Il lui semble surprenant que notre province en soit si dépourvue, quand, près de nous, aux environs de Château-Gontier, on a trouvé une belle inscription de Louis le Débonnaire.

d'un grand rapport avec celles qu'on peut voir sur les sceaux de Clovis III et Childebert III donnés par M. Natalis de Wailly (*Éléments de Paléographie*).

On lit : S RE S hIC REqVISqIT.

Les deux derniers mots n'offrent aucune difficulté de lecture. Le bénédictin dom de Vaines (*Dictionnaire raisonné de Diplomatique*, tome II, p. 394), dit : « L'*u* à la suite du *q* ne se prononçait pas toujours, et quelquefois même ne s'écrivait pas. Aussi est-ce un indice de la plus haute antiquité dans les actes publics et dans les manuscrits, d'y voir souvent l'*u* au-dessus du *q* en interligne. On en trouve néanmoins encore des exemples très-fréquents, surtout en Italie, aux VIIIe et IXe siècles. » Il faut donc lire ici *hic requisqit* (ici repose), version, du reste, conforme au génie de la langue latine, qui n'admit la contraction quiescit que par atticisme et pour adoucir la prononciation un peu rude de ce verbe.

Ce tombeau, appartenant au genre de ceux que M. de Caumont appelle apparents, ou non couverts de terre, haut d'environ 35^c, était enfoui à une profondeur de 50^c, sous des terres rapportées recouvrant une quantité considérable d'ossements humains. Il était situé sur l'emplacement autrefois occupé par la chapelle de Saint-Léger, oratoire dont les actes recueillis par les Bollandistes attribuent la construction au saint abbé d'Aindre. Dans un titre du siècle dernier, le champ contigu est encore déborné au midi, chapelle de Saint-Léger. Formé de plusieurs pierres placées de champ, le cercueil, parfaitement orienté de l'ouest à l'est, contenait, au dire des témoins de l'exhumation, un squelette de la taille de deux mètres au moins. La tête, très-bien conservée, possédait toutes les dents d'une éclatante blancheur. La dalle, insuffisante pour le recouvrir, avait été allongée au moyen d'un fragment de même espèce (1). Parmi les cendres,

(1) Ce n'est pas le premier exemple dans nos contrées d'un cercueil trop court pour le corps auquel il était destiné. On a trouvé à Rezé une tombe monolithe dont l'extrémité avait été sciée, puis allongée au moyen de briques à rebords.

d'une teinte jaunâtre, aucun ornement n'a été trouvé. M. Herrmann, pensant pouvoir y recueillir quelque objet religieux ou profane, après les avoir soigneusement examinées, n'a rien remarqué, et les a fait respectueusement déposer dans le cimetière de la paroisse.

Dégradées par le temps ou détruites par le pic ignorant du terrassier qui mettait au jour cette curieuse relique, vieille de onze cents ans, les lettres composant le nom de celui qui dormait là son éternel sommeil, sont entièrement effacées, sauf trois. En étudiant leur rapport, leur distance et leur forme, j'oserai émettre une opinion, réunissant en sa faveur autant de probabilités peut-être que certaines inscriptions romaines commentées et interprétées de tant de façons diverses.

Les actes du saint fondateur de l'abbaye d'Indre rapportent « qu'après sa mort, Dieu honora son tombeau de plusieurs mi- « racles. Quelques années plus tard, SADREVERT, religieux de « cette abbaye, entendit une voix, la nuit, lui ordonnant d'aller « trouver son Abbé, de lui dire d'enlever le corps de saint Her- « meland et de le placer honorablement dans l'église de Saint- « Pierre (d'Indre), auprès de l'autel. *Vox quædam nocte facta est « ad* VENERABILEM SADREVERTUM *ejusdem monasterii monachum, « dicens : Perge cum surrexeris crastina die et dic tuo Abbati ut « transferat corpus beati Ermelandi confessoris de oratorio sancti « Wandregesilii in basilicam beati Petri apostoli humoque ibi « eum secus altare recondat.* » (Apud Boll., *Acta sanct. martii*, t. III, col. 583.)

De ceci historiquement ressort un nom, ayant pour initiale l'S, premier caractère de la légende qui nous reste. L'espace séparant cette première lettre de la seconde devait être rempli par deux caractères. Nous y plaçons un A et un D. L'R et l'E concordent avec cette interprétation, et donnent SADRE..... A la vérité, aucune trace des autres lettres ne subsiste plus, mais la pensée, en y faisant figurer les derniers caractères de ce nom, remplit parfaitement le vide de cette première partie de l'inscription.

Si l'on considère, d'un côté, la mention historique du vénérable religieux, le respect et la considération dont il devait jouir parmi les siens, on admettra sans peine que sa tombe ait été l'objet d'une distinction toute particulière, sans aucune marque intérieure ou extérieure qui vînt révéler autre chose que la sépulture d'un simple moine. Si, d'un autre côté, on tient compte de l'analogie des lettres de la légende rétablie ainsi : SADREVERTUS *hic requisqit,* il nous paraît assez rationnel de voir dans ce curieux débris la pierre qui recouvrait les restes du disciple et de l'ami de saint Hermeland.

Quoi qu'il en soit du plus ou moins de probabilité de cette attribution, la provenance certaine, la haute antiquité de ce précieux spécimen de l'art sous la première race, en font pour notre Musée un ornement hors ligne, d'autant plus remarquable, que l'incontestable rareté des monuments de l'époque mérovingienne ne laisse qu'à un très-petit nombre de villes de France le droit de s'enorgueillir, à juste titre, d'en posséder un exemplaire dans leurs collections archéologiques.

En terminant, nous devons adresser un vif remerciement à l'obligeance de M. Herrmann, pour la spontanéité avec laquelle il a bien voulu se dessaisir de l'unique document contemporain du monastère de Saint-Hermeland. Puisse cet exemple trouver de nombreux imitateurs, et contribuer à sauver de la destruction, en les réunissant, les preuves dispersées de l'histoire du pays Nantais.

LE COLLIER
D'ANTOINETTE DE MAGNELAIS.
DOCUMENT INÉDIT SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE.
XVe SIÈCLE.

Lu à la séance du 6 novembre 1860;

Par Stéphane DE LA NICOLLIÈRE.

Antoinette de Magnelais était fille de Jean, dit Tristan, seigneur de Magnelais, chevalier picard, dont la généalogie remonte par filiation suivie au commencement du XIIIe siècle, et de Marie de Jouy. Catherine de Magnelais, sœur de Jean, avait épousé Jean Soreau. De cette union naquit Agnès Sorel, *cousine germaine*, et non tante d'Antoinette, ainsi que l'ont avancé plusieurs historiens. Elle fut mariée, en 1450, avec André, baron de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Montrésor et de la Guerche en Touraine, premier gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes et de la Rochelle, mort en 1454. (Anselme, t. VIII, p. 540.)

Nous n'avons point à discuter ici l'opinion de quelques auteurs, pensant (non sans raison peut-être) que l'attachement du roi Charles VII à l'égard de la dame de Villequier, et les bienfaits dont il la combla, ne furent qu'une suite de la tendresse qu'il avait éprouvée pour Agnès; tandis que d'autres assurent qu'elle remplit la place de cette dernière, et acquit le cœur du roi comme faisant partie de la succession de sa tante. « *Villequeris neptis ejus, locum implevit regisque amorem seu hereditatem adivit.* » (Bussière, *Hist. franç.*, t. II, p. 519.)

Quoi qu'il en soit, la dame de Villequier devint la maîtresse de François II, duc de Bretagne, qui, suivant le respectable d'Ar-

gentré (page 688), « l'avoit desbauchée et emmenée en Bretagne, en estant tellement coeffé, en telle sorte, qu'elle faisoit ce qu'elle vouloit des faveurs de ce prince, et disposoit à son plaisir de luy. »

Lors de la ligue du Bien public, le trésor du duc était obéré, les caisses vides, les ressources épuisées. Lobineau (t. Ier, p. 695) nous apprend, en ces termes, d'où vint au souverain breton le secours et l'appui si nécessaires en ces funestes circonstances. « Parmi tous ceux qui prêtèrent au duc de l'argent, Antoinette de Magnelais, fameuse dans l'histoire pour n'avoir eu que trop d'empire sur le cœur de ce prince, se signala des premières, en donnant généreusement sa vaisselle et ses joyaux, *qu'elle vit avec plaisir vendre et porter à la monnoie pour servir à paier les troupes.* »

Cet acte de désintéressement est d'autant plus remarquable, qu'il eut de tristes conséquences pour son auteur. Tous les biens d'Antoinette situés en France, biens acquis à la famille de Magnelais comme juste récompense de ses services à la couronne, furent, sur-le-champ, confisqués par Louis XI, et donnés à Tanneguy Duchatel, ennemi déclaré de la dame de Villequier.

Loin de s'améliorer à la suite de cette ligue désastreuse, dernier effort de la féodalité mourante, dont chacun connaît les résultats, les finances ducales étaient dans la plus déplorable situation au moment où Louis XI faisait assiéger Ancenis (juillet 1468). C'est alors que, pour la seconde fois, Antoinette se dépouille sans hésitation, en faveur de sa patrie adoptive, renonçant de nouveau aux riches ornements qu'elle tenait de la munificence de son souverain.

Le document suivant contient la curieuse description d'un collier offert en cette occasion par la cousine d'Agnès, « laquelle estoit aussi moult belle. » Si, devant la postérité, sa conduite ne peut trouver grâce comme celle de la Dame de Beauté,

« La cause estant de France recouvrer, » (1)

(1) Épitaphe d'Agnès Sorel par le roi François Ier.

l'histoire, du moins, lui doit tenir compte de ses ardentes sympathies, de ses généreux sacrifices à la nationalité bretonne.

Les mémoires et anecdotes des reines et régentes de France, M. Le Roux de Lincy, *Femmes célèbres de l'ancienne France,* consacrent un article à Antoinette de Magnelais, dame de Villequier. Nulle part il n'est question de sa naissance, et seul, dans son excellent abrégé de l'*Histoire de Bretagne,* La Gibonnais place sa mort en 1474 (t. Ier, p. 105). Elle eut de François II deux fils et deux filles : FRANÇOIS, bâtard de Bretagne, tige des comtes de Vertus et de Goello, baron d'Avaugour, lieutenant de roi en Bretagne sous Charles VIII, en 1494; ANTOINE, surnommé Dolus, seigneur de Fromont et de Hédé, substitué en 1481 à la baronnie d'Avaugour, mort jeune. Lobineau parle des deux filles sans les nommer. Le sceau d'Antoinette, apposé en 1463 au bas de l'acte de donation qu'elle fit à son fils François, de la seigneurie de Cholet, est parti, au 1er de.... à une croix fleuronnée de...., au 2e de...., au chevron de.... (Lobineau, *Pr.,* t. II, col. 1223).

Le curieux testament d'Antoinette, relatif à la seigneurie de Cholet, publié par M. P. Marchegay (*Revue d'Anjou,* novembre 1860), intéressant document dont nous devons la communication à l'obligeance de l'auteur, vient encore démontrer que jamais l'intérêt ne fut le mobile des actions de la dame de Villequier. Il contient les dispositions les plus minutieuses et les plus délicates à la fois, au sujet du remboursement de l'argent que le duc de Bretagne lui avait prêté pour l'acquisition de cette seigneurie. Comme Antoinette ne l'a pas restitué, spontanément et pour l'acquit de sa conscience, elle donne, après sa mort, la terre de Cholet à François, fils naturel du duc, et au duc lui-même, dans le cas où son fils mourrait sans enfants légitimes. Si le rachat de ladite seigneurie est exercé contre elle par le vendeur ou ses ayants cause, le bâtard François ou son père recevront la somme que la dame de Magnelais l'a payée. Pour assurer l'exécution de ce legs, elle deshérite ses enfants ou autres héritiers qui le voudraient contester ou attaquer.

Mandement de François II, duc de Bretagne.

Registre de la Chancellerie B 1168, f° 132, recto.

Françoys, etc..... Congnoessons et confessons que noble damoiselle Anthoinete de Maignelays, dame dudit lieu de la Guerche, de Montresor, de St-Saulveur-le-Viconte, des isles d'Auleron et Marenne, Nous a aujourdhuy baillé et livré manuelment par prest, et pour noz expres affaires, ung colier dor à deiz neuff neuz de cordelières à seix lettres de A par my, Et à chacun neu de cordelière y a en assiette ung dyament o (1) son chaton, savoir ou melieu ung gros dyament en table, enlevé à faces rabatues, et audessoubz dudit dyament y a troys grosses perles pendans, et les autres deiz huit dyamens sont savoir seix tables de dyamens, troys escuczons de dyamens, quatre lozanges deux à fons de cuve, ung dos d'asne, ung cuer (2) plat, et une pointe à faces, le tout pesant ensemble, ung marc cinq onces, lequel colier, garny comme dit est, nous promectons en parolle de prince et sur notre honneur, et obligeons nous, nos hoirs et successeurs, avecques noz biens meubles et immeubles quelxconques, à le rendre et restituer à ladite damoiselle, Ou à son certain commandement, dedans ung an prochain venant, Ou luy en poyer, dedans ledit terme, la somme de deiz huit mil escuz dor neuff ou autre or à la valeur (3). Et à faire ce que dit est obligeons et ypothequons expressement noz conté de Vertuz (4) et seigneurie de Champtocé et chacune d'icelles, au choais d'icelle damoiselle, lequel terme passé et par deffault de ladite restitucion ou poyement desdits XVIIIm escuz, ladite damoiselle pourra si bon luy semble prandre et apprehender possession des fruiz, levées et revenues de madite

---

(1) Avec.

(2) Cœur.

(3) Les écus d'or de François II pèsent environ 3 grammes 5 déc., valant à peu près 12 francs, ce qui donne pour total 216,000 francs, valeur intrinsèque, et, comme valeur relative, 5 ou 6,000,000 de nos jours.

(4) Cette hypothèque n'est peut-être pas étrangère à la transmission du comté de Vertus que fit le duc de Bretagne aux barons d'Avaugour.

conté de Vertuz, ou de notredite seigneurie de Champtocé, de laquelle que bon luy semblera jusques à restitucion dudit colier ou poyement d'icelle somme de XVIII[m] escuz. Et ne seront les fruiz et revenues que ainsi elle prandra et levera ou fera lever et recevoir pendant ledit deffault deffalquez ne rabatuz sur le principal, mais en joira entierement pendant lesdites restitucion ou poyement. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de notre main et fait sceller de notre seel. Daté le V[e] jour de juillet (l'an mil IIIJ[c] LXVIIJ).

Signé MILET.

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE,

PAR

L.-J.-M. BIZEUL (de Blain),

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président d'honneur de la Société archéologique de Nantes, etc., etc.

IIe PARTIE.

ÉPOQUE ROMAINE.

(*Suite.* — Voir p. 276.)

CHAPITRE III.

DU PORTUS NANNETUM.

SOUS-CHAPITRE III.

ENCEINTE ROMAINE DE NANTES.

§ II. — CÔTÉ EST.

Nous avons fait remarquer combien il serait important, pour la question qui nous occupe, de fixer, au moins d'une manière approximative, le point où se venaient rencontrer les parties méridionale et orientale de l'enceinte romaine. Ce point est, sans contredit, dans le château; mais, pour le reconnaître, il faudrait des opérations géométriques et des fouilles, qui ne sont pas toujours, et moins encore dans le cas dont nous parlons, à la disposition de l'archéologue. Les officiers du génie, préposés au commandement de la place, pourraient seuls y parvenir. Il est bien à regretter que le savant général Allard n'ait pas fait faire cette recherche, quand il s'occupait de l'excellente *Notice historique et descriptive du Château de Nantes*, qu'il lut au Congrès breton, tenu en cette ville en 1851. Commandant de ce château,

il eût pu non-seulement tracer des lignes d'une précision mathématique, mais encore faire exécuter, au sommet de l'angle formé par ces lignes, des fouilles qui eussent peut-être amené la rencontre des fondations romaines. Le coup d'œil fort vague que j'ai pu jeter sur les deux directions, m'a porté à penser que ce sommet devait se trouver dans la grande cour du château, en face des bureaux de la direction d'artillerie; et cette opinion a reçu une sorte de confirmation par les renseignements que voulut bien me donner M. Renaudin, ancien garde de l'artillerie, sur une fouille qu'il avait vu faire en cet endroit, et dans laquelle on trouva des fondations de murailles, à mortier si dur que le fer des pioches pouvait à peine l'entamer. J'indique ici une chose bonne à faire. Un jour, peut-être, cette observation ne sera pas perdue.

Si le général Allard n'a pas marqué le point précis de ce sommet d'angle, qu'il nous serait si important de connaître, il a du moins déterminé celui où le mur romain venait, du nord au sud, tomber sur les fortifications modernes du château.

« Le troisième front s'étendait, dit-il, de la tour du Fer-à-« cheval n° 5, à la tour n° 8, dite des Espagnols. Sur ce front « s'appuyait le demi-bastion n° 99, dit bastion de Saint-Pierre, « dont les croix de Lorraine indiquent une construction du duc « de Mercœur. *C'est au saillant de ce bastion que l'ancienne « enceinte de la ville venait se rattacher au château*, et on voit « encore dans les fossés, un peu en avant de ce saillant, les « fondations d'une tour qui en faisait partie. »

La même notice nous a appris que cette tour, portant le n° 7, sur un plan que le général Allard avait sous les yeux, a été démolie en 1784. Elle est nommée *tour du Duc* sur un plan de l'ingénieur Fournier. Cacault lui donne dans le sien, levé en 1757, un diamètre bien supérieur à celui des autres tours, et indiquant un ouvrage très-important, qui eût offert un grand intérêt archéologique si la maçonnerie en était romaine. Aucun annaliste nantais ne s'est occupé de cette recherche. Aucun n'a même mentionné cette tour. Il semblerait facile aujourd'hui, avec les autorisations nécessaires, bien entendu! de s'assurer de l'époque-

qu'on doit assigner à la maçonnerie, en fouillant ces fondations restées au fond du fossé, mentionnées par le général Allard, et que, du reste, tout Nantes connaît.

Il ne serait pas étonnant que ces fondations présentassent tous les caractères de la maçonnerie romaine, puisque le mur romain venant du nord allait se réunir à la tour du Duc, et que, dans la coupe perpendiculaire de ce mur, dont l'arrachement est encore très-apparent dans la contrescarpe, vis-à-vis du petit escalier du Cours, ces caractères sont parfaitement reconnaissables.

Ils ne le seraient pas moins dans les fondations de ce mur, qu'on retrouverait, sans aucun doute, dans la traverse de la rue de Prémion, si on y faisait des fouilles, qui n'intercepteraient que momentanément la circulation.

Le petit escalier du Cours dont nous venons de parler, a été pratiqué dans les premières années du XIXe siècle, pour donner un accès plus prompt de la rue de Prémion au cours Saint-Pierre. Il touche la façade extérieure du mur romain qui ferme encore en partie le jardin de la maison du Doyenné, aujourd'hui celui du cercle du Château. Un aveu rendu au roi en 16.., mentionne ainsi cette maison et celle qui la joignait au midi : « La cinquième « maison (de la rue Haute-du-Château, côté est, à partir de la « place Saint-Pierre), était la maison du Doyenné, *qui joignait* « *à l'orient les murs de la ville.* La sixième, avec jardin au « derrière, appartenant à N. H. Nicolas Paulus et joignant au « midi les fossés du château. » Nous avons expliqué ci-dessus que la rue de Prémion avait été ouverte, en 1759, sur ce jardin, tout le long de ces fossés, en sorte qu'il n'en est plus resté que le très-petit jardin du cercle.

Ce petit jardin, ou plutôt ce parterre n'avait pas de communication directe avec le cours Saint-Pierre, dont il n'était pourtant séparé que par l'ancien mur de ville. On y pratiqua une porte il y a quelques années; mais l'extrême difficulté qu'éprouvèrent les ouvriers à percer ce mur, le fit facilement reconnaître pour un ouvrage romain. La même difficulté a dû se présenter à M. le général Marion de Beaulieu quand il a fait raser la continuation

de ce même mur pour le placement de la grille du parterre de l'hôtel qu'il fit bâtir en 1829 sur le terrain de la chantrerie et celui de l'église de Saint-Laurent. Deux tours, celles du Doyenné et de Saint-Laurent, ont disparu dans cette démolition, sans que leur architecture, pas plus que celle de la muraille, ait été le moins du monde l'objet d'une observation archéologique. La grille de l'hôtel Marion ne s'étend pas dans toute la longueur du terrain qui en dépend, et l'ancien mur en sépare encore une partie d'avec le quinconce du cours Saint-Pierre.

Dans ce mur on peut parfaitement reconnaître le petit appareil romain avec cordons de briques, et acquérir par là la preuve complète de l'identité de ce mur antique avec l'ancien *mur de ville*, ainsi désigné dans tous les titres, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, parce que depuis le château jusqu'à la cathédrale et même jusqu'à la tour du Trépied, la ligne de fortification était restée romaine, et n'avait été modifiée que par des additions d'éperons, de bastions et l'ouverture de la porte Saint-Pierre, dont nous parlerons tout à l'heure, sans avoir été, comme la partie ouest, renfermée dans une seconde enceinte.

Dans les constructions de l'hôtel Marion et de ses jardins, deux tours de la vieille enceinte ont dû disparaître : celles qui avaient reçu les noms tout à fait modernes du Doyenné et de Saint-Laurent. Ce n'étaient que des demi-tours, comme presque toutes celles du système de défense romain, c'est-à-dire qu'il n'y avait que la moitié du diamètre qui ressortait en dehors de la courtine, ainsi que cela m'a été démontré dans l'examen que j'ai fait de la partie romaine des murailles du château de Brest. On a observé dans le jardin de l'hôtel Marion, au joignant de la propriété Damourette, un raccord dans la muraille séparative du cours Saint-Pierre, et un petit réduit semi-circulaire, qui pourrait bien avoir été l'emplacement de la petite tour de Saint-Laurent, qui était en effet placée à peu près vis-à-vis du chevet de l'ancienne église de ce nom, à la distance d'environ 10 mètres.

A la suite des dépendances de l'hôtel Marion, les jardins de la maison Damourette, ancien presbytère de Saint-Laurent, qui

était contigu à l'église, et ceux du presbytère actuel de Saint-Pierre, sont encore soutenus par le mur de ville, c'est-à-dire par la muraille romaine.

Au coin N.-E. de ce dernier jardin, était placée la tour du Mûrier, dont la dimension, double de celle des tours du Doyenné et de Saint-Laurent, d'après le plan de Cacault, porterait à croire qu'elle ne faisait pas, dans l'origine, partie de l'enceinte romaine. Elle ressortait beaucoup plus en dehors des courtines, et le genre de sa maçonnerie dans un fragment qui en a été retrouvé récemment et démoli, n'a présenté rien de romain. Cependant, il semblerait résulter de ce que nous allons extraire des articles CX et CXI de l'*Épisémasie* de Pierre Biré, que, dans l'origine, il existait, sur le même emplacement, « une petite tour non couverte » qui devait être romaine comme la muraille, et que la tour du Mûrier figurée sur le plan de Cacault semblerait avoir été bâtie en même temps que l'éperon dont nous allons bientôt parler, et, dit Biré « couverte d'ardoise depuis les derniers « quarante ans; » ce qui remonterait à 1597, date de la construction dudit éperon.

Pour l'intelligence de l'extrait qui va suivre, il est nécessaire de savoir que la porte Saint-Pierre, qui existe encore dans les bâtiments de l'évêché, vers la rue de ce nom, ne date que du temps de Guy de Thouars, vers les premières années du XIII[e] siècle, et qu'elle fut refaite à neuf et dans le style de l'époque, en 1534. (Titres de la ville; Travers, t. II, p. 300.)

Voici l'extrait de l'*Épisémasie :*

« Estant à considérer qu'en ces premiers et vieux temps-là, la « porte de la ville à présent dite de Saint-Pierre, estoit droictement au bout du jardin de la Trésorerie, qui est vers le chasteau, « et que, pour y aller, il y avoit une rue laquelle conduisoit du « lieu auquel est à présent le grand puy (puits) de Saint-Pierre « droict à la dicte porte, aux travers des lieux auxquels sont les « logis de la jurisdiction du chapitre et le logis de M. l'archidiacre de la Mée, parce que le premier et le plus vieil chasteau de « la dicte ville estoit au lieu où à présent sont les prisons des

« Regaires, la dicte porte de Sainct-Pierre et le manoir épiscopal, « comme nous l'apprend le sieur d'Argentré, lorsqu'il dit que le « duc Alain-Barbe-Torte donna à l'évesque de Nantes le chasteau « qui estoit proche de l'église, pour se fortifier et maintenir « contre les Normans infidèles et payens, au cas qu'ils retour- « neroient pour piller et ravager la ville, comme ils avoient fait « au temps qu'ils massacrèrent le bon évesque saint Gohard, « lorsque, célébrant la sainte messe, il chantoit *Sursùm corda.*

« La situation de cette ancienne porte se descouvrit l'an 1597, « lorsque deffunct monsieur le duc de Mercœur fit faire un dehors « à la ville, sur la motte de Sainct-Pierre, en forme de bastion « pour couvrir la muraille de la ville depuis le derrière dudit « évesché, jusques au-dessous d'une petite tour non couverte, « fort proche de la douve de la dicte ville et du dict chasteau, « d'autant qu'on foüit si avant dans la dite motte à la hauteur « d'une lance, jusques à une grande croix de pierre, qui est « vis-à-vis d'un jeu de paulme, qui est proche de la dicte croix, « le chemin qui conduict à la rivière entre deux, qu'on trouva « un vieux chemin fort large, tout pavé, qui conduisoit depuis « Richebourg jusques au derrière du dict évesché, où il y a à « présent une tour couverte d'ardoise depuis les derniers qua- « rante ans. »

Cette ancienne porte était évidemment ouverte dans le mur romain, et faisait corps avec lui. Nous croyons l'avoir retrouvée, au moins en partie; mais, avant d'entrer dans les détails de cette découverte, il convient de donner ici quelques explications.

Lorsqu'on a déblayé le terrain au chevet de la cathédrale, pour l'achèvement de ce bel édifice du XVe siècle et la construction du nouveau chœur, on a trouvé, à 3 ou 4 mètres de profondeur, une fondation massive et de forme semi-circulaire, qui a paru devoir remonter au XVe siècle comme le reste de l'église, et avoir été préparée pour recevoir l'abside. Cette fondation dépassait de plusieurs mètres la muraille antique, qui, pour cette construction, avait dû être abattue et refaite pour la défense de la ville, à l'époque inconnue où les travaux de la nouvelle cathédrale furent

suspendus, après la construction des tours, de la nef et des transepts. Il y a lieu de croire que la manière dont cette partie du mur de ville avait été refaite ne convint pas au duc de Mercœur, qui l'entoura d'une sorte d'éperon dont la tête angulaire s'avançait sur la promenade actuelle, à peu près à 80 mètres du portail de la chapelle de l'Oratoire, distance calculée sur le plan de Cacault. Cependant, en consultant le plan de Nantes édité par Sebire dans le cours de la Révolution, il serait plus à croire qu'on ait renfermé tout cet éperon dans le jardin de l'Évêché, en en alignant le mur de soutenement le long du Cours. Au reste, on en a retrouvé la muraille dans les déblaiements opérés pour les travaux du chœur de Saint-Pierre, et on en retrouvera la suite dans la partie septentrionale du jardin de l'Évêché, car cet éperon étendait ses branches de la tour du Mûrier à la tour de l'Évêché, placée à droite en sortant de la porte Saint-Pierre, ouverte par Guy de Thouars.

Nous avons dit que le mur romain avait été complétement détruit dans la partie occupée par la fondation du chœur projeté au XVe siècle. Mais on l'a retrouvé dans le déblaiement du jardin de la Trésorerie, et on le retrouvera de même dans le jardin de l'Évêché. Ce jardin de la Trésorerie, ainsi que la maison dont il dépend, ont été acquis de MM. Denis et Hérault, pour être détruits et nivelés de façon à procurer un accès facile et fort nécessaire de la place Saint-Pierre à la partie moyenne du Cours et au quartier du Lycée et des Minimes.

Ce qui restait du mur romain dans ce jardin était enfoui des deux côtés et dans sa partie supérieure par un immense amas de terre végétale, qui se trouvait soutenue par la branche méridionale de l'éperon dont nous avons parlé. Le déblaiement, parvenu à peu près au niveau du Cours, laissait aisément reconnaître le petit appareil à cordons de briques, à la hauteur de 40 à 50 centimètres, une épaisseur d'un mètre 76 centimètres et une longueur de 7 à 8 mètres, dans la direction des parties de la muraille antique dont nous avons parlé précédemment comme soutenant les jardins de MM. Marion et Damourette et celui du presbytère

de Saint-Pierre. Nous sommes donc assuré de tenir la ligne de la fortification romaine, dont il est d'ailleurs facile de lever un plan exact.

Au-dessus des 18 pouces de petit appareil, le mur pouvait avoir conservé environ un mètre de plus en hauteur; mais ce n'était plus qu'une maçonnerie commune, en moellons ordinaires, qui descendait même jusqu'au sol, au bout de midi.

Le mur romain a été ruiné dans la majeure partie de sa hauteur, et il n'est resté qu'un rang de briques sur trois, qui formaient le cordon dans les autres parties de l'enceinte romaine de Nantes. Il a été repris en moellon dans sa partie supérieure et même dans le jambage d'une porte qui présente une question importante de topographie nantaise.

Nous avons vu, d'après l'auteur de l'*Épisémasie*, « qu'en ces « premiers et vieux temps-là, une porte de ville estoit droicte- « ment au bout du jardin de la Trésorerie, et qu'une rue y con- « duisoit prenant du grand puits de Saint-Pierre au travers des « logis de la jurisdiction du Chapitre et de l'archidiacre de la Mée; « que la situation de cette ancienne porte se descouvrit en 1597, « lorsque le duc de Mercœur fit faire un dehors à la ville, sur la « Motte-Saint-Pierre, en forme de bastion pour couvrir la mu- « raille, et qu'on remarqua un vieux chemin fort large tout pavé « qui, de cette porte, se dirigeoit vers Richebourg. » De ces détails il résulte que cette porte, comme nous l'avons déjà dit, avait été construite en même temps que le mur romain, et que le chemin pavé qui en sortait était la voie romaine du *Portus Nannetum* à Julio-Magus que nous décrirons ci-après; qu'il est à croire que le mur romain et la porte avaient été ruinés antérieurement au XIIe siècle et refaits en maçonnerie commune; que nous avons retrouvé un jambage ou pied-droit de cette même porte, placé à deux mètres et à la suite du petit appareil romain, qu'elle était encore bouchée en mauvais moellon, qui doit être l'œuvre de Guy de Thouars, quand il supprima cette porte dans les premières années du XIIIe siècle.

La très-petite portion du mur romain restée enfouie dans les énormes remblaiements qui formaient le jardin de la Trésorerie,

a été complétement démolie pour faire place nette; mais on n'est pas allé au-dessous du niveau réglé, et il en résulte que, dans une longueur de 8 mètres et plus, la fondation du mur et celle de la porte est restée entière, et conserve peut-être dans ses plus profondes assises, ces pièces d'architecture, ces blocs inscrits, ces curieux bas-reliefs que des fouilles dues au hasard plutôt qu'à l'amour de la science, ont fait sortir de quelques parties de l'enceinte romaine. Ce terrain, ne devant pas être occupé, dit-on, nous présente toutes les facilités possibles pour faire une première fouille, qui nous ferait connaître à quelle profondeur descendait la muraille, et nous mettrait à même de juger de l'importance des blocs à gros échantillon qu'on est sûr d'y rencontrer. C'est une occasion d'enrichir notre Musée qu'on devrait saisir avec empressement.

Les fouilles exécutées pour les fondations du nouveau chœur de la cathédrale n'ont pas produit une notable quantité d'antiquités. Il est vrai que, dès le xve siècle, ce même terrain avait été creusé profondément pour y établir le massif de maçonnerie dont nous avons parlé, et le mur romain complétement abattu dans toute la largeur de ces premiers travaux. Nous devons cependant aux fouilles récentes une inscription qui nous apprend qu'Agedovirus dédia à l'auguste Mars-Mogon une statue (*signum*) avec son temple, et tous les ornements nécessaires, en son propre nom et en celui de sa fille Toutillia.

AVG AAR† MO
GONI SIGNVM
CVM SVO TEMPJO
ƎORNAMENTIS
OMNB SVO ET TOVTILL
IAE FILIAE NOMINE
AGEDOVIRVS MO...
PI... FIL V.S.L.M.

Nous reviendrons sur cette inscription importante en réunissant dans un paragraphe particulier les antiquités trouvées à

Nantes. On trouva en même temps deux fragments d'une inscription du même temps dont on ne peut, avec le peu de lettres qui restent à la fin des lignes, déterminer le genre. Nous y reviendrons aussi.

Voici donc un nouveau nom d'un habitant notable du *Portus Nannetum,* Agedovirus, nom véritablement gaulois, *Agedovir,* auquel a été ajoutée la terminaison latine, *us.* L'inscription étant toute païenne, ce nom doit remonter au IIIe siècle, et mérite bien, assurément, de figurer sur la liste des illustres Nantais.

Quand on fera dans le jardin de l'Évêché une fouille aussi complète que celle du jardin de la Trésorerie, on rencontrera la muraille romaine, enfouie pareillement des deux côtés dans un remblaiement, et se continuant jusqu'à l'ancienne porte Saint-Pierre, ouverte, comme nous l'avons vu, dans le mur antique, par Guy de Thouars, modifiée aux XVe et XVIe siècles, et délaissée au XVIIIe, quand on a percé la rue de l'Évêché.

Je me sers à dessein du mot *délaissée,* car cette porte n'a point été *détruite,* comme l'ont dit tous les historiens et annotateurs nantais qui ont eu l'occasion d'en parler. Elle existe encore dans la partie septentrionale des bâtiments de l'évêché, entre les deux restes de tours qui la défendaient. Elle est tout à fait hors de vue, et c'est ce qui fait qu'elle est si peu connue à Nantes.

C'est près de cette porte que fut faite la découverte, en 1580, du premier monument romain qui ait été recueilli dans cette ville, la célèbre inscription de VOLIANUS, que nous avons déjà mentionnée, et à laquelle nous consacrerons un chapitre particulier. La rencontre de ce morceau si curieux et si important pour l'histoire de Nantes, fut entièrement due au hasard. Je crois devoir rapporter ici le plus ancien récit de cette découverte, que Pierre Biré a consigné dans son livre de l'*Épisémasie,* ouvrage composé pour l'explication de l'inscription, mais dont l'érudition aussi stupéfiante que désordonnée, n'a pas le moins du monde atteint ce but.

« Un épigraphe, dit-il, gravé dans une vieille pierre de *marbre* « blanc, l'an 1580 (estant lors maire de la ville noble homme

« Anthoine de Brenezay, sieur du Bois-Briand) fut trouvée dans « le fossé de la dite ville, du costé de la motte Saint-Pierre, *au* « *coin de celle des deux grosses tours de la porte de la ville qui* « *regarde vers le chasteau*, lorsque le Maire faisait nettoyer le dit « fossé, et resapper la muraille, fort endommagée par le laps « du temps. »

L'abbé Travers a ajouté diverses circonstances à ce récit, sans nous dire d'où il les a tirées. « Elle était placée (l'inscription) au « premier pont allant sur la motte de Saint-Pierre, *au coin de la* « *tour qui joint l'évesché, en ligne au château*, accoudée et « soutenue, au bas de la muraille, par deux crampons de fer, « qu'on avait maçonnés bien avant dans la muraille.... L'avance « d'un nouveau mur dans le fossé cache entièrement l'endroit « où cette pierre fut trouvée. On la tira de ce lieu à la sollicita- « tion de M. Biré, en exécution des ordres du maire Loüis « Haroüis, président à la Chambre des comptes. On l'incrusta « dans la basse galerie de la maison de ville, l'an 1624, où elle « est restée jusqu'à ce jour. » Travers, t. II, p. 488.

L'ingénieur Fournier ajoute encore quelques autres détails :

« En 1580, dit-il, Antoine de Brenezay, seigneur de Carcoüet, « avocat du roi au siége présidial de Nantes, et maire de la ville,... « reconnut une inscription placée au pied d'un vieux mur, « couverte de décombres et proche l'une des deux tours de la « dite porte et *du côté droit en sortant de la ville*... Cette pierre « fut retirée de ce lieu par les ordres de Claude Cornulier de la « Tousche, maire de Nantes, et déposée dans la galerie basse de « l'hôtel de ville, où le maire Loüis de Haroüis la fit incruster « dans l'endroit où elle est encore.... En 1760, le fossé fut com- « blé pour l'établissement de la promenade, et il ne reste plus de « moyen d'acquérir de nouvelles lumières sur la position de « cette inscription. » Fournier, *Antiquit. de Nantes*.

Ainsi, ce fut au coin de la muraille romaine, la seule qui existât alors en cet endroit, et de la tour méridionale de la porte Saint-Pierre, que fut trouvée l'inscription de Volianus. Le maire faisait alors nettoyer le fossé et resaper la muraille fort endom-

magée par le laps du temps, et Biré explique que le bloc fut rencontré au fond du fossé, c'est-à-dire dans les fondations les plus basses de la muraille qu'on resapait; fondations formées, comme nous l'avons vu ci-dessus, de débris à fort échantillon, provenant évidemment de la démolition d'édifices publics d'une grande importance. Ce que dit Travers de crampons de fer qui soutenaient l'inscription, me paraît être une de ces bévues si communes à l'historien des évêques de Nantes; car comment s'imaginer que cette inscription ait été *cramponnée* au fond du fossé. Ces crampons, si crampons il y a, ne peuvent venir que de l'édilité nantaise, qui laissa le bloc inscrit au fond du fossé jusqu'en 1606, c'est-à-dire pendant vingt-six ans, et aura fait cramponner la pierre à la muraille, afin de la distinguer des autres blocs. Il ne tombe pas sous le sens commun qu'une inscription annonçant la construction d'un tribunal ait été placée au fond d'un fossé, au lieu de l'être sur la façade de l'édifice qu'elle avait pour objet. Au reste, le fossé ayant été comblé, en 1760, pour l'établissement de la promenade, il serait difficile, dit Fournier, d'acquérir de nouvelles lumières sur la position originaire de cette inscription.

Les environs de la même porte furent fouillés par Fournier, agent voyer de la ville de Nantes, dans les premières années du XIXe siècle, et le résultat de ces fouilles a été consignée dans un manuscrit que l'auteur a déposé en 1809 à la bibliothèque de Nantes.

On y trouve que, le 27 avril 1805, des ouvriers qui déblayaient le dessous de l'ancienne porte de ville joignant l'évêché, retirèrent plusieurs fragments de tuf de Tours, portant des caractères romains, tracés en creux et peints en rouge. Conformément aux ordres que Fournier avait donnés, il en fut averti, et en recueillit les fragments, qui, étant réunis, ont présenté une inscription en partie mutilée. Elle était posée en pierre perdue, à froid, sa gravure en dessous, et servant d'arasement au seuil d'une ancienne porte de ville (la porte de Saint-Pierre), dont un jambage repose sur une autre pierre semblable qui porte une inscrip-

tion sur sa face inférieure, mais qu'il fut impossible de retirer. Cette difficulté, qui pourrait être vaincue aujourd'hui, nous a privés d'une belle inscription du même temps que la précédente, si on en juge par la forme de la lettre V, qui en a été extraite sur un fragment que Fournier en fit casser à l'extrémité de la première ligne, et qu'il a fait dessiner, mais qui est perdu.

Le bloc brisé en huit morceaux fut trouvé, assure Fournier, à 42 pieds de l'endroit où gisait l'inscription de 1580. Il fut très-grossièrement réuni dans ses parties au moyen d'un plâtrage qui cache plusieurs lettres de l'inscription, et encastré dans le mur de l'arcade de la Mairie, à côté de l'inscription de Volianus. On en a fait, sur pierre de Charente, un *fac-simile* complet, d'après l'interprétation de Fournier ou plutôt d'Athénas. Nous l'avons donné ci-dessus.

Le 14 mai suivant (1805) Fournier fit relever, dans le même endroit, une pierre calcaire portant l'inscription DEO VOL || PRO SALVTE || VIC PORT ET NAV. || LIG || que nous avons déjà donnée, et dont nous avons fait remarquer l'intérêt topographique. On trouva en même temps un abandon de pierre calcaire rompue en deux, avec ces lettres : S. P. E. M., qu'on peut considérer comme la fin d'uue inscription, et interpréter *Suâ Pecuniâ Erexit Monimentum.*

On a trouvé aussi dix cippes funéraires en granit du pays, dont sept portent les noms de Magnus, de Lelius, de Prestina, de Flaveus, de Florinus, d'Hermantia et de Luccelia, et trois n'ont gardé, sur des fragments très-réduits, que des lettres qui n'ont présenté ni sens ni nom. Nous y reviendrons au chapitre des antiquités trouvées à Nantes. Ces pierres n'ont rien de précisément historique; toutefois, les noms qu'elles portent sont ceux d'habitants du *Portus Nannetum*, de *vicani Portenses*, et, sous ce rapport, comme sous le rapport de leur haute antiquité, ils méritent d'être conservés, comme ceux dont nous avons déjà parlé, sur la liste des notables Nantais.

Mais ce qui nous importe dans les recherches que nous faisons sur l'enceinte romaine de Nantes, c'est que, comme l'affirme

Fournier, toutes ces pierres inscrites ont été trouvées dans le même lieu, entassées les unes sur les autres, près de l'ancienne porte Saint-Pierre et de l'Évêché, dans ce terrain qui paraît être une véritable mine d'antiquités nantaises, et qui, s'il était déblayé de cet entassement de décombres dont il a été formé, en présenterait certainement beaucoup d'autres. Ce serait le moyen d'enrichir cette histoire gallo-romaine du pays des Nannètes que j'ébauche avec de si peu nombreux matériaux, et dans laquelle je suis contraint de laisser subsister tant de lacunes. Nous verrons tout à l'heure qu'il est plusieurs autres parties de la vieille enceinte qui pourraient être fouillées avec les mêmes avantages.

Le voisinage de la porte Saint-Pierre est tellement rempli de ces importants débris, que tout porte à croire que les trois blocs, appartenant aux époques de Claude et de Néron, qui, vers 1760 ou 1763, attirèrent l'attention de M. Cacault, venaient de la percée du mur de ville faite à cette époque pour former la rue de l'Évêché.

§ III. — CÔTÉ NORD.

La prospérité du commerce nantais depuis 1740 avait tellement augmenté les ressources de la communauté de ville, que le maire Gellée de Premion songea à réaliser les entreprises utiles et considérables qu'on avait projetées depuis longtemps pour l'embellissement de la cité. L'ouverture d'une rue allant de la cathédrale à la Chambre des comptes, était l'un de ces projets, et, pour l'exécuter, on démolit, en 1777, tous les murs de ville depuis l'ancienne porte Saint-Pierre jusqu'à la Chambre des comptes. La partie comprise entre cette porte et la tour du Trépied était gallo-romaine, et avait de 50 à 60 toises de longueur. Cette démolition a dû présenter de nombreux débris antiques; mais les affouillements nécessaires pour creuser les fondations et les caves de l'hôtel de Martel, place Louis XVI, de la rue Chauvin, et de l'hôtel de Bruc, ont dû en exhumer bien davantage encore, puisqu'on attaquait la muraille dans sa base la plus profonde. C'est ce dont nous avons eu la preuve en cherchant

dernièrement dans la traverse de la rue Royale, cette base qui aurait dû s'y montrer dans les tranchées du système d'eau, mais que nous n'y avons pas trouvée, parce que le nivellement fait pour donner à la rue Royale une pente facile, a complétement enlevé cette base, et n'a plus laissé que la roche naturelle.

Toute cette grande démolition, tous ces affouillements n'ont pourtant produit aucune pièce archéologique. Nulle mention écrite ne nous en a été laissée, et M. Proust se contente de nous indiquer l'année 1777 comme celle de ces grands travaux. Cependant cet honorable magistrat, qui, dans sa chronique manuscrite, ne rappelle aucune des antiquités trouvées alors, a consigné de sa petite écriture bâtarde, nette et rangée, et sur le dos d'un six de carreau, tout fumé et rongé par les bords, la note suivante : « Inscription des deux pierres trouuées dans la fondation du « mur de ville en 1777.

1re

NVMINIBVS. AVGVSTORVM
DEO. MARTII
NOL. ACCEPI
VSSO. TVLLIANVS
V. S. L. M.

2e

D. M.
.. MEMO...
ONIXI

Fournier n'a eu aucune connaissance de ces incriptions, et c'est une preuve qu'elles étaient perdues dès avant l'érection de la colonne de 1790. Ces blocs précieux seront devenus la proie de quelque ignorant maçon qui les aura convertis en moellon. A leur place, mon vieux six de carreau va devenir un monument de notre Musée archéologique, où je me propose de le déposer, afin qu'on puisse en constater l'authenticité, et empêcher par là que quelque farceur ne vienne soutenir que je pourrais bien avoir inventé ces inscriptions, comme quelques autres ont insinué que j'inven-

tais des voies romaines. Je réponds victorieusement à ceux-ci : Allez-y voir ! — Je n'en puis dire autant malheureusement pour les inscriptions. On pourra tout simplement confronter les écritures non-seulement dans le manuscrit de M. Proust, mais encore sur le droit et le revers d'un trois de cœur joint par un fil au six de carreau, et aussi fumé que lui, et sur lequel le même M. Proust a copié l'inscription de Volianus et sa traduction par l'abbé Travers.

Voici donc deux autres noms Nantais à ajouter à la liste que nous avons commencée :

... USSO TULLIANUS
... ONIXI...

Il existe à la mairie de Nantes un plan fort curieux intitulé : Plan de la ville de Nantes, dressé pour sa commodité et son embellissement ; celui de ses ponts, faubourgs et banlieue, du 20 février 1761 ; approuvé par arrêt du Conseil d'État du roi du 19 mars 1766 et lettres patentes sur icelui du 7 may suivant ; par M. Ceineray, architecte voyer. Pour copie, à Nantes, le 1er germinal an VIII (22 mars 1800). Signé Fournier.

J'ai étudié ce plan avec attention dans la partie à prendre depuis la porte Saint-Pierre jusqu'à la tour du Trépied. L'architecte a tracé en lignes à l'encre rouge, sur le plan ancien, les alignements à exécuter pour l'ouverture de la rue de l'Évêché, reportée à quelques mètres seulement au nord du chemin qui conduisait à la porte Saint-Pierre, et tracée au travers de la muraille romaine et d'une grosse tour en fer-à-cheval qui lui avait été accolée, pour défendre à gauche cette même porte. La grosse tour à droite devait être abattue, et son emplacement faire partie du jardin de l'évêque et même de la promenade du Cours, dont l'alignement était régularisé. Tout cela a été exécuté dans la suite.

Ce même plan nous apprend que, à partir de la porte Saint-Pierre, le mur romain se prolonge de 12 à 15 toises dans toute la largeur de la rue de l'Évêché ouvrant sur la place Louis XVI,

et devant la façade de la maison Dulac, à peu près jusqu'à la rue Chauvin. Je donne cette indication, parce que dans cette largeur de rue et vis-à-vis de cette façade sur une place publique, l'édilité nantaise pourrait autoriser la fouille des fondations du mur romain, qu'on trouverait à une petite profondeur, et qui fournirait peut-être autant d'objets curieux qu'on en a trouvé à quelques pas de là près de la porte Saint-Pierre. Un encombrement passager, et qui ne se renouvellerait pas, offrirait véritablement moins d'inconvénients, que les perpétuels encombrements nécessités à Nantes par le gaz et le système d'eau.

La rue Chauvin, passant sous l'arcade de l'hôtel Martel, n'est pas indiquée sur le plan de Ceineray; mais comme le mur romain forme, à 8 toises du coin de la rue de l'Évêché sur la place, un angle de 120 degrés à peu près, pour prendre la direction N.-O. et se porter vers la tour du Trépied, il en résulte qu'il se retrouverait encore dans cette même rue Chauvin, qu'il doit couper en écharpe, et pourrait offrir une fouille facile et avantageuse.

De la tête de l'angle dont nous venons de parler jusqu'à la tour du Trépied, le mur romain mesurait 50 toises, et, vers la moitié de cette distance, existait une tour dont les plans de Cacault et de Ceineray donnent la forme demi-circulaire, en dehors de la courtine, et engagée dans la muraille pour l'autre moitié; ce qui ferait croire qu'elle était de construction romaine, quoiqu'elle portât, selon nos annalistes, le nom de *tour de Guy de Thouars*. Son diamètre était de 3 à 4 toises, comme celui des tours du Doyenné et de Saint-Laurent, qui nous ont paru de même origine.

Dans le plan de Ceineray, l'espace entre cette tour et celle du Trépied était coupé par le projet de la rue Royale allant de la Cathédrale à la chambre des Comptes, aujourd'hui la Préfecture, que bâtissait alors cet architecte si distingué. J'avais calculé qu'à 30 toises, en descendant la rue Royale par son côté est, à partir du coin de la rue de l'Évêché, on aurait, en fouillant, rencontré le mur romain, de même qu'à 20 toises, de l'autre côté, à partir du coin de la rue du Cloître-Notre-Dame, et en descendant

jusqu'à la façade de la maison Bessard du Parc, n° 7. Mais la rigole creusée dans la même rue Royale, pour le système d'eau, ayant atteint partout la roche naturelle, a prouvé incontestablement que le déblai opéré pour adoucir la pente de cette rue, avait enlevé en entier les fondations du mur romain, dont il pourrait être resté quelque chose dans le parterre du nouvel hôtel de Bruc, bâti vers l'année 1825.

La tour du Trépied se présente, sur les plans de Cacault et de Ceineray, sous la forme de deux moyennes tours accolées, sans qu'on aperçoive bien la raison de cet accolement. Comme cette explication est impossible aujourd'hui que tout vestige en a disparu, il faut bien se contenter de l'affirmation de l'abbé Travers, qui assure qu'on voyait encore de son temps, près de l'Esperon ou du Trépied, les vestiges d'une porte de ville, ouvrant du côté des cimetières de Saint-Cyrique et de Saint-André, et que Guy de Thouars la fit fermer, en même temps que celle du jardin de la Trésorerie, dont nous avons parlé ci-dessus, pour les remplacer par la porte Saint-Pierre. J'avoue que je me suis laissé tromper par notre brave abbé, dont je ne connaissais pas encore tout le creux. J'ai cru à cette porte du Trépied, et j'y ai amené la voie romaine de Blain à Nantes. Mais, en examinant les choses d'un peu plus près, j'ai cessé de croire à une *porte de ville*, et j'ai tout au plus admis une poterne, pour sauver l'honneur de l'abbé Travers, qui, dans ses deux affirmations, ne s'autorise d'aucun titre, d'aucune chronique, et qui est contredit par l'état ancien des lieux et surtout par l'existence incontestable d'une véritable porte au bout occidental de l'église des Cordeliers, dont nous allons parler tout à l'heure.

Cette tour du Trépied était, dans son état de ruine complète, l'un des restes les plus remarquables de la muraille romaine. Elle a frappé l'attention de tous mes contemporains et de bien d'autres, puisqu'elle n'a été intégralement détruite qu'en 1837, lorsque M. Bessard du Parc a fait bâtir sa maison de la rue Royale, n° 7. C'est sur ce reste que j'ai étudié pour la première fois le petit appareil romain, et un très-méchant croquis que j'en ai fait est

tout ce qui survit de la tour romaine du Trépied. Cette partie de petit appareil à cordons de briques, était à l'intérieur de la tour et très-soignée. La tranchée verticale, qui datait au plus de 1777, faisait parfaitement distinguer les divers étages de construction. D'abord, la roche naturelle qui a été retrouvée, comme nous l'avons dit, dans la rue Royale, fort en contre-bas du niveau de fondation de la tour. Sur cette roche un lit de pierrailles dans un espace vide d'un pied ou 15 pouces de hauteur, qui représentait grossièrement un large four dont la voûte aurait été très-surbaissée. Ces pierrailles, qui n'avaient aucune agrégation, avaient-elles remplacé les pièces d'architecture ou de sculpture qui, là comme partout, avaient formé la fondation originaire, et qui, posées à froid, avaient pu être arrachées sans peine de cette espèce de four? c'est ce que je suis très-porté à croire, d'après d'autres pièces assez curieuses que l'on trouva dans les autres parties de la fondation et que M. du Parc donna au Musée. Nous en reparlerons au chapitre des antiquités.

Cette partie, restée creuse dans toute l'épaisseur de la muraille, était recouverte par la ligne horizontale d'un premier rang de petit appareil qui formait voûte, sans qu'on pût voir sur quoi il était appuyé. Ce ne pouvait être que par son extrême cohésion avec la partie supérieure.

Au-dessus de ce premier rang de petites pierres carrées, étaient trois rangs de briques, puis cinq rangs horizontaux et par assises égales de petites pierres, puis trois rangs de briques, puis enfin deux rangs de petites pierres. Au-dessus, la muraille avait été refaite en maçonnerie commune, dont il était difficile de déterminer l'époque.

A l'occasion de la tour du Trépied, je crois devoir citer un exemple de l'ignorance où l'on était à Nantes, au commencement du XIXe siècle, des caractères de la maçonnerie romaine. Fournier, son manuscrit en fait foi, recherchait avec ardeur toutes les antiquités de l'époque gallo-romaine; mais il avait plus de zèle que d'érudition, et voici comment il parle de cette partie de la tour du Trépied, en petit appareil et à cordons de briques

dont nous venons de rendre compte : « Cette tour, que notre col-
« lègue Athénas regardait comme très-ancienne par sa construc-
« tion, ayant quelque rapport avec un passage de Grégoire de
« Tours, où parlant de la manière dont a été construit un ancien
« temple : *ab intùs enim de minuto lapide*, etc. Cette tour, il est
« vrai, est parementée intérieurement de petites pierres de quatre
« pouces sur chaque sens; mais le reste de la construction *n'a*
« *aucun rapport* avec la citation de Grégoire. Il est constant que
« cette tour *a été construite en 1213*, par les ordres de Pierre de
« Dreux, et les travaux subséquents sont construits de la même
« manière. Il existe encore une partie de sa courtine qui sert de
« mur latéral à l'ancienne église des Cordeliers, construite en
« 1232. Cette tour *n'a rien d'extraordinaire*. Les fondations en
« ont été prises avec peu de soin : ce sont simplement des pierres
« jectisses dans un mortier de chaux et de sable. Les pierres de
« parement ne commencent à être posées régulièrement qu'à trois
« pieds au-dessus de ces fondations. *Le foible échantillon des*
« *pierres en prouve la disette*. Cet ouvrage a été fait avec beau-
« coup de précipitation. » Manuscrit, p. 71.

Il est difficile d'entasser plus d'absurdités en si peu de lignes. Toute cette citation prouve que Fournier n'avait pas la plus légère idée d'une muraille gallo-romaine, ni d'une enceinte de ces murailles autour de la vieille ville.

Il en donne une preuve convaincante quand il attribue à Pierre de Dreux la courtine sur laquelle on appuya, en 1232, la longère septentrionale de l'église des Cordeliers : courtine dont la base, qui existe encore, porte tous les caractères du petit appareil à cordons de briques remarqués dans le reste de la tour du Trépied.

Le mur romain se prolongeait, en effet, sur une longueur d'environ 45 toises, depuis la tour du Trépied jusqu'à la porte de ville que nous avons mentionnée ci-dessus comme existant au bout occidental de l'église des Cordeliers, et que je nommera porte du Nord ou des Cordeliers, n'ayant trouvé nulle part son ancien nom.

On peut dire que cette porte a subsisté jusqu'au mois d'août

1858, puisque son jambage occidental, formé de gros blocs de granit taillés, n'a été démoli qu'à cette époque. La démolition du jambage oriental doit remonter à la construction de l'église des Cordeliers, en 1232. Nous avons déjà fait remarquer que les fortifications, élevées au commencement du XIIIe siècle par Guy de Thouars et Pierre de Dreux, ayant renfermé les parties septentrionale et occidentale du mur romain dans la nouvelle enceinte, ce mur et ses portes devinrent à peu près inutiles dans ces parties, et la porte du Nord dut ainsi rester boiteuse sans inconvénient, pendant plus de six siècles.

Cette porte réunissait la courtine venant de la tour du Trépied, et sur laquelle, comme nous l'avons dit, on appuya la façade septentrionale de l'église des Cordeliers, et la courtine qui continuait la même direction jusqu'à l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Léonard. Le plan de Cacault ne marque en aucune façon ces deux courtines, qui, en effet, n'étaient plus apparentes de son temps : la première, perdue, pour ainsi dire, dans le vaste enclos des Cordeliers ; la seconde, couverte au nord par les maisons du côté méridional de la rue Garde-Dieu qui s'appuyaient dessus, et au midi par les jardins de l'Hôtel de Ville, de l'hôtel de Rosmadec, de l'hôtel Chabot, de l'hôtel de Bréafort, dans la rue de Verdun, et enfin par les dépendances du prieuré ou commanderie de Saint-Jean, dont la maison était adossée, au nord, au mur romain et au jambage de la porte dont nous avons parlé, jambage qui appartenait conséquemment à la commanderie, à laquelle on n'a jamais pensé à le demander pour le détruire. C'est un nouvel exemple de cette immutabilité si remarquable attachée aux institutions et aux choses ecclésiastiques.

Cette immutabilité fut attaquée, et à bon escient, par la Révolution de 1789, qui vendit les biens du clergé et des ordres religieux. La commanderie passa dans le commerce, et, de main en main, à un riche marchand qui a fait démolir la baraque en bois plusieurs fois séculaire, pour y établir une immense maison industrielle. Dans cette démolition, le mur romain est apparu, mais avec des déchirures considérables. On l'a retaillé, pour asseoir le

mur nouveau. Les travaux marchaient vite. L'entrepreneur n'avait pas d'ordre pour communiquer avec les antiquairès; ceux-ci ne concordaient pas sur les objets à observer : tellement et si bien que je n'ai à présenter ici qu'un misérable croquis d'un fragment de la muraille romaine, que j'ai fait comme j'ai pu, et dans lequel on retrouve le petit appareil, mais sans cordons de briques, dans une hauteur d'à peu près deux mètres. On remarque à la base trois ou quatre de ces blocs de gros échantillon que nous trouvons dans toutes les fondations de la même muraille. Mais ici, comme au Bouffay, ces fondations ont présenté une telle solidité, qu'on a bâti dessus sans les fouiller jusqu'à profondeur. Encore une déception pour les pauvres antiquaires gallo-romains! Il faut dire pourtant qu'elle n'a pas été complète; car un beau jour on a apporté au Musée une pierre calcaire inscrite, provenant de la commanderie Saint-Jean, mais sans aucun détail sur l'endroit précis où elle avait été trouvée, sur sa pose originaire, sur le plus ou le moins de profondeur. Ce bloc valait pourtant bien la peine qu'on fît connaître toutes ces circonstances, car les caractères de l'inscription sont d'une beauté et d'une régularité indiquant la meilleure époque de l'art épigraphique. Malheureusement, le bloc a été rogné de chaque bout, et cette rognure a emporté le commencement et la fin des quatre lignes de l'inscription, ce qui en rend l'interprétation assez difficile. Nous en donnerons la copie au chapitre des antiquités. Nous la mentionnons ici comme une pièce très-importante, trouvée près de la porte des Cordeliers, c'est-à-dire au lieu précis où nous avons répété souvent, dans nos séances archéologiques, qu'on rencontrerait, comme près de la porte Saint-Pierre, une certaine quantité d'objets curieux d'antiquités. Le beau morceau dont M. Leglas-Maurice a fait hommage au Musée, vient confirmer ma prophétie, et nous dire que l'emplacement de la porte des Cordeliers reste tout entier à fouiller, et qu'on devrait opérer cette fouille, assuré qu'on peut être qu'elle ne serait pas sans d'heureux résultats.

C'était par cette porte qu'entrait la voie romaine arrivant de Blain par la chaussée de Barbin, la chapelle de Saint-André, et au

travers de l'enclos des Cordeliers. J'ai dit précédemment comment je m'étais laissé tromper par Travers, qui voyait une *porte de ville* près de la tour du Trépied, à laquelle j'amenais la même voie. On doit penser que, dans la solution de cette question, je n'ai que le choix des probabilités, depuis la chaussée de Barbin jusqu'à l'enceinte romaine, qui, suivant moi, n'a eu que quatre portes : la porte Maillard au midi, la porte de la Trésorerie à l'est, la porte des Cordeliers au nord, et la porte du Change à l'ouest.

Voici comment, au XVIIe siècle, dans une sorte de cadastre de quelques quartiers de la vieille ville de Nantes, on a décrit les bâtiments et dépendances de la commanderie Saint-Jean : « Mai-« sons, cours, jardin et église dépendant de la commanderie « Saint-Jean. Le tout borné, au septentrion, maison ci-devant (celle « faisant le coin de la rue Garde-Dieu et adossée elle-même au « mur romain); au midi, maisons dépendant de Notre-Dame; à « l'occident, la dame de Bréafort (Salomon); et à l'orient, la rue « des Cordeliers et le carrefour Saint-Jean. » On voit qu'il n'est parlé ni de mur romain ni de porte.

De la porte des Cordeliers à aller à la rue de Saint-Léonard, le mur romain parcourt une distance d'environ 70 toises, joignant au midi les jardins de divers hôtels de la rue de Verdun, aujourd'hui rue de la Commune, et, au nord, tout le rang méridional des maisons de la rue Garde-Dieu, consistant, d'après le document du XVIIe siècle ci-dessus cité, en :

1° La maison de la demoiselle Blottereau, faisant le coin de la rue Garde-Dieu et de la rue des Cordeliers.

2° Les écuries de M. le président des Burons, joignant au midi maison des héritiers de M. de Drouges (jardin de l'hôtel de Rosmadec).

3° Maison au sieur Salomon de Bréafort, joignant au midi le jardin de la Ville.

4° Maison de la chapellenie Saint-Michel, joignant au midi le jardin de la Ville.

5° Le cimetière, église et maison presbytérale de Saint-Léonard, joignant au midi le jardin de l'Hôtel de Ville, ayant de face

sur ladite rue 176 pieds. Il faut se souvenir que le cimetière de Saint-Léonard était placé à l'ouest et au joignant de l'église.

Presque tous les auteurs de l'histoire de Nantes affirment que l'église de Saint-Léonard est détruite : c'est une erreur. Ce n'est plus, à la vérité, une église : c'est un magasin de vins; mais les principaux murs existent encore. L'époque de sa construction est assez difficile à déterminer. Voici ce que j'ai trouvé de plus clair à ce sujet : Il existait, en dehors de l'enceinte murale, vers la motte Saint-André, une église dédiée à saint Cyrique et à sainte Julitte, dont on attribuait la construction à un prétendu Budic, fils du fabuleux Audren, et cinquième roi de Bretagne, suivant d'Argentré, et que dom Morice fait mourir en l'an 509. « On prétend, « ajoute ce dernier, que Budic fut inhumé dans l'église de Saint-« Cyr de Nantes, qu'il avait fait bâtir, et qui fut rétablie dans « l'onzième siècle par un prince du même nom. » En effet, le cartulaire du Ronceray d'Angers fournit une charte donnée, le 15 des calendes de juillet l'an 1038, où l'on voit que Budic, comte de Nantes, et Adoïs, sa femme, voyant l'église dédiée aux saints martyrs Cyrique et Julitte, sa mère, bâtie anciennement près des murs de la ville, et entièrement abandonnée par la dévastation des païens ou Normands, et tombant aussi de vétusté, la firent rebâtir depuis les fondements. Deux siècles après, Pierre de Dreux la fit abattre, parce que cette église le gênait dans le tracé des fortifications de la nouvelle enceinte qu'il ajoutait à l'ancienne, en 1226. L'abbé Travers, qui nous fournit ces détails, sans dire où il les a pris, ajoute que Pierre fit rebâtir cette église, qui devint, on ne sait quand ni comment, l'église de Saint-Léonard. Cette église, vendue *nationalement*, a cessé dès lors de servir au culte.

L'abbé Travers dit qu'elle fut enfermée dans la ville. Il a raison, s'il s'agit de la nouvelle enceinte de Pierre de Dreux; il a tort, s'il entend qu'elle fut placée dans la vieille enceinte. Elle forme encore aujourd'hui le coin des rues Garde-Dieu et Saint-Léonard; et, en calculant, sur le plan Cacault, la direction du mur romain, on voit aisément que la façade méridionale de l'église est appuyée sur ce mur, qui sert en cet endroit de clôture au jardin de l'hôtel de ville, comme au XVIIe siècle.

L'état actuel des choses depuis la porte des Cordeliers jusqu'à Saint-Léonard, empêche de faire des observations précises sur ce qui reste du mur romain dans cette direction. On a beaucoup bâti depuis soixante ans dans ce côté de la rue Garde-Dieu. Aucun résultat archéologique n'en a été conservé. Voici cependant un souvenir qui s'y rapporte, et que je veux consigner ici. Athénas m'a raconté avoir été averti de la découverte d'une grosse tour faite par un sieur Hidriot, qui faisait bâtir dans la rue Garde-Dieu, et qu'étant allé sur le lieu, il reconnut dans cette tour la maçonnerie romaine, non-seulement à la pose des pierres, mais aussi à l'extrême ténacité du mortier. On ne dérangea pas ce fond solide, et le nouvel édifice a dû être élevé dessus. Il ne serait pas sans intérêt de descendre dans les caves de cette maison et d'en examiner les parois, dans lesquelles il peut être resté quelques-uns de ces curieux blocs que nous recherchons et qui nous échappent si souvent.

On trouve aux archives de la Préfecture deux inventaires des titres du prieuré de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, dans lesquels sont les curieuses analyses des titres suivants, qui me paraissent avoir un rapport direct avec la partie septentrionale de la muraille romaine.

1. — 1231. — « Item. Un autre titre en latin, scellé et daté de l'an 1231, portant que un nommé *Guillelmus Carnifex* vend à *Deodonato, Redonen. judeo, et omnibus Judeis nannetensibus, omne tenementum suum* de Saltu Canum, *situm juxtà murum ville, ad cimiterium Judeorum faciendum et sepeliendos Judeos*. Ouquel tenement demeurera toujours ledit vendeur et les siens, et seront luy et les juifz moitié par moitié à fruitz d'iceluy, et fera les fosses pour les enterrer et aura 12 deniers par chacune. Ledit contract fait par le prevost de Nantes et approprié par bannies, selon la coustume du pays. »

2. — 1246. — Item. Deux autres titres latins, datés de l'an 1246, portant que Jean, duc de Bretagne, donne par échange au prieuré, « quasdam plateas et ortos et murum SARACENICVM ad edificia facienda vel fulcienda, cum assensu et voluntate eo-

rum omnium ad quos rerum proprietas et dominium pertinebat, videlicet abbatisse et conventus monasterii Sancti Sulpicii, preceptoris militie Templi in Aquitania et aliorum quibus pro dictis rebus, satisfecimus competenter; » lesdites choses en échange du lieu auquel « fratres minoris ordinis (les Cordeliers) inedificant et edificaturi sunt, » sis « propè cellarium in quo ecclesia sancti Cyrici noviter est constructa. »

8. Un autre inventaire, mentionnant ce même acte, cite ainsi ce passage : « Quasdam plateas, ortos, *domos* et murum SARACENICVM. » Et plus bas il est dit que le lieu où les Cordeliers bâtissent leur convent, est situé « propè *Saltum Canum*, versus cellarium, quondam abbatie Rothonensis, in quo ecclesia S. Cyrici noviter est constructa. »

Ces extraits analytiques que nous a fait connaître notre savant collègue M. de La Borderie, contiennent quelques points qui demandent explication.

On aura remarqué cette dénomination tout à fait populaire du Saut des Chiens, *Saltus Canum;* c'était une partie du mur de ville, moins élevée peut-être que les autres, et que les chiens avaient habitude de franchir. C'était aussi le nom d'un tenement : « tenementum suum de *Saltu Canum*, situm juxtà murum ville. » Les juifs de Nantes achetaient ce tenement pour en faire leur cimetière. Cette circonstance prouve qu'il était en dehors de la ville, mais *juxtà murum*, au joignant de la muraille. Dans le titre de 1246, nous voyons que les Cordeliers bâtissaient à peu de distance du Saut des Chiens, *propè Saltum Canum*, vers le cellier appartenant autrefois à l'abbaye de Redon, et dans lequel l'église de Saint-Cyr venait d'être récemment construite, *in quo ecclesia S. Cyrici noviter est constructa.* Ces derniers mots sont importants en ce qu'ils ne peuvent être appliqués à l'église de Saint-Cyr bâtie au XIe siècle par Budic, comte de Nantes, sur la motte Saint-André, mais bien à celle que Pierre de Dreux avait fait reconstruire, après avoir détruit la première pour faire place à ses fortifications, et qui a pris, on ne sait à quelle époque, mais évidemment depuis la moitié du XIIIe siècle, le nom de Saint-Léonard.

Nous ne rechercherons point ici les raisons que put avoir le duc Pierre de reconstruire l'église de Saint-Cyr en dehors de la vieille enceinte et sur l'emplacement du cellier des moines de Redon. Il nous suffit de savoir que cette église et le tenement *de Saltu Canum*, touchaient le mur de ville dans la partie même que nous explorons, et que ce mur, dans les actes de 1246, était nommé MVRVS SARACENICVS, le mur Sarrasin. Ce mot *Saracenicus* équivaut à celui de *Romanus* pour tous ceux qui ont un peu étudié les monuments gallo-romains et qui pourraient fournir de nombreux exemples de l'attribution de ces monuments aux Sarrasins.

§ IV. — CÔTÉ OUEST.

En un point qui n'est pas déterminé d'une manière précise, mais qui doit toucher l'ancienne église de Saint-Léonard et en même temps le jardin de l'Hôtel de Ville, le mur romain se détourne vers midi, en formant un angle d'environ 110 degrés. La tête de cet angle devait être armée, comme les trois autres coins de l'enceinte antique, d'une grosse tour, flanquant au nord et à l'ouest une certaine longueur de courtines. Était-ce la tour observée par Athénas sous la maison Hidriot? Nous l'ignorons, faute d'observations suffisantes : on n'explore pas tout ce qu'on voudrait bien. Mais cette tête sera, dans tous les cas, notre point de départ pour suivre le côté ouest de l'enceinte, et arriver à la tour du Bouffay, d'où nous sommes partis.

Il est assez difficile de suivre et même de retrouver les vestiges du mur romain dans cette ligne. Sa façade extérieure fut couverte de maisons qui formèrent au moyen âge le côté oriental des rues de Saint-Léonard, des Carmes et de la Poissonnerie, et le forment encore aujourd'hui en beaucoup de parties, ainsi que nous allons l'expliquer.

Tout porte à croire que les anciens bâtiments et les jardins de l'hôtel Bizart ou de Derval, devenu, en 1578, l'hôtel de ville, étaient, à l'ouest, appuyés sur le mur romain. En 1808, on rétablit le jardin, sur les plans de Gabriel, architecte du roi, qui

avaient servi à le tracer en 1728. On en refit le mur occidental de façon à soutenir la terrasse donnant sur la rue Saint-Léonard, et l'on supprima huit baraques qui étaient appuyées sur l'ancien mur de ville et sur l'aile occidentale de l'hôtel. Nous n'avons aucun détail sur l'exécution de tous ces travaux, auxquels présida pourtant l'infatigable Fournier, et nous ne trouvons dans son recueil qu'une note très-incomplète sur deux médailles sorties de ces fouilles. Le mur vraiment monumental qui clôt l'hôtel de ville vers la rue Saint-Léonard, est-il assis sur le mur romain? Nous ne le savons pas précisément, et Fournier, qui ne connaissait pas la maçonnerie romaine, nous apporte plutôt de l'obscurité que des lumières quand il parle d'un mur de 3 pieds 3 pouces de largeur, construit à mortier de chaux et de sable de couleur jaunâtre, assis sur un fond de terre noirâtre et vaseuse, qu'il observa dans le terrain du prieuré de Notre-Dame de Toute-Joie, lorsqu'on y creusa, en 1801, une glacière vis-à-vis du portail de la mairie; quand il ajoute surtout que ce mur faisait partie de l'enceinte de ville *construite en 1213* par Pierre de Dreux, et qu'il aboutissait vers nord au mur de ville qui montait de Saint-Léonard, passant dans les Cordeliers, se joignait à la tour du Trépied, et, vers le sud, allait joindre la porte de ville qui était construite près de Saint-Saturnin, et continuait de là jusqu'au château du Bouffay. On voit que Fournier connaissait la direction de l'enceinte romaine, mais qu'il la regardait comme un ouvrage du commencement du XIIIe siècle. Ce mur qu'il observa ne pouvait être le mur romain, d'abord, parce qu'il n'avait qu'un mètre à peine d'épaisseur, tandis que j'en ai toujours trouvé deux au mur d'enceinte, partout ou j'ai pu le mesurer; puis, Fournier donne lui-même la preuve que son mur était fort en dedans de l'enceinte, quand il dit qu'il s'alignait avec l'angle de face du bâtiment servant ci-devant de consulat, c'est-à-dire le pavillon où se trouve la grande salle de la mairie, et que sa direction se prolongeait jusqu'*au jambage est* de la porte d'entrée du jardin, sous l'arcade. Il est bien évident que jamais le mur romain n'a suivi pareille direction. Il me semble beaucoup plus croyable,

comme je l'ai déjà dit, qu'il a servi de base au mur actuel; et ce qui semblerait l'attester, c'est que quand on voulut percer, au bout du jardin, près de Saint-Léonard, une petite porte pour descendre sur la rue, les ouvriers eurent beaucoup de peine à ouvrir cet étroit passage, et reconnurent aisément la dureté du mortier romain. Ce renseignement m'a été donné par un contemporain.

C'est probablement aussi du mur romain que Fournier veut parler dans une notice des fouilles qu'il fit exécuter en 1808, et qu'il n'a pas insérée dans son manuscrit. « Le 12 juin (1808), dit-il, dans les excavations faites pour établir le mur de clôture de l'hôtel de ville, on a rencontré les mêmes débris de tuiles et de poteries, et, dans les fondations d'une *ancienne construction romaine*, des médailles communes en bronze. » Comme cette *ancienne construction romaine* est très-probablement notre mur d'enceinte, il est à regretter que Fournier ne nous ait pas donné une désignation précise de ces médailles.

Au bout méridional du pavillon ouest de la mairie, on a percé, en 1807, une rue assez courte de la rue Saint-Léonard à la rue de Verdun, qui donne un accès plus facile à l'hôtel de ville, et qui reçut alors le nom de rue Napoléon. On l'a nommée depuis rue de l'Hôtel-de-Ville. Quand on l'ouvrit partie sur l'emplacement de deux ou trois maisons de la rue Saint-Léonard, partie sur le terrain dépendant de la chapelle de Notre-Dame de Toute-Joie, on dut trouver assurément le mur romain, sur lequel étaient appuyées ces maisons; on dut l'abattre jusque dans ses fondations : cette opération dut se faire sous les ordres du voyer, Pierre Fournier, et cependant rien n'en est resté, et celui-ci n'en dit pas un mot dans son manuscrit, probablement d'après son système de considérer le mur de l'enceinte romaine comme l'œuvre de Pierre de Dreux, au commencement du XIIIe siècle. Je fais cette remarque, parce qu'une fouille des fondations de ce mur serait très-facile dans la traverse de la rue de l'Hôtel-de-Ville, et pourrait amener d'utiles résultats archéologiques.

A partir de cette rue nouvelle jusqu'à la rue Milton, ou plutôt

la petite rue des Carmes, il s'est rebâti plusieurs des vieilles maisons en bois du côté oriental de la rue de Saint-Léonard, et cette reconstruction a constamment prouvé que toutes ces maisons sont encore appuyées sur le mur romain. J'ai été à même de constater ce fait pour la maison n° 12, appartenant à M. Dubois, pharmacien, dont le fond s'appuie sur ce mur, qui, afin d'obtenir l'emplacement d'une cheminée, a été arraché ou frangé dans la moitié ou même un peu plus de son épaisseur. Il a été laissé, de chaque côté, à la hauteur de l'âtre et du rez-de-chaussée, une retraite formée par le mur antique, dont trois assises de petit appareil existaient encore. Au-dessus et au-dessous de ces trois assises étaient des cordons de briques, épaisses d'environ 2 pouces et longues de 15 à 18 pouces. Le cordon supérieur a conservé en partie deux rangs de briques; l'inférieur en a cinq, et repose sur d'énormes pierres de calcaire coquillier, formant évidemment la partie supérieure des fondations, dont il m'a été impossible d'apprécier la profondeur. Mais cette observation prouve encore une fois que la muraille romaine repose partout sur un lit de gros blocs, débris non contestable d'édifices considérables.

L'un de ces blocs m'a offert le calcaire pisolithe des bords de la Charente, que j'avais déjà trouvé à Chasteau-Ceaulx (*Castrum Celsum*), *Champtoceau* style officiel, dans des cercueils monolithes, exhumés de l'enclos de la Magdeleine.

Il est bon de consigner ici que la profondeur de la vieille maison, depuis la rue jusqu'au mur romain, était de 32 pieds. Elle n'a plus aujourd'hui cette profondeur, M. Dubois ayant été contraint de suivre l'alignement prescrit par la voirie municipale.

On n'a aucun renseignement sur l'époque où fut ouverte la petite rue des Carmes, nommée jadis la rue des Trois-Croissants, à raison d'une auberge qui portait cette enseigne. Il paraît qu'elle existait au commencement du XIVe siècle, quand Théobald ou Thébauld de Rochefort, vicomte de Donges, concéda aux Carmes, pour s'y établir, un terrain qu'il désigne ainsi : « Quem-« dam locum nostrum cum pertinentiis ipsius, qui, quidem, « locus quondam fuit Yvonis de Rougeio, et Guillermi ejusdem

« filii, et Amareti, dicti Campson, situm Nannetis inter domum « Guillermi Laillier ex unâ parte, in vico qui dicitur Vredum, et « vicum per quem itur ad portam quæ dicitur de la Cellerie, ex « alterâ. » Ce débornement n'est pas complet. Il ne dit rien de la partie occidentale. Mais il est à croire que cette ancienne propriété de l'illustre maison de Rougé était originairement close dans cette direction par le mur romain, en dehors duquel un rang de maisons s'était appuyé, pour former le côté est de la rue des Carmes.

Cette porte de la Cellerie, Échalerie, Échellerie, n'était probablement, dans l'origine, qu'une poterne donnant sur le bord très-marécageux de la rivière d'Erdre; car la porte principale du côté ouest de l'enceinte romaine était, comme nous le verrons tout à l'heure, la porte du Change. L'abbé Travers a donné sur la porte de l'Échellerie et surtout sur une prétendue rue de ce nom, beaucoup de faux renseignements. On ignore complétement le nom de la rue des Carmes avant la construction au XIVe siècle du couvent de ces religieux, dont elle prit le nom.

Les Carmes possédaient au côté oriental de cette rue onze maisons attachées à leur couvent, et ayant ensemble 116 pieds de face, après lesquelles venait la façade occidentale de leur église, large de 66 pieds. Des deux côtés de la grande porte étaient appuyées sept petites échopes de 3 pieds et demi de profondeur.

Cette façade donnant sur la rue, prouve que, dans la bâtisse générale de la nef, le mur romain avait été complétement détruit. Mais on ignore s'il en a été ainsi le long des anciens bâtiments du monastère sur lesquels s'appuyaient les onze maisons dont nous avons parlé. Ces maisons, reconstruites pour la plupart au XVIIIe siècle, n'ont donné lieu à aucune vérification à ce sujet. Aucune observation ne paraît avoir été faite non plus lors des constructions à l'intérieur du terrain des Carmes, au derrière des mêmes maisons, constructions remontant à une quarantaine d'années.

Mais si les observations *de visu* nous font défaut, l'abbé Travers a recueilli, dans l'inventaire des titres de la chambre des Comptes, quelques analyses d'actes qui peuvent donner des éclaircissements sur ces maisons et la vieille muraille.

1. — Au nº 463 de cet inventaire, il est fait mention d'une maison bornée d'un côté à l'église des Carmes, et par derrière au mur de la ville.

2. — Au nº 457, on trouve que, le 23 octobre 1409, Jean Couldebouc, receveur du domaine de Nantes, afféagea à Girauld Provost *une vieille tourelle* « sise ou *vieil mur de la closture,* « près l'estang de la rivière d'Erdre, au-dessus de la maison de « Cohue des Halles de Nantes, à l'endroit de l'hostel et courtil de « Thomas Larcher, sis en la rue du Carme, entre un petit appen- « tis à Jehan Bihil d'un costé, et venelle et issue, comme l'on « va à la maison au Stonnet, par ledit mur à ladite riviere, « d'aultre, à la charge de payer trois sols. »

3. — Au nº 453, « le lundi après *Misericordia Domini* de l'an 1410, Jehan Julienne s'oblige à payer au domaine trois sols monnoie, à cause de sa maison *qui prenoit attache aux vieilles murailles* de la cité de Nantes, entre l'église des Carmes et la maison Guillaume Rouault, en la rue de l'Echellerie. »

4. — Registre de la chancellerie, commencé le 1er janvier 1470, référé dans l'inventaire de la Chambre, folio 307: « Don fait par le Duc à maistre Henri Mafet des fonds et superficies *des murs anciens de la ville, derrière* la maison dudit Malet, depuis la maison de Me Jauset Lebel et celle de Goneston, près les Carmes de Nantes. »

5. — Enfin, dans un ancien titre de la Collégiale, du 30 novembre 1429, on voit qu'une maison située à l'autre bout de cette même rue des Carmes, sur les Changes, était bornée aussi par derrière *au mur de ville.* L'abbé Travers dit que, de son temps, cette maison appartenait à M. Drouët, conseiller au Présidial. Mais cette remarque ne nous explique pas bien si cette maison était celle qui forme aujourd'hui le coin du Change et de la Basse-Grande-Rue, ou, comme on disait autrefois, du carrefour de la Laiterie, ou bien si c'était la maison du coin de la rue des Carmes et de ce qu'on nomme aujourd'hui la place du Change, formée du terrain obtenu par le repoussement à l'est de la façade de quatre maisons qui devaient jadis avoir le même alignement que celles de

la rue des Carmes et s'appuyer comme elles sur le mur romain. Ce mur, quand on a bâti ces maisons au siècle dernier, a dû complétement disparaître, et ce ne serait que dans les caves qu'on en pourrait trouver quelques vestiges.

Le titre de 1409 dont nous avons donné ci-dessus un extrait, nous a appris que dans le mur occidental de l'enceinte romaine il existait une *vieille tourelle* faisant partie de la clôture, et qui a dû disparaître à peu près à la même époque, quand on bâtit une maison sur son emplacement.

Nous voici rendu, avec le mur antique, à la Basse-Grande-Rue et à ce point nommé de temps immémorial le Change ou les Changes. Là existait certainement, avant les accroissements de Guy de Thouars et de Pierre de Dreux, et très-probablement à l'époque gallo-romaine, une porte, dont il ne reste depuis fort longtemps aucun vestige. « Les Changes, dit l'abbé Travers, « étaient autrefois hors de la ville. Cette place joignoit les anciens « murs et avoit une porte qui entroit dans la ville du côté de « Saint-Saturnin.... Cette place s'appelle Cambium dans les an- « ciens titres, ou parce que les changeurs et les caissiers y « avoient leurs bureaux, ou parce qu'on y faisoit un change con- « tinuel d'argent en denrées et marchandises. Elle avoit au- « trefois beaucoup plus d'étendue. Elle fut rétrécie par les mai- « sons que l'on y bâtit sur le fondement des anciens murs et dans « les dehors. Elle vient de reprendre un peu de son ancienne « largeur par le reculement des maisons bâties nouvellement « (avant 1750). »

Travers, en nous apprenant que le marché se tenait aux Changes, explique que ce marché fut transporté à la place du Bouffay, vers 1562, et qu'on fit défense de vendre aux Changes. Malgré cette défense, un second marché s'y est maintenu jusqu'à nos jours, et il n'y a que peu d'années qu'il est supprimé.

Parmi les anciens titres qui parlent du Change ou *Cambium*, l'abbé Travers n'a extrait que le livre censif de l'hôpital de Saint-Clément, écrit au XIVe siècle, et encore son extrait, beaucoup trop exigu, nous laisse-t-il regretter vivement ce vieux document

lui-même, plein, à ce qu'il paraît, de détails topographiques sur divers points de la ville de Nantes, mais que nous ne savons plus où retrouver. Voici tout ce que nous remarquons de relatif au Change et à son voisinage : « Sita super *calceatam Nannetensem* in parochiâ Sanctæ Crucis. — Sita retrò ecclesiam S. Saturnini Nannetensis *antè quercum.* — Sita *ante quercum* Nannetensem inter appentiam et calceatam Nannetensem, quæ domus facit cuneum vici per quem itur de *Cambiis* ad Piloreum. — Domus seu *Cambium* in *Cambiis* Nannetensibus in vico *dè Mercerio.* — In via *Mercenaria.* — In via *Piscaria.* »

Les conséquences qu'on peut tirer de tous ces passages incomplets du livre censif de Saint-Clément, c'est : 1° que la chaussée Nantaise, *calceata Nannetensis*, aujourd'hui la Grande-Rue, au moins en partie, venait aboutir aux Changes par une porte, qui, par cette chaussée, devait correspondre à la porte de la Trésorerie, ouverte dans le mur oriental de l'enceinte romaine, et dont nous avons parlé ci-dessus; 2° que la porte gallo-romaine n'existait plus dès avant le XIVe siècle, puisqu'on parle d'une maison faisant le coin de la rue par laquelle on va des Changes au Pilori : *...quæ domus facit cuneum vici per quem itur de Cambiis ad Piloreum;* 3° que cependant au XVe siècle le souvenir de cette porte n'était pas encore perdu, puisque c'était là que se faisaient les bannies ou publications judiciaires, ainsi qu'on le voit dans un acte du 1er octobre 1408, analysé au n° 463 de l'inventaire des titres de la chambre des Comptes; et cette porte était choisie pour ce genre d'annonces, à raison du marché qui se tenait en dehors sur les Changes; 4° que ce nom de *change* paraît venir d'une maison du *Change*, située dans la rue de la Mercerie : *Domus seu* CAMBIUM, *in Cambiis Nannetensibus*, *in vico de Mercerio.*

L'existence d'un marché à la porte du Change prouve qu'il y avait en dehors une place d'une certaine grandeur pour le contenir; et ceci est peu favorable à l'opinion de quelques-uns de nos historiens nantais qui prétendent que le lit de l'Erdre occupait autrefois les rues des Carmes et de la Poissonnerie, et que ce fut Pierre de Dreux qui le rejeta vers la rive droite de cette

rivière, à l'endroit où elle coule aujourd'hui. C'est en vain que j'ai cherché des preuves à l'appui de cette assertion : tout semble, au contraire, la combattre.

Le *Portus Nannetum*, puis la ville de Nantes entourée d'une enceinte murale, et devenue chef-lieu et cité épiscopale, a eu, aux temps les plus reculés, comme elle l'a encore aujourd'hui, besoin d'un moyen de communication avec la rive gauche de la Loire. Or, c'était par la porte du Change que cette communication avait lieu. A la sortie de cette porte, on tournait à gauche, en suivant le pied de la courtine qui allait de la porte joindre la tour du Bouffay; puis on traversait toute cette longue suite de bras et d'îles de la Loire : c'est ce que nous expliquerons plus tard. Il faut de toute nécessité admettre cette direction, par la grande raison qu'il n'y en avait pas d'autre.

Une autre route sortait de la porte du Change : c'était celle qui se dirigeait vers les vieux quartiers de Saint-Nicolas ou Bourg Main, du Marchix et de Saint-Similien. Elle devait passer l'Erdre sur la chaussée et la suite de petits ponts sur lesquels a été bâtie, au moyen âge, la rue de la Casserie. Ce moyen de communication existait-il à l'époque gallo-romaine? Il y aurait peut-être lieu d'en douter, si l'on considère que ces trois quartiers de la rive droite de l'Erdre sont complétement dépourvus de débris romains, qui ne sont abondants que dans le terrain circonscrit par la vieille enceinte. Et, comme ces débris manquent également dans les quartiers de Saint-Clément et de Saint-André, nous aurons lieu de rappeler ici l'observation que nous avons déjà faite, à savoir que l'enceinte romaine n'a enclos que le *vicus Portûs*, le bourg du Port, et qu'en dehors de cette enceinte, il n'existait pas, comme à Vannes, comme à Rennes, comme à Angers, comme en tant d'autres lieux, une ville romaine, un *suburbium* sans clôture, couvrant de ses débris, de ses substructions, cent et deux cents hectares de terrain. Rien de semblable ne se trouve à Nantes. L'oppidum y a été édifié; il a enclos tout le *vicus*. La grande cité non close se trouvait ailleurs : elle était à Blain.

Près de la porte du Change était la vieille église de Saint-Saturnin, mentionnée dans les extraits ci-dessus du livre censif

de Saint-Clément. On ignore la date de sa fondation, qui doit remonter au moins au XII[e] siècle, et au temps où le mur romain servait encore de défense, car elle appuyait son bout occidental sur ce mur et se trouvait ainsi complétement renfermée dans l'enceinte. Elle a été démolie dans la Révolution, et est en partie occupée par la rue Travers, la place Sainte-Croix et des maisons bâties depuis trente ans.

Le plan de Cacault, 1757, nous fournit ces détails, et nous apprend aussi que toutes les maisons du côté est de la rue de la Poissonnerie étaient appuyées sur là muraille romaine, qui, à l'intérieur, était pareillement couverte de constructions. Toutes les maisons de la rue de la Poissonnerie le long de cette muraille ont été rebâties, et l'ouvrage romain a dû disparaître partout, car Mellinet assure que les fondations de la plupart d'entre elles ont été creusées jusqu'au roc vif. (*Commune*, t. I, p. 18.) Cette remarque confirme notre opinion que l'Erdre n'a jamais coulé dans ce terrain (1). Fournier a recueilli une observation assez curieuse sur l'état ancien de cette rue; il trouva, à 8 pieds 6 pouces de profondeur, l'ancien pavé établi au bas du mur de la première enceinte. Ce pavé se raccordait parfaitement avec le sol des caves des maisons du côté de Saint-Saturnin, et ces caves, par leur construction et leur distribution, paraissaient avoir été anciennement des boutiques.

Toutes ces fouilles faites depuis la porte du Change jusqu'à la tour du Bouffay, sur une longueur d'à peu près 120 mètres, n'ont produit d'autres objets d'antiquité qu'une monnaie de Titus en bronze portant au revers : IVDAEA CAPTA. Elle est conservée dans le cabinet de M. Polo, qui la trouva dans les fouilles de la maison qu'il faisait construire au coin du Change et de la rue de la Poissonnerie.

(1) Proust dit formellement, dans son manuscrit, que la culée du pont d'Aiguillon vers la ville fut fondée, en 1758, *sur le roc*.

(*La suite prochainement.*)

Nantes, Impr. A[ve] Guéraud et C[ie].

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 8 Janvier 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les publications suivantes sont offertes à la Société :

1° *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, premier semestre 1860 ; 1 vol. in-8°.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* ; in-8°.

3° *Répertoire archéologique de l'Anjou* ; in-8°.

A propos de ces dons, M. le Conservateur rappelle que M. Morillon a déposé au Musée le sabre du général Charette, et que la Société a exprimé le désir de connaître la provenance de cette arme du général vendéen. M. Morillon a déféré à ce désir par l'envoi de la lettre suivante : « Ce sabre « a appartenu au général Charette. Il a été donné par M. Le Bouvier des « Mortiers (auteur de la *Vie de Charette*) à M. Louis de Fréneau, ancien « émigré et colonel de la garde nationale en 1814. Ce dernier, avant de « mourir, en fit présent à mon père, comme gage d'amitié. Mon père était « secrétaire de la garde nationale et adjoint bibliothécaire de la ville de « Nantes. Aujourd'hui, Monsieur, je ne puis mieux le placer qu'entre vos « mains, au Musée d'Archéologie de notre ville de Nantes. Recevez, etc. »

Le Président donne lecture de deux autres lettres. Dans l'une, M. Courpel annonce sa démission de membre de la Société ; dans l'autre, M. René de Cornulier exprime le regret de ne pouvoir assister, provisoirement, à ses séances.

Après cette communication, M. Nau annonce que, par arrêté du 19 décembre 1860, M. le Conseiller d'État Préfet de la Loire-Inférieure a délégué MM. de Kersabiec, conseiller de préfecture, Bacqua, conseiller général, et Bourgerel, architecte du département, pour procéder à l'inventaire des objets renfermés dans le Musée, dont le Conseil général a accepté la donation, pour le département, et que, pour la remise de ces objets aux commissaires susdénommés, la Société archéologique a été représentée par MM. Nau, Huette, Parenteau et Martineau.

Un procès-verbal, dressé le 27 décembre 1860, constate la remise des objets dont il vient d'être parlé.

M. le baron de Girardot, secrétaire général de la Loire-Inférieure, présent à la séance, fait connaître que, par suite de ce don du Musée au département, il y a eu lieu de nommer une commission administrative spécialement chargée de prendre les intérêts du Musée, de veiller à son accroissement, à la conservation des objets qu'il renferme, à l'emploi des subventions qui pourraient lui être accordées, etc., et que M. le Préfet a nommé membres de cette commission :

MM. Bon de Girardot, secrétaire général de la Loire-Inférieure, *président.*

Bacqua, conseiller général, membre de la Société archéologique.

Bizeul, conseiller général, président d'honneur de la Société archéologique.

Fournier, curé de Saint-Nicolas, vice-président de la Société archéologique.

Gautier (É.), secrétaire adjoint de la Société archéologique.

Huette, trésorier de la Société archéologique.

De Kersabiec, conseiller de Préfecture, secrétaire général de la Société archéologique.

Nau, président de la Société archéologique.

Parenteau, conservateur du Musée et des archives de la Société archéologique.

M. Parenteau a été, par l'arrêté du 2 janvier 1861 qui nomme les membres de cette commission, nommé également conservateur du Musée départemental d'archéologie.

La Société charge son Président de vouloir bien transmettre à M. le Préfet ses sincères remerciements, pour la bienveillance qu'il a témoignée dans cette affaire, qui, on se le rappelle, ne s'est pas terminée sans discussion au sein du Conseil général.

L'ordre du jour appelle les membres présents à voter l'admission de trois membres résidants et d'un membre correspondant. MM. Paul Eudel, Félix Cassard et Charles de Keranflec'h sont nommés membres résidants, et M. Marchegay membre correspondant.

M. Parenteau continue la lecture de son travail sur les attributions mérovingiennes, et M. le vicomte de Kersabiec commence celle de son étude sur saint Félix, évêque de Nantes.

La séance est ensuite levée.

Séance du 5 Février 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Diverses publications sont offertes à la Société : 1° *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des Anti-*

quités de la France, par M. Alfred Maury, dans la séance de décembre 1860; 2° *Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Corblet,* livraison de janvier 1861; 3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* année 1860.

Le Musée a reçu un certain nombre de médailles, d'ailleurs sans importance, léguées par Mme Varin, et une brique trouvée dans la commune de Saint-Julien-de-Coucelles, don de M. Renoul.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. de Kersabiec sur Saint-Félix. Cette continuation d'une étude aussi intéressante que consciencieusement élaborée, est écoutée avec toute l'attention qui avait accueilli la lecture de la première partie, à la séance de janvier, et c'est avec regret que la Société en voit remettre la suite à une autre fois, pour que les membres inscrits à l'ordre du jour aient à leur tour la parole.

M. l'abbé Cahours expose que dans un voyage qu'il a fait à Autun en 1860, il s'est livré à des recherches qui lui ont permis de déterminer d'une manière précise l'itinéraire de Saint-Émilien. Avant de les publier dans la *Revue de Bretagne et Vendée,* il a tenu à en offrir les prémices à la Société et en propose la lecture pour la séance prochaine.

M. de Bejarry, inscrit pour une communication sur les mœurs et usages du bas Poitou, donne sur les noces du pays et les préliminaires de cette cérémonie de curieux détails, qui empruntent un grand charme à la manière dont ils sont racontés. Il déplore, et non sans raison, la disparition, qui se fait sentir peu à peu, de ces chants et de ces danses où la naïveté le disputait à l'originalité. Il n'est pas jusqu'au patois lui-même qui ne tende à faire place au langage moderne. C'est dire que la physionomie locale s'efface devant la civilisation; c'est dire combien il importe de recueillir tous les vestiges possibles de coutumes qui nous échappent.

Ce travail sera, de l'avis unanime de la Société, publié dans son *Bulletin.*

Après la lecture du travail de M. de Keranflec'h sur les amendements calcaires de la Bretagne, M. Bizeul rappelle que l'année dernière, au moment de la réunion du congrès des délégués des Sociétés savantes et de son départ trop hâté, il fit le compte rendu des travaux de la Société archéologique en 1859. Il demande qu'on le relise, d'après la reproduction qu'en a donnée l'Institut des Provinces, afin qu'on puisse faire les observations nécessaires pour le compte rendu qui devra être fait des travaux de 1860.

Nulle opposition n'étant faite à la lecture de ce rapport, le Président s'acquitte de cette tâche, et la séance est ensuite levée.

SÉANCE DU 5 MARS 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société reçoit le don des publications suivantes : 1° *Répertoire ar-*

chéologique de l'Anjou, février 1861 ; 2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e, 3e et 4e trimestres 1860 ; 3° *Annuaire historique et archéologique de la Bretagne pour 1861, par M. de la Borderie ;* 4° *Lettre à M. Cailliaud sur un ostracion égyptien, par M. Théodule Devéria.*

M. le marquis de la Bretêche offre pour le Musée un petit couteau à manche de cuivre, trouvé dans l'Erdre en 1827.

Mgr l'Évêque de Nantes fait don au même établissement de bandelettes trouvées dans la cathédrale, lors de la réparation du pavage de la chapelle du Saint-Sacrement. Elles semblent avoir appartenu à un évêque qui aurait été inhumé dans cette chapelle.

A propos des publications que reçoit chaque jour la Société archéologique, M. Bizeul fait observer qu'il serait bon qu'à chaque séance, on fît l'analyse des articles qui pourraient offrir un intérêt archéologique. La Société serait, par ce résumé, mise au courant des travaux des autres sociétés savantes.

Le Président oppose à l'observation de M. Bizeul la difficulté de trouver un collègue bienveillant qui se chargeât de faire ce travail en temps opportun. M. Bizeul déclare accepter cette tâche.

M. de la Nicollière lit un travail sur la Châtellenie et les Seigneurs de Souché. Il est plein de recherches curieuses sur l'origine de cette châtellenie et ses différents propriétaires, et de plus accompagné des dessins très-exacts des sceaux de ces mêmes possesseurs.

M. de Kersabiec continue la lecture de l'étude sur saint Félix. L'attention soutenue de la Société pendant cette lecture est la meilleure preuve de l'intérêt qu'elle inspire.

Avant de lever la séance, M. Nau fait connaître que, lors de l'installation de la Commission administrative du Musée départemental d'Archéologie, M. Bacqua, l'un des membres de la commission, émit l'idée d'organiser une exposition archéologique qui concordât avec l'exposition industrielle et artistique qui doit avoir lieu au mois de juillet, et qu'après examen de cette proposition, la Commission a jugé qu'elle était du ressort de la Société archéologique, et non pas d'une commission uniquement chargée de l'administration du Musée.

Cette communication de M. Nau soulève de longues et nombreuses discussions qui se terminent par le renvoi, au Comité central, de l'examen du projet de M. Bacqua.

M. Gautier est nommé rapporteur de la commission.

A dix heures, la séance est levée.

Séance du 9 Avril 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes, qui sont offertes à la Société : 1° *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 2° semestre 1860 ; 2° *Notice sur un lacrymatoire trouvé à Briare, par M. Vergniaud-Romagnési* ; 3° *Répertoire archéologique de l'Anjou* ; 4° *Conseil général du département de la Loire-Inférieure, session de 1860.*

M. le général Marion de Beaulieu fait don au Musée des modèles en bronze de deux pièces d'artillerie, une couleuvrine et un mortier. Il les a trouvés dans la démolition d'une maison située rue Prémion, en face du château. Ils étaient dans la cave, et il pense qu'ils ont dû y être lancés de la salle des modèles, où ils étaient renfermés, lors de l'explosion de la poudrière en 1800. On admire le fini de ces objets, et des remerciements sont offerts au général pour ce don gracieux.

M. le Président exprime en quelques mots bien sentis les regrets de la Société pour la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Bizeul (de Blain), son Président d'honneur. Là ne se bornera pas, du reste, l'hommage qui lui est dû, et une notice aussi complète que possible, insérée dans le Bulletin de la Société, dira à ceux qui l'ignorent quelle fut la vie du regrettable collègue dont chacun déplore la fin subite et inattendue.

M. Nau pense que la famille de M. Bizeul tiendra à réaliser les désirs du défunt, en donnant ses manuscrits à la Société archéologique, à laquelle il les destinait. M. Petit se charge de faire, au nom de la Société, les démarches nécessaires.

M. E. Gautier, rapporteur de la commission de l'exposition archéologique, a la parole, pour donner lecture du rapport qu'il a été chargé de présenter à la Société. Il est ainsi conçu :

« Lors de l'installation de la Commission administrative du Musée, l'un des membres de la commission, M. Bacqua, souleva la question d'une exposition archéologique à Nantes. Elle fut jugée de la compétence de la Société, et celle-ci, dans sa séance générale du 5 mars, en suite de l'exposé qui fut fait par M. Nau de la proposition de M. Bacqua et de la discussion à laquelle elle avait donné lieu au sein de la Commission, fut d'avis que le Comité central examinât ce qu'il conviendrait de faire dans l'intérêt des études archéologiques, dont une exposition pourrait, sans doute, activer le développement.

« Le Comité central a dû examiner la question au point de vue de l'opportunité qu'elle semblait présenter, des chances de succès qu'elle pourrait avoir auprès des hommes compétents et même auprès des indifférents, et surtout au point de vue financier, qui est toujours la pierre d'achoppement contre laquelle viennent se heurter l'esprit d'initiative et le désir de faire bien.

« L'exposition des arts et de l'industrie, qui va s'ouvrir à Nantes le 1er juillet et qui doit vraisemblablement y faire affluer nombre d'étrangers, a dû naturellement faire naître la pensée d'étaler à leurs yeux les produits

du passé à côté des productions du présent, et la Société archéologique, gardienne vigilante des débris de ce passé, devait, tout naturellement aussi, être mise en demeure d'exhiber et de faire apprécier, comme il convient, les œuvres de ces artistes inconnus aujourd'hui si recherchées, et que nos artistes modernes sont, le plus souvent, heureux d'avoir pour modèles.

« L'opportunité, elle ne semblait pas contestable. Et cependant, en songeant qu'il y a cinq ans la Société organisa une exposition dont le résultat ne répondit pas aux vues de ceux qui l'auraient désirée plus digne d'une grande cité et témoignant davantage du goût de ses habitants pour l'archéologie; en songeant encore que si, depuis cette époque, le nombre des amateurs s'est accru, l'importance des objets entrés dans leurs collections ne saurait constituer un avantage sérieux au bénéfice de l'exposition projetée, le Comité a dû se demander si les objets qu'on a vus il y a cinq ans, plus l'apport insignifiant de quelques curiosités nouvelles, suffiraient pour que l'exposition archéologique contentât les étrangers qui, du palais de l'Industrie, viendraient visiter la chapelle de l'Oratoire.

« Le Comité ne l'a pas jugé ainsi. Il s'est rappelé les difficultés d'organisation qu'on rencontra, il y a cinq ans; l'indifférence et, pourquoi ne pas le dire, le mauvais vouloir de ceux-là même qui pouvaient le plus: les uns, parce qu'ils étaient peu soucieux de mettre sous l'œil du public les objets d'art qu'ils possédaient; les autres, parce qu'ils n'avaient nulle envie de leur faire subir les chances de détérioration qu'offrent toujours les expositions de ce genre.

« Et cependant, ne serait-ce pas l'occasion de faire appel aux antiquaires et aux savants, d'organiser un congrès qui aurait d'autant plus d'intérêt, que les objets exposés seraient autant de sujets de dissertations et de discussions; ne serait-ce pas l'occasion de montrer aux indifférents, dans une séance publique, que la Société d'archéologie existe et s'occupe, et que, pour faire moins de bruit qu'une autre, elle n'est pour cela ni moins active ni moins laborieuse?

« Le Comité, après discussion sur cet autre caractère d'opportunité que les partisans de l'exposition avaient invoqué, a pensé que les véritables amateurs et savants, que ceux qui ne travaillent à l'archéologie que pour en recueillir les fruits, n'avaient pas besoin des séductions d'une exposition industrielle pour venir travailler et discuter avec leurs confrères de Nantes, et que, sous ce point de vue, et n'importe à quelle époque, ils entendraient tout aussi bien que maintenant, l'appel qu'on leur adresserait.

« La question d'opportunité écartée, le Comité a dû s'occuper des moyens de loger convenablement les curiosités qu'on lui enverrait, et des ressources applicables aux frais que nécessiterait leur installation.

« Le Musée, déjà fort encombré, ne saurait offrir un espace suffisant, et sa disposition ne permettrait guère de placer favorablement des objets qui, souvent, tirent leur avantage du voisinage de certains autres, comme aussi du goût et de la symétrie qui ont présidé à leur arrangement.

« Quant au projet de reléguer l'exposition dans la salle des séances de la

Société, le comité l'a rejeté, en considérant son peu d'étendue et surtout le manque complet de lumière. Il y aurait d'ailleurs à faire, pour mettre cette salle en état, des dépenses d'appropriation que les ressources de la Société ne permettent pas d'entreprendre.

« Les frais assez considérables auxquels donnerait d'ailleurs lieu l'exposition, ne pourraient qu'obérer la Société et lui créer des embarras financiers, pour sortir desquels elle ne devrait compter sur le concours de personne. Déjà, en effet, lorsqu'on demanda, en prévision d'une exposition archéologique, au Comité d'action de l'exposition nantaise, une part bien mince dans la part si large que lui a faite le Conseil municipal, il fut répondu qu'il n'entrait point dans l'esprit des organisateurs de l'exposition de l'industrie, d'organiser aussi une exposition archéologique et qu'on ne devait attendre aucun subside.

« Enfin, une dernière considération, puisée dans les faits mêmes qui se sont passés l'année dernière au Conseil général, à propos de la donation du Musée au département, est venu affermir le Comité dans la pensée de différer, pour cette année, toute exposition archéologique.

« Le Musée, propriété toute nouvelle du département, est une propriété tout à fait inconnue de la plupart de ceux qui en ont accepté le don. Ils savent qu'il existe, qu'il renferme de vieux débris d'une valeur et d'une importance qu'on est, malheureusement, trop porté à contester; mais ils ne sont pas encore entrés dans le détail des objets qui y sont réunis. Or, dissimuler ces objets sous des ornements d'emprunt, placer un bahut soigneusement travaillé auprès d'une pierre grossière de l'époque romaine, ne serait-ce pas vouloir confisquer l'attention et faire disparaître le Musée, tel qu'il a été donné, tel qu'il se comporte réellement? Ne serait-ce pas vouloir ranimer la discussion sur de prétendues richesses qui ne tendraient qu'à dissimuler sa pauvreté, pour faire retour ensuite aux mains de ceux qui les auraient déposées!

« En résumé, le Comité central, ne jugeant pas la nécessité d'une exposition archéologique suffisamment démontrée;

« Vu le manque d'un local suffisant et des moyens de l'organiser d'une manière convenable;

« Vu le budget de la Société, les acquisitions qu'elle a faites et qui sont impayées;

« Vu le défaut de toute allocation qui puisse lui venir en aide;

« A décidé que l'exposition archéologique serait ajournée, tout en manifestant le désir qu'elle ait lieu, aussitôt que des circonstances plus favorables se produiront, et en temps qu'elle pourra contribuer à développer et à répandre le goût de l'archéologie, puisque c'est là le but qu'on doit surtout se proposer en organisant ces sortes d'expositions. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la Société.

M. Tristan Martin, venu tout exprès de l'Anjou, lit un long et savant mémoire sur la station romaine Ségora et les voies qui en sortaient pour se diriger vers Nantes, Poitiers et Angers. Ce travail, rempli de faits curieux

et appuyé sur les découvertes les plus importantes, résultat d'une longue et consciencieuse étude, sera inséré *in extenso* dans le bulletin de la Société.

Après cette lecture, la séance est levée.

Séance du 7 Mai 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

Les publications suivantes sont offertes à la Société : 1° *Les Artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges, par M. le baron de Girardot ;* 2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1860, n° 4 ; 3° *Répertoire archéologique de l'Anjou,* avril et mai 1861.

M. Parenteau fait don au Musée d'un fragment de vase provenant de Rezé, et portant le nom du potier (Verecu).

Le même établissement reçoit de M. Aignan de Beaunez un buste de Gluck, en terre cuite ; et de M. Soudée, conducteur des ponts et chaussées, une clef en fer, trouvée dans la Loire, au pont de Belle-Croix.

Sur le bureau est déposé le portrait photographié du regrettable M. Bizeul. Il est destiné à prendre place dans la salle des séances de la Société.

Ce portrait et le souvenir de l'homme respectable qu'il rappelle, amènent la question de savoir ce que deviendront les livres et les manuscrits qu'il a laissés en mourant.

M. Nau, répondant à l'interrogation qui lui est adressée à ce sujet, exprime l'assurance que ni les livres ni les manuscrits de M. Bizeul ne seront perdus pour la science. Il résulte, en effet, d'une conversation qu'il a eue avec M. Guéraud que celui-ci s'est entendu avec la famille de M. Bizeul pour qu'aucun de ses papiers ne sorte de son cabinet avant qu'on ait fait l'inventaire de ce qu'ils renferment, et qu'on ne connaisse au juste les intentions du défunt à l'égard de ses collections, qu'il avait, maintes fois, manifesté la pensée de donner à la Bibliothèque de la ville ou à la Société archéologique.

M. Guéraud doit, aussitôt que sa santé le permettra, procéder à cet inventaire, avec les fils de M. Bizeul, et encore donner, sur ce vénérable collègue, une notice aussi complète que possible, et dont il a déjà réuni les matériaux.

Après cette communication, qui enlève toute crainte de dispersion des collections de M. Bizeul, M. le baron de Wismes prend la parole pour lire une intéressante notice sur le château de la Bellière (Maine-et-Loire).

La séance est ensuite levée.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU 9 AOUT 1845 AU 7 DECEMBRE 1858.

(*Suite. — Voir ci-dessus, p. 319.*)

Séance du 6 Juillet 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le Président fait part d'une lettre de la Société des Antiquaires de France, demandant un échange de publications. — M. Berryer fils fait don à la Société de la planche en bois de l'en-tête que la Société populaire de Nantes mettait à ses lettres. — M. Vandier propose l'acquisition d'une pièce d'or que lui a remise M. Pradal. — M. Bizeul offre ses œuvres, et y ajoute divers objets d'antiquités, sur lesquels il donne quelques détails; puis il fait circuler un atlas où il a réuni les dessins de tous les objets d'antiquité qui sont venus à sa connaissance. Cet atlas est divisé en trois époques : anté-romaine, romaine, et du moyen âge. — M. Carissan demande à quel point est fondée la rumeur qui lui est parvenue de la future démolition de la jolie chapelle reste de la collégiale de Notre-Dame, et s'il n'y aurait pas moyen d'empêcher cette démolition ? On lui répond qu'on l'ignore absolument; mais qu'en ce cas la Société n'a aucun moyen d'intervenir. — M. Carissan annonce qu'il doit paraître incessamment une description de tous les monuments de Nantes, où figurera la Collégiale; puis, il continue sa lecture sur les Chants populaires comparés aux chants bretons. — Après quoi, M. Nau annonce qu'à la prochaine séance le temps fixé pour la durée des charges des différents membres du Bureau étant expiré, il y aura lieu à procéder à des élections. — Plusieurs membres ayant fait observer que, le mois prochain, beaucoup de personnes sont dans l'habitude de s'absenter, et que dès lors le nombre restreint des suffrages pourrait peut-être ne pas sembler exprimer suffisamment l'opinion de la majorité de la Société, ces opérations sont remises au mois de novembre. — M. Bizeul appelle l'attention sur une erreur historique qui a cours au sujet de la maison de Goulaine; il croit devoir nier l'existence d'un certain Alphonse de Goulaine, auquel on fait remonter l'écu mi-parti de France et d'Angleterre que porte cette maison, par suite d'une concession

que lui en auraient faite deux monarques de ces pays, et qui serait le monument de leur reconnaissance pour la paix rétablie entre eux. Cet Alphonse lui semble à tous égards un personnage supposé, et la maison de Goulaine est assez réellement illustre pour pouvoir laisser là les fables. — M. de Wismes professe la même incrédulité au sujet de cette Yolande de Goulaine, héroïne d'une légende très-répandue, et il pense que c'est à tort qu'on a cru devoir en reconnaître l'image dans cette figure qui orne l'archivolte d'une des portes; ne serait-ce point, par le fait, la Lucrèce romaine, qui reparaît si souvent dans l'iconographie civile du XVIe siècle?

Séance du 3 Aout 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Sur la motion de plusieurs membres, on décide que dorénavant on tiendra note du nom des personnes qui feront des dons au Musée. — M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas, offre des vases mortuaires trouvés dans le nivellement du terrain de sa nouvelle église, et il prend de là occasion pour entretenir l'assemblée de la découverte qu'on a faite, à trois mètres au-dessous du sol, d'une excavation dans laquelle on a trouvé des ossements, à l'état presque friables, d'un jeune animal ruminant, taureau ou génisse. A quelle époque et dans quelles circonstances y furent-ils enfouis? Voilà ce qu'il abandonne aux conjectures de la science. Ne seraient-ce point les restes de quelque sacrifice? — Un membre parle d'une visite faite à l'église de Sainte-Luce, qui possède un encensoir en cuivre de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, d'une forme très-curieuse. — On parle aussi d'objets intéressants et de la même époque, qui se trouvent dans une chapelle particulière de la même commune, dépendante d'une maison ayant appartenu jadis à un sommelier de la reine Anne. Ce sont un relief en cire représentant Saint-Clair guérissant des aveugles et un petit rétable en albâtre offrant l'image de la Trinité. — Le même membre parle du bel ostensoir de l'église de Carnac (Morbihan). — M. Nau, à ce propos, rappelle que l'église de Champtoceaux (Maine-et-Loire) offre plusieurs objets curieux en ce genre.

Séance du 2 Novembre 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le président signale la découverte qu'on a faite près de l'église de Vertou, de tombeaux qui pouvaient bien dépendre de l'ancienne abbaye. Ces sépultures consistaient en des auges de pierre blanche (calcaire coquillier), sur le couvercle de l'une desquelles on distinguait les traces d'une croix gravée en creux. Un anneau en cuivre s'y est aussi rencontré, et l'on pouvait encore reconnaître la place de certains ornements peut-être en émail, ce qui fait supposer que ce pouvait être l'anneau d'un abbé. — M. Nau demande si la Société croit devoir décréter l'acquisition de la pierre tombale et de l'anneau, au sujet desquels on énonce des prétentions assez élevées? — On pense que, vu la fréquence de semblables découvertes, il n'y a pas lieu de

s'imposer une pareille dépense. — M. Carissan lit la lettre suivante qu'il reçoit de Plouharnel (Morbihan), relative à des fouilles d'un tumulus. Elle est du 29 octobre. — « Monsieur, l'allée de la première grotte que j'ai fait « déblayer, a 8m,45 de long sur 1m de large, et 1m,20 de haut. La grotte a « 3m,68 de long sur 2m,40 de large, et 1m,98 de haut. La seconde allée a « 10m,20 de long sur 1m,11 de large, et 1m,34 de haut. C'est là que l'on a « trouvé la plus grande partie des fragments de ces vases anciens qui sont « néanmoins en terre du pays. C'est aussi dans cet endroit qu'étaient les « bracelets. — Au bout de cette allée est encore une grotte longue de 3m,20, « large de 2m,63 et haute de 1m,79. A gauche de cette seconde grotte, l'on « voit un petit cabinet dont les murs sont très-noirs et démontrent qu'il y a « eu du feu. L'on y a découvert des ossements, de la cendre, du charbon et « une grande quantité de poteries brisées. Il a 1m,30 de long sur 1m,64 de « large, et 1m,50 de haut. Une troisième allée, qui, je crois, n'a jamais été « achevée, a 4m,07 de long sur 0m,73 de large et 1m,40 de haut. Elle a, « comme toutes les autres, une petite chambre, mais dont les pierres fonda- « mentales ont tout au plus de 60 à 66 centimètres de haut; elle a 2m,30 de « longueur, et 1m,70 de largeur. Je pense qu'elle n'a jamais dû être recou- « verte de grosses pierres, comme les autres; on y a seulement trouvé un « petit pot à peu près de la même forme et de la même grandeur qu'un fro- « mage de tête de mort coupé en deux. Voici, Monsieur, à peu près tous les « résultats de cette fouille. J'ai encore l'intention de faire visiter une « autre montagne, où j'espère découvrir quelque chose. Agréez, etc. « *Signé* LEBAIL. »

M. Nau ajoute à cette lecture que des dessins ont été promis. M. Pradal fait circuler une pièce en or à l'effigie de l'empereur Zénon. Elle a été trouvée à Sainte-Marie de Pornic. Il pense qu'elle figurerait avec avantage au Musée. — M. Bizeul offre à la Société une collection de médailles et de monnaies dans des conditions qui ne peuvent pas être un obstacle : il ne demande que le prix de la valeur matérielle des pièces d'or et d'argent qui s'y trouvent comprises; et, sur la proposition qui en est faite, une commission est nommée pour apprécier cette collection. Elle se compose de MM. Pradal, Huette et de la Gournerie. — M. Bizeul fait don d'un matar trouvé avec beaucoup d'autres à Plelan. — M. Pradal revient sur la question de l'annuel, et propose de l'augmenter. — Une discussion s'engage sur ce point, et l'on finit par nommer une commission chargée d'examiner ce qu'il y aurait à faire. MM. Pradal, Amouroux, Huette, Houdet, Vandier, Allard et Aubinais sont nommés commissaires. — On propose, pour le lendemain, d'aller visiter le Musée, et, à ce sujet, M. de Wismes fait observer que, quoique encore fermé au public, il pourrait cependant avoir de l'intérêt pour des personnes connues des membres de la Société. — M. Bizeul propose également une course en commun à

Mauves et au château Guy. — Il offre, en outre, un cachet en cuivre fin, trouvé au château de la Bretesche, et qui lui paraît très-extraordinaire surtout au point de vue héraldique. — On passe aux élections pour le renouvellement des membres du bureau. — La Société reconnaît que le titre de président d'honneur est en dehors de la loi qui limite le temps des autres fonctions. En conséquence, M. Bizeul reste président d'honneur. — M. Th. Nau est réélu président par 27 voix sur 30; M. Fournier, vice-président, par 20 voix sur 29; M. l'abbé Rousteau, secrétaire, par 20 voix sur 30; M. Carissan, secrétaire adjoint, par 16. — On décerne, par acclamation, les fonctions d'archiviste à M. Vandier et celles de trésorier à M. Huette.

Séance du 3 Novembre 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — La commission nommée la veille pour l'appréciation des médailles de M. Bizeul s'est réunie dans la journée : M. Vandier, rapporteur, donne une liste des pièces en bronze qui y figurent; les pièces d'or et d'argent restent encore à inventorier. Cette liste est conservée dans les archives. Sur le désir exprimé par M. Bizeul, toutes les médailles trouvées à Blain formeront une série à part. — M. Vandier demande que les objets antiques déposés au Musée d'Histoire naturelle soient transportés au Musée d'Archéologie. Sans doute nos prétentions ne s'élèvent pas jusqu'aux antiquités égyptiennes dont le donateur, M. Cailliaud, est en même temps le conservateur, mais il en est beaucoup d'autres qui ont été mises là, parce qu'alors il n'y avait point de lieu pour les recevoir et qui nous reviennent tout naturellement. M. Bizeul, appuyant cette proposition, dit qu'il y a urgence à ce que cela se fasse; car beaucoup de ces objets, autels, cippes funéraires, inscriptions, sont exposés aux intempéries des saisons et, par suite, à la destruction. — M. Nau prend de là occasion de parler des statues en marbre dont M. Pincé s'est rendu acquéreur, et qui proviennent du château de Richelieu. M. Molchnect, consulté sur leur valeur, a trouvé en plusieurs d'entre elles de bonnes copies des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Ne serait-il pas possible de tenter quelque démarche pour arriver à les sauver de la scie ou du marteau. Peut-être pourrait-on en décorer quelques bosquets de notre Jardin des Plantes? M. Driollet pense qu'on pourrait arriver à quelque résultat; mais M. de Wismes, au nom de la morale publique, repousse cette destination : quoiqu'en leur nudité elles soient un peu frustes, elles ne laisseraient pas néanmoins d'être dangereuses pour ceux, et le nombre en est grand, qui au lieu de s'élever aux hautes considérations de l'art, ne seraient conduits à les contempler que par une mauvaise curiosité; au reste, le Jardin des Plantes est surtout fréquenté par les enfants, et il faut respecter leur innocence : ces statues seraient mieux placées dans un musée. D'ailleurs, M. Pincé ne paraît pas se prêter facilement à des arrangements avantageux; il a des prétentions très-élevées. M. le Président est d'avis qu'il faut nommer une commission

pour voir ce qu'il y aurait à faire. MM. Ménard, Driollet et de Wismes sont désignés pour la composer. — M. de Wismes fait circuler une très-petite statuette antique qu'il croit être une Vénus, et où il trouve les plus grands traits de ressemblance avec la Vénus de Quinipily. — M. le général Marion de Beaulieu revient sur le portrait du sénateur Cacault; il peut se le procurer et on en ferait une copie, que M. Pradal aimerait qu'on dût au pinceau de M. Blondel. — M. de Wismes est invité à prendre la parole pour rendre compte du Congrès archéologique de Rennes. Chemin faisant, il fait d'intéressantes remarques et il en cause avec la Société. Ainsi, à Lesnérac, près de Guérande, il indique une tour et des fenêtres du XVe siècle et de précieuses archives; à Vannes, il a vu dans la collection de M. Galles les fragments fort intéressants des statues du duc Arthur II, de Jean de Malestroit et de sa femme Jeanne du Perrier; elles appartenaient aux tombeaux de ces trois personnages. Jean de Malestroit porte son nom inscrit sur sa ceinture; un écusson est auprès de lui, qu'on peut énoncer ainsi: *de gueules à neuf besans d'or,* ou encore: *semé de besans d'or sans nombre,* avec la devise: *Qui numerat nummos non malestricta domus,* blason qu'il ne faut pas confondre avec celui des Rieux, qui portait d'azur à 10 besans d'or. Ces tombeaux n'ont été gravés nulle part, mais le dessin complet en existe à Rennes dans l'ouvrage du président de Robien. Ces fragments, déposés d'abord par M. Lorois, alors préfet du Morbihan, à la préfecture de Vannes, furent, à la suite du bouleversement que la révolution de 1848 introduisit là comme ailleurs, livrés à des mains peu appréciatrices, sinon ennemies du passé et de tout ce qui rappelle le moyen âge. En conséquence, on les transporta sur la route d'Auray, où ils devaient servir de matériaux pour la construction du petit pont du Pargo. C'est là que M. Galles les trouva et les obtint sans peine de l'ingénieur chargé des travaux. Il les déposa dans son cabinet. Cadoudal offre une chapelle, un château et un camp romain intéressants. Josselin a un château magnifique : la partie gothique en est fort simple; mais l'autre, bâtie postérieurement par les Rohan, est d'un grand luxe d'architecture. M. de Wismes traverse Ploërmel, Paimpont, la forêt de Brocéliande, célèbre par les enchantements de Merlin. Non loin de Plélan, on voit encore des vestiges du château du roi Salomon. Enfin, il arrive à Rennes et rend compte des questions soulevées et débattues dans le Congrès. — La séance est levée.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1849. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le président donne lecture d'une lettre de M. de la Querrière, de Rouen, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie et en particulier de deux intéressants volumes sur les *maisons de Rouen*. Sur le point de publier un travail *sur les enseignes considérées comme marques distinctives des maisons,* il réclame un

dessin et des documents sur notre enseigne de l'*Apothicaire* et sur toutes les enseignes et toutes les inscriptions que nous pouvons connaître. M. le Secrétaire est chargé de lui répondre. — M. Vandier donne lecture de son rapport sur la question financière, qu'une commission a été la dernière fois chargée d'étudier. Il conclut à ce que, pour parer à des nécessités qui ne paraissent être qu'accidentelles, au lieu d'en venir à statuer une addition annuelle à la cotisation, on se borne à voter un supplément de 3 francs pour cette année seulement. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée. — M. de Rivas fait observer que ce qui a déterminé ce vote, c'est-à-dire le besoin d'argent, est de nature à se représenter souvent : il pense donc que, pour se créer une ressource permanente, on pourrait prendre un droit *de diplôme*, ce qui existe dans beaucoup de sociétés. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée. Il est donc établi qu'à l'*avenir, tout membre reçu dans la Société paiera en entrant une somme de 5 francs*. — M. Vandier communique une note sur les monnaies de M. Bizeul ; il s'y trouve 245 pièces de bronze dont M. Bizeul fait don absolu au Musée archéologique, plus 34 pièces dont 3 en or et le reste en argent, pour lesquels le propriétaire ne demande que le remboursement de la stricte valeur, estimée à 100 fr. La Société, appelée à voter, déclare accepter avec reconnaissance l'offre avantageuse que lui fait M. Bizeul. — M. Bizeul fait lire un mémoire intéressant sur un sujet qui, au premier abord, semble assez étranger à ses études. C'est un travail sur la poire appelée *Besi de Héric* (1). Il y donne les différentes manières dont le nom spécifique de la poire a été écrit par les divers auteurs qui s'en sont occupés, puis il finit par conclure que le titre qu'elle porte lui assigne pour lieu de naissance la commune de Héric, de même que le besi de Quessoy reconnaît pour patrie la commune de ce nom, située dans la département des Côtes-du-Nord. — La séance est levée après cette lecture.

(1) Ce travail a été inséré dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 1re année (1853-54), 1re partie, p. 31.

(*La suite prochainement.*)

DES MOULES MONÉTAIRES.

LU A LA SÉANCE DU 5 JUILLET 1860,

Par L.-J.-M. BIZEUL, de Blain.

Ce genre d'antiquités manque à notre Musée, et j'ai cru à propos de saisir l'occasion de le lui procurer. Les quelques exemplaires que je dépose dans nos vitrines, ne sortent pas pourtant du sol breton, qui, jusqu'ici, semble en être dépourvu; ils viennent de la partie de la forêt d'Andaine, récemment concédée à l'agriculture et placée sur la rive gauche du ruisseau de Mousse, à 1500 mètres S.-O. du bourg de Coulonches, canton de Landemenue, arrondissement de Domfront, département de l'Orne, sur la route de grande communication de Champ-Segré à Coulonches. Le défrichement du terrain fait en 1852 ou 1853, donna lieu à cette découverte. Les moules se présentèrent en telle quantité, qu'on les enlevait à pleines brouettes. Tout à peu près fut dispersé et détruit. Il m'en est arrivé un petit nombre par l'intermédiaire d'un de mes amis, M. Rolland de l'Isle, sous-inspecteur des forêts, qui voulut bien se souvenir de mon goût pour cette sorte de recherches. C'était la première fois que ces petits monuments me tombaient sous la main; et cela ne doit pas surprendre, puisque, comme je viens de le dire, il n'en a pas encore été trouvé en Bretagne, ni même dans les départements adjacents, si ce n'est dans celui de la Vendée, il y a à peine un an, ainsi que je le mentionnerai ci-après.

Ce qui me frappa au premier abord, ce fut la netteté avec

laquelle l'argile dont ces moules sont formés avait reçu l'empreinte de la tête, les figures du revers et surtout les caractères des légendes. Cette argile est de deux espèces : l'une rougeâtre et l'autre grise. On ne saurait à laquelle donner la préférence, pour la malaxation comme pour la cuisson. Cependant l'argile grise me paraît avoir quelque supériorité, et plus de finesse dans sa pâte.

Aucun compte bien détaillé n'a été rendu de cette trouvaille, du moins à ma connaissance. Il paraît que cet amas de moules monétaires était au milieu de débris romains et probablement de substructions; car ces débris, parmi lesquels on m'a signalé des fragments de poterie rouge et fine, annoncent seule une habitation, qui pourrait bien avoir été un atelier monétaire.

Il se trouve parmi ces moules trois personnages impériaux contemporains : 1° Diocletian. 2° Maximian. 3° Constance Chlore. Les deux premiers sont les plus nombreux dans le petit lot de ces curieuses antiquités qui nous a été adressé.

Diocletian. — Moyen bronze. — Tête laurée, tournée à droite. IMP. C. DIOCLETIANVS. P. P. AVG. — REVERS : Génie debout le *modius* sur la tête, tenant de la main droite une couronne et de la gauche une corne d'abondance : GENIO. POPVLI. ROMANI. — Sous les pieds du génie, les lettres monétaires P. T. (*Pecunia Trevirensis ?*)

Maximian. — Moyen bronze. — Tête laurée, tournée à droite. MAXIMIANVS. NOB. CAES. — ℞. Génie debout, comme ci-dessus. Même légende et mêmes lettres monétaires. Ces pièces doivent être de l'année 285, époque à laquelle Maximian paraît avoir été fait César par Dioclétian.

On trouve parmi les mêmes moules des Maximian Auguste qui doivent être de l'année suivante 286, en laquelle il fut associé à l'empire et nommé Auguste. — Moyen bronze. — IMP. C. MAXIMIANVS. P. P. AVG. — Au REVERS, même personnage, même légende, mêmes lettres monétaires que ci-dessus. — La médaille en moyen bronze est restée dans l'un des moules, et rend cette pièce dés plus curieuses. Elle est fort oxydée, mais on en distingue facilement tous les caractères.

Constance Chlore. — Moyen bronze. — CONSTANTIVS. NOB. CAES. — ℞. Même personnage, même légende que ci-dessus. Constance ayant été fait César par Maximian l'an 292 et nommé Auguste l'an 305, ces moules doivent dater de l'intervalle écoulé entre ces deux années.

Les antiquaires de profession, ceux surtout qui sont préposés à la conservation des trop riches collections de Paris, puisqu'on est obligé d'en reléguer le superflu dans les greniers, ceux-là, dis-je, regarderont nos moules monétaires comme chose commune et d'un minime intérêt. Cependant, comme parmi les membres assez nombreux des sociétés archéologiques formées aujourd'hui dans tous nos départements, il s'en trouve beaucoup qui non-seulement n'ont jamais vu ces moules, mais encore qui les ignorent complétement, je crois utile d'en dire ici quelque chose.

Il y a un siècle que le savant comte de Caylus les considérait comme des objets curieux et peu connus. (*Rec. d'Antiq.*, I, 286.) « Au commencement de ce siècle, dit-il, il se fit à Lyon des découvertes d'antiques considérables, dont Menestrier fait mention dans une lettre insérée dans les mémoires de Trévoux, 1704, p. 121. Mais elles n'ont été ni dessinées ni décrites exactement; peut-être même en a-t-on dissipé la plus grande partie. Quoique on dise à tout propos : *Dans un siècle aussi éclairé que le nôtre !* on peut assurer que la race des barbares n'est pas encore éteinte. Parmi ces restes d'antiquité, étaient les moules de médailles représentées sous ce numéro. Je vais tâcher d'en donner une légère idée.

« Si l'on pétrit deux morceaux de terre, si on donne à chacun la forme d'une tablette aplatie de chaque côté, épaisse de quelques lignes et arrondie par les bords; si l'on applique ensuite sur l'une et sur l'autre une pièce de monnoie, il est visible que chacune de ces tablettes représente en creux, sur l'une de ses faces, un des deux types que la pièce de monnoie représentoit en relief. Qu'on joigne les deux tablettes en les lutant par les bords, et en ménageant sur ces bords rapprochés un trou, une entaille par où quelque matière fusible puisse s'introduire, on aura un

vrai moule, qu'on fait cuire, et dans lequel on jettera en fonte des monnoies en quelque métal que ce soit. Dans l'opération que je viens de décrire, chaque tablette n'est imprimée que d'un côté ; mais si, sur l'autre côté, on avoit appliqué d'autres pièces de monnoie et qu'on eût fait correspondre ces nouveaux types gravés en creux à d'autres tablettes également imprimées, on auroit une suite et un rouleau de moules liés ensemble dans lesquels on couleroit à la fois plusieurs médailles, et tel est celui que je décris. C'est un cylindre dont la hauteur est d'un pouce et demi et la largeur d'environ un demi-pouce. Il n'est pas entier, car le côté supérieur offre un revers de médaille, qui étoit relatif à une tête imprimée sur une tablette qui étoit séparée du rouleau. Dans l'état où il se trouve, il est composé de huit tablettes qui forment autant de moules entiers qu'on aperçoit de petits trous dans la hauteur du cylindre. »

Caylus, qui était expérimentateur, essaya de fondre des monnaies à l'aide de ces moules et en obtint de *bien exprimées*. C'étaient des figures de Caracalla et de Géta, régnant ensemble de l'an 211 à 213 ; de Julia Domna, leur mère, et de Julia Moesa, qui y est nommée *Auguste*.

Ce sont là des personnages du commencement du IIIe siècle. Une grande quantité *de moules* de même nature furent trouvés en 1825 dans les égouts de la forteresse romaine de Famars, chez les Nerviens, à l'ouest de Bavay. C'étaient des Trajan-Dèce, des Gordien, des Philippe, des Severina, c'est-à-dire des types du milieu de ce même siècle. Nos Dioclétien, nos Maximien et nos Constance Chlore de la forêt d'Andaine, chez les Saii, prouvent que cette manière de couler les monnoies fut usitée jusqu'aux dernières années du IIIe siècle. On a voulu conclure de là que les moules monétaires n'avaient guère commencé à être en usage que depuis Septime Sevère jusqu'à Constantin, et qu'il n'en était sorti que « ces « médailles baveuses et irrégulières de la décadence de l'Empire, « dans lesquelles l'art est aussi altéré que le titre. » (*Congrès archéol. de Douai*, 1835.)

Mais la découverte faite au mois de janvier 1859, près du bourg

du Bernard, département de la Vendée, est venue contredire ou, au moins, atténuer cette accusation de décadence contre la monnaie moulée. En effet, dans les ruines d'un établissement romain, on a trouvé dans un pot de 0m,28 de hauteur, et de 0m,18 de diamètre à la panse, et formé d'une argile noire et très-dure, environ 130 moules pour couler les monnaies. Mais ceux-ci sont antérieurs au IIIe siècle, et prennent précisément à Caracalla, pour remonter jusqu'à Trajan, c'est-à-dire jusqu'à la fin du Ier siècle. Je crois devoir citer ici le compte qu'en a rendu M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, qui a présidé aux fouilles et en a publié une notice dans l'annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 1859.

« Les moules de terre cuite sont bien connus des antiquaires. On les trouve surtout dans la Gaule; mais ceux du Bernard offrent une particularité remarquable, c'est que jusqu'à présent on n'en avait pas rencontré qui donnassent des effigies d'empereurs d'une date aussi reculée.

« Un des moules nous a fourni de *belles empreintes de Trajan*, qui régna de l'an 98 à l'an 117 de J.-C.

« Un autre d'Adrien (de 117 à 138 de J.-C.).

« Un 3e de Faustine, mère; épouse d'Antonin le Pieux.

« Un 4e d'Antonin le Pieux (de 138 à 161 de J.-C.). Il a été gravé en la 11e année de son règne.

« Un 5e de Marc-Aurèle (de 161 à 180 de J.-C.).

« Un 6e de Caracalla (de 211 à 217 de J.-C.).

« Le moule le plus récent servait à fabriquer des deniers de Julia Mammea, mère d'Alexandre Sévère, qui régna de 222 à 235.

« Un des revers de ces moules nous donne un empereur à cheval, qui ne peut être que Trajan ou Caracalla, mais mieux Trajan.

« Sur un autre nous lisons : FELICITAS PVBLICA.

« Sur un 3e : OPTIMO PRINCIPI.

« Sur un 4e : CONCORDIA AVG. Le moule avait été fabriqué dans la XVIIe année du règne de l'empereur, qui était alors consul pour la 3e fois.

« Une pièce en argent, d'un titre assez bas, s'est trouvée dans le moule de Julia Mammea. Elle est parfaitement conservée. Sur le revers on lit : VENVS GENITRIX. La déesse y est représentée en pied, avec un enfant à ses côtés. »

Tout ce détail prouve évidemment, ce me semble, qu'on pouvait tirer des moules tout autre chose que des monnaies baveuses et irrégulières, et la netteté des moules de Diocletian, de Maximian et de Constance Chlore constate en même temps que la beauté des types se conservait encore à la fin du IIIe siècle.

Nous avons vu que les moules monétaires observés par M. de Caylus et qui avaient été trouvés à Lyon en 1704, n'offraient qu'un diamètre d'un demi-pouce ou, à peu près, de 14 millimètres. M. Dinaux, de Valenciennes, qui, au congrès archéologique de Lille, en 1845, rendit compte de la découverte des moules monétaires de Famars, n'en a pas donné le diamètre; il se contente de dire que ces moules ne se rapportaient à aucune des monnaies d'argent qui furent trouvées, au nombre de trente mille, dans les mêmes fouilles, et dont aucune n'était postérieure à Constantin. Enfin M. L'abbé Baudry nous affirme que les moules du Bernard n'avaient que 17 millimètres de diamètre, et l'ensemble de ces remarques nous donne l'idée de monnaies de petit module et probablement d'argent.

Il en est autrement des moules de la forêt d'Andaine. Ils étaient destinés à reproduire de *moyens bronzes;* et la preuve, c'est que, dans l'un d'eux, il est resté un Maximien de ce module, et que leur diamètre est de 25 millimètres. Ces moules sont donc d'une dimension supérieure à tous ceux qui, à notre connaissance, ont été mentionnés et étudiés jusqu'à présent.

Le savant numismatiste M. Poey-d'Avant, dans une lettre écrite le 30 janvier 1859 à M. l'abbé Baudry, après la fouille du Bernard, semble avoir résolu, à l'égard des moules monétaires, une question assez importante. Voici le passage cité par M. l'abbé Baudry : « Les moules que l'on possède *et en grand nombre*, appartiennent *toujours* au règne de Septime-Sévère, de Caracalla, etc. A cette époque, les monnaies n'étaient plus en argent fin, et leur fabrique

était médiocre, ce qui avait fait supposer que les moules trouvés jusqu'à ce jour pouvaient bien n'avoir pas tous servi à des faussaires et que les monétaires avaient pu les utiliser. En effet, l'aspect des monnaies *pouvait faire supposer qu'elles avaient été coulées et non frappées.* Il y a lieu *de modifier* cette opinion depuis la découverte au Bernard de moules de médailles du haut empire et de la bonne époque de l'art, et je crois que l'on peut avancer maintenant que tous appartiennent à des *faussaires. A l'époque des Antonins,* la monnaie était *frappée au marteau* et *jamais* coulée. »

A l'article *Moule* du Dictionnaire des antiquités de l'Encyclopédie méthodique, on trouve ce passage, extrait de l'un des ouvrages du numismatiste Beauvais, mort à Orléans en 1773 : « Quoique j'aie avancé que toutes les médailles antiques étaient frappées au marteau et que celles qui sont *moulées* doivent être regardées *comme des pièces fausses,* fabriquées sur l'antique ou sur le modèle, je conviens cependant qu'il y a des médailles de bronze antiques *qui ont été moulées.* Je n'entends point parler ici de ces pièces d'un volume fort étendu qui représentent la tête de Rome et qui servaient de poids chez les Romains, ainsi que de celles d'un poids semblable, où on voit la tête de Ptolémée, roi d'Égypte, qui étaient destinées au même usage, et qui n'ont pu être fabriquées qu'à la faveur du moule ; mais je veux parler des médailles qu'on voit dans tous les cabinets et qui ont été moulées. Telles sont la plupart des médailles de bronze égyptiennes ou les médaillons de potin de la même fabrique, qu'on a fait sous les règnes des Empereurs. D'autres qui sont grecques, de la fabrique d'Antioche et de quelques autres colonies de la Grèce, sont aussi *moulées,* mais d'un moule et d'une fabrique si visiblement antiques, qu'il est impossible de les méconnaître. Il est vrai qu'un nouveau curieux rejettera ces médailles ; mais quand on s'est formé un goût sûr de la fabrique des anciens, elles ne sont point suspectes.

« Je ne connais, dans les médailles latines, que celles de Postume, en grand et moyen bronze, parmi lesquelles on en trouve de moulées. En effet, la plupart des médailles de ce tyran le sont

visiblement, mais avec un goût de l'antique qui rassure un connaisseur. On ne manquait pourtant pas alors d'habiles graveurs dans les Gaules, témoins une bonne partie des médailles de bronze du règne des Postumes, et principalement celles d'or de Postume le père, qui sont d'un goût et d'une délicatesse dignes des plus beaux règnes de l'Empire. *Il ne faut pas qu'un curieux rejette indistinctement toutes les médailles moulées, ou celles qui paraissent l'avoir été.* »

Cette modification assez claire dans l'opinion de Beauvais au sujet de la fausseté des médailles sorties des moules monétaires, ne contenta pas l'abbé Mongez, rédacteur de l'article, qui ajouta le paragraphe suivant : « Quoi qu'ait pu dire Beauvais, cité plus haut, *la plupart des médailles antiques sont moulées.* Mais on peut assurer généralement qu'elles ont toutes été moulées, c'est-à-dire, les unes moulées en flans destinés d'abord à être frappés, *et les autres jetées immédiatement dans les moules de médailles parfaites.* »

Il me semble, d'après ces deux passages, que l'avis de Beauvais et de Mongez est complétement opposé à l'opinion si formellement exprimée par M. Poey-d'Avant, que toutes les médailles moulées *appartiennent à des faussaires.* Ce savant numismate ne peut ignorer que Beauvais, qui, dans l'origine, avait été amené à pareille conclusion, l'a abandonnée à la suite d'études plus sérieuses ; et j'avoue que je ne comprends pas comment on peut la soutenir aujourd'hui, en s'appuyant sur « la découverte au Bernard « de *moules de médailles du haut empire, et de la bonne époque* « *de l'art.* » Il me semble que de ces moules on ne peut induire autre chose si ce n'est qu'ils ont été en usage au Iᵉʳ et au IIᵉ siècle comme au IIIᵉ, et qu'il sortait de ces moules des monnaies *bien exprimées,* suivant les expériences faites par M. de Caylus, et de belles empreintes de Trajan, selon l'expression de M. l'abbé Baudry. Ces moules ont pu sans doute servir aux faussaires, mais il me paraît par trop exclusif de dire qu'il n'y ait eu qu'eux à s'en servir. Quelques numismatistes ont même pensé qu'ils servaient à une fabrication monétaire portative à la suite des armées, et

l'immense découverte de la forêt d'Andaine viendrait peut-être à l'appui de ce sentiment.

Nous avons dit, en commençant, que l'énorme quantité de ces derniers moules avait été trouvée parmi des débris romains, qui prouvaient que dans ce lieu avait existé une habitation et que cette habitation avait pu être un atelier monétaire. Ce qui concourrait à donner une certaine force à ce sentiment, c'est une découverte analogue faite en 1830 à Damery, lieu remarquable par ses antiquités, sur la voie de Sens à Reims, et à 5 ou 6 lieues de cette dernière ville. M. Hiver, alors procureur du roi à Epernay, en a rendu compte dans une notice insérée au t. II, p. 221 de la *Chronique de Champagne.* « Pendant l'hiver de 1829 à 1830, dit M. Hiver, des fouilles faites dans une portion fort petite de l'emplacement du parc de l'ancien château de Damery, firent découvrir, à une profondeur de quelques pieds, sous un amas de cendres, de charbons et de tuiles, les débris de vastes constructions rasées par un incendie, et ayant servi notamment à des thermes et à un atelier monétaire.

« Dans des pièces qui se touchaient on trouva plusieurs vases remplis de médailles. Les premiers renfermaient au moins 2000 médailles d'argent, dont plus de 1500 étaient à l'effigie de Postume. Le surplus présentait la série de monnaies qui se trouvent communément depuis Philippe père jusqu'à ce tyran. La seule pièce rare était un Macrien, fils.

« Un autre vase contenait une médaille d'argent d'Antonin; 5 petits bronzes de la monnaie de Trèves, aux types de Rome et de Constantinople; 100 autres petits bronzes des monnaies de Trèves, Lyon, Arles, Acquilée, Sisseg et Rome, aux types de Constant et de Constance, fils de Constantin, et 3000 pièces environ en petits bronzes du 4e module, *toutes à fleur de coin,* d'une belle fabrique et aux types des mêmes empereurs Constant et Constance.

On découvrit aussi, dans une pièce voisine, *un atelier monétaire* en pleine activité. Là, sous un amas de cendres et de tuiles, on trouva tout à la fois des cisailles et des débris d'autres instruments

en fer propres à la fabrication des monnaies, et *plusieurs groupes de moules en terre cuite renfermant encore les pièces qui y avaient été coulées, et le lingot formé par le métal surabondant.* Comme ceux de Fourvières, près Lyon (mentionnés et décrits par M. de Caylus, et que nous avons cités en commençant), ils avaient été moulés sur les monnaies qu'ils étaient destinés à reproduire.... Il n'est pas douteux que ces moules ne servissent plusieurs fois. Il suffisait d'un peu de soin pour en extraire les pièces sans les briser.

« Trente-deux moules seulement ont été recueillis intacts. C'est à peine la dixième partie du nombre total. 3 sont à l'effigie de Caracalla, 4 à celle de Philippe père, et 25 à l'effigie de Postume avec neuf variétés de revers...

« De ces découvertes on tire la conséquence que sous le règne des Césars Constant et Constance on coulait des monnaies nombreuses au type des empereurs qui avaient régné de Caracalla à Postume, et que cet atelier, placé dans le sein d'une ville, près de bains publics, *n'était pas un atelier de faussaires*, mais bien la monnaie impériale dans laquelle on frappait au marteau les espèces de cuivre au coin des empereurs régnants, en même temps qu'on y reproduisait par le coulage et en altérant encore les espèces d'argent, déjà altérées, des anciens Césars. »

Ces considérations et celles que nous avons fait valoir précédemment suffisent, ce nous semble, pour qu'on ne voie pas exclusivement des instruments de faussaires dans les moules qui ont servi à couler des monnaies romaines.

DESCRIPTION

DU

CHAPEAU DUCAL,

DE L'ÉPÉE DE PAREMENT, DE LA NEF DE TABLE,

ET D'UN GRAND NOMBRE DE BIJOUX

DU TRÉSOR DES DUCS DE BRETAGNE,

D'APRÈS DES TITRES ORIGINAUX ET INÉDITS.

LUE A LA SÉANCE DU 2 JUILLET 1861,

Par M. Stéphane DE LA NICOLLIÈRE.

En feuilletant l'Inventaire du Trésor des chartes des ducs de Bretagne, riche et féconde collection formant le fonds le plus important et le plus varié des archives historiques de la Loire-Inférieure, j'avais souvent remarqué l'énoncé de titres qui parlaient des bagues, joyaux, bijoux, vaisselle de nos ducs. Désireux de savoir quelle pouvait être la nature de ces objets, d'apprendre si un souvenir, un fait d'une certaine valeur se rattachait à leur existence, s'ils avaient tenu une place dans quelques traits de nos annales, joué un rôle dans l'une des nombreuses pages de la vie de nos souverains, j'eus recours à l'obligeance bien connue de M. l'Archiviste, qui mit aussitôt à ma disposition les divers documents qu'une heureuse inspiration signalait à ma curiosité.

Parmi ces documents, trois surtout ont droit à une mention spéciale. Le premier en date, simple copie sur papier non signée, contient l'intéressant récit d'une séance du conseil de tutelle ducale, tenue dans une des chambres de notre vieux château nantais. Le maréchal de Rieux, de l'avis de plusieurs de ses conseillers, ne trouve pas d'autre moyen de se procurer l'argent nécessaire aux hommes d'armes de la jeune princesse sa pupille, que d'exiger, pour les réengager de nouveau, la restitution de certains bijoux déjà engagés par François II, et que le prêteur refuse d'abord de lui remettre.

Vient ensuite une longue liste, également sur papier, non signée, des joyaux que le traître d'Albret, perdant tout espoir d'épouser l'héritière de Bretagne, enleva de vive force du trésor de l'épargne de la tour Neuve. C'était, on en conviendra, une manière un peu violente de se venger des refus de la duchesse, et qui du reste justifiait pleinement l'aversion qu'elle éprouvait à l'égard de ce vieux seigneur, que la force et l'intrigue cherchaient à lui imposer contre ses goûts et sa volonté. Cette pièce donne, ainsi que la suivante, d'attrayants détails sur l'art de l'orfévrerie au moyen âge, et de curieuses notions sur les pierreries, bijoux, tableaux, etc., de la maison ducale.

Enfin, en troisième lieu, un beau mandement sur parchemin, de cette même duchesse Anne, alors reine de France, dont le souvenir vit toujours au cœur de la Bretagne, qui la compte avec orgueil au nombre de ses plus pures illustrations. Au bas de ce mandement existe la signature de la reine, hardiment et largement écrite. Le paraphe conserve même la trace de la main royale, qui en se retirant avait légèrement effleuré l'encre encore humide.

La fille de François II retire des mains des héritiers de ce riche bourgeois' qui avait résisté au maréchal de Rieux, plusieurs pièces de vaisselle que le duc son père et elle-même avaient été contraints d'engager pour faire face à la solde des troupes ou à l'entretien des places fortes. Le prix exact du marc d'or et d'argent, son évaluation en diverses monnaies bretonnes, ajoutent à l'importance de ce précieux document. Entre les objets dont l'intéressante description nous reporte à quatre ou cinq siècles en arrière, se trouve le chapeau ducal, engagé lui-même pour la somme de 10,000 livres.

Quelques historiens attribuent la mort de François II, aux chagrins plus encore qu'à la vieillesse, et surtout aux profonds regrets que fit naître en lui le traité de Couëron, ouvrant la Bretagne à Charles VIII, bientôt après son vainqueur et son maître. Cette opinion semble recevoir ici une sorte de confirmation, par l'état de pénurie et de gène dans lequel nous voyons ce prince tomber, à la suite de ses malheureuses entreprises contre la France. Étrange et triste destinée que celle du brillant souverain breton, si faible, et cependant si valeureux et si chevaleresque, obligé, par de longs et cruels revers, d'aliéner, en nantissement, pour défendre son trône, le signe le plus éclatant et le plus caractéristique de sa puissance. C'est là un fait digne de remarque et propre à fixer un moment l'attention, que l'engagement de ce diadème ducal par le dernier de ceux dont il orna le front, et son retrait par l'illustre reine qui le léguait, avec sa belle province, à la France.

I.

La déclaracion des bacgues (1), *que Boudet bailla a Monseigneur le Mareschal, qui apartenoint à la Royne.* (Arm. C, cass. D, n° XII.)

Sachent touz ceulx qui ces presentes verront et soit chose notoire, que comme tres puissant et hault seigneur, Monseigneur le Marchal de Bretaigne (2) lieutenant général de la duchesse notre souveraine dame, Madame la contesse de Laval (3), tres puissant et hault sire Monseigneur d'Albret (4), Monseigneur le conte de Commige (5), Aujourduy second jour de cestuy present mois davril

---

(1) Bacgues, Bagues; tout ce qui composait l'avoir meuble au moyen âge. Ces objets se plaçaient sur des sommiers dans des coffres, baga, et sous un cuir de vache, vacca, bacca, bage, notre vache et bâche. Riche se disait d'une personne bien baguée; quand on chargeait sa fortune sur un sommier, on la baguait et elle devenait le bagage; vous l'enlevait-on sur la grande route, on vous débaguait, comme nous disons, de valise, dévaliser.

Les annotations sont empruntées aux comptes de l'argenterie des rois de France, par M. L. Douet d'Arcq, à la notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Louvre, par M. de Laborde; aux dictionnaires de Furetière, Ménage, etc., etc.; ouvrages auxquels nous renvoyons pour plus de détail.

(2) Jean de Rieux (voir à la fin de la pièce, ainsi que pour la date).

(3) La comtesse de Laval, Françoise de Rieux, dame de Derval, Rougé Malétroit, Châteaugiron, fille du maréchal et de Françoise Raguenel, mariée le 11 juin 1488 à François de Laval, seigneur de Châteaubriant, Candé, Beaumanoir, Montafilant, etc.

(4) Alain d'Albret, surnommé le Grand, fils de Jean d'Albret et de Catherine de Rohan, veuf de Françoise de Blois, dite de Bretagne, comtesse de Périgord, vicomtesse de Limoges, dame d'Avesnes, qu'il avait épousée en 1470. Il prenait les qualités de Alain, sire de Lebret, comte de Dreux, de Gaure, de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges et de Tartas, captal de Buch et seigneur d'Avesnes, dans une quittance donnée le 8 avril 1491 à Jean Le Gendre, trésorier des guerres, de 12,000 livres tournois, faisant partie des 11,000 écus d'or à lui ordonnés, pour avoir réduit à l'obéissance du roi les ville et château de Nantes. (Anselme, t. VI, p. 214.)

(5) Odet d'Aydie, chevalier, conseiller et chambellan du roi, sire de Lescun,

an que dessoubz, se soient assemblez en ce chastel de Nantes, en la chambre ou est ladite dame de Laval logée, ou estoint présens et appellez par mondit seigneur le Marchal et lieutenant général;

Nobles et scientificques hommes Messire Gilles de la Rivière vichancelier de Bretaigne, Olivier de Couaymen [1], Odet d'Aydie sennechal de Carcassonne [2], Raymond de Cardillac seigneurs de Saint Cire, Maistre Jehan Blanchet sennechal de Nantes, Maistre Rolland Gaulteron, sennechal de Lamballe, Guillaume de Bogier contrerolle général de Bretaigne, Gilles Thomas tresorier de l'espargne, Maistre Jehan du Celier seigneur Dubays, Pierres de Vay seigneur de la Rochefordière l'un des auldicteurs des comptes et plusieurs autres.

Lequel mondit seigneur le Marchal et lieutenant general, leur a dit et remonstré, qu'il failloit et estoit tres expediant de trouver moien d'avoir et recouvrer quelque bonne somme, pour payer et entretenir les gens de guerre, tant siens que ceulx de mondit Seigneur d'Albret et de Monseigneur de Commige, dudit Couaymen et autres, lesquelz se plaignoient fort de deffault de leur soulde leur deue de plusieurs mois. Et que se remede n'y estoit promptement mis on ne les pourroit plus entretenir, ne d'iceulx estre plus servy, pour la deffence du pais et service de la duchesse. Et que aussi a faulte de paiement, aucuns desdits gens de guerre pourroient faire plusieurs maulx et dommages au pouvre peuple, tant aux champs que en ceste ville de Nantes. Et de leur donner congié, ce seroit au tres grant dommage et preiudice de la duchesse et bien de la chose publicque de son pais. Considére

---

comte de Comminges, amiral de Guyenne. Il était fils de Bertrand d'Aydie et de sa première femme, Marie de Domin. Philippes de Commines, l. III, chap. XI de ses mémoires, dit : « Qu'il n'y avoit ne sens ne vertu en Bretagne que ce qui procedoit de lui. »

(1) COETMEN.

(2) ODET D'AYDIE, dit le Jeune, vicomte de Riberac, de Turenne, de Cailus, seigneur de Montfort, de Martel, de Beaumont, etc. Il était frère du comte de Comminge, fils de Bertrand, mais de sa seconde femme, Honorete.

mesmement que l'armée du Roy (1), marche tousiours devers le pais et duché.

Parquoy, mondit Seigneur leur prioit et requeroit, aviser et trouver quelque moien et remede pour obvier ad ce que dit est. Et sur ce, apres que madite Dame de Laval, Monseigneur d'Albret, Monseigneur de Commige et les autres surdits, eurent longuement debatu et serché moien dont argent se pourroit trouver, pour le paiement desdits gens de guerre; ont dit et remonstré le surdit Vichancelier, sennechal, tresorier, contrerolle du boays et autres surdits, a mondit Seigneur le Marchal et Lieutenant, quilz ne voient, ne saroient trouver nul moien ne remede pour ledit paiement recouvrer, que sur les bagues de la duchesse, que le feu duc que Dieu absoille, bailla et engaigea a Jehan Boudet, conseillier et contrerolleur de Monseigneur le duc d'Orléans, lequel est en ceste ville de Nantes, pour aucune grant somme d'argent qu'il presta au duc (2). Lesquelles bagues, sont tant en joyaulx que en vexelle d'argent, en trop plus grant valleur que ne montoit la somme que ledit Jehan Boudet avoit dessur. Et qu'ilz estoient d'oppinion conseil et avis, que pour pourvoir audit paiement mondit Seigneur le Maréchal, pour le bien preservacion et deffence de la duchesse et de la chose publicque de son pays, feroit bien de prendre dudit Jehan Boudet, le sourplus et valleur desdites bagues et vexelle, vallans comme dit est, plus grant somme qu'il n'a dessur, en lui en laissant seullement jucques à la valleur de la somme qui lui est deue ou peu plus. Et commectre pour ce faire, des gens expers a les estimer, et lui bailler acquict envers la duchesse, par vertu de son auctorité et pour le bien et

(1) Charles VIII.

(2) Jean Boudet, originaire de Blois, contrôleur des finances en Bretagne, eut, de sa femme Jacquette de Garendeau, Simon, Jean, et Michel Boudet, évêque et duc de Langres, pair de France, prélat fort recommandable, dont la chronique de Langres fait l'éloge le plus complet.

Les Boudet portaient pour armes : d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de trois roses d'argent, et en pointe d'un porc-épic d'or; avec cette devise : Quy sy frotte sy pique. (Anselme, t. II, p. 223.)



deffence du pais, comme dit est. Et sur lesdites bagues trouver l'argent pour le paiement desdits gens de guerre.

Et lors, après que mondit Seigneur le Marchal eut leur avis et oppinion, en eut pareillement les oppinion et avis de Madame de Laval, de Monseigneur d'Albret et de Monseigneur de Commige, qui furent d'oppinion veu que c'estoit pour ung si grant bien, que ainsi ce doit faire. Et ouy ce que dit est, et pour pourveuoir et subvenir au bien de la duchesse, deffence de sondit pais, et pour obvier au dommage que en deffault dudit paiement en pourroit ensuir. Mondit Seigneur le Marchal par la délibéracion et conseil que dessur, ordonna incontinent, et présentement, et députa aucuns des surdits, pour aller faire estimer et veoir lesdites bagues et les prendre dudit Jehan Boudet, ainsi que dit est, en lui en laissant d'icelles jucques a sa somme ou peu plus. Et ordonna tout ce que dessur estre notiffié audit Jehan Boudet, pour a ce obeir. Et tout ce que dessur fut mis en délibéracion par la forme que dit est entre mesdits Seigneurs, et par mondit Seigneur le Marchal, Madame de Laval, Monseigneur de Commige et par avis dessurdits touz ensemble, audit chasteau de Nantes, en ladite chambre, le second jour d'avril, l'an mil quatre cens quatre vings et huit finissant.

Et après cedit mesme jour, du contenu en la surdite delibéracion et appoinctement sur icelle fait par mondit Seigneur le Marchal, fut notiffié et montré audit Jehan Boudet, ainsi que par lui avoit esté commandé que feust requis fourpir audit appoinctement et obtemperer, en retenent desdites bagues jusques à la valleur montant la somme qui lui estoit deue.

Lequel fist responce, que a ladite délibéracion il n'avoit point esté appellé ne ouy, en ce qu'il voulloit dire par devant mondit Seigneur le Marchal, on a esté remis et renvoyé. Lequel a remonstré, que mondit Seigneur le Marchal lui avoit fait feire aucun commandement touchant lesdites bagues, luy suppliant *qui les print point*. Lesquelles ne partie d'icelles il n'estoit déliberé bailler, que prealablement il ne feust poyé entierement de la somme qu'il avoit dessur, et que toutes lesdites bagues lui estointe

obligées pour icelle, et qu'il n'eust et recouvrast le récepisse et recongnoessance qu'il bailla desdites bagues au duc et acquict d'icelles.

Lors, mondit Seigneur le Marchal lui fist responce, que ce qu'il en faisoit, avoit esté et estoit par délibéracion que dessur, pour le service et bien de la duchesse, tuicion et deffence de son pais. Car autre remede il ne povoit trouver, pour le paiement desdits gens de guerre, et failloit que ledit Jehan Boudet obtemperast à ladite delibéracion, ainsi que dit avoit esté. Ledit Jehan Boudet remonstrant et disant comme dessur.

Et apres plusieurs contradictions et choses, que ledit Jehan Boudet fist et dist a mondit Seigneur le Marchal qu'il n'en bailleroit riens autrement, que dit est, par sa volunté ne de son consentement, luy suppliant qui lui pleust ny procedder, par autre contrainte. A quoy mondit Seigneur le Marchal lui dist, une foiz pour toutes, que sil ne voulloit acquiesser a bailler lesdites bagues, ainsi que dit est par gré de sa volunté, qui les feroit prendre reaument et de fait, et qu'il n'y fist plus de contradicion ne reffus. Offrant luy bailler pour sa descharge et acquict envers la duchesse, double de ladite delibéracion, appoinctement et compulsoire, signé de sa main et seellé de son seel, et signé des Notaires cy dessoubz escriptz. En oultre, lui promectre soubz l'obligacion de ses biens, de l'en garder garentir indampné et deschargé et acquitté envers la duchesse et tous autres, des bagues qu'il prand pour les choses que dessur.

Parquoy, par l'auctorité de mondit Seig^r le Marchal Lieutenant Général, par ce que dit est, et autres choses, qui l'ont mené a obeir et faire en ce le contenu en ladite delibéracion et commandement de mondit Seig^r le Marchal, Ledit Jehan Boudet, s'est condescendu lui bailler, pour emploier audit paiement, lesdites bagues. C'est assavoir :

1. (1) — Deulx flacons touz vermalz dorez, (2) a l'ouvraige de

(1) Nous avons numéroté les articles, afin d'éviter les répétitions dans les pièces suivantes.

(2) Vermeil doré. Cuivre doré.

Venise a deux ances garnies d'esmaulx esmaillez et couvers d'or, touz lesdits esmaulz plusieurs personnaiges, ledit esmail de rouge cler, et plusieurs personnaiges assiis ou corps et couvercles desdits faulcons, selon que plus au long est rapporté et describé en l'inventoire dudit tresorier de l'espargne. Et poysent iceulx, deux cens sept mars, quatre onces sept gros d'argent doré, et furent achaptez de Pierre de Cresme marchant de Venize. Lesdits deux flacons garniz de leurs estuictz.

2. — Deux grans drageoiers, (1) a la facon de Millan, touz vermoilz doréz garniz desmaulx couvers d'or esmaillez de roge cler, plusieurs sortes de personnaiges. Et au pie desquelz dragouers, y a quatre personnaiges en facon d'anges et instrumens, et au pommeau autant de semblable faczon, avecques leurs couvercles esmaillé dehors et dedans. Et de tel esmail que sont lesdits dragouers, a ung personnaige au bout, tenant en une main une targe semée d'armines, et en l'autre main une halbarde, pesans iceulx dragouers ou (*avec*) leurs couvercles, deux cens trente neuff mars d'argent doré, achaptez de Ouldraye de Cresme marchant de Millan, lesdits deux grans dragouers garniz de leurs estuytz.

3. — Et ung sacraire ront, sans massonnerie, garny d'esmaulx faiz d'esmail sur esmaill, a plusieurs personnaiges, le hault ront en faczon d'un myrouer. Et ou dedans se mect corpus domini; le pommeau en faczon du corps d'une esguière garny d'esmaulx. Ledit sacraire assiis sur troys piez de griffon et troys pommectes rondes et persées. Sur chacun ung personnaige dessur et pareillement garny desmaulx a plusieurs personnaiges, pesant ledit sacraire cinquante quatre mars d'argent doré, achapté de Pierre de Cresme marchant de Venise; et est garny destuy en mesme estat que les receut par le voulloir du duc dudit tresorier de les-

(1) Drageoirs. Espèces de soucoupes à rebords élevés et ordinairement d'argent, dans lesquelles on servait des dragées à la fin des repas. On donnait également ce nom à une petite boîte en forme de montre, que les dames portaient à la ceinture par ornement, où elles mettaient des dragées.

pargne, selon quest contenu et porte le recepissé que ledit tresorier en a de luy. Quel inventoire, ledit tresorier et autres presens, ledit Jehan Boudet reallement a baillé entre les mains de mondit Seig[r] le Marchal, qui a promis et promect par ces dites presentes, audit Jehan Boudet, l'en tenir quicte et deschargé envers la duchesse, l'en garentir et deffendre, relever et garder indampné, envers elle et tous autres qui lui en pourroint le temps advenir faire question et demande, et en prandre le garentaige deffence et éviction que que part que ledit Boudet en sera convenu, en quelque court juridicion que ce soit ou pais et duché de Bretaigne. Sy pour raison et cause desdites pieczes lui en estoit fait cy apres aucune question et demande ne procès. Et a dit mondit Seigneur le Marchal lieutenant général, faire ce fait en son propre et privé non. Et quant a ce, en a obligé audit Jehan Boudet, tous et chacuns ses biens meubles et heritaiges présens et advenir, quelxcomques, et chacune partie d'iceulx', obligée pour le tout. Et les choses et chacune dessurdite, a promis et juré mondit Seigneur le Marchal, sur lipotheque et obligacion surdite, tenir, fournir et loyaulment, acomplir, sans jamais aller a l'encontre, par dillacions de terme de parler, jour juge, jour avenant, mandée de personnes, sexleger epposer (*sic, pour opposer*), ne faire arrester, ne aucune autre dillacion, debat ne opposicion quelxconques, ainczoys y a renoncé et renonce. Et de son assentement et a sa requeste, y a esté par le jugement de la court de Nantes, jugé et condampné, a la juridicion, seigneurie et obeissance de laquelle court, et soubz toutes autres quelxconques, mondit Seigneur le Marchal s'est submis et submect, par son serment, avecques touz et chacuns sesdits biens meubles et heritaiges, presens et futeurs.

Comme tesmoing le seel estably aux contraictz d'icelle court. Le Seix[me] jour davril, l'an mil quatre cens quatrevignts et huit, avant pasques.

Ce fut fait et octroyé ou chasteau de Nantes, en la chambre ou est logé mondit Seigneur de Commige. Donné comme dessus, ainsi signé Fouelleul passe. J. de la Court passe. Et au dessoubz estoit escript ce qui sensuit.

Nous Jehan sire de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, conte d'Aumalle, viconte de Donges, marchal de Bretaigne et lieutenant général de la duchesse ma souveraine dame. Confessons avoir eu de Jehan Boudet, les especes de vexelle cydessus escriptes et declairées ou contraict cy dessus. Lequel contraict, nous promectons sur lipotheque et obligacion de touz noz biens et heritaiges presens et advenir, tenir et acomplir selon le contenu diceluy. En tesmoign de ce, nous avons signé ces presentes de notre main, et fait seeller de notre seel, ce seix[me] jour davril, l'an mil quatre cens quatre vingts et huit, avant pasques. Ainsi signé Jehan de Rieux.

II.

Declaration des bagues et joyaulx prins par le traistre Albret ou chasteau de Nantes dedans le tresor de lespergne. (C. D, Inventarié XI.)

Decleracion des bagues, joyaulx, perles, saffirs, balaiz et autres especes estans en la tresorerie de l'espergne, en la tour du chasteau de Nantes, en la garde de Gilles Thomas, tresorier d'icelle. Dont les huys de ladite tour furent rompuz et brisez, par gros marteaux, tenailles et ciseaux, a l'entrée que fist le Seig[r] d'Albret et ses gens, à la sourprinse quilz firent dudit chasteau, la nuyt du sabmedi deizneuff.[me] jour de mars, mil IIII[c] IIII[xx] deiz finissant, dont le tresorier de ladite espergne informera de ladite ropture. Et en ladite tresorerie dedans les coffres d'icelle, qui semblablement furent rompuz, ont esté prins et emportez par ledit Seig[r] d'Albret, ou par ses gens, lesdits bagues, joyaulx, perles, saffirs, balaiz et autres especes, ainsi que cy après est déclairé.

Et premier

En ung grant coffre ferré de la faczon de Tours (1), tout rond

(1) Fait à Tours, ou imité de ceux qu'on faisait en cette ville.

ou y avoit deux claveures a boce, estoint les bagues et vexelle cy après declairez.

Premier, — estimé à LXX escus. — Ung drageouer d'argent doré, a vermoil et godronné (1), en la pate duquel le fons est de jaspe (2), et sur le bort y a deux crapaudines (3) et deux licornes (4), pesant v marcs vij onces ij gros.

2. — XV escus. — Item, une petite salière d'or, a une table de licorne au fons, dont le duc, que Dieu absole, estoit servy, pesant j once iiij gros et demy la pièce entière.

3. — V^c XXXVIIJ escus. — Item, une espine de la couronne notre Seig^r, en ung relicaire de cristal garny d'or, dont la pate est esmaillée de bleu et de vert, ladite pate garnye de xvj rubiz (5)

---

(1) Godronné. Godrons, sont en orfévrerie des ornements ou des moulures semblables à des œufs ou à des amandes; il y en a de creusés comme le dedans d'un noyau, et de fleuronnés de plusieurs espèces.

(2) Jaspe. Pierre dure et opaque, de la nature de l'agate. On en trouve de différentes couleurs: rouge, sanguin, pourpré, blanc, vert. Voir, pour plus de détail sur les pierres précieuses, *Le Parfait Joaillier, ou histoire des pierreries, où sont amplement décrites, leur naissance, juste prix, moyen de les cognoistre et se garder des contrefaictes, facultés médicinales et propriétés curieuses*, composé par Anselme Boece de Boot, etc. Lyon, 1644.

(3) Crapaudine. Pierre de couleur grisâtre, brune, marbrée de quelques taches roussâtres. Il y en a de deux espèces, les unes rondes, les autres longues. On a cru qu'elle se trouvait dans la tête des vieux crapauds, d'où lui vient son nom, et qu'elle préservait de la peste et autres maladies malignes.

(4) Licorne. On attribuait quantité de vertus à la corne de licorne. Ambroise Paré affirme que, d'après ses expériences, c'était de la pure charlatanerie. On la prisait si haut, qu'un Allemand en vendit une au pape 12,000 écus, au rapport d'André Racci, médecin de Florence, et que, dans les boutiques, la livre de 16 onces se vendait jusqu'à 1536 écus, lorsque le même poids d'or n'en valait que 148. (Furetière, *Dict. univ.* verbo *Licorne*).

Voir, au sujet de cet animal fantastique, un intéressant article de M. G. Brunet (*Revue archéologique*, 1852, p. 551), dans lequel cet auteur cite un poëte allemand qui expose que la licorne, emblème de la pureté et du courage, est l'image la plus fidèle d'un preux et véritable chevalier, et doit ainsi tenir en blason un rang des plus distingués; ce même poëte raconte que sous la corne de licorne se trouve une pierre qui guérit toutes les blessures.

(5) Rubiz. Le rubis, qui tient un des premiers rangs entre les pierres précieuses, est diaphane, rayonnant, rougissant, marqueté de petites taches de couleur azurée, et repousse la lime.

et VIII perles de compte (1), telles quelles. Et ou hault et a l'environ dudit relicaire, XXIIIJ rubiz, XVIIJ perles en potences, et autour VIIJ autres perles branlantes. Et au dessus dudit relicaire y a ung ange d'or esmaillé de blanc, tenant entre ses mains, une couronne d'espines esmaillée de vert, duquel ange les elles deffaillent. Et ou dedans dudit relicaire, y a ung petit angelot d'or, qui tient en sa main ladite espine. pesant IJ marcs j once VIJ gros IJ d. d'or. Et est garny destuy.

4. — IIJc XVJ escus. — Item, ung relicaire a quatre pilliers et ung pinacle le tout d'or; ouquel relicaire est une espine de la couronne notre Seigr, que feu madame d'Estampes donna audit feu duc. Audevant duquel y a troys balaiz (2), troys saffirs (3) et XVIIJ perles en seix troches (4). Et en chacun desdits pilliers une perle, et audessus dudit pinacle, ung gros saffir de treille, et en lun des costez a ung saint Anthoine de Pade, et en l'autre ung saint Bernardin. Et le derrière dudit relicaire poinczonné. A ung soleil et a ung Jeshus dedans. Item oudit relicaire y avoit ung dyadesme a ung solleil. Ou melieu duquel y a ung balay et a l'entour y a seix perles, troys esmeraudes (5), deux saffirs et ung

(1) PERLES d'une certaine grosseur.

(2) BALAIZ, balloiz, ballay, ballais. Le rubis ballais est moins estimé que le ruby spinelle, qui est couleur de feu. Celui-ci a la couleur de la laque de Florence et de cramoisi, qui paraît comme mélangée d'un rouge naturel et d'une petite portion de couleur cérulée, ainsi qu'une rose vermeille.

(3) SAFFIR, saphir, pierre précieuse orientale, de couleur d'un bleu céleste et transparente, se rapprochant de la teinte des fleurs de myosotis. (Voir, sur les propriétés, qualités et facultés du saphir, l'ouvrage déjà cité.)

(4) TROCHES de perles; vient de trochet, petit bouquet de fleurs ou de fruits joints ensemble sur les branches d'un arbre et sortis d'un même bouton.

(5) Entre toutes les pierres précieuses verdoyantes, il n'y en a point de plus parfaicte, plus belle, plus agréable et plus gaye que l'esmeraude. Car, par sa plaisante verdeur, elle adoucit tellement la vivacité et la pointe des yeux et récrée tellement l'esprit, qu'elle surpasse de beaucoup la gayeté de toutes les herbes et des prez. Cette pierre précieuse est lucide et diaphane; danssa couleur, on ne remarque rien, ny de bleue, comme dans la turquoise, ny de iaune, comme dans la topase. (*Parfait Joaillier,* p. 247). Au moyen âge, les émeraudes étaient, avec les rubis, les pierres précieuses les plus employées dans les ouvrages d'orfévrerie (Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France*).

ballay. Pesans lesdits relicaire et dyadesme or et pierrerie, j marc, ij onces, v gros et demy d'or. Et est bien asavoir que ledit relicaire estoit porté par ung ymaige de saint Francoys, d'argent doré, quel fut livré dès le mois de juillet mil IIIj^c IIIj^xx VII, a Guillaume Picault, maistre des monnoyes de Nantes, o d'autres joyaulx de la chappelle, qui furent fonduz pour le fait de la guerre.

5. — v^c XIIIj escus. — Ung tableau d'or, a quatre demyz rons, ou melieu duquel est le cruxifiement, et esdits quatre demyz rons, les quatre euvangelistes, garny a l'entour, de VIIj balaiz, quatre saffirs, et xxxij perles de compte acouppleiz, et ou fretelet (1) dessus, a seix autres perles de compte. Lequel tableau en l'endroit de l'un des demyz rons est desrivé, et poyse ainsi garny, ij marcs vj onces vj gros ij d.

6. — IX^xx XIIIj escus. — Ung autre tableau d'or, ouquel y a ung ymaige de notre Damme tenant son enfant en l'un de ses braz, et en l'autre troys perles et ung petit dyamant pointu. Et y a deux angelotz, d'une et autre part dudit ymaige, tenans deux petitz tortins, en faczon de cierges. Ledit tableau garny par le dehors de cinq balaiz, cinq esmeraudes, et ung petit dyamant et cinq perles de compte, pesant ij marcs j once et demye. eschars (2). (Engagé par Jean V.)

7. — ij^c LXVIIj escus. — Ung autre tableau d'or, garny de VIIj grosses perles, sept balaiz et ung saffir. Ouquel tableau a en ymaige le coronnement notre Damme et quatre angelotz. Et audessus dudit couronnement, Dieu le père en une nue et deux petitz angelotz, pesant ij marcs v onces.

8. — IIIj^xx IIj escus j d. — Ung tableau d'or, a ung croissant ou y a une ymaige de sainte Katherine, pendente a une chesne d'or, garny ledit croissant alenviron de troys balaiz, deux saffirs et seix perles de compte. Ledit ymaige assis en une nue esmaillée,

---

(1) FRITELET, FRETELET, et mieux FRUITELET. C'est le petit bouton qui se trouve sur le couvercle de tout vase de table, comme couppe, hanap, etc. Il représentait ordinairement un fruit ou une fleur. (Douet Darcq, *ibid.*)

(2) ESCHARS, d'escharte, pris pour petite mesure, en opposition à bon poids. D'un ancien mot, dit Furetière, signifiant avare, mesquin.

dont partie d'icelle nue est desrivée, poysant ledit tableau vij onces iiij gros ij d.

9. — iiij^c lxj escus. — Ung tableau d'or, en faczon d'une porte paix, a une trinité d'or esmaillé de blanc. Le tredoulx dicelle trinité semé de fleurs de lis et de musq et couvert d'un bericle. Ledit tableau garny à l'environ de deux saffirs, deux balaiz et quatre grosses perles, et ou pignon de dessus a une croez d'or garnye de quatre balaiz, ung saffir et sept grosses perles, et ou derrière d'iceluy tableau y appiert avoir une feille d'or pesant ij marcs vij onces vj gros. (Engagé par Jean V, qui l'avait reçu en cadeau du duc de Berry le 12 janvier 1412.)

10. — v^c lxxiij escus. — Ung tableau d'or, aymaige de saint Jehan Baptiste, esmaillé de blanc, et deux ymaiges a genoilz, esmaillez pareillement, pesant iiij marcs, j once, ij gros d'or. Ledit tableau garny de huyt balaiz, troys saffirs, saeze perles, et sur le tabernacle d'iceluy, deux angelotz tenans ung relicaire, ou il y a relicques de saint Jehan selon l'amuce. Et ledit tableau a deux chesnes ou a ung balay et une grosse perle, et y a deux angelotz esmaillez de blanc, ledit tableau garny de son estuy.

11. — iij^c iiij^xx viij escus. — Ung autre tableau de saint Jehan l'euvangeliste, a deux esseletes (1), esqueulx y a deux ymaiges taillées et esmaillées d'un costé et d'autre, a ung terraige d'argent, garny entour l'ymaige saint Jehan, de xvj grosses perles et de quatre balaiz et quatre saffirs, et ou terraige de xvj plus petites perles. pesant iij marcs dor. Et fault troys boutons esmaillez de roge cler. Et estoit ledit tableau garny de son estuy. Et ou dos dudit tableau est assis une forme de mirouer.

12. — iiij^xx vij escus. — Ung autre tableau ront, a une Notre Damme et deux ymaiges estantes de camayeu (2), garny ledit ymaige de Notre Dame de seix perles; et deux angelotz petitz qui tiennent une coronne, garny ledit tableau de troys balaiz, ung saffir. Et ou derrière y a ung ymaige de saint André esmaillé, pesant j marc j gros ij d. d'or.

---

(1) Esseletes, peut-être selette, petit piédestal ou gradins.

(2) Camahyeu, camayeu. Camée.



13. — lvij escus. — Ung tableau rond, a une Annonciacion en esmaill, garny de seix balaiz et xii perles de compte, et de l'autre costé en derrière, a une ymaige de saint Paoul poinczonné, pesant vj onces j gros d'or.

14. — ijc lxvj escus. — Ung tableau d'or, a deux esseletz en faczon du mont Saint Michel, sur ung terraige d'argent doré esmaillé. Et esquelx deux esseletz, sont saint Jehan Baptiste et saint Anthoine, garny ledit tableau par le dedans de deux balaiz sur lesdites deux ymaiges, et de deux autres moindres balaiz audessous, et seix grosses perles en deux troches, et par le dehors de quatre petites thorelles, sur troys desquelles y a troys perles. Et ou derrière dudit tableau à l'entrée de la porte y a ung dragon. Et sur le hault de ladite porte, y a une petite thorelle sur laquelle a une perle. Et dit on que ou dedans dudit tableau souloit avoir ung ymaige de Notre Damme, et ou hault dudit tableau souloit avoir ung ymaige de saint Michel. pesant ledit tableau o sondit terraige d'argent, iiij marcs ij onces ij gros et demy.

15. — lxxix escus. — Ung autre tableau d'or pendant a une chesnete d'or, au dedans duquel y a une Notre Damme de Camayeu sur ung saffir, en faczon d'une nue. Saint Jehan et saint André d'une et autre part dudit ymaige, garny le dyadesme dudit ymaige de nostre Dame de seix perles et ung amateste (1) et deux angelotz, tenans une coronne. Et a l'entour dudit tableau y a troys balaiz, ung saffir carré et quatre testes de camayeu, garnyes de grenetz, desmeraude, de saffirs et de balaiz. pesant ledit tableau vij onces vj gros j d. d'or.

16. — ijc iiijxx j escus. — Ung coffret d'or a bericle (2), a quatre pilliers d'or ou est la salutation Notre Damme, que l'ange Gabriel luy apporta, saint Jehan Baptiste, sainte Katherine, saint Pierre saint Paoul, saint Anthoine et saint Jehan euvangeliste. Garny

---

(1) Améthyste, pierre de couleur violette.

(2) Beryl, pierre précieuse d'un vert bleuâtre et transparent, que l'on nomme aussi aigue-marine. Il s'en trouve quelquefois de si grosses, qu'elles peuvent servir à faire de forts beaux vases.

ledit coffret sur le couvercle de deiz balaiz, xxxj[e] perle de compte dont l'une pendente o le moraillon (1) de la claveure dicely coffret. Et sur le couvercle a deux levriers esmailléz de blanc, tenans entre les piez devant ung balay. Et n'y a point de cleff oudit coffret pesant ij marcs iiij onces v gros j d. d'or.

17. — xxxix escus. — Ung tableau d'or petit a deux esseletz en faczon de treille, ou dedans duquel a ung ymaige de saint Jehan Batiste esmaillé de blanc, a arbres esmaillez de vert et de gris, assis sur ung terraige esmaillé de vert, ledit tableau garny par dehors de xix perles de compte a pluseurs fleurs et feilles esmaillées de vert et de blanc. pesant ij onces ij gros d'or.

18. — iiij escus j d. — Ung petit tableau d'or, a lozanges esmaillé, ou a dun costé ung cruxifiement et de lautre costé saint Christofle, ou dedans duquel a ung ymaige de saint Julien, dyvoyre, et quatre autres ymaiges desmaill sur les bortz, et poyse iiij gros xij grains.

19. — lij escus. — Ung petit tableau d'argent doré de sept pieces, ou y a pluseurs relicques pesant ij marcs j once.

20. — xxv escus j d. — Ung tableau d'argent doré, a deux esseletz, de lannonciacion Notre Damme en boce. Et es deux esseletz saint Jehan et sainte Katherine esmaillée, estant ledit tableau esmaillé en plat par dedans, et par dehors a une trinité d'une part, et saint Jehan l'euvangeliste et sainte Anne d'autre part. Duquel tableau deffault la croesée qui estoit dessus, et poyse ledit tableau ij marcs j once vij gros ij d.

21. — xxxix escus. — Ung tableau d'argent doré, a pluseurs pilliers et petiz ymaiges ou hault, et deux perles ou bas, et dedans ledit tableau a une Notre Damme en boce tenant son enfant, dont il deffault ung esselet de deux qui y estoint, et deux petites thorelles. Et est ledit tableau desassemblé en pluseurs endroiz, pesant iij marcs j once ij gros.

22. — xv escus j d. — Ung tableau d'argent doré a bericle, ou a

(1) Moraillon vient de moraill, qui, en langage celtique ou bas breton, signifie loquet.

dun costé Notre Damme, sainte Katherine, saint Jehan Baptiste et saint Jehan leuvangeliste. Et de lautre costé Notre Dame encousches, et les troys roys d'orient, garniz a lentour de cinq doublez de Venize vermoilz, et cinq bleuz pendans a une chesne a crotz. pesant ledit tableau j marc j once vij gros et demy.

23. — IXxx v escus. — Unes heures (1) garnyes d'or et de musq, et de XXIX perles de compte, de deux rubiz au fermant desdites matines. Et esdites heures tant aux fermouers que au couvercle d'icelles, appiert deffault de quinze perles de compte. pesantes lesdites heures j marc v onces ij gros d'or.

24. — ijc IIIjxx xvj escus. — Une esguyère d'albastre garnye d'or, ou il y a sur le fretelet ung balay, deux saffirs, sept perles et pluseurs boutonnetz esmaillez. Et a l'environ d'iceluy fretelet a xij boutonnetz d'or branlans. Et entour le couvercle d'icelle a cinq saphirs, deux balaiz, XXIIIj perles en ouict troches. Et la pate de ladite esguyère garnye de troys saphirs et troys balaiz, quinze perles en cinq troches, pesant ladite esguyère IIj marcs IIj onces ij gros d'or. garnye de son estuy.

25. — IIIjxx escus. — Une esguyere de cristal garnye d'or et d'argent doré, sur le fretelet de laquelle y a ung serpent vollant tenant une demye perle, pesante ladite esguyère ainsi garnye IIj marcs vij onces IIIj gros d'or. et estoit en ung estuy roge.

26. — LXXVj escus j d. — Une sallière d'or godronnée, garnye en la pate de ouict petiz rubiz et de ouict perles, et ou corps dicelle de seix petites perles branlantes, Et le couvercle garny de sept rubiz et sept perles; et ou fretelet une plus grosse perle et cinq petites perles branlantes. Et ou dedans de ladite sallière, tant ou couvercle que ou corps, a deux cassedoines vertes (2). pesant ladite sallière IIIj onces v gros d'or. garnye de son estuy.

27. — XXXVj escus. — Une autre sallière de coque de perle,

(1) Une paire d'heures.

(2) CALCÉDOINE, sorte d'agate demi-transparente, teinte de couleur légère et nuageuse.

garnye d'or, en faczon d'une feille de chou au pie, quelle estoit cassée, et autour dudit pie garnye de petiz bouillons, esmaillée de roge et de blanc. garnye de son estuy. pesante. (*Blanc.*)

28. — xxxvj escus. — Le couvercle d'une grant sallière d'argent doré, a maczonnerie et a petites thorelles et petiz serpens d'argent doré. Dont ladite sallière est demorée en la tresorerie, et ledit couvercle emporté.

29. — xvij escus. — Une petite sallière d'or, a pie, a une petite fleur esmaillée de blanc, et une pomete dor, pesante j once vij gros j d. d'or.

30. — xxx escus. — Une autre sallière d'or, a quatre lyons, dont le font est d'une agathe, qu'on disoit de bericle ou de cassidoine, garnye a l'entour de huyt petites perles et dun saffir persé. pesante ladite sallière iij onces d'or.

En ung petit coffre ront de la faczon de Tours, estoint les especes qui ensuyvent.

31. — vj^xx iij escus. — Sauvoir : en ung petit estuy de cuir estant dedans ledit coffre, quel estuy est a troys estres, ou souloint estre mis troys des dyamans dudit feu duc, ouquel estuy estoint les chesnes et autres choses cy après declerées. Savoir troys chesnes en faczon d'un neu de cordelière, dont lesdits chesnons desdites cordelières estoint de fil frisé, et les neuz esmaillez de blanc et de roge clere, et les chesnons d'entre-deux esmaillez de noir. Esquelles troys chesnes estoint par cy devant atachez, savoir : la grosse pointe de dyamant, le cueur et la table quelx ont esté mis hors desdites chesnes, pour iceulx engaigez pour le fait de la guerre. Et poysent lesdites troys chesnes vj^xx iij escuz d'or.

32. — xv^c escus. — Item, oudit estuy estoit le ruby de la Caille, estant en ung anneau tout plain que Guillemin Charruau mist en euvre ou moys de juillet mil iiij^c iiij^xx quatre. Ledit ruby estant enveloppé en du cuir tanné (1).

---

(1) Un acte du 7 mars 1428, arm. C., cass. B., n° 14, vidimé en 1494, nous

33. — xx escus. — Item, oudit estuy y avoit ung petit anneau, ou est assiis une petite tablete de saphir, que la mère du Roy dAngleterre envoya au feu duc, que Dieu absole.

34. — Item, une pierre de coral bien petite.

35. — L escus, comprins la faczon. — En une cassete ronde de sab, y avoit enveloppé en papier, une chesne que ledit tresorier avoit fait faire pour le duc, qui estoit a jour et a cordelières, par lesquelles passoit une chesnete par le dedans desdites cordelières de belle faczon. Et en ladite chesne souloit estre atachè la pointe de dyamant que ledit feu duc achata de Jehan de Beaune, quelle est engaigé pour la guerre, et poyse ladite chesne environ XLIJ escuz.

36. — XXXVIIJ escus. — En ladite cassete, une autre chesne toute ronde esmaillée de pluseurs couleurs, et faicte bien proprement, poysante XXXVIIJ escuz.

37. — XXIIJ escus et demy. — Unes patenostres [1] d'or toutes rondes, esquelles est rapporté le fait de la passion Notre Seigneur, enfillées en une petite petite chesnete, le tout poysant XXIIJ escuz et demy.

38. — IIIJ^{c} XIIJ escus. — Ung brasselet d'or garny de XXXIJ grosses perles de compte et XIIIJ petites perles, sept dyamans en escuczons et sept gros rubiz et XIIIJ petiz grenetz de ruby pesans or et pierrerie VJ onces VJ gros.

---

apprend que Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon, fut obligée de vendre à son frère, Jean V, la seigneurie de Fougères, pour délivrer son fils, le duc d'Alençon, prisonnier de guerre du duc de Bedfort. Comme il fallait de l'argent comptant, le duc de Bretagne confia à sa sœur le ruby de la Caille, le ruby d'Estampes et les Deux Frères, pour la somme de XXVIIJ mille escus d'or, somme bien inférieure à la valleur de ces bijoux. Aussi, dit la princesse : « Savoir « faisons que nous, désirans de tout notre cueur la briesve délivrance de notredit « filz et de ses hostaiges, voulons et nous consentons expressément que à la « restitucion et reddition desditz joyaulx de nostredict frère, qui, ainsi, seront « et doyvent estre baillez en gaige à nostredit filz, et par la manière à lui pro- « mise et acordée, comme dit est, notredite terre et seigneurie de la Guierche « soit et demeure chargée, obligée et hypothequée, etc...... »

(1) PATENÔTRE, Pater noster, l'oraison dominicale. Au pluriel, se dit d'un chapelet et des grains qui le composent, parce qu'il sert à répéter plusieurs fois cette oraison.

39. — ijᶜ LXVIIJ escus. — Ung autre brasselet d'or, garny de XIX grosses perles, cinq dyamans en escuczons, et cinq gros rubiz, pesans or et pierrerie, vj onces d'or.

40. — CV escus. — Ung brasselet de deux pieces, garny d'un gros dyamant pointu, deux autres moyens, dont l'un est en table, laute en pointe, et de troys rubiz; ledit bracelet couvert de musq, Et y a petiz rollez esmaillez esqueulx a escript: AMAVIE. pesant IIJ onces VIJ gros d'or.

41. — XXV escus. — Une patenostre d'or, esmaillée de roge cler et de blanc, pesante ij onces j denier d'or.

42. — ijᶜ IX escus. — Ung collier d'or, esmaillé de vert, à saeze coupplетz, a petiz personnaiges, garny de XIIIJ grosses perles, quatre saphirs, et quatre balaiz; et audit collier pend ung fermaillet (1), ouquel a troys grosses perles, troys pointes de dyamant, et ung balay ou melieu, pesant or et pierrerie ij marcs ij onces et demye d'or.

43. — IIIJˣˣ IIJ escus. — Une piece de licorne de environ ung doux *(sic, pour doigt)* de long, garnye d'argent doré, pesante o sa garniture j marc j once ij gros; que nagueres Grasset, queu du feu duc, avoit rendu audit tresorier, auquel il en estoit obligé.

44. — *(Non estimé.)* — Une langue de serpent (2), garnye d'argent doré, pesante o sa garniture, j once d'argent, que ledit Grasset, avait rendu audit tresorier, auquel il en estoit obligé.

---

(1) FERMAILLET, FREMEILLET, FERMAIL; agrafe, broche, ou généralement tout bijou servant à attacher quelque ajustement. L'auteur du *Roman de la Rose* s'élève contre le luxe excessif de ces sortes de bijoux:

Ces frémaux d'or à pierres fines,
A vos cols, à vos poitrines,
Et ces tissus et ces ceintures
Dont tant coustent les ferreures,
Que l'or, que les perles menues:
Que me valent tex fanfelues.

(Douet d'Arcq, *ut supra)*.

(2) Pierre jadis fort estimée, aujourd'hui peu connue, de couleur rose blanchâtre, changeante, plus foncée et luisante dans la partie qui se termine en pointe. Sa forme, parfaitement analogue à la langue de serpent, avait inspiré, au moyen âge, la croyance qu'elle provenait de ces animaux, et que par son contact elle découvrait, en devenant humide, les mets empoisonnés, le venin, et rompait le charme des enchanteurs.

45. — xlj escus *(sans le reliquaire).* — Ung cristal, garny de xxxij petites perles, ouquel est assis ung des cloux de la croez Notre Seig[r], pesant ledit cristal o sa garniture, j once d'or. Et estoit ledit relicaire en une bourse de drap d'or. Et est ledit relicaire aux armes de feue madamme d'Estampes.

46. — lvij escus *(sans le relicaire).* — Ung relicaire d'or, en faczon de tableau, garny alentour de doze perles assises en potences chacune perle. Auquel relicaire y a une feille de laurier, qu'on dit estre de pluseurs feilles de laurier ou estoit escript la passion de Notre Seigneur Jeshus Crist de son precieux sang. Et dit on que saint Jehan l'euvangeliste lescripsit, et lempereur Constantin, filz de sainte Helaine, donna à l'eglise de Sainte Croez d'Orleans, une chasse d'or, en laquelle y avoit pluseurs feilles de laurier, dont ceste est l'une. Laquelle feille de laurier feue madamme de Frontelvaulx, seur dudit feu Duc, luy envoya par son confesseur (1). pesant ledit tableau v onces v gros d'or. Et estoit ledit relicaire en une bourse.

47. — *(Non estimé, relicaire.)* — Ung relicaire, garny d'argent doré, ouquel estoit le doy Madamme sainte Marguerite, estant en ung taffetas roge; quel estoit dedans ung cristal, enchassé oudit relicaire. quel estoit soustenu par troys piez d'argent seullement. Et estoit ledit relicaire en ung petit coffret, doublé de veloux cramoisy, qui ne fermoit point.

48. — *(Non estimé, relicaire.)* — Une petite bullete d'or, ou estoit, d'un costé, rapporté madamme sainte Marguerite, et de l'autre costé, une marguerite. Et dedans ladite bullete y a de la coste madamme sainte Margarite. Quelle bullete se porte au col par ung ruban qui est passé en ung annellet assis en ladite bullete.

---

(1) Marie de Bretagne, sœur de François II, née en 1424, abbesse de Fontevrault en 1457, morte en 1477. — La *Bibliothèque historique de la France,* de Lelong, édition de Fevret de Fontette, Paris, 1775, vol. 4, p. 159, liste des portraits des Français illustres conservés à la Bibliothèque royale, mentionne ainsi celui de cette princesse : Bretagne (la vénérable mère Marie de), abbesse et réformatrice de Fontevrault en 1464. Gravé par Van Lechon, in-4°.

49. — *(Relicaire non estimé.)* — Ung petit ymaige, d'argent doré, ou il y a des relicques des unze mille vierges.

50. — Item, certaines relicques enveloppées en taffetas.

51. — *(Relicaire non estimé.)* — Item, ung petit coffret, fermant a cleff, barré d'argent doré, et semé de pluseurs fleurs d'argent doré, ou il y a pluseurs relicques enveloppées en papier Amucées ([1]).

52. — x escus. — Ung petit tableau d'or, a deux esseletes, ouquel est la figure Notre Damme, rapportée en camayeu. ledit tableau rapporté, a pluseurs personnaiges, d'Espaigne, pesant j onces j gros d'or.

53. — *(Relicaire non estimé.)* — Ung fer ([2]) de Monseigeur saint Sébastien, couvert, enchassé en or, selon la grandeur dudit fer, a deux ymaiges taillées sur ledit enchassement. Ledit fer estant en une bourse de soye, et icelle bourse, estante enfermée en une bourse de cuir blanc.

54. — cxij escus. — Une bague, en ung fermail, garnye d'un gros ruby, et ung gros dyamant pointu, et y a troys feilles blanches renversées.

55. — L escus. — Ung dyamant ([3]), en son clou, dequoy

---

(1) Amucées, probablement pour étiquetées.

(2) Un fer de flèche.

(3) Le diamant, de ἀδάμας, indomptable, la pierre la plus dure, la plus pure et la plus brillante de toutes les pierres, résiste à la lime et ne peut se tailler que par lui-même. La taille du diamant par le diamant, connue des anciens, ainsi que Pline nous l'apprend, ne devint point un secret au moyen-âge; seulement, ce n'est qu'à partir du XIVe siècle que la disposition régulière des facettes, dans l'ordre le plus propre à faire briller le diamant, reçut de notables perfectionnements et en accrut chaque année la valeur. C'est donc par erreur que cette découverte est attribuée à Louis de Berquen, dont le seul mérite est d'avoir apporté d'importantes modifications dans l'art du lapidaire.

On rencontre quelquefois des diamants auxquels la nature a donné la taille, et qui, ayant roulé parmi les sables dans le lit des rivières, se trouvent polis et tout à fait transparents : quelques-uns même sont facettés. Ces sortes de diamants se nomment *bruts ingénus*, et lorsque leurs figures sont pyramidales et terminées en pointe, on les appelle *pointes naïves;* les quatre qui ornaient l'agrafe du manteau de Charlemagne, conservé au trésor de Saint-Denis, ne sont que des pointes naïves.

les pampes sont en lieu de croissant, et le dyamant est en tabléte, et les deux costez et deux botz diceluy, semblablement est en tablete et y a en une des faces de costé, une bien petite glace.

56. — xxiiij escus. — Ung tableau d'argent doré, ou sont Notre Seigneur, la Magdelaine ou jardin, garny de xvij doubletz bleuz et vermoilz. pesant environ j marc et demy.

57. — LX escus. — Item, le mordant (1) d'une garnyture de sallade (2) qui est d'or, ouquel y a deux dyamans, deux rubyz, et cinq perles.

58. — xv escus. — Item, une rose d'or, sur ung escot (3) ou il y a ung dyamant pointu, et deux perles branlantes.

59. — xviij escus. — Item, ung floron, ouquel a ung dyamant pointu, ung ruby, une perle de compte, et deux petites perles branlantes.

60. — xx escus. — Ung ruby en ung anneau d'or, pesant ij gros, j denier moins.

61. — XL escus. — Ung dyamant en table, en lozange, en son clou.

62. — c escus. — Une manière de collier, de la garnyture d'une sallade, ouquel a deux dyamans plaz, deux gros rubiz, cinq grosses perles de compte, et huyt moindres perles branlantes. Item, une rose esmaillée de roge cler, ou il y a ung dyamant plat, le tout pesant v onces et demye.

63. — xxx escus. — Deux anneaux d'or, l'un garny d'une fleur de lis de dyamans et de rubiz, et l'autre est esmaillé de bleu et de viollé *(sic)*, et y a une pointe neyne *(sic)* de dyamant. pesans ensemble vj gros d'or.

64. — xxx escus. — Ung petit tableau d'or, a ung ymaige de Notre Damme, d'une coque de perle, garny de xxj perle, et ung petit ruby, pesant iij onces xij grains.

65. — L escus. — Ung escot d'or, esmaillé de vert, garny

(1) MORDANT, ardillon d'une boucle.

(2) Sorte de casque, en usage seulement aux derniers siècles.

(3) Tige, ou encore tronc ou branche d'arbre, à laquelle il reste des morceaux rompus.

d'un dyamant en table, hüyt rubiz, dont deux plus grans que les autres, cinq grosses perles de compte, et seix moindres perles branlantes, de cinq boutonnetz d'or branlans.

66. — vj^xx escus. — Ung joyau d'or, ou il y a une téxière faisante *(sic)* son mestier sur ung terraige, environnée d'une haye, garny d'un gros dyamant pointu, ung gros ruby, sept moindres rubiz, seix grosses perles de compte, et neuff moindres perles branlantes.

67. — xxxv escus. — Ung gros ruby et une fleur de dyamant en leur clou, pesans ensemble, iij gros, vj grains moins.

68. — L escus. — Ung dyamant a fest, en son clou, pesant j gros j denier.

69. — LX escus. — Ung floron d'or, garny d'un gros balay, trois saphirs, neuff perles de compte, en troys troches, pesant ij onces iij gros et demy.

70. — xx escus. — Une rose esmaillée de blanc, garnye d'un ruby et de deux perles, et ung bouton branlant, et troys touffes pendentes, a ung escot, pesant v gros x deniers.

71. — xxx escus. — Une bague d'or, ou il y a ung pan *(paon)*, assis sur ung escot, esmaillé de vert, garny d'un ruby et de deux perles de compte, et pluseurs autres petites perles branlantes et boutonnetz esmaillez, pesant j once iiij gros d'or; quelle bague estoit en ung etuy petit de cuir carré.

Cuillères.

72. — XLvj escus. — Une cuillier de bericle, garnye d'or, le manche esmaillé de pluseurs petites fleurs bleues et vermoilles, au bot de laquelle a une grosse perle ronde, ung dyamant en escuczon, et ung ruby. Et au bout du pie d'icelle, ung saffir persé et cinq perles pendantes, pesant ij onces ij gros, moins xij grains.

73. — xxvij escus. — Une cuillier de coque de perle, a ung manche de béricle garny d'or, en laquelle a ung ruby et une esmeraude beslongue, pesante j once demy gros.

74. — xxvij escus et demy. — Une autre cuillier de bericle freslée *(fêlée)*, garnye d'or, en laquelle a une esmeraude

en manière de croissant et ung rubiet, pesante j once j gros j denier.

75. — XL escus. — Une autre cuillier de bericle, garny d'or, en laquelle a deux perles de compte, une esmeraude, ung ruby, ung balay, et cing boutonnetz dor esmaillez de bleu, pesante j once ij gros xij grains.

76. — xij escus. — Une petite cuillère d'argent doré, dont le fons est d'une cassidoine, pesante vij gros.

Fourchetes.

77. — iiij escus. — Une petite fourchete d'argent doré, dont le pie est de béricle, pesante vj gros j denier.

78. — x escus. — Une fourchete d'or, a ung pie de corail garny d'or, pesante vij gros moins vj grains.

79. — xx escus. — Une autre fourchete d'or, a ung pie tors, au pie delaquelle a une grosse perle, et poyse j once vj gros.

Et estoint lesdites cuilliers et fourchetes en ung estuy qui fut autreffoiz fait pour mectre une sallière.

Brasseletz.

80. — LXXIJ escus. — Ung brasselet d'or, garny de perles et de cinq vermoilletz ([1]), de cinq perles en potences et de quarante petites perles branlantes, de chacun costé, a pluseurs fleurs et grains esmaillez; ouquel brasselet, a une bague ou melieu garnye d'un dyamant en escuczon, ung ruby et une grosse perle branlans, en faczon de poyre, et ung autre petit dyamant en escuczon, ou melieu de ladite bague, pesant j once vij gros j denier.

81. — LVj escus. — Ung brasselet d'or, garny de seix rubiz, seix perles a petiz grains branlans, esmaillez de vert grenetez de blanc a pluseurs feillaiges, et poysant ij onces j gros.

---

(1) VERMOILLETZ, VERMEILLE, pierre précieuse, appelée autrefois grenat bohémique ou de Bohême. Elle est d'un rouge cramoisi, noirâtre, moins agréable que le rubis; mais quand elle est creusée en dessous, elle a une parfaite beauté. Sa couleur ne change jamais, et elle souffre le feu sans se gâter ni se dépolir. (*Furetière.*)

82. — xxij escus. — Ung brasselet d'or, en faczon de chesnete, ouquel pend ung cueur d'or esmaillé de noir à lermes *(larmes)* d'or, et ou dedans dudit cueur a ung dyamant en losange, ledit brasselet pesant v gros.

83. — v escus. — Une ongle d'or en faczon d'une ongle de budor *(butor)*, atachée a une chesnete d'or, pesante iiij gros d'or.

84. — x escus. — Unes petites heures d'or et de musq, garnyes de huyt perles, dont quatre de chacun costé, pesant ij gros xviij grains.

85. — ij escus. — Ung petit cornichet de musq, a menue orfaverie, garny a l'un des botz d'or par le sublet, et l'autre bot non garny, et par le melieu de deux bandes d'or a deux petites chesnetes d'or, et poyse j gros et demy.

86. — j escu et demy. — Une branche de serff volant, garnye d'or, esmaillée de roge cler a lermes d'or, pendente a ung laz de soye vert, a deux frazes es bots dudit laz. pesant le tout ensemble j gros xij grains.

Fermailletz.

87. — xxx escus. — Ung fermaillet d'or carré, ouquel a quatre perles de compte, es quatre cornières, ung dyamant en escuczon ou melieu, et a lenviron quatre petiz rubiz, pesant v gros ij deniers.

88. — xiiij escus. — Ung petit fermaillet d'or, garny d'un balay, ung saffir, cinq perles et deux autres perles branlans, a deux petites chesnetes, pesant iij gros.

89. — xv escus. — Ung autre petit fermaillet d'or, garny d'un petit ruby, ung saffir, une esméraude, et une perle de compte, pesant j gros j denier.

Ataches.

90. — viij^{xx} xiij escus. — Une atache de manteau, en laquelle a seix balaiz, cinq saffirs, et quarante quatre perles de compte, en unze assietes, pesante v onces ij deniers xij grains.

91. — xv escus. — Une rose d'or double, esmaillée de roge

cler, et sa cullasse esmaillée de vert, assise sur ung escot d'or, a troys branlans, esmaillée de blanc et de vert, et petites feilles d'or branlans, et au bot d'iceulx deux perles et ung grenet d'or esmaillé de gris. Et en icelle rose a une table de dyamant beslongue, pesant le tout vj gros eschars.

Anneaux.

92. — iiij escus. — Ung petit dyamant, en lozange, assis en ung anneau d'or plain, pesant ij deniers.

93. — vj escus. — Ung anneau d'or plain, a ung œil de chat, pesant ij gros vj grains (1).

94. — xv escus. — Ung ruby et ung dyamant pointu, assis en ung anneau d'or esmaillé de blanc et de noir, pesant iij gros j denier vj grains.

95. — vj escus. — Ung anneau d'or, a ung ruby, pesant ij denier xij grains.

96. — viij escus. — Ung petit ruby et ung anneau d'or esmaillé de blanc, a feilles de roge cler, de vert et de blanc, pesant j denier xviij grains.

97. — iiij escus. — Ung petit anneau d'or, esmaillé de roge cler, semé à estoilles a ung Y grec a deux petiz dyamans, pesant j gros.

98. — viij escus. — Ung dyamant en table, assis en ung anneau d'or esmaillé de noir, deux fleurs de roge cler, pesant j gros j denier vj grains.

99. — xxv escus. — Ung petit panier d'or, a floretes esmaillées de blanc, garny ou dedans de troys perles de compte, et ung ruby au dehors dudit panier, a troys autres moindres perles branlantes, pesant v gros et demy.

100. — vij escus. — Deux espilles d'or, en lune desquelles a ung ruby ballay, et en l'autre na riens, pesant j gros vj grains.

---

(1) Œil de chat, pierre précieuse, qui est luisante, transparente, de diverses couleurs, ordinairement oblongue, ressemblant à l'opale, mais beaucoup plus dure. On l'appelle encore œil du soleil, parce qu'elle est rayonnante comme un petit soleil.



101. — xij escus. — Une pirouete (1) d'or esmaillée de blanc, en laquelle a ung ruby, une perle, dont la perle est desrivée; et en deffault la potence, pesante ladite pirouete iij gros j denier.

102. — L escus. — Ung petit anneau d'or ou est assis une perle blanche, ung grant balay en faczon de cueur, assis en ung fermaillet d'or, prisé selon l'inventoire, environ L escuz.

103. — ij escus. — Une patenostre ronde de cassidoine, a deux boucletes d'argent doré.

104. — iiij escus. — Troys petites tasses, deux flacons, deux potz et troys drageouers, le tout d'argent doré, armoyez aux armes de Bretaigne et de la feue duchesse Marguerite de Bretaigne, qui lui furent trouvées après son deceis, pesant le tout ensemble iij onces.

105. — ij escus. — Une grande langue de serpent, garnye d'argent blanc.

106. — ij escus. — Une petite licorne atachée a ung petit chesnon d'or.

107. — iij escus. — Une bullete de bericle, garnye d'argent doré, appellé par l'inventoire de feu Jehan Duboays, ung petit tableau ront bullete. Ouquel a deux bericles ou est le cruxifiement, d'un costé, Marie et Jehan et deux autres Maries; d'autre costé, une nostre Damme et son Enfant, saint Jehan Baptiste et sainte Katherine, pesant vj gros ij deniers.

108. — ix escus. — Une petite bullete d'or esmaillée de blanc, ou a d'un costé une croez de saphirs, et de l'autre part une pierre vermoille, soubz laquelle a une Veronicque en boce, et ou hault d'icelle bullete a deux perles de compte persées, et au bout de bas une autre perle de compte persée pendente, et ou dedans de ladite bullete saint Jehan l'euvangeliste en esmail de roge cler, pesant vij gros ij deniers.

---

(1) Pirouette, pièce de bois, de métal ou d'ivoire, ronde et percée, au travers de laquelle on passe un pivot ou un petit morceau de bois, sur lequel on la fait tourner pour divertir les enfants.

109. — vj^c xx escus. — Item, en deux gans y avoit les pierres cy après déclerées, qui avoint esté ostées de deux bacins d'or, qui livrez furent a Guillaume Picault, maistre des monnoyes de Nautes, ou moys de juign mil iiij^c iiij^xx vij, o plus grant nombre de vexelle d'or et d'argent, pour le fait de la guerre; savoir: du bort de l'un desdits bacins, quatre balaiz, quatre saphirs, et a l'entour de chacun desdits balaiz et saffirs y avoit seix perles en troches. Et du bort de l'autre bacin, quinze balaiz, quinze saffirs persez a jour, et xxxij perles a potence rapportées sur le bort d'iceluy.

110. — ix^xx escus. — Item, en ung sachet amuce, estoint les saffirs, perles, balaiz qui ensuyvent, queulx avoint esté ostez d'une couppe d'or poinczonnée; le pie et couvercle a bastons escotez, fondue pour la guerre des le moys de juillet mil iiij^c lxxij, icelle garnye ainsi que ensuyt; savoir: sur le fretelet d'un gros saffir et cinq perles de compte, et le couvercle d'icelle garny de quatre saffirs, quatre balaiz et xvj perles de compte, et en la pate d'icelle, troys balaiz, troys saffirs, et xviij perles de compte en seix troches.

Pierres hors de euvre.

111. — iiij^xx x escus. — Sept saffirs o leurs chatons et xvj balaiz, dont xiij o leurs chatons, et troys hors de euvre, et xliiij perles de compte dont l'une plus grosse que les autres, que l'on dit estre de l'un des deux flacons d'or, et poysent ensemble o leursdits chatons et potences de perles, iij onces j gros xij grains.

112. — lxviij escus. — Seix saffirs, neuff balaiz o leurs chatons d'or, et xxxviij perles de compte, coupplées deux a deux o leurs potences, et que l'on dit estre de l'un desdits deux flacons d'or, pesans ij onces iiij gros et demy.

113. — xliiij escus. — Troys saffirs, troys petiz balaiz, deux esmeraudes et xxvj perles, dont xxiiij en troches et deux petites en potences, avec ouict grenetz de ruby hors de euvre, qu'on dit estre de deux flacons d'or, pesans o leurs chatons j once j denier.

114. — xlj escus. — Sept saffirs o leurs chatons, deiz ba-

laiz o leurs chatons, dont l'un rompu et hors de son chaton, une petite esmeraude o son chaton, et xxxvj perles en troches o leurs potences, dont l'une plus grosse que les autres, qu'on dit estre d'une couppe d'or, pesant le tout ensemble ij onces iij gros et demy.

115. — vj escus. — Ung baston d'or, longuet, garny en ung bot d'un saffir et cinq perles, et en l'autre bot d'une pierre de licorne, pesant vij gros j denier vj grains, et est garny de son estuy.

116. — j escu. — Deux langues de serpent, rompues en quatre pieces, dont l'une plus grande que l'autre, et ung chasseis d'argent doré pour la moindre d'icelles. pesant j once ij gros eschars.

117. — j escu. — Deux langues de serpent, tant grandes que petites, hors de euvre, non garnyes.

118. — j escu. — Une grande langue de serpent, non garnye hors de euvre.

119. — iiij escus. — Une grande langue de serpent, enchassée en argent, que le feu évêque de St Malo donna au Duc, en septembre mil iiij^{c} lxxviij.

Dont la pluspart desdites especes estoint en ung coffret plat de boays merqueté, garny d'argent doré, lequel a esté emporté, o lesdites bagues.

Ou coffre plat, bandé de troys bandes de fer, fermant a une cleff et deux nabotz, estoint les espéces qui ensuyvent.

120. — iiij^{xx} xij escus. — Sauvoir : Une bouteille de jaspe garnye d'argent doré, a boutonnez d'argent, en faczon de perles et doubletz de Venize vers et vermoilz (1), pesant xiiij marcs v onces demy gros, garnye d'estuy.

121. — xxiij escus. — Une pinte de bericle, garnye d'ar-

(1) Doublets, fausse pierrerie faite, ainsi que l'indique son nom, de deux morceaux de cristal mis l'un sur l'autre, avec une feuille colorée entre deux, pour imiter les émeraudes, rubis, etc.....



gent doré, dont le fretelet est esmaillé de viollet, vert et bleu, et poyse iiј marcs vј onces iј gros.

122. — xxiiј escus et demy. — Ung gobelet, couvert d'argent doré esmaillé a vollerie? *(sic)* et pluseurs personnaiges; sur le fretelet du couvercle duquel gobelet, y a ung héron desmaill blanc, et ou corps duquel gobelet y a de lesmaill esclaté, pesant iiј marcs viј onces et demye.

123. — iј escus. — Une coupe de coque de perle, couverte, dont le fretelet est d'un petit boutonnet d'argent esmaillé de bleu, non garnye.

124. — xiј escus. — Une couppe de jaspe, o son couvercle, garnye d'argent doré, dont le fretelet est esmaillé. Le jaspe du couvercle d'icelle est freslé et poyse iј marcs vј gros.

125. — iiј escus. — La garniture de troys noez dinde [1] qui estoint d'argent doré, quelles ont esté desgarnyes et sont demorées lesdites noez en la trésorerie.

126. — iiiј escus. — Deux cuviers d'argent doré, dont l'un a troys pie et l'autre deux, et sont lesdits piez en faczon de pie de chien. iceulx cuviers tachez a bestes dermynes et de gennetes [2], et y a en escript A MA VIE, et poysent iiј onces v gros et demy.

127. — cxviiј escus et demy. — Ung gobelet d'albastre, garny d'or, ouquel a l'environ du couvercle qui est d'or, a sept saffirs, xxј perles en sept troches, et ou fretelet dessus cinq perles de compte, une esmeraude et deiz petites perles branlans. Et en la pate a seix saffirs, et xviј perles en seix troches, dont l'une desdites troches en laquelle na que deux perles est desrivée, pesant ј marc v gros, garny de son estuy.

Oudit coffre, y avoit en ung petit coffret de boays paint doré,

---

(1) NOEZ D'INDE. Dans la table des mots techniques (*Argenterie des rois de France*), M. Douet d'Arcq pense que ce pourraient bien être des noix de cocos, et cite cet extrait : « *Deux poz de noiz d'Inde, l'un plus grant que l'autre, garniz d'argent dorez.* »

(2) GENNETES, espèce de martres.

audevant duquel a lannonciacion Nostre Damme, et aux costez deux griffons, estoint les sachetz de pierrerie qui ensuyvent, quel coffret ils ont laissé en ladite tresorerie.

128. — xj escus. — Premier ung saffir, estant en ung petit sachet amuce beslong a huyt costes, et fossé ou melieu, pesant j denier iiij grains selon lamuce.

129. — xvj escus. — Ung balay persé, ainsi que appartient lamuce, pesant j denier xj grains.

130. — ij escus. — Ung petit fermaillet d'or, esmaillé de blanc a petiz grains d'or esmaillez de vert ou autresfoiz eut une pierre, et poyse j gros ij deniers xij grains.

131. — vj escus. — Ung thoret d'or, en faczon d'une pomete ronde a troys chesnons carrez, et ung crochet double au bot, qui autresfoiz fut d'un tableau de la circoncision Notre Seig^r, pesant vj gros.

132. — xv escus. — Deux chesnons d'or, en manière de branlans, qu'on dit estre d'une grosse bague, esqueulx y a ung balay et xiiij perles branlans, pesant ij gros et demy.

133. — ij escus. — Ung amatiste enchassée en argent doré, ung autre amatiste non enchassée, ung agathe plate, huyt doubletz de Venize, tant vermoilz bleuz que blancs, pesant ensemble j once iij gros ij deniers.

134. — xxx escus. — Ouict balaiz, et la garniture de xxx perles, qui sont d'un article qui commence par neuff balaiz o leurs chatons d'or, et poyse le tout de ce quest en lamuce j once iij gros ij deniers xviij grains.

135. — xvj escus. — Ung balay, du nombre de deux balaiz persez, pesant j gros moins iiij grains.

136. — x escus. — Huyt perles de compte, hors de euvre, une petite esmeraude o ung petit chaton, pesant ensemble selon lamuce, j gros et demy.

137. — xl escus. — Seix rubiz en leurs chatons, et une fleur de dyamant a quatre pampes et sept perles de compte o leurs potences, ung aneau d'or plain a ung camayeu, pesans ensemble j once j gros xij grains.

138. — xxx escus. — Soixante perles telles quelles, qui furent prinses d'un collier d'or, en faczon de paitral *(pectoral)*, ainsi qu'on dit, pesant iiij gros ij deniers.

139. — xxvij escus. — Pluseurs pieces de bapterie [1], a eillaige d'or esmaillé de bleu et roge cler, et cinquante troys perles, dont troys petites moindres que les autres, pesans iiij gros ij deniers.

140. — xvj escus et demy. — Unze petiz rubiz o leurs chatons d'or, pesans vj gros xviij grains.

141. — xxxv escus. — Ouict petiz dyamans a pluseurs faczons, et sept petiz rubiz o leurs chatons, cinq perles de compte o leurs potences, le tout estant en ung sachet, pesans vj gros et demy.

142. — xiij escus. — Ung fretelet d'or ou a une grosse perle, en faczon de poyre audessus, qui est desrivée, ung saffir du nombre de troys et cinq perles de compte, qui autresfoiz furent tirées d'un des grans flacons d'or, et poysent lesdites choses estantes en ung sachet, iij gros ij deniers xviij grains.

143. — xlij escus. — Ouict perles, dont une fut d'une hermyne d'or, une autre qui est brute et grosse persée de long et de travers qui fut d'une turtre (*tourterelle*), et deux qui furent d'un tamnyer? (*ou tamuyer*), dont une a potence et l'autre sans potence, et deux qui furent de demeurant de troys, qui furent a ung rocquet, et deux qui furent d'une herpe. Item, troys rubiz et leurs chatons d'or, ung petit dyamant en escuczon qui furent d'un espervier, Item, ung autre petit ruby qui fut de ladite herpe. Item, ung balay hors de euvre, perczé et freslé desoubz, dont il semble en avoir esté enlevé une piece, et fut d'une chasteigne, pesant le tout selon lamuce iij gros j denier.

144. — xv escus. — Une grosse perle de compte, quelle estoit assiise en une chasteigne d'or. Icelle perle mise en ung petit sachet, pesante demy gros.

---

(1) Bapterie, sans doute la même chose que *bateure*, petite plaque de métal battu.

145. — v escus. — Sept perles, d'un article qui commence par deux petiz pannonceaulx esmaillez a cherubins, estantes en une amuce, icelles perles pesantes, j denier iij grains.

146. — vj escus. — Troys grosses perles hors de euvre, du nombre de seix grosses perles, qui estoint d'un gobelet de verre, vert, selon l'inventoire, pesant j gros.

147. — xxv escus. — Troys saffirs de treille, quatre balaiz dont deux en leurs chatons et deux hors de euvre, dont l'un entier, et en l'autre deffault une piece, quatre perles de compte et une plus grosse, et seix petites perles, ung saffir tanné hebruché *(sic),* qu'on dit estre le tout des deffaulx des joyaulx de la chappelle, pesans ensemble vj gros ij deniers vj grains.

148. — vij escus et demy. — Ung petit dyamant pointu o son chaton, cinq perles de compte, dont deux a potences, et une a ung clou d'or, et doit peser selon l'amuce ij deniers xij grains.

149. — vj escus. — Deux balaiz o leurs chatons, et quatre petites perles qu'on dit avoir esté de la garniture d'un cornichet, et poysent j gros.

150. — x escus. — Deux petiz dyamans pointuz et deux petiz rubiz en leurs chatons, qu'on dit avoir esté d'une pirouete, et poysent ij deniers xxj grains.

151. — vij escus. — Deux ballaiz et ung saffir, hors de euvre, qu'on dit avoir esté de l'escherpe du duc, pesans j gros xiiij grains.

152. — vj escus et demy. — Ung aigneau d'or, ung gaberin [1], une petite croez d'or à troys petites perles, qui sont des deffaulx de saint Jehan d'or, ainsi qu'on dit, pesans vj gros xij grains.

153. — iij escus. — Ung saffir o son chaton d'or, qui fut du petit cercle du duc ainsi qu'on dit, et poyse o sondit chaton, j gros ij deniers xviij grains.

154. — v escus et demy. — Ung petit ruby o son chaton,

---

(1) Peau de chevreau; on dit encore cabron.

et cinq petites perles qu'on dit avoir esté d'une tocque d'or, pesans j denier ij grains.

155. — iiij escus. — Cinq perles de compte et ung saffir persé de mauvaise couleur blanche, qu'on dit avoir esté prins du couvercle d'une esguyère d'or, pesant j gros xviij grains.

156. — xlij escus. — Une grosse perle et troys perles, estantes en ung sachet ou souloit estre ung gros ruby assis en une moucle d'or, lequel ruby a esté assis ou chappeau duchal *(sic)* et poyse selon lamuce ladite moucle et perle ij gros d'or.

157. — x escus. — Ung petit ruby o son chaton, et une perle o potence d'or, et xij petites perles qu'on dit avoir esté d'une baguete, et poysent ensemble j gros ix grains.

158. — iiij escus et demy. — Item, ung petit ruby o son chaton d'or, et troys petites perles estans en ung sachet, et le tout poyse j denier xviij grains.

159. — j escu et demy. — Une petite piece d'or, en faczon de fer d'aguillete, une feille d'or, une petite piece d'or qu'on dit estre du tableau de musq. Item, une autre feille d'or, et le tout poyse j gros xvij grains.

160. — Demy escu. — Ung petit bericle ront, garny d'argent doré, en faczon de thorelle, qui est d'une ymaige de saint George et poyse iiij gros.

161. — j quart descu. — Ung petit boutonnet d'or, esmaillé d'azur, semé de estoilles qu'on dit estre du morceau d'une sallière, et poyse xviij grains.

162. — xv escus. — Quatre assietes d'or (1), qu'on dit estre d'une sainture garnye desdites assiettes, de rubiz d'Alixandrie, de esmeraudes et de perles, et en deffault en l'une d'icelle, une perle et une esmeraude. Item, quatre petiz rubiz d'Alixandrie en leurs chatons, et deux petites perles hors de euvre. Item, une autre assiete, en laquelle n'a que seix perles et une esmeraude, et poysent lesdites choses j once ij gros.

---

(1) **Assiette signifie ici compartiment, table de métal enrichie d'ornements et servant à fixer les pierreries sur une étoffe; de même qu'on appelle assise un rang de pierres.**

163. — XL escus. — Une chesne d'or, rompue en pluseurs especes, a neuz d'amours dont la moitié sont esmaillez de noir, a pometes de mesmes, et par le bas de floretes de pancées esmaillées de noir et de gris. En laquelle pend une croez d'or, garnye d'une fleur de lis de dyamans, de cinq pieces, et quatre perles de compte, pesans le tout ensemble j once vij gros ij deniers.

164. — IX escus. — Ung bouton d'or, esmaillé de gris, qu'on dit estre d'unes patenostres, a cinq perles de compte branlans et duz petiz boutonnez d'or, pesans iij gros ij deniers xviij grains.

165. — vij escus et demy. — Ung angelot esmaillé de roge cler, et les elles *(sic)* de vert, tenant entre ses mains une grosse perle qu'on dit estre d'un tableau de saint Jehan, et poyse iiij gros xij grains.

166. — viij escus. — Ung angelot d'or esmaillé de roge cler, et les elles de bleu, tenant en ses mains ung saffir a huyt costez, pesant v gros j denier.

167. — ij escus et demy. — Deux petites perles, dont l'une a potence et l'autre sans rien, qu'on dit estre de deux couppes, et ung esmail de roge cler d'une esguière, pesante j gros ij deniers.

168. — vij escus et demy. — Ung fretelet d'or, a ung saffir long persé et ung chaton d'or et une teste de camayeu de morien, pesans iij gros ij deniers.

169. — Demy escu. — Ung gros doublet de venize, hors de euvre, qu'on dit estre d'une croez de jaspe. Item, ung grenet de la mytre (1), o son chaton et culace d'argent doré et poyse demy gros.

170. — iiij escus et demy. — Un ruby enchassé en faczon de nozille, et une perle qu'on dit estre d'un escureul, d'or, esmaillé de blanc, pesant demy gros.

---

(1) La mitre de la chapelle ducale, dont le compte de Guillaume Chauvin, cité plus bas, contient la description.

171. — ij escus. — Deux ballaiz de peu valleur o leurs chatons d'or, qui furent d'un fermaillet a levriers, ainsi qu'on dit, et poyse j gros.

172. — viij escus. — Ung saffir, une esmeraude, o leurs chatons d'or, et troys perles qu'on dit avoir esté d'une escrevisse, pesans j gros et x grains.

173. — x escus. — Seix perles, dont l'une vault myeulx que les cinq, qu'on dit avoir esté du chappeau de Montauban, et poyse xxij grains.

174. — v escus. — Ung saffir persé o son chaton d'or, ung autre chaton d'or sans pierre et deux petites perles, qu'on dit estre des deffaulx de sallières, et poysent ij gros xij grains.

175. — ij escus. — Une pierre de cristal, deux doubletz vermoilz et une verrine verte, ung petit boutonnet d'or esmaillé d'azur, deux petites perles à deux petiz anneletz, une autre perle plus grossete, hors de euvre, et une autre perle rompue en deux pieces, et poysent j denier.

176. — iij escus. — Seix petites perles, qu'on dit avoir esté d'une bourse esmaillée de blanc, pesant xij grains.

177. — iij escus et demy. — Ung ruby o son chaton et deux perles de compte en leurs potences d'or, pesans iij deniers xviij grains.

178. — iij escus. — Ung petit ruby o son chaton et une petite perle qu'on dit estre d'un lut *(luth)* d'or, et poyse j denier v grains.

179. — ij escus. — Troys petites perles brutes qu'on dit avoir esté du rocquet, une fleur de saffir a quatre pampes o son chaton d'or, pesans j denier vj grains.

180. — ij escus et demi. — Ung petit ruby o son chaton et une petite perle pesant j denier v grains.

181. — j escu et demy. — Deux perles de compte, en une troche, une autre perle en potence, et une autre petite perle, pesans ensemble demy gros seix grains.

182. — v escus. — Une perle de compte, qu'on dit avoir esté d'une femme nue, troys perles hors de euvre, qu'on dit

avoir esté d'une couppe a esmail de picque (1). Item troys autres petites perles qu'on dit avoir esté d'un gobelet de jaspe. Item, une autre perle un peu plus grosse.

183. — ij tierz d'escu. — Le bout d'un pinacle d'or, des joyaulx de la chappelle, et deux petiz botz d'or en faczon de fers daguillete, qu'on dit estre d'unes patenostres, et poysent ensemble ij deniers.

Anneaux.

184. — xv escus. — Deux gros doubletz a deux petiz dyamans pointuz, en ung anneau d'or des deux costez, pesans j once ij gros ij deniers xij grains.

185. — xiiij escus. — Ung anneau d'or a un cueur de dyamant esmaillé, a nues et lermes blanches et roges, ou dedans duquel a escriptures et poyse ij gros.

186. — x escus. — Deux petiz dyamans pointuz, en deux anneaux d'or esmaillez de gris, a petites fleurs de roge cler, pesans j gros vj grains.

187. — x escus. — Ung petit dyamant, a deux cueurs assis en anneau d'or, esmaillé de noir, pesans ij deniers.

188. — ij escus. — Un petit dyamant en escuczon, assis en ung aneau d'or qui autresfoiz fut esmaillé de gris, pesant j denier.

189. — v escus. — Ung autre petit dyamant a fest, assis en ung anneau d'or de la veille faczon, qui est creux et haché par dessus, pesant ij deniers xviij grains.

190. — x escus. — Ung anneau d'or ou a troys petiz dyamans en escuczon, et trois pieces de licorne, pesans ij gros.

191. — xx escus. — Cinq anneaux, a cinq esmeraudes, dont quatre d'or et ung de cassidoine, et en iceluy de cassidoine y a plus deux petiz grenetz desmeraude es deux costez, et poysent ensemble vj gros.

192. — iiij escus. — Troys petiz rubiz, de petite valleur. en troys anneaux d'or plains, pesans ensemble j gros ij deniers,

(1) Esmail de picque, de plique, sans doute émail incrusté.

193. — iij escus. — Une petite verge plaine, en laquelle a deux petiz grenetz desmeraude, et ung bien petit dyamant ou melieu, le tout de petite valleur, et poyse j denier.

194. — iij escus. — Ung petit fillet d'or, en faczon d'une verge, ouquel pend une bien petite perle, et poyse ix grains.

195. — j escu. — Deux verges d'or, dont l'une plaine de musq, et l'autre esmaillée de blanc a fleurs et rolletz de roge cler, pesans ij deniers.

196. — Demy escu. — Une verge d'or, qui fut autresfoiz esmaillée, pesant x grains.

197. — viij escus. — Deux anneaux d'or, ou autresfoiz y a eu deux dyamans; l'un desdits anneaux esmaillé de roge cler par dessus, et par dedans D. F. et l'autre esmaillé de noir a lermes d'or, pesans ensemble vij gros ij deniers.

198. — Demy escu. — Ung fillet d'or tors en faczon de verge, pesant j denier.

199. — Ung fillet d'argent blanc ront pesant j denier.

Cueurs.

200. — xij escus. — Ung petit cueur d'or, garny d'un petit dyamant et ou melieu du cueur a une esmeraude, et de l'autre part est escript : Il n'est tresor que de liesse (1). Et par ledebas a cinq petites perles pendans, et poyse ij gros.

201. — v escus. — Deux cueurs d'or entrelacez, esmaillez de blanc et de noir, ou melieu desquelx a ung petit dyamant pointu, et poyse j gros.

202. — j escu. — Ung petit cueur d'or et de musq, qui se cuvre par le melieu, ou dedans duquel a deux ymaiges de musq, et poyse ij deniers xij grains.

203. — xj escus. — Ung cueur d'or en faczon d'une spinette (*épine*) torsse, qu'on dit estre d'un cornichet, esmaillé par endroiz de blanc et de vert, ou hault duquel a ung ruby en faczon d'un

(1) Devise épicurienne, assez bien appropriée à François II, signifiant : *La joie, le plaisir est mon seul trésor.* C'est malheureusement le seul de ces nombreux bijoux qui porte une inscription un peu remarquable.



cueur, et d'autre part escripture de blanc et de noir, et poyse v gros ij deniers.

204. — v escus. — Ung autre petit cueur d'or esmaillé, garny d'un petit dyamant en faczon de cueur, et poyse j gros j denier.

Escotz.

205. — vij escus. — Ung escot d'or, en faczon d'un escot de boays, garny de unze petites perles branlans, neuff boutonnetz d'or branlans esmaillez de noir et de gris, pesans ij gros ij deniers.

206. — iiij escus. — Ung escot d'or, garny de deux vermoilles et ung saffir et une perle pendante, et poyse ij gros xij grains.

207. — x escus. — Ung autre escot d'or, garny d'un petit ruby d'une perle et une esmeraude, a troys petiz chesnons branlans, et a celuy du melieu y a une petite coque de perle, et a l'autre ung boutonnet esmaillé de noir et seix petites perles branlantes, et poyse iij gros j denier vj grains.

Joyaulx de chappelle et autres menues bagues.

208. — xxx escus. — Ung petit tableau d'or, a ung dieu d'une coque de perle, yssant du tombeau, garny de xxiij perles menues, quatre petiz balaiz et quatre petiz saffirs, pesans j once j gros.

209. — j escu et demy. — Ung autre petit tableau d'or, garny a l'entour de menues perles, a ung ymaige de saint Christofle et en lumineure (*sic*), a ung bericle d'une part, et d'autre part a une Veronicque en boce, pesans j gros et demy ([1]).

210. — v escus. — Ung petit tableau d'or, treille, plein de musq, garny de ouict petites perles, dont quatre de chacun costé fermant a une espille, pesant le tout ensemble j gros ij deniers xij grains.

211. — viij escus. — Une bullete d'argent doré, garny de bericle, a deux ymaiges de saint Jehan l'Euvangeliste et la

(1) Véronique, c'est-à-dire une image de la face de N. S. peinte sur un mouchoir, telle qu'elle se peignit sur celui de sainte Véronique.

Magdelaine d'une part, et d'autre part à ung Jeshus en lien d'or, pesant ladite bullete vij gros ij deniers.

212. — v escus et demy. — Une autre bullete d'or garnye de seix perles, d'un bericle a ung personnaige de l'ymaige saint Jacques, esmaillé de blanc et de roge cler, d'un costé d'icelle, et de l'autre costé d'icelle, d'un ymaige de saint Pierre, taillé et haché, pesant ladite bullete v gros j denier.

213. — xxx escus. — Une petite boetelette d'yvoyre, a une ymaige de sainte Margarite, une petite croez d'or, a quatre ballaiz, ung saffir et quinze perles de compte; le derrière d'icelle croez, par le lieu ou elle se euvre, est desrivé et y apiert le deffault d'une perle, pesant j once iij gros.

214. — xxx escus. — Ung cruxiffiement d'or, assiis sur ung terraige d'argent esmaillé, a pluseurs personnaiges d'or, de la Passion, pesant iij onces ij gros bon poys.

215. — xviij escus. — Item, ung ymaige d'or, de Nostre Damme esmaillé de blanc, assis sur une coque de perle, a ung aygneau soubz sa main destre, et n'y a point d'enfant. Item, ung balay en son chaton d'or, assis sur une piece d'or. Item, ung ymaige de saint Michel d'or, esmaillé de blanc, dont l'une de ses elles est separée. Item, ung saffir taillé, persé et hors de euvre, letout pesant selon lamuce j once ij gros et demy.

Item, oudit coffre, y avoit en trois ou quatre bourses blanches de cuir, que Yvon de Kerbescat, receveur de Brest, avoit baillé audit tresorier de l'espergne, par le commandement du Duc, des le mois de febvrier iiij^{c} LXXIX; savoir :

216. — LX escus. — Ung gros saffir de treille, estant en ung anneau d'or.

217. — XL escus. — Ung autre saffir en ung anneau semblablement de treille.

218. — xxiiij escus. — Troys gros saffirs hors de euvre.

219. — viiij escus. — Deux petiz saffirs hors de euvre.

220. — iij escus. — Ung cueur esmaillé de blanc et de vert garny dune espinete.

221. — iiij escus. — Ung anneau tout plain, garny d'un escuczon de dyamant.

222. — vj escus. — Ung anneau d'or garny ou melieu d'un saffir et de quatre petites perles.

223. — j escu et demy. — Ung anneau sans pierrerie du nombre de deux, dont le Duc donna l'autre a Henry de Saint Ouan.

224. — iij escus. — Ung anneau garny d'un autre petit saffir.

225. — vj escus. — Deux anneaux garniz chacun d'un saffir, l'un persé et l'autre non.

226. — viij escus. — Deux anneaux garniz chacun de sa turcaise.

227. — j escu et demy. — Ung autre anneau à mectre relicques.

228. — iij escus. — Ung anneau d'or plain, garny d'une licorne.

229. — Demy escu. — Une verge d'or.

230. — v escus. — Item ung petit lingot.

231. — ij livres. — Item une demye espille d'argent.

En ung coffre, de la faczon de Tours, rond et fort, que feu Messire Tanneguy Duchastel fist tenir de Tours, pour mectre les riches bagues de ladite tresorerie, estoint les especes cy après declerées, tant en une cassete de boays, que en autres coffres, dont partie diceulx ont laissé dans ladite tresorerie. Lesqueulx ont dempuis esté baillez par inventoire a Me Gilles Thomas.

232. — xijc l escus. — Une coeffe d'abit royal, garnye de sept vigns balaiz, et iiijc xlvij perles de compte en troches, en laquelle coeffe y a pluseurs deffaulx tant de balaiz que de perles en troches, pesant le tout iij marcs ij onces vij gros.

233. — iij escus. — Item deux petiz bourrelets de damas blanc.

234. — xxxviij escus. — Une paire de templetes (1), garnyes l'une desdites templetes de xxxix perles, et l'autre de xxxvij

(1) Templetes. Ce sont des bandelettes que les femmes mettent à leur tête. « Voulez-vous chaisnes, templètes, bagues..... »

perles, qui sont en nombre LXXVj perles o leurs garniture de bapterie d'or.

235. — XXXIIj escus. — Deux neusfillés qu'on dit estre des deppendences du chappeau de plaine, qui est ainsi qu'on dit o la Duchesse Ysabeau (1), garnyes lesdites neusfillés de LXVj perles dont la pluspart d'icelles sont menues perles, et poysent j once.

236. — C. XIX escus. — Ung vollet *(voile)* de toille de sinople *(verte)* a feilles esmaillées de roge cler et dazur, assiises sur bapterie d'or ou a IJ^c XXXVIIj perles petites, et poyse IIj onces et demye.

237. — Estimé a C escus. — Une escherpe d'or, a patenostres de cassidoines, a menu feillage, pendant a pluseurs grains esmaillez de roge cler et de bleu, et a pluseurs petites perles, pesans V marcs V onces j gros.

238. — LXX escus. — Unes petites heures, a l'usaige de Paris couvertes d'or, encloses en une bourse de veloux noir, pesans j marc avec ladite bourse.

Autres menues bagues.

239. — XV escus. — Ung papillon d'or, le corps d'iceluy d'une coque de perle, garny sur les elles de deux petiz rubiz et de deux petites esmeraudes, et la teste d'une perle de compte, et de deux autres menues perles; et au bas et es elles de seix perles branlantes, a ung petit grenet d'or esmaillé et greneté de blanc, pesans IJ gros Vj grains.

240. — IJ escus un demy. — Ung gresillon, d'argent doré, ou a deux petites perles pendentes, pesans IJ once IJ deniers.

241. — XLIJ escus. — Ung chappeau de Montauban, d'or esmaillé de bleu, a ung dyamant en escuczon, ung ruby, et une grosse perle de compte. Auquel chappeau a deux chesnons esquelx a seix branlans a feillaiges d'or, et sept perles branlantes, dont l'une est plus grosse que les autres, auquel pend au lyen dudit chappeau, et poyse j once IIj gros IJ deniers XV grains.

---

(1) ISABELLE DE BRETAGNE, qui devait épouser le prince de Galles, au défaut de sa sœur Anne. Née avant le 10 mai 1481, elle mourut le 24 août 1490.

242. — xx escus. — Ung cinge d'or, portant une hote dor, en laquelle a ung ballay, troys perles de compte, et au pie de ladite hote a troys autres perles branlantes; et sur la teste dudit cinge une petite perle pendente, tenant celuy cinge ung baston. et poyse j once ij gros.

243. — x escus. — Ung cassouer d'or, a casser nozilles, garny a la jouicture *(sic)* d'un petit ruby, et aux deux boutz de deux perles branlans. Et poyse vj gros ij deniers xij grains.

Tissuz et Saintures (1).

244. — vj^xx xv escus. — Ung demy sainct de tissu noir, sur lequel a xij assietes d'or garnyes de seix balaiz, seix saffirs, XLVIIj perles de compte; et entre chacune assiete y a seix boutonnetz d'or. Et ny a boucle ne mordant. Et poyse en l'estat devantdit IIIj onces IIj gros.

245. — ij^c LXX escus. — Ung sainct d'or, party a couppletz, ouquel a xxxIIIj assietes garnyes de esmeraudes, deux petiz rubiz dAlixandrie et de perles. Esquelles xxxIIIj assietes deffault deiz perles, cinq rubiz et une esmeraude. Item, y a deux places vuydes sans assietes, en l'une desquelles places vuydes y a troys perles, et poyse j marc vij onces IIj gros et demy.

246. — ij^c x escus. — Une saincture de perles, boucle et mordant d'or, garnye de deux balaiz, neuff saffirs, dont l'un branlant au bot de la saincture; et y souloit avoir cinq petiz dyamans et ij^c xxij perles de compte, telles quelles, qui y sont semées, au long des perles de semence de lien d'or, poysant ij marcs j once.

247. — LXIj escus. — Une saincture de tissu, en maniere d'orfrays (2), garnye de perles a xvIIj fleurs de lis, boucle et mordant d'or, et quatre cloux d'or, ledit tissu doublé de sandal

---

(1) On entendait par TISSUS, des espèces de forts rubans, ou plutôt de galons de soie, qui servaient à divers usages. (Voir, pour le mot ceinture, M. Douet d'Arcq.)

(2) ORFROI, nom qu'on donnait autrefois aux galons et franges d'or, et qui s'est conservé dans l'Église pour signifier les ornements d'une chape, d'une chasuble.

vert ([1]) et y a deffault de pluseurs perles, pesant vj onces vij gros.

248. — j escu. — Ung petit tissu de bisete ([2]), estroit, en maniere d'orfrays, sans garniture, contenant environ ung pie et demy de long.

249. — xxiiij escus. — Une petite chesne d'or, a feilles branlans, et xxviij perles branlans, ladite chesne atachée en ung anneau d'or esmaillé de blanc, vert et roge cler, ouquel anneau a une fleur de dyamant a quatre pampes, pesans j once demy-gros.

250. — j escu et demy. — Ung guymbelet ([3]), dont la poignée est de bericle jaune, dont partie de la verge devers le manche est d'argent doré, et le bot dambas de fer doré.

Pomes.

251. — xiiij escus. — Une pome d'or, ronde, laquelle est en quatre quartiers, et y a ou dedans d'icelle ung ymaige de Nostre Damme, tenant son Enfant, et esdits quatre quartiers pluseurs ymaiges esmaillez, et pend a ung petit lacet de soye vert, et poyse ij onces xviij grains.

252. — iij escus. — Une petite pome d'or, plaine de musq, ainsi qu'on dit, atachée a ung lacet, ouquel a ung bouton de cinq petites perles, et d'or de Chippre ([4]). Au bout de laquelle pome y a une petite perle, et poyse ij gros xij grains.

253. — xxx escus. — Une pome dor et de musq, a ouvraige de Venize, garnye de xix petiz balaiz et doze petites perles, dont l'une plus grosse que les autres. Et y appiert le deffault d'un petit balay, et poyse j once v gros ij deniers.

254. — vij escus et demy. — Deux pometes de musq, garnyes d'argent doré, dont lune a une petite pomete d'argent doré,

---

(1) Cendal, étoffe de soie unie, se rapprochant beaucoup de notre taffetas.

(2) Bisète, sorte de petite dentelle étroite.

(3) Guymbelet, Guimbelet, Gibelet ou Giblet, espèce de petit instrument dont on se sert pour goûter le vin.

(4) Or de Chippre, c'est du fil d'or, ou plutôt ce qu'on appelle, en termes techniques, de l'or filé ou du filé d'or. (Voir M. Douet d'Arcq.)

et l'autre pend a ung laz de soye vermoille et une houppes de mesmes, et poysent ensemble vıj onces ııj gros.

255. — xx escus. — Une pome d'or et de musq, a une perle plate au bout, et poyse ıj onces j gros.

256. — v escus j denier. — Une autre pome de musq, garnye d'argent doré, pendant a ung laz de soye, pesant v onces ııj gros.

257. — ıııj escus. — Une pome de bericle, pendant a ung fil dor de Chippre, pesant ıııj onces vj gros.

258. — ıj escus. — Une petite pome dor et de musq, a ouvraige de Venise, garnye au bot dune perle. Et pend ladite pome a ung laz de fil dor de Chippre et de soye, a ung bouton de perle et de fil dor, pesant ıj gros.

Patenostres.

259. — x escus. — Unes patenostres, a xxvııj patenostres d'ambre, comprins une chaiste *(tombée)*, troys patenostres d'or esmaillées de bleu et de roge cler, a ouict petiz saigneaux dor, dont l'un est chaist et séparé. Aux deux botz desquelles patenostres a deux boutons d'or, esqueulx pend pluseurs fers dor, en faczon de fers daguillete entors, pesans ııj onces v gros j denier.

260. — xxx escus. — Unes autres patenostres de jaspe, ou a deiz patenostres de jaspe et de cassidoine, troys grosses patenostres dor, a lun des boutz desdictes patenostres, y a ung demy bouton d'or, ouquel pend xxıx fers daguillete d'or, et a lautre bout ung anneau d'or, ou a une teste de camayeu, et poysent j marc ııj gros ıj denier.

261. — vj escus et demy. — Unes patenostres ou a deiz autres patenostres de serpentine d'Alemaigne (1), a cinq saigneaux de bericle, garniz d'argent doré, au bout dambas desquelx y a une houppe de bleu, et ung gros bouton semé de perles; et au bot de hault ung autre bouton semé de menues perles, et poyse j marc ııj gros et demye.

(1) Serpentine, sorte de pierre fine, tachetée comme la peau du serpent.

262. — ij escus. — Unes autres patenostres, a quinze patenostres de serpentine d'Alemaigne, et viij saigneaux de fil d'or de Chippre, et deux frazes de mesmes fil aux deux botz, et poyse ij onces demy gros.

Es armoires grandes soubzames? ou audessus souloit l'on mectre la vexelle pour monstre. Esdites armoires soubz ames estoint les especes cy après declerées.

263. — Estimée a ij^c xx escus. — Une espée, appellée l'espée de parement, dont le manche croez et pomete sont touz couvers d'or. Et le fourreau d'icelle couvert destoffe la pluspart d'or, sur ung veloux vermoil, et y appiert surledit fourreau, xiiij ou xv deffaulx de feillaige d'or, en pluseurs endroiz (1).

264. — LX escus. — Unes grandes heures, a l'usaige de Rome ou il y a deux fermouers d'or armoyez aux armes de feue madamme d'Estampes (2).

265. — vj escus. — Ung livre en papier, couvert de cuir roge, qui parle des meditacions de la vie Nostre Seigneur.

266. — x escus. — Ung petit livre de devocions, couvert de veloux noir, a ung fermouer dor, en faczon dune M esmaillée de blanc.

267. — iiij escus. — Ung petit tablier dyvoyre, a pie, pour eschicquier, garny par le dedans des eschefz qui y apartiennent.

268. — vj escus. — Ung grant tablier dyvoyre, garny d'argent, armoyé aux armes Marguerite de Bretaigne.

269. — v escus. — Une petite orloge, garnye d'argent doré, dont luysset, qui est l'un des costez, ne tient a riens.

270. — xiiij escus. — Ung petit baston de boays, garny d'or es deux botz, garny a chacun bot de doze perles de compte;

---

(1) A cette épée, le compte de Guillaume Chauvin en ajoute une seconde, « garnye le manche et la plommée d'argent doré, laquelle on dit que le pappe « Calixte envoia au duc Pierre, que Dieu pardoint, ou fourreau de laquelle, qui « est semblablement dargent doré, y a seix esmaux dont en y a deux aux armes « de l'église. »

(2) Mère de François II.

pendant ledit baston a ung fil d'or de Chippre, a deux frazes de mesmes.

271. — xxij escus. — Une touffe d'or, a mectre sur une sallade de parement; garny d'une fleur qui fut de cinq coques de perle, dont troys rompues, Et ny a que une entière, et une partie des troys autres; ou melieu de laquelle touffe y a ung tuau d'or, en faczon de genest, pour mectre plumes dautruce, en laquelle fleur y a pluseurs gousses de genest. Ladite touffe, assise surg ung pie d'argent doré, a pluseurs gousses de genest, garny de vignt perles, avec sa cleff dargent blanc. pesant le tout ensemble iiij onces j gros et demy.

272. — iij escus. — Ung petit relicaire d'argent doré, ou l'on dit quil y a des relicques de Monseigneur S[t] Yves. Et est tenu de deux mains. pesant ij onces et demye bon poys.

273. — v escus et demy. — La garniture d'argent doré d'un pot de verre, ainsi qu'on dit : savoir la pate et la garniture du couvercle diceluy, ladite pate camoessée, pesans ensemble v onces v gros et demy.

274. — iiij escus et demy. — Une garniture d'argent doré, pour une pinte de verre, ainsi qu'on dit, pesant iiij onces ij gros.

275. — iij escus. — Deux elles d'argent doré, pour ung ange de la chappelle, dont l'une grande et l'autre petite souldée d'une piece de leton, pesant iij onces.

276. — j escu et demy. — Une piece de corail, non garnye, pesant j once iij gros.

277. — *(Reliques, non estimé.)* — Item, une petite boete de boays painte, ronde, en laquelle a pluseurs relicques menues, apportées, ainsi qu'on dit, par feu messire Bertran de Treal. Et entre autres relicques, y a une dent de sainte Appoline, enchassée en argent doré, estante en une bourse en ladite boete ronde; lesquelles relicques sont ployées en papier chacune par soy.

Cors.

278. — iij escus. — Ung cor noir, non garny, et dit-on que autresfoiz il fut garny d'or, et desgarny ou temps que Boderan estoit tresorier du duc Pierre.

279. — j escu. — Ung cor de bugle, sans garniture.

280. — iiij escus. — Ung livre de sept seaulmes *(sic)* non garny de fermouers, ouquel a ung hystoire de David au commencement diceluy.

281. — iij escus. — Ung petit coffret de boays paint, aux personnaiges des troys Roys dOrient.

282. — ij escus. — Ung autre petit coffret de boays ront, couvert de cuir garny de fer.

Et est bien a savoir que esdites armoires y avoit pluseurs cassetes ou estoint potz, couppes, verres, esguyères, sallières de la faczon de Venize, quelles choses estoint en cassetes enveloppées et gardées en coton. Lesquelles cassetes ont esté ouvertes et rompues, et la pluspart desdites choses prinses et emportées de ladite tresorerie, l'outreplus est demoré en icelle, qui sont en la garde dudit Thomas.

Decleracion des joyaulx et ornemens, prins en la tresorerie de l'espergne, quelx estoint en pluseurs coffres estans en icelle, qui ont esté brisez et dilacerez, par lentrée faicte en ladite tresorerie, par le Seig^r d'Albret et ses gens. Queulx joyaulx et ornemens estoint en la garde de Messire Artur Jacques, tresorier de la chappelle, qui avoit la cleff des coffres ou ilz estoint.

Premier.

xxx escus. — Ung ymaige de sainte Marguerite, ou souloit estre une croez, laquelle croez a esté par cy devant fondue, Et tenoit ladite sainte Marguerite deux grandes thorelles de relicques de ladite Damme sainte Marguerite. pesans ledit ymaige avec les thorelles et cristal ou sont lesdites relicques, ij marcs vij onces iiij gros argent doré.

vj escus et demy. — Ung relicaire de sainte Anne, estant en une petite thorelle, pesant o son cristal iij onces j gros d'argent.

iij escus. — Ung dyadesme d'un ymaige du petit saint Paoul, lequel estoit non ataché o ledit ymaige.

ix escus. — Ung cristal pour mectre relicques, garny dargent

doré avec quatre pieces de cristal, pesant le tout ensemble j marc j gros.

ij escus. — Une cassete dargent doré, pour mectre pain a chanter.

j escu. — Item deux orceux d'argent et verez *(verres)*.

Ung relicaire d'argent doré, lequel est soustenu par quatre lyons, et ou soubassement d'iceluy est armoyé. Et sur iceluy sont deux angelotz, qui tiennent ledit relicaire. Et a esté prins seullement ledit relicaire.

Ung bericle, ouquel y a des relicques des xj^m vierges, de sainte Benoiste qui fut desdites xj^m vierges.

Ung relicaire d'argent doré, sur lequel estoit ung aigneau que tenoit ung ymaige sainte Anne en sa main, Lequel ymaige a esté livré par cy devant a Guillaume Picault, maistre des monnoyes de Nantes, et fault seullement ledit relicaire.

Ung relicaire d'argent doré a deux cretaux carrez, dont il y a dedans des relicques de la chemise sainte Marguerite, et de l'os sainte Magdelaine.

Une fiolle du nombre de troys petites fiolles que donna feu Messire Robert de Beaucé au duc, esquelles y a de luylle saint Nicolas duvar.

Item, ung relicaire de cristal garny d'argent doré ouquel est escript « S. CRUX PROBATISSIMA » et est de celle de Monseig^r de Rays (1).

Item, en du papier y avoit de ladite vroye croez, non enchassée.

Item, ung relicaire de Monseig^r saint Palatin, de la grandeur dune ongle, non enchassé.

Ung tableau de Nostre Damme, en plate forme, tenant sa joue contre la joue de son filz.

Ung tableau de saint Francoys, en plate forme d'un costé, et de l'autre costé ung saint Anthoine et ung saint Michel.

Item, ung chasuble, estolle et fanon, une aube, ung amyt,

---

(1) Le fameux Gilles de Rays.

une saincture, et troys touailles d'aultier, d'une chappelle de veloux bleu, dont les orfrays sont de veloux cramoisi, armoyé ledit chasuble, tant aux armes du duc que de la duchesse Francoise (1).

III.

Une déclaracion des especes de bagues d'or et d'argent, qui furent baillées par le Duc, a Jehan Boudet, lors controleur du Duc d'Orleans, en gaige de xxij.m v.c lxix *escuz.* (Arch. départ., arm. C, cassette B, n° 28.)

ANNE, par la grâce de Dieu, Royne de France, duchesse de Bretaigne, a notre amé et feal conseiller Jehan François, Tresorier-general, sur le fait et gouvernement de noz finances ordinaires et extraordinaires de Bretaigne, salut et dilection. Nous, en usant de lauctorité, a nous donné par Monseigneur (2), de pouvoir disposer desdites finances de Bretaigne, vous mandons: Que par notre amé conseiller Jehan Delespinay, tresorier et receveur géneral desdites finances, vous, sur la valleur desdites finances, tant de ceste présente année, commancée le premier jour de ce present mois de janvier, et des deux années prouchaines venans, par tiers, vous faictes payer comptant, ou appoincter par descharges, a maistre Michel Boudet, et autres heritiers de feu Jehan Boudet, en son vivant controlleur desdites finances, la somme de dix mil six cens quatre vings ung escu d'or, a la valleur de xxxv sols piece, que nous leur devons, et icelle leur avons ordonnée et ordonnons par ces présentes estre payée, pour partie de la somme de vingt deux mil cinq cens soixante neuf escuz, a eulx par nous deue, a cause de prest que ledit feu Boudet, leur père, en avoit fait, tant a feu notre tres

(1) Pierre II et Françoise d'Amboise.
(2) Le roi Louis XII.

cher Seigneur et père, le duc que Dieu absoille, que a nous; et icelle baillée a diverses foiz, par ordonnance de notredit feu Seigneur, et nous, a Guillaume Juzel, et Pierre Beddelievre, et autres, chacun en son temps, trésoriers généraulx de Bretaigne, pour gaige et seureté de laquelle somme, avoit esté par notredit feu Seigneur et père, et nous, baillé et fait bailler audit feu Boudet, certaines bagues, joyaulx, et vaisselles d'or et d'argent doré, le tout pour le pris, selon les jours et moys cy apres declairez. C'est assavoir :

Le troysiesme jour de juing mil cccc quatrevings sept, fut livré audit feu Jehan Boudet :

Ung tableau du couronnement notre Damme, qui est d'or et d'argent doré, garny de diverses pierreries, qui luy fut engaigé, pour la somme de douze cens livres, au pris de xxix sols ij deniers monnoye, pour escu, montant le tout à huit cens vingt deux escuz couronne, et trente solz tournois.

Item, le xiiij^me jour d'Aoust mil cccc iiij^xx sept, luy fut baillé le chappeau ducal, de notredit feu Seigneur, engaigé de la somme de dix mil livres, monnoye de Bretaigne, qu'il donna a Monseigneur, pour lors estant en sa ville de Nantes, pour luy aider a supporter partie de ses charges, qu'il avoit pour lors. Et ne valloit escu, que xxix sols ij deniers et audit pris montent la somme vj^m viij^c lvij escuz couronne, et v sols, dont ledit feu Boudet a tenu compte a mondit Seigneur.

Et aussi, en gaige de ij^c mars, vaisselle d'argent, appartenant a mondit Seigneur le Roy, et dont pour ce moien ne revient aucune chose ausdits heritiers, fors que les en ferons tenir quictes par mondit Seigneur le Roy.

Item, ou mois de novembre mil cccc iiij^xx vij, luy fut aussi baillé, ung grant cueur de dyament, une sye *(sic)* garnie de troys grans dyamens (1), et ung gros ruby, et une grosse perle ronde,

---

(1) Le cahier R. C. 2 décrit ainsi le bijou appelé LACYE : « Une scye d'or, garnie de trois gros dyamens en leurs assiectes, dont l'un a fest rabatu, et les ij autres en escuczon, et ou meillieu d'iceulx diamens, ung gros ruby en son assiecte, et au long de ladite scye sept petites tablectes de dyamens et au des-

en gaige et seureté de la somme viij^{m} vij^{c} l livres monnoie, lors courante, qu'il presta au pris de xlv sols, pour valleur descu, lors dudit prest vallant iij^{m} viij^{c} iiij^{xx} viij escuz, ij quars d'escu couronne, et v sols.

1. — Item, en l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} viij luy fut baillé deux flacons tous vermeilz dorez a l'ouvraige de Venize, etc. *(décrits sous le n° 1 de la 1re pièce).*

2. — Item, deux grans dragouers à la facon de Milan, etc. *(décrits sous le n° 2 de la 1re pièce).*

3. — Deux aiguières, vermeilles dorées, garnies de plusieurs esmaulx couvers d'or, esmaillez de rouge cler, a plusieurs personnaiges tout alentour, desmail sur esmail, sur lesdictes aiguieres et biberon de chacune d'icelles, pour ou sault leau est en facon de serpent (1), et sur les couvercles desdites aiguières, y a deux personnaiges, en facon d'anges, tenant une targe en une main, et en l'autre main une lance, et une banière a ladite lance, pesans xliij marcs vj onces d'argent, achaptez dudit Pierre de Cresme, et sont garnies de leurs estuitz.

Une couverte de heures, a l'ouvraige desdites aiguières garnie d'estuy, pesant vj marcs d'argent doré.

4. — Un sacraire rond, sans massonnerie, etc. *(décrit sous le n° 3 de la 1re pièce).*

5. — Deux bouteilles, vermeilles dorées, et goderonnées d'un costé et d'autre, plain, a un sercle de vigne rapportée *(sic)* alentour, et y a deux hommes saulvaiges, a chacune desdites bouteilles, qui portent ung estot qui fait lance, et sur le pied de chacune desdites bouteilles, y a deux personnaiges qui ont *(sic, pour soutiennent)* le corps, et y a à la vix de chacune desdites bouteilles, deux petiz hommes sauvaiges, et sont lesdites bouteilles armoyées aux armes du duc, et une cordel-

---

soubz un autres grosses perles de conte pendans. Ladite scye donnée par ladite Dame, à Madame de Bourbon, combien que l'acquit que en ont les heritiers n'en fait nulle mencion. »

(1) Par où sort l'eau, le goulot, est en façon de serpent.

lière, alentour desdits esmaulx d'or, pesans ensemble LXJ marcs d'argent doré.

6. — Deux grans bouteilles, que on dit estre de pierre serpentine, garnies d'argent doré, esquelles y a cinquante trois fleurs de saphirs, et sept vings treize menues perles, garnies de plusieurs fueilles enlevées, et sont les chatons desdits saphirs et perles d'or, et poisent ainsy garnies XLVIJ marcs IIIJ onces d'argent doré.

7. — Une nef d'argent doré, assise soubz ung souzbassement soustenu de six lyons, soubz lequel, soubzbassement, y a ung terraige vert, garny d'une haye, tout alentour; et sur ledit terraige est rapporté une bergerie, qui dance, soubz arbres rapportées oudit terraige, ouquel soubzbassement et terraige, est assis le corps de ladite nef, qui se soubztient sur ung estre, et le corps de ladite nef de cristail, garnie lalentour de deux chasteaulx et six tournelles, et de fleurs esma(*illées*) de bleu, et sur lesdits deux chasteaulx, y a deux personnaiges qui se regardent en la hune, laquelle est couverte d'un couronnement, garny d'un grant esmail deplicque, et dessus ledit esmail y a ung tabernacle, fait en manière de degrez, ouquel a quatre personnaiges, dont chacun porte sa pierre, en maniere de presme desmeraulde, et les deux autres chacun sa targe, l'une de cocque de perle, ou est ung petit soleil d'argent doré, l'autre targe d'agathe freslée (*fêlée*) par le meilleu. Et ou mast a ung terraige vert, garny de feulles et de fleurs esmaillé de bleu, et ledit mast en facon d'un estre ou y a ung personnaige qui monte, pour aller en la hune. Laquelle hune, est en facon d'une tour, garnie de creneaulx. alentour de ladite hune sont rapportées plusieurs feulles et fleurs esmaillées, et dedans a une dame assisse, sur le terraige, lequel est esmaillé de vert garny de feulles et fleurs. et est ladite nef garnie de huit banières, d'argent doré, esmaillées a cordellières, des deux costez, et trois autres banieres armoyez aux armes du Duc; et en la ronde hune a esté fait ung dait (*dais*) dargent doré, qui tient une dame, qui est en la ronde hune du mast de ladite nef,

pesant ladite nef ainsy garnie xxviij marcs iiij onces vj gros et demy dargent doré (1).

8. — Ung tableau de l'Anonciacion, garny de vj^{xx} x perles, quatre saphirs, dont l'un est departy, six camayeulx, le tout pesant vij marcs iiij onces v gros d'or, livré par les Carmes de Nantes o les tableaux, coppes et esguières cy apres declairez.

9. — Ung tableau de la Trinité, garny de dix sept saphirs, unze balloiz, soixante dix perles, dont l'un desdits balloitz et ung saphir o leurs chatons sont hors de ladite piece, pesant v marcs iij onces iiij gros d'or (2).

10. — Ung tableau, de Dieu a latache (3), ou est la dent de Madame saincte Apoline, garniz de neuf balloiz, ung saphir, vingt perles de conte, pesant iij marcs vij gros d'or.

11. — Et ou lieu dudit tableau, de Dieu a latache, fut baillé

---

(1) Nef. M. de la Borderie, à propos de l'inventaire de Jeanne la Boiteuse, publié dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, année 1854, page 203 et suiv., s'exprime ainsi au sujet de cette pièce d'argenterie : « La nef était, dit M. de la Borde, « un vase allongé et de vaste capacité qu'on plaçait sur la table, en face du seigneur. » Suivant M. Douet d'Arcq, « elle servait à contenir ce nombre infini d'épices et de conserves dont on faisait alors un si grand usage dans les repas. » Et, suivant M. de la Borde, on y plaçait « tout ce que la cuisine ne fournissait pas ; » c'est-à-dire, outre les épices, « les vins, les vases à boire, les cuillers ; tout cela enfermé et mis à l'abri de ce fantôme qui effraya tout le moyen-âge, l'empoisonnement..... C'étaient des vases de grand prix, parce qu'on les fabriquait en or et en argent, et qu'ils étaient très-lourds. » Il y en avait d'extrêmement ornés : la forme la plus habituelle était celle d'un vaisseau, comme le nom l'indique ; mais on trouve aussi des nefs en forme de châteaux-forts.

D'après un inventaire de 1379, « *la grant nef qui fut du roy Jean a deux chasteaux aux deux bouts et a tournelles tout autour pesant* 70 *mars ou environ.* » M. Douet d'Arcq en cite encore deux autres : *l'une pesant* 30 *mars* 4 *onces ; l'autre, pour tous les jours,* 25 *mars* 2 *onces.*

(2) L'un des inventaires donnés par Dom Morice (*Pr.*, t. II, col. 1026), celui des joyaux livrés aux Carmes de Nantes, en exécution du vœu que fit Jean V, lorsque, traîtreusement jeté en prison par les Penthièvre, il promit à Notre-Dame-du-Mont-Carmel l'équivalent en or du poids de sa personne, contient plusieurs des pièces qu'on retrouve ici, entre autres, les n°s 9, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et le tableau inscrit au n° 25. Nous avons cru devoir indiquer, pour ces bijoux, la particularité de leur double rôle dans des circonstances si pénibles pour leurs possesseurs.

(3) Dieu a l'atache, c'est-à-dire le Christ lié à la colonne.

par lesdits Carmes, depuis ladite livraison quilz en avoient faicte audit feu duc.

12. — Ung autre tableau d'or, du couronnement notre Damme, qui depuis nous a esté baillé par le général Hurault (1), au Pleissis pres Tours, poisant iiij marcs iij onces v gros.

13. — Une couppe d'or poinconnée, garnie de treize balloiz, quatorze saphirs, cinquante trois perles de conte, tant au pied que au couvercle, et ou fretellet, ung saphir, six perles, poisant v marcs iiij onces ij gros d'or.

14. — Une esguière d'or, garnie de six ballois, cinq saphirs, seize grosses perles, pesant iij marcs iiij onces j gros d'or.

15. — Une couppe d'or, ouvrée par dehors a menuz ouvraiges, garnie de douze balloiz, ung saphir, vingt sept perles de conte, pesant v marcs v onces vj gros d'or.

16. — Une esguiere d'or, poinconnée, garnie de trois saphirs, trois balloiz, treize perles, pesant ij marcs iij onces vij gros d'or.

17. — Une autre esguière d'or, poinconnée, garnie de seize perles, quatre saphirs, sept balloiz, une esmeraulde, pesant ij marcs v onces vj gros d'or.

18. — Ung collier d'or, en facon d'un tunge *(sic, pour tige)* de boys, o toute lescorche.

19. — Item, ung autre collier dor a SS, de l'ordre du Roy d'Angleterre, et y a seiz S.S. qui sont esmaillées du mot A MAVYE et deux barres, es deux boutz, a ung balloy. Deux boucles d'or esmaillées du mot AMAVYE; pendant a ung coupplet, ou meilleu duquel y a ung chaton a mectre une pierre, qui est tout vuyde. pesant ensemble comprins les deux boucles ij marcs vj onces d'or. le tout pesant par marc d'argent doré, selon le blason cy devant rapporté, vj^c iiij^xx vij marcs iij onces v gros et demy dargent doré, et XL marcs j once iiij gros dor. Engaigé en seureté de la somme de vingt cinq mil livres a pris de cinquante solz tournois, pour escu vallant dix mil escuz couronne.

(1) RAOUL HURAULT, trésorier général des finances de la Reine.

20. — Item, ou mois de décembre, oudit an iiij^{xx} viij, luy fut baillé une petite chesne d'or, en laquelle pend une fleur de Marie, ou y a assis une grosse poincte de diament, le tout pesant une once, ung gros et demy d'or, en gaige de seureté de la somme de cinq mil livres, qu'il presta, au pris de cent solz tournois, pour escu revenans a mil escuz couronne, montans toutes ensemble à ladite somme de vingt deux mil cinq cens soixante neuf escuz d'or, ainsy que nous est apparu, apres ce que lesdits prestz avons fait veoir calculer et evaluer par les gens de notre conseil, ouquel estoient presens, ledit Gilles Thomas et ledit maitre Michel Boudet, pour luy et autres heritiers dessusdits. ausquelz est deu ladite somme de vingt deux mil cinq cens soixante neuf escuz d'or, pour les causes dessusdites, pour partie de laquelle, leur avons fait et ordonné ceste présente assignacion, de la somme de dix mil six cens quatre vings ung escu.

Sur laquelle somme, avons fait payer presentement comptant la somme de deux mil escuz couronne a la main dudit maitre Michel Boudet, en desduisant et rabatant sur ladite somme de x^{m} vj^{c} iiij^{xx} j escu. Ainsy ne resteroit d'icelle somme, que viij^{m} vj^{c} iiij^{xx} j escu. moyennant laquelle, notre presente ordonnance et assignacion ledit maistre Michel Boudet, nous a rendu et délivré es mains dudit Gilles Thomas, tresorier de notredite espargne, les joyaulx et especes de vaisselles cy apres déclairez.

21. — Cest assavoir : ung chappeau ducal contenant dix assiectes. C'est, assavoir, la première assiecte, garnye d'un gros ballay carré, trois grosses perles, trois gros dyamens, dont le hault de l'un est en table et les deux autres en escusson, et au fleuron audessus y a ung gros deament en poincte. Et en ladite assiecte du fleuron de dessus, y a trois grosses perles.

En la seconde assiecte, a dextre, y a ung gros safir, trois gros rubiz, dont y a deux beslongs, et l'autre presque rond, et trois grosses perles; et ou fleuron de dessus, a ung gros ruby presque rond, et trois grosses perles.

En la tierce assiecte, du costé dextre, y a trois gros deamens pointuz, trois grosses perles, et ou meilleu ung gros ballay. et au fleuron au dessus du costé droit, a esté mise une grosse poincte de deament, qui estoit assise sur une marguerite d'or, poisant vallant ij^c escuz, et y a oudit fleuron, trois grosses perles.

En la quarte assiecte, y a trois gros rubiz, trois grosses perles, et ou meilleu ung gros saphir beslong, percé; et au fleuron de dessus, ung gros ruby beslong et trois grosses perles.

En la quinte assiecte, a trois gros deamens, dont l'un est pointu, et l'autre en fest, et l'autre en escusson et trois grosses perles, et ou meilleu ung ballay presque carré percé; et au fleuron de dessus y a trois grosses perles, et ung gros deament beslong en table.

En la sixiesme assiecte, y a trois gros rubiz, trois grosses perles, et ou meilleu ung gros saphir beslong; et au fleuron audessus, y a ung gros ruby et trois grosses perles.

En la septiesme assiecte, y a trois gros deamens pointuz, trois grosses perles, et au meilleu, ung gros ballay beslong; et au fleuron au dessus, trois grosses perles et ung dyament pointu.

En la huitiesme assiecte, y a trois gros rubiz, trois grosses perles, et au meilleu ung gros saphir a huit carrés; et au fleuron audessus ung gros ruby beslong, et trois grosses perles.

En la neuf^me assiecte, y a deux gros dyamens, dont lun est en fest, et l'autre en fest rabatu par la pointe, trois grosses perles, et ou milleu ung gros ballay beslong; et au fleuron audessus y a trois grosses perles, et de nouveau y a esté mis dessoubz le fleuron, ou il failloit *(manquait)* ung deament a fest ou *(avec)* son chaton d'or, a deux fleurs dermines blanches dessouldées et oudit fleuron a ung deament en table.

En la dixiesme assiecte, a deux gros rubiz, troys grosses perles, et ou meilleu ung gros saphir percé beslong; et au fleuron audessus trois grosses perles, et dessoubz ledit fleuron ung gros

rubiz cabochon, et oudit fleuron ung gros ruby qui fut prins d'un chaton d'or d'une bacgue appellée LA MOUCLE (¹).

---

(1) Dans l'armoire R, cassette C, nº 2, existe un cahier de papier, formant 20 pages, probablement le projet du mandement dont il s'agit ici. On y remarque les lignes suivantes, qui complètent « le blason du chapeau ducal. »

« Lequel chapeau, ainsi garni desdictes dix assiectes, et de plusieurs boutons « et petites fleurs d'or, esmaillées en diverses faczons et couleurs, poise, « comprins le bourlet, vjm vjc iiij gros d'or, et est garni de son estuy fermant « a clef. »

Le COMPTE DE GUILLAUME CHAUVIN (armoire V, cass. E) des années 1469 à 1473, nous apprend que ce grand cercle ducal fut fait pour l'entrée à Rennes du feu duc François Ier. Il contient en outre la mention suivante :

« A Gosselin Julin, orfévre, pour la faczon de cinq florons d'or, pour couronne, « pesans environ cinq onces, qui furent mys au grand cercle du duc, au derriere « de cinq des florons diceluy cercle, pour les haulcer plus hault que les autres, « ad ce que ledit cercle peult servir de couronne a lentrée de la Duchesse en « Nantes (Marguerite de Foix, seconde femme de François II); et pour avoir assis « oudit cercle, sept pieces de grosses pierres, tant diamentz que rubiz, et quielx « dempuix ont esté reprins et remis checun ou lieu dont il estoit venu; pour avoir « fait des clous d'or, a les y atacher, et puix amprès les avoir deffaitz, et reprin « a luy lor desdits florons et clous, et avoir mys ledit cercle ou point ou ledit « chancelier lavoit receu, luy a esté payé pour lesdictes faczons et reffaczon, « deché de lor et sallaire, dix escuz vallant xi livres ix sous ij deniers. »

On y voit figurer aussi un autre chapeau « apelé le chapeau de parement, « de veloux vermoil, bordé de perles brodé a bestes dermines, et a feillage de « perles menues et autres; au bout desquelx feillaiges y a pluseurs perles plus « grosses que les autres, et a broderie, et est ledit chapeau fourré dermines. « ouquel chapeau y a pluseurs deffaulx de perles, et y deffault de petiz chesnons « d'ermines. ouquel chapeau y a ung grant bouton de perles, et deux moyennes « pendantes a ung laz de saye, oultre ung grant bouton au dessus, et quatre « petiz boutons de perle, o son estuy de cuir. »

Entre les nombreux et riches bijoux détaillés dans ce même compte, nous citerons seulement la crosse de la chapelle ducale.

LA CROCE.

« Une croce d'argent doré, a vermoil, dont le baston est de trois pieces, riche « et goderonné a goderonners teurs (*sic, pour godrons tordus*); pour lesquielx « bastons fermer et tenir, y a trois chevilles d'argent, tenantes a trois chesnons « d'argent doré. Savoir, a checun baton une cheville et une chesnete, et est « chacune joincture et ferreure diceulx bastons en faczon de pommeau. — Au « dessus, et au prochain dudit baton, y a ung autre pommeau, garny de seix « bannieres, aux armes du duc, tenues de seix angeloz; et sur ledit pommeau, « y a seix petiz pilliers, et seix petiz florons. Et au dessus, est la lanterne de « ladite croce, au bas de laquelle lanterne sont les douze Appoustres. Et au

22. — Une bouteille, vermeille dorée, etc. (*l'une de celles décrites au n° 5 du présent mandement.*)

23. — Deux grans bouteilles, etc. (*décrites sous le n° 6 du présent mandement*).

24. — Une nef d'argent doré, etc. (*décrite sous le n° 7 du présent mandement.*)

25. — Ung grant tableau, qui est du couronnement notre Dame, qui est d'or et d'argent doré, garny de vingt sept ballaiz, dix saphirs, cinquante quatre grosses perles de conte, qui sont a l'entablement, et marchepie dudit tableau; et en la couronne notre Damme, a quinze perles de conte, de moindre sorte, et en la couronne notre Seigneur, a trente six menues perles. Item, deux grandes esmerauldes, que tiennent deux angelotz. neuf autres esmerauldes, au docier dudit tableau, douze petites esmerauldes, qui sont desdites deux couronnes avec douze jacintes; et appert avoir deffault de deux petites gargoulles et de deux petites fleuretes d'or, audit tableau, estans au dessus, et ung balloy qui estoit autresfoiz sur le trepie de la couronne notre Seigneur, ainsy que l'on dit, pesant ledit tableau xxiiij marcs vj gros d'argent doré.

« dessus desdicts Appoustres, seix prophetes; et autour ladite lanterne, y a « seix pilliers d'une sorte a pinacles, et seix autres pilliers d'autre sorte sans « pinacles, sur lesqueulx pilliers est le bout de ladite lanterne, que on dit de « maczonnerie. Et au crosson d'icelle, dehors, et ou dedans diceluy, est garny « de feillaige enlevé, et de checun costé, y a seix bannieres aux armes de Bre- » taigne, et seix angeloz en esmail, a chacun ung instrument. Et entre lesdites « armes et lesdits angeloz, y a esmaux de bleu, semez destoilles d'or. Et soubz « le plet (*la volute ou spirale*), dudit crosson, y a ung ange a ij elles qui le « soustient, et dedans le plet d'iceluy crosson, ung ymaige de saint Pierre, « tenant une cleff et d'un costé dudit ymaige, ung duc, et d'autre costé une « duchesse, prians ledit ymaige, assiis sur un entablement. Pesans le tout « xxv marcs iij onces seix gros argent doré.

« Ung estuy de cuir, euvré, garny de cuir blanc par dedans, pour garder ladite « croce. Lequel estuy est de deux pieces, lun pour le crosson et la lanterne, « d'icelle croce, et lautre piece est a trois estres pour le pie de ladite croce « qui est de trois pieces; quel a esté achaté d'un nommé Guillaume Le Clerc, « tannuyer de Nantes. »

26. — Ung tableau de l'Anonciacion notre Damme, etc. (*décrit au n° 8 du présent mandement*).

27. — Ung tableau de la Trinité, etc. (*décrit au n° 9, id.*).

28. —. Une esguière d'or, etc. (*décrite au n° 17, id.*).

29. — Une couppe d'or poinconnée, etc. (*décrite au n° 13, id.*).

30. — Une esguière d'or poinconnée, etc. (*décrite au n° 16, id.*).

En lieu et desgaigement desquelz, luy avons assigné et ordonné, sur nosdites finances, en trois années, ladite somme de viij^m vj^c iiij^xx j escu d'or couronne, comme dit est, restans desdits x^m vj^c iiij^xx j escu. Promectant que ou cas que ladite assignacion, ne sortiroit son plain et entier effect, leur payer et bailler ladite somme de viij^m vj^c iiij^xx j escu couronne.

Et au regard du surplus du reste, montant la somme de unze mil huit cens quatre vings huit escuz, restans en parfournessement lesdits xxij^m vj^c lxix escuz, a nous desduicte et rabatue, et d'icelle surceiz le payement, jusques a ce quilz nous ayent rendu ce qui sensuit. Cest assavoir.

Deux flacons vermeilz dorez, a l'ouvraige de Venise, deux grans dragouers de la facon de Milan, deux esguieres vermeilles dorées, une couverture de heures, ung sacraire rond, le tout d'argent doré pesant v^c l mars d'argent doré, qui couste xxv livres monnoye de Bretaigne le marc, vallant a monnoye de Bretaigne xiij^m vij^c l livres et a monnoye tournois xvj^m v^c livres et a escuz couronne ix^m iiij^c xxviij escuz et xx sols.

Et de trente mars, quatre onces, a quoy poise une bouteille d'argent doré, a xv livres le marc montant iiij^c lvij livres x sols vallant ij^c lxj escu couronne et xv sols.

Et d'un collier d'or de l'ordre d'Angleterre poisant a ij marcs vj onces a lxxij escuz le marc montant ix^xx xviij escuz couronne.

Item une esguiere, garnie de six balaiz, cinq saphirs, seize grosses perles, pesans iij marcs iiij onces j gros d'or.

Item, une esguière, garnie de six baloiz, cinq saphirs, saize grosse perles, pesante iij marcs iiij onces j gros d'or.

Item, une couppe d'or, ouvrée par dehors, a menu ouvraige, garnie de douze balaiz, ung saphir, et vingt sept perles de compte, pesant v marcs v onces vj gros dor, et poisant lesdites aiguieres et coppe ensemble, IX marcs j once vij gros a LXXIJ escuz le marc, vallant vj[c] LXXV escus.

Lesquelles espéces de vaisselle, tant d'argent doré que dor, montans dix mil cinq cens soixante trois escuz couronne, lesdits heritiers ne nous ont peu encores rendre; pource quelles sont en autruy mains, dont ilz ne les ont peu recouvrer. Et en les nous rendans, les payerons ou ferons contenter et payer de ce quilz nous en rendront, pro rata de la somme a eulx par nous rabatue. Et pour le recouvrement d'icelles espéces, leur avons reservé et permis en faire la poursuicte, contre ceulx quil appartiendra. Et par rapportant le dupplicata de ces présentes, signées de notre main, auquel nous voullons foy estre adjoustée, comme a ce present original, lequel voullons estre et demourer, es mains dudit M[e] Michel Boudet, pour luy et sesdits coheritiers, jusques a parpaiement du tout de ladite somme de vingt deux mil cinq cens soixante neuf escuz couronne. Et aussi en rapportant dudit Gilles Thomas, tresorier de l'espargne dessusdit, de la reception et recouvrement quil aura fait d'icelles choses rendues, selon le blason cy devant declairé. Et quictance dudit M[e] Michel Boudet, de ladite somme que luy aurez ainsy fait payer et appoincter, nous voullons icelluy maistre Michel Boudet, et sesdits coheritiers, estre quictes et deschargez, de la restitucion dicelles bacgues et espesses dessusdictes, fors et excepté les vaisselles et pieces derrenier déclairées, pour lesquelz nous leur avons rabatu lesdites sommes. Et icelle somme, ou ce que luy en aura esté ainsy payé et appoincté estre alloué, es comptes et rabatu de la recepte dudit Jehan Delespinay, tresorier general dessusdit, par nos amez et feaulx, les gens de noz comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire, sans difficulté, car tel est notre plaisir. appurant toutesvoyes en notredite chambre des Comptes, si au jour et mois que les prestz furent faiz, les escuz avoient cours, au pris declairé en ces presentes. Si supplions et requerons mondit

Seigneur, qu'il luy plaise, avoir ces presentes pour agréables et les confermer selon leur effect et contenu, et de ce en commander et faire expedier ses lettres de confirmacion, en tel cas requises.

Donné a Blois le (*blanc*) jour de (*blanc*) lan de grace mil cinq cens ung. (1)

ANNE.

Le cahier cité plus haut sous le n° 2, R. C., contient également la table suivante, dressée pour servir de base dans l'estimation de la valeur des sommes prêtées sur les objets dont on vient de parcourir la liste dans le dernier mandement. Ce curieux renseignement prouve aussi combien furent désastreux les derniers jours du règne de François II et la minorité de sa fille, par l'étrange augmentation du prix de l'écu, qui en trois ans avait plus que quintuplé sa valeur.

Estimacion que valloint les escuz es jours, moys, et ans, cy apres declerez, selon une relacion faite en jugement devant Monseigneur le Sennechal de Nantes, tenant le siege tribunal, dabté le **v° *jour d'octobre lan mil*** **IIIj° IIIj^xx xij, *passée par Damet Missaut et R. R. Geffroy, et scellée du petit sceau des actes.***

Et premier.

Au commencement du moys d'avril mil IIIj° IIIj^xx vj, jucques au moys d'octobre ensuivant, que lon disoit mil IIIj° IIIj^xx sept, escu d'or

(1) **Par la date de ce mandement, on voit que les deux flacons de vermeil, les deux grands drageoirs et le sacraire décrits dans la première pièce, devaient encore exister en 1501, puisque la Reine en réclame la restitution aux héritiers Boudet. Cependant, l'abbé Travers (*Dissertation sur les Monnaies de Bretagne*), dit, page 57 : « Le sire d'Albret, dans les intérêts de la Duchesse, tira du trésor « que la Princesse avait au château de Nantes, plusieurs bagues d'or et d'argent, « deux flacons de vermeil, pesant 207 marcs 4 onces 7 gros; deux grands dra- « geouers de vermeil, pesant 233 marcs, et un sacraire pour mettre le *corpus* « *domini*, pesant 50 marcs. Le sire d'Albret mit ces riches matières à la fonte, « et il en fit frapper des gros de 2 sous 6 deniers pièces, et des monnaies « noires. »**



avoit cours au pois de xxix sous ij deniers piece, chacun gros au pois de ij sous vj deniers, et pour ce.. . . . . xxix s. ij d. escu.

Le diz^{me} jour d'octobre mil iiij^{c} iiij^{xx} sept eut cours escu a. . . . . xxxvij s.

Le xvj^{e} jour de novembre ensuyvant eut cours escu a . . . . xl s.

Le xx^{e} jour de fevrier ensuyvant eut cours a. . xlv s.

Le xe d'avril ensuyvant eut cours escu a. . . . xlvi s.

Le premier jour de juig mil iiij^{c} iiij^{xx} et viij eut cours escu a. xlviii s.

Le xxe jour dudit moys eut cours escu a. . . . l s.

Le premier jour de septembre ensuyvant eut cours escu à. . . . . lx s.

Le xxe jour d'octobre mil iiij^{c} iiij^{xx} et viij escu valloit. . . . . lxv s.

Le xxxe jour dudit moys escu valloit. . . . . . lxx s.

Le xe jour de novembre ensuyvant escu valloit. lxxv s.

Le xxviij^{e} jour de décembre ensuyvant escu valloit. . . . . iiij l. ij s. vi d.

Le tiers jour de janvier ensuyvant escu valloit. c. ij s. vj d.

Le iiij^{e} jour dudit moys escu valloit. . . . . . c. v s.

Le ve jour dudit moys escu valloit. . . . . . . c. vij s. vj d.

Le xe jour de mars ensuyvant escu valloit. . . c. x s.

Le quart jour de may lan mil iiij^{c} iiij^{xx} et ix escu valloit. vj l.

Le xj^{e} jour de juillet ensuyvant escu valloit. . . vj l.

Le xvj^{e} jour d'aoust ensuyvant escu valloit. . . vij l.

Le ve jour d'octobre ensuyvant escu valloit. . . vij l. x s.

Le xxvij jour de novembre ensuyvant escu valloit viij l.

Le xe jour de fevrier ensuyvant escu valloit. . . viij l. v s.

Le premier jour d'avril mil iiij^{c} iiij^{xx} x escu valloit. . . . . viij l. xv s.

Et le xe jour de juig oudit an mil iiij^{c} iiij^{xx} x, fut a Nantes banny de par la Duchesse, escu avoir cours a xxix s. ij d. piece.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

PAR

F^t PARENTEAU.

Il y a environ quinze ans, lors de la reconstruction du pont Perrin, pont placé sur la petite rivière de la Smagne, non loin de son embouchure, à deux pas de *Mareuil* (Vendée), les ouvriers terrassiers découvrirent, en fouillant le lit de la rivière, plusieurs débris antiques, parmi lesquels je remarquai une lance très-forte, longue de 70 centimètres, large de 4 ou 5; la lame, renforcée par une nervure, portait à sa base deux gros crochets arrondis. Qu'est devenue cette belle framée mérovingienne, que je négligeai maladroitement de recueillir? Je l'ignore. Aujourd'hui, je me contenterai de signaler cette découverte aux archéologues de la Vendée, afin qu'un jour elle puisse arriver au musée de la Société d'Émulation. Je leur signalerai aussi le *pont Sarrazin*, placé sur le Lay, à peu de distance du pont Perrin: les pieux sont visibles aux basses eaux, et des fouilles faites au pied seraient fructueuses, je n'en doute pas. Tout le monde sait que le nom de Sarrazin indique toujours des débris antiques, gallo-romains souvent. Puis, avant de quitter les bords de la Smagne, je leur conseillerai une visite aux buttes artificielles de Châtelard, oppidum gaulois du plus haut intérêt.

Pl. Ire, n° 1. Framée du VIIe siècle, longue de 62 centimètres, large de 4 : sa forme est celle d'une feuille de saule; elle est un peu moins longue et moins lourde que celle du pont Perrin; des filets gravés en relief ornent sa base, qui a aussi conservé de légères traces d'argenture; sa traverse est rectangulaire; et ce

qui rend cette arme digne d'attention, ce sont les deux petites croix à branches égales cantonnées de quatre besants, gravées symétriquement sur les deux ailerons. Cet ornement chrétien est identique au revers de la plupart des tiers de sou d'or émis à cette époque. Je citerai, en particulier, celui de Rezé au nom de MALLASTI, et les nombreux triens de Brioux (BRIOSSO-VICO), au même type. La gravure et l'argenture indiquent l'arme favorite d'un chef, et son possesseur dut tenir à l'emporter avec lui dans son tombeau. Il est fâcheux que cette sépulture, découverte à Rezé au mois de novembre dernier, n'ait pas été mieux étudiée.

La framée était l'arme favorite des peuples barbares en général, et des Francs en particulier. L'anneau sigillaire de Childéric Ier, découvert à Tournai en 1653 et volé à la Bibliothèque royale en 1831, et les sous d'or émis par Théodebert sont là pour le démontrer. Sur ces monuments, toutes les effigies royales portent une framée sur l'épaule droite. Si l'on ouvre Grégoire de Tours et Frédégaire, vingt textes viendront constater et affirmer un fait qui, aujourd'hui, n'a plus besoin de démonstration.

Pl. Ire, no 2. Lance plus large, dont la forme est celle d'une feuille de laurier : longueur, 0m,46 ; largeur, 0m,07. La douille est cannelée, percée d'un petit trou pour y fixer le manche ; deux ailerons triangulaires la terminent. Elle a été draguée en Loire en 1861, au bas du pont de la Belle-Croix. Cette lance, qui, par sa forme, se rattache à nos framées, en diffère, d'un autre côté, essentiellement par la matière : c'est un magnifique damas, déroché peut-être par son séjour prolongé dans la rivière. Nous croyons à une provenance orientale. Le damas est composé de fer, de carbone et d'un peu d'aluminium ; depuis des siècles, cet acier, dont le damassé se développe à la surface par le contact d'un acide, est connu des Orientaux et des Indiens. Notre lance a-t-elle appartenu aux Visigoths du ve siècle ou aux Sarrazins du viiie ? Nous ne chercherons pas à résoudre ce problème.

Pl. Ire, no 3. Éperon en fer, à pointe quadrangulaire, ayant à l'extrémité des branches deux boutons arrondis qui ont dû servir à fixer une courroie pour l'attacher au pied. Cet éperon a

été trouvé, sous mes yeux, dans le cimetière gallo-romain de Rezé, près du porche nord, lors des travaux de nivellement exécutés en 1858. J'ai publié et gravé, dans le *Bulletin de la Société archéologique*, p. 202 et Pl. IIe, n° 6, un éperon presque semblable, cependant un peu plus lourd et plus grossier, trouvé par moi dans les sépultures gauloises de Pouzauges (Vendée).

On a voulu, comme pour les fers de chevaux, contester l'emploi de l'éperon aux époques primitives; c'est à tort, suivant nous : le lendemain du jour où le cheval fut destiné à la guerre, l'éperon fut inventé; diriger un cheval en tenant d'une main un bouclier et de l'autre main une épée, est chose matériellement impossible si le talon du cavalier n'est pas armé d'un stimulus, d'un éperon. Les monuments confirment notre assertion, et nous trouvons sur les beaux statères d'or de la série armoricaine, émis par les Vénètes trois siècles avant la conquête romaine, un cavalier éperonné. M. A. Duchalais le décrit ainsi :

« N° 744. II. Tête laurée d'Apollon tournée à droite. — ℟. Cavalier courant à droite; son pied est armé d'un *éperon;* ses deux mains sont élevées : la gauche paraît soutenir un bouclier de forme ronde, dont on n'aperçoit qu'une partie; sous lui, un symbole formé de quatre globules enfermés entre deux parenthèses, et d'où s'échappent six rayons de chaque côté. — AV. Diamètre : 24 millimètres. Mionnet, *id.*, n° 118. » *(Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, n° 744.*)*

Ce type, dont nous connaissons plusieurs exemplaires trouvés en Bretagne depuis quelques années, est, sans contredit, le plus beau monument de la numismatique gauloise : il n'est ni grec ni romain, et donne la plus haute idée de l'art armoricain dépouillé de ses langes hiératiques et livré à ses propres inspirations. Dans le cavalier lancé au galop, nous croyons voir Tarann, ou le tonnerre personnifié : il est nu sur son cheval, tenant une épée dans la main droite et un bouclier dans la main gauche; devant lui, une feuille ou un épi; sous le cheval, un foudre ailé à six rayons (ma collection). C'est par distraction, sans doute, et faute de connaître sa provenance, que M. Duchalais, l'habile numisma-

tiste, a cru devoir attribuer cette monnaie aux peuples des bords du Rhin.

Pl. Ire, n° 4. Éperon, *même* pointe à base carrée, mais plus élancée; la branche de gauche est percée d'un trou oblong; celle de droite, percée aussi d'un petit trou rond, est, de plus, traversée par un bouton de bronze et a été étamée; trouvé dans la rivière de l'Erdre, à Nantes, lors de la canalisation, en 1827. Cet éperon pourrait être mérovingien.

Pl. Ire, n° 5. Filet de bride à lames plates articulées au milieu, et portant aux extrémités deux anneaux allongés; découvert dans les fouilles de Pouzauges (Vendée), en 1861.

Ce filet est identique à celui qui a été recueilli dans les ruines gallo-romaines du Castrum Seium (Loire-Inférieure), par notre digne ami et regretté confrère, M. Bizeul (de Blain), en 1860.

Pl. Ire, n° 6. Très-belle hache d'arme, à marteau : longueur de la lame, $0^{m},24$; largeur *id.*, $0^{m},06$; largeur totale, $0^{m},21$. Cette arme, dont la conservation est irréprochable, a été trouvée à Fontenay, dans la rivière de la Vendée. M. B^in^ Fillon a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur; nous la croyons de l'époque carlovingienne, et nous nous demandons si c'est à l'emploi habituel d'une arme de cette forme que Charles *Martel* dut son surnom! Nous en connaissons deux autres semblables : la 1re, trouvée dans l'ancien chemin de Moussac (Vienne), publiée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre 1851 (planche); la 2e, draguée dans la Loire, et qui existe à Nantes, dans la collection de M. le baron de Girardot.

Pl. II, n° 1er. Cartouche imprimé en relief sur les lèvres d'une grande terrine en terre grossière, avec déversoir, trouvée sous mes yeux à Rezé, en 1858. CARATVCCVS. F. (*Caratuccus fecit*). Le nom du potier est le nom d'un roi de la Grande-Bretagne. Dion-Cassius nous apprend, livre LX, que sous l'empereur Claude, les Bretons ne jouissaient plus de la liberté populaire, mais qu'ils étaient gouvernés par différents rois « Primò Cataratacum, post Togodumnum, Cynobellini filios, etc. », tous les deux fils de

Cynobellinus. Le prince qu'il nomme Cataratacus est le même que le Caractacus dont parle Tacite, livre XIIe, P. XXXIII, XXXIV et suivantes des Annales. Ce nom est essentiellement breton : *Karad* veut dire ami ou amitié, je crois; la finale est latine. De nombreuses relations durent exister, dès les premiers siècles de notre histoire, entre la Bretagne et l'Armorique; au besoin, notre vase nous en fournirait la preuve. La similitude du nom du potier poitevin et du roi breton sur un vase contemporain, nous a paru un fait digne d'être remarqué.

Au n° 3 de la Pl. II, j'ai reproduit en *fac-simile* la légende DVRAT, nom de Duratius, chef des Poitevins lors de la conquête romaine. Les caractères sont les mêmes : le R est identique dans les deux légendes, celle du vase de Rezé et du quinaire d'argent de ma collection.

Pl. II, n° 2. SEXANLIVS. FELIX., en légende circulaire, entre deux grènetis; au centre, une petite rose. Cartouche imprimé en relief sur un vase rouge, dont la terre est très-fine, mais le vernis rugueux, presque boursouflé, et les moulures très-grossières. On dirait, en voyant ce cartouche, un triens mérovingien du VIIe siècle, ou l'empreinte sur argile d'un sceau gravé par un officier monétaire : ce rapprochement est d'autant plus de saison, que ce fragment de vase a été recueilli dans une sépulture, avec plusieurs ossements humains, la fibule émaillée (pl. II, n° 12), le style de bronze (pl. II, n° 9), et le petit plateau de balance percé de trois trous (pl. II, n° 11), attribut bien connu de la profession de monnayeur. Cette sépulture a été ouverte sous mes yeux à Rezé, dans le jardin de Noël Cormerais, au mois de juillet 1861.

Pl. II, n°s 4 et 5. Fragments de deux plateaux en terre noire renfermant du charbon. Le n° 4 porte des feuilles ou palmettes, et au centre des ornements triangulaires que l'on retrouve fréquemment sur les fibules digitées de l'époque franque. Le n° 5 représente une chasse au cerf d'un dessin tellement barbare, que nous avons essayé de le reproduire avec une exactitude mathé-

matique. Sous le chien, on remarque une croisette inscrite dans un cercle, ou mieux une patère portant une croix. Ces dessins sont imprimés en creux sur nos plateaux, au moyen de moules en relief. Dans l'Iconographie chrétienne, le cerf est l'image de l'âme humaine : comme elle, il recherche les eaux vives ; il est proposé comme le modèle de la vie parfaite, parce que, dans sa course rapide, il franchit les épines et les broussailles des vallées, et recherche le sommet des montagnes, etc. : « Fuge dilecte mi, « et assimilare capreæ, hinnulòque cervorum super montes « aromatum. » *Cantique des Cantiques*, VIII, 14. Les chiens qui le suivent, ce sont les passions qui poursuivent l'âme; la croix, c'est la raison de son activité et le but de son repos.

Pl. II, n° 13. Lampe chrétienne trouvée à Rezé il y a quelques années. Le poisson, ἰχθὺς, surmontant le vase eucharistique, encadré dans un entourage de perles; le bec, malheureusement brisé, porte de fortes traces de carbonisation, ce qui indique un long service. Deux lampes chrétiennes, portant, l'une une croix et l'autre un poisson, ont été gravées sur la planche 53 du tome X des *Antiquités d'Herculanum*, par P. Sylvain M. Deux autres lampes appartenant au musée de Constantine et portant, l'une le chrisme, l'autre un vase au-dessous duquel est une colombe, autre emblème eucharistique, ont été gravées et décrites, pl. 372 et page 561, année 1860, de la *Revue archéologique*. Ces lampes à destination funèbre sont fort curieuses; celle de Rezé a été donnée au Musée de Nantes par M. B[in] Fillon (IV[e] siècle de notre ère).

Pl. II, n° 6. Petit anneau en verre jaune émaillé blanc; même provenance.

Pl. II, n° 7. Bouton ou gland en verre feuille-morte, muni d'une bélière. L'un et l'autre faisaient sans doute partie d'un collier, le premier comme perle, le second comme pendeloque. Ce dernier objet a été trouvé par nous à Rezé en 1861, au fond d'un puits, ténement des Treilles, parmi des cendres, des fragments de vases et débris gallo-romains du II[e] siècle de J.-C. Ce serait peut-être l'occasion de chercher à résoudre la question des

puits de Rezé, si nombreux dans ce champ (ils sont placés à un ou deux mètres de distance), et de savoir si ce sont des sépultures ou des puits à usage domestique : nous penchons pour la première opinion, en laissant de côté les puits réels qui existent sur quelques points. Ces sépultures, nous devons le dire tout d'abord, diffèrent essentiellement des ponnes de Pouzauges; on aurait de la peine à rencontrer à Rezé ce que j'ai trouvé à Pouzauges, au mois de novembre dernier : un nid funèbre composé de quatre fosses ovoïdes de deux mètres de hauteur sur un mètre de diamètre, le tout recouvert de pierres enveloppant la butte funéraire (l'*acervus mercurii*). Mais, à Rezé, nous sommes au second siècle, et non plus à l'époque celtique, comme à Pouzauges, et ses puits offrent la plus grande analogie avec ceux du Bernard (Vendée): ce sont des usages gaulois qui ont persisté dans nos contrées jusqu'au IVe siècle de notre ère et malgré la civilisation romaine. Je me réserve d'y revenir plus tard.

Pl. II, n° 9. Style ou graphium de bronze à manche cannelé.

Pl. II, n° 8. Embout de fuseau, ou *tie* en bronze. L'une des extrémités forme douille et l'autre est terminée par une hélice; on s'en sert encore dans nos campagnes. La persistance des formes pour les objets usuels est chose étrange depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Longueur, 0m,04.

Pl. II, n° 10. Aiguille de bronze, identique de forme à celles dont nos ménagères se servent encore aujourd'hui pour passer la laine et ravauder les bas. Le chas est chevé, comme celui de nos aiguilles actuelles : et l'on prétend que ce n'est que sous la reine Marie, et en Angleterre, qu'elles ont été inventées; il nous sera permis d'en douter. Les deux nos 8 et 10 ont été trouvés, sous mes yeux, dans le cimetière gallo-romain de Rezé.

Pl. II, n° 11. Petit plateau de balance, 0m,043mm, en bronze, percé de trois trous et recouvert, chose rare à Rezé, d'une magnifique patine verte, lisse et brillante. D'ordinaire, nos patines sont pulvérulentes et grossières : la nature des terres,

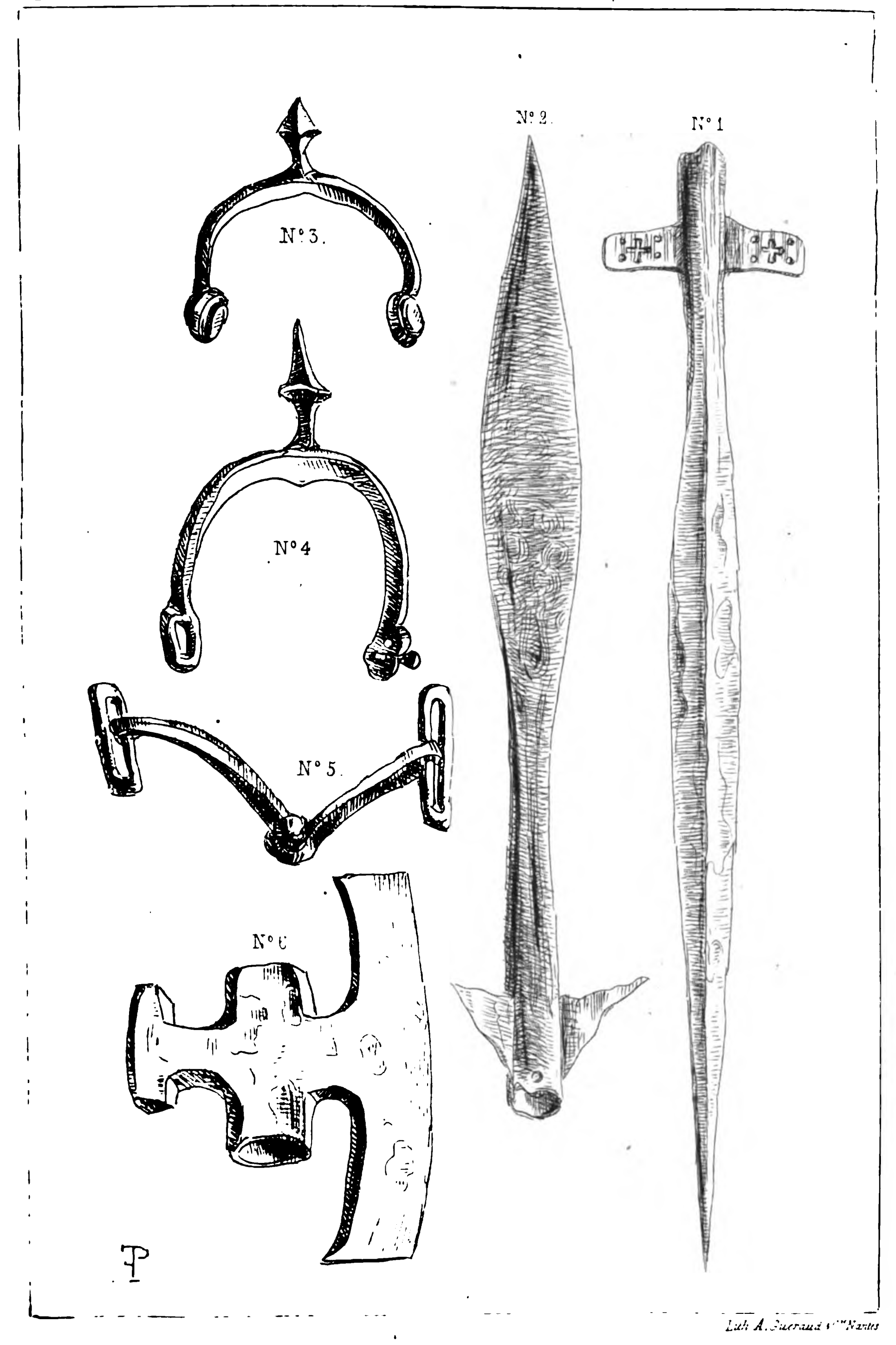
saturées de matières animales et de sels alcalins, en est sans doute la cause.

Pl. II, n° 12. Fibule en bronze champlevé avec soin, et dont les compartiments sont remplis d'émaux verts et jaunes formant une gracieuse mosaïque; ces émaux, solidifiés, ont été percés à froid, pour y incruster de petites rondelles de nacre irisée ou burgau, qui a conservé son brillant. Deux petites têtes de serpent sont ciselées en relief aux extrémités de ce curieux bijou.

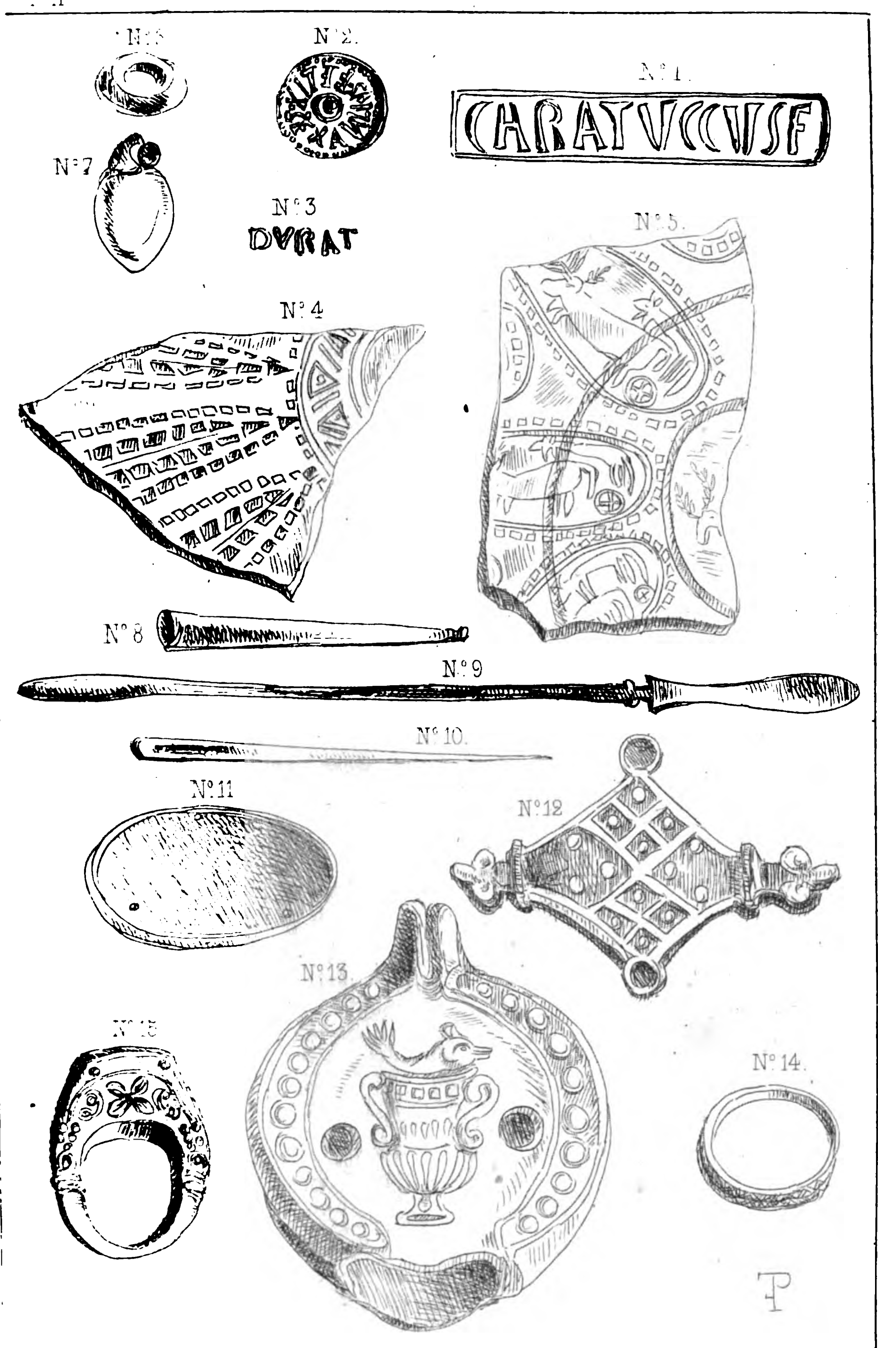
Pl. II, n° 14. Petit anneau en bronze ciselé, trouvé dans un puits funèbre à Rezé, en 1858.

Pl. II, n° 15. Magnifique bague épiscopale en or, du poids de 14 grammes. Le chaton, quadrangulaire, est couronné d'une belle émeraude d'Alexandrie, dont la taille est très-primitive. Sur les deux faces principales du chaton, on remarque, en relief, une riche ornementation composée d'un quatre-feuilles, de vrillées et de quatre grappes de raisin; sur les faces latérales sont deux autres grappes. L'anneau est creusé en gouttière. Cette ornementation offre la plus grande analogie avec plusieurs monuments chrétiens primitifs recueillis dans nos contrées; je citerai, par exemple, la brique du musée d'Angers, publiée par M. Godard-Faultrier, représentant le Christ sous une arcature formée par une branche de vigne avec ses raisins. Les quatre-feuilles se rencontrent sur les diptyques des premiers siècles, sur les couronnes de Guarrazar du musée de Cluny, etc., etc. C'est au VIIe siècle de notre ère que nous croyons pouvoir faire remonter notre anneau: les emblèmes eucharistiques répandus à profusion sur cette bague, la couleur verte symbolique de la pierre, la vigne surtout, nous autorisent à en faire un anneau épiscopal ou abbatial: « Ego sum vitis vera, » dit le Christ en saint Jean, chap. XV, vers. 1er, et plus bas : « Ego sum vitis, vos palmites, etc. » Notre anneau a été trouvé à Rezé dans un tombeau, lors des fouilles exécutées sous la direction de M. Sabot, en 1854.

Rezé est une mine inépuisable, ses débris s'étendant des Couëts



Lith. A. Guéraud et Cie Nantes



Lith. A. Guérand Nantes.

à Pont-Rousseau, sur une longueur de plus de deux kilomètres. Sa céramique, en particulier, est une des plus riches de la Gaule: en décrivant les quelques fragments réunis sur la planche II, je n'ai voulu qu'y toucher et poser des jalons du Ier siècle au VIIIe; je me réserve d'y revenir et de traiter ce sujet avec plus d'étendue, lors de la 2e édition du *Catalogue du Musée.* J'insisterai surtout, à ce moment, sur les curieuses briques à reliefs de notre collection départementale. Aujourd'hui, je n'ai voulu qu'indiquer, en passant, les signes de christianisme épars sur nos divers monuments, tout ce qui se rattache à l'introduction de la religion nouvelle dans nos contrées, à ce grand événement, devant être recueilli avec soin et décrit avec amour. Herbadilla et Ratiate ont été des centres importants de paganisme: la lutte a été longue entre les deux religions; pour Herbadilla, nous en avons la preuve dans les infructueuses prédications de saint Martin de Vertou, et pour Rezé, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que si la pierre aux Phallus, la Vénus impudique, recueillie au Musée de Nantes, a pu y être sculptée dans la dernière moitié du sixième siècle, avant la fin de ce même siècle, sous l'épiscopat glorieux de saint Félix, elle fut profondément enfouie sous le porche nord de l'église élevée à Rezé sur l'emplacement du temple païen; ce qui indique non-seulement la lutte, mais la fin de la lutte et le triomphe de la vérité!

Les nos 2 et 3 de la planche Ire, et les nos 1, 5, 7, 8 et 13 de la planche II appartiennent au Musée archéologique de la Loire-Inférieure; les autres nos font partie de ma collection.

Nantes, décembre 1861.

CHRONIQUE.

Une litre funèbre devrait entourer cette revue semestrielle; les églises du moyen âge avaient l'habitude de se parer, en signe de deuil, d'une large bande noire peinte sur le mur qui les enveloppait, à l'intérieur et à l'extérieur, lorsqu'elles avaient perdu un fondateur, un bienfaiteur ou un suzerain. L'archéologie bretonne vient de faire une grande perte dans la personne de M. Bizeul, de Blain, président d'honneur de la Société archéologique de Nantes, notre doyen à tous et en particulier notre ami, mort à Blain, le 27 mars dernier. Ouvrier de la première heure, il s'est éteint dans sa verte vieillesse, sans souffrances et sans agonie. C'est une perte immense pour notre Société, dont il était le lien! Cette belle et noble figure était si bien à sa place et si heureuse de se trouver parmi nous! sa parole magistrale, un peu difficultueuse, avait un si grand poids : il soutenait les uns, morigénait les autres, venait en aide à tous; sa logique était puissante et si serrée, que ceux qui ne partageaient pas toutes ses opinions doutaient d'eux-mêmes et de leurs propres forces! De nombreux travaux, tous empreints d'un grand savoir et d'une haute autorité, nous restent de M. Bizeul; plusieurs ont été publiés dans ce recueil, et ses manuscrits, c'est-à-dire cette partie de lui-même qui, sur la terre, ne pouvait pas périr, sont entrés à la Bibliothèque de Nantes. Son exemple nous reste et son souvenir habitera toujours parmi nous.

Au mois de novembre dernier, en arrachant des choux, dans un champ de la commune de Candé (Maine-et-Loire), une servante de ferme découvrit cent vingt statères d'or au type armoricain; ces monnaies gauloises, dont l'émission est antérieure de deux siècles à la conquête romaine, appartiennent toutes aux Namnètes : leur conservation est fort bonne, leur poids est de sept grammes cinquante, et leur valeur intrinsèque de 14 à 15 fr., l'or étant à un titre assez bas.

En voici la description :

D. — Tête radiée d'Apollon Belenus tournée à droite; des cordons perlés partant des cheveux rattachent quatre petites têtes humaines; devant la face, l'arc du dieu.

℟. — Pompe héliaque, Auriga dans un char conduit par un cheval an-

drocéphale galopant à droite; au-dessous, génie debout, les bras étendus horizontalement, vu à mi-corps et placé sur un arc.

Pour l'attribution de ces monnaies aux Namnètes, nous nous basons sur une observation remontant déjà à plusieurs années, et qui nous permet d'affirmer que sur vingt statères découverts isolément dans l'ancien comté Nantais, quinze au moins sont au type que nous venons de décrire. Pour tous ceux qui s'occupent de numismatique gauloise, nous croyons ne pas avoir besoin d'insister sur ce point. Nous nous bornerons à ajouter que ces statères, sous leurs deux formes, le statère et le quart de statère, existent dans nos collections en tous métaux, or, electrum et argent de billon, ce qui indique pour les Namnètes des relations nombreuses avec les peuples voisins et un commerce étendu.

— Dans les premiers jours du mois de janvier 1861, sur la rive gauche de la Loire, dans la commune du Port-Saint-Père, un paysan découvrit, en creusant un fossé, une masse d'objets celtiques, presque tous brisés, et appartenant à l'âge de bronze. Je remarquai : 1° plusieurs fragments d'épée à lame très-forte avec deux nervures centrales, un des fragments était fortement ébréché; 2° trois ou quatre javelots brisés; 3° un moule de hache entier, mais dépareillé; 4° une demi-douzaine de haches ou gouges appartenant à la variété portant quatre oreilles latérales. Ces oreilles, chacun le sait, sont coulées droites, mais recourbées ensuite au marteau; elles correspondaient au moule ci-dessus et ont pu y être coulées. 5° Enfin, une douzaine de haches ou coins creux; l'un d'eux, que j'ai recueilli, était littéralement rempli de petits fragments de bronze appartenant à des ustensiles domestiques, en un mot, *bourré* pour être fondu. Toutes les cassures sont vieilles, antérieures à l'enfouissement, et une belle patine verte a recouvert le tout.

Nous sommes en présence d'un fondeur ambulant, quelque chose d'analogue aux artistes qui, de nos jours, courent la campagne la hotte sur le dos, fondant des cuillers et étamant des marmites. Je sais qu'on a fait de belles dissertations sur les enfouissements antiques, l'enterrement de la hache entre deux peuples, les couteaux à sacrifices, etc. Quand je vois un archéologue se lancer dans cette voie, j'ai toujours envie de l'arrêter coi et de lui dire, comme le bon Fabuliste :

> Homme de bien, qui voyez tant de choses,
> . . . .

— Les collections numismatiques de notre bonne ville de Nantes se sont fort enrichies depuis quelque temps; M. Th. D. a acquis, à la vente Rousseau, la belle pièce d'or de Melle, monument numismatique du plus haut intérêt pour nos provinces de l'Ouest; en second lieu, un bel exemplaire du denier d'Hoël au monogramme complet, et bien d'autres raretés.

M. A. P. a doublé le nombre de ses jetons de Bretagne, parmi lesquels nous signalerons :

1° Le jeton en argent de l'écurie de la duchesse Anne ;

2° Le jeton en argent de Louis XII, pour notre province ;

3° Le jeton en cuivre pour l'écurie de Henri II, dauphin de France et duc de Bretagne, unique et inédit ;

Enfin, la série à peu près complète des maires de Nantes.

La collection F. P. a acquis plusieurs monnaies celtiques et une belle série de monnaies mérovingiennes, parmi lesquelles nous signalerons :

Un triens de Nantes inédit, du monétaire ROACIANUS, nom nouveau ;

Une variété du FILDIGIUS, pour Nantes ;

Un triens pour Rennes, MAVRINVS ;

Un *id.* pour Angers, MARTINUS, inédit ;

Un *id.* pour Poitiers, AGOLENUS ;

Un *id.* pour Evira Vico, SEΔVLFVS.M ;

Un *id.* pour Veuves, FRANCOLENVS ;

Un *id.* pour le Pallet, DOMNIGISELE.

Toutes ces pièces proviennent des environs de Nantes.

Enfin, comme bijoux, une très-belle bague d'or, anneau sigillaire du xe siècle, portant sur le chaton, gravé en creux, le monogramme d'Hugues ✝VGO.

Nantes, 24 juin 1861.

Ft P.

Nantes, Impr. A. Guéraud et Cie, quai Cassard, 5.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Les objets suivants sont offerts au Musée : 1° Une paire de souliers en fer, donnée par M. Chapelles ; 2° Une pierre provenant de l'ancienne église des Carmes, sur laquelle sont gravées les armes de la famille la Guibourgère, avec une inscription relatant la date de la fondation de l'une des chapelles de cette église. M. l'abbé de la Guibourgère, secrétaire de Mgr l'évêque de Nantes, a bien voulu s'en dessaisir en faveur du Musée.

La Société reçoit, de son côté, le don de plusieurs publications : *Répertoire archéologique de l'Anjou,* juin 1861 ; *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest ; Bulletin de la Société académique de Brest, etc.*

Le Président donne lecture d'une circulaire de MM. les délégués des Sociétés savantes, annonçant l'ouverture d'une souscription pour offrir une médaille d'honneur en or à M. de Caumont, et il annonce que le Comité central a décidé que la Société souscrirait, en nom collectif, indépendamment des souscriptions individuelles.

L'ordre du jour appelle M. de la Nicollière à lire un travail intitulé : *Description du chapeau ducal, de l'épée de parement, de la nef (de table) et d'un grand nombre de bijoux du trésor des ducs de Bretagne,* d'après des titres originaux et inédits. (*Voir pages 395 et suivantes.*)

M. de Kersabiec continue ensuite la lecture de l'*Étude sur Saint-Félix,* en faisant, dans cette partie, l'histoire des prédications de Saint-Martin de Vertou et de la catastrophe d'Herbadilla.

La Séance est levée à dix heures.

Séance du 6 Août 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

Adoption du procès-verbal de la séance de juillet.

M. Prin offre au Musée un cachet ayant appartenu à une association religieuse. Il porte ces lettres gravées : A. S. R. G. DV S^t^. SACREMENT.

M. le Maire de Saint-Brevin envoie au même établissement deux monnaies gauloises, en bronze, trouvées dans sa commune.

Les publications suivantes sont offertes à la Société : 1° le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;* 2° trois numéros d'un journal intitulé *le Bas-Breton,* qui s'imprime à Châteaulin, et qui contiennent trois articles de la Géographie romaine de la Cornouaille, par le docteur E. H. (Halléguen).

M. de Caumont, dans une lettre adressée à M. de Girardot, et dont il est donné lecture, fait connaître que la tenue des assises scientifiques aura lieu à Nantes le 1er septembre. Cette lettre est accompagnée du programme des questions à résoudre.

M. Parenteau est invité à communiquer à la Société le résultat de ses observations sur les puits gallo-romains de Rezé. M. Parenteau penche à croire que ces puits pourraient bien être des sépultures, et il donne la description d'un grand nombre de fragments de poteries portant les noms des ouvriers qui les ont fabriquées et parmi lesquels il a relevé celui de *Caractacus.* Au reste, si Rezé a livré aux antiquaires plus d'un curieux objet d'étude, ils doivent en attendre d'autres des fouilles qui se pratiquent sous la direction intelligente et zélée de l'Agent voyer qui surveille les travaux.

M. Nau rappelle que M. Demangeat avait prétendu qu'on pouvait, en certains endroits, remarquer encore des débris d'anciens murs de quais. Il pense, et la Société partage son avis, qu'il conviendrait de pratiquer quelques sondages pour s'assurer du bien-fondé de l'assertion de M. Demangeat.

M. Chesneau annonce son intention de faire continuer les fouilles au Veillon, en Vendée.

La séance est levée.

Séance du 5 Novembre 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société reçoit pour sa bibliothèque les publications suivantes : 1° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan,* année 1860 ; 2° *Inauguration d'un monument à Dives, en mémoire du départ de*

Guillaume le Bâtard pour la conquête de l'Angleterre, en 1066; 3° Diverses notices numismatiques par M. Ponthieux; 4° *Archæologia Cambrensis*, octobre 1861; 5° Plusieurs pièces manuscrites et imprimées, offertes par M. l'abbé Xavier de Montault.

La correspondance comprend deux lettres du Ministre de l'Instruction publique. L'une informe la Société que le Comité des travaux historiques tiendra séances les 21, 22 et 23 novembre, et que les membres des Sociétés savantes y seront admis pour lire des notes ou des mémoires. Dans l'autre, le Ministre fait connaître que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes à la suite du concours de 1860, aura lieu à la Sorbonne le 25 novembre, et il y convie les membres de ces Sociétés.

L'ordre du jour appelle les membres de la Société à voter sur l'admission de trois candidats, qui sont reçus à l'unanimité au scrutin secret, les deux premiers comme correspondants, le troisième, comme résidant : ce sont MM. Léon Audé, secrétaire général de la Vendée, Brebier de Josselin, et Baudry, curé du Bernard.

Après cette réception, la parole est donnée à M. le vicomte de Kersabiec, pour lire la suite de la Vie de Saint-Félix.

Cette partie d'une étude justement appréciée, et dans laquelle son auteur raconte les miracles, les sortiléges, les superstitions et les légendes de toute sorte qui se rattachent à la ruine d'Herbadilla, à la plaine et à la forêt de Mazerolles, etc., est écoutée avec un vif intérêt.

M. Stéphane de la Nicollière communique une inscription qui existe à Sainte-Croix sous la boiserie formant le banc d'œuvre. Cette inscription indique que l'église a été réédifiée en 1669, et cette découverte détruit l'assertion de Travers, qui indiquait l'année 1671 comme étant celle de la réédification du monument.

Après cette communication, la séance est levée.

Séance du 3 Décembre 1861.

Présidence de M. Th. Nau.

L'un des Secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre, qui est adopté.

M. le Conseiller d'État Préfet offre à la Société un exemplaire de l'ouvrage de M. le Procureur impérial Dubois, intitulé *Tacite et son Siècle*, auquel le Conseil général a souscrit.

Le Président donne lecture d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique annonçant qu'une subvention de 300 francs vient d'être accordée à la Société.

Les membres présents sont appelés à élire un membre du Comité

central en remplacement de M. Armand Guéraud, décédé. M. Stéphane de la Nicollière est nommé membre du Comité.

Après cette élection, M. de la Nicollière lit une notice sur les Gobeau et la Châtellenie de Saint-Aignan. Ce travail, rempli de curieuses recherches généalogiques et d'intéressants détails sur la chapelle de Bethléem, captive l'attention de la Société, qui se range au vœu qu'exprime M. de la Nicollière de voir cette chapelle conservée et entretenue.

M. Nau rappelle, à ce sujet, que la Société française de la Conservation des Monuments historiques donna, il y a quelques années, une somme de 300 francs qui fut appliquée par M. Driollet aux principaux travaux de réparation qu'exigeait la chapelle.

Il témoigne le désir que la pierre tombale décrite par M. de la Nicollière et celle de l'abbaye de Villeneuve soient demandées pour le Musée.

Le général Marion de Beaulieu fait entendre que des démarches actives près du propriétaire de l'abbaye pourraient être couronnées de succès.

M. de Kersabiec donne quelques explications sur des mots cités par lui dans la Vie de Saint-Félix, et des notes sur certaines transformations du langage au VI[e] siècle.

Après cette communication et quelques discussions auxquelles elle donne lieu, la séance est levée.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU 9 AOUT 1845 AU 7 DÉCEMBRE 1858.

(*Suite. — Voir ci-dessus, p. 379.*)

SÉANCE DU 4 JANVIER 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — A la suite d'une communication de dessins relative à des cercles de métal trouvés à Plouharnel, M. Armand Guéraud prend la parole sur le même sujet, puis détaille son voyage en Bretagne. Redon, où il a rencontré une croix datant originairement du XIVe siècle et refaite au XVIe, dont le curé lui a fait abandon pour le Musée, Ploermel, Malleville, la chapelle de Saint-Gabrien, commune de Saint-Servan, Vannes, la grotte de Gavr'innis, Lorient, Plœmeur et son clocher, l'église du Faouet, Quimper, Lannion, Saint-Brieuc, Rennes, offrent, tour à tour, d'attrayantes descriptions, des sujets de sérieuses études archéologiques à l'actif et infatigable voyageur. — M. le baron de Wismes fait succéder à cette intéressante relation, la lecture d'un mémoire sur cette question : Dans quelle mesure convient-il, au XIXe siècle, de ressusciter les moyens d'architecture du moyen âge.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le Président fait part de la découverte, dans le département, des vestiges d'une voie romaine, que M. Bizeul indique devoir suivre la direction de Montaigu à Nantes. — M. Nau lit une lettre du Maire de Vertou sollicitant de la Société des secours pour exécuter une restauration à l'église du lieu, sur la façade de laquelle il signale des traces d'architecture romane. L'état financier de la Société ne lui permet pas, à son grand regret, d'accueillir cette demande, qui soulève une discussion assez animée au sujet de l'*opus spicatum*. — La reprise de la lecture du mémoire de M. de Wismes termine cette controverse. — M. Bizeul prend ensuite la parole sur des débris romains trouvés à Saint-Gervais (Vendée), et fait lire un travail de lui à ce sujet. Il conclut à l'existence d'une ville romaine qu'il est douteux que les géographes anciens aient mentionnée. — M. Vandier appuie cette opinion, à laquelle se rattache également M. Guéraud, qui propose une excursion archéologique sur cet emplacement voisin des restes de l'abbaye de Bois-de-Cené. — M. Dugast-Matifeux remet à la Société une brochure de M. B. Fillon concernant les familles de Fontenay. — La séance est close par l'admission de MM. Charpentier fils, lithographe, S.-C. Bonnet et Marchand, docteur-médecin.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Houdet-Neveu offre à la Société une notice sur un tableau du moyen âge repré-

sentant la Vierge et l'Enfant Jésus et une petite statue égyptienne, au nom de M. Bedert. — M. Bizeul communique le résultat de ses recherches sur les antiquités de la Loire-Inférieure. Il les divise en trois catégories : monuments gallo-celtiques, monuments romains, monuments du moyen âge. — M. Dugast cite un gisement de pierres debout, commune de la Haye-Fouassière. — M. Guéraud signale deux pierres tombales à Vieillevigne. — M. Van Iseghem en décrit d'autres à l'abbaye de Villeneuve; une longue dissertation s'engage à ce sujet. — M. Carissan lit une notice sur le château de Nantes. — M. Guéraud en lit une autre de M. Pol de Courcy sur Michel Columb, le tailleur d'imaiges. Cette dernière communication soulève une réclamation de la part de M. Priou, relativement à la *Biographie bretonne*.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Lecture d'une notice de M. Bizeul sur des figures de bélier en terre cuite trouvées dans l'Erdre en 1828. Appuyé sur l'opinion de Gresy (voir *Mémoires des Antiquaires de France*), l'auteur conclut que ces inexplicables figures ne sont autres que des poids. Une discussion vive et soutenue s'engage à ce sujet entre MM. Pradal, de Wismes, Van Iseghem, Rathouis, etc. — Lorsqu'elle prend fin, M. de Wismes rend compte du Congrès de Rennes, et s'étend principalement sur la riche bibliothèque de cette ville, dans laquelle il a remarqué une belle collection de portraits de nobles bretons, entre autres d'Anne de Chateaubrient, de Pierre II, etc.

SÉANCE DU 2 MARS 1850. — *Présidence de M. Bizeul.* — M. Vandier annonce qu'il a reçu, pour le Musée, les portraits de quatre des anciens maires de Nantes, provenant des combles de l'Hôtel de Ville. — M. Priou donne lecture d'une notice sur Nantes, dont il déroule l'histoire et recommande les monuments. — M. Carissan présente ensuite quelques observations à cet égard. Il indique comme origine étymologique du nom de Nantes, le mot celtique *anaonet,* voulant dire les rivières. — M. Bizeul ajoute, en faveur de cette opinion, que les Bretons, en parlant de notre ville, disent *Naontes.* Nantes signifierait alors la peuplade habitant au confluent de plusieurs cours d'eau; vérité topographique confirmée par le témoignage de César, d'après lequel Nantes était un port habité par une corporation de bateliers. — M. Thibeaud apporte, à l'appui de cette interprétation, une citation de Marie de France, l'un des bons auteurs en langue bretonne, qui appelle Nantes la cité des *Naountes.* — M. Carissan, d'accord avec M. Aurélien de Courson, repousse l'existence de Conan Mériadec. — La conversation s'établit entre divers membres qui signalent la tombe d'un Guillaume de Rochefort, conservée dans la chapelle du même nom, appartenant à M. Hallouin de la Penissière. — M. Van Iseghem parle des dalles de l'ancienne abbaye de Villeneuve. La pierre tombale de Françoise de Foix sur

laquelle est gravée la curieuse épitaphe que chacun connaît, œuvre de Clément Marot, est encore en la possession de Mme de la Riboissière, dans son château au delà de Fougères. — M. Vandier propose la création d'un Comité central, dont la fondation serait de régler le budget de la Société, de déterminer l'ordre des séances et d'en dresser le programme.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1850. — *Présidence de M. Vandier.* — Après quelques explications de M. de Wismes au sujet de l'expression archéologique *arêtes de harengs*, on discute la formation d'un Comité central chargé d'équilibrer les dépenses, de formuler les ordres du jour des réunions, de faire les démarches nécessaires pour l'acquisition ou l'obtention des objets dignes de figurer au Musée, etc., etc..... Cette mesure, adoptée à l'unanimité, est renvoyée à la prochaine séance. — M. l'abbé Rousteau lit un travail sur l'église de Saint-Jacques-lez-Nantes. — M. de Wismes fait don d'une brique émaillée provenant de l'une des chapelles de la Collégiale.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1850. — *Présidence de M. le baron de Wismes.* — M. Huette donne lecture d'une traduction de contes recueillis dans le pays de Galles, antérieurs de plusieurs siècles à ceux publiés par M. Théodore de la Villemarqué. — M. Mareschal, docteur-médecin, offre un fragment de mosaïque provenant d'un tombeau trouvé à Sidi-Ferruch, qu'on présume être celui de saint Janvier.

SÉANCE DU 3 MAI 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Huette informe la Société qu'un voyageur nantais, M. Thénaud, dans ses pérégrinations en Bolivie et au Pérou, a recueilli, surtout aux environs de Lima, une quarantaine de vases en argile, déposés dans les tombeaux d'Incas, de beaucoup antérieurs à la conquête de Pizarre. Ils pourraient parfaitement figurer au Musée. On convient de les aller visiter chez M. Huette. — M. Nau parle de fouilles à exécuter sur l'emplacement du Bouffay. — M. Pradal donne connaissance d'une trouvaille de monnaies à Doulon, et M. Guéraud indique une semblable découverte faite à la Plaine. — On procède ensuite à la constitution du Comité central, composé du Bureau de la Société, plus six membres éligibles. — Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants, dix-neuf.

COMITÉ CENTRAL.

BUREAU.	MM. NAU, *président.* l'abbé FOURNIER, *vice-président.* l'abbé ROUSTEAU, *secrétaire général.* Eugène CARISSAN, *secrétaire adjoint.* HUETTE, *trésorier.* VANDIER, *conservateur du Musée et des Archives.*

Élus...	Leray, *docteur-médecin*,	17 voix.
	D'Izarn,	16 —
	Pradal,	14 —
	Armand Guéraud,	12 —
	l'abbé Delalande (P. au P. S.),	10 —
	baron de Wismes,	10 —

Séance du 7 Juin 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Adoption des cinq articles du règlement du Comité central. — M. Vandier invite la Société à aller visiter le lendemain le Musée, où se trouvent déjà réunis 656 objets très à l'étroit, dans un local insuffisant, qui n'a pas permis d'y étaler les médailles. — M. Priou donne une note sur les portraits des maires mentionnés à la séance du 2 mars. Ce sont ceux de messire Louis Harrouis, sieur de la Seilleraye, président de la Chambre des comptes (1623); messire Chistophe Juchault des Blottereaux (1642); Gratien Libault de la Templerie (1671); Louis Mesnard du Pavillon (1682). Le don de ces tableaux est dû au zèle de MM. Nau, Driollet et Huette. — M. Carissan, après avoir lu un rapport sur les vases péruviens, parle des châteaux de Chassay et de la Gascherie, et cite un tumulus situé près de l'église de Barbechat. — M. Rousteau fait part de certains détails intéressants sur l'ancienne église abbatiale de Geneston (Loire-Inférieure). — M. le général Marion de Beaulieu témoigne vivement le désir de voir se former un dépôt de livres pour faciliter les études, et offre, à cet effet, une armoire pour les contenir.

Séance du 5 Juillet 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. D'Izarn lit un consciencieux travail sur les débris de vitraux que possède encore la cathédrale de Nantes, dans la grande fenêtre de sa façade. Il y trouve les figures du Père éternel coiffé de la thiare, du Christ, de Moïse, d'anges aux instruments de la passion, de personnages contemporains de l'exécution, attribuée à la basse époque, s'y montrant dans la pose ordinaire des donateurs. — On signale ensuite la découverte faite par l'abbé Cochet d'un cimetière mérovingien près Bolbec (Seine-Inférieure). — A l'occasion d'une tuile romaine trouvée près de la chapelle de Saint-Lucien, en Rezé, et remise par M. Priou, M. Bizeul déplore la perte de divers fragments recueillis par M. Souet, dispersés à la mort de ce dernier, et demande des renseignements sur une réunion d'objets gallo-romains formée au château de Rezé, dont beaucoup ont une grande valeur, comme un bas-relief d'Adam et Ève, une médaille de bronze d'un très-grand module représentant la Louve romaine, etc.... — M. Van Iseghem décrit les traces d'un portique à colonnes, façade d'un temple ou d'un palais, mises récemment à jour dans cette même commune. — M. Dugast-Matifeux émet l'espoir de faire arriver au Musée une brique, actuellement possédée par M. Fillon, sur laquelle est la figure d'un

lévrier. — Vient après une nouvelle communication de M. Tristan Martin, apprenant la découverte dans les environs de la Ségourie de deux médailles d'or d'un haut intérêt. — Une médaille curieuse trouvée à Châlons est offerte au nom de M. Lelièvre. — M. Bizeul fait hommage du portrait gravé de Gérard Mellier; donne d'amples détails sur la collection des Blancs-Manteaux, à la bibliothèque de Paris, et fait appel à la Société, afin de ne pas laisser échapper l'occasion qui se présente, d'acquérir la plus belle amphore que possède peut-être la France, et sollicite d'instantes démarches immédiatement faites à ce sujet. — M. Vandier propose de changer le jour des réunions mensuelles, et signale beaucoup d'inconvénients déjà appréciés par le Comité central. Cette mesure, vivement appuyée, est acceptée, et le premier mardi de chaque mois est à l'unanimité substitué au vendredi. — MM. Buron et Oudin sont reçus membres de la Société.

Séance du 6 Aout 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Un doute s'élève à l'égard de l'amphore provenant de la collection de M. Dessalines, de Pornic; mais M. Bizeul se fait fort de relever l'accusation et de rendre au vase en question l'évidence de son antiquité. — Une commission composée de MM. Van Iseghem, Foulon et Priou, est nommée pour suivre les fouilles que M. Litoust, propriétaire à Rezé, va bientôt reprendre. — M. le Président annonce l'acquisition faite par la Société des vases péruviens mentionnés plus haut, et M. Vandier lit à cette occasion une notice sur les arts et la civilisation de ces contrées. M. de Cornulier, qui lui même a visité ces pays, confirme et développe le travail du laborieux Conservateur du Musée. — La conversation tombe sur Geneston, sur des statuettes en terre cuite trouvées à Trehat. — M. Faucheur recommande un bas-relief en marbre blanc représentant un arbre de Jessé, qui paraît se rapporter à la fin du XIVe siècle, et existe à Plouharnel dans la chapelle des Fleurs. — La séance se termine par la présentation de MM. Nourry, propriétaire, et Accard, architecte.

Séance du 5 Novembre 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — MM. Nourry et Accard sont reçus sociétaires, et M. Bizeul fils est présenté. — Une modification relative à cette mesure est adoptée. — Avant d'être soumises à la séance, les admissions seront présentées à l'approbation du Comité central. — A la suite de la lecture d'une lettre de M. le Maire de Nantes, la Société émet les vœux suivants : 1° que de nouvelles fouilles soient exécutées au Port-Maillard, afin de retrouver des vestiges du temple et des onze colonnes découvertes par Fournier en 1805; 2° chercher à compléter une inscription romaine enchâssée dans l'un des pieds-droits de la porte Saint-Pierre; 3° mettre à nu jusqu'aux fondements le mur romain de la rue du Refuge; 4° découvrir, autant que possible, les traces de l'enceinte romaine et d'une tour rue Garde-Dieu; 5° étudier avec détail le château, Saint-

Vincent, les Cordeliers. — On signale une maison à créneaux sise petite-rue des Jacobins, derrière laquelle en serait une plus intéressante encore. — On espère voir arriver au Musée une des trois briques provenant de la façade de Vertou, et qui paraît se rattacher à l'époque mérovingienne. Elles sont évidemment sorties du même moule qu'une autre brique semblable trouvée à Rezé, conservée au château de ce nom, et représentant, avec plus ou moins de netteté, Adam et Ève. — M. Foulon présente M. Thénaud. L'intrépide voyageur auquel la Société est redevable des vases péruviens, donne, à l'égard de cette belle collection, les plus attrayants détails. — M. de Wismes, annoncé sur l'ordre du jour, rend compte du congrès de Morlaix.

Séance du 3 Décembre 1850. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Sont présentés à la Société MM. B. Fillon et E. Pelletier. — Au sujet d'une brique ornementée trouvée à Saint-Similien, dont il fait don au Musée, M. Amouroux fait remarquer la forme de cette brique, qui a dû figurer dans une coupole ou demi-coupole, et y dessiner une bande ou une frise. Elle porte l'empreinte d'un lièvre poursuivi par un lévrier, et a été rencontrée dans les déblaiements opérés pour l'assise des fondations des piliers qui limitent la nef, entre plusieurs rangées symétriques de tombes situées dans la nef principale. — M. Houdet fait circuler des vues de la tour de Pirmil et des anciens moulins de Barbin. — M. Vandier lit un rapport sur les antiquités de Nantes, qui soulève diverses observations de la part de MM. Rathouis, Priou, de Wismes et Nau. — On fait circuler divers dessins fort remarquables de M. Bourgerel, représentant l'ancienne Collégiale de Saint-Aubin, aujourd'hui église paroissiale de Guérande. — M. Nau complète, par des détails architectoniques pleins d'intérêt, la description de ce curieux monument, qu'il serait désireux de voir restaurer. S'unissant au souhait de son Président, la Société exprime le vœu que l'église de Guérande, où l'on vient de retrouver un curieux tombeau du chevalier de Carné, datant de 1526, soit classée parmi les monuments historiques. — Communication d'une lettre du maire de Saint-Herblain, qui fait part de la découverte de deux statues attribuées au XVIe siècle. — La séance se termine par la lecture, très-goûtée, d'un excellent travail de M. Bizeul, sur le château de la Bretesche.

Séance du 7 Janvier 1851. — *Présidence de M. Th. Nau.* — MM. Fillon et Pelletier sont admis. — M. Échappé présente une pièce d'or trouvée à Haute-Goulaine. — M. Guéraud, au nom de l'abbé Oudin, fait la remise au Musée de deux ciboires du XVIe siècle, provenant de l'arrondissement de Fontainebléau. Ce don appelle l'attention sur les croix processionnelles de Cordemais et de Saint-Philbert-de-Bouaine. — M. Rathouis lit des notes recueillies par lui dans les archives de la ville sur l'entrée de François Ier à Nantes, les portraits des Maires, etc. — A cette lecture succède un mé-

moire de M. Bizeul, plein d'intérêt et fort complet, sur le château de Blain. — M. Rousteau donne de curieux détails sur une statue polychrome, heureux et récent essai de M. Échappé.

Séance du 4 Février 1851. — *Présidence de M. Bizeul.* — MM. Lefebvre et Mahot sont admis au nombre des membres de la Société. — M. D'Izarn donne un bon travail sur la construction et le symbolisme des églises au moyen âge ; puis vient l'exposé des différentes questions du programme du congrès de l'Association bretonne, que M. Bizeul est chargé de rédiger au nom de la Société nantaise. — M. Rathouis communique une curieuse relation de l'entrée de Henri II à Nantes, extraite d'un manuscrit contemporain, composé par M. Juchault du Perron. (*Voir pages 41 et suivantes du présent volume.*)

Séance du 11 Mars 1851. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. Caillo, auteur de l'ouvrage intitulé *Notes sur le Croisic,* est reçu sociétaire. — Une très-bonne gravure du portrait de François Cacault est présentée à l'attention de la réunion, également appelée sur un fragment de mosaïque provenant de Sétif, dû à l'obligeance empressée de M. Dufort. — M. le Président remet quelques opuscules de M. de Chergé, inspecteur des monuments de la Vienne, et fait part de l'offre aimable, faite par ce dernier, de l'échange des publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest, contre celles de l'Association bretonne. Cette offre est acceptée avec empressement, de même que celle du Ministre, qui, à la même condition, propose le *Bulletin du Comité des Arts et Monuments.* — M. Nau apprend aussi que les deux statues naguère trouvées à Saint-Herblain ont été déposées au Musée. On présume qu'elles représentent sainte Marguerite et sainte Barbe. — M. A. Mesnard croit devoir signaler une fort jolie statue de vierge moyen âge, en marbre blanc, existant à Boué. — M. l'abbé Rousteau rappelle qu'aux Moutiers, des statues de cette période sont en réserve pour nous. — M. Guéraud apprend qu'au Clion, on conserve, dans la même intention, des restes d'amphores, de vitraux peints, une tête de cheval de bronze, et signale l'existence, au château de Nantes, d'une chambre jadis à l'usage d'Anne de Bretagne, où se voient des peintures d'une date très-postérieure. — M. Mesnard parle, à ce propos, du tableau de Teillé représentant les noces du duc Jean IV avec Marguerite de Navarre, sa seconde femme, en 1386. — Pendant ces communications, la croix processionnelle de Champtoceaux passe de main en main, et M. Nau fait remarquer que c'est au zèle de M. Évellin qu'on est redevable de la conservation de celle de Saint-Philbert-de-Bouaine, bien supérieure à celle-ci, et destinée à la fonte, comme un très-grand nombre de ses pareilles. — M. Priou lit un travail sur le théâtre en général et sur celui de Nantes en particulier. — M. de la Gournerie lui

succède. Il relève une erreur de M. Émile Souvestre relative à cette supposition hasardée, qui assigne une origine saxonne aux populations de Batz, tandis qu'au contraire, tout, chez elles, dénote l'origine bretonne, mais bretonne du pays de Léon ou tout au moins de Cornouailles. Enfin un souvenir historique viendrait appuyer cette hypothèse; c'est qu'ils étaient vassaux des abbés de Landevennec, ce qui donnerait lieu de supposer qu'ils ne furent dans le principe qu'une colonie sortie de cette contrée. M. Bizeul, se rangeant à cet avis, reconnaît la source de l'erreur dans l'interprétation de deux textes de Grégoire de Tours, *in littore saxonico*, et *in insulis ligericis*, où il est dit que s'établirent les Saxons. Il fait ensuite continuer la lecture de son travail sur Blain, pendant laquelle M. de Wismes fait circuler un sceau de cette seigneurie.

Séance du 1er Avril 1851. — *Présidence de M. Th. Nau.* — Admission de M. Alexandre Fleury. — M. de Wismes fait passer sous les yeux de l'assemblée un certain nombre de dessins dus à Antoine Henon, vers 1777, dont l'exécution laisse peut-être à désirer, mais d'une haute importance historique et archéologique. Ce sont des vues de monuments de Nantes détruits ou modifiés, tels que : vue de la place du Bouffay, premier projet de la salle de spectacle, vue de la communauté des Capucins, ouverture du Papegault, la tour du Papegault, entrée de M. de Rohan et du maréchal de Richelieu aux Jacobins, la chapelle Sainte-Catherine, Saint-Nicolas vu du côté de l'Érail, Saint-Jacques, le château du Gâvre, etc...... — M. Bizeul fait lire un travail sur le château de Ranrouet.

Séance du 6 Mai 1851. — *Présidence de M. Th. Nau.* — M. le général Marion de Beaulieu présente à la Société un fort beau portrait du sénateur Cacault. — M. le Président fait part d'une demande d'échange de publications adressée par la Société des Antiquaires de Picardie. — M. Vandier donne un excellent résumé des travaux du Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris l'année dernière. — M. Rathouis exprime le désir de voir quelques membres de la Société s'occuper de faire un glossaire local, utile pour l'étude des vieux langages, dont l'usage tend à disparaître de jour en jour. — M. Bizeul répond qu'il a déjà fait un travail de ce genre, et réuni ainsi 16 à 1700 mots de la langue vulgaire parlée à Blain. Il remet à la Société un exemplaire d'un petit ouvrage devenu fort rare, intitulé : *Histoire de la fondation du Calvaire de Redon*. — M. de Wismes parle assez longuement du cabinet et des riches collections de M. Grille, d'Angers, au sujet desquelles s'opère, au moment même, une triste dispersion.

(*La suite prochainement.*)

NOTICE

SUR

LA STATIO SEGORA

CITÉ ROMAINE,

RUINÉE DANS LE COURS DU IV[e] SIÈCLE, ET DONT LES DÉBRIS ONT ÉTÉ MIS AU JOUR IL Y A CINQUANTE ANS ENVIRON,

SUR LA

COMMUNE DU FIEF-SAUVIN
(MAINE-ET-LOIRE);

PAR M. TRISTAN MARTIN.

LUE A LA SÉANCE DU 5 AOUT 1848.

A Messieurs de la Société Archéologique de Nantes.

MESSIEURS,

Il y a quinze ans environ que le respectable président de votre Société voulut bien recourir à mes renseignements pour avoir des indications sur une ville romaine ensevelie depuis des siècles sous un amas de cendres et de décombres. Je m'empressai de répondre à cet appel, et je n'oublierai jamais l'accueil bienveillant que je reçus de votre part : Angevin de naissance, mais Breton par le cœur et les souvenirs, je regardai comme une tâche bien douce de m'associer à vos travaux ; je m'efforçai de résoudre une question vivement agitée par les érudits, question des plus intéressantes pour constater l'antiquité de votre ville, et dont la solution ne pouvait résulter que de faits visibles et positifs ; je suivis cette carrière avec d'autant plus d'ardeur, que le nom d'une personne qui m'était chère se rattachait aux premières investigations. Au milieu du débat qui divisait le monde scientifique à ce sujet, j'avais devers moi des faits qui me semblaient tellement évidents, que je

crus qu'il était impossible de les récuser; cependant les doutes ne se dissipèrent pas immédiatement : il fallut, pour faire admettre la vérité, des témoignages éclatants, une suite de preuves sans interruption. Enfin, je triomphai de tous ces obstacles, car les découvertes que je faisais chaque jour m'offraient d'irrécusables témoins. Appuyé sur tant de faits évidents, j'entrepris une publication; mais, malheureusement, je ne tardai point à m'apercevoir qu'elle contenait des erreurs par rapport à la direction des routes, et je crus qu'une révision était nécessaire. Aidé par un collaborateur intelligent, je me remis à l'œuvre de nouveau, et cette fois mes tentatives furent couronnées du succès. J'ose donc vous prier, Messieurs, de vouloir bien agréer l'offrande d'un travail que j'ai tâché de rendre plus correct et plus vrai; je compte que vous l'honorerez d'un regard favorable, et votre suffrage deviendra la plus précieuse récompense que je puisse en espérer.

Les Romains, dans l'avidité de leur esprit de conquête, envahirent l'univers connu des anciens. Des extrémités de la Gaule aux rives de l'Euphrate, des confins de la péninsule Ibérique au Borysthène, tout s'inclina sur leur passage : les peuples subirent le despotisme de leur domination; les rois, subjugués, avilis, marchèrent à la suite du char triomphateur, et devinrent, avant de périr ignominieusement sous le tranchant du glaive, un objet de spectacle et de dérision pour le peuple victorieux; les lois, les usages, la langue même des vaincus, tout vint se confondre et s'engloutir dans le centre de la grande nation. Les conquérants exercèrent surtout leur zèle à régénérer l'univers; mais aussi le flambeau bienfaisant de la civilisation, les arts et les sciences ne manquèrent pas de s'implanter auprès des aigles triomphantes. Les princes des villes, les villes elles-mêmes, pour d'importants services, furent admis, par une distinction spéciale, au droit de bourgeoisie, titre qui les rendait participants de tous les priviléges du citoyen romain. La richesse du sol des nouvelles possessions, surtout dans les contrées méridionales, les ressources infinies qu'elle offrait au commerce, à l'industrie, portèrent dans Rome l'abondance et la prospérité : les bourgades des

Gaules se couvrirent de somptueux édifices; au lieu du sagum, les fils des anciens Kimris se pouillèrent dans la toge, se parèrent de colliers d'or et chaussèrent le cothurne du patricien; les enceintes de haies vives cessèrent d'entourer les habitations, et à leur place s'élevèrent des tours, des remparts et des forteresses, et si les tribus gauloises opposèrent une vigoureuse résistance à la conquête, elles furent enfin subjuguées et leur nationalité disparut à jamais.

Telle fut l'origine des nombreuses voies militaires qui parcoururent l'empire dans tous les sens, et dont le centre fut Rome même; elles portèrent partout l'abondance, la civilisation et la sécurité. Cet état de choses prospéra sous les empereurs des trois premières races, tandis que la terreur du nom romain et la politique astucieuse des maîtres du monde purent comprimer cette multitude de sujets peu façonnés à l'art de la guerre; mais lorsque l'empire prit une étendue colossale, quand cet assemblage de parties hétérogènes se divisa et que les cohortes prétoriennes disposèrent à leur gré de la souveraine puissance, alors tout cet immense édifice s'écroula dans le désordre et la confusion.

Une autre cause vint encore accélérer la chute de Rome : les barbares du Nord, fuyant leurs steppes arides et l'inclémence de leur ciel d'airain, fondirent tout à coup sur les contrées fertiles de l'Occident. Tout s'anéantit cette fois dans le meurtre, le pillage et la désolation : les villes, les palais incendiés furent ensevelis sous un amas de décombres; les populations effrayées désertèrent le foyer domestique; des buissons, d'épais bocages couvrirent ces lieux autrefois séjour du luxe et de l'opulence, qui devinrent le repaire des bêtes féroces; des reptiles immondes se roulèrent autour des autels des dieux. Mais, au milieu de cette perturbation, le christianisme, établi dans les souffrances et cimenté par le sang des martyrs, élevait sa voix éloquente et persuasive, et poursuivait sa tâche généreuse de régénération; une parole puissante fut entendue des cieux : « *Ecce nova facio omnia.* » Tout va changer de forme et renaître à la nouvelle vie.

Au VIe siècle, époque fervente où les solitudes se peuplèrent

de vertueux cénobites, les monastères s'élevèrent généralement sur le passage des voies romaines, encore dans un état parfait de conservation : ainsi, chez nous, le lac Roger, sur la Chaussaire; Saint-Vincent, commune du Fief-Sauvin; Chêne-Courbet, à Ville-Dieu; Bellefontaine, au Mai, sont d'antiques fondations qu'on doit rapporter à ce temps, du moins par ce qu'on voit encore aujourd'hui, malgré les dévastations dont ces contrées ont été le théâtre.

C'est aux investigations consciencieuses des hommes du cloître, à leur esprit conservateur que nous devons de jouir encore de la table Théodosienne, de l'itinéraire d'Antonin, et de la table de Peutinger, les seuls guides que nous puissions consulter en cette circonstance. Il faut le dire aussi, dans les siècles passés on considérait avec peu d'intérêt les restes de l'antiquité dont se trouve parsemé notre sol : le siècle de Louis XIV, qui vit naître tant de sujets merveilleux dans tous les genres, négligea presque entièrement cette partie de la science; l'académicien de La Sauvagère et le savant bénédictin dom Fonteneau avaient, il est vrai, donné quelques notions, mais trop faibles pour porter la lumière dans ce dédale inexploré.

Il y a vingt ans à peu près qu'on s'occupa chez nous de la science archéologique; mais, depuis cette époque, on n'a songé qu'à rassembler quelques débris échappés aux ravages du temps, sans penser à rectifier la carte des Gaules; ce qui, cependant, serait du plus haut intérêt pour notre histoire. On a bien confronté la carte de Peutinger avec celles de d'Anville et de Cassini; mais on n'a jamais obtenu que des notions imparfaites, à cause des changements qu'ont éprouvés nos provinces, et parce que ce travail ne doit point s'opérer dans le silence du cabinet, mais dans des renseignements pris sur les lieux, et par la découverte de constructions et de chaussées qui, dans peu sans doute, auront entièrement disparu.

Mais tout porte à croire que nos désirs seront bientôt remplis; nous apprenons que M. le ministre de l'Instruction publique, dans son zèle pour les améliorations, s'empresse de venir en

aide au petit nombre de personnes qui, dans chaque département, s'occupent des antiquités locales: abandonnées à leurs propres ressources, elles seraient insuffisantes pour parvenir à d'heureux résultats; car il ne s'agit point de donner de simples indications, il faut lever des plans, noter autant que possible le tracé des routes, dessiner les monuments, les poteries, les médailles, et tout ce qui se rapporte au culte des anciens, exécuter des fouilles, opérations auxquelles ne pourraient se livrer des particuliers privés de fortune et de l'instruction nécessaire pour accomplir leur projet.

Chaque jour vient tirer de l'obscurité quelques lambeaux échappés à la fureur insatiable des barbares : ainsi, presque sur les confins de notre Anjou, Neodunum, l'antique cité des Diablintes, appelée par corruption aujourd'hui Jublains, vient d'être exhumée de ses cendres; chez nous même, à l'extrémité du département de Maine-et-Loire, la fabuleuse statio Segora vient de paraître à la lumière. Et le fait que j'avance n'est point une fiction; il est appuyé sur les faits les plus authentiques et les plus irrécusables, comme je m'efforcerai de le prouver par la suite.

Segora, l'antique Segora! qui n'a parlé de ce point imperceptible du globe? qui ne s'est efforcé de chercher sa position? qui ne s'est vanté même de l'avoir trouvée? Mais des gens peu scrupuleux sur les distances et les directions fixées par les anciens, la plaçaient tantôt à Doué, tantôt à Montreuil-Bellay; d'autres à Mortagne, à Sernec, Segondiny, Sigournai, dans tous les lieux enfin où se découvraient quelques traces du passage des conquérants des Gaules. Mais la statio Segora gisait ignorée dans un coin du pays de Mauges, commune du Fief-Sauvin, sans que personne pût soupçonner le lieu de sa sépulture.

Des laboureurs ignorants foulaient et remuaient sans cesse sa poussière vénérée; ils voyaient sur les chemins, dans les champs, des pans de murailles, des masses de ciment; puis ils disaient : il doit y avoir eu des maisons en ce lieu, sans pouvoir ajouter autre chose..... Les ruines se montraient sur une vaste étendue : les métairies du Petit-Nombault, du Plessis-Sauvin, de la Sé-

gourie, de la Pétrodière, de la Gaudinière, de l'Échasserie, de la Gohardière, étaient littéralement jonchées de décombres; un monticule dominait la rivière d'Èvre à la Ségourie, il paraissait factice, et personne ne pouvait donner la raison de ce phénomène. Un des champs du Petit-Nombault porte aujourd'hui le nom de Champ des Chirons, mot très-significatif dans notre patois vendéen, car il veut dire bloc de pierre; on appelle ainsi les aspérités de quartz ou de granit qu'on voit parsemées sur le sol : mais il n'y a point ici de quartz ou de granit; la place est parfaitement unie. Les anciens ont donc remarqué des restes de maçonnerie, qu'ils ont enlevés pour des besoins locaux.

C'était, il y a quarante ans, une habitude de se servir de terre pour améliorer les guérets; comme la difficulté des routes empêchait l'introduction des engrais étrangers, on les mêlait aux matières animales, et cela paraissait suffisant pour la production du seigle, seule nourriture des habitants de nos campagnes. Vers 1810, les cultivateurs du Petit-Nombault ayant remarqué dans leurs champs une terre noirâtre qui leur sembla contenir des substances fécondantes, ils se mirent à l'exploiter. Quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'à la profondeur d'environ deux mètres, ils se trouvèrent dans un hypocauste ou sacellum jonché de débris de toute espèce, des briques et des tuiles à rebord, et surtout une quantité de ces belles poteries fines et d'un rouge vif dont les riches citoyens de Rome faisaient si grand cas; sur les précieuses parcelles de ces vases, on remarquait des dessins façonnés avec un art infini. L'un d'eux, presque entier et que je n'ai pu voir, contenait en relief, au dire des fermiers, la description d'une chasse avec le costume du temps. Il passa dans les mains d'un riche amateur du pays. Il fait sans doute aujourd'hui partie de quelque collection particulière ou musée, sans qu'on puisse indiquer son origine; et c'est un fait vraiment déplorable, au point de vue de la science archéologique.

Une aiguière portait l'indication d'une fabrique dont on a souvent rencontré les produits : *of SABINI oficina Sabini;* elle est indiquée par M. de Caumont dans son *Cours d'Anti-*

quités monumentales. On m'a remis les restes d'un vase noir et revêtu d'un mica brillant; il devait être encore plus rare et plus estimé que le précédent, parce que les poteries de ce genre n'étaient travaillées qu'en Grèce: quelques initiales que je remarquai sur un fragment ne me laissèrent pas douter de son origine.

Il y a quelques années que j'obtins une aiguière d'un rouge transparent; j'en fis la remise à M. Bizeul. J'avais cru lire le nom de PAMIRNUS gravé au poinçon, c'était aussi l'opinion de M. Bizeul; mais M. Adrien de Longpérier ayant eu l'occasion de le voir en visitant le Musée de Nantes, l'interpréta d'une autre manière: il crut devoir lire PAYHRNVS, en faisant de ce que j'avais pris pour les jambages d'un M un T de la forme d'un Y grec, ce dont il cite des exemples; et voici comment il s'exprime dans la *Revue numismatique* des mois de mars et d'avril 1856:

« Un fragment de vase rouge appartenant au Musée de Nantes porte le nom de PAYHRNVS en caractères très-anciens. Je possède un beau statère d'or de Vercingétorix, dans la légende duquel le T a, comme dans le vase de Nantes, la forme d'un Y; ce rapprochement ne manque pas d'intérêt. »

L'opinion d'un homme tel que M. de Longpérier, la position qu'il occupe dans la science, sont du plus grand poids en cette matière, et je me fais un devoir de me rendre à son sentiment.

Un autre vase contenait des lions d'un fort beau travail; puis ils recueillirent un grand nombre de monnaies à l'effigie des empereurs Auguste, Tibère, Néron, Domitien, Trajan, etc., enfin de presque tous les princes qui gouvernèrent l'empire romain jusqu'au ve siècle, et dont je donne plus loin la nomenclature. Ils arrivèrent bientôt dans une enceinte entourée de colonnes: quatre briques d'une forme triangulaire formaient une assise; puis un pavé formé d'un ciment si dur et si compact, que le fer des fermiers s'émoussa plusieurs fois avant de le briser. Cette masse, d'une épaisseur d'environ dix centimètres, était composée, pour la première couche, de carreau broyé, *bestæ, busæ;* pour la seconde, de chaux vive; la troisième contenait un mélange de chaux et de gros graviers. En continuant à

fouiller, ils découvrirent trois statuettes dont je n'ai pu voir qu'une seule; elle était en terre cuite. On l'a regardée comme une représentation de Vénus, de la Vérité ou de la Justice; pour moi, je la considère, avec quelque raison, comme une reproduction de la Vénus de Milo : la déesse était placée sur un socle, tenant un miroir d'une main et de l'autre pressant les tresses de ses cheveux. Elle faisait partie du riche cabinet de feu M. Grille, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers, vendue par les héritiers après la mort de son propriétaire; on ignore depuis sa destinée. Peut-être, comme tant d'autres objets de ce riche répertoire, enrichit-elle le musée d'un insulaire de la Grande-Bretagne? Une seconde, en bronze et d'un travail exquis, d'après ce qu'on m'a rapporté, fut remise à des colporteurs en paiement de quelques images; une troisième, en pierre, fut placée dans les murs de l'église en construction. Ce fut aussi vers ce temps qu'un plateau d'une belle terre rouge et magnifiquement décoré fut vendu par les fermiers de la Gaudinière.

Une partie de ces restes précieux du vieux temps fut remise à M. Barré, sous-préfet de Beaupréau; c'était un homme fort érudit, très-versé dans la littérature grecque et latine, et qui s'était fait connaître par des publications; mais les graves préoccupations des dernières années de l'Empire empêchèrent de donner suite à des investigations utiles à la science. Cependant, il fit passer au Musée de Paris des objets d'un rare mérite; mais on ne recherchait pas alors la statio Segora. Peut-être ignorait-il ce nom; de sorte que ces richesses archéologiques furent confondues avec d'autres sans indication d'origine.

Enfin arriva 1818 : M. Bodin, de Saumur, s'occupait alors de ses *Recherches sur l'Anjou;* il plaçait à Doué la statio Segora. Mon père eut occasion de lire son ouvrage; il fut frappé des rapports identiques de Segora avec Ségourie, et communiqua sans balancer son sentiment à M. Bodin. Celui-ci ne se rendit pas d'abord à ses preuves, il avoua que les ruines étaient romaines, sans rien ajouter de plus; mais, dans une édition publiée par ses héritiers, il paraît embrasser cette opinion, en avouant la haute importance de cette

découverte. Mon père mourut quelques années après, sans avoir pu faire prévaloir son sentiment sur la position réelle de la statio Segora; dès lors, je considérai comme un devoir, comme une obligation sacrée de continuer son ouvrage. Muni de faibles notions, je ne négligeai rien pour les perfectionner et m'assurer du succès. J'avais une connaissance exacte de la topographie de ces lieux, je les avais parcourus cent fois dans mon enfance. Tout ce que je pus donc recueillir de la main des laboureurs fut soigneusement conservé : c'étaient tantôt des médailles gauloises et romaines, tantôt des pierres gravées, des poteries, des meules portatives, des briques à rebord et triangulaires, des morceaux de ciment.

Non content de m'être assuré par cette vérification, je voulus connaître les différentes voies qui partaient de ce point central; c'était un article sur lequel je croyais devoir insister. Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, fut l'auteur de ces innombrables communications qui, partant de la colonne Appienne, enlacèrent l'univers romain dans leur vaste réseau. La Gaule ne fut pas moins favorisée que les autres provinces dans cette œuvre de régénération : plusieurs souverains y avaient reçu le jour; plusieurs d'entre eux, tels qu'Adrien, les visitèrent dans leurs nombreuses pérégrinations. Il n'est pas à douter que nos contrées furent honorées de cette faveur insigne. Je cherchai donc avec une scrupuleuse attention, et je ne tardai point à m'assurer qu'il existait quatre routes principales au milieu du castellum de la Ségourie; or, voici, d'après les recherches les plus minutieuses, le tracé de la première et de la plus importante : partant des champs du Petit-Nombault, elle traverse les terres de la Planche-Allery, l'Échasserie, Landraudière; elle s'y dévoile dans un lieu tellement couvert de graviers, qu'il se refuse à la culture; elle paraît sur la Chapelle-du-Genêt, après avoir franchi la petite rivière de Vrême ou ruisseau de Saint-Philbert, la Basse-Maison-Neuve, la Martinière, la Vinardière, la Pécussière, Bourré, le Grand-Boullé, la Riffaudière. Elle est très-visible sur chacune de ces fermes, et les laboureurs, dans leurs travaux, lèvent à chaque instant d'énormes pierres dans une largeur d'environ trois mètres.

Je ne quitterai point la Chapelle-du-Genêt sans jeter un coup d'œil sur la Roche-Alain, qui ne se trouve pas, il est vrai, dans la direction de la voie, mais n'en mérite pas moins une mention particulière. L'Èvre, dans sa course enchantée, décrit tant de sinueux contours, que la Roche-Alain se trouve en face du retranchement de la Ségourie ; les mouvements de terre et les terrasses que nous avons remarqués près du petit castel annoncent une redoute ou poste avancé, qui présentait un accès difficile sur la rivière, et dont les romains surent sans doute habilement profiter.

La route reparaît sur la Guidraie d'Andrezé, la Haute-Paragère, où le labourage met au jour des restes d'encaissement, la Bourdinière, la Morinière, le Quarteron, le Boullé d'Andrezé ; de là, parcourt un sentier qui conduit à Bellefontaine, se montre dans le chemin qui conduit de la route départementale de Cholet au monastère près des châtaigneraies, à trois cents mètres au sud de l'abbaye ; traverse les bois et la métairie de Blanchard ; s'avance à deux kilomètres à peu près au milieu des champs, et vient se confondre avec la route de Bégrolle au Mai ; passe à deux cents mètres de ce bourg, ensuite aux fermes de la Reterie et de l'Échasserie, pour venir au camp du château, retranchement carré que l'on aperçoit dans les bois du Chêne-Landry. Le vallum et l'agger sont encore dans un état de parfaite conservation. Deux routes partaient du camp du château, pour suivre la direction du sud : l'une se trouve encore intacte dans sa grande largeur, et traverse les terres de la Ménagerie ; elle disparaît près de cette ferme. Elle devait franchir la Moine au gué de Saint-Mélaine, qui n'offre pas d'accidents de terrain, et se dirigeait sans doute vers Mortagne, pour établir des rapports avec le pays d'Aquitaine.

On la suit le long des défrichés de la Brétellière ; son parcours, que l'on retrouve en partie vers le nord de Cholet, ne faisait probablement que longer le coteau qui porte aujourd'hui la ville, ce qui ferait supposer qu'aucune agglomération n'existait alors en ce lieu.

Sur le territoire de Cholet se trouve la lande Bataillère, qui fut sans doute le théâtre d'un combat; car de tels noms ne sont point donnés sans motif. C'est en ce lieu qu'on découvrit, l'année dernière, une superbe médaille de Faustine mère, en or, dont j'ai fait l'acquisition.

Ce chemin passe à l'abattoir, en suivant l'ancienne route de Trémentines, puis tourne à l'est en passant au nord du Bois-Grolleau sur un vaste plateau; il suit la route de Tout-le-Monde jusqu'à la Jaubertière : là, c'est l'ancien chemin de Maulévrier qui traverse une vaste vallée près du Grand-Pré; il remonte sur le plateau de la Preverie, et arrive à Maulévrier après avoir passé à la Guilebetrie et aux Villiers.

Au bas du cimetière, le chemin susdit se dirige de Maulévrier vers la Touche-Rochard, laissant au nord la route d'Izernay, au sud celle des Aubiers, beaucoup plus accidentée; il vient se confondre avec cette route près de la Moinie. La voie romaine apparaît alors avec son empierrement. On retrouve ainsi plusieurs tronçons dont l'empierrement se voit dans la coupe du fossé, sous la haie.

A la Pallaire, la voie romaine disparaît, pour ne se retrouver que plus loin, à la Roche-Mousset; la route reparaît complétement sur un carrefour, à la distance d'un kilomètre du bourg des Aubiers, et se dirige sur le plateau directement au bourg de Voutegon, puis à Airvault, par un terrain sans accident, parfaitement uni; la même plaine conduit d'Airvault à Poitiers sans trouver d'obstacles. Les Romains n'ont pu choisir d'autre chemin que celui qu'on suit aujourd'hui.

Telle est exactement la route de Segora vers Poitiers, l'antique cité des Pictones, et l'une des plus florissantes villes de la seconde Aquitaine; cette communication est pour moi d'un prix infini. Je reste convaincu, Messieurs, qu'elle n'aura pas moins d'intérêt pour vous, lorsque je la fais suivre immédiatement du tracé de la seconde voie se dirigeant vers le Portus Namnetum.

La voie, très-apparente sur le Petit-Nombault, suit la direction du sud-ouest : elle passe sur la Porchetière, les pâtis de Saint-

Vincent, très-distincte auprès de la métairie de Saint-Vincent sur une élévation en forme de chaussée; la Guérivière en Gesté, la Brunellière, la Breffière, la Grevellière, le Carrefour-au-Loup, le château de la Forêt, chaussée de Veret sur la Chaussaire, la Batte tournant à droite, la Gagnerie, le lac Roger— Je me permets une réflexion sur ce nom de Chaussaire ou chaussée, qui signifie toujours un vieux passage, un endroit où des constructions, un terrassement, ont existé; tel est en Poitou le nom de Breuil-Chaussée : le bourg de la Chaussaire dont il s'agit est situé sur une éminence, un monticule très-escarpé; ce nom vient donc évidemment de la chaussée de l'étang de Veret, où passait la voie romaine; — la Richaudière sur la Remaudière (Loire-Inférieure), la Mare de Mon Pannier, le Moulin Bedeau dans Vallet, le Coudray, la Masure, les Courèrès, la Sauvionière et l'Aufrère; elle inclinait alors vers la gauche, car les Romains ne se fussent pas jetés dans les marais de Goulaine, contrairement à leur stratégie, à leur idée d'envelopper le pays conquis dans une vaste enceinte; elle remontait donc vers la Chapelle-Heulin, pour se joindre aux routes de Vallet et de Clisson à Nantes. C'est ainsi que M. Bizeul a reconnu ses vestiges sur la lande des Mortiers, dans Vertou; elle suivait, il n'en faut pas douter, le vaste plateau de landes qui s'étend jusqu'à Nantes, établissant ainsi des communications avec le Portus Namnetum et le Pagus Ratiatensis.

La troisième route que je dois citer avec considération s'avance du Petit-Nombault sur les champs de l'Échasserie, la Charnière, traverse les vastes pâtis et les taillis de Chêne-Courbet sur Ville-Dieu. Je n'en ai point parcouru d'aussi bien conservée. J'ai vu ses larges pavés sur des chemins abandonnés, sur des fossés, des terrains nouvellement défrichés; elle paraissait presque encore intacte. Des pâtis de Chêne-Courbet, elle se dirige sur la propriété du Manoir, vient par un ancien sentier très-droit passer à vingt mètres du Chêne de Lagrange et se confondre, à trois cents mètres environ, avec la route stratégique de Montfauçon; passe au village du Chêne-au-Loup, et paraît visiblement à l'entrée des bois de la Périnière; se dirigeait par un terrain parfaitement uni

sur Saint-Germain, laissant à droite le village de Chante-Merle; traversait la petite ville de Montfaucon, et venait sur Montigné après avoir franchi la Moine.

Il y a sur la fondation de Mautfauçon deux légendes que je m'empresserai de citer ici : la première lui donne une origine romaine, elle en fait une colonie de Falisques *Mons Faliscorum;* d'autres, s'appuyant sur une chronique en mauvais latin, lui donnent pour fondateur Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui, pour s'opposer aux incursions des ducs de Bretagne et des comtes de Poitiers, y fit construire une forteresse. Les rives de la Moine étaient alors couvertes d'une forêt; Foulques le Noir, ayant un jour fait la rencontre d'un nid de fauçon, crut avoir trouvé l'occasion d'imposer un nom à la nouvelle ville : *Meus falco; castellum ex nido et falcone nuncupatum instituit.* Je ne voudrais pas me porter garant de ces deux versions; mais il est sûr que la seconde est bien erronée, puisque les découvertes faites aux environs de Montfauçon prouvent une origine beaucoup plus reculée. Cette voie se dirige sans doute à l'extrémité sud-ouest de l'Aquitaine, mais sa trace est absolument perdue.

La route dont je viens de donner la description devait avoir un embranchement sur la gauche et traverser le vaste plateau de Roussay, pour se diriger sur la Romagne. Ce nom de Romagne m'avait toujours frappé; on l'avait sans doute donné par opposition aux Gots théphaliens fixés sur l'autre rive de la Sèvre, et parce que les conquérants des Gaules y avaient établi leur séjour; en effet, on voit au milieu des taillis, à deux cents mètres environ de la ferme de la Bouterie, les vestiges d'un camp encore parfaitement conservés, avec les retranchements, les fossés et les portes. Une voie devait conduire de la Bouterie vers les ruines d'Evrune ou de Mortagne.

Une autre route dont on voit encore distinctement les vestiges, partant du Petit-Nombault, se dirigeait sur l'Epinay : c'est là qu'elle se montre d'une manière très-distincte; elle va vers le village de Leppo, et vient trouver au milieu de la forêt une espèce de retranchement ou poste avancé. On perd sa trace au milieu des bocages.

[illegible], très-distincte auprès de la métairie de Saint-Vincent sur une élévation en forme de chaussée; la Guérivière en Gesté, la [illegible], la Brefière, la Grevellière, le Carrefour-au-Loup, le [illegible] de la Forêt, chaussée de Veret sur la Chaussaire, la [illegible] tournant à droite, la Gagnerie, le lac Roger — Je me permets une réflexion sur ce nom de Chaussaire ou chaussée, qui signifie toujours un vieux passage, un endroit où des constructions, un retranchement, ont existé; tel est en Poitou le nom de Breuil-Chaussée; le bourg de la Chaussaire dont il s'agit est situé sur une éminence, un monticule très-escarpé; ce nom vient donc uniquement de la chaussée de l'étang de Veret, où passait la voie romaine; — la Richaudière sur la Remaudière (Loire-Inférieure), la Mare de Mon Pommier, le Moulin Bedeau dans Vallet, le Coudray, la [illegible], les Courères, la Sauvionnière et l'Aufrère; elle inclinait alors vers la gauche, car les Romains ne se fussent pas jetés dans les marais de Goulaine, contrairement à leur stratégie, à leur idée d'envelopper le pays conquis dans une vaste enceinte; elle remontait donc vers la Chapelle-Heulin, pour se joindre aux routes de Vallet et de Clisson à Nantes. C'est ainsi que M. Bizeul a retrouvé ses vestiges sur la lande des Mortiers, dans Vertou; elle suivait, il n'en faut pas douter, le vaste plateau de landes qui s'étend jusqu'à Nantes, établissant ainsi des communications avec le Portus Namnetum et le Pagus Ratiatensis.

La troisième route que je dois citer avec considération s'avance du Petit-Nombault sur les champs de l'Échasserie, la Charnière, traverse les vastes pâtis et les taillis de Chêne-Courbet sur Ville-Dieu. Je n'en ai point parcouru d'aussi bien conservée. J'ai vu ses larges pavés sur des chemins abandonnés, sur des fossés, des terrains nouvellement défrichés; elle paraissait presque encore intacte. Des pâtis de Chêne-Courbet, elle se dirige sur la propriété du Manoir, vient par un ancien sentier très-droit passer à vingt mètres du Chêne de Lagran[illegible] mètres environ, avec la route [illegible] au village du Chêne-au-Loup [illegible] bois de la Périnière; se diri[illegible]



sur Saint-Germain, laissant à droite le village de Chante-Merle; traversait la petite ville de Montfaucon, et venait sur Montigné après avoir franchi la Moine.

Il y a sur la fondation de Mautfauçon deux légendes que je m'empresserai de citer ici : la première lui donne une origine romaine, elle en fait une colonie de Falisques *Mons Faliscorum;* d'autres, s'appuyant sur une chronique en mauvais latin, lui donnent pour fondateur Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui, pour s'opposer aux incursions des ducs de Bretagne et des comtes de Poitiers, y fit construire une forteresse. Les rives de la Moine étaient alors couvertes d'une forêt; Foulques le Noir, ayant un jour fait la rencontre d'un nid de fauçon, crut avoir trouvé l'occasion d'imposer un nom à la nouvelle ville : [illegible] *falco; castellum ex nido et falcone nuncupatum* [illegible] voudrais pas me porter garant de ces deux versions; [illegible] il est sûr que la seconde est bien erronée, puisque les découvertes faites aux environs de Montfauçon prouvent une origine [illegible] plus reculée. Cette voie se dirige sans doute à l'[illegible] ouest de l'Aquitaine, mais sa trace est absolument [illegible]

La route dont je viens de donner la description [illegible] embranchement sur la gauche et traverser le [illegible] Roussay, pour se diriger sur la Romagne. Ce [illegible] m'avait toujours frappé; on l'avait sans doute [illegible] aux Gots théphaliens fixés sur l'autre rive de la [illegible] conquérants des Gaules y avaient établi leur [illegible] on voit au milieu des taillis, à deux [illegible] ferme de la Bouterie, les vestiges d'un camp [illegible] conservés, avec les retranchements, les fossés [illegible] voie devait conduire de la Bouterie vers [illegible] de Mortagne.

Une autre route dont on [illegible] partant du Petit-Nom[illegible] elle se montre d'une ma[illegible] [illegible]vient [illegible]

[illegible] il
[illegible] ute,
[illegible] illustre.
[illegible] use que la
[illegible] ale chargé de
[illegible] et marchant au
[illegible] est point un être
[illegible] pèce de singe qu'on
[illegible] de l'Afrique, avec le

J'ai longtemps cherché la voie d'Angers, longtemps mes efforts furent sans succès; mais enfin on m'a donné des renseignements si positifs, que je ne puis les révoquer en doute. Un vieux sentier partant du Mai s'avance du côté de la Chapelle-Rousselin ; il venait rencontrer, dans les bois de Bouzillé sur Jallais, un camp semblable à celui de la Bouterie sur la Romagne ; de là, suivait une direction très-apparente sur le Bois-Bodard et la Bretêche, venait ensuite sur la Chapelle-Rousselin, puis faisait un retour sur Jallais, s'avançait sur Neuvy, passait à Saint-Laurent-de-la-Plaine, et rencontrait à Chalonnes cette grosse tour romane qu'on voit encore aujourd'hui ; de là, suivait la rive de la Loire par Mur et les Ponts-de-Cé, car les Romains, avec leurs connaissances en stratégie, ne se fussent pas jetés dans les profonds ravins du Layon.

Les fermiers de la Bretêche m'ont fait connaître une autre route qui conduit vers Notre-Dame de Chemillé ; elle aura sans doute gagné Saint-Pierre, le Vetus Camiliacum, puis, par différents rameaux, aura conduit par Gonnord vers Vihiers et Doué. C'est ce qu'expliquent les nombreux sentiers ombragés qu'on voit dans la campagne et qui portent le nom de Chemins Verts.

Il en est une autre qui vient près de Jallais, connue sous le nom de route des Cendres, et qui se prolonge du côté du petit castel de Souchereau. Elle établissait sans doute des rapports avec l'intérieur du pays où se sont rencontrées des habitations romaines, telles que la Châtaigneraie dans Chaudron, Saint-Laurent-du-Mottay, la Pommeraie ; mais on ne peut former là-dessus que des conjectures.

C'est surtout au commencement du printemps que les cultures dessinent parfaitement le tracé des routes : dans toute leur étendue, de larges bandes apparaissent ; les blés sont plus faibles et moins nourris ; les édifices se montrent de la même manière au milieu des champs. Je me rappelle qu'une maison, il y a quelques années, laissait encore voir son vestibule et ses appartements. Plusieurs ont été mises au jour plus récemment ; elles étaient intérieurement revêtues d'une peinture qui semblait être une composition d'ocre.

Les anciens n'avaient point, comme nous, la connaissance du mac-adam; mais ils construisaient leurs routes avec une rare intelligence, qui n'a point été suivie dans les siècles postérieurs. Quatre couches composaient leur construction; elles étaient ainsi désignées : *statumen, ruderatio, nucleus* et *summa crusta.* A la Ségourie, comme les voies se trouvent sur des chemins souvent encore fréquentés, la couche supérieure a presque disparu ; mais, il y a peu de temps, on pouvait l'étudier sur les pâtis de Chêne-Courbet, où l'absence de culture les laissait paraître au milieu des passages abandonnés depuis des siècles.

Il est à croire que cette bourgade de Segora fut habitée longtemps avant l'invasion romaine; le fait est certifié par la rencontre d'une multitude de médailles gauloises appartenant aux peuples de l'Aquitaine, d'après un travail de Messieurs les Directeurs du cabinet de Paris : deux sont en or; les autres, d'une exécution barbare; elles sont une composition de cuivre, d'argent et de potin, dans la proportion d'un tiers chaque métal. Je n'oublierai point neuf intailles ou pierres gravées qui proviennent également de la Ségourie : on voit sur la première un coq et une poule becquetant des raisins; sur la seconde, une bacchante; sur la troisième, un lion couché; sur la quatrième, qui n'est qu'en émail, deux chevaux; sur la cinquième, la plus belle de toutes, deux amours ou génies ailés cueillant des olives, dont l'un est assis sur une corne d'abondance; on lit au bas C.AV. On sait combien l'empire fut florissant sous le règne d'Auguste ; la pièce que je viens d'indiquer semble en être une personnification : l'olivier et la corne d'abondance indiquent la prospérité dont jouirent les provinces sous le règne de ce prince. Sans doute, cette magnifique pierre fut la propriété d'un personnage illustre.

Je ne peux oublier une pierre onyx non moins curieuse que la précédente; elle représente un Anubis ou cynocéphale chargé de la dépouille d'un animal qu'il vient de tuer, et marchant au milieu des roseaux du Nil. Le cynocéphale n'est point un être fabuleux, il existe réellement; c'est une espèce de singe qu'on rencontre fréquemment dans l'intérieur de l'Afrique, avec le

corps et la démarche de l'homme, sa tête est celle du chien. Le cynocéphale donna lieu au culte extravagant d'Anubis; il passa d'Égypte à Rome sous Commode, et les empereurs syriens lui donnèrent une nouvelle faveur. Cette pierre, dont l'exécution est parfaitement soignée, peut avoir été fabriquée dans le cours du IIIe siècle, ou bien elle est l'œuvre d'un artiste égyptien. Il faut avouer que cette conception est passablement bizarre.

Une preuve convaincante de la communication avec Poitiers, ce sont les débris de pierres de Chauvigny que nous avons rencontrés dans les édifices; cette production du Poitou, qui se prête si bien à la sculpture et reçoit un si beau poli, dut être fréquemment employée dans l'ornementation intérieure. Nous avons aussi rencontré le tuf de Saumur dans des chapiteaux: ce qui prouve le soin qu'on apportait dans les constructions, et dès lors l'importance du lieu qui fait le sujet de cette dissertation; car, si l'on ne veut pas supposer la statio Segora sur cette ligne, on doit lui substituer une ville à peu près égale dont le nom serait perdu.

Avec tout cela, j'ai cru que ma tâche n'était point remplie, que mon ouvrage restait imparfait si je n'allais encore plus loin. J'interrogeai donc la table de Peutinger, je calculai les distances, et je m'assurai qu'un intervalle de dix-huit lieues gauloises devait séparer le Portus Namnetum de Segora; je comparai les mesures actuelles avec les mesures anciennes, et je me dis: Dix-huit lieues gauloises de 1154 doivent donner une étendue de 42000 mètres ou 42 kilomètres, représentant dix lieues et demie d'après notre manière de compter; telle est absolument la distance de Nantes au Fief-Sauvin, dont la ferme de la Ségourie dépend: il y a donc identité de distance de Nantes à la Ségourie. En second lieu, je m'assurai de l'identité de nom, que je trouvai, sauf une altération si légère qu'elle n'a pu changer mon idée fixe. Je reconnus qu'elle se trouvait précisément sur la route du Portus Namnetum à Limonum ou Lemuno, Poitiers. J'établis donc mon sentiment, mon opinion irrévocable, sur les trois questions suivantes.

A quelle distance du Portus Namnetum se trouvait la statio

Segora? Réponse : A dix-huit lieues gauloises. — Combien ces lieues gauloises en représentaient-elles d'après notre manière de compter? Réponse : Elles font 42,000 mètres, c'est-à-dire dix lieues et demie. — Est-ce la véritable distance de Nantes à la Ségourie? Oui, bien positivement. — Y a-t-il identité de nom? Réponse : Une légère corruption, très-ordinaire du reste, ne doit pas être assez influente pour détruire la ressemblance; car d'Andegavum on a fait Angers, et certainement entre Segora et Ségourie l'altération est bien moins sensible. Je réponds affirmativement sur toutes les questions; ainsi se trouvent levées toutes les objections qu'on a posées jusqu'ici. J'en conclus que là se trouve la statio Segora des anciens, qu'elle ne peut être ailleurs.

Je me reposais enfin de mes travaux, je jouissais du bonheur d'avoir rencontré la vérité, lorsque M. Bizeul (de Blain) eut la complaisance de m'adresser son ouvrage intitulé : *Segora, la Ségourie, Faye-l'Abbesse ou la statio Segora.* Je lus son ouvrage avec un vif intérêt; il portait le cachet d'une critique judicieuse, d'un amour ardent de la vérité, et de ce zèle infatigable pour la science qui caractérise tous ses écrits.

Tout ce que je pourrai dire sommairement; c'est que M. Bizeul est d'accord avec moi sur deux questions que j'ai posées; il rejette entièrement la troisième : l'analogie entre Segora et Ségourie ne lui semble pas assez concluante; cependant, elle est on ne peut plus caractéristique, comme je l'ai déjà démontré. Il est impossible de s'y méprendre, et nos touristes pourraient, sans s'ébahir et sans montrer trop d'enthousiasme, dire, après de telles preuves : Ici devait être Segora, c'est elle.

Il est un point sur lequel je suis loin d'être d'accord avec M. Bizeul. J'ai donné d'une manière précise la direction de la voie romaine de la Ségourie à Poitiers par Airvault; s'il existe un tracé de Châtillon-Mauléon jusqu'à Mortagne, il ne doit être qu'intermédiaire, car les Romains n'eussent pas décrit une ligne courbe pour aller à Nantes.

Venons maintenant à Faye-l'Abbesse, commune des environs de Bressuire. Il y a dix ans environ qu'on découvrit, près de ce

bourg, des ruines intéressantes, à la ferme des Cranières; voici comme on entreprit en ce lieu des fouilles qui, je le dirai, s'exécutèrent avec une grande intelligence et des précautions minutieuses. Un jeune ecclésiastique du voisinage remit à M. Touchard des vases et des médailles trouvés par les laboureurs. M. Touchard, en homme éclairé, voulut faire tourner au profit de la science cette rencontre inespérée : il en fit part à la Société d'Archéologie de Niort, qui compte parmi ses membres des gens d'une érudition connue. La recherche de la statio Segora, ville ruinée dans les invasions des barbares et signalée sur la carte de Peutinger, occupait alors le monde savant; mais personne ne pouvait en désigner la véritable position. Aussi Faye-l'Abbesse ou les Cranières, qu'on croyait sur la route de Nantes à Poitiers, devint bientôt la cité perdue; il faut avouer que les tentatives furent heureuses : en explorant le terrain, on mit à découvert des pans de murailles et même des fortifications, des ustensiles à l'usage des anciens, des fragments de poteries, des médailles antiques. Je conçus, dès lors, l'idée de me transporter sur les lieux. Je partis pour Faye-l'Abbesse, et je me rendis à la ferme des Cranières, à la distance d'un kilomètre du bourg. On m'avait dit que le produit des fouilles était déposé chez M. Desmarest, notaire; il était absent. D'ailleurs, on avait fait tout récemment un envoi pour Niort, de sorte que mon voyage fut infructueux; mais je remarquai, dans l'hôtel où j'étais descendu, que tout le monde s'occupait de la statio Segora : son existence à Faye-l'Abbesse était tellement accréditée, que personne n'élevait là-dessus la moindre incertitude. Je fis la rencontre d'un jeune homme chargé par M. le sous-préfet de Bressuire de prendre des notes; je lui communiquai les miennes.

En 1852, je me trouvais aux Sables-d'Olonne; j'y fis la connaissance de M. Gendreau, vicaire de Notre-Dame de Niort. Je lui témoignai le désir de connaître cette charmante ville et de visiter le riche musée qu'elle renferme; il eut l'obligeance de me donner une lettre de recommandation pour M. Taury, son curé. Celui-ci m'accueillit avec bienveillance, et me fit parcourir ce

curieux dépôt d'antiquités; je remarquai, parmi les objets venant de Faye-l'Abbesse, plusieurs médailles d'une assez belle conservation, mais surtout un ex-voto formé d'un pied de bronze d'un fini précieux. Les fers d'un malheureux captif fixèrent surtout mon attention : on l'avait abandonné dans son cachot pendant le siége de la ville; de sorte que, quinze siècles après, on trouvait encore l'os de sa jambe portant les entraves dont on l'avait chargé.

D'après ce que je viens de dire, le camp de Faye-l'Abbesse mérite de fixer l'attention du monde savant, et M. Touchard a des droits à la reconnaissance, pour avoir secoué la poussière qui le couvrait. Mais doit-on chercher en ce lieu la statio Segora? Examinons les questions que j'ai posées précédemment. D'abord, Faye-l'Abbesse se trouve-t-elle sur la route du Portus Namnetum à Limonum ou Lemuno, maintenant Poitiers? Je ne crois pas devoir accéder à cette première question. Secondement, peut-on compter dix-huit lieues gauloises de Nantes à ce bourg? Nous avons remarqué qu'il y a bien davantage : la distance de Nantes à la Ségourie est de 41400 mètres; celle de Faye-l'Abbesse à la Ségourie, 76000; de Faye-l'Abbesse à Poitiers, 57000 mètres; total de Nantes à Poitiers, 174000 mètres, soixante-seize lieues gauloises, à peu près quarante de nos lieues. Il est donc positif que cette supposition ne peut être admise. Troisièmement, Faye-l'Abbesse présente-t-elle une analogie de nom? Réponse négative. Les deux questions doivent donc être élaguées.

Il y a trois ans, M. Léon Faye, conseiller à la cour impériale de Poitiers et président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, voulut bien m'honorer d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Examen des recherches faites jusqu'à ce jour sur la mansion romaine de Segora*. Je le reçus avec d'autant plus de plaisir que M. Faye se rend à l'évidence et partage entièrement mon idée sur la position de la fabuleuse station; mais il ajoute, en parlant de Faye-l'Abbesse : il existe une charte du roi Lothaire qui donne à l'abbesse de Bonneval, *curtim de Faya ubi existit vetus capella Sancti Hilarii;* cela prouve seulement l'antiquité de Faye-l'Ab-

besse, mais ne dit point que ce soit Segora. Nous pouvons, vu l'importance des ruines, supposer quelque station omise; mais il est sûr qu'il n'a jamais existé de mansion du nom de Faya.

M. Touchard, tout en reconnaissant qu'il manque de preuves assez convaincantes pour établir que la station Segora soit effectivement à Faye-l'Abbesse, dit qu'il soutiendra son opinion, et qu'il ne l'abandonnera pas jusqu'à ce que les lieux indiqués lui présentent des titres d'une plus grande évidence, que quelques pierres brisées d'une colonne milliaire viennent lui dire: Ci-gît Segora, c'est elle.

Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, dont je respecte infiniment le caractère et la science, voit dans Bressuire une analogie frappante de nom avec Segora; c'est, selon lui, Berra Segoræ, lande de Segora. Je n'ai point assez d'érudition pour connaître l'étymologie du mot Berra; mais, sous tous les rapports, je me garderai bien de l'admettre.

Je ne m'arrêterai point à réfuter les diverses opinions de ceux qui ont écrit sur Segora: les écrivains ont adopté tant de systèmes, rempli tant de lieux si différents et si loin les uns des autres, qu'il serait impossible de tout examiner. M. Bodin la met d'abord à Doué; l'amour de la propriété lui fait ensuite choisir Lezon; d'autres la placent à Montreuil-Bellay, comme nous l'avons dit plus haut. Mais il me semble que M. Walkenaer a donné dans l'opinion la plus erronée: guidé par je ne sais quelle étymologie qui n'a pas la moindre vraisemblance, il met à Segré la statio Segora, la faisant passer sur la rive droite de la Loire et la rendant ainsi l'intermédiaire du Portus Namnetum à la cité des Andes; mais, d'ailleurs, Segré ne se trouve point à la distance indiquée par la table de Peutinger. Cette ville, au surplus, n'est signalée par aucune ruine: il se trouve, il est vrai, deux stations dans le voisinage; mais elles ne se trouvent point dans la direction du Portus. Combaristum n'est point Combrée, comme on l'avait annoncé, mais Châtelais; l'autre est le Lion d'Angers, Legio Andina.

M. Isidore Massé place à Mortagne la statio Segora; il vante

l'importance de son commerce en laines. Je ne sais où ces documents ont été puisés. Je présume que cette ville était un centre de commerce : placée dans les Mauges, Pagus Medalgicus, elle était entourée de mines à ciel ouvert, dont les vestiges se voient encore sur Saint-Pierre-Montlimart, la Salle et Chapelle-Aubry, Saint-Remy-en-Mauges. Ces mines contenaient du fer, voilà ce qui me fait supposer qu'elle était un entrepôt.

Il existe au Bois-des-Minières, commune de Saint-Remy-en-Mauges, un camp très-remarquable encore, et sur lequel je crois qu'il ne serait pas inutile d'avoir une dissertation; d'autant plus qu'il semble avoir servi de point de communication avec la route de Champtoceau, et qu'on voit encore une route très-apparente au milieu; il peut être de l'étendue de trois à quatre hectares.

Le camp du Bois-des-Minières paraît dater de l'époque d'Adrien ou de Trajan. Dans ce temps, un camp romain, au lieu d'être carré, était d'un tiers plus long que large; les angles ou encoignures étaient arrondies, le fossé avait dix pieds d'ouverture et trois pieds de profondeur, le rempart avait quatre pieds de haut et huit de large. Hygin fixe la longueur du camp impérial à deux mille quatre cents pas de long, et sa largeur à seize cents. Lorsque les camps étaient plus longs, ils prenaient le nom de *classica castra*, parce que le signal ordinaire donné par la trompette devant le prétoire pouvait être entendu difficilement de la porte décumane, et qu'il fallait réunir le son de plusieurs instruments. Les portes étaient ordinairement au nombre de quatre; mais, dans les grandes occasions, lorsque le camp était composé de cinq à six légions, on en fit un plus grand nombre. Hygin prescrit de creuser, au delà de chaque porte, un fossé qui interdise l'entrée directe du camp, et qui force de faire un détour et de prêter le flanc aux soldats placés le long du rempart.

Tel nous a semblé le camp du Bois-des-Minières, en Saint-Remy, qui fut ainsi nommé des nombreuses mines qui l'environnent; ou les travaux étaient exécutés par les légions, ou bien elles étaient là comme protectrices des travailleurs. On peut, d'après la forme de ce camp, qui va bientôt disparaître, obtenir une juste idée du temps de l'exploitation des mines.

On voit au sud-est du bourg du Fief-Sauvin, sur les collines de Braud, les restes d'un camp dont la forme primitive a disparu sous le soc de la charrue. Il n'est plus indiqué que par des blocs de pierres et quelques vestiges d'une enceinte. Il était, au dire des fermiers, de plusieurs hectares. Malheureusement, je n'ai pu le visiter lorsqu'il était encore intact. On y a trouvé plusieurs petites monnaies en argent qui ont été perdues.

Les bourgades ou castella tels que la statio Segora se rencontrent fréquemment en France. Ils ont été plus ou moins ravagés, mais sont toujours des objets intéressants d'étude. Plusieurs des grandes cités de notre pays n'étaient pas, à l'époque qui nous occupe, plus importantes que la statio Segora. Nantes et Paris, entre autres, en sont des preuves. Cette dernière ville n'était, avant Julien, qu'une simple bourgade au milieu des marais fangeux de la Seine; car c'est ainsi qu'il s'exprime dans ses lettres lorsqu'il parle de sa chère Lutèce.

Si nous voulons avoir un spécimen des castella, voici ce que nous trouvons à leur sujet dans la *France historique et monumentale* d'Abel Hugo. Son récit me paraît, du reste, conforme à ce que j'ai remarqué moi-même en visitant Jublains.

« Les castella romains ou châteaux, dit cet auteur, étaient seulement des enceintes militaires; on n'y voyait ni édifices publics ni maisons agglomérées, tout y était consacré à la défense: ils se composaient seulement d'une enceinte murale et d'un logement pour le chef et la garnison. Les châteaux étaient d'ailleurs assez souvent des propriétés privées; en effet, tant que la tranquillité avait régné dans les provinces, aucune fortification n'avait été employée pour mettre à couvert les propriétés protégées par les habitants des campagnes. Les élégantes villas romaines couvraient de riants coteaux; les épaisses murailles et les hautes tours ne se voyaient qu'aux frontières: là seulement on connaissait les enceintes fortifiées, origine de nos anciens châteaux, les portes décumanes ou prétoriennes, enfin le prétorium ou logement du chef, au milieu de l'enceinte et sur le modèle duquel ont été construits nos donjons. Mais quand ce grand empire fut envahi,

Allerie

L' Evre Rivièr

Moulin

CAMP D

Extrait

Lith. A. Guéraud & Cie Nantes

quand le pays, attaqué de toutes parts, présenta partout une frontière à défendre, il fallut renoncer à la décoration extérieure, et la villa devint un castellum. »

La Ségourie se trouve admirablement située comme position romaine: elle est sur un plateau qui domine toute la contrée, et d'un accès extrêmement facile du côté de Nantes. Il n'existe du castellum que l'enceinte circulaire en terre, qui, d'après ce que j'ai pu remarquer à Jublains, est la seconde; elle est encore très-remarquable dans les champs du Plessis-Sauvin et de la Ségourie, qui portent aujourd'hui le nom de Champ-des-Châteaux. Le rempart, du côté de l'ouest, peut avoir 320 pieds de long sur 30 de hauteur; le vallum est encore distinct du nord au midi (1). Les autres enceintes ont été détruites pour des besoins locaux, principalement peut-être pour les constructions du bourg. Mais nous ne devons pas mépriser cette tradition orale de pièce des Châteaux, qui ne convient qu'à des lieux très-anciennement habités.

Au sud du retranchement, et sur l'ancienne voie de Poitiers, dont les vestiges sont parfaitement visibles, existe une prairie nommée le pré du Cimetière. Il y eut là, sans doute, un *cæmeterium;* car on sait que les Romains plaçaient toujours les tombeaux le long des chemins publics, dans des lieux séparés des villes. A l'appui de ce que j'avance, je pourrais citer la voie Appienne, près de laquelle se trouvait le principal cimetière de Rome. Les nombreux débris qu'on aperçoit sur le sentier font croire que l'on pourrait exécuter des fouilles heureuses dans ce pré, si les cultivateurs qui en sont propriétaires voulaient permettre de l'explorer.

Les bords de la Loire établissaient des communications avec la Ségourie. Champtoceau, qui fut, en 1421, la malheureuse victime des odieuses vengeances de deux familles féodales, Champtoceau, *castrum celsum,* était également, d'après les remarques qu'on y peut faire encore, un poste avancé des Romains; ces murailles

---

(1) Voir l'extrait ci-joint du plan cadastral.

partagées par des cordons de briques et la disposition des pierres, annoncent évidemment une station. Je possède aussi un petit quinaire en argent de Vespasien trouvé dans cette contrée. Il y a quelque temps, on fit aussi sur Bouzillé la rencontre de pièces de Dioclétien, Maxence, Maximien, Constantin, Lycinius; ce sont les mêmes qu'à Saint-Martin-de-Beaupréau.

Sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-Montlimart, s'élève un magnifique tumulus : il est appelé Butte Saint-Antoine, d'un ermitage sous l'invocation de ce saint, qu'on voyait à sa base. Plusieurs lui donnent aussi le nom de Butte à César. Il est environné de larges fossés; une douve profonde le protégeait vers le sud. On voyait, à quelque distance, un petit temêne, dont les pierres furent macadamisées pour la route stratégique; à quelques pas, les ouvriers qui travaillaient au chemin vicinal de Saint-Pierre-Montlimart à Montrevault découvrirent une sépulture gauloise sous des cailloux disposés circulairement; les ossements, mêlés à du charbon, furent reconnus pour appartenir à des hommes et à des animaux. L'exhaussement du sol, les chemins encore tracés dans l'enceinte, les terrasses militaires, tout prouve un centre important, tout semble rappeler un événement mémorable dont la tradition orale, quoique obscurcie, n'est pas entièrement éteinte; et d'ailleurs la petite ville de Montrevault, en latin *Mons Rebellis*, qui en est voisine, en serait la preuve. Je n'ai pas cru devoir négliger cette digression, qui m'a paru se rattacher au fait principal.

En 1825, on découvrit un castellum à l'extrémité de la paroisse de Chaudron. En défrichant le bois de la Châtaigneraie, les ouvriers mirent au jour des restes de murailles, des tuiles à rebord, des débris de vases et de meules portatives. Ces ruines s'étendaient sur un assez long espace. Mais c'est surtout à Saint-Laurent-du-Mottay qu'on a rencontré de nombreux débris: les Châtelliers, avec leurs vieilles murailles; le château d'Oriamont, avec ses carreaux disposés en mosaïque; enfin, la métairie du Mottay, sur laquelle vous foulez des ruines à chaque pas, tout indique un pays fréquenté dès l'antiquité la plus reculée.

On voit avec quel soin, quelles admirables précautions les Romains cherchaient non-seulement à se garantir des invasions des barbares, mais des peuplades insoumises, telles que les Bretons armoricains; ils avaient environné les bords de la Loire de lignes de défense. Au reste, dans cette notice, mon principal but est de démontrer la véritable position de la statio Segora, je n'ai rien négligé pour y parvenir.

DESCRIPTION DES MÉDAILLES GAULOISES ET ROMAINES
TROUVÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPRÉAU.

Dans la description des médailles romaines, nous avons plusieurs phases à parcourir. Nous devons, d'abord, nous occuper des monnaies royales, de celles des familles consulaires ou patriciennes, qui furent fabriquées sous la République; enfin, de celles des empereurs. Les premières ne se trouvent que rarement sur notre sol. Les Romains, faibles à la naissance de leur gouvernement, ne s'étaient point avancés sur les contrées voisines; leur système monétaire ne s'y était conséquemment point établi. Mais, lorsque les légions triomphantes eurent envahi cette Gaule dont l'entrée devait leur présenter tant d'obstacles, où les fruits de la conquête devaient leur échapper par lambeaux, après trois siècles d'une domination mal affermie, ce fut alors que leurs monnaies succédèrent à celles des peuples vaincus et se multiplièrent.

Une bande d'aventuriers, de vagabonds, après s'être livrés au brigandage, se réunirent enfin sous la conduite de deux frères, qui furent les fondateurs d'une simple bourgade; d'autres populations vinrent s'y réunir : tels furent les commencements de cette Rome qui devait étendre sa main puissante sur l'univers entier. L'amour du butin et de la guerre dirigea d'abord cette peuplade contre les nations voisines; mais son audace et sa politique astucieuse augmentèrent bientôt sa domination. Les deux frères se divisèrent pour un incident léger et futile : l'un immola l'autre à

son ressentiment. Il périt bientôt lui-même d'une manière mystérieuse; mais on ne put douter que ses rivaux, par un excès de jalousie, ne fussent les seuls auteurs de sa perte.

La couronne devint ensuite élective, et six rois succédèrent à Romulus. Mais la corruption de la famille royale, la jalousie des grands, et les prétentions populaires amenèrent l'anarchie, d'où surgit la république; mais, toutefois, cette position sociale, ce mode de gouvernement ne revêtit point les formes de nos républiques modernes : les familles équestres et patriciennes occupèrent presque toujours les premières places et conservèrent la suprématie. Le chef de l'État fut désigné sous le nom de consul; il eut le droit de lever des armées, de nommer aux principales fonctions, de battre monnaie.

Les monnaies de la première époque, ou les as romains, furent simplement de fer, le plus souvent à l'effigie de la vache, et servirent de représentation commerciale chez un peuple pauvre, ignorant les raffinements du luxe et de la civilisation. Les premières monnaies d'airain viennent d'Ancus Marcius et de la première époque républicaine; mais il a fallu secouer les cendres de Rome pour les reproduire dans nos musées nationaux et les cabinets des curieux. Cependant, les consulaires se rencontrent assez fréquemment chez nous; et, comme je les ai retrouvées dans mes recherches, c'est par elles que je dois commencer mon examen.

Le citoyen romain portait plusieurs noms, qu'il faut savoir reconnaître : il y avait, 1° le *prænomen*, qui servait à distinguer l'individu; 2° le *nomen*, qui désignait la *gens* à laquelle appartenait cet individu; 3° le *cognomen*, qui indiquait la famille ou division de la *gens*; 4° l'*agnomen*, qui se donnait en souvenir de quelque fait particulier. Nous ne pouvons citer un meilleur exemple que celui de Publius Cornelius Scipio Africanus. Ce personnage, dont le nom distinct était Publius, *prænomen*, s'appelait, en outre, Cornelius, parce qu'il appartenait à la *gens* Cornelia; Scipion, parce qu'il était de la branche de la *gens* Cornelia désignée sous le nom de Scipion; Africanus, à cause de ses succès en Afrique.

Les noms des magistrats que nous voyons figurer sur les monnaies doivent aussi fixer notre attention. Le premier est celui d'*imperator*, qui fut accordé d'abord aux triomphateurs, et qui, par la suite, désigna le magistrat revêtu de la souveraine puissance; celui de *consul*, de *tribun militaire et du peuple*, de *grand pontife*. Tous furent désignés par les abréviations : IMP., COS., TR. P., PONT. MAX. Les empereurs sur le trône s'honorèrent de cumuler ces diverses fonctions; c'est ainsi que, après le mot IMP., on voit ceux de COS., T. P., PONTIFEX MAXIMUS. Comme ces charges étaient annuelles et que les empereurs les recevaient plusieurs fois pendant leur vie, elles étaient indiquées par les nombres I, II, III, IV, suivant qu'ils les avaient occupées, la première, la seconde, la troisième, la quatrième de leur souveraineté, comme on peut le remarquer sur les médailles d'Auguste, de Tibère, Claude, Néron, Adrien, Trajan. Les noms d'Auguste, de César, employés pour des particuliers, d'abord, furent, dans la suite, des titres réservés aux empereurs ou bien à ceux qui prétendaient le devenir. Souvent deux empereurs régnèrent en même temps aux deux extrémités de l'empire; ainsi, le mot AVGG. signifiait Augusti Augustorum, c'est-à-dire les empereurs qui avaient agi d'un commun accord. Le nom de César précédait ordinairement celui d'Auguste; il signifia soit le fils de l'empereur, ou celui qu'ils appelaient à leur succéder.

Je citerai d'abord un triens de la république romaine mentionné par Mionnet; son poids est de cinq décigrammes, la moitié de notre centime. Il représente, d'un côté, un polype marin; de l'autre, un aigle debout et les ailes déployées. Il est estimé dix francs par Mionnet. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Ensuite un sextans aussi cité par Mionnet. Il représente une tortue; au revers, la tête du serpent Agathodaimon, le génie du bien. Cette pièce est estimée dix francs par Mionnet; sa pesanteur est de deux grammes 15 centigrammes. D'un travail annonçant tout à fait la barbarie, c'est une pièce de métal seulement taillée et portant une empreinte. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

Je possède un quinaire en argent de la famille Cassia. Légende : V est Q, Cassius.

Temple rond : dedans, une chaise curule; à gauche, une tablette portant A. C. Cette monnaie est attribuée à Quintus Cassius, préteur urbain en 678, et rappelle un trait de la vie de son aïeul C. Cassius Longinus, tribun du peuple. Ce dernier, étant préteur, en 641, ordonna, sur la dénonciation du tribun Pedanius, la révision du procès intenté à trois vestales qui s'étaient laissé séduire. Le collége des prêtres n'avait condamné à mort que la première; sur les instances de Cassius, la sentence fut portée contre les deux autres dans le temple de Vesta, où le tribunal avait été placé. Ici, le temple de Vesta est indiqué par sa forme ronde; l'urne, la chaise curule, et la tablette avec les lettres A. C, *absolvo condemno,* sont des accessoires qui peuvent se rapporter à cet épisode, ou bien à celui-ci : En 617, le même Cassius, étant tribun, fit porter la loi tabularia ou tabellaria, qui assurait la sincérité des votes en substituant le scrutin secret au vote public. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

La seconde monnaie consulaire appartient à la famille ou gens Servillia. On y voit la tête d'une femme couronnée de fleurs, avec cette légende: FLORAL. PRIMVS, c'est-à-dire Floralia primus instituit. — ℟. SERVELLI. Deux guerriers, l'un vis-à-vis de l'autre, se présentent chacun leur épée. Cette monnaie a été frappée en Asie par le préteur de Lucius et de Cassius, vers 711, et rappelle qu'un de leurs ancêtres institua, le premier, les Floralia ou Jeux floraux, en l'honneur de Flore suivant les uns, et d'une courtisane suivant Lactance. On suppose que le revers indique le pacte des deux Servilliens meurtriers de César. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

AUGUSTE.

La médaille qui vient ensuite s'offrir dans l'ordre chronologique est un moyen bronze assez commun, dont voici le sujet :

Octave, après la bataille d'Actium et sa victoire définitive sur Marc-Antoine, se trouva seul maître du monde; il monta sur le trône en adoptant le nom d'Auguste. Sa politique astucieuse et cruelle changea tout à coup : les populations, désolées par les proscriptions et les guerres civiles, respirèrent enfin. Mais Au-

guste ne fut pas le seul participant de cette gloire qui vient après des siècles rejaillir sur son nom. Agrippa, gendre de l'empereur, fit ouvrir et confectionner au milieu des Gaules ce réseau de voies qui porta partout l'abondance, et dont les vestiges annoncent encore de nos jours la magnificence et la grandeur. La colonie romaine de Nîmes, reconnaissante envers ces deux grands hommes, voulut perpétuer le souvenir de leurs bienfaits en frappant une médaille en l'honneur des deux. Leurs têtes sont placées l'une après l'autre. Dans la partie supérieure, on lit ces mots: IMP. DIVI F., imperatoris divi filius. — Au revers: un crocodile attaché à un palmier. Dans le champ : COL. NEMAVS., colonia Nemausensis. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

Vient ensuite un aureus d'une fort belle exécution, représentant une tête d'Auguste. Légende : DIVI F. PATER PATRIAE CAESAR AVGVSTVS. — Au revers : les deux jeunes princes enfants d'Agrippa et petits-fils de l'empereur. Ils furent admis de bonne heure dans l'ordre sacerdotal, dont ils prirent les insignes. On voit près d'eux l'ancile des Saliens, le lituus ou pedum des Angores. On lit au milieu du champ : CAESARES. Auguste voulut les faire revêtir de la pourpre consulaire; mais le sénat s'y refusa, considérant leur extrême jeunesse et voyant une infraction à la loi : on se contenta de les désigner consuls et de les instituer princes de la Jeunesse. On lit la légende suivante : AVGVSTI F. COS. DESIG. PRIN. IVVENT., Augusti filii consules designates principes Juventutis. — Fief-Sauvin, Ségourie.

L'aureus suivant est de fabrique gallo-romaine, mais il est d'un fort beau travail et fort bien conservé. On voit, d'un côté, la tête d'Auguste, avec cette légende : AVG. F. AVGVSTI TI. CAESAR DIVI, qu'il faut entendre : Augusti divi filius Tiberius Cæsar, par inversion. On voit au revers la tête de Tibère, surmontée d'une étoile. Légende : DIVOS AVGVSTOS. — Tilliers, près Montfaucon.

Médaille d'Auguste en argent. — Revers : une couronne murale. — Fief-Sauvin, Ségourie.

TIBÈRE.

Médaille de Tibère en argent. IMP. TIB. NERO CAESAR AVGVSTVS. — Revers : l'empereur assis sur une chaise curule et portant en main l'haste. Légende : PONTIF. MAXIMVS. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Tibère, né l'an de Rome 711, répudie sa première femme Agrippine, fille de M. Agrippa, pour épouser Julie, fille d'Auguste, veuve du même Agrippa, l'an de Rome 748. Adopté par Auguste en même temps qu'Agrippa posthume, après la mort de Caius et de Lucius, en 754. Appelé de nouveau à la puissance tribunitienne, succède à Auguste en 767; mort à Misène étouffé par Caligula, l'an de Rome 790, de J.-C. 37. — Fief-Sauvin Ségourie.

CALIGULA.

IMP. CAES. AVG. Caius Caligula. Tête nue de l'empereur. — Au revers : Hygiée sacrifiant sur un autel pour le salut du souverain, tandis qu'un autre personnage se tient derrière elle. — Trouvée près Beausse.

Autre. — Fief-Sauvin, Ségourie.

CLAUDE.

CLAVDIVS CAESAR AVG. Germanicus. Tête laurée de l'empereur. — Au revers : une couronne murale. Dans le champ : *Ob cives servatos*. Frappée en mémoire de la bataille que les généraux de Claude avaient remportée dans la Grande-Bretagne. — Beausse, arrondissement de Beaupréau.

NÉRON.

Lucius Domitius Nero, Cuci Ahenobarbi et Agrippinæ junioris filius. Dans les recherches faites à la Ségourie, les médailles de Néron se sont trouvées les plus communes; sur ces médailles, la figure de Néron paraît entourée d'une couronne de laurier, son air est sombre et soucieux. On lit encore à la légende : Cæsar Augustus Germanicus. — Au revers : une femme assise. On peut lire encore au revers : COS. III. Cette médaille fut frappée l'an de Rome 811, de J.-C. 58.

Une autre représente la tête nue de l'empereur, avec cette légende : IMP. CAESAR AVG. NERO P. MAX. — Au revers : le Génie du peuple romain tenant l'haste et présentant une couronne sur un autel. Il en existe une autre où l'empereur porte une couronne de laurier. On voit, au revers de plusieurs autres, l'autel érigé à Lyon par les différents peuples de la Gaule, en l'honneur d'Auguste. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

VITELLIUS.

Aulus Vitellius Lucii Vitellii et Sextillæ filius. Je possède un grand bronze de cet empereur, d'une magnifique conservation. Sa tête a les cheveux tressés et porte une couronne de laurier. On lit à l'exergue : A VITELLIVS CAESAR AVG. — Au revers : le dieu Mars debout portant en main la victoire, MARS VICTOR. — Chaudron, où se sont rencontrées des ruines romaines.

VESPASIEN.

Médaille en argent. Tête nue de l'empereur. Légende : IMP. CAESAR AVG. — Revers : l'empereur assis sur une chaise curule. — Champtoceau.

DOMITIEN.

Domitianus Titi frater, qui in numis Augusti filius vocatur vel Cæsar. Deux médailles de Domitien trouvées dans les ruines de la Ségourie : IMP. CAESAR AUG. DOMITIANVS COS. V. — Fief-Sauvin, Ségourie.

TRAJAN.

Ulpius Trajanus Crinitus qui postea Ulpius Nerva Traianus dicitur. Je possède de Trajan un superbe grand bronze, belle conservation, belle patine ; il est d'autant plus intéressant, qu'il se rattache à l'un des plus beaux faits de la vie de l'empereur. Voyant que les débiteurs de la dette publique se trouvaient dans l'impossibilité d'y satisfaire, il l'abolit par un édit, et ce fait est reproduit par la médaille suivante. On voit la figure de l'empereur ; sa tête imposante est couronnée de laurier, les cheveux sont tressés, son buste est revêtu de la pourpre impériale. Légende : IMP. CAESAR AVG. TRAIANVS GER. DAC. PAR. — Au revers : un licteur

jette dans un brasier les registres de la dette publique. RELIQVA VETERA HS. NOVIES MILL ABOLITA. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

Médaille de Trajan en argent. Tête laurée de l'empereur, cheveux tressés; buste avec le manteau impérial. Légende : IMP. TRAIANO GER. DACO PARTHICO. — Au revers : femme debout revêtue de la toge et portant de l'autre un enfant. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Fort belle médaille de Trajan en argent. IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. PAR. Tête laurée de l'empereur. — Au revers : l'Équité debout tenant une corne d'abondance et des balances : COS. V. O. P. P. SQ. ROM. Optimi principi populus senatusque romanus. Frappée sous le cinquième consulat de Trajan, an de Rome 856, de J.-C. 103; mort à Baia en Campanie, an de Rome 891, de J.-C. 138. — Fief-Sauvin, Ségourie.

ADRIEN.

Publius Ælius Adrianus, Adriani Afri et Domitiæ Paulinæ filius. Il naquit à Rome, selon quelques-uns; selon d'autres, à Italica, en Espagne, l'an de Rome 829, de J.-C. 76; adopté par Trajan l'an 870, de J.-C. 117.

Je possède un magnifique aureus d'Adrien. Tête laurée de l'empereur. Légende : HADRIANVS AVGVSTVS. — Revers : la louve allaitant les deux jumeaux Romulus et Rémus. On ne saurait croire combien cette fable, qui couvrit le berceau de la ville éternelle, et qui fut inventée pour voiler les débauches d'une femme et les légitimer, fut accréditée chez les anciens Romains : on la voit gravée partout sur les monuments, les médailles et les peintures de toutes les époques. Cependant l'auteur de cette pièce ne se trouve point d'accord avec la narration de Virgile : *Illam tereti cervice reflexam.*

Muliere alternos et corpora fingere linguâ. Ici, la louve allonge la tête et paraît peu s'occuper des deux enfants qui pressent ses mamelles. On lit autour : COS. III. Cette médaille fut frappée sous le troisième consulat d'Adrien, an de Rome 872, de J.-C. 119. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

Superbe médaille d'argent d'Adrien. Tête laurée de l'empereur. Exergue : IMP. HADRIANVS AVGVSTVS, COS. III. — Revers : Hygiée sacrifiant pour le salut de l'empereur, sur un autel dont on voit sortir un serpent. Légende : SALVS AVG. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Je possède aussi un moyen bronze d'Adrien. Tête laurée de l'empereur, cheveux tressés. A l'exergue : IMP. HADRIANVS AVGVSTVS, COS. III. Frappée comme les autres sous le troisième consulat d'Adrien. — Au revers : l'Équité debout tenant une paire de balances, ÆQVITAS AVGVSTI. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Médaille d'Adrien. Tête laurée de l'empereur. IMP. HADRIANVS AVG. — Revers : une femme debout, sans doute Hygiée, d'une main tenant une corne d'abondance, de l'autre présentant une couronne sur un autel. — Fief-Sauvin, Ségourie.

ANTONIN LE PIEUX.

Titus Aurelius Elvius Boionius, Arrius Antoninus, Aurelii Fulvii viri consulares et Arriæ Fadillæ filius, qui deindè Antoninus Pius appellatus est. Né à Lanuvium, ville du Latium, an de Rome 839, de J.-C. 86; fut adopté par Adrien à la mort d'Ælius et décoré du titre de César l'an 891, de J.-C. 138. Grand bronze d'Antonin le Pieux. Tête laurée de l'empereur, cheveux tressés, barbe longue. — Au revers : Esculape sacrifiant sur un autel d'où s'échappe un serpent. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Autre grand bronze d'Antonin le Pieux. Tête laurée de l'empereur. IMP. ANTONINVS AVG. — Revers : la Prudence, sous la forme d'une femme, debout près d'un autel et pressant un lézard. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Enfin, une petite médaille d'argent d'une belle conservation. Tête laurée de l'empereur. Légende : ANTONINVS PIVS AVG. — Revers : l'empereur en habits pontificaux, tenant d'une main l'ancile et de l'autre l'haste. PONTIFEX VIII. COS. II. Cette médaille fut frappée sous le second consulat d'Adrien, an de Rome 892, de J.-C. 139. — Fief-Sauvin, Ségourie.

FAUSTINE.

Faustina Senior Annia Galeria Faustina Annii Veri præfecti urbis filia, uxor Antonini Pii, quæ vulgò dicitur in numis Augusta Faustina; née l'an de Rome 858, de J.-C. 105; morte l'an de Rome 894, de J.-C. 141. Grand bronze. Buste de l'impératrice, cheveux tressés, manteau impérial. Légende : AVGVSTA FAVSTINA. — Revers : Venus genitrix, sous-emblème de la fécondité, portant un enfant. FAECVNDITAS. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Petite médaille en argent de Faustine mère. Tête diadémée de l'impératrice, cheveux entremêlés de perles, buste avec le manteau impérial. AVGVSTA FAVSTINA. — Revers : Vesta portant une lampe. Légende : AVGVSTA. Cette médaille est d'une magnifique conservation. — Fief-Sauvin, Ségourie.

MARC-AURÈLE.

MARCVS ANNIVS VERVS CATILLIVS SEVERVS, Annii Veri, Præteris et Domitiæ Calvillæ filius, qui Serius AELIVS AVRELIVS VERVS vulgò Marcus Aurelius dicitur; né l'an de Rome 874, de J.-C. 121; adopté par Antonin dans le même temps que ce dernier est adopté par Adrien, l'an 891, de J.-C. 138; déclaré César sous le nom d'Ælius AVRELIVS Verus; décoré de la puissance tribunitienne en 900, de J.-C. 174; succède à Antonin l'an 914, de J.-C. 161; mort à Vindobona (Vienne), en Pannonie, en 933, de J.-C. 180.

Beau grand bronze de Marc-Aurèle. Tête laurée et barbue de l'empereur. Légende : IMP. CAESAR M. AVREL. ANTONINVS AVG. — Revers : Marc-Aurèle et Lucius Verus se donnant la main. CONCORDIA AVGVSTORVM COS. III. Frappée sous le troisième consulat de Marc-Aurèle, an de Rome 914, de J.-C. 161. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

Vient ensuite la Justice assise et tenant en main des balances. Moyen bronze. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Un troisième moyen bronze. Tête laurée de l'empereur. IMP. ANTONINVS CAESAR AVG. — Revers : l'Équité debout tenant en main des balances et une corne d'abondance. Légende :

SIGNVM. — Saint-Laurent-du-Mottai, près Saint-Florent-le-Vieil.

LUCIUS VERUS.

Lucius Caionius Ælii Cæsaris filius; né à Rome l'an 882, de J.-C. 130; appelé Lucius Ælius Commodus, après l'adoption de son père par Adrien en 888, 135 de J.-C.; adopté par Antonin la même année que Marc-Aurèle. Grand bronze de Lucius Verus. Tête laurée et barbue de l'empereur. Légende. — Revers : l'empereur en habits pontificaux, portant en main le bâton augural et coiffé de l'apex, sacrifie sur un autel d'où sort un serpent. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

COMMODE.

Fils de Marc-Aurèle; né à Lanuvinum, ville du Latium, l'an de Rome 914, de J.-C. 161; déclaré César en même temps que son frère Annius Verus l'an 919, de J.-C. 166; décoré du titre de prince de la Jeunesse, an 928, de J.-C. 175; succède à son père en 933, de J.-C. 180; mort empoisonné par une de ses concubines en l'an 945, de J.-C. 192. L'indigne fils de Marc-Aurèle-Antonin fut un monstre assis sur le trône.

Grand bronze de Commode, assez bien conservé. Tête laurée et barbue de l'empereur, cheveux tressés. Légende : IMP. COMMODVS ANTONINVS. — Revers : Victoire marchant ailes éployées. — Fief-Sauvin, Ségourie.

FAUSTINE JEUNE.

Annia Faustina Antonii Pii et Galeriæ Faustinæ filia Marci Aurellii uxor et consobrina.

Grand bronze de Faustine jeune. Cheveux tressés, buste avec le manteau impérial. Légende : FAVSTINA AVGVSTA. — Revers : la princesse, sous les traits de Vénus, debout, appuyée d'une main sur l'ancile ou bouclier sacré, et portant à l'autre une victoire. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

Un autre grand bronze de Faustine jeune. La tête de l'impératrice avec les cheveux tressés, buste avec le manteau impérial. — Au revers : Cybèle assise, la tête parée d'une couronne de tours,

deux lions à ses pieds; tenant d'une main l'haste, et de l'autre scyste égyptien. MATER DEUM. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Orbiana, femme d'Alexandre Sévère. Sallustia Barbia Orbiana, princesse inconnue dans l'histoire. Tête d'Orbiana. — Revers: Vénus debout, appuyée sur une colonne; d'une main tenant l'haste, de l'autre une pomme. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Lucille, femme de Lucius Verus Marci Aurelli et Faustinæ junioris filia; née à Rome l'an 900, de J.-C. 147; mariée à Lucius Verus l'an 917, de J.-C. 164, ensuite à Claude Pompée, sénateur romain, l'an 923, de J.-C. 170. Ayant formé (936, de J.-C. 183) une conjuration contre Commode, elle fut exilée dans l'île de Caprée et mise à mort bientôt après.

Un grand bronze de Lucille. L'impératrice a les cheveux tressés et porte le manteau impérial. Légende: LVCILLA AVGVSTA. — Revers: Junon Lucina, d'une main tenant une corne d'abondance et de l'autre une couronne. — Fief-Sauvin, Ségourie.

GÉTA.

Lucius Publius, Geta Septimi Severi filius, Caracallæ frater; né à Milan vers l'an de Rome 942, de J.-C. 199; décoré du titre de César en même temps que Caracalla; reçoit celui d'Auguste en 951, de J.-C. 198; parvient à l'empire en 964, de J.-C. 211; assassiné par ce dernier entre les bras de sa mère, l'an 965, de J.-C. 212, après avoir régné treize mois. Buste de l'empereur avec le paludamentum; tête couronnée de laurier. Légende: IMP. L. SEPTIMIVS GETA GER. DACVS PARTICVS. — Revers: l'empereur, en habits pontificaux, assis sur une chaise curule. PONTIF. MAX. Petit quinaire argent. — Fief-Sauvin, Ségourie.

CARACALLA.

Grand bronze. Tête barbue et laurée de l'empereur, avec le paludamentum. IMP. CAESAR AVG. CARACALLA. — Revers: Rome. Nicéphore assise sur des trophées. RESTITVTOR Orbis. — Fief-Sauvin, Ségourie.

GALLUS.

Caius Vibius Trebonianus Gallus qui vulgò Trebonianus vel Gallus

in nummis solum vocatur; né dans l'île de Méningue, Menix, sur la côte d'Afrique, l'an de Rome 960, de J.-C. 207; général de l'armée romaine, proclamé empereur par les légions l'an de Rome 1004, de J.-C. 251, après la mort de Trajan père, tué par ses propres soldats près d'Internum, pendant qu'il était en marche pour combattre Émilien; salué empereur par les légions de la Miène l'an 1007, de J.-C. 254.

Une médaille d'argent de cet empereur. Seulement, à l'exergue : IMP. GALLUS. Du reste, tête parfaitement distincte, avec la couronné; buste avec le manteau impérial. — Fief-Sauvin, la Ségourie.

VOLUSIEN.

Caius Vibius Trebonianus Gallus Volusianus Treboniani filius qui vulgò Volusianus in nummis dicitur; déclaré César par son père an de Rome 1004, de J.-C. 251; nommé Auguste et associé à l'empire après la mort d'Hostillien; assassiné par les soldats en même temps que son père, l'an 1007, de J.-C. 254.

Une médaille en argent de cet empereur, d'une fort belle conservation. Tête de l'empereur avec la couronne. IMP. CAIVS VOLVSIANVS AVG. — Revers : Hygiée repaissant un serpent. SALVS AVGG. — Le Fief-Sauvin, Ségourie.

Je vais parcourir maintenant une nouvelle série de médailles. La Ségourie, cette mine explorée jusqu'alors, ne m'offrira que quelques sujets; tous proviennent de Saint-Martin-de-Beaupréau. Je trouve une lacune dans les monnaies des empereurs qui suivent; on peut les découvrir avec le temps.

Je vais m'occuper de la période qui a précédé le bas empire, temps où Rome déchira ses entrailles, où le sang des martyrs, qui devait être une source féconde, inonda le monde romain pour la dernière fois : presque toutes les légions choisirent un empereur; elles se firent la guerre avec acharnement, et les populations devinrent victimes de cet affreux désordre. Mais ce fut aussi, comme nous l'avons dit, l'instant où parut une génération nouvelle, où l'univers enfin respira sous l'heureuse influence du Christianisme.

En 1826, des agriculteurs labouraient un champ sur la ferme du Coin-des-Pierres-Blanches, en Saint-Martin-de-Beaupréau, lorsque le soc de la charrue brisa successivement deux vases enfoncés en terre et qui se trouvèrent remplis de monnaies : les premières se réduisirent en poussière au contact de l'air, mais un grand nombre d'autres étaient dans un état parfait de conservation. On découvrit, tout près, l'existence d'une ancienne charbonnière, ce qui prouve qu'il se trouvait un bois dans ce lieu ; le possesseur de ce trésor sera venu l'ensevelir dans cette solitude, dans un moment de perturbation. Ces monnaies sont au type de tous les souverains qui régnèrent alors, et dont je vais essayer de retracer l'histoire.

DIOCLÉTIEN.

Caius Valerius Diocletianus, qui porta d'abord le nom de Dioclès, naquit à Salone, ou bien à Dioclée, dans la Dalmatie, en 245. Dioclétien fut proclamé empereur après la mort de Numérien, en 284 ; il combattit les Carpathes et les Sarmates, mais les persécutions contre les chrétiens souillèrent son règne. Il mourut en 313, à l'âge de 58 ans.

Médaille de Dioclétien, moyen bronze. Tête laurée de l'empereur ; buste avec le paludamentum et le sceptre. Légende : IMP. DIOCLETIANVS AVG. — Revers : l'Équité portant d'une main une corne d'abondance ; dans l'autre, tenant des balances. Légende : OMINE AVG.

Médaille moyen bronze de Dioclétien. Tête laurée de l'empereur ; buste avec le paludamentum et le sceptre surmonté d'un aigle. Légende : IMP. DIOCLETIANVS AVG. — Revers : l'Équité portant une corne d'abondance d'une main, et de l'autre des balances. Légende : MONETAS AVGG. ET CAESS. NN. P. TR., Monetas Augustorum et Cæsarum nostrorum percussum Treviris.

Médaille de Dioclétien, moyen bronze. Tête laurée de l'empereur ; buste avec le paludamentum et la main de justice : IMP. DIOCLETIANVS AVG. — Revers : Le Génie du peuple romain

sous la forme d'un vieillard, portant une patère et coiffé du modius : GENIO POPVLI ROMANI. — Beaupréau.

MAXIMIEN.

MARCVS AVRELIVS VALERIVS MAXIMIANVS, qui vulgò Maximianus Hercules dicitur, in nummis Valerius Maximianus nobilissimus Aug., etc. Né de parents pauvres, près de Syrmium, en Pannonie; associé à l'empire par Dioclétien, l'an 1039, de J.-C. 286, etc.

Moyen bronze de l'empereur Maximien. Tête laurée de ce prince; buste avec le paludamentum. Légende : IMP. MAXIMIANVS AVG. — Revers : Temple de Jupiter tonnant, avec cette légende : CONSERVATOR VRBIS SVAE.

GALERIVS MAXIMIANVS, Diocletiani gener qui Maximianus Cæsar in nummis dicitur Maximianus. Né près de Sardica, dans la Dacie, et déclaré César par Dioclétien, l'an de Rome 1045, de J.-C. 292. Il obtint pour partage l'administration de la Thrace et de l'Illyrie; proclamé Auguste à Nicomédie, par Dioclétien, qui quitte la pourpre l'an 1058, de J.-C. 305; mort l'an 1064, de J.-C. 311.

Moyen bronze de l'empereur Maximien. Tête laurée de ce prince; buste avec le paludamentum : IMP. MAXIMIANVS AVG. — Revers : le Génie du peuple romain sous la forme d'un vieillard, tenant une patère dans une main, dans l'autre une corne d'abondance, et coiffé du modius. Légende : GENIO POPULI ROMANI P. TR., percussum Treviris. — Beaupréau.

CONSTANCE CHLORE.

Constantius Flavius Valerius fut fils d'Eutrope, homme illustre dans la Dardanie, et de Claudia, fille de Crispus, l'un des frères de l'empereur Claude le Gothique. Il servit avec distinction dans les armées, sous les règnes d'Aurelius et de Probus; il fut déclaré César par Dioclétien, le 1er mars de l'an 292; en même temps, il répudia sa femme Hélène, dont il avait eu Constantin, pour épouser Théodora, fille de la femme de Maximien Hercule. Constance se signala dans les Gaules, soumit la Grande-Bretagne,

et se montra favorable aux chrétiens. Il fut créé empereur le 1er mai 306; il mourut à York le 25 juillet 306.

Un moyen bronze de Constance Chlore. Tête laurée de l'empereur. Légende : CONSTANTIVS NOBS. CAESAR. — Revers : le Génie du peuple romain sous la forme d'un vieillard, coiffé du modius, tenant d'une main une couronne, et de l'autre une corne d'abondance : GENIO POPVLI ROMANI. — Beaupréau.

MAXENCE.

MARCVS AVRELIVS VALERIVS MAXENTIVS, fils de Valère Maximien, surnommé Héraclius, et d'Eutropie; ne tint aucun rang pendant le règne de son père, et, lorsque celui-ci se dépouilla de la pourpre impériale, il n'eut aucun égard pour son fils. Se voyant négligé lors de la promotion de Sévère et de Maximien Daza, et plus tard lors de celle de Constantin au rang de César, il se fit proclamer empereur à Rome par le sénat, les soldats et les prétoriens, et engagea aussi son père à reprendre la pourpre l'an 1059, de J.-C. 306. Après avoir maintenu son autorité contre Sévère et Maximien Hercule, qui étaient venus l'attaquer successivement, il s'empara de l'Afrique et s'y fit reconnaître empereur en 1061, de J.-C. 308. Ayant été attaqué par Constantin, il fut défait dans une bataille que lui livra ce prince, près de Rome, l'an 1065, de J.-C. 312.

Médaille de Maxence. Tête laurée de l'empereur, cheveux tressés; buste avec le manteau impérial, d'une main tenant le sceptre surmonté d'un aigle. Légende : IMP. MAXENTIVS P. F. AUG. — Au revers : le temple de Jupiter tonnant, avec la légende suivante : CONSERVATOR VRBIS SVAE. — Beaupréau.

LICINIUS SENIOR.

Né dans une famille obscure de la Dacie, vers l'an de Rome 1046, de J.-C. 293; déclaré Auguste et associé à l'empire par Galère Maximien, après la mort de Sévère, l'an de Rome 1060, de J.-C. 307; s'allie avec Constantin en épousant sa sœur Constantine, 1066, 313 de J.-C.; il se brouille avec lui et lui déclare la guerre l'année suivante; mais, défait dans plusieurs combats,

il est réduit à demander la paix. En vertu de cette paix, il reste maître de l'Occident, tandis que Constantin reste maître de l'Orient. La guerre s'étant rallumée entre lui et son beau-frère, en 323, il est forcé, après deux batailles malheureuses, l'une livrée près d'Andrinople, l'autre près de Chalcédoine, à se rendre à son vainqueur, qui le relègue à Thessalonique; il s'y fait étrangler, la même année.

Une médaille de Licinius Senior, moyen bronze. Tête laurée de l'empereur; buste avec le paludamentum. Légende : IMP. LICINIVS AVG. — Revers : Le Génie du peuple romain, portant une patère et une corne d'abondance : GENIO POPVLI ROMANI.

MAXIMIN DAZA.

Galerius Valerius Maximinus, Galerii Maximiani sororis filius, qui vulgò Maximinus Daza Cæsar, Maximinus nobs. Cæs. Né en Illyrie, dans une basse condition; déclaré César par Dioclétien, au moment de l'abdication de cet empereur, à la place de Galère Maximien; devenu Auguste l'an de Rome 1058, de J.-C. 305, Galère ayant fait Licinius Auguste à la place de Sévère, mis à mort par Maximien Hercule. Maximin reçoit en même temps que Constantin le titre de fils des Augustes, l'an 1060, de J.-C. 307. Non content de ce titre, il se fait proclamer empereur l'année suivante, par l'armée d'Orient qui est sous ses ordres, ayant entrepris de faire la guerre à Licinius, et se réfugie à Tarse, en Silicie, où il meurt misérablement, après avoir pris du poison, l'an 1066, de J.-C. 313.

Une médaille de Maximin Daza. Figure de l'empereur; buste avec le manteau impérial : IMP. MAXIMINVS AVG. — Revers : le soleil debout, vêtu de la stole et la tête radiée : SOLI INVICTO COMITI. — Beaupréau.

LICINIUS JUNIOR.

Né à Rome l'an 1068, de J.-C. 315; déclaré César en 1070, de J.-C. 317; dépouillé de ce titre après la mort de son père, en 1076, de J.-C. 323; mis à mort par l'ordre de Constantin, 1079, de J.-C. 326.

Une médaille. Buste de l'empereur avec le manteau impérial : IMP. LICINIVS P. F. AVG. — Revers : le soleil debout, avec la tête radiée : SOLI INVICTO COMITI. — Beaupréau.

CONSTANTIN LE GRAND.

Nous touchons à l'époque où la génération présente va recevoir une nouvelle vie, où le monde va s'incliner devant l'étendard de la croix : l'ancienne religion des Romains va s'éclipser pour jamais devant la lumière de l'Évangile. C'est sous Constantin le Grand que tous ces prodiges devaient s'opérer.

Flavius Galerius Constantinus, Constantii Chlori et Helenæ filius, Maximiani Herculis gener, Licinii uxoris frater, qui vulgò Constantinus primus vel Magnus dicitur, in nummis Constantinus César vel nobs; né à Maissas, en Dardanie, l'an de Rome 1027, de J.-C. 274. Désigné au moment de la mort de son père pour régner après lui, sa vie ne fut remplie que d'éclatantes actions; mort près de Nicomédie, en Bythynie, au moment où il se disposait à faire la guerre aux Perses, an de Rome 1083, de J.-C. 337.

Il existe un grand nombre de médailles de Constantin, et jamais, à aucune époque, les types ne furent plus variés. La première médaille porte un fort beau buste de Constantin : IMP. CONSTANTINVS NOBS. — Revers : le Génie du peuple romain sous la forme d'un vieillard, coiffé du modius : GENIO POPVLI ROMANI.

D'autres médailles portent le soleil personnifié, debout et la tête radié, souvent avec une étoile dans le champ. SOLI INVICTO COMITI.

D'autres portent d'un côté la tête laurée de Constantin; buste de l'empereur avec le paludamentum : IMP. CONSTANTINVS PIVS F. AVG. — Au revers : la tête casquée du dieu Mars, et d'autres fois le dieu Mars en pied, sous la forme d'un soldat romain : MARTI CONSERVATORI P. TR., perculsum treviris, ou bien PP. Estimée rare par Mionnet. — Beaupréau.

La tête laurée de l'empereur, cheveux bouclés; buste revêtu du paludamentum. — Revers : le soleil, tête radiée, debout, écra-

sant un ennemi. Petit quinaire en bronze. — Fief-Sauvin, Ségourie.

Enfin, le temps que Dieu avait prescrit pour l'établissement de son culte était accompli : le sang des fidèles avait cessé de couler. Constantin avait toujours entouré les chrétiens d'une protection spéciale; le triomphe de leur cause était donc le plus ardent de ses désirs. Maxence venait de s'emparer de l'Afrique; on l'y détestait, à cause de sa tyrannie : l'Italie ne le détestait pas moins. Constantin, suivi des légions de la Grande-Bretagne et de la Gaule, s'avança jusqu'à Ravenne et Turin; il livra plusieurs combats, et la victoire se décida toujours pour lui. Il résolut enfin de marcher sur Rome, où Maxence l'attendait avec des forces supérieures : on était à la veille d'une bataille où la victoire serait chèrement disputée. Tout à coup une croix lumineuse apparut dans le ciel, avec ces mots : *In hoc signo vinces*, tu vaincras par ce signe. Constantin ne comprit rien d'abord à ce message du ciel; mais Notre-Seigneur lui apparut, lui ordonnant de fabriquer un étendard sur lequel paraîtrait une croix, ou les initiales de son nom divin. Constantin en fit exécuter plusieurs le lendemain; il les fit porter à la tête de l'armée, et Dieu récompensa son zèle par une victoire complète.

Telle fut l'institution du labarum; mais il est à douter, malgré le petit signe qu'on voit au milieu du drapeau, que la médaille que je vais citer en provienne : on n'aurait pas uni les emblèmes des deux religions. Cette médaille représente le dieu Mars portant un étendard; d'abord le buste de Constantin : IMP. CONSTANTINVS PIVS F. AVG. — Revers : le dieu ci-dessus désigné. Exergue : MARTI CONSERVATORI ET PROTECTORI. — Fief-Sauvin, Ségourie.

CONSTANCE DEUX.

Flavius Julius Constantius, Constantini Magni et Faustæ filius, qui in nummis Constantius César, Constantius nobilissimus dicitur, etc. Né à Smyrnium, en Pannonie, l'an de Rome 1070, de J.-C. 317; déclaré César par son père en l'an 1076, de J.-C. 323, il obtint, dans le partage de l'empire, l'Orient pour son domaine,

l'an 1088, de J.-C. 335; mort à Mopsucrêne, en Cilicie, l'an de Rome 1114, de J.-C. 361, au moment où il fait des préparatifs de guerre contre Julien, son cousin, qu'il avait fait César, et qui s'était fait donner le titre d'Auguste dans les Gaules. Je possède une médaille de ce prince : Tête laurée de l'empereur. Légende : CONSTANTIVS NOBS. CAESAR AVG. — Revers : le Génie du peuple romain coiffé du modius, tenant une patère et une corne d'abondance : GENIO POPVLI ROMANI. — Beaupréau.

Je terminerai par un petit quinaire en bronze de Tetricus, trouvé dans les ruines de la Ségourie : on voit distinctement le buste avec une couronne; le reste fruste. Il pourrait jeter un grand jour sur l'époque de la destruction de la ville de Segora.

MÉDAILLES GAULOISES TROUVÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPRÉAU.

La numismatique gauloise n'offre pas moins d'intérêt que celle des Romains : ses types si variés, ses symboles, offrent à l'archéologue de nouvelles études, de nouvelles recherches. C'est un dédale inexploré, dont les sentiers ne sont point encore parfaitement connus; mais un jour viendra, sans doute, où la lumière dissipera pour toujours les nuages qui nous l'ont jusqu'ici dérobée.

Tout était symbole dans la religion gauloise, nous ne devons pas en douter. Apres et sévères comme leurs rochers de granit, mystérieux comme les forêts témoins de leurs cérémonies barbares, les druides ensevelirent leurs dogmes dans une théologie mystique inaccessible au vulgaire. Nous n'avons rien d'antérieur aux invasions grecques et romaines; d'ailleurs, les conquérants des Gaules ont mis un soin minutieux à nous cacher la religion, les mœurs et les usages des peuples vaincus. Aussi les difficultés surgissent à chaque pas; mais ne désespérons pas de l'avenir. Si des savants, par des veilles assidues, ont brisé le voile qui couvrait les hiéroglyphes égyptiens, nous devons croire que le brouillard épais qui nous dérobait la connaissance des

vieux temps de nos pères, se dissipera devant la science et la vérité.

Nous n'avons, jusqu'à ce jour, en numismatique gauloise, aucun ouvrage qui puisse nous servir de guide et de fil conducteur dans ce dédale inconnu. Quelques auteurs, dont le mérite n'est pas douteux, ont cherché le moyen de pénétrer dans ce sanctuaire; mais ils n'ont pu se livrer qu'à de faibles essais. Je vais cependant m'efforcer de parcourir la route qu'ils ont tracée : J'espère, en profitant de leurs exemples et de leurs conseils, parvenir au but que je me suis proposé.

La première médaille qui vient s'offrir n'appartient point à notre sol; des laboureurs l'ont rencontrée loin des limites de notre arrondissement, cependant toujours dans le département de Maine-et-Loire : c'est ce qui m'engage à donner une citation. On l'a trouvée à Louresse, près Doué-la-Fontaine. Elle représente, sur la partie bombée, une fort belle tête juvénile couronnée de laurier. — Au revers, un char attelé de deux chevaux; au-dessous, un delta avec cette légende grecque encore parfaitement lisible : ΦΙΛΙΡΡΟΥ. C'est une imitation en or du statère macédonien, pesant environ sept grammes.

Je possède, en outre, un quart de statère trouvé sur Saint-Quentin-en-Mauges. Il représente une tête couronnée de laurier.

Au revers, un griffon appuyé sur une rose. Cette pièce fort rare est attribuée à Némésis, et fait partie du monétaire de Smyrne.

Trois monnaies gauloises ont été trouvées sur la métairie de la Foy, dans Ville-Dieu : ce sont de grands bronzes rebombés imitant parfaitement les statères macédoniens; l'une d'elles porte un Φ parfaitement distinct. Plusieurs médailles gauloises, dont deux en or, ont été trouvées dans les ruines de la Ségourie, et d'autres contiennent un alliage de bronze, de potin et d'argent, dans la proportion d'un tiers. Elles représentent presque toutes le taureau cornupète; d'autres, une tête d'homme, un cheval libre avec un rézeau de petits points qu'on regarde, en numis-

matique, comme une représentation de la Voie lactée; d'autres représentent le sus gallicus; d'autres, un arbre.

On a rencontré, dans les environs de la Ségourie, plusieurs médailles d'or représentant tantôt Apollon, tantôt Oginius. — Au revers, un centaure. Plusieurs, ayant la main de justice, semblent appartenir à la confédération des Pictones ou Poitevins; mais j'imagine que la source n'est point épuisée, et qu'un jour nous verrons surgir quelque nouvelle découverte.

MŒURS ET USAGES

DU

BAS-POITOU.

LU A LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1861,

PAR

Mr A. DE BEJARRY.



Les vieilles coutumes s'en vont rapidement; les anciennes mœurs s'effacent; nos vieux patois, si énergiques, si pittoresques, qui portaient dans leurs vieilles formes les traces vivantes de la formation longue et laborieuse de notre langue, s'en vont avec elles : l'uniformité enveloppe tout de sa monotonie. Est-ce un bien, est-ce un mal? La question est grosse de controverse et de contradictions; Dieu garde ma faible plume de s'y fourvoyer.

Je veux seulement essayer de sauver de l'oubli quelques-uns des vieux usages de notre bas Poitou; et c'est dans les souvenirs de ma jeunesse qu'il faut aller les chercher, car ils sont déjà oubliés. Bien des détails feront défaut, bien des débris sont perdus. Je dirai ce que j'ai vu : d'autres auront vu ou retrouvé davantage, et ce travail pourra aider ou compléter un travail plus important.

Dans la vie de nos pères, il y avait de solennelles époques, autour desquelles ils groupaient avec grand soin les conseils et les leçons, les regrets et les espérances, mêlés à toute l'originalité du caractère national. Mais, de toutes ces époques, celle des noces était incontestablement celle qui donnait le plus large essor à leur imagination pieuse, prévoyante et joviale : c'est celle que je vais essayer d'esquisser ici.

L'amour, chez les paysans du bas Poitou, se faisait et se fait parfois encore d'une façon assez rude. Comme chez les chats, un coup de patte est souvent un trait du carquois du Cupidon de village, et j'ai souvenance d'une belle qui, pour défendre un baiser, avait allongé de telle façon une main armée d'un couteau, que le nez du pauvre amoureux en resta fendu, ce qui ne l'empêcha pas, après trois ou quatre ans de bourrades, de soufflets, mêlés, il est vrai, de quelques caresses moins bien défendues, d'arriver à la possession de sa Dulcinée. Les amours, vous le voyez, étaient longues dans notre pays, et le premier couplet d'une vieille chanson finit par ces mots : *Je lui fis l'amour sept ans, sans lui en parler.*

Enfin, l'amoureux devenait le fiancé. Triomphant, il se mettait en route pour aller dire son bonheur à ses amis et faire ses invitations pour la noce. Un bouquet à la main, il entrait dans chaque maison : il tirait de son sac, en silence, un gâteau dont la grandeur était en proportion de l'honneur spécial qu'il voulait rendre; il l'offrait, ainsi que le bouquet, à l'invité, en l'accompagnant presque invariablement d'une accolade et du compliment suivant : « Acceptez ce présent : il n'est pas digne « de vos mérites; mais, tel qu'il est, c'est le don de mon cœur « reconnaissant. » Puis, il posait sur la table son gâteau surmonté d'une petite branche de houx ou de laurier, à laquelle il avait laissé autant de feuilles qu'il invitait de membres de la famille. Lorsque l'invitation était générale, il allait fixer le bouquet au *tenailler*, espèce d'échelle attachée à la poutre et sur laquelle le pain de la maison se place d'ordinaire.

Le beau jour venu, on entendait dès l'aube *houpper* de tous côtés dans le voisinage. — *Houpper*, c'est pousser un cri prolongé, tout particulier, composé de la voyelle *ou* répétée sur un assez grand nombre de notes successives, de haut en bas. Ce cri demande une étude particulière, et, pour mon compte, je n'ai jamais pu arriver à le produire. C'était le signe de la joie, c'était l'appel au plaisir; il s'entendait de fort loin et servait de reconnaissance. On houppe encore quelquefois dans la Vendée;

mais les vieux disent qu'on ne sait plus houpper, et je suis de leur avis.

La toilette de la mariée était accompagnée de détails religieusement prescrits par les matrones, et sa couronne virginale était attachée par quatre de ses amies privilégiées, qui plaçaient chacune leur épingle : épingle bénie sans doute, puisqu'elle devait procurer dans l'année un époux à l'une d'entre elles. Dans ce jour seulement, la mariée poitevine portait flottantes les longues barbes de mousseline qui formaient la coiffe traditionnelle, dont les côtés se relevaient d'ordinaire en gros tuyaux dits *canons* et s'attachaient sur le sommet de la tête. Ces barbes, ainsi déployées le jour de la noce, tombaient jusqu'au bas des reins et formaient un voile gracieux. Il fallait que l'héroïne fût bien disgraciée, pour ne pas paraître jolie sous cette coiffure.

Le cortége, la vèze en tête, partait pour l'église, en suivant religieusement les grands chemins. A chaque carrefour, on trouvait l'arbre voué aux morts. A son pied, de petites croix de bois marquaient le nombre des dépouilles mortelles qui avaient suivi la même route. Une autre croix était ajoutée, en souvenir pieux, car la fête n'excluait pas la pensée de la mort, et tous ces fronts joyeux se signaient en mémoire des défunts [1].

La mariée cependant s'avançait, comme une reine, suivie à distance par ses sujets d'un jour ; son père la conduisait. A la sortie de l'église, il la remettait à son époux. Mais celui-ci avait trop à faire en ce jour, pour accompagner celle qui venait de lui être donnée. Il la confiait à l'un de ses parents les plus proches, qui, de ce moment, ne devait plus la perdre de vue de tout le jour. Il en répondait et devait lutter contre tous les espiègles de la noce, qui ne songeaient qu'à mettre sa surveillance en défaut, pour lui voler sa mariée. S'ils réussissaient, le gardien était mis à l'amende et devait boire une rasade ; et si ces amendes repétées, jointes aux autres libations, venaient à trou-

(1) Aujourd'hui encore, dans tout le Bocage vendéen, les mariés font dire, avant le mariage, une ou plusieurs messes pour leurs parents défunts.

bler la tête du pauvre homme, il était impitoyablement condamné à passer le reste du jour à la *salle de police*, c'est-à-dire dans le toit aux porcs, où une bonne couche de paille était préparée pour le recevoir.

L'amende de la rasade se répétait souvent. Le respect dû à la reine du jour en était presque toujours la cause : si on la tutoyait, si on oubliait de lui donner le titre de *Madame la Mariée*, si on lui manquait en quoi que ce fût,... *à l'amende!* — Heureusement que la rasade se versait dans une petite coupe d'argent contenant à peine le quart d'un verre, et que tout élégant portait ce jour-là à sa boutonnière. Cette coupe était traditionnelle, et passait toujours du père au fils aîné.

La noce, au milieu des chants, des houppements, des coups de fusil, revenait à la maison du mari; car c'était là que devait être la fête. La mariée en trouvait la porte fermée. On la faisait asseoir en face, à côté de l'époux; puis deux chœurs de jeunes filles, l'un dans la maison, l'autre derrière les mariés et parlant pour eux, commençaient une chanson dialoguée. On demandait à la femme d'où elle venait, ce qu'elle voulait, ce qu'elle apportait de qualités personnelles; si elle avait bien réfléchi à tous les devoirs, à toutes les conséquences du mariage? — à l'époux, s'il avait dans son choix écouté la prudence, cherché une femme pieuse, sage et rangée, etc.? — Après les réponses, on présentait aux époux, sur une assiette, une croûte de pain, une gousse d'ail et un verre d'eau, signes de la frugalité et de l'économie qui devaient être la règle de leur vie. Enfin, la porte s'ouvrait, et la mariée entrait seule dans cette maison, devenue la sienne. Mais les meubles étaient dérangés, des linges traînaient à terre, le balai gisait de son côté : elle devait mettre sur-le-champ chaque chose à sa place. Si elle en oubliait, si son coup d'œil la servait mal, la ménagère était jugée.

Au dehors, la jeunesse chantait, houppait, dansait; à l'intérieur, toutes les ménagères, mettant la main à l'œuvre, dressaient le festin toujours copieux. Chacune d'elles était arrivée d'ordinaire munie d'un plat, pour en augmenter l'abondance :

la salade, les caillebottes surtout étaient le cadeau préféré; et j'ai vu souvent plus de vingt plats de ce mets favori s'aligner sur la même table, dont ils formaient le principal dessert.

On prenait enfin place au banquet. Seul le marié n'avait pas le droit de s'y asseoir. Une serviette à la main, il devait servir tous les convives pendant le repas et pendant la journée entière. Tous étaient ses hôtes, il ne devait s'occuper que d'eux; et tandis que sa compagne trônait, lui servait.

L'un des épisodes du festin était, comme partout, l'enlèvement de la jarretière, ou, le plus souvent, du soulier de la mariée. Mis à l'enchère, il devait être disputé aux jeunes gens par le marié, et le prix était remis aux pauvres. Puis, c'était la danse du gâteau, encore usitée. Les parrains et marraines doivent des gâteaux aux mariés. Ils mettent leur amour-propre à les fournir beaux : j'en ai vu de 1 mètre 40 centimètres de diamètre; il fallait deux hommes pour les élever en l'air. Ces gâteaux sont promenés autour des tables, au son des instruments, et le cortége danse à la suite. A la fin du repas, le ménétrier faisait sa quête auprès des convives, car son salaire lui était payé par l'assistance, afin sans doute qu'il fût plus tenu de chercher à la satisfaire. Du reste, dans cette quête, il était accompagné par un véritable charivari : les jeunes gens, s'emparant de casseroles, de pincettes, de grils, le suivaient et faisaient un chorus moqueur aux sons de son instrument.

Ici se mêlait parfois une scène originale. Lorsque la mariée avait une sœur aînée, fille encore, on lui apportait au dessert une quenouille et un berceau. Pendant une chanson de circonstance, elle devait filer en berçant avec le pied. — On s'emparait de son fil; on le mettait à l'enchère, et j'ai vu monter à plus de vingt francs quelques aiguillées de ce fil. L'argent allait aux pauvres. Je n'ai jamais eu la signification de cet usage, et la chanson est perdue, comme bien d'autres.

C'était également au dessert que se présentait le bouquet ou plutôt l'arbre symbolique. Il était formé d'une branche d'aubépine entièrement dépouillée, garnie d'amandes, de noix, de

noisettes et de fruits divers que l'on piquait sur les épines. Il n'avait point de fleurs, et portait pour tout ornement une foule de petits rubans rouges et blancs. Les filles d'honneur le présentaient en chantant une chanson; la mariée leur offrait de petits cadeaux.

Aujourd'hui il y a encore un bouquet, mais il est de fleurs; une chanson est chantée, mais elle est toute moderne et manque complétement d'originalité : elle n'a même pas trace de patois. Or, il y a moins d'un demi-siècle, on ne parlait que patois dans toutes nos campagnes.

Après le dîner, la danse. La mariée y prenait part et sa présence était le signal de la véritable fête. Les jeunes d'abord s'élançaient; puis, chacun s'animant, les pères, les mères, les vieux, les vieilles, tous se laissaient entraîner, et rien n'arrêtait plus l'expansion de la joie, que le vin alimentait largement.

C'est qu'elles étaient gaies, les danses de mon pays. C'était la *courante*, aux allures vives, où tour à tour chaque danseur ou danseuse montrait sa souplesse, sa finesse ou sa coquetterie : ses figures étaient variées, et c'est à elle sans doute que l'*anglaise*, la *gigue* et le *cotillon* ont emprunté la plupart des leurs. Mais c'était surtout la *gavotte*, la véritable danse du pays, danse animée, régulière, ornée d'un pas particulier et marquée à chaque période musicale d'un petit saut cadencé. Ceux qui ont souvenance d'avoir vu, sous l'Empire, danser la *monaco* en comprendront la figure; mais les airs en étaient bien plus vifs et plus entraînants. On ne pouvait pas marcher la gavotte : il fallait la danser, il fallait la sauter; car elle enlevait. On se mêlait, on se démêlait, on chantait avec la vèze, on houppait surtout; car on houppait tout le jour, toute la nuit: il n'y avait qu'à l'église qu'on n'avait pas houppé, et encore peut-être quelque *hou, hou!* indiscret et mal étouffé s'était-il laissé deviner sur les lèvres d'un étourdi.

L'amour de la danse était presque général dans le Poitou. Dans certains cantons, il devenait une passion. Danseurs et danseuses étaient infatigables. En l'absence de la vèze, on *trélassait*, c'est-

à-dire que chacun à son tour chantait en *tra la la;* de sorte que chaque acteur chantait ou dansait pendant des heures entières.

Dans une de ces régions si dansantes, j'assistais à une noce; elle avait été gaie. A la fin du second jour, une vingtaine de jeunes gens occupaient encore la place et retenaient le *vezou*, qui aurait bien voulu s'en aller. Il me prit envie de lui venir en aide et de faire demander grâce à ces enragés. Nous jouïons tour à tour; nous accélérions le mouvement, pour les épuiser. Après trois heures de lutte, nous étions vaincus. Tel de ces danseurs ou danseuses avait sauté pendant vingt-quatre heures de suite. — J'étais au pays de Charette. Un jour, ces populations, si ardentes au plaisir, coururent sur le champ de bataille, les armes à la main, pour y défendre leurs convictions : elles chantaient, elles houppaient encore. Après trois ans de lutte, on put les anéantir; on ne les avait pas vaincues.

Le souper seul, dans la noce poitevine, interrompait les danses, et les interrompait longuement. Puis venait la nuit; mais une nuit sans repos, parfois d'orgie. La mariée seule pouvait dormir quelques heures dans une maison voisine, où on lui avait préparé l'hospitalité.

L'usage de bénir le lit nuptial s'est conservé longtemps. Enfant, j'ai vu une seule fois cette cérémonie : elle était grave, bien qu'on y chantât encore. Ce chant était-il une prière, un conseil ou un épithalame? Je ne l'aurais pas compris alors, et je n'ai trouvé personne pour m'éclairer.

La cérémonie, assez peu morale, *de la soupe à l'oignon* n'a jamais été générale en bas Poitou. On la retrouve, d'ailleurs, dans bien des lieux. Il y a peu d'années encore, elle portait, chez le peuple de Paris et de la banlieue, le nom de *bouillon d'amour*, et était fort en usage. Dans les marais de l'Aunis, elle se pratique encore : il y a, je crois, une chanson de circonstance. Du reste, on m'a dit que, d'ordinaire, les mariés se rachetaient de cet impertinent hommage, par une générosité envers les jeunes gens qui les en menaçaient.

J'ai dit que la mariée seule prenait du repos la nuit de la noce :

c'est qu'alors comme aujourd'hui, dans notre pays, la nuit conjugale n'est pas celle qui suit le mariage. Il y aurait inconvenance, presque indécence à enfreindre un usage dont le motif a sans doute un principe religieux.

Pour compléter ce petit travail et lui donner de la valeur, il faudrait reproduire ici les chansons qui accompagnaient chacune des pratiques que j'ai mentionnées. Mais je me suis avisé trop tard d'en recueillir les fragments. Ma mémoire était infidèle, et j'ai vainement interrogé les vieux et les vieilles que j'ai rencontrés : quelques-uns m'en ont dit le sens, aucun les paroles; la plupart avaient tout oublié.

On chante, on danse encore aux noces dans la Vendée; mais un violon criard et faux a remplacé la vèze et même la vielle; on chante des chansons *chemineresses* empruntées au compagnonnage. La gavotte nationale est devenue une contredanse ridicule, un galop impossible. Bientôt nous aurons des scotisch et des redowa. — Est-ce un progrès?...

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE,

PAR

L.-J.-M. BIZEUL (de Blain),

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Président d'honneur de la Société archéologique de Nantes, etc., etc.

IIe PARTIE.

ÉPOQUE ROMAINE.

(*Suite.* — Voir p. 335.)

CHAPITRE III.

DU PORTUS NANNETUM.

SOUS-CHAPITRE IV.

ANTIQUITÉS ROMAINES TROUVÉES A NANTES (1).

Les historiens nantais ont à peine mentionné quelques-unes des antiquités romaines trouvées à Nantes, et cela devait être, puisqu'ils ne se sont nullement occupés, sous le rapport historique, de l'époque à laquelle appartiennent ces antiquités. Depuis les fouilles de l'ingénieur Fournier, qui en recueillit une assez grande quantité, quelques autres ont produit plusieurs objets antiques, et ce nombre s'est beaucoup augmenté depuis la création

(1) La Société archéologique regarde comme un juste devoir de reprendre la publication du travail sur les Namnètes, forcément interrompu par la mort du savant et digne M. Bizeul. Le respect dû à la mémoire de son Président d'honneur, au zèle infatigable d'un de ses membres les plus laborieux comme les plus dévoués, ainsi qu'un sentiment de haute convenance facilement apprécié de tous, a décidé à donner, sans y rien changer, la dernière partie de cette œuvre, malheureusement inachevée, léguée, sans avoir été revue par son auteur, à la bibliothèque de Nantes, avec une riche collection de chartes, d'autographes et de nombreux écrits, formant aujourd'hui le fonds Bizeul.

d'un Musée, en 1849, et s'augmente encore tous les jours, par l'apport à ce Musée des morceaux d'antiquités souvent exhumés dans la vieille enceinte, par les fréquentes reconstructions qui y sont faites. Autrefois, ces objets étaient à peine aperçus et le marteau les avait bientôt convertis en moellon; aujourd'hui, le simple ouvrier sait qu'à sa portée, un Musée, qu'il fréquente plus souvent que beaucoup de membres de la Société Archéologique, est là pour recevoir tous ces vieux débris du passé, et il s'empresse d'y porter sa pierre : *Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii.*

Nous allons essayer, comme complément au présent chapitre, de faire une sorte de catalogue de ces antiquités dont nous avons déjà indiqué quelques-unes en cherchant de faibles données historiques sur le *Vicus Portûs Nannetum,* première ébauche de la ville de Nantes. Nous ne répéterons pas ce que nous en avons dit; mais il en est d'autres sur lesquelles il conviendra de donner des explications un peu étendues, par exemple la célèbre inscription de VOLIANVS, à laquelle une polémique nouvellement reprise nous a, pour ainsi dire, contraint de consacrer toute une monographie : paragraphe un peu long peut-être, mais qui me paraît tout à fait en son lieu.

J'ai cru devoir suivre pour ces antiquités l'ordre chronologique de leur découverte; elles sont trop peu nombreuses pour exiger un autre classement, et cet ordre indiquera d'ailleurs quels ont été les progrès des recherches monumentaires dans la ville de Nantes.

Ces recherches (je devrais dire la première trouvaille) ne remontent pas au delà de l'année 1580, date de la découverte de l'inscription de VOLIANVS; aussi est-ce par cette inscription que nous allons commencer notre catalogue.

§ Ier. — De l'inscription portant DEO VOLIANO, trouvée en 1580. — Ce paragraphe, devenu pour ainsi dire un travail monographique spécial sur notre célèbre inscription, avait été communiqué par M. Bizeul à la Société Académique de Nantes, qui

l'inséra dans ses annales *(année 1860, p. 238)*, en réponse et comme pendant à la dissertation de M. Dugast-Matifeux sur le même sujet; il est donc inutile de le reproduire ici.

M. Bizeul s'occupe d'abord de la découverte de l'inscription Deo Voliano *(voir ci-dessus, p. 282)*, puis mentionne ensuite les nombreuses et diverses interprétations auxquelles elle a donné lieu : Volianus, Dieu topique, — Volianus, Janus, Noé, — Volianus changé en Volens-Janus, par l'abbé Travers, — Volianus, Voldanus, — Volumnius, — Volusianus. Il discute les opinions émises à son sujet, et arrive à la version VOLKANVS, admise par MM. de Longpérier, Dugast-Matifeux et Fillon, qu'il combat par tous les raisonnements que lui suggère la conviction la plus complète en la bonté de sa cause. Il cite, à l'appui de son opinion, le procès-verbal de la description de la pierre à l'époque où elle fut rencontrée dans les fossés de la ville, et invoque en sa faveur deux autres inscriptions portant Deo Vol *(même page 282)*. Après quelques considérations sur *Volianus*, ses rapports épigraphiques avec les autres dieux topiques de la Gaule et les trois inscriptions portant, selon lui, Deo Voliano et Deo Vol, il se résume dans les conclusions suivantes :

1° L'inscription trouvée à Nantes en 1580 démontre par elle-même et par la lecture des savants, dès le temps de la découverte et depuis, qu'il faut y lire VOLIANO.

2° Les lettres VOL des deux inscriptions trouvées en 1805, près de la porte Saint-Pierre, comme la précédente, ont la même signification.

3° VOLIANVS était un dieu topique parfaitement en rapport avec tous les autres dieux de ce genre trouvés en si grand nombre dans la Gaule, surtout depuis un siècle.

4° Les diverses interprétations qui le changent en Vol-Janus, Janus Noé, Volens-Janus, Voldanus, Volumnius, Volusianus, Volkanus, ne sont admissibles sous aucun rapport.

5° Les trois inscriptions peuvent remonter au temps de Marc-Aurèle et ne peuvent être ramenées plus bas que le règne de Septime-Sévère.

§ II. — Inscription de CLAUDE et de NÉRON.

Tout le dix-septième siècle se passa, ainsi que plus de la moitié du dix-huitième, à disserter sur l'inscription de VOLIANVS, sans qu'on fît à Nantes d'autres découvertes. Nous avons parlé, au commencement du chapitre III, d'une inscription de Claude et de deux fragments d'inscriptions de Néron, et nous avons émis l'opinion qu'elles avaient dû être trouvées dans la démolition du mur romain qui eut lieu vers 1768, pour l'ouverture et l'alignement de la rue de l'Évêché. Nous avons donné le texte de ces inscriptions, d'après une copie restée à l'Hôtel de Ville, sur les feuilles de garde d'un exemplaire du Livre d'or de la Mairie de Nantes. Nous avons enfin rapporté l'inconcevable enfouissement de ces blocs dans les fondations de la colonne élevée entre les deux Cours, en 1790, en l'honneur de Louis XVI, par les architectes nantais. Nous ne répéterons pas ici les détails dans lesquels nous sommes entrés à ce sujet ; il suffit, pour l'ordre des temps, de cette simple indication.

§ III. — Inscription votive de TULLIANUS.

§ IV. — Inscription funéraire d'ONIXI.

J'ai dit, dans le chapitre III, comment ces deux inscriptions avaient été trouvées dans la démolition du mur romain, faite en 1777, depuis la nouvelle rue de l'Évêché jusqu'à la tour du Trépied; comment les blocs qui les portaient sont perdus, et comment M. Proust nous en a conservé le texte, que nous avons donné d'après sa copie, et qui, jusqu'à présent, est resté inédit.

§ V. — Inscription de LUCIUS MARTINUS et de LUCCEIUS GENIALIS.

§ VI. — Inscription votive PRO SALUTE VICANORUM PORTENSIUM ET NAUTARUM LIGERICORUM.

Il se passa vingt ans, de 1777 à 1797, sans qu'on eût l'occasion de recueillir aucune antiquité romaine. En cette dernière année, on commença à pratiquer, sous les rues de Nantes et dans

la vieille enceinte, des canaux souterrains ou cloaques, destinés à l'écoulement des immondices dans la Loire. Pierre Fournier, agent voyer communal, fut chargé de la direction de ce travail, et il eut soin de faire mettre à part tous les morceaux d'antiquité trouvés dans ces fouilles. Les deux inscriptions ci-dessus furent trouvées dans la rue de l'Évêché, à peu de distance de la porte Saint-Pierre et de l'endroit où on avait découvert, en l'an 1580, l'inscription du DEO VOLIANO, avec laquelle elles ont une évidente analogie, puisqu'elles portent la dédicace DEO VOL. Nous en avons donné le texte, la description et un commentaire dans le § Ier de ce sous-chapitre, consacré à une exposition de tout ce qui a été dit sur l'inscription de *Volianus*, jusqu'à ce jour.

§ VII. — Monnaies monumentaires de NÉRON.

Nous avons décrit trois grands bronzes de Néron: le premier, trouvé dans la rue du Port-Maillard, entre deux pierres formant coffret, dans les fondations d'un édifice que Fournier a pris pour un temple; les deux autres, sous la rue de Verdun, dans le corps de la maçonnerie d'un mur paraissant avoir appartenu à un ancien édifice. Nous avons considéré ces bronzes comme des monnaies monumentaires, donnant la date de construction des édifices dans les murs desquels elles ont été découvertes. Nous avons dit comment ces monnaies, si précieuses pour la ville de Nantes, avaient été, ainsi que plusieurs autres du même genre, déposées par Fournier à la Bibliothèque publique, à défaut de Musée, en 1809, et comment elles ne s'y retrouvent plus depuis déjà fort longtemps.

Ces monnaies confirment l'énonciation des deux inscriptions en l'honneur de Néron, et prouvent la construction au *Portus Nannetum* d'édifices importants, ordonnée par cet empereur.

§ VIII. — Édifice de la rue du Port-Maillard.

C'est dans les fondations de cet édifice, que fut trouvé, en place ménagée, le grand bronze de Néron portant au revers:

VICTORIA AVGVSTI. Nous avons expliqué, au chap. III, comment Fournier avait pris cet édifice pour un temple, à raison de 12 colonnes de granit qui, selon lui, en formaient le péristyle. Ces colonnes, auxquelles il donne 22 pieds de longueur, étaient, assure-t-il, couchées transversalement à la rue, et se trouvaient, des deux bouts, engagées sous la façade des maisons, attendu que la rue n'a pas 22 pieds de large en cet endroit. Il ajoute que ce motif l'empêcha d'enlever ces colonnes, et qu'il fut contraint de les faire couper pour donner passage à son aqueduc. Ce bon Fournier était tellement persuadé de l'existence de ce temple, qu'il en fit dessiner une restauration avec colonnade, fronton et tout ce qui s'en suit. Ce dessin, dû à M. Thiollet, fait partie de son manuscrit. Mais, malgré tous ses efforts, un doute assez sérieux s'est élevé dans quelques esprits sur la parfaite réalité de la découverte, sur les 12 colonnes, sur leur longueur de 22 pieds, taillées dans le granit et d'un seul jet; enfin sur leur coupure, opération fort longue et fort difficile. Tellement et si bien, qu'en 1851, la Mairie de Nantes prit le parti d'en faire faire la vérification dans une fouille dirigée par une commission prise dans le sein de la Société Archéologique. On choisit le mois de juillet; mais une trombe d'eau vint envahir l'ouvrage commencé et menacer d'un déluge les maisons voisines. On crut que le torrent allait faire crouler dans la rigole toute la rue du Port-Maillard; propriétaires et locataires firent une sorte d'émeute, maudissant et les antiquaires et l'édilité nantaise. Bref, le travail fut interrompu avant qu'on eût aperçu les tronçons, assez perceptibles pourtant, des 12 colonnes engagées sous les façades. Nous verrons ci-après que, si cette fouille n'a pas exhumé le temple de Néron, il en est sorti plusieurs colonnes milliaires inscrites, d'un grand intérêt, et que Fournier avait laissées enfouies dans la maçonnerie de son aqueduc.

§ IX. — Inscription de TRAJAN.

Nous avons donné ci-dessus, au chap. III, la description de ce bloc de pierre calcaire, aujourd'hui encastré dans la muraille

de l'arcade de la Mairie, et qui n'a gardé que les trois premières lignes de l'inscription, par la rupture et la perte de la partie inférieure. Nous en avons à peu près fixé la date à l'an 98, première année du règne de Trajan.

§ X. — Médailles monumentaires de TRAJAN.

Deux grands bronzes de Trajan furent trouvés par Fournier, dans l'épaisseur d'un gros mur, à 20 mètres de l'ancien portail de l'Hôtel de Ville, sous la rue de Verdun, en remontant vers le carrefour Saint-Jean. Nous en avons donné la description au chap. III, et fixé leur date entre les années 98 et 105.

§ XI. — Médailles monumentaires de FAUSTINE et de LUCILLE.

Ces monnaies, d'une parfaite conservation, furent aussi trouvées par Fournier dans un mur romain, près de l'Hôtel de Ville; elles sont décrites au chap. III.

§ XII. — Pierre inscrite existant sous un jambage de la porte Saint-Pierre.

Cette pierre a été seulement aperçue par Fournier sous l'un des jambages de l'ancienne porte Saint-Pierre. Il reconnut qu'elle portait une inscription en fort beaux caractères, comme les trois premières dédiées à VOLIANVS; mais comme il ne put parvenir à la retirer de dessous le jambage, il en fit casser un coin, à la fin de la première ligne, portant un V fort bien gravé en creux, voulant par là prouver, tout à la fois, et la réalité de l'inscription et la beauté des caractères. Ce morceau est perdu; il n'en reste que le dessin que Fournier en fit faire, et que nous avons mentionné au chap. III, en parlant de cette porte Saint-Pierre, ouverte dans les premières années du XIIIe siècle, dans la muraille romaine, et près de laquelle des fouilles, évidemment incomplètes, ont fourni tant de morceaux curieux. S'il est encore une fouille intéressante à faire à Nantes, c'est assurément celle qui tendrait à nous procurer cette nouvelle inscription.

§ XIII. — Lettres sigles sur un fragment de bloc inscrit.

Fournier, qui ne négligeait aucun morceau d'antiquité quelque exigu qu'il fût, avait recueilli la partie inférieure d'un bloc inscrit, portant en ligne finale ces lettres sigles : S. P. E. M. que nous avons interprétées dans le IIIe chapitre : S[*uâ*], P[*ecuniâ*], E[*rexit*], M[*onimentum*]. Ce morceau est perdu comme le précédent. Il a été dessiné par Fournier.

§ XIV. — Fragment d'inscription de CONSTANCE-CHLORE.

C'est encore Fournier qui recueillit, dans les fouilles de la rue du Moulin, un bloc brisé de granit portant les lettres suivantes : . . P. CAES. FLA || . . L. CONSTAN ||. Ce morceau s'est perdu dans les cours de l'Hôtel de Ville, où il avait été porté avec les autres blocs dont nous avons parlé précédemment ; il n'en reste qu'un dessin, voir chap. III.

§ XV. — Monument funéraire de MAGNUS.

Fournier a exhumé, près de la porte Saint-Pierre et des fondations du mur romain qui traversait la rue actuelle de l'Évêché, au joignant de la place Louis XVI, un certain nombre de pierres funéraires inscrites et taillées en forme de monument. Elles sont toutes en granit, et il en a donné les dessins, qui ne paraissent pas être d'une rigoureuse exactitude. Nous nous sommes abstenus d'en faire le détail dans le chap. III, parce que, aucune d'elles ne présentant de date, même approximative, nous ne pouvions en déduire rien d'historique concernant le *Portus Nannetum*, auquel cependant elles appartiennent évidemment, car les noms qu'elles nous donnent sont bien ceux d'anciens habitants du *Vicus Portus*, de *Vicani Portenses*, et ces noms, qui remontent à l'époque païenne, nous paraissent dignes, par leur antiquité, d'être soigneusement recueillis et portés sur la liste que je me propose de former, dans notre Musée, des notables et illustres Nantais des différents siècles.

L'inscription de Magnus est ainsi conçue :

D. M.
ET · M.
MAGNI
A N

« *Diis Manibus et memoriæ Magni a... n.* »

§ XVI. — Monument funéraire de LELIUS.

Le peu de soin apporté à la conservation de ce petit monument, abandonné si longtemps à toutes les intempéries de notre climat, a rendu l'inscription à peu près illisible. On y avait trouvé, du temps de Fournier : D. M. || QVI. ET. || LEL II. || qu'on interprétait : *Diis Manibus quieti æternæ Lelii.* Aujourd'hui, on fait de vains efforts pour lire QVI et les deux II de la troisième ligne.

§ XVII. — Monument funéraire de PRESTINA.

D. M.
ET · MEMORIAE
PRESTINAI

Ces trois lignes occupent la partie supérieure du monument, formant une arcade supportée par deux piliers à simple tailloir. Au-dessous et vers le milieu du champ, est un signe qui pourrait être une *ascia*, mais que le dessinateur de Fournier n'a pas reconnu et qu'il n'a que très-légèrement indiqué. Il est impossible de le distinguer aujourd'hui. A la partie inférieure, le même dessinateur a marqué sept lettres sigles : S. P. F. E. S. V. P. qu'on peut interpréter : *Sua Pecunia fecit et sibi vivens posuit.* On les lit avec difficulté.

§ XVIII. — Monument funéraire de FAMULUS.

Le D. M. se trouvait dans la partie supérieure de ce monument, qui est aujourd'hui perdue, ayant été brisée vers la moitié du bloc et rebrisée verticalement, on ne sait quand ni comment; en sorte que, lors du transport de nos inscriptions dans la petite avenue du Muséum, on aura laissé ces deux fragments dans les cours de l'Hôtel de Ville, où ils auront été pris pour des moellons.

On peut les regretter, car, d'après le dessin de Fournier, ils formaient un fronton orné, au-dessous duquel était un cœur dans un triangle équilatéral, surmonté et couvert en partie par un objet que je ne connais pas.

Fournier ou son dessinateur ont lu FLAVEI, au lieu de FAMVLI, qui pourtant ne présente aucune difficulté dans son déchiffrement, si ce n'est que l'A ne paraît pas avoir été barré.

MEMORIAE
FAMVLI

§ XIX. — Monument funéraire de FLORINUS.

D. M M
AETMEM
FLORINI

Ce monument, l'un des mieux exécutés et des plus curieux de ceux recueillis par Fournier, paraît aujourd'hui perdu. Cette disparition fait faire de tristes réflexions sur le peu d'importance que l'édilité nantaise attachait, il y a un demi-siècle, aux objets d'antiquité trouvés dans son sol, et sur le peu de soin qui fut pris alors pour leur conservation. Comment un bloc de granit de cette dimension et remarquable par des sculptures fort apparentes, s'il faut en croire le dessin qui nous en reste, a-t-il pu être délaissé dans les cours de l'Hôtel de Ville et disparaître, quand les autres étaient transportés au *Muséum*. C'est déplorable.

On remarquait, sur le fronton triangulaire, un hibou tenant dans ses griffes un petit rameau feuillu, et sur chacun des contreforts du même fronton, une feuille, peut-être de peuplier, avec son pétiole.

A la hauteur de la base des deux piliers, on lisait ces trois lettres sigles : S. E. S., *Sibi et suis*.

§ XX. — Monument funéraire de HERMANTIA.

D M
HERMANTIA
VIX. AN. XVI

Ce cippe, qui, d'après le joli dessin qui nous en reste, était parfaitement conservé et chargé des plus élégantes sculptures, a disparu comme le précédent, et c'est un regret nouveau et trop bien fondé que nous avons encore à exprimer ici. L'épitaphe est touchante dans sa simplicité; il en est ainsi des ornements qui s'y rapportent : ils consistent en une couronne virginale placée dans le fronton et un vase à anses recourbées, portant deux petits rameaux feuillus, à la jonction desquels s'élève une seule fleur du genre des marguerites.

§ XXI. — Monument funéraire de LUCCELIA.

LVCCELIAE
FEROCII F
AE MALLONI
. . . .
I. N. I.

Le cippe portant cette inscription n'a plus que 0.95 centimètres de hauteur sur $0^m.47$ de largeur, il faut qu'il ait été brisé dans sa partie supérieure depuis la découverte; et cet accident aura causé la perte du fronton triangulaire et des lettres sigles D. M. placées à la première ligne, tels que les représente le dessin qu'en a laissé Fournier, qui ne mentionne aucune cassure précédente, ni ne l'indique dans son dessin.

La quatrième ligne est à peu près illisible, et c'est en vain que je me suis efforcé d'y retrouver le PACI AET. que paraît y avoir lu Fournier, et qu'il a consigné dans sa copie.

Il a de même lu FENOCHE à la deuxième ligne. J'y ai lu : FEROCII F..

Enfin, il interprète les sigles I. N. I., par *Iussu Nepotis Inconsolabilis*. Ce que je n'adopte ni ne repousse d'une manière absolue.

§ XXII. — Trois fragments de blocs inscrits, mais frustes.

Ils ont été trouvés par Fournier, comme les précédents, près de la porte Saint-Pierre; mais les lettres qui y restent ne peuvent former aucun sens.

Le premier, sur pierre calcaire ammonite, est brisé dans la tête des lettres de la première ligne et dans ses côtés. Cette pierre était brute par derrière, ce qui annonce qu'elle a dû être incrustée dans un mur. On y distinguait les lettres suivantes, qui, d'après Fournier, avaient les mêmes proportions que celles de l'inscription de Lucius Martinus et de Lucceius Genialis, qui venait d'être trouvée au même endroit.

I IMII
MVLO
TCIR

Le second, formé de deux pierres calcaires originairement posées l'une sur l'autre, ne présentait plus que les trois dernières lettres de trois lignes :

.....IER
....MARO
.....CVM

Le troisième, sur pierre calcaire ammonite, paraissait aussi ne contenir que la fin de trois lignes :

.......EM
....MARVI
S.M.S.V.

Fournier croit que ces trois fragments d'inscription ont appartenu à des monuments funéraires. Rien ne l'annonce pour les deux premiers. Les lettres S. M. S. V. du troisième, en supposant leur lecture exacte, pourraient signifier que l'auteur de l'inscription a préparé un monument, de son vivant, pour lui et les siens. Au reste, nous ne sommes plus à même d'en faire l'examen ni de vérifier ce qui restait de texte. Jetés sans soin conservateur dans les arrière-cours de la Mairie, ces malheureux débris ont été pris pour des moellons vulgaires, et sont aujourd'hui perdus, en dépit de la sage observation que Fournier avait écrite à la suite de la description qu'il venait de faire de ces pauvres morceaux de pierre. « Tous les fragments de pierre, dit-il, qui paraissent insignifiants, méritent cependant d'être

conservés; car le terrain dans lequel ils ont été trouvés n'a été fouillé que superficiellement, et si les fouilles subséquentes procuraient l'ensemble de ces diverses inscriptions, peut-être seraient-elles précieuses pour notre histoire. »

C'était la même recommandation que M. de Caumont adressait en 1847, dans un style plus élégant, à la Société archéologique de Sens : « Qu'elle ne craigne pas, disait-il, de recueillir trop « de morceaux sculptés; tous auront leur importance, et tel « morceau dédaigné d'abord sera peut-être celui qui complétera « plus tard un autre débris ou qui expliquera une difficulté. » Proc. verb., 35.

§ XXIII. — Cercueils monolithes.

Bien que ce genre de monuments n'ait pas été considéré comme appartenant exclusivement à l'époque gallo-romaine, et que quelques antiquaires aient même voulu le renfermer dans les premiers temps du moyen âge, sans toutefois préciser bien clairement ni l'introduction ni la fin de l'usage qu'on en a fait, je crois devoir en parler ici et recueillir ce que les documents nantais nous fournissent à cet égard.

Nous avons vu précédemment qu'une assez grande longueur des murs de ville fut démolie de 1760 à 1764, dans le voisinage de la porte Saint-Pierre, à l'effet d'aplanir et de former les cours actuels de Saint-Pierre et de Saint-André, ainsi que la place qui les sépare. Notre honorable collègue au Conseil général M. J.-C. Renoul vient de donner (1860) sur l'exécution de ces travaux une notice pleine d'intérêt, dans laquelle il reproduit textuellement un procès-verbal que lui ont fourni les archives de la Mairie, et se rapportant directement aux cercueils monolithes qui furent trouvés dans le terrain aplani. Je crois à propos de donner ici une place à ce même document :

« L'an 1764, le lundi 6 février, environ dix heures du matin, en conséquence de la délibération du bureau du samedi 4 dudit mois, nous, Mallet, conseiller-magistrat-échevin, et Groleau, conseiller du roi, syndic de la ville et communauté de Nantes,

commissaires nommés aux fins de ladite délibération, ayant avec nous le sieur Ceineray, architecte-voyer, et M. Buord, greffier en exercice, nous étant transportés sur la promenade du cours des États (Saint-Pierre), nous y avons trouvé les sieurs Cacault et Robinet, adjudicataires des ouvrages pour déblayer et aplanir les terres et transplanter les arbres de l'un et l'autre côté dudit cours des États; après leur avoir déclaré le sujet de notre transport, il nous ont fait voir et nous avons vu, au milieu du terre-plein du Cavalier, vis-à-vis les deux tours de la place (porte) Saint-Pierre et la rue Saint-Clément, plusieurs tombes ou cercueils de pierre tendre ou *d'une espèce de composition*, dont l'une, suivant leur déclaration, étoit couverte d'une fausse châsse de même pierre, et qui avoit été rompue en la tirant de dessous terre; que ces tombes, mises en rang l'une près de l'autre, avoient 5 pieds 9 pouces de long, en forme de gaînes, 2 pieds de profondeur et un pied de large en haut; que dans ces tombeaux, dont ils ignoroient le nombre, il s'étoit trouvé plusieurs ossements dans l'ordre et la position naturels, avec observation que la tête des cadavres étoit vers le sud, mais sans aucune inscription ni autre indication qui pût en faire connoître l'antiquité; qu'à mesure que le travail avançoit, et surtout dans la partie qui regarde la rue Saint-Clément, ils trouvoient de pareilles tombes renfermant des ossements. En conséquence, nous les avons chargés de faire transporter au cimetière de Saint-Clément ces ossements, en vertu d'une permission de Mgr l'évêque de Nantes au vicaire de cette paroisse, lequel en a fait part au général de ladite paroisse, qui a dû permettre ladite translation.

« A côté des ouvrages du Cavalier, sous le chemin actuel, vis-à-vis la rue Saint-Clément et le collége, se sont trouvées deux tombes de pareille grandeur, mais en pierre un peu plus dure.

« Ensuite de quoi nous nous sommes transportés au bas de la motte Saint-André, à l'endroit où l'on élargit maintenant une allée, vis-à-vis de la rue de la Motte, qui conduit à la chambre des Comptes (aujourd'hui la rue d'Argentré) et au chemin de la la Grosse-Tour; lesdits Robinet et Cacault nous ont fait voir une

espèce de terrain sur lequel se sont trouvées plusieurs pierres d'ardoise en forme de tombes, et une grande tombe de la même pierre tendre que celles trouvées sous le cavalier de la porte Saint-Pierre, avec plusieurs ossements; laquelle tombe, rompue dans un bout, ne portoit aucune inscription et a été transportée, pour servir de monument, à l'hôtel de ville, par ordre du bureau, qui l'a payée aux ouvriers qui l'avoient trouvée enterrée.

« Après quoi nous avons chargé les adjudicataires d'avertir le bureau de toutes les choses remarquables, comme tombes, inscriptions, médailles, pièces de monnoie de toutes sortes, que les ouvriers pourroient trouver en foüillant et déblayant les terres, pour servir au besoin; ce qu'ils nous ont promis de faire et ont signé avec nous le présent procès-verbal, que nous continuerons à mesure qu'avanceront les travaux de la promenade du Cours. »

Fournier paraît avoir eu sous les yeux ces procès-verbaux, mais il n'en a donné qu'une analyse incomplète et désordonnée dans le chapitre X^e de son manuscrit sur les antiquités de Nantes.

Il rappelle d'abord que, vers 1764, en aplanissant le terrain du cours Saint-André, et sur l'emplacement de l'hôtel d'Aux, qu'on commençait à bâtir, on trouva onze cercueils en pierre calcaire, dont quelques-uns avaient les angles renforcés à l'intérieur. Tous contenaient un vase de terre commune, avec des charbons et une pièce de monnaie, que Mongez a reconnue pour un jeton en usage dans les comptes. Il y a nécessairement ici quelque confusion. Fournier ne dit point où il a pris ce renseignement sur un fait passé depuis plus de quarante ans au moment où il écrivait. Il n'avait vu ni les cercueils, ni les vases, ni les pièces de monnaie, et, quant à ces pièces, comment Mongez a-t-il pu décider que c'étaient des jetons, puisqu'il est évident qu'il a été encore moins à même de les examiner que Fournier. Il est vrai que celui-ci ajoute que des cercueils *semblables* se trouvent encore en très-grande quantité dans le terrain qui longe l'ancien collége, aujourd'hui *la caserne*, à l'entrée de la rue Saint-Clément et au joignant de l'ancienne chapelle de la Visitation, et qu'il se pourrait que dans ces cercueils il eût trouvé des vases

et des jetons, et qu'il eût conclu de sa découverte particulière une identité complète avec celle de 1764. Je doute beaucoup que cette monnaie soit véritablement un jeton; mais la présence d'une pièce quelconque donne naturellement l'idée du denier stygien, et porte à conclure que ces cercueils pourraient remonter à l'époque païenne.

Fournier ne donne point la dimension de ces cercueils, et ne dit point s'ils étaient plus étroits aux pieds qu'à la tête, comme sont ceux qu'on trouve le plus communément dans le pays. Il cite, comme ayant été un cercueil, une auge de granit, dont la forme est carrée-longue, et qui se trouve encore dans la cour de l'Évêché. Il croit qu'à en juger par sa capacité, ce cercueil était destiné à contenir les corps d'une même famille. Il ajoute que les angles intérieurs en sont consolidés, et qu'il était clos d'un couvercle qui s'engageait dans une gorge pratiquée dans l'épaisseur du haut de la cuvette. J'ai vu plusieurs cercueils en granit, fort rares dans les pays calcaires, mais assez communs dans le pays Nantais, au nord de la Loire, où le granit ne manque pas; mais aucun ne m'a présenté la forme carrée-longue, et je ne sache pas qu'on en ait trouvé d'autres. Aussi, pour dire toute ma pensée, je ne puis prendre pour un monument cinéraire l'auge de la cour de l'Évêché.

Dans son zèle archéologique, Fournier faisait quelquefois trotter assez vite la folle du logis, et souvent on est obligé, avec lui, de se tenir sur ses gardes. Ainsi il fit, toujours dans les mêmes temps, en exécutant des fouilles dans le cimetière de Saint-Donatien, deux découvertes fort importantes, que je vais consigner ici, mais que nous ne pouvons pas contrôler, parce que les objets n'en ont pas été conservés. Le premier était un vaste cercueil en marbre grossier. Le couvercle en était brisé. Il avait la forme convexe, et était orné d'une bande dans sa longueur et de cinq bandes transversales. Il fermait le cercueil en s'engageant dans une gorge à la cuvette. Le cercueil en *marbre, même grossier*, est encore une rareté dans nos départements de l'Ouest, même dans ceux où cette roche se rencontre, tels que la Mayenne

et la Sarthe. Il est fort à regretter qu'on n'ait pas recueilli ce monument.

Voici, pour la seconde découverte, le texte même de Fournier, dans son Rapport sur les fouilles faites à Nantes en 1808, p. 10 : « Le 28 mars, je fus prévenu, par les fabriciens de la succursale de Saint-Donatien, que des ouvriers avaient découvert deux sarcophages de pierre dans la charmille du jardin du curé, et qu'ils m'attendaient pour en faire l'ouverture. Je m'y rendis avec notre collègue M. Dubuisson, et nous reconnûmes effectivement deux monuments ou tombeaux, en pierre calcaire coquillière d'une seule pièce et recouverts différemment, l'un avec une pierre en forme de dôme, évidée en dedans, et le second avec une pierre plate, d'une très-grande dimension. Sur le premier était une pièce d'or du xve siècle appartenant au règne de Charles VIII, et du poids de 6 grammes. Ayant procédé à l'ouverture de ces deux cercueils, nous n'y avons point trouvé d'ossements; ils étaient réduits en poussière. Ces deux cercueils *étaient intérieurement revêtus en plomb*, passé en partie à l'état de plomb carbonaté terreux. » (Voir le procès-verbal dudit jour, 28 mars 1808.)

Cette doublure en plomb était d'un extrême intérêt, attendu que cette observation me paraît unique dans les recherches du même genre, et j'avoue que je ne conçois pas comment ces deux cercueils n'ont pas été précieusement conservés. Il est vrai que les études comparatives étaient alors peu avancées, et que, d'ailleurs, il n'y avait à Nantes d'autre Musée que la cour de la Mairie.

Quelques temps après, on découvrit dans le jardin du sieur Litoux, maître jardinier, au joignant du cimetière de Saint-Donatien, une très-grande quantité d'autres cercueils en pierre calcaire coquillière, rangés parallèlement, dont plusieurs étaient recouverts avec des *planches d'ardoise*. On trouva dans presque tous des ossements humains et un vase de terre, rempli de cendre et de charbon, et placé à gauche de la tête. Cette description, extraite de Fournier, laisse beaucoup à désirer. Nous n'y trouvons aucune dimension, aucune forme accusées. Le nombre de ces monuments n'est pas même donné.

Les mêmes inexactitudes se représentent, quand Fournier parle de deux cercueils en granit qu'il trouva à la place Saint-Pierre. D'abord, le mot *cercueil* ne peut pas s'appliquer ici; c'était *tombeau* qu'il fallait dire, parce que le tombeau est stable, tandis que le cercueil, qu'il soit de métal, de bois ou de pierre, est essentiellement mobile. Or, ici, c'était un tombeau maçonné de quartiers de granit, renforcés en moellon; des palâtres de pierre schisteuse en formaient la couverture. Des ossements y étaient encore, et l'un des squelettes avait conservé une *paire de sandales*. Au côté gauche, était un vase rempli de cendre et de charbon. Fournier a donné le dessin de l'un de ces tombeaux. C'est tout ce qui en a été conservé.

« On trouve, ajoute Fournier dans le même chapitre, des cercueils de pierre à Couëron et la Basse-Aindre. J'en ai reconnu deux en la Chapelle-sur-Erdre, dans la pièce de la Verrière, dépendant de la terre de la Desnerie. Ils étaient placés sur la hauteur des rochers qui bordent l'Erdre, en face de Ranzay. » Ces indications sont des plus incomplètes; car on peut dire qu'il n'est peut-être pas une seule paroisse dans le département dans laquelle on n'ait pas trouvé de cercueils monolithes. Fournier continue : « J'ai reconnu, au même endroit (la pièce de la Verrière), six autres cercueils, formés avec des pierres d'ardoise de la grandeur d'un homme ordinaire, au nombre de six pièces, semblables aux bières actuelles. Ils étaient tous orientés la tête au couchant et les pieds au levant. Le sol paraît en contenir une grande quantité. Point d'inscription ni de signe. » Voici une autre sorte de cercueil, véritable bière en planches de pierre au lieu de planches de bois. Il paraît que Fournier n'en a pas rencontré à Nantes ni dans ses faubourgs. Mais le gisement de la Verrière n'est pas le seul où l'on en trouve. Nort a été signalé par Ogée; j'en ai trouvé plusieurs au bourg de Blain, posés entre des débris romains; puis tout un cimetière près de la chapelle Saint-Clair, en Plessé, *Castrum Seium*, Chasteau-Sé, dont quelques-uns engagés sous les murs de la chapelle, édifice du XIe ou du XIIe siècle : ce qui reporte au delà de cette époque

l'établissement de ce cimetière. Ce genre de cercueils n'a été, je crois, observé que dans nos départements de l'Ouest.

Fournier a pris pour une simple pierre tombale, une pierre en granit très-gros, taillée en dos d'âne et ornée d'une croix de la forme grecque, dont le pied se prolonge sur toute la pierre. Comme il n'en donne ni la longueur ni la largeur, on pourrait croire, au premier aperçu, que c'est le couvercle d'un cercueil monolithe; mais, avant de se prononcer, il vaudrait mieux en aller faire l'examen, si, comme l'ajoute Fournier, il était vrai qu'elle fût conservée avec beaucoup de soin dans l'église de Saint-Donatien, où la tradition l'attribue au tombeau de l'évêque Fulcherius, mort en 905, et enterré dans cette église. Au reste, Fournier en donne le dessin. Il serait curieux de s'assurer si ce tombeau a quelque analogie avec celui que le grand archidiacre Antoine Binet mentionne dans sa visite faite en 1686 à l'église de Saint-Donatien. « Estant allés visiter la sacristie, nous avons « veu qu'il y a au-dedans une grande tombe de grison élevée en « l'air touchant d'un bout la muraille du grand autel, qu'on nous « auroit dit estre celle où les corps des S. S. Donatien et Roga- « tien auroient esté mis; de laquelle ayant fait ouverture, nous « n'y aurions rien trouvé. » Le même dignitaire rappelle que, dans la petite chapelle de Saint-Toury ou Saint-Ourry, on a fermé, par ordre de l'évêque, et rendu inaccessible, « un recoin où l'on alloit superstitieusement dormir sur une vieille tombe. »

§ XXIV. — Canaux en terre cuite.

Dans ses fouilles au quartier de Saint-Donatien, bien en dehors, comme on sait, de l'enceinte romaine du *Portus Nannetum*, Fournier trouva des pièces de terre cuite, en forme de canivau à fond plat, ayant deux rebords droits d'une hauteur à peu près égale à la largeur du fond. Il y signale de chaque bout une sorte de rebord moins élevé de plus de moitié que ceux des côtés. Mais, malgré le dessin qu'il en donne, je n'ai jamais pu reconnaître cet ouvrage de céramique, que je n'ai rencontré nulle part, et qu'il prend pour un cercueil d'enfant. Il indique le jardin

Litoux, cité ci-dessus, comme en contenant un *nombre infini*, et ajoute que l'espace de terrain où l'on rencontre de pareils monuments est très-étendu, car on en a extrait jusque près du Plessis-Tison, à plus d'un kilomètre de Saint-Donatien.

Selon Fournier, la hauteur des côtés de ces canivaux est de 10 pouces, avec un rebord d'un pouce de largeur, sur une épaisseur moyenne de 10 lignes. Quant à ces reliefs, que je ne m'explique pas et qui paraissent fermer en partie les extrémités, ils ont deux pouces de hauteur et un rebord pareil à celui des côtés. Ce relief, trop ou trop peu élevé, m'empêche, malgré la forme générale de l'objet, d'y reconnaître un canivau et encore moins un cercueil d'enfant. Il serait peu difficile, je pense, de s'en procurer un exemplaire, et fort intéressant de l'observer avec un peu plus de critique que ne paraît l'avoir fait Fournier. On pourrait le comparer avec ces tuyaux d'aqüeduc, venant de Tintignac, en Auvergne, mentionnés par Dom Montfaucon, *Antiq. expl.*, III, 2e partie, p. 1, et dont il donne le dessin à la planche CXXV. D'après la forme qu'il leur donne, ils me paraissent avoir une grande analogie avec ceux de Saint-Donatien.

§ XXV. — Monnaies romaines.

Fournier rappelle, sans faire connaître la source de ce renseignement, qu'en 1764, on trouva près de la tour Chauvin, beaucoup de *médailles* qui furent disséminées par les ouvriers. Une petite collection qui en fut faite et que Fournier a vue, lui a appris qu'elles étaient de Nerva et d'Adrien. Une seule était d'or : c'était un Constantin, ainsi que Ceineray l'a certifié à Fournier. C'est probablement ce célèbre architecte qui bâtissait l'hôtel d'Aux, assez près de la tour Chauvin, auquel est due la totalité de ce renseignement monétaire. Personne n'a parlé des monnaies qui ont dû être trouvées dans les démolitions et les fouilles qui eurent lieu dans le même quartier en 1777.

Quant aux fouilles opérées dans la vieille enceinte, sous la direction de Fournier, elles ont dû produire au jour une grande quantité de monnaies romaines; mais, grâce aux collectionneurs,

qui ont de tout temps fonctionné, le directeur des travaux n'en put réunir qu'une soixantaine, dont il a donné un très-maigre catalogue, qu'à défaut de mieux, nous sommes forcé de reproduire ici, sans pouvoir indiquer le module. Dans la liste suivante, sont comprises les monnaies monumentaires que nous avons décrites ci-dessus :

Auguste.	2 argent.	*Report*. . .	48
Tibère.	1 or.	Sabine.	2 br.
Drusus.	1 bronze.	Antonin.	2 br.
Claude.	4 br.	Marc-Aurèle. . .	1 br.
Aprippine	1 br.	Annia Faustina. .	3 br.
Néron.	20 br.	Commode. . . .	4 br.
Galba	1 br.	Lucilla.	3 br.
Vespasien	6 br.	Pupien.	1 br.
Titus	1 br.	Postume.	2 br.
Domitien	5 br.	Galère.	1 br.
Trajan.	2 br.	Constance-Chlore	1 br.
Hadrien.	4 br.	Constantin. . . .	1 br.
A reporter. .	48	Total. . . .	69

Ces monnaies n'ont été nullement étudiées. Elles ont été jetées pêle-mêle dans le fameux tiroir de la Bibliothèque publique de Nantes, en 1809, et Dieu sait ce qu'elles sont devenues. Ce qui est certain, c'est que monnaies monumentaires et monnaies dispersées ne s'y trouvent plus aujourd'hui.

Nous ferons ici la même remarque que nous avons faite sur les monnaies romaines trouvées à Blain, c'est qu'on n'a pas trouvé à Nantes une seule monnaie consulaire.

§ XXVI. — Objets divers.

Nous terminerons, par ce paragraphe, la mention, détaillée autant qu'il nous a été possible, de tous les objets d'antiquité recueillis ou observés par Fournier, et décrits ou dessinés par lui dans son manuscrit si souvent cité. Nous allons réunir un certain nombre d'autres objets qui se rencontrent dans toutes les localités où les Romains avaient formé un établissement, mais qui

ne pouvaient donner lieu à aucune remarque particulière. Toutefois, avant de nous en occuper, je crois devoir dégager l'histoire de Nantes d'une affirmation que tous nos auteurs locaux ont successivement répétée, sans examen, d'après l'abbé Travers, qui avait tiré d'un fort court passage du *Chronicon Britannicum* les plus étranges conséquences.

Cette chronique a été donnée par D. Morice (*Pr.;* t. I, p. 102). Le titre annonce qu'elle a été formée de divers fragments, trouvés dans la vieille collection de manuscrits de l'église de Nantes, et que l'historien Pierre Lebaud s'en est beaucoup servi sous le nom de *Chroniques Annaulx.*

Quoi qu'il en soit du mérite de ce document, voici le passage dont l'abbé Travers a argumenté :

« M. C. XVIII. Kal. Maii miserabiliter combusta est civitas Nannetensis. »

Aucune des chroniques insérées dans le même recueil ne répète la mention d'un événement aussi important ; mais il faut dire que Travers cite, comme l'une de ses deux sources, la Chronique de Melleray, que nous n'avons pu vérifier, et qui probablement ne contient rien de plus que le texte que nous venons de donner.

Or, voici le commentaire de l'abbé Travers, t. Ier, p. 243 : « La Chronique de Mellerai et la Chronique de Bretagne rapportent « que la ville de Nantes fut réduite en cendres, le 1er mai de « l'an 1118, *on ne sait point par quel accident.* L'aspect de « cette ville changea : *on en poussa,* A CE QUE L'ON CROIT, *les* « *murailles et l'enceinte,* auparavant fort resserrées, *un peu* « *plus loin,* et l'on *pratiqua dans les fondations du mur un* « *aqueduc de pierre de taille,* qui, *prenant l'eau à la rivière,* « la portait le long de la ville *dans les fossés,* pour l'utilité pu- « blique, et pour parer aux inconvénients du feu, dans les lieux « les plus reculés de la ville, et où l'eau, dont la disette avait « fait le progrès de *l'incendie total* de la cité, se procurait avec « le plus de peine. Les plus anciens bâtiments de la ville, publics « comme particuliers, *ne datent que de cette époque,* ou du « moins rien ne nous prouve d'une manière évidente qu'ils « soient plus anciens. »

Ogée resserre en quelques lignes les conjectures de l'abbé Travers, et les adopte.

Il en est de même de Fournier.

Ainsi voilà : 1° Un *incendie total* qui dévore la ville de Nantes.

2° Un accroissement de son enceinte.

3° Un aqueduc en pierres de taille, qui amène l'eau de la *rivière*, sans dire laquelle, dans les fossés, même pour les parties les plus élevées de la cité.

4° Enfin, de tous les édifices de la ville actuelle, aucun ne remonte au delà de l'année 1118, date de l'incendie.

Or, quel était véritablement l'état des choses en 1118? L'enceinte romaine, dont nous avons ci-dessus indiqué le périmètre, existait en son entier et formait la seule défense murale de la ville de Nantes. Elle n'a nullement et en aucun temps était changée de place. Le seul accroissement de fortification qu'ait reçu la ville de Nantes, n'eut lieu qu'un siècle après, sous Guy de Thouars et Pierre de Dreux.

Le merveilleux *aqueduc en pierres de taille*, qui devait remplir d'eau les fossés du niveau le plus élevé, n'a été aperçu nulle part, et, certes, une telle construction aurait dû laisser d'apparents vestiges, bien plus que n'en laissera à nos arrière-neveux le système d'eau actuel.

Quant à *l'incendie total*, il y a quelques observations à faire. L'abbé Travers a raison d'y voir un pur *accident*, parfaitement du ressort des compagnies d'assurances, si elles avaient existé alors. On n'a pas à alléguer la plus petite guerre, et Conan III maintenait son duché dans la paix la plus profonde; conséquemment, les secours pouvaient être portés sans avoir à craindre d'ennemi, portant d'une main la torche et de l'autre l'épée. Quelle que fût l'intensité des flammes, on pouvait faire la part au feu, même dans des baraques de bois : qu'il en brûle 800, comme à Rennes, en 1720, c'est un dommage considérable; mais ce n'est pas *toute* la ville, et c'est une base, sinon douteuse, au moins peu solide pour les conjectures à perte de vue de l'abbé Travers, sur lesquelles Fournier a encore renchéri. A son

compte, « l'incendie *général* de 1118 n'avait laissé aux habitants « de Nantes aucun moyen de *sauver leur mobilier*, parce que « ce désastre avait été subit, et l'*on retrouve parmi les charbons* « tout ce qui a échappé à la combustion. Les meubles et usten- « siles de cuivre, tout ce qui servait au détail domestique, en « poteries et vases de terre, est écrasé *dans le même endroit où* « *il était placé*, par l'affaissement des bâtiments. Cependant, on « n'y rencontre aucuns ossements humains, ce qui prouve qu'à « cette fatale époque, les habitants ont au moins eu le temps de « mettre leurs personnes en sûreté. Lorsque Nantes fut ensuite « reconstruite, on ne suivit plus le plan de l'ancienne ville; les « fondations qui en restent traversent dans différents sens les « rues de Sainte-Croix, des Chapeliers, Haute-Grande-Rue, place « du Pilori, de la Bâclerie et autres. »

Ainsi, l'incendie de 1118 semblerait être le premier désastre de ce genre qu'eût éprouvé la ville de Nantes, tandis que tout le terrain romain de Blain, quatre ou cinq fois plus étendu que l'enceinte murale du *Portus Nannetum*, repose sur une couche de charbon, et prouve une destruction complète par la torche incendiaire de l'ennemi : torche qui n'aura pas plus épargné le port que la capitale des Nannètes. Et, sans remonter à l'époque romaine, on peut demander quel fut, au IXe siècle, le sort de la ville épiscopale, et dans quel état durent la laisser les Normands, quand elle resta déserte pendant trente ans? Est-ce que toutes nos vieilles villes ne sont pas posées sur des amoncellements de ruines, fort souvent à plusieurs étages, et ces amoncellements ne sont-ils pas des restes d'incendie?

Ainsi, selon Fournier, les effets mobiliers qu'on exhume aujourd'hui du sol de la vieille enceinte, ne remontent pas au delà du XIIe siècle, puisqu'ils ont été écrasés par l'affaissement des bâtiments dans l'incendie de 1118; tandis que, par la plus bizarre contradiction, l'énumération de tous ces objets, faite par Fournier lui-même, prouve qu'ils remontent en majeure partie à l'époque romaine, quoi qu'en dise Savagner, ce pédant commentateur de l'abbé Travers, qui avait entrepris de remettre en beau

français le texte de l'historien des évêques de Nantes, quand il prétend que « l'on est communément *trop porté* à regarder « comme de fabrication *romaine* tous les débris, presque tous « fort informes ou fort altérés, que l'on trouve dans *certaines* « *fouilles*, à quelques pieds sous terre. » Cette phrase insensée ne prouve qu'une chose; c'est que ce savant si dédaigneux n'aurait, *dans certaines fouilles*, reconnu de fabrication d'aucune espèce. (Voir *l'Hist. des Évêques de Nantes*, t. Ier, p. 244.)

Un autre tort venu de la même source, mais qui est particulier à Fournier, c'est d'avoir conclu de la destruction complète de Nantes en 1118, que la ville avait été reconstruite sur un nouveau plan, et d'en avoir voulu trouver la preuve dans quelques fondations de murs traversant les rues que nous avons nommées ci-dessus. Il semblerait qu'il eût eu sous les yeux un plan de Nantes antérieur au XIIe siècle. Et, certes, c'est tout au plus si, dans les tranchées, de moins de deux mètres de largeur, qu'il faisait ouvrir dans le sens de la longueur d'un certain nombre de rues de la vieille enceinte, il lui était possible de bien reconnaître la direction et l'âge de ces substructions.

Quoi qu'il en soit, voici ce que Fournier dit avoir trouvé dans ses fouilles :

1° Un fourneau en briques romaines, garni de sa chaudière en cuivre rouge, ayant la forme d'une baignoire. Cette découverte fut faite dans la rue de la Bâclerie, près de la place du Bouffay.

2° Un petit vase rond de même métal.

3° Un instrument en cuivre fondu, de la forme d'une douille conique, et percé d'un grand nombre de trous triangulaires.

4° Une grande quantité de tuiles et briques romaines; des briques pyramidales en forme de poids; des têtes et des pieds d'amphores; des fragments de vases *dits étrusques*, dont quelques-uns entiers, chargés d'ornements en relief, de figures d'hommes, d'oiseaux, de serpents et de plantes. — Ces prétendus vases étrusques n'étaient autres que des vases en terre rouge et fine.

5° Quatre meules de moulins à bras, dont deux entières. Ces deux dernières étaient dans leur position naturelle. La meule

dormante est convexe en dessus; celle qui la recouvre est concave et en forme de calotte. Elles sont en état d'être remontées et de servir à la mouture du grain.

6° Un petit instrument en cuivre, en forme de râteau. Ce serait plutôt une sorte de fourchette à quatre doigts.

7° On a également trouvé dans les fouilles du monument qui existait dans le cimetière de Miséricorde, des briques et des tuiles romaines, des débris de vases communs, d'autres en terre plus fine, des briques de forme pyramidale, des fragments d'amphores ou vases à deux anses, et la moitié d'un lion en terre cuite, tenant dans ses griffes la tête d'un bélier.

Ce cimetière de Miséricorde n'existe que depuis la révolution de 1789. Il a été placé près d'une chapelle dont l'époque de fondation est inconnue, et qui était dédiée à Notre-Dame de Miséricorde. Elle avait été rebâtie en 1544, suivant un renseignement recueilli par J.-J. Le Cadre, dans ses notes sur la ville de Nantes, p. 51, et fut détruite, on ne sait pourquoi, vers 1822. Sa situation dans un cimetière en commandait la conservation, et il faut qu'il y ait eu, à ce sujet, quelque trait de ladrerie nantaise. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit dans la 1re partie de cet ouvrage, époque celtique, d'une prétendue tradition inventée, en 1773, par le curé de Saint-Similien, Lebreton de Gaubert, qui faisait remonter la fondation de la chapelle de Miséricorde au VIIIe siècle, et sur le lieu même où fut tué un dragon qui ravageait le pays, et se retirait dans la forêt de Saulteron, dont les dernières futaies arrivaient, dit-on, jusque sur la place de Viarme. Je crois avoir prouvé que cette tradition, toute moderne, n'est autre chose que la rêverie d'un curé qui voulait avoir, dans sa paroisse, un dragon dévorateur, comme tant d'autres, et augmenter les oblations d'une chapelle de son territoire.

Quoi qu'il en soit, cette chapelle annonce déjà un lieu fort anciennement habité, et les débris d'une maison ou d'une villa romaine viennent en compléter la preuve.

(La suite prochainement.)

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

ANNÉES 1859, 1860, 1861.

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS.

Nantes, Imprimerie-Librairie-Lithographie A. Guéraud et Cie, quai Cassard, 5.



